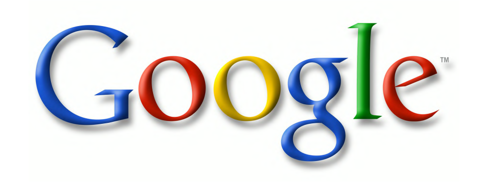

Google




STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



LA VRAIE JEANNE D'ARC

— IV —

OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE *SA SAINTETÉ LÉON XIII*

LA VIERGE-GUERRIÈRE

CORBEIL. — IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ



PORTRAIT DE JEANNE D'ARC

D'après une miniature sur parchemin du XVe siècle

(Société de Saint-Jean)

LA VRAIE JEAN…

…VERGE-GI…

…Baptiste-Josep…

LA VRAIE JEANNE D'ARC

— IV —

OUVRAGE HONORÉ D'UN BREF DE *SA SAINTETÉ LÉON XIII*

LA VIERGE-GUERRIÈRE

D'APRÈS SES AVEUX,

LES TÉMOINS OCULAIRES, LA CHRÉTIENTÉ, LES POÈTES DU TEMPS,

LES REGISTRES PUBLICS ET LA LIBRE PENSÉE

PAR

Jean-Baptiste-Joseph AYROLES

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

C'est une extatique chevaleresque, une contemplative guerrière.

LE CARDINAL PIE.

PARIS

ANCIENNE MAISON GAUME ET Cie

X. RONDELET ET Cie, ÉDITEURS

3, RUE DE L'ABBAYE

—

1898

✝
JHS

A LA VIERGE DES VIERGES

MÈRE DU SEIGNEUR DE JEANNE ET DU NÔTRE

A L'HONNEUR

**Des grandes chrétiennes qui ont sanctifié la terre de France,
depuis les femmes de l'Évangile envoyées aux côtes de Provence [1]
jusqu'à
ces bataillons de vierges, d'épouses et de mères chrétiennes,
vraies sœurs de Jeanne la Pucelle,
qui en sont aujourd'hui la gloire la plus pure et la meilleure espérance.**

L'Auteur :

Jean-Baptiste-Joseph AYROLES,

de la Compagnie de Jésus.

En la fête de l'Annonciation de Notre-Dame, le 25 mars 1898.

[1] La première des autorités, c'est la coutume de l'Église, à laquelle toujours et en tout il faut se conformer avec un soin jaloux.

Maximam habet auctoritatem Ecclesiæ consuetudo, quæ semper est in omnibus æmulanda.

(S. Thomas, 2ª 2ª q. x, a. 12.)

BREF DE SA SAINTETÉ LÉON XIII
A L'AUTEUR DE LA VRAIE JEANNE D'ARC

TRADUCTION

A Notre bien-aimé fils, Jean-Baptiste Ayroles, de la Compagnie de Jésus, à Paris

LÉON XIII, Pape

BIEN-AIMÉ FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Dans l'œuvre vaste et laborieuse depuis longtemps entreprise par vous, de mettre en lumière la figure de la Vénérable Vierge, Jeanne d'Arc, vous répondez dignement à l'attente des doctes, et par la richesse de l'érudition et par la sagesse de vos jugements, et encore que pour la continuer et la poursuivre, vous n'ayez besoin ni d'exhortation ni d'éloges, il Nous plaît, à raison de l'importance de l'œuvre, de vous départir encouragements et louanges.

C'est qu'en effet celle qui est l'insigne honneur de votre patrie l'est en même temps de la Religion Catholique, de la Religion Catholique dont les lumières et la direction, plus que toute autre cause, ont de tout temps fait conquérir à la France les fleurons de la vraie gloire.

Conduisez donc votre travail en sorte que — ce qui est votre but principal — tout ce grand fait de la Pucelle, non seulement ne soit en rien amoindri par les coups des ennemis de la Religion, mais en ressorte plus constant et plus éclatant.

En tête de ces ennemis, il faut placer ceux qui, dépouillant les exploits de la magnanime et très pieuse Vierge de toute inspiration de la vertu divine, veulent les réduire aux proportions d'une force purement humaine; ou encore ceux qui, de son inique condamnation portée par des hommes ennemis très acharnés de ce Siège Apostolique, osent faire un thème d'incrimination contre l'Église.

Réfuter sagement à la lumière et sur la foi des documents pareilles assertions et celles qui s'en rapprochent est de très grande importance; c'est une excellente manière de bien mériter de la Religion et de l'État.

NE CESSEZ DONC PAS, BIEN-AIMÉ FILS, DE POURSUIVRE ALLÉGREMENT CE TRAVAIL, *maintenant surtout que Notre récent Décret a ouvert le cours canonique et régulier de cette sainte cause. Que la Bonté Divine vous continue son assistance pour le reste de l'œuvre et l'exécution de votre plan tout entier: c'est ce que Nous vous souhaitons très affectueusement en vous départant Notre Bénédiction Apostolique.*

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le XXVe *jour de juillet de l'an MDCCCXCIV, de Notre Pontificat le dix-septième.*

LÉON XIII Pape.

SUPERIORUM LICENTIA

Cum opus cui titulus est : *la Vraie Jeanne d'Arc, IV: La Vierge-Guerrière*, a P. Joanne-Baptista-Joseph Ayroles nostræ societatis sacerdote compositum aliqui ejusdem societatis, quibus id commissum fuit, recognoverint et in lucem edi posse probaverint, facultatem concedimus ut typis mandetur, si ità iis ad quos pertinet, videbitur.

In quorum fidem has litteras manu nostrâ subscriptas, et officii nostri sigillo munitas dedimus.

Tolosæ, die 22a mensis Novembris anni 1897.

Sigilli locus.

A. CARRÈRE, S. J.

IMPRIMATUR

PARISIIS, DIE 23a MARTII 1898

† FRANCISCUS CARD. RICHARD

Arch. Parisiensis

L'auteur professe la plus entière soumission à tous les décrets du Siège Apostolique, et spécialement d'Urbain VIII.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

S. G. Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix.
Mgr Cazet, vicaire apostolique de Madagascar.
S. G. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié.
S. G. Mgr G. de Pélacot, évêque de Troyes.
S. G. Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Sœur M. T. Agnès de Jésus, prieure des Carmélites, à Orléans.
M. l'abbé Albe, au petit séminaire, à Montfaucon-du-Lot.
Frère Albert, procureur des frères de Ploërmel.
M. d'Allaines, grand vicaire, à Orléans.
Mlle Marie Amiot-Grout, à Envermeu.
M. Frère Anaclétis, directeur du pensionnat Saint-Nicolas, à Issy.
Frédéric André, professeur à l'École polytechnique, à Montréal (Canada).
M. l'abbé Ardant, vicaire général, à Limoges.
M. P. L. d'Arc, à Libourne.
Mlle Félicie Arène, à Solliès-Pont (Var).
MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin.
M. l'abbé R. Aubry, curé de Blandouet (Mayenne).
M. Ayroles, receveur en retraite, à Py de Loubressac (Lot).
M. l'abbé L. Ayroles, curé de Saint-Ursice, à Cahors (Lot).
M. Babeur, à Paris.
M. l'abbé Backes, à Tours.
M. l'abbé J.-B. Baile, aumônier du S.-C., à Montfleury (Isère).
M. l'abbé Baron, curé de Courbouzon (Jura).
M. Barthe, capitaine au 59e de ligne, à Pamiers (Ariège).

M. Baudoux, à Vincennes.

M. l'abbé Bédigie, curé de Vanault-le-Châtel (Marne).

M. le comte J. de la Bégassière, à Nancy.

M. l'abbé C. Berjon, curé de Saint-Georges, à Lyon.

R. P. Berriaud, S. J., à Meudon (Seine-et-Oise).

M. l'abbé Berthiault, à Nantes.

M. l'abbé Besson, curé-archiprêtre de la Cathédrale, au Puy (Haute-Loire).

M. Arsène Betton, curé de Saint-Rémi, à Château-Gonthier (Mayenne).

M. l'abbé Beyssac, missionnaire, à Craponne-sur-Arzon (Haute-Loire).

M. l'abbé Blanc, curé à Saint-Féliu d'Avail (Pyrénées-Orientales).

R. P. Blanchard, S. J., à Toulouse.

M. Jules Bligny, à Rouen (Seine-Inférieure).

M. le vicomte de la Blotais, château du Plessis (Maine-et-Loire).

M. Eug. Bodin, supérieur des Lazaristes, à Loos (Nord).

M. le chanoine Bonhomme, doyen du chapitre, au Puy.

M. Bonnafous, libraire, à Carcassonne.

M. l'abbé J. Bonneau, curé à Fontenay-le-Vicomte (Seine-et-Oise).

Mme de Borely, château de Beaumont-Saint-Julien, banlieue de Marseille.

Mlle M. Bortino, à Lunéville.

M. l'abbé Bouquet, à Paris.

M. l'abbé J.-B. Boussion, curé de Payzac (Dordogne).

M. J. Bouteyre, à Lyon.

R. P. C.-M. Boutrais, prieur de la Chartreuse, à Vedana (Italie).

R. P. Bowles, Harrow, Middlesex (Angleterre).

M. R. de Boysson, à Cénac (Dordogne).

M. le baron de Braux, à Boucq (Meurthe).

M. l'abbé J.-B. Brethes, directeur au grand séminaire, Aire-sur-l'Adour (Landes).

M. l'abbé Breul, chanoine honoraire de la Primatiale de Lyon, à Roanne.

M. Joseph Brun, ingénieur, à Soultzmatt (Haute-Alsace).
M. Cacheux, libraire, à Rouen.
M. Calla, à Paris.
M. l'abbé Cambon, professeur en retraite, à Carcassonne.
M. l'abbé J. Caminade de Castres, vicaire, à Bolbec.
M. A. Campain, ancien avoué, à Saint-Sauveur Lendelin (Manche).
M. l'abbé L. Caron, institution libre de Marcq-en-Barœul (Nord).
R. P. Caruel, maison Saint-Augustin, à Enghien (Belgique).
M. l'abbé Castelly, à La Teppe (Drôme).
M. le chanoine Castéra, à Orléans.
M. de Catheu, à Paris.
M. le comte A. Catta, à Nantes (Loire-Inférieure).
M. l'abbé Caussanel, supérieur du grand séminaire, à Meaux.
Mme Philippia Celle, au Puy.
M. M. Chais, ancien magistrat, à Riez (Basses-Alpes).
M. Albert Chambron, à Paris.
M. l'abbé Chapelier, curé de Lamarche (Vosges).
M. Étienne Charel, école libre Saint-Joseph, à Sarlat (Dordogne).
M. le comte Paul Charpentier, à Orléans.
M. de Chatenay, château de Bonneleau (Oise).
M. l'abbé Chevelle, à Portieux (Vosges).
M. M. Chevrier, attaché aux archives des affaires étrangères, à Paris.
M. J. Chirossel, à Valence (Drôme).
M. l'abbé Choquet, curé doyen, à Nesle (Somme).
M. J.-E. Choussy, maire de Rongères (Allier).
M. l'abbé Clain, au grand séminaire, à Orléans.
M. Léon Clugnet, licencié ès lettres, à Fresnes-les-Rungis (Seine).
M. Alex. Coadon, à Saint-Étienne.
M. le comte du Coetlosquet à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
Ma Sœur Coevoet, à La Neuville, près Amiens (Somme).
R. P. Colombier, à Paris.
M. A. du Corail, à Riom (Puy-de-Dôme).
M. G. David, à Paris.

M. l'abbé Debout, supérieur de l'institution Saint-Joseph, à Arras.
MM. Delhomme et Briguet, libraires à Lyon.
M. Ed. Delsaud, libraire, à Cahors.
M. J. Denoyel, à Aix (Bouches-du-Rhône).
Mgr Desnoyers, vicaire général, à Orléans.
M. A. Desormeaux, capitaine d'artillerie, au Mans (Sarthe).
M. A. Desplagnes, ancien magistrat, à Grenoble (Isère).
M. l'abbé Detté, supérieur du petit séminaire de N.-D. d'Autrey (Vosges).
M. le Directeur de l'œuvre des Bons livres, à Bordeaux.
Mlle Eudoxie Domond, à Allègre (Haute-Loire).
R. P. Doreau, prieur de la Chartreuse de Glandier, à Pompadour (Corrèze),
M. Adrien Ducasse, à Libourne (Gironde).
M. Jules Ducasse, notaire honoraire, à Libourne (Gironde).
M. Ducruet, à Lyon.
M. l'abbé Duhamel, chanoine théologal, à Toulouse.
M. l'abbé Dujardin, au grand séminaire, à Cambrai (Nord).
R. P. A.-M. Dumaine, procureur de la Chartreuse de N.-D. des Prés, à Neuville-sur-Montreuil (Pas-de-Calais).
M. E. Clémantin Dumaine, à Paris.
M. l'abbé Dumaine, curé-archiprêtre, à Séez (Orne).
R. P. Dumortier, rédemptoriste, à Dunkerque (Nord).
M. Léon Dumuys, attaché à la direction du Musée historique, à Orléans.
M. P.-J. Duport, collège Saint-Joseph de Tivoli, à Bordeaux.
M. François Durand, collège de la Providence, à Amiens (Somme).
M. l'abbé Dureau, curé, à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir).
Mme la baronne d'Egkh, à Lyon.
Mlle Charlotte d'Elbreil, à Montauban.
Mme Fabvier, à Dijon.
R. P. J. Faure, S. J., à Vals (Haute-Loire).
Mgr J. Fèvre, protonotaire apostolique, à Riancourt (Haute-Marne).

M. l'abbé FILLIOL, curé, à Valloire (Savoie).

Mme Georges FLANDRAY-GELLIBERT, domaine de Charron, près Blaye, (Gironde).

M. l'abbé P.-B. FLORIAN, vicaire général, à Châlons (Haute-Marne).

M. Louis-Durand DE FONTMAGNE, à Fontmagne (Hérault).

Mlle DE FORBIN D'OPPÈDE, à Aix (Bouches-du-Rhône).

R. P. FOURNIER, S. J., à Montpellier.

M. l'abbé FRANÇOIS, aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Chartres (Eure-et-Loir).

M. l'abbé J. FRANÇOIS, curé de Lecey (Haute-Marne).

R. P. FREYDIER, recteur du collège du Caoussou, à Toulouse.

R. P. DE FURSAC, S. J. à Nîmes (Gard).

M. Fr. GAILLARD, à Limoges.

M. P. GANDY, docteur-médecin, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

M. L. DE GASTEBOIS, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Frère GAUBERT, directeur du pensionnat Saint-Euverte, à Orléans.

M. l'abbé GAUTHIER, prêtre retraité, Thouars.

R. P. GAVILLET, rédemptoriste, à Antony (Seine).

M. Pierre GAY, institution Saint-Joseph, à Montluçon (Allier).

M. Tony GENTY, à Caen (Calvados).

MM. GERBAUD frères, libraires, à Mâcon.

MM. GÉROLD et Cie, libraires, à Vienne (Autriche).

M. GIRARDON, à Vincinti (Drôme).

M. l'abbé GODARD, au collège d'Annonay (Ardèche).

M. le docteur GOIX, à Paris.

Rev. D. J. MAC GOLDRICK, à Seranton (Pensylvanie).

R. P. Léonard GORSE, chartreuse de Valbonne (Gard).

M. l'abbé GROU, curé de Saint-Louis, à Versailles.

MM. GRUND et MAGUET, libraires, à Paris.

M. l'abbé J. L. GUENVER, vicaire, à Lambezellec (Finistère).

M. Louis GUIBERT, secrétaire général de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).

M. l'abbé P. GUILLE, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Lisieux.

M. Edmond Guirimand, à Grenoble (Isère).
M. Guizard, à Montpellier (Hérault).
M. de Haldat du Lys, à Nancy.
Mme E. Hême, à Thoré (Loir-et-Cher).
M. l'abbé Héomet, grand séminaire, à Orléans.
M. Herluison, libraire, à Orléans.
M. l'abbé Hertzog, procureur général de Saint-Sulpice, à Rome.
M. Houpert, libraire, à Metz.
M. le comte d'Indy, Paris.
M. Joud, à Montélimar (Drôme).
M. Keller, à Paris.
Mme la comtesse de Kérouartz, à Guingamp.
M. A. Lacombe, au Puy.
Vicomte de Laitre, château de Turly, par Bourges (Cher).
R. P. Lafont, S. J., à Montauban.
M. l'abbé Lafuma, vicaire général, à Oran (Algérie).
MM. Lamulle et Poisson, à Paris.
M. l'abbé de Lanversin, à Lyon.
Mme veuve Jules Lapène, à Bordeaux.
Mlle de la Ribière, à Riom.
M. Lauras, à Rouen.
Cher frère Lavigne, à Paris.
Mme la comtesse Le Bel de Penguilly, à Ménil-Guillaume, Lisieux (Calvados).
M. l'abbé Lebœuf, curé, à Saâcy-sur-Marne (Seine-et-Marne).
R. P. Leclerc, S. J., à Paris.
R. P. Éloi Lecomte, prieur de la Chartreuse de Portes (Ain).
M. Leguicheux, libraire, au Mans.
Mlle Louise Lemaitre, à Châlons-sur-Marne.
M. Amédée Le Menant des Chesnais, à Saint-Médard-sur-Ille (Ille-et-Vilaine).
M. Ch. Le Moigne, à Quimper (Finistère)
M. Lépargneur, libraire, à Reims.

MM. F. H. Le Roux et Cie, libraires, à Strasbourg.
Mme veuve Leroy, libraire, à Lassey.
Sœur Marie-Alphonse Lescure, supérieure de la Visitation, à Saint-Céré (Lot).
M. Lesserteur, à Paris.
M. de Lestelley, avocat, à Grenoble.
M. Antoine Lesthevenon, à Lyon-Fourvière.
Mme veuve Leullier, libraire, à Paris.
M. l'abbé Th. Lewden, vicaire, à Saint-André-de-Cubzac.
Frère Liacim, procureur général des Frères des Écoles chrétiennes, à Paris.
M. le vicomte de Lichy, château de la Lande (Allier).
M. Pierre Lombard, au Petit-Séminaire, à Évreux.
R. P. Longhaye, S. J., à Cantorbéry (Angleterre).
R. P. Dom Louis de Gonzague, monastère de N.-D. de la Trappe, à Staouëli (Algérie).
M. l'abbé Yves-Marie Lucas, recteur de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-du-Nord).
M. Luzeray, libraire, à Orléans.
M. l'abbé Macquet, missionnaire apostolique, chanoine honoraire d'Amiens, à Abbeville (Somme).
M. J.-B. Mainsard, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
Mgr Manuel, chanoine d'honneur de Lorette, à La Chapelle-en-Serval (Oise).
R. P. Marcellin, S. M., externat Saint-Joseph, à Toulon.
Sœur Marie Gonzague, à Paris.
R. P. Matignon, S. J., à Paris.
M. l'abbé S. Maudhuit, curé, à Saint-Dyé-sur-Loire (Loir-et-Cher).
R. P. Jacques Mayaud, à la Grande-Chartreuse (Isère).
Frère Médéric, procureur général des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).
Sœur M. J. Melin, supérieure de la Sainte Famille du S.-C., à Saint-Denis (Seine).

M. Méout, supérieur du grand séminaire, à Cahors (Lot).
Mlle Anna Méray, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
R. P. Mesnage, des Pères Blancs, à Maison Carrée (Algérie).
M. de Mévolhon, à Nevers (Nièvre).
M. l'abbé Michet, curé doyen, à Saissac (Aude).
Missions étrangères, à Paris.
M. Julien Monnet, notaire, à La Clayette (Saône-et-Loire).
M. A. Monteil, supérieur des missionnaires, à Roc-Amadour (Lot).
M. Claude de Monti de Rezé, château du Fief Milon, à Le Boupère (Vendée).
M. l'abbé Guillaume Morin, professeur au petit séminaire de Plouguernevel (Côtes-du-Nord).
M. Léon Mougenot, consul honoraire d'Espagne, à Nancy.
M. Moureaux, professeur au petit séminaire de Consolation, près Fuans (Doubs).
R. P. Nègre, S. J., à Rodez.
R. P. Nourrit, S. J., à Paris.
M. l'abbé Palliser, chanoine secrétaire de l'évêché, à Oran (Algérie).
R. P. Palmace A. Ehrhard, à Paris.
M. l'abbé R. F. Papin, curé, à Rillé (Indre-et-Loire).
M. le Chanoine Parazols, à Narbonne.
M. l'abbé Th. Pasteur, curé doyen, à Blamont (Doubs).
M. Georges Pégat, château de la Croix de l'Orme (Allier).
R. P. Thomas Marie Pègues, couvent des Dominicains, à Toulouse.
M. l'abbé Peltier, professeur, institution Saint-Pierre-Fourier, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
M. Per Lamm, libraire, à Paris.
M. Picard Josse, libraire, à Abbeville.
M. l'abbé Pierre Picot, professeur, à Pignelin (Nièvre).
R. P. Pie de Langogne, capucin, secrétaire général, à Rome.
M. l'abbé Pivert, aumônier, à Saint-Fraimbault-de-Prières (Mayenne).
M. le comte de Plessis de Grenedan, à Rennes.

M. Poinsignon, à Châlons-sur-Marne.
M. J. Poissonnier, institution N.-D. des Dunes, à Dunkerque.
Mlle Marie Ponnet, à Neuville-sur-Saône (Rhône).
R. P. Portalié, S. J., au séminaire de Vals, près Le Puy.
Mlle Pourchasse, libraire, à Lorient (Morbihan).
M. l'abbé A. de Pouy, économe du petit séminaire, à Auch (Gers).
R. P. Prieur de la Chartreuse de La Valsainte (Suisse).
R. P. Prieur des Dominicains, Carpentras (Vaucluse).
Tipografia e libreria Queriniana, à Brescia.
M. L. Rajon, supérieur, institution Saint-Winoc, à Bergues (Nord.)
R. P. Ramel, S. J., à Toulouse.
M. Ratel, libraire, à Dijon (Côte-d'Or).
M. l'abbé Raux, curé doyen, à Vaucouleurs.
M. l'abbé Renard, au grand séminaire de Chartres.
M. l'abbé Rey, supérieur des Oblats de Marie Immaculée, à Pontmain (Mayenne).
M. Fernand de Richemond, château de Glatigny, à Lisieux (Calvados).
M. l'abbé Richy, professeur, institution Saint-Pierre-Fourier, à Lunéville
M. l'abbé G. de Roaldès, chanoine titulaire. à Cahors (Lot).
R. P. M.-V. Robert, prieur de la Chartreuse de Mougères.
M. l'abbé François Roca, vicaire général, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
M. Émile Rocher, à Moulins.
R. P. Rochette, S. J., à Marseille.
M. Louis-Roland Gosselin, à Paris.
M. P. Roserot, supérieur, institution Saint-Joseph, à Épinal.
M. Van Rossum, libraire, à Utrecht (Hollande).
R. P. J. Rougane, S. J., à Clermont-Ferrand.
M. Rougié, avocat, à Lamarche, commune de Teyssieu (Lot).
M. l'abbé Rousseau, curé, à Bourdeille (Dordogne).
R. P. Rousselin, S. J., directeur de l'école Saint-Joseph, à Reims (Marne).

M. Ruffin, à Vincennes.
M. le comte de Sabran-Pontevès, à Paris.
Sœur Saint-François, supérieure générale des Franciscaines du S.-C., à Buers-Villeurbanne.
M. J.-J. A. Salleix, château de la Brangelie (Dordogne).
R. P. Sandoz, à Lyon.
M. Charles Sarrazin, à Épernay (Marne).
R. P. Sarramagna, S. J., à Pau.
M. l'abbé Henri Sauvé, à Laval.
M. Georges Sens, à Arras.
Mme veuve Sève, à Bourg (Ain).
R. P. Sifferlen, S. J., à Belfort.
R. P. Simler, à Paris.
M. l'abbé Simonis, supérieur, à Oberbronn (Allemagne).
Mme la vicomtesse de Sinéty, au Puy.
Mlle V. Soulier, institutrice, à Chazelet (Haute-Loire).
M. Souteyran, au Puy.
M. L. Soyer, à Clamart.
Rde Mère Supérieure Gle des religieuses de Saint-Joseph de Cluny, à Paris.
R. P. Supérieur des Rédemptoristes, à Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).
R. P. Supérieur Saint-Hugh's Parhminster, Patridge Green, Sussex (Angleterre).
R. P. Supérieur des Pères Jésuites, à Bordeaux.
M. le Supérieur de N.-D. de Sion, par Vezelise (Meurthe-et-Moselle).
Frère Sylvérise, maison du Sacré-Cœur, à Reims.
Mme Tavernier Pilat, au Puy.
R. P. Thiébaud, S. J., à Besançon.
M. A. Thorin, à Tours.
R. P. Thuillier, S. J., à Castres (Tarn).
R. P. Tournade, S. J., à Paris.

M. Robert Triger, vice-président de la Société archéologique du Maine, au Mans.

M. Jacques de Valence de Minardière, prêtre en retraite, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

M. A. de Valon, ancien député, à Cahors.

Mme la baronne douairière de Valsuzenay, à Paris.

M. l'abbé E. Vatinelle, curé, à Renancourt-Amiens (Somme).

M. l'abbé Vignolle, directeur du petit séminaire, à Oloron-Sainte-Marie.

M. Eugène Vigouroux, avocat, à Sérignac (Lot).

M. l'abbé Villaume, aumônier de la Pitié, à Paris.

R. P. de Villèle, S. J., procureur de la mission de Madagascar, à Paris.

Mme la marquise de Villeneuve-Arifat, château de Péguillan (Haute-Garonne).

R. P. M. Wyndham, à Londres (Angleterre).

M. l'abbé Wirth, curé doyen, à Berlaimont (Nord).

Nous publierons dans un supplément spécial au cinquième volume les noms des souscripteurs oubliés dans la présente liste, ainsi que ceux qui nous ont envoyé leur adhésion après l'impression du présent volume, ou qui nous l'enverront par la suite.

AVANT-PROPOS

Les Chroniques et les documents cités dans le volume précédent portaient principalement sur les événements extérieurs, et ne touchaient que secondairement aux qualités de la personne qui les conduisait. C'est le contraire pour la plupart de ceux qui composent ce volume. Par les aveux qui lui ont été arrachés sur cette partie de sa carrière, la Vénérable nous fera pénétrer dans le fond de son âme; elle nous dévoilera plusieurs ressorts cachés que n'ont pas aperçus ou indiqués ceux qui ont écrit des documents généraux et publics.

Les cinquante-cinq témoins entendus à la réhabilitation sur la vie guerrière n'avaient pas tant à faire connaître les événements, qui n'étaient pas ignorés des juges, qu'à montrer l'esprit, le caractère de la suppliciée de Rouen. Il fallait la laver des crimes imputés.

Il ne faut pas demander aux Chroniques étrangères l'exactitude dans le détail des événements. L'on verra que sur ce point elles sont souvent en défaut; mais ce qu'elles peuvent nous faire palper, c'est, avec un croquis de l'histoire, l'idée qu'on se formait au loin de celle qui jeta la chrétienté dans la stupeur. C'est aussi ce que nous révéleront sous une autre forme les comptes des villes, qui, en inscrivant les dépenses faites à l'occasion de la Pucelle, nous manifesteront la commotion produite à l'intérieur.

Cette même impression et parfois de précieux détails sur les faits ressortent des poèmes du temps dont la Pucelle forme le thème.

Voilà pourquoi le titre LA VIERGE-GUERRIÈRE a été donné au IV[e] volume de LA VRAIE JEANNE D'ARC. Avec le précédent, LA LIBÉRATRICE, il renferme tous les documents sur la vie publique, depuis l'arrivée à Chinon, 6 mars 1429, jusqu'à ce que le cachot de Rouen se fermât sur la martyre, décembre 1430.

Le demi-siècle écoulé depuis la publication du *double procès* a permis d'accroître très notablement les pièces réunies par Quicherat.

Les unes étaient absolument inédites, telles que la *Chronique Morosini*, et elle n'est pas la seule ; d'autres le sont équivalemment, puisque aucun auteur français ne les mentionne. En tout cas, l'on ne peut les avoir toutes à sa disposition qu'à notre grand arsenal littéraire, la *Bibliothèque nationale*.

Encore y chercherait-on peut-être inutilement la revue italienne *Studi e documenti di storia et diretto,* dont le numéro de décembre 1894 nous fournit deux pièces fort intéressantes, écrites au moment même où l'héroïne était à l'apogée de son triomphe. Les passages du chroniqueur Herman Cornerius, un contemporain de la Vénérable Pucelle, gisent ignorés, ce semble, depuis près de deux siècles dans le *Corpus historicum medii ævi* de Georges Eccard. En dehors de la Bibliothèque nationale, l'on ne trouvera probablement pas en France les cent volumes in-4° des Chroniques belges. Cinq chroniqueurs, tous du temps, parlent cependant de Jeanne ; l'on n'a publié en France que le texte d'un seul ; on a donné seulement quelques phrases des autres, quand on ne les a pas totalement ignorés. L'on s'empresse justement de livrer à la publicité la moindre ligne de la première partie du xv[e] siècle où vient le nom de la Pucelle ; mais tout cela est disséminé dans des revues, des plaquettes de quelques pages, qu'il est très difficile de se procurer. Si quelqu'un de ces textes ne se trouve pas dans *la Vraie Jeanne d'Arc*, c'est qu'il aura échappé à des recherches prolongées. L'on y trouvera de courts passages inédits, souvent précieux pour fixer une date ou éclairer un événement.

Tout en voulant mettre à la portée de tous les sources d'une histoire, qu'on ne saurait jamais assez étudier dans sa vraie et totale lumière, il a été donné satisfaction aux justes exigences des érudits en mettant au bas des pages le texte de toutes les paroles de l'héroïne, les passages importants des autres documents, et souvent, aux pièces justificatives de *la Libératrice*, le texte intégral des pièces inédites ou peu connues. Les paroles de l'accusée de Rouen, notamment celles si pleines de fine justesse sur le signe donné au roi, ont été longuement commentées.

Le tout a été disposé dans l'ordre qui a semblé le plus favoriser les rapprochements. C'est à l'aide de ces rapprochements qu'ont été discutés les points de quelque importance du divin poème, et, dans la mesure où cela a été possible, conciliées les divergences.

Ce n'est pas sans des fins très hautes que Dieu a fait cette merveille unique qui est Jeanne la Pucelle. Telle a été sa magnificence envers la fille d'élection que le cardinal Pie a pu s'écrier : *Tous les dons divins s'accumulent sur sa tête ; pas une pierrerie à joindre à sa couronne*. Le sixième livre du présent volume, *le Surnaturel dans la Guerrière-Libératrice*, est consacré au développement de cette pensée du grand évêque, et à signaler, à la lumière de la raison et de la foi, quelques-unes des fins plus manifestes de l'infinie sagesse. Ne pas les rechercher, se contenter du fait matériel, c'est pire encore que ne pas voir Dieu dans la création du monde physique, c'est courir au-devant du reproche du Maître : *adhuc et vos sine intellectu estis* ; c'est donc comme si vous n'aviez pas reçu une intelligence pour pénétrer au delà des dehors sensibles et tangibles.

Le naturalisme sent si bien le coup mortel que lui porte la Vénérable présentée telle qu'elle ressort des documents, il sent si bien que le miracle sort fulgurant du vrai récit des faits, que, en affectant une admiration dithyrambique, il change totalement l'héroïne et son histoire. La Jeanne d'Arc de ses livres n'a guère que le nom de commun avec la vraie ; son histoire rapetissée, falsifiée, est une histoire de fantaisie ; la *guerrière-libératrice* est travestie, comme la *paysanne* et l'*inspirée*. Démasquer ses iniques procédés, faire palper ses falsifications, c'est le dernier livre de *la Vierge-Guerrière*.

Le R. P. Carrez a bien voulu ajouter une nouvelle carte à celles du volume précédent. Elle permettra de suivre tous les pas de l'histoire sur notre chère terre de France.

On a bien voulu aussi nous transmettre spontanément une miniature tirée d'un antiphonaire que les connaisseurs disent être du xv[e] siècle. Elle appartient à la collection de M. Spetz. Elle est reproduite ici à titre de document, d'après le tirage fait par la Société de Saint-Jean.

Il ne restera plus qu'à faire connaître la Martyre. L'auteur s'appliquera tout entier à mener son œuvre à terme aussi promptement que le lui font espérer de longues études sur ce couronnement du poème.

LIVRE PREMIER

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS SES AVEUX ET SES LETTRES.

LA

VIERGE-GUERRIÈRE

LIVRE PREMIER

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS SES AVEUX ET SES LETTRES.

L'accusée de Rouen était tenue à la plus grande réserve pour ne pas compromettre le parti qu'elle avait mission de relever. L'observation porte surtout sur les interrogatoires qui doivent être reproduits dans le présent volume. Quel abus eût été fait de ses paroles, si elle avait dit, par exemple, que le Dauphin avait conçu des doutes sur la légitimité de sa naissance, parlé des obstacles mis à sa mission par ceux-là mêmes qui auraient dû la seconder? Disposée à mourir pour les siens, elle a gardé un silence héroïque sur ce qui aurait été pour eux un déshonneur et une défaveur.

Même devant un tribunal légitime, un accusé devrait se taire sur des faits qui constitueraient un péril pour l'État tout entier; à plus forte raison lorsqu'il est, comme la Vénérable, interrogé par de soi-disant juges, dénués de toute juridiction. Il ne faut pas perdre de vue cette observation, en étudiant les réponses de Jeanne, notamment sur le signe donné au roi, sur l'échec contre Paris.

Ce que la Vénérable a dit de sa vie guerrière se trouve disséminé dans le Procès tout entier. En groupant l'ensemble de ses réponses sur un point déterminé, nous suivrons l'ordre des faits. De nombreuses lettres arrivaient à Jeanne, non seulement de la France, mais encore de divers points de la chrétienté. Des secrétaires lui en lisaient le contenu et écrivaient la réponse sous sa dictée. Neuf de ces lettres ont échappé aux destructions du temps. Elles sont insérées, d'après leur date, à la suite des réponses données sur la période où elles ont été écrites.

CHAPITRE PREMIER

LE SIGNE DONNÉ AU ROI.

Sommaire : I. — Refus de Jeanne de révéler les secrets manifestés au roi. — Il y a eu double révélation : la première au roi seul, à la première entrevue ; la seconde, après le retour de Poitiers, devant quelques témoins. — Pourquoi la Pucelle pouvait se dire un ange ?

II. — Séance du 22 février. — Détails donnés par Jeanne sur son arrivée à Chinon. — Idée générale donnée par Jeanne de ses entrevues avec le roi ; s'il a eu des apparitions. — Séance du 24 février. — Refus de la Pucelle de répondre sur ce qui regarde le roi. — Demande d'un délai de quinze jours. — Séance du 27 février. — Circonstances de l'entrevue avec le roi. — La bonté des signes donnés. — Explications. — 1er mars. — Nouvelle insistance et refus énergique. — Le roi seul et pas seul. — Une couronne mille fois plus riche, si le roi avait attendu. — Explications. — 10 mars. — Les qualités du signe donné au roi. — Différence entre Jeanne et Catherine de La Rochelle. — Durée du signe. — Promis en Lorraine, donné seulement à Chinon. — Sentiments de la Pucelle en le recevant. — L'Ange. — 12 mars. — C'est toujours le même Ange. — 13 mars. — Pourquoi la Pucelle avait fait serment de ne pas révéler le signe ? — En quel sens la couronne fut remise à l'archevêque de Reims ? — Les circonstances dans lesquelles le signe fut donné au roi. — Explications. — Promulgation de la sentence de Poitiers. — Explications sur la remise de la couronne. — La Pucelle inspirée au moment où elle remettait la couronne, c'est-à-dire révélait les secrets. — Elle jouissait en même temps d'une vision. — Ses paroles à ce sujet. — Ses sentiments quand elle est rendue à son état habituel. — Raisons de cette révélation. — Humilité de la voyante. — Bonne odeur de la couronne de France bien gardée. — Justesse et étendue de la courte réponse sur les motifs qui ont fait que Charles VII a cru. — Questions ultérieures.

III. — Les objections du promoteur au sujet de la couronne et du signe, et les réponses de la Vénérable. — Offre du tribunal d'en référer aux témoins et, notamment, à Régnault de Chartres. — Réponse.

IV. — Les actes posthumes confirment, loin de les infirmer, les réponses de Jeanne, telles qu'elles viennent d'être expliquées. — Jeanne fidèle jusqu'à la mort au serment de ne pas révéler le signe donné au roi.

I

Un des points sur lesquels la Vénérable fut le plus tourmentée, ce fut sans contredit sur le signe donné au roi en preuve de sa mission. C'était précisément ce qu'elle ne pouvait pas dire ; aussi fit-elle d'abord une profession aussi énergiquement accentuée que souvent réitérée, qu'on ne lui arracherait rien sur ce qui regardait le roi. Et cependant,

sur le conseil de ses voix, elle finit par répondre ; mais répondre par une allégorie, inintelligible pour les assistants, et d'une admirable justesse pour nous qui connaissons l'objet des secrets révélés au prince.

Que Jeanne ait révélé au roi des secrets qui n'étaient connus que de Dieu et du Dauphin, ce fut universellement connu dans les deux partis, et même au delà. Alain Chartier, dans sa lettre à un prince inconnu[1], Thomas Basin[2], Alain Bouchard[3] nous ont dit que ce fut dans la première entrevue, et Paquerel le confirme dans la déposition qu'on lira plus loin. Ce fut dans un tête-à-tête à Chinon, dans un angle de la salle du trône, les courtisans étant retirés à l'extrémité opposée du vaste appartement. Cependant, disent la *Chronique* de Cousinot et le *Journal du siége*, dans la suite elle consentit à les révéler à un groupe de témoins choisis, après avoir fait jurer à tous, et avoir juré elle-même, qu'ils n'en révéleraient jamais la nature. Le jeune roi était dénué de tout crédit, la mission était si inouïe, qu'il n'est pas étonnant que les personnages de l'entourage de Charles VII n'aient voulu donner leur assentiment à la mise en œuvre de la jeune fille, qu'après avoir entendu de sa bouche ce qui établissait qu'elle était bien l'envoyée du Ciel. Il y avait à Chinon, parmi les tenants du parti national, des ecclésiastiques éminents en doctrine et en dignité. L'on ne se contenta pas de leur approbation, l'on voulut celle des docteurs de Poitiers et du Parlement. Il fallait que le roi, dans une entreprise qui, si elle n'était pas divine, était toute folie, fût couvert par l'approbation de tous les sages. Il semble, d'après les réponses de Jeanne qui vont être reproduites, que cette manifestation des secrets à un groupe d'élite a eu lieu après le retour de Poitiers. Sûrement, elle était dans cette ville durant la semaine sainte ; or elle va nous parler de la manifestation du signe durant la semaine de Pâques, à Chinon. Il est à croire qu'avant de mettre la jeune fille à l'œuvre, il y a eu comme une manifestation solennelle des motifs sur lesquels se basait le roi. Ce qui est connu sous le nom de résumé de la sentence de Poitiers a été dès lors répandu au loin ; c'est le sentiment de Quicherat, et il semble fondé.

Pierre Sala[4], l'abréviateur du Procès[5], Alain Bouchard[6] nous ont fait connaître la nature des secrets : une fort belle prière mentale que, dans l'extrémité de ses malheurs, Charles VII aurait adressée à Dieu.

1. II, p. 253. — Le chiffre romain qui précède la page (p.) indique le tome de *la Vraie Jeanne d'Arc* auquel se rapporte la référence.
2. III, p. 233.
3. *Ibid.*, p. 287.
4. *Ibid.*, p. 277.
5. *Ibid.*, p. 281.
6. *Ibid.*, p. 288.

On répète une prière qui tient au cœur ; il n'y a pas d'opposition entre ces auteurs, parce qu'ils diffèrent sur les circonstances où elle aurait été adressée à Dieu. Elle était inspirée par un doute que l'infortuné roi de Bourges avait conçu sur la légitimité de sa naissance; la déposition écrite de Paquerel, qui affirme tenir le tout de la Pucelle, confirme admirablement l'indication des trois auteurs cités. Nous verrons avec quelle solennité le moine augustin rapporte les paroles de la Vénérable.

C'est qu'en effet, comme l'observe justement Henri Martin, le secret révélé est un des points capitaux du divin poème. La loi salique en recevait la plus éclatante confirmation. Le Ciel faisait connaître par un miracle celui qui devait en bénéficier, et il allait, par une suite de miracles, le mettre en possession de son droit. En dehors de la race de David, jamais dynastie n'a reçu pareille consécration. Pourquoi a-t-elle oublié les devoirs qu'elle lui imposait? Pourquoi a-t-elle demandé au sang matériellement considéré, ce qui ne fut concédé à ce sang que tout autant qu'il en sortait, selon l'expression même de la céleste envoyée, des lieutenants de Jésus-Christ, vrai roi de France?

Les docteurs qui ont écrit pour la réhabilitation, ont répété à l'envi que la Pucelle pouvait très légitimement se dire l'Ange de Dieu apportant la couronne au Dauphin. — « Ange signifie envoyé; or Jeanne était bien l'envoyée de Dieu. » — Nous pensons, sans exclure ce sens, qu'elle pouvait le dire plus justement encore, parce que, ayant reçu la révélation des secrets, au moment même où elle les exposait au prince, ce n'était pas tant elle qui parlait que l'Ange qui la mouvait et auquel elle servait d'organe. L'Ange de Dieu parlait en elle, selon l'expression de l'Écriture : *Angelus Domini loquebatur in me* [1], expression familière aux anciens prophètes.

Ces remarques présentes à l'esprit, il est facile de s'expliquer les réponses de la Vénérable, si frappantes de justesse.

II

A la séance du 22 février, que l'on peut regarder comme la première de l'interrogatoire, Jeanne, dans l'idée générale qu'elle donnait de sa mission, disait : « *J'arrivai à Chinon vers midi. Je descendis dans un hôtel; après le dîner, j'allai vers mon roi qui était au château* [2]. »

C'était le 6 mars, qui, cette année, était le quatrième dimanche de carême. Jeanne avait dit s'être annoncée dès la veille, par une lettre

1. ZACHARIE, I, 13, 14; II, 3.

2. *Applicuitque ibidem horâ quasi meridianâ, et se hospitavit in quodam hospitio, et, post prandium, ivit ad illum quem dicit regem suum, qui erat in castro.* (Procès, p. 56.)

écrite de Sainte-Catherine de Fierbois. Elle a dû, comme le porte une tradition du pays, coucher à l'Ile-Bouchard. Le lendemain, après l'audition de la messe et avoir satisfait à ses devoirs de piété, elle aura pu aisément franchir, avant midi, les 16 kilomètres qui la séparaient de la résidence royale. Elle sera descendue devant l'église Saint-Maurice, et, les chevaux remisés, les voyageurs restaurés, Jeanne et ses guides, par le chemin étroit, raide et pierreux, que l'on voit encore, seront venus frapper à la porte de la première des trois enceintes qui forment le château de Chinon.

Jean de Metz, Bertrand de Poulengy étaient connus à la cour. Ils se sont abouchés avec les personnages de l'entourage royal, et ont exposé le motif de leur voyage. Nous verrons, par une réponse de Jeanne, qu'un logement lui fut dès lors ménagé tout près du château, chez une bonne femme, probablement de la domesticité de la cour. C'est là que, durant deux jours, elle fut visitée et interrogée longuement pour savoir si elle pouvait décemment pénétrer jusqu'au roi.

Après les paroles citées, Jeanne ajouta : « *Quand j'entrai dans la chambre de mon roi, je le connus au milieu de son entourage sur l'indication de ma voix qui me le révéla. Je lui dis que je voulais aller faire la guerre aux Anglais.* — Quand la voix vous manifesta votre susdit roi, y avait-il quelque lumière dans le lieu où vous le reconnûtes? — PASSEZ OUTRE. — Est-ce que vous avez vu quelque Ange au-dessus de lui? — *Excusez-moi, passez outre. Je vous dirai cependant qu'avant de me mettre à l'œuvre il eut plusieurs apparitions et belles révélations.* — Et quelles sont ces révélations et apparitions dont votre roi fut favorisé? — *Ce n'est pas moi qui vous le dirai, et vous n'aurez pas encore de réponse sur ce point. Envoyez vers lui, et il vous le dira.* »

« *La voix m'avait promis que le roi me recevrait assez tôt après mon arrivée. Ceux de mon parti connurent bien que la voix qui me parlait venait du Ciel. Ils virent et ils connurent la voix. Le roi et plusieurs autres virent et entendirent les voix qui venaient vers moi. Charles de Bourbon et deux ou trois autres étaient présents*[1]. »

1. Item dicit quod quando intravit cameram sui regis prædicti, cognovit eum inter alios, per consilium suæ vocis hoc sibi revelantis. Dixitque eidem suo regi quod volebat ire factum guerram contrà Anglicos. — Interrogata si, illâ vice quâ vox ostendit sibi suum regem præfatum, erat aliqua lux in loco præfato, respondit : « Transeatis ultrà. »
Interrogata utrùm viderit aliquem Angelum suprà ipsum regem suum, respondit : « Parcatis mihi, transeatis ultrà. » Dixit tamen quod antequam rex suus poneret eam in opus multas habuit apparitiones et revelationes pulchras. Interrogata quales revelationes et apparitiones idem rex suus habuit, respondit : « Ego non dicam hoc vobis. Adhuc non est vobis responsum; sed mittatis ad ipsum regem, et dicet vobis. »
Item dixit eadem Johanna quod vox sibi promiserat, quod satis citò postquam venisset ad regem suum, ipse reciperet eam. Dixit etiam quod illi de parte suâ benè cognove-

Que faut-il entendre par ces apparitions et belles révélations? Il n'est pas douteux que le bruit courut que Charles VII avait été favorisé de visions. Pancrace Justigniani l'écrivait de Bruges à son père, en mai 1429[1], non sans saisissement.

Les lettres d'anoblissement de Guy de Cailly portent expressément que, en récompense de son dévouement à la Pucelle, le noble gentilhomme vit les Anges, qu'il fut dès lors autorisé à les mettre sur ses armes[2]. Pourquoi les purs esprits qui conduisaient la Libératrice ne se seraient-ils pas aussi manifestés au prince qu'elle venait tirer de l'abîme? Sans cependant rejeter cette première interprétation, il nous semble que les paroles de l'accusée sont suffisamment expliquées en disant que Charles VII a eu des révélations, lorsque l'inspirée lui a manifesté les pensées cachées au plus profond de son cœur. Jeanne, au moment de l'inspiration, a déposé Dunois[3] et ont affirmé d'autres chroniqueurs[4], était comme transformée; c'était l'Ange qui apparaissait à travers sa terrestre et pure enveloppe. Il suffit que Charles de Bourbon et les autres l'aient vue dans un de ces moments, pour qu'elle ait pu dire, dans cette première explication générale, qu'ils avaient eu révélations et apparitions.

La séance du 24 février s'ouvrit par une longue discussion sur l'étendue de son serment. Qu'il suffise de citer les réponses suivantes : « *Je vous dirai volontiers la vérité sur ma venue ; encore ne vous dirai-je pas tout ; huit jours ne suffiraient pas pour tout dire*[5]. — Votre voix vous a-t-elle défendu de répondre à toutes les questions qui vous seront adressées? — *Je ne vous répondrai pas sur ce point. J'ai des révélations qui touchent le roi et que je ne vous dirai pas.* — Est-ce que vos voix vous ont défendu de les dire? — *Je n'ai pas de conseil sur cela. Donnez-moi un délai de XV jours et je vous répondrai ;* » et, insistant sur la demande de ce délai, elle dit encore : « *Si la voix me l'a défendu, qu'avez-vous à dire?* — Les voix vous ont donc fait cette défense? — *Croyez bien que ce ne sont pas les hommes. Vous n'aurez pas de réponse d'aujourd'hui. Jusqu'à ce que cela me soit révélé, je ne sais pas si je dois vous le dire, oui ou non*[6] ; » et encore :

runt quod vox eidem Johannæ transmissa erat ex parte Dei, et quod viderunt et cognoverunt ipsam vocem, asserens ipsa Johanna quod hoc benè scit. Ultrà dixit quod rex suus et plures alii audiverunt et viderunt voces venientes ad ipsam Johannam ; et ibi aderat Karolus de Borbonio et duo aut tres alii. (*Procès*, p. 56.)

1. III, p. 571.
2. *Ibid.*, p. 331.
3. *Ibid.*, p. 86. Voy. plus loin sa déposition.
4. *Ibid.*, p. 260 et I, p. 61.
5. Item quod de suo adventu libenter diceret veritatem ; sed non diceret totum ; et quod spatium octo dierum non sufficeret ad dicendum omnia. (*Procès*, p. 60.)
6. *Interrogata si vox prohibuerit sibi ne dicat revelationes, respondit : « Ego non sum*

« *Veuillez différer, je vous prie, vos interrogations sur ce point... Les voix m'ont ordonné de manifester au roi certaines choses qu'elles ne m'ont pas dit de vous faire connaître*[1]. »

Comment la Pucelle savait-elle que, dans quinze jours, elle fournirait des explications sur le signe donné au roi ? Savait-elle naturellement qu'il y aurait séance ce jour-là ? Il ne semble pas : c'est une prophétie qu'elle fit probablement sans en avoir conscience, et qui se réalisa ponctuellement. Elle en a fait plusieurs autres semblables, consignées au Procès. Quinze jours, c'était beaucoup pour les interrogateurs, particulièrement intrigués par la nature du signe donné au roi. Aussi, à la séance suivante, qui eut lieu le 27, encore qu'elle eût dit : « *J'ai des révélations qui regardent le roi et non pas ceux qui m'interrogent*[2], » et aussi : « *Une fois j'ai bien dit au roi tout ce qui m'a été révélé ; c'est que j'étais envoyée vers lui*[3], » elle est jetée sans transition sur l'insidieuse question : « Quand vous avez vu le roi, lors de votre premier entretien, y avait-il un Ange au-dessus de sa tête ? — *Par la bienheureuse Marie, s'il y était, je ne le sais pas, je ne l'ai pas vu.* — Y avait-il de la lumière? — *Il y avait plus de trois cents chevaliers et de cinquante torches, sans parler de la lumière spirituelle.* — Sur quoi votre roi ajouta-t-il foi à vos paroles? — *Il eut de bons signes, et le clergé fut de cet avis qu'il devait me croire.* — Quelles révélations furent faites à votre roi ? — *Vous ne saurez pas cela de moi cette année. Pendant trois semaines je fus interrogée par les ecclésiastiques, à Chinon et à Poitiers. Mon roi, avant de se décider à me croire, eut de bons renseignements sur mon passé. Les clercs de mon parti furent de ce sentiment qu'ils ne voyaient rien que de bon dans mon fait*[4]. »

consulta de hoc. Detis mihi dilationem XV dierum, et ego de hoc vobis respondebo. » *Et cum iterum dilationem de respondendo petivisset, dixit : « Si vox prohibuerit mihi, quid indè vultis vos dicere. Adhuc interrogata* utrùm hoc sibi prohibitum, respondit : « *Credatis quod homines non prohibuerunt mihi.* » Item dixit *quod illo die non respondebit, et nescit si debeat dicere aut non, quousque sit sibi revelatum.* (*Procès*, p. 63.)

1. Quantum ad istud interrogatorium, rogo vos ut habeam dilationem... Voces dixerunt mihi quod aliqua dicam regi et non vobis. (*Procès*, p. 63.)

2. Sunt revelationes quæ vadunt ad regem Franciæ, et non ad eos qui eam interrogant. (*Procès*, p. 72.)

3. Benè dixit regi suo totum unâ vice quod sibi fuerat revelatum, quia ibat ad ipsum. (*Procès*, p. 73.)

4. Interrogata utrùm erat aliquis Angelus suprà caput regis sui, quandò vidit eum primâ vice, respondit : « *Per beatam Mariam, si erat, ego nescio; nec ipsum vidi.* » Interrogata an ibi erat lumen, respondit : « Ibi erant plus quàm trecenti milites, et quinquaginta tædæ seu torchiæ, sine computando lumen spirituale... » Interrogata qualiter rex suus adhibuit fidem dictis ejus, respondit quod ipse habebat bona intersignia, et per clerum.

Interrogata quales revelationes rex suus habuit, respondit : « Vos non habebitis eas

Nous avons ici, pensons-nous, des détails d'abord sur la première entrevue du roi et de la Pucelle, dans la grande salle de Chinon, dont on peut encore constater les dimensions. On voit quelques marches de l'escalier extérieur par lequel on y accédait, et la cheminée, appendue à un pan de muraille épargné par le temps. Rien de plus solennel, puisqu'il y avait plus de trois cents chevaliers; l'appartement était magnifiquement éclairé.

Les longs examens de Chinon et de Poitiers, l'enquête à Domrémy sur le passé de la jeune fille, le jugement favorable porté par le clergé, tout se trouve ensuite rappelé. *Il n'y avait rien que de bon dans son fait* est une expression empruntée à la sentence de Poitiers, plusieurs fois reproduite dans les chroniques précédentes. La responsabilité du roi se trouvait fort bien couverte. L'accusée déclinait aussi par là le tribunal qui la mettait en accusation. Elle ne s'était avancée, qu'approuvée par un tribunal, l'égal de celui de Beauvais par sa composition, et supérieur à raison de son président, puisque Régnault de Chartres, archevêque de Reims, était le supérieur de Cauchon, son suffragant. Aussi, dans ces séances, la Pucelle en appelle-t-elle d'une manière réitérée au jugement de Poitiers, confirmant ainsi la récusation dont le procès-verbal, tout mitigé qu'il est, porte de nombreuses traces, récusation qui, d'après les témoins, fut formulée en termes fort explicites.

La cinquième séance eut lieu le 1er mars. A propos du serment elle dit : « *Je sais bien des choses qui ne touchent pas le procès et qu'il n'est pas besoin de dire*[1]. » Elle s'écrie à un autre moment : « *Est-ce que vous voulez que je vous dise ce qui regarde le roi de France*[2]*?* »

Il n'y avait rien qui leur tînt plus à cœur. Aussi la séance se termina-t-elle par le dialogue suivant : « Quel signe avez-vous donné à votre roi que vous veniez de la part de Dieu ? — *Je vous ai toujours répondu que vous ne me le tireriez pas de la bouche ; allez le lui demander.* — Vous avez juré de ne pas dire ce qui touche le procès ? — *Je vous ai déjà affirmé que je ne vous dirai pas ce qui concerne notre roi. De ce qui le touche, je ne parlerai pas.* — Savez-vous le signe que vous avez donné à votre roi ? — *Vous ne saurez rien de cela de moi.* — Mais cela regarde le procès. — *Ce que j'ai promis de tenir très secret, je ne vous le dirai pas. Je l'ai si bien promis que je ne puis pas le dire sans être parjure.* — A qui l'avez-

adhuc à me de isto anno. » Item dixit quod per tres hebdomadas fuit interrogata per clerum apud villam de *Chinon* et Pictavis; et habuit rex suus signum de factis suis priusquàm vellet ei credere. Et clerici de parte suâ fuerunt hujus opinionis quod videbatur eis in facto suo non esse nisi bonum. (*Procès*, p. 75.)

1. Dixit quod multa scit quæ non tangunt processum et non est opus ea dicere. (*Procès*, p. 81.)

2. Vultis vos quod vobis dicam id quod vadit ad regem Franciæ? (*Procès*, p. 88.)

vous promis? — *A sainte Catherine et à sainte Marguerite, et le roi en a eu la preuve. Je l'ai promis à ces deux Saintes, sans en être requise par elles. C'est de moi-même que je me suis imposé cette obligation, parce que trop de gens m'auraient sollicitée, si je n'avais pas fait cette promesse* [1]. »

« Quand vous avez montré le signe au roi, était-il seul, ou en compagnie ? — *Je pense qu'il était seul, mais il y avait beaucoup de gens qui n'étaient pas loin.* — Quand vous avez montré le signe au roi, avait-il la couronne sur la tête? — *Je ne puis vous le dire sans commettre un parjure.* — Votre roi avait-il la couronne à Reims? — *A ce que je pense, mon roi fut heureux de ceindre la couronne qu'il trouva à Reims ; mais il en fut apporté une bien riche à sa suite. Il hâta son couronnement à la prière des habitants de Reims pour leur éviter la charge des hommes de guerre ; mais, s'il avait attendu, il aurait eu une couronne mille fois plus riche.* — Avez-vous vu cette couronne plus riche ? — *Je ne puis pas vous le dire sans parjure. Et si je ne l'ai pas vue, j'ai bien ouï dire qu'elle était de cette richesse et de cette opulence* [2]. »

La Pucelle, en faisant jurer aux confidents du secret de ne pas le révéler, jura elle-même. Cette circonstance de la présence du roi explique le mot, étrange en lui-même, que le serment lui avait été montré.

Rien de plus exact que ce qu'elle dit, que si le roi était seul, lorsqu'il

1. Interrogata quale signum dedit regi suo quod veniebat ex parte Dei, respondit : « Ego semper vobis respondi quod non mihi extrahetis illud ab ore ; vadatis sibi petitum. » Interrogata an juraverit non revelare illud quod ab eâ petetur tangens processum, respondit : « Ego vobis aliàs dixi quod non dicam illud vobis quod tanget id quod vadit ad regem nostrum, et de hoc quod vadit ad ipsum non loquar. » Interrogata si ipsa scitne signum quod dedit eidem regi suo, respondit : « Vos non scietis hoc de me », et tunc fuit ei dictum quod hoc tangebat processum, respondit : « De hoc quod ego promisi tenere benè secretum hoc non dicam vobis illud. » Et ultrà dixit : « Ego promisi in tali loco, quod non possim vobis dicere sine perjurio. » Interrogata cui hoc promisit, respondit quod sanctis Catherinæ et Margaretæ promisit, et hoc fuit ostensum regi. Item dicit quod hoc promisit duabus sanctis prædictis absque hoc quod requirerent, et ipsamet Johanna ad requestam sui ipsius hoc fecit, quia nimis multæ gentes hoc petivissent ab ipsâ, nisi illud prædictis sanctis promisisset. (*Procès*, p. 90.)

2. Interrogata utrùm quandò ostendit signum regi suo erat alius ab eo in ejus societate, respondit quod æstimat alium ibi non fuisse, quamvis satis propè essent multæ gentes. Interrogata an ipsa viderit coronam suprà caput regis sui quandò ipsa monstravit ei signum, respondit : « Ego non possum vobis dicere sine perjurio. » Interrogata utrùm rex suus habebat coronam, quandò erat Remis, respondit quod prout ipsa æstimat, ipse rex suus cepit gratanter illam coronam quam Remis invenit, sed una benè dives fuit ei apportata post ipsum. Et hoc fecit pro festinando factum suum, ad requestam illorum de villâ Remensi, pro evitando onus armatorum ; et si ipse expectasset, habuisset unam coronam milliès ditiorem. Interrogata an viderit illam coronam quæ est ditior, respondit : « Ego non possum vobis hoc dicere sine incurrendo perjurium. Et si ego non viderim, ego benè audivi dici quod est adeò dives et opulenta. (*Procès*, p. 91.)

reçut le signe, bien des gens n'étaient pas loin. Plusieurs documents nous ont appris que, tandis que la Pucelle et le roi s'entretenaient, l'assistance était massée à la partie opposée de la salle.

Quelle est cette couronne venant à la suite du couronnement à Reims? C'est, pensons-nous, le surcroît de puissance qu'aurait acquis le monarque, si, après le sacre, au lieu de revenir vers la Loire, il eût écouté la Pucelle et suivi ses inspirations. C'était une couronne mille fois plus riche, car ce n'était pas seulement l'envahisseur jeté à la mer, c'était le duc d'Orléans délivré, si c'était nécessaire, par une descente en Angleterre, et, en faveur de la chrétienté, l'exploit promis à la fin de la lettre aux Anglais, c'est-à-dire le fait le plus éclatant qui eût encore été vu. Le motif mis en avant pour interrompre ces merveilles fut la difficulté de nourrir une armée qui allait toujours grossissant. Reims est mis ici pour la Champagne et les pays adjacents.

Il ne fut pas question du signe dans la séance du 3 mars, la sixième. Or, la septième eut lieu le 10, quinze jours après le 24, où l'on a vu que la Pucelle avait promis de parler du signe.

Le 10 mars, à la suite de plusieurs autres questions, la suivante lui fut posée : « Quel signe avez-vous donné au roi, quand vous vîntes vers lui ? — *Il est bel et honorable, et bien croyable, il est bon, et le plus riche qui soit au monde* [1]. »

On s'explique l'enthousiasme de la Pucelle, quand on se rappelle que, par la révélation des secrets, la race et la couronne de saint Louis recevaient une consécration qui n'a été accordée, répétons-nous, à un degré plus éminent qu'à la race et à la couronne de David. Quoi de plus honorable et de plus beau que cette révélation et les miracles qui allaient l'accompagner? En lui-même et par ce qui allait suivre, le signe était éminemment *croyable*. Il était *bon*, car quelle plus puissante excitation pour le roi et son peuple à être bons que d'être l'objet de semblable prédilection? Il était *riche*; qu'est-ce que Dieu n'est pas disposé à accorder à la France et à ses chefs, quand ils ne mettent pas d'obstacles à ses faveurs ? Les interrogateurs continuèrent.

« Vous avez voulu voir le signe de Catherine de La Rochelle, pourquoi ne voulez-vous pas dire et montrer le vôtre ? — *Si le signe de Catherine avait été montré comme le mien à de notables gens d'église et autres, à l'archevêque de Reims et à d'autres évêques dont je ne sais pas le nom, Charles de Bourbon, le sire de Latrémoille, le duc d'Alençon et plusieurs autres chevaliers y étaient et virent et ouïrent le signe comme je vois ceux*

1. Interroguée quel est le signe qui (qu'elle) donna (*quod dedit* dans le latin) vint à son roy, respond que il est bel et honnouré (*honorabilis* dans le latin) et bien créable. et est bon, et le plus riche qui so *Procès*, p. 119-120.

qui m'interrogent aujourd'hui), alors je n'eusse pas demandé à savoir le signe de Catherine. Je savais d'avance par sainte Catherine et par sainte Marguerite que le fait de Catherine de La Rochelle était tout néant [1]. »

Non seulement la Pucelle repousse l'objection; elle confond ceux qui la font en leur rappelant qu'elle a été approuvée par leur supérieur à tous, par l'archevêque de Reims, par plusieurs évêques, et de puissants seigneurs qui ont vu le signe. Elle ne s'est avancée qu'avec l'approbation du pouvoir ecclésiastique et civil.

Elle répond à Siméon Luce, qui ose bien dire quelque part que, comme Catherine de La Rochelle, Jeanne n'avait pour être crue sur parole que ses affirmations.

Outre les quelques personnages auxquels le secret fut explicitement révélé, ceux qui, dans la salle, virent le long entretien du roi et de la Pucelle, qui furent témoins de l'émotion du prince et l'entendirent répéter que la jeune fille lui avait révélé des choses qui n'étaient connues que de Dieu et de lui, ceux-là peuvent en un certain sens être dits avoir vu le signe.

L'interrogatoire continua jusqu'à la fin de la séance de la manière suivante :

« Est-ce que le signe dure encore ? — *C'est bon à savoir, il durera mille ans et plus. Ledit signe est au trésor du roi.*

« Est-ce or, argent, pierre précieuse ou couronne ? — *Je ne vous en dirai pas autre chose ; il n'y a pas homme qui puisse deviser* (décrire) *chose aussi riche que le signe ; et toutefois le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains; c'est le plus certain qu'il vous sache envoyer.*

« *Quand je dus partir pour aller vers mon roi, il me fut dit par mes voix : Va hardiment, car lorsque tu seras vers le roi, il aura bon signe de te recevoir et de te croire.* — Quand le signe vint vers votre roi, quelle révérence lui avez-vous faite ? Vint-il de Dieu ? — *Je remerciai Notre-Seigneur de ce qu'il me délivrait de la peine des clercs de par delà qui arguaient* (argumentaient) *contre moi, et je m'agenouillai plusieurs fois.*

1. Interroguée pourquoy elle ne voult aussi bien dire et monstrer le signe dessus dit, comme elle voult avoir le signe de Katherine de La Rochelle, respond que se le signe de Katherine eust été aussi bien monstré devant notables gens d'Église et autres, arcevesques et évesques, c'est assavoir, devant l'arcevesque de Reims et autres évesques dont elle ne scait le nom (et mesmes y estoit Charles de Bourbon, le sire de la Trimoulles, le duc d'Alençon et plusieurs autres chevaliers, qui le veirent et oïrent aussi bien comme elle voit ceulx qui parloient à elle aujourd'huy), comme celluy dessus dit estre montré, elle n'eust point demandé scavoir le signe de ladicte Katherine. Et toutes voies elle scavoit au devant par saincte Katherine et saincte Marguerite, que, du fait de ladicte Katherine de La Rochelle, ce estoit tout néant. (*Procès*, p. 119.)

Un Ange de par Dieu, et non pas de par un autre, bailla le signe à mon roi; j'en remerciai moult de fois Notre-Seigneur. Les clercs de par delà, quand ils scurent ledit signe, cessèrent de m'arguer.

« Les gens d'Église de par delà virent-ils le signe ci-dessus désigné ? — *Quand mon roi et ceux qui étaient avec lui eurent vu ledit signe, et même l'Ange qui le bailla, je demandai à mon roi s'il était content, et il répondit que oui. Alors je partis, et je m'en allai dans une chapelle assez près; et j'ai ouï dire alors qu'après mon partement plus de trois cents personnes virent ledit signe. C'est par amour pour moi, pour que l'on cessât de m'interroger, que Dieu voulut permettre que le signe fût vu par ceux de mon parti qui le virent.*

« Votre roi et vous-même fîtes-vous quelque révérence à l'Ange quand il apporta le signe? — *Oui, moi je fis révérence, je m'agenouillai et ôtai mon chaperon.* »

La séance finit sur ces paroles [1].

Le signe durera éternellement, parce qu'il sera éternellement vrai que par la Vénérable Dieu a fait en faveur du roi et de la France un miracle que l'on n'a vu qu'une fois. Dans les annales de la monarchie et de la France, vrai trésor de la nation, il n'y a rien de plus beau, car il n'y a rien qui nous dise aussi éloquemment les prédilections du Ciel, nos devoirs, et ce que nous pouvons attendre de leur accomplissement. Pourquoi avons-nous été et sommes-nous assez malheureux

1. Interroguée se ledit signe dure encore respond : « Il est bon à scavoir, et qu'il durera jusques à mil ans et oultre. *Item* que ledit signe est en trésor du roy. »

Interroguée se c'est or, argent, ou pierre précieuse, ou couronne, respond : « Je ne vous en diray autre chose, et ne scaurait homme deviser aussi riche chose comme est le signe; et toutes voies le signe qui vous fault, c'est que Dieu me délivre de vos mains, et est le plus certain qu'il vous sçache envoyer. »

Item dit que quand elle deust partir à aller à son roy, luy fut dit par ses voix : « Va hardiement, que quand tu seras devers le roy, il aura bon signe de te recepvoir et croire. »

Interroguée quand le signe vint à son roy, quelle révérence elle y fist, et s'il vint de par Dieu, respond quelle mercia Nostre Seigneur de ce qu'il la délivra de la paine des clercs de par delà qui arguaient contre elle, et se agenouilla plusieurs fois. *Item* dit que un Angle de par Dieu et non de par autre bailla le signe à son roy ; et elle en mercia moult de fois Nostre Seigneur. *Item* dit que les clercs de par delà cessèrent à la arguer quand ils eurent sceu ledit signe.

Interroguée se les gens d'Église de par delà veirent le signe dessus dit, respond que quand son roy et ceulx qui estoient avec lui eurent veu ledit signe, et mesmes l'Angle qui la bailla, elle demanda à son roy s'il estoit content, et il respondit que ouil. Et alors elle party et s'en ala en une petite chapelle assez près, et ouyt lors dire que après son partement plus de III[c] personnes veirent ledit signe. Dit oultre que pour lamour d'elle, et quilz la laissassent à interroguer, Dieu vouloit permeictre que ceulx de son parti qui veirent ledit signe le veissent.

Interroguée se son roy et elle firent point de révérence à l'Angle, quand il apporta le signe, respond que ouil d'elle; et se agenouilla et oulta son chaperon. (*Procès*, p. 120-122.)

pour en douter et l'oublier? La Pucelle dit fort bien que personne ne saurait exprimer tout ce qui est renfermé dans le signe, qui n'est autre que la preuve de sa mission et sa mission même.

Elle ajoute : toutefois le signe qu'il vous faut, à vous qui ne voulez pas comprendre le premier, c'est que Dieu me délivre de vos mains. Maintes réponses prouvent que la Vénérable, sachant bien que sa mission n'était pas finie, entendait la délivrance promise par les voix d'une délivrance matérielle. C'était une délivrance plus haute qui lui était réservée, la délivrance par le martyre. Elle en prophétise l'effet sans le savoir ; car à ce signe les Anglais la reconnurent pour divinement envoyée; en preuve les larmes qu'ils lui donnèrent, même les plus dévoués au parti, tels que l'évêque de Thérouenne et Cauchon lui-même. *Nous avons brûlé une sainte, nous sommes perdus*, s'écria Tressard, secrétaire du roi d'Angleterre.

En partant de Vaucouleurs, la Vénérable avait la certitude qu'un signe lui serait donné pour se faire accepter du roi, mais elle en ignorait la nature; elle nous dira plus loin quand ce signe lui fut manifesté. Elle se confondit en reconnaissance; cette vertu de tous les saints ne pouvait qu'être éminente dans la Vénérable. Nous savons qu'à Domrémy elle baisait le sol où les célestes visiteurs lui avaient apparu.

Un Ange de par Dieu et non de par un autre apporta le signe, soit qu'il faille entendre par là que sa mission venait de Dieu et non des hommes ou des démons, soit qu'elle veuille dire qu'au moment de la révélation des secrets, l'Ange parlait par elle. Après la première entrevue, le roi dit à la cour, qui l'avait observé, qu'il était content; son visage, dit Alain Chartier[1], était tout rayonnant. Est-ce cette première manifestation générale qu'indique ici Jeanne? Veut-elle parler de la notification de la sentence de Poitiers, et de la résolution définitive de la mettre à l'œuvre, qu'elle indique plus loin ? Ses réponses, pensons-nous, sont vraies pour les deux circonstances. Encore qu'après la manifestation des secrets, le 8 mars, les clercs n'aient pas cessé de l'*arguer*, comme elle dit, cependant ils ont dû le faire avec moins d'incrédulité. L'examen n'a cependant fini que trois semaines après; mais, décidée à ne dire sur ce point rien que les questionneurs pussent comprendre, l'accusée non seulement pouvait, mais devait, tout en disant la vérité, embrouiller la suite des faits. Si le fond du secret fut révélé à d'autres qu'au roi, Jeanne elle-même nous apprend que ce fut pour mettre fin aux questions, aux objections dont on ne cessait de l'accabler.

La session suivante, le 12 mars, n'amena sur le signe que les deux

1. II, p. 253.

questions suivantes : « L'Ange qui apporta le signe, parla-t-il ? — *Oui, il dit à mon roi que l'on me mît en besogne, et que le pays serait aussitôt soulagé.* — L'Ange qui apporta le signe est-il celui qui vous est apparu le premier, ou est-ce un autre Ange ? — *C'est toujours le même; jamais il ne me fit défaut*[1]. »

La séance du soir se termina par cette question : « Quel signe avez-vous donné à votre roi? — *J'en demanderai conseil à sainte Catherine*[2]. »

Le lendemain en effet, 13 mars, elle devait donner, sans violer son serment de ne rien révéler, les plus longues explications qu'elle ait fournies. La plus grande partie de la séance, la presque totalité fut consacrée à la question du signe. La suite va en être reproduite avec quelques explications.

« Parlez-nous d'abord du signe donné au roi ; quel fut-il ? — *Seriez-vous contents que je me parjurasse?* — Avez-vous juré et promis à sainte Catherine de ne pas dire ce signe ? — *J'ai juré et promis de ne pas dire ce signe, et cela de moi-même, parce qu'on m'en chargeait trop de le dire. Et je promets que je n'en parlerai plus à nul homme. Le signe, ce fut ce que l'Ange certifiait à mon roi en lui apportant la couronne. Il lui disait qu'il aurait tout le royaume de France entièrement, à l'aide de Dieu, et moyennant mon labeur; qu'il me mît en besogne, à savoir qu'il me baillât des gens d'armes; autrement il ne serait pas de sitôt couronné et sacré.*

« Depuis hier avez-vous parlé à sainte Catherine ? — *Oui, depuis hier je l'ai ouïe, elle m'a dit plusieurs fois de répondre hardiment aux juges de ce qu'ils me demanderaient touchant le procès*[3]. »

1. Se l'Angle qui apporta le signe parla point? respond que ouil et que il dist à son roy que on la mist en besoingne, et que le païs seroit tantoust allégié.

Interroguée se l'Angle qui apporta ledit signe fut l'Angle qui premièrement apparu à elle, ou se ce fust ung autre, respond, c'est toujours tout ung et oncques ne lui faillit. (*Procès*, p. 126.)

2. Interroguée du signe baillé à son roy, respond qu'elle en aura conseil à saincte Katherine. (*Procès*, p. 134.)

3. Interroguée premièrement du signe baillé à son roy, quel y fut, respond : « Estes-vous content que je me parjurasse? » Interroguée par Monseigneur le vicaire de l'Inquisiteur s'elle avoit juré et promis à saincte Katherine non dire ce signe, respond : « J'ay juré et promis non dire ce signe, et de moy mesmes, pour ce que on m'en chargeoit trop de le dire. » Et adonc (*alors*) dist elle mesmes : « Je promets que je n'en parleray plus à homme. » *Item* dit que le signe ce fust (*ce*) que l'Angle certifiast à son roy en lui apportant la couronne, et luy disant qu'il aroit tout le royaume de France entièrement à l'aide de Dieu, et moyennant son labour ; et qu'il la meist en besoingne, c'est assavoir que il luy baillast de gens d'armes, autrement il ne seroit mye sitost couronné et sacré.

Interroguée se depuis hier ladicte Jehanne a parlé à saincte Katherine, respond que depuis elle l'a ouye; et toutes voies lui a dit plusieurs fois qu'elle responde hardiement aux juges de ce qu'ils demanderont à elle, touchant son procès. (*Procès*, p. 139-140.)

En rappelant qu'elle avait juré de ne pas dire le signe, en renouvelant à l'heure même ce serment, Jeanne avertissait le tribunal de ne pas prendre ses paroles à la lettre. C'eût été pure démence de commencer par jurer de ne pas dire ce qu'elle allait dire immédiatement. Et cependant, si elle ne dit rien au tribunal qui puisse lui révéler le signe, pour nous qui le connaissons, ses paroles sont très justes et très profondes. Quoi de plus vrai qu'en dissipant miraculeusement les doutes conçus par le prince sur la légitimité de sa naissance, la céleste envoyée lui apportait la couronne, confirmait au nom du Ciel la loi salique, lui garantissait qu'il en était le bénéficiaire, et lui donnait un gage surnaturel qu'il serait mis en possession de son droit? La Pucelle accentue qu'à l'aide de Dieu, et moyennant son travail à elle, Charles aurait ENTIÈREMENT TOUT le royaume de France. Elle annonce une fois de plus que sa mission était d'expulser entièrement l'envahisseur. Si, comme elle va nous le dire, au moment où elle donnait le signe, elle était sous le coup de l'inspiration, c'était, au pied de la lettre, l'Ange qui parlait en elle. N'eût-elle parlé que par souvenir, elle pouvait se dire un Ange dans le sens étymologique du mot, et aussi parce qu'elle était déléguée par un Ange, par le prince des Anges.

« En quelle manière l'Ange apporta-t-il la couronne? la mit-il sur la tête de votre roi? — *Elle fut donnée à un archevêque, c'est à savoir celui de Reims, à ce qu'il me semble, en la présence du roi; ledit archevêque la reçut et la donna au roi, j'étais présente; elle est mise dans le trésor du roi* [1]. » — L'archevêque, qui était chancelier du royaume et l'un des personnages les plus influents, fut du nombre de ceux qui furent admis à la seconde révélation des secrets; il était président de la commission qui examina Jeanne à Poitiers; en approuvant la Pucelle, en disant qu'il fallait mettre la jeune fille à l'œuvre, il présentait la couronne au roi; il recevait la couronne encore en couronnant le roi à Reims; Jeanne était présente dans les deux circonstances. La couronne, c'est-à-dire la révélation des secrets, et la faveur qui l'accompagnait, est bien le plus beau diamant du trésor royal, puisque jamais trésor de roi n'en posséda d'un tel prix.

« En quel lieu la couronne fut-elle apportée? — *Ce fut en la chambre du roi, au chastel de Chinon.* — A quel jour et à quelle heure? — *Je ne sais pas le jour; pour l'heure, il était heure haute* (avancée); *je*

1. Interroguée en quelle manière l'Angle apporta la couronne, et s'il la mist sur la teste de son roy, respond, elle fut baillée à ung arcevesque, c'est assavoir celuy de Rains, comme il luy semble, en la présence du roy; et ledit arcevesque la receust et la bailla au roy, et estoit elle mesmes présente; et est mise en trésor du roy. (*Procès*, p. 140.)

n'ai pas autrement mémoire de l'heure; pour le mois, c'était au mois d'avril ou de mars, ce me semble; au prochain mois d'avril ou au présent mois, il y a deux ans; et c'était après Pâques.

« Le premier jour que vous vîtes le signe, votre roi le vit-il ? — *Oui, il l'eust lui-même.*

« De quelle matière était ladite couronne ? — *C'est bon à savoir qu'elle était de fin or ; elle était si riche que je ne saurais en nombrer la richesse, et la couronne signifiait qu'il tiendrait le royaume de France.* — Y avait-il des pierreries ? — *Je vous ai dit ce que j'en sais.* — L'avez-vous maniée, baisée ? — Non [1]. »

Cette assertion si positive, que le signe fut donné au roi après Pâques, nous force d'admettre que ce fut alors que Jeanne se détermina à révéler devant quelques témoins de choix le signe donné au roi, peut-être en ajoutant à la révélation première quelques circonstances particulières. L'examen durait depuis trois semaines et plus. Les sages avaient parlé; il a dû y avoir comme une solennelle déclaration qu'on acceptait les services de la jeune fille; on a dû rédiger l'abrégé de la sentence de Poitiers que nous avons trouvée dans de nombreux documents. Il a dû être répandu pour couvrir la responsabilité du roi.

En disant qu'elle avait donné le signe au roi, sitôt qu'elle l'avait eu elle-même, la Vénérable parle de la première révélation, de celle du 8 mars. Elle mêle les faits tout en restant dans la vérité. C'était son droit, son devoir même, ne voulant pas être comprise.

La couronne était de *fin or*, car être appelé divinement à la couronne de France, à régner sur la nation très chrétienne, sur la fille aînée de l'Église, sur le saint royaume, comme disait Jeanne, c'était être appelé à une royauté qui était parmi les autres ce que l'or est parmi les métaux. Jeanne avait raison de dire qu'elle ne saurait en dire la richesse, c'est-à-dire décrire l'honneur, la gloire qu'il y a d'être appelé à exercer sur le monde l'influence pour le bien, que devait y exercer un roi vraiment très chrétien.

1. Interroguée du lieu où elle fut apportée, respond : « Ce fut en la chambre du roy, en chastel de Chinon. » Interroguée du jour et de l'eure, respond : « Du jour, je ne scay; et de l'eure, il estoit haulte eure. » Autrement n'a mémoire de l'eure ; et du moys, en moys d'avril ou de mars, comme il lui semble, en moys d'avril prouchain, ou en cest présent moys a deux ans, et estoit après Pasques.

Interroguée se, la première journée qu'elle vit le signe, se son roy le vit, respond que ouil, et que il le eust luy mesme.

Interroguée de quelle matière estoit ladicte couronne, respond que c'est bon assavoir qu'elle estoit de fin or et estoit si riche que je ne scoye, « nombrer la richesse » et que la couronne signifioit qu'il tendroit le royaume de France. Interroguée s'il y avoit pierrerie, respond : « Je vous ai dit ce que j'en sçay. » Interroguée s'elle la mania ou baisa, respond que non. (*Procès*, p. 140-141.)

Quand elle ajoute : la couronne signifiait qu'il aurait le royaume de France, elle leur dit qu'elle leur parle d'une manière allégorique et que tout ce qu'elle répond à ce sujet doit être pris dans un sens figuré. Ce qui est confirmé par ce *non* si catégorique qu'elle n'a ni manié, ni baisé cette couronne.

Les interrogations continuèrent.

« L'Ange qui apporta la couronne venait-il de haut, ou marchait-il sur le sol? — *Il vint de haut; j'entends qu'il venait par le commandement de Notre-Seigneur, et il entra par l'huis* (la porte) *de la chambre.* — S'avançait-il sur la terre et marchait-il depuis l'huis de la chambre? — *Il vint devant le roi, et il fit la révérence au roi en s'inclinant devant lui, et en prononçant les paroles que j'ai dites du signe ; et avec cela, il lui remettait en mémoire la belle patience qu'il avait eue dans les grandes tribulations qui lui étaient survenues; et depuis l'huis il marchait et s'avançait sur la terre en venant au roi.* — Quel espace y avait il de l'huis jusques au roi? — *A ce que je pense, il y avait bien l'espace de la longueur d'une lance, et par où il était venu, il s'en retourna. Quand l'Ange vint, je l'accompagnai, j'allai avec lui à la chambre du roi, l'Ange entra le premier, et moi-même je dis au roi : « Sire, voilà votre signe, prenez-le*[1]. »

Tout est clair et net en admettant qu'en ce moment Jeanne était sous le coup de l'inspiration. L'écriture de l'enfant dont le maître tient et gouverne la main est de l'un et de l'autre, et peut être revendiquée par tous les deux; ainsi en était-il de ce que l'Inspirée faisait en ce moment. Il n'est pas impossible, il n'est pas improbable — la Pucelle semble l'indiquer un peu plus bas — que l'Ange ou les Anges lui apparaissaient en ce moment, et qu'avec l'action sur ses puissances intérieures transformées, élevées, les sens extérieurs étaient affectés. Elle a pu dire dans ce cas que l'Ange qui lui apparaissait, marchait devant elle, tout comme l'Archange Raphaël marchait devant Tobie. Alors même qu'il n'y aurait eu que la possession de ses puissances intérieures, elle pouvait le dire

1. Interroguée se l'Angle qui l'aporta venoit de hault, ou s'il venoit par terre, respond : « Il vint de hault », et entend, il venoit par le commandement de Nostre Seigneur, et entra par l'uys de la chambre.

Interroguée se l'Angle venoit par terre, et erroit depuis l'uys de la chambre, respond quand il vint devant le roy, il fist révérence au roy, en se inclinant devant luy, et prononçant les parolles qu'elle a dictes du signe; et avec ce luy ramentevoit la belle patience qu'il avoit eu, selon les grandes tribulacions qui luy estoient venues, et depuis l'uys il marchoit et erroit sur la terre en venant au roy.

Interroguée quelle espace il avoit de l'uys jusques au roy, respond, comme elle pense, il y avoit bien l'espace de la longueur d'une lance, et par où il estoit venu, s'en retourna. *Item* dit que quand l'Angle vint, elle l'accompagna, et ala avec luy par les degrés à la chambre du roy, et entra l'Ange le premier, et puis elle mesmes dit au roy : « Sire, velà vostre signe, prenez lay. » (*Procès*, p. 141-142.)

encore, parce que c'était l'Ange qui la mouvait, la dirigeait, l'élevait au-dessus d'elle-même, sans cependant lui enlever sa liberté. On se montra dans la suite fort choqué de ce qu'elle avait dit que l'Ange avait fait la révérence au roi. Il n'y avait pas lieu en supposant que c'était sous l'impulsion de l'Ange qui la possédait qu'elle fit cette inclination, et prit cette attitude si parfaite que, d'après Jean Chartier, on eût cru que *toute sa vie elle avait été nourrie à la cour* [1]. Les Anges veulent qu'on rende le respect à qui il est dû.

L'Ange rappelait au roi la grande patience qu'il avait eue dans ses grandes tribulations. Les documents sont unanimes pour affirmer que, lors de l'arrivée de la Pucelle, le roi vivait très saintement. Il n'était pas possible de lui rappeler sa prière, sans lui rappeler les grandes tribulations qui la lui avaient arrachée, ni la magnanime patience dont elle est l'expression. D'après quelques historiens d'Orléans [2], c'est devant une image de Notre-Dame de Pitié que le prince l'aurait faite ; ce qui expliquerait pourquoi Notre-Dame des Douleurs faisait partie du monument de la Pucelle élevé sur le pont d'Orléans.

Il a été rappelé que l'on voit encore à Chinon quelques-unes des marches de l'escalier extérieur par lequel on avait accès à la grande salle, à côté de laquelle, selon l'usage du temps, le roi avait sans doute son *appartement de retrait*, ou cabinet; ce qui est cause que la Pucelle l'appelle chambre du roi. Les interrogateurs continuèrent :

« En quel lieu l'Ange vous apparut-il ? — *J'étais toujours en prières, afin que Dieu envoyât le signe du roi, et j'étais en mon logis, chez une bonne femme près du chastel de Chinon, quand il vint, et puis nous nous en allâmes ensemble vers le roi, et il était bien accompagné d'autres Anges avec lui que chacun ne voyait pas. Et si ce n'eust été pour mon amour et pour m'ôter de la peine des gens qui m'arguaient, je crois bien que plusieurs virent l'Ange dessus dit qui ne l'auraient pas vu* [3].

« Est-ce que tous ceux qui étaient avec le roi virent l'Ange? — *Je pense que l'archevêque de Reims, les seigneurs d'Alençon et de la Trimoulle et Charles de Bourbon le virent, et pour ce qui est de la couronne, plusieurs gens d'Église et autres la virent, qui ne virent pas l'Ange.* — De quelle

1. III, p. 147.
2. Le Maire, *Histoire et Antiquités de la ville d'Orléans* (p. 187).
3. Interroguée en quel lieu il (l'Ange) apparut à elle, respond : « J'estois presque toujours en prière, afin que Dieu envoyast le signe du roy, et estoie en mon lougeis, qui est chieux une bonne femme près du chastel de Chinon, quand il vint; et puis nous en allâmes ensemble au roy; et estoit bien accompaigné d'autres Angles avec luy, que chacun ne veit pas; » et dist oultre, ce n'eust été pour l'amour d'elle, et de la oster hors de paine des gens qui la arguaient, elle croit bien que plusieurs gens veirent l'Ange dessus dit, qui ne l'eussent pas veu. (*Procès*, p. 143.)

figure était l'Ange, et quelle était sa taille? — *Je n'ai pas congé de le dire; j'en répondrai demain* [1]. »

Nous avons ici une nouvelle preuve que le signe promis en Lorraine ne fut donné que le jour même où il devait être produit, ainsi que Jeanne nous l'a déjà dit. Elle a dû le mériter par la prière. Elle ne dut pas tarder à changer de logis, et à passer dans la troisième enceinte du château, à la partie dite du Coudray, au sud, où son page, Louis de Coutes, nous la dépeindra. Paquerel nous dira qu'elle fut introduite dans la salle où, d'après le Greffier de La Rochelle, Charles de Bourbon feignait d'être le roi, par Louis de Bourbon-Vendôme, l'aïeul des Bourbons destinés au trône de France et à d'autres encore. Un mot de Jeanne, qui va être cité, semble indiquer que Vendôme vint la prendre à la chapelle du château, dont on montre les fondations sur la hauteur si intéressante à visiter de la royale demeure [2].

Les paroles de la Vénérable semblent indiquer qu'en ce moment elle voyait saint Michel et les Anges, et qu'il n'y avait pas seulement action sur les puissances intérieures. Nous avons la confirmation de ce que rapportent les chroniqueurs, qu'après avoir manifesté les secrets au roi seul, elle consentit à les manifester à quelques témoins choisis. Elle en donne la raison; c'était pour mettre fin aux obsessions dont elle était l'objet. L'Ange qu'ils virent n'était, ce semble, autre qu'elle-même ; mais il peut se faire que, dans cette seconde manifestation, elle ait ajouté des circonstances nouvelles qui confirmaient son inspiration. Elle nous a dit que la couronne signifiait que le roi de Bourges posséderait le royaume ; plusieurs, une foule, connurent la prophétie, sans voir l'Ange, c'est-à-dire le signe qui était le gage de sa réalisation. Le 17 mars, interrogée sur la figure de saint Michel, elle répondit qu'il était en la forme

1. Interroguée se tous ceulx qui là estoient avec le roy, veirent l'Angle, respond qu'elle pense que l'arcevesque de Rains, les seigneurs d'Alençon et de La Trimoulle et Charles de Bourbon le veirent. Et quant est de la couronne, plusieurs gens d'Église et d'autres la veirent qui ne virent pas l'Angle.

Interroguée de quelle figure, et quel grant estoit ledit Angle, respond qu'elle n'en a point congié, et demain en respondra. (*Procès*, p. 143.)

2. L'auteur a eu la bonne fortune de visiter le château en compagnie de M. Tourlé, archéologue distingué, pour lequel l'histoire de Chinon, sa ville natale, n'a pas de secret. Le château se compose, en réalité, de trois châteaux, séparés par des fossés très larges et très profonds, sur lesquels étaient jetés des ponts-levis; le Saint-Georges au nord-est, la demeure du roi au centre, le château du Coudray au sud-ouest. Il a été habité par les Plantagenet Henri II, Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre, sur lequel il fut conquis par Philippe-Auguste. Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe le Hardi, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, y ont fait des séjours prolongés. Presque imprenable avant l'artillerie à longue portée, il présente un très bel aspect sur la vallée de la Vienne et sur des champs en culture bornés par un élégant rideau de bois. Les ruines en sont très belles.

d'un très vrai prud'homme, sans vouloir donner d'autre explication.

L'interrogatoire du 13 se poursuivit en ces termes : « Ceux qui étaient en la compagnie de l'Ange, étaient-ils tous d'une même figure? — *En la manière dont je les voyais, quelques-uns se ressemblaient bien, les autres non; quelques-uns avaient des ailes; il y en avait de couronnés; les autres ne l'étaient pas; en leur compagnie se trouvaient les saintes Catherine et Marguerite; elles vinrent avec les autres Anges dessus dits, et les autres Anges aussi, jusque dans la chambre du roi*[1]. »

Ces paroles ne semblent pas permettre de douter qu'en ce moment Jeanne ne jouît sensiblement d'une céleste vision. Le 17 mars elle dira : « *Je suis venue au roi de France de par Dieu, de par la Vierge Marie et tous les benoits saints et saintes de Paradis et de l'Église victorieuse de là-haut.* » L'Église victorieuse de là-haut se montrait partiellement à elle; il y avait des Anges qui avaient des ailes et s'entre-ressemblaient, il y avait des saints couronnés, les martyrs, et d'autres qui ne l'étaient pas, des confesseurs, saint Louis, saint Charlemagne. Elle dit de *la manière qu'elle les voyait*; c'est qu'en effet ces formes sensibles sont pour mettre à notre portée le monde surnaturel, les Anges, et les âmes des Bienheureux n'ayant pas de corps avant la résurrection. Sainte Catherine et sainte Marguerite accompagnaient visiblement, à son premier pas dans la carrière, celle qu'elles y préparaient depuis cinq ans; l'Église victorieuse de là-haut assistait à une des plus hautes manifestations divines que la terre ait vues depuis les Apôtres. Sainte Brigitte, au livre IV de ses *Révélations*, chapitre CIV, raconte une vision au sujet de la France qui n'est pas sans analogie avec celle dont la Vénérable trace ici les linéaments. Elle sera analysée à la suite de la *Chronique de Bower*, qui la mentionne. Basin donne pareille explication dans son mémoire pour la réhabilitation; le passage a été déjà traduit (I, p. 346-7).

« Comment cet Ange se sépara-t-il de vous, continuèrent les interrogateurs? — *Il s'éloigna de moi, en celle* (sic) *petite chapelle; je fus bien courroucée* (peinée) *de son partement; je pleurais; je m'en fusse volontiers allée avec lui; c'est à savoir mon âme.* — A son départ, restâtes-vous joyeuse, ou effrayée, ou en grande peur? — *Il ne me laissa pas en peur, ni effrayée, mais j'étais courroucée* (attristée) *de son partement*[2]. »

1. Interroguée de ceulx qui estoient en la compaignie de l'Angle (s'ils étaient) tous d'une mesme figure, respond : « Ils se entreressembloient voulentiers les aucuns », et les autres non, en la manière qu'elle les véoit; et les aucuns avoient elles (*alas*); et si en avoit de couronnés, et les autres non; et y estoient en la compaignie sainctes Katherine et Marguerite, et furent avec l'Angle dessus dit, et les autres Angles aussi jusques dedans la chambre du roy. (*Procès*, p. 144.)

2. Interroguée comme celluy Angle se départit d'elle, respond : il se départit d'elle en celle petite chapelle ; et fut bien courroucée de son partement; et plouroit; et s'en fust

Le mot *celle* suppose qu'elle avait parlé déjà de la chapelle, encore que le procès-verbal ne le dise pas. Elle avait dû en partir pour aller à la salle du trône. Après avoir été, ainsi, comme soulevée dans le ciel, toute pénétrée par la vertu de l'Ange qui possédait ses facultés, elle retombait dans l'état terrestre. Sa tristesse est très normale; le regret que lui laisse la société céleste qui vient de la quitter, le désir de voir tomber l'enveloppe mortelle pour n'avoir pas à subir de si douloureuses séparations, n'ont rien que de très naturel. Combien la vallée de l'exil doit être pesante à ceux qui ont ainsi entrevu un coin du ciel! L'on s'explique certes bien que la Vénérable ait pleuré à la suite d'une telle transition. Elle nous a dit ailleurs qu'il n'en était pas autrement à la suite des visions de Domrémy.

« Est-ce que ce fut pour votre mérite que Dieu envoya son Ange? — *Il venait pour grande chose; ce fut en espérance que le roi crût le signe, pour que l'on cessât de m'arguer; et pour donner secours aux bonnes gens d'Orléans, et aussi pour les mérites du roi et du bon duc d'Orléans.* — Pourquoi avez-vous été choisie plutôt qu'une autre? — *Il plut à Dieu ainsi faire de se servir d'une simple Pucelle pour rebouter les ennemis du roi*[1]. »

C'était une grande chose que de relever la France, de la replacer sur ses bases chrétiennes, en lui montrant son vrai roi Jésus-Christ, les destinées qui l'attendaient si elle était fidèle; il y avait quelque chose de plus grand encore, c'était de montrer aux âges naturalistes qui commençaient, un fait de l'ordre surnaturel aussi indéniable que le soleil, illuminant tous les enseignements chrétiens; comme une nouvelle promulgation de l'Évangile; c'est ce que venait faire la Vénérable; il fallait que le roi se laissât persuader de mettre la Pucelle à l'œuvre, que son entourage cessât d'incriminer la jeune fille; c'était une condition préalable pour l'accomplissement de si grandes choses; la délivrance d'Orléans était la première de la série des merveilles à réaliser. Le roi en ce moment, a-t-il été établi, menait une vie très sainte, et la prière révélée était celle d'un saint. Le duc Charles d'Orléans était animé de grands sentiments de foi. La Vénérable n'ayant rien dit de ses mérites ou démérites, on urge la question, et l'on obtient une réponse qui rappelle

voulentiers allée avec luy, c'est assavoir son âme. — Interroguée se au partement, elle demoura joyeuse ou effrée et en grand paour, respond : « Il ne me laissa pas en paour ne effrée, mais estoie courroucée de son partement. » (*Ibid.*)

1. Interroguée se ce fut par le mérite d'elle que Dieu envoya son Angle, respond : « Il venoit pour grande chose; et fut en espérance que le roy creust le signe, et que on laissat à la arguer, et pour donner secours aux bonnes gens d'Orléans, et aussi pour le mérite du roy et du bon duc d'Orléans. »

Interroguée pourquoy elle, plus tot qu'ung autre, respond : « Il pleust à Dieu ainsi faire par une simple Pucelle, pour rebouter les adversaires du roy. » (*Procès*, p. 145.)

les paroles du *Magnificat*. Il a plu à Dieu ainsi faire, c'est le *fecit potentiam in brachio suo*, de se servir d'une simple Pucelle, c'est le *respexit humilitatem ancillæ suæ*, pour rebouter les ennemis du roi, c'est le *deposuit potentes de sede*.

« Vous a-t-il été dit où l'Ange avait pris cette couronne? — *Elle a été apportée de par Dieu; il n'y a orfèvre au monde qui la sût faire si belle, ou si riche. Quant au lieu où il l'a prise, je m'en rapporte à Dieu, et je ne sais pas autrement où elle fut prise.* — Cette couronne fleurait-elle bon et avait-elle bonne odeur, n'était-elle point reluisante? — *Je n'ai pas mémoire de cela, et je m'en aviserai. Je me souviens : elle sent bon et le sentira, mais qu'elle soit bien gardée, ainsi qu'il appartient. C'était en manière de couronne.*

« L'Ange vous a-t-il écrit des lettres? — *Non*[1]. »

Qui n'admirerait la justesse et l'à-propos de la jeune fille qui, en continuant la parabole, répond d'une manière si vraie et si profonde? Le plus beau royaume après celui du ciel est le royaume de France, a dit Grotius; c'est ce que l'Ange apportait à Charles VII. Quoi de plus vrai que de dire qu'il n'y a pas orfèvre au monde qui puisse fabriquer pareille couronne, si belle et si riche; qu'elle est apportée de par Dieu; elle est fabriquée dans les conseils de l'éternelle prédestination, le plus insondable des mystères de la Providence. Dire avec Jeanne qu'on n'en sait pas le dernier mot, qu'on s'en rapporte à Dieu, que l'on n'en sait pas plus long, c'est faire sous une autre forme la réponse de l'Apôtre à la question de la prédestination : *O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu! Qui fut son conseiller*[2] *!*

La couronne de France sent et sentira bon, si elle est gardée comme il convient de garder le plus beau fleuron de la couronne de Jésus-Christ, roi des nations ! Les mains des rois, qui la gardaient bien, avaient le privilège de guérir les scrofules, c'est-à-dire les laideurs, les viles excroissances; quel parfum de vie elle répandait dans le monde, quand elle était sur la tête de Charlemagne et de saint Louis! Pourquoi tant de titulaires l'ont-ils si mal compris! Pourquoi ont-ils employé si souvent

1. Interroguée se il a esté dit à elle où l'Angle avoit prins celle couronne respond qu'elle a été apportée de par Dieu, et qu'il n'a orfaivre en monde qui la sceust faire si belle, ou si riche, et où il l'a prinst, elle s'en raporte à Dieu, et ne sait point autrement où elle fut prinse.

Interroguée se celle couronne fleuroit point bon et avoit bon odeur, et s'elle estoit point reluisant, respond qu'elle n'a point de mémoire de ce, et s'en advisera, et après dit, elle sent bon, et sentira; mais qu'elle soit bien gardée, ainsi qu'il apartient, et estoit en manière de couronne.

Interroguée se l'Angle lui avoit escrit lettres, respond que non. (*Procès*, p. 145.)

2. Épître aux Romains, ch. XI, v. 33.

à des œuvres si peu chrétiennes le saint royaume que, d'après la Pucelle, ils possédaient en commende, et nullement pour la satisfaction d'une vile et égoïste ambition?

C'est, révérence gardée, une question saugrenue de demander si saint Michel écrit des lettres à une jeune fille qui ne sait ni A ni B. La question qui suit est plus sensée :

« Par quel signe le roi, les gens qui étaient avec lui, vous-même, fûtes-vous amenés à croire que c'était un Ange? — *Le roi le crut par l'enseignement des gens d'Église, et par le signe de la couronne.* — Comment les gens d'Église surent-ils que c'était un Ange? — *Par leur science et parce qu'ils étaient clercs*[1]. »

Réponse d'une justesse admirable aussi, qui couvrait parfaitement le roi, la Pucelle, et montrait l'incompétence de l'inique tribunal. Le roi s'en est rapporté à l'enseignement des gens d'Église ; c'est la sentence de Poitiers, d'après laquelle renvoyer la Pucelle, c'était s'exposer à résister au Saint-Esprit, faute qui aurait été aussi et plus encore celle de la jeune fille, si elle s'était dérobée à sa mission ; le roi avait un autre motif, celui du signe de la couronne, ou la révélation des secrets : l'autorité de l'Église et le miracle. Les gens d'Église ont connu, parce que la science ecclésiastique fournit des marques pour discerner les vraies missions divines; ils possédaient cette science, et dans le cas, ils avaient la grâce pour en faire l'application; c'est la signification du mot *parce qu'ils étaient clercs.* Leur science valait la vôtre, et par l'archevêque de Reims leur autorité, d'égale à la vôtre, lui devenait supérieure. C'était donc encore une dénégation du droit de la juger qu'elle renouvelait, au moins implicitement.

III

Telles sont, d'après le procès-verbal authentique, les réponses de la Vénérable sur le signe donné au roi. Qu'une jeune fille, représentée par les documents comme la simplicité même, ait pu les improviser si justes et si profondes, qui n'y verrait un signe d'inspiration? Il suffirait de quelques-unes d'entre elles pour mériter à un homme cultivé le renom d'homme d'esprit; que n'est-ce pas de leur ensemble?

Elles éclairent, à notre avis, la période écoulée entre l'arrivée à Chinon et la mise à l'œuvre. Elles montrent avec quelle prudence l'on procéda

1. Interroguée quel signe eurent le roy, les gens qui estoient avec le roy, et elle de croire que c'estoit un Angle, respond que le roy le creust par l'enseignement des gens d'Église qui là estoient, et par le signe de la couronne. Interroguée comme les gens d'Église sceurent que c'estoit un Angle, respond : « Par leur science, et parce qu'ils estoient clercs. » (*Procès*, p. 146.)

à l'acceptation de la céleste envoyée, et aussi l'idée si haute qu'elle se faisait de sa mission.

L'épais d'Estivet devait échafauder là-dessus plusieurs de ses incriminations. A l'article XXXI, comme preuve que l'accusée se contredisait, il lui reproche d'avoir révélé ce qu'elle avait dit ne devoir pas manifester, dût-on lui couper la tête, à savoir ce qui regardait son roi; Jeanne répondit : « *Pour ce qui est de révéler le signe donné au roi, et autres choses contenues en l'article, je puis bien avoir dit que je ne les révélerais pas; mais j'ajoute que dans les aveux faits d'abord, il doit y avoir que je ne le révélerais pas sans le congé de Notre-Seigneur*[1]. »

La prudence l'obligeait de parler ainsi; mais par le fait elle n'avait rien révélé; les auditeurs n'avaient rien compris de la nature du secret manifesté au prince, pas même si elle lui avait révélé une chose secrète. Ce n'est intelligible que pour nous qui connaissons la justesse de son allégorie.

Nous avons observé que, en fait, elle leur avait annoncé le 24 février que, dans quinze jours, elle leur dirait le signe; elle l'a dit en réalité, mais pas pour ceux qui, l'entendant, ne pouvaient pas le comprendre. C'est encore ici une imitation du Maître disant qu'il parlait en paraboles, en sorte que ceux qui entendaient n'entendaient pas, ne comprenaient pas[2].

Pour donner quelque satisfaction à la curiosité de ceux en si grand nombre qu'intriguait la nature du signe donné au roi, il est vraisemblable que l'on aura dit, même à Chinon, que la Pucelle avait apporté une couronne au roi. C'est probablement d'après cette donnée qu'aura été forgé un conte envoyé à Venise, et consigné par Morosini dans sa *Chronique* (III, p. 593).

A l'article LI, le promoteur ayant donné comme une invention de l'accusée, ou une illusion satanique, ce qu'elle avait dit d'un Ange apportant la couronne, la Vénérable répondit : « *J'ai répondu pour l'Ange qui apporta le signe.* Item *j'ai répondu pour la couronne; et quant à la conclusion qu'en tire le promoteur, je m'en attends à Notre-Seigneur*[3]. *Et où la couronne fut faite et forgée, je m'en rapporte à Notre-Seigneur.* »

Dans l'article LX, le promoteur lui reproche d'avoir pris délai pour

1. Quand à icelluy article, que à révéler le signe ou autres choses contenues en l'article, elle peust bien avoir dit qu'elle ne le révéleroit point; et adjoute que, en sa confession autrefois faicte, doit avoir que sans congié de Notre Seigneur ne le reveleroit. (*Procès*, p. 248.)

2. Mat. XIII, 13-16.

3. Respond qu'elle a respondu de l'Angle qui apporta le signe... *item* de la couronne, dit qu'elle en a respondu. Et de la conclusion de l'article que le promoteur meict contre ses fais, s'en actend à Dieu Nostre Seigneur. Et où la couronne fut faicte et forgée, s'en raporte à Nostre Seigneur. (*Procès*, p. 284.)

répondre, d'avoir hésité à le faire, ou de ne l'avoir pas fait. La réponse de la Vénérable fut celle-ci : « *Je n'ai pris délai que pour répondre plus sûrement à ce que l'on me demandait. Quant à ce qui est dit que je craignais de répondre, j'ai demandé délai pour savoir si je devais répondre à ce qui m'était demandé. Pour ce qui est du conseil du roi, je n'ai pas voulu le révéler, parce que cela ne regarde pas le procès. Quant à ce qui est du signe donné au roi, je l'ai dit parce que les gens d'Église m'ont condamnée à le dire*[1]. »

S'agit-il ici des gens d'Église du tribunal de Rouen, ou des gens d'Église de Chinon? Dans le premier cas, elle ne l'a pas dit, car l'allégorie que l'on vient d'entendre ne leur révélait nullement la nature du signe; dans le second, nous savons comment la Pucelle s'est laissée amener à révéler devant quelques témoins ce que d'abord elle n'avait dit qu'au roi.

Le 2 mai, cette question fort captieuse lui fut adressée : « Pour ce qui est du signe baillé à votre roi, voulez-vous vous en rapporter à l'archevêque de Reims, au sire de Boussac, à Charles de Bourbon, à La Trémoille, à La Hire? Vous avez dit que la couronne leur fut montrée, au moins à quelques-uns d'entre eux, qu'ils étaient présents quand l'Ange apporta ladite couronne, et qu'il la bailla audit archevêque ; ou voulez-vous encore vous en rapporter à d'autres de votre parti qui écriront sous leurs sceaux ce qui en est? — *Baillez-moi un messager; je leur écrirai de tout ce procès. Je ne veux pas m'en rapporter autrement à eux*[2]. »

Il est bien manifeste qu'elle ne pouvait pas accepter qu'on leur demandât s'ils avaient vu un Ange apporter une couronne du ciel, alors qu'elle entendait le mot couronne dans un sens métaphorique. Aussi n'accepta-t-elle que la manière qu'elle indique de s'en référer à leur assertion.

Ceux qui gouvernaient Charles VII avaient d'étroites intelligences à la cour anglo-bourguignonne. Il est fort probable que leurs amis anglo-

1. Respond qu'elle n'a point prins délay, fors (*si ce n'est pour*) plus seurement respondre ad ce que on luy demandoit. Et quand à la conclusion, dit qu'elle doubtoit respondre, a prins délay pour scavoir s'elle devoit dire. *Item* dit que, quand au conseil de son roy, pour ce qu'il ne touche point le procès, elle ne l'a point voulu révéler. Et du signe baillé au roy, elle l'a dit, pour ce que les gens d'Église l'ont condampnée à le dire. (*Procès*, p. 306.)

2. Interroguée se du signe baillé à son roy, s'elle se veult rapporter à l'arcevesque de Rains, aisné (*sire?*) de Boussac, Charles de Bourbon, La Trémoulle et La Hire, auxquieulz ou aucun d'eulx elle autresfois a dit avoir monstré cette couronne, et qu'ilz estoient présens, quant l'Angle apporta ladite couronne, et la bailla audit arcevesque ; ou s'elle se veult rapporter aux autres de son party, lesquieulz escripsent soubz leurs seaulz qu'il en est, respond : « Baillez un messagier et je leur escriprai de tout ce procès. » Et autrement ne s'i est voulu croire ne rapporter à eulx. (*Procès*, p. 396.)

bourguignons leur auront fait savoir ce que l'accusée disait de la couronne. Ceux qui jalousaient Jeanne ont dû répondre que ce n'était là qu'un conte; quelques documents vont jusqu'à affirmer qu'ils auraient poussé les Anglais à la faire mourir. C'est ce qu'on peut lire dans la *Chronique de Tournay* (III, p. 229) et la *Chronique Morosini* (*Ibid.*, p. 608).

Le 9 mai on y revint d'une manière plus concrète. « Vous avez dit du signe de la couronne que cette couronne a été baillée à l'archevêque de Reims; voulez-vous vous en rapporter à lui? — *Faites-le venir et que je l'entende parler, et puis je vous répondrai; il n'oserait pas dire le contraire de ce que je vous en ai dit*[1]. »

Dans un tête-à-tête, la Vénérable lui aurait sans doute expliqué le sens de ses paroles. Encore que le mot *il n'oserait pas* ne soit pas une preuve de complicité entre l'abominable tribunal et le chancelier, il ne laisse pas que de surprendre, surtout lorsqu'on le rapproche des lettres écrites par le prélat à l'échevinage de Reims (III, p. 263). Les trêves si désastreuses conclues à la suite du sacre, et si fort improuvées par la céleste envoyée, étaient l'œuvre de Régnault de Chartres.

IV

D'après les actes posthumes du Procès, la martyre, le matin du supplice, se serait expliquée sur ce qui vient d'être rapporté du signe donné au roi. Les actes posthumes ajoutés par Cauchon, non contresignés par les greffiers, sont dénués de toute autorité : *nullius roboris sunt*, dit Bréhal. Sont-ils contraires à l'exposition qui vient d'être faite? Examinons. Cauchon prétend alléguer l'autorité de sept témoins. D'après Martin Ladvenu, Maurice Toutmouillé, Loyseleur, elle aurait dit que la couronne n'était qu'une allégorie par laquelle elle désignait la promesse faite au roi de le faire couronner; il n'y a là rien que de conforme à nos interprétations; d'après ces mêmes témoins, elle aurait dit encore qu'elle-même était l'Ange. Elle pouvait se donner ce titre : elle était une envoyée, elle parlait au nom de l'Ange qui l'avait suscitée; mais a-t-elle nié l'apparition des Anges au moment où elle dévoilait les secrets? Loyseleur l'affirme : *nec fuerat alius Angelus*; c'est le témoignage d'un émule de Judas Iscariote, il n'y a pas à en tenir compte. Celui qui, durant le procès, avait voulu se cacher derrière des rideaux pour falsifier les réponses de

1. Du signe de la couronne qu'elle dit avoir esté baillé à l'arcevesque de Rains, interroguée s'elle s'en veult rapporter à luy, respond : « Faictes-le y venir, et que je l'oye parler, et puis je vous respondray; ne il ne oseroit dire le contraire de ce que je vous en ay dit. » (*Procès*, p. 401.)

l'accusée était encore plus à l'aise pour falsifier des paroles dites en dehors des séances solennelles; ce n'est pas la seule fausseté manifeste de la déposition produite sous son nom.

Vendères au contraire, dans ces mêmes actes, dépose que Jeanne affirmait, devant sept témoins, avoir vu de ses propres yeux et entendu de ses propres oreilles les apparitions dont il est fait mention dans le procès, par suite les apparitions au moment où elle donnait le signe au roi[1].

Pierre Maurice, le premier qui, le matin du supplice, se rendit à la prison, dépose que, l'ayant interrogée sur l'Ange porteur de la couronne, il en reçut pour réponse qu'elle-même était cet Ange. Il poursuivit son interrogatoire sur la couronne, et sur la multitude des Anges qui l'accompagnaient, etc., et Jeanne répondit que c'était vrai, et que les Anges lui apparaissaient sous la forme d'objets très ténus. Il insista et demanda si l'apparition était bien réelle; elle répondit que oui, qu'elle était bien réelle, disant : soit bons, soit mauvais esprits, ils m'ont apparu.

Toutmouillé, le compagnon de Martin Ladvenu, dépose avoir entendu Pierre Maurice dire en latin à Martin Ladvenu que Jeanne avouait que ses réponses sur la couronne étaient une allégorie, et que l'Ange c'était elle-même.

Nous possédons la déposition juridique de Ladvenu au procès de réhabilitation. Il affirme de la manière la plus explicite que Jeanne fut toujours convaincue de la vérité et de la divinité de ses révélations. On lui fait dire dans les actes posthumes qu'à l'interrogation si elle avait eu réellement des révélations et des apparitions, Jeanne avait répondu que oui, et qu'elle l'avait maintenu jusqu'à la fin... Elle disait qu'ils venaient en grande multitude, mais en forme très ténue (*in magnâ multitudine et quantitate minimâ*)... D'elle-même, et sans y être contrainte, elle a dit qu'il n'y avait pas eu d'Ange qui eût apporté la couronne au roi, mais qu'elle-même avait été cet Ange, qui avait assuré son prétendu roi qu'elle le ferait couronner à Reims, si elle était mise à l'œuvre, et qu'il n'y avait pas eu d'autre couronne[2].

Il en résulte que les actes posthumes, la déposition de Loyseleur excep-

1. Ipsa Johanna dicebat et confitebatur quod ipsa viderat et audierat propriis oculis et auribus, voces et apparitiones de quibus fit mentio in processu. (*Procès*, p. 478.)

2. Inquirebant ab eâ utrùm verum erat quod ipsas voces et apparitiones habuisset et ipsa respondebat quod sic, et in illo proposito continuavit usque ad finem... Veniebant in magnâ multitudine et in quantitate minimâ... Nullus fuit Angelus qui dictam coronam deferebat... imò ipsamet Johanna fuerat Angelus quæ... promiserat quod... ipsum faceret coronare Remis, nec fuerat alia corona ex parte Dei missa. (*Procès*, p. 478-479.)

tée, loin de démentir l'interprétation qui vient d'être donnée des réponses de Jeanne, la confirment et la corroborent.

Ces réponses sont vraiment admirables et supposent une véritable inspiration. Même parmi les esprits les plus cultivés, en trouverait-on beaucoup, en trouverait-on un seul qui fût en état d'improviser une suite de réponses si justes, si profondes dans le sens allégorique, alors qu'il est pressé par des questionneurs qui prennent dans le sens propre ce qu'il n'entend que dans un sens figuré, ainsi que les tortionnaires auraient dû le comprendre par plusieurs paroles de l'accusée?

Observons encore que la Vénérable a parfaitement tenu le serment de ne jamais révéler le signe donné au roi. Que l'on relise ses paroles, même les explications consignées dans les actes posthumes, il n'y a pas le moindre indice de l'objet de la prière faite par Charles VII; il n'est pas même fait la moindre allusion à une prière quelconque.

CHAPITRE II

L'ÉPÉE. — LA BANNIÈRE. — LE VÊTEMENT.

SOMMAIRE : I. — Épée de Fierbois. — Demandée par Jeanne. — Circonstances de la découverte. — Les trois fourreaux. — Ni bénite, ni mise sur l'autel. — La Vénérable ne la portait pas lors de sa prise; ne l'avait pourtant pas offerte à Saint-Denis. — L'épée offerte à Saint-Denys gagnée devant Paris. — Pourquoi Jeanne portait l'épée prise sur un Bourguignon. — Refus de répondre sur ce qu'était devenue l'épée de Fierbois. — Les diverses épées connues de la Pucelle. — De l'épée que, durant plusieurs siècles, on montrait à Saint-Denys. — Où fut brisée l'épée de Fierbois. — Symbolisme.

II. — La Bannière : détails. — Quarante fois plus chère que l'épée. — Faite par ordre de Notre-Seigneur. — Jeanne n'a jamais donné la mort, mais elle a frappé. — Les panonceaux des hommes d'armes. — « *Entrez hardiment parmi les Anglais.* » — Diverses questions saugrenues : le conte des papillons. — Les Saintes avaient ordonné à la Vénérable de prendre l'étendard. — Rien ne s'y trouvait que par commandement de Notre-Seigneur. — Ordre de le porter hardiment en son nom. — Tout, dans la Vénérable, est à Notre-Seigneur. — Belles paroles d'amour et de confiance en Notre-Seigneur. — Pourquoi l'étendard à l'honneur à Reims. — Complément des détails donnés par la Vénérable. — La signification de l'étendard.

III. — Vêtement viril. — Question capitale dans le procès, minime aux yeux de l'accusée. — Pris sur l'ordre de Dieu. — Interrogations diverses. — Incriminations de d'Estivet. — Explications.

I

A la séance du 27 février la question suivante fut posée à l'accusée : « Avez-vous été à Sainte-Catherine de Fierbois? — *Oui*... (elle dit que de Fierbois elle a écrit au roi, et elle ajoute) : *Je portais alors une épée que j'avais prise à Vaucouleurs. Pendant que j'étais à Tours ou à Chinon, j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, derrière l'autel; elle fut promptement trouvée; elle était toute couverte de rouille.* — Comment saviez-vous que cette épée était là? *Cette épée rouillée avait cinq croix. J'ai su par les voix qu'elle était là; je n'avais jamais vu un homme qui fût la chercher. J'écrivis aux ecclésiastiques de ce lieu de vouloir bien me faire cadeau de cette épée, et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas beaucoup sous terre derrière l'autel, à ce qu'il me semble; je ne sais pas proprement si elle était devant ou derrière l'autel; je crois cependant avoir écrit qu'elle était derrière l'autel. Cette*

épée trouvée, les ecclésiastiques du lieu la frottèrent, et aussitôt la rouille tomba sans effort. Ce fut un armurier de Tours qui alla la chercher. Les ecclésiastiques de Fierbois me donnèrent un fourreau, et aussi ceux de Tours; ils firent faire deux gaines; l'une en velours vermeil, l'autre en drap d'or. J'en fis faire une autre de cuir très fort. Quand je fus prise, je n'avais pas cette épée. Je la portais continuellement dès que je l'eus, jusqu'à ce que je me retirai de Saint-Denys, après l'assaut contre Paris[1].

« Quelle bénédiction avez-vous faite ou fait faire sur cette épée? — *Je n'ai jamais fait, ni fait faire bénédiction sur cette épée; je n'aurais pas su faire quoi que ce soit. J'aimais cependant beaucoup cette épée parce qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois que j'aimais beaucoup.* — N'avez-vous pas été à Coulange-les-Vigneuses? — *Je ne sais pas.* — N'avez-vous pas placé quelquefois votre épée sur l'autel? — *Non pas que je sache dans le but de la rendre plus fortunée.* — N'avez-vous pas fait et fait faire des prières pour que cette épée fût fortunée? — *Il est bon de savoir que j'aurais voulu que mon harnais* (mon armure) *fût fortuné.* — Aviez-vous cette épée quand vous avez été prise? — *Non, j'avais une épée prise sur un Bourguignon.*

« Où est restée cette épée, et dans quelle ville? — *J'offris une épée et une armure à Saint-Denys; mais ce n'était pas cette épée. J'avais cette épée à Lagny; mais de Lagny je portai l'épée du Bourguignon dont je viens de parler; et cela parce que c'était une bonne épée de guerre, bonne pour donner de bonnes buffes et de bons torchons. Dire où je l'ai laissée,*

1. Interrogata an ipsa fuerit apud sanctam Catharinam de Fierbois, respondit quod sic... item dicit quod habebat unum ensem quem cepit apud villam Valliscoloris.

Dixit etiam, dum esset Turonis vel in Chaynone, gallicè *à Chinon*, misit quæsitum unum ensem existentem in ecclesia Sanctæ Katharinæ de Fierbois retrò altare, et statim post fuit repertus.

Interrogata qualiter sciebat illum ensem ibi esse, respondit quod ille ensis erat in terra rubiginosus, in quo erant quinque cruces; et scivit ipsum ibi esse per voces, nec unquam viderat hominem qui ivit quæsitum prædictum ensem; scripsitque viris ecclesiasticis illius loci quatenùs placeret eis ut ipsa haberet illum ensem; et ipsi miserunt eum. Nec erat multum sub terrâ retrò altare, sicut ei videtur; tamen nescit propriè an erat antè altare, vel retrò, sed existimat se scripsisse tunc quod prædictus ensis erat retrò altare.

Dicit etiam quod statim postquam prædictus ensis repertus est, viri ecclesiastici illius loci confricaverunt eum, et illico cecidit rubigo sine violentia; et fuit unus mercator armorum de Turonis qui ivit quæsitum; dederuntque ipsi viri ecclesiastici illius loci vaginam ipsi Johannæ, et illi etiam de Turonis simul cum ipsis, feceruntque fieri duas vaginas, unam de vellere rubeo, gallicè *de velours vermeil;* et aliam de panno aureo, et ipsa fecit fieri aliam de corio benè forti.

Dicit tamen quandò ipsa fuit capta non habebat illum ensem. Dicit etiam quod continuè portavit sæpedictum ensem, postquam habuit, donec recessit à Sancto Dionysio post insultum Parisiensem. (*Procès*, p. 76-77.)

cela ne regarde pas le procès, et je ne répondrai pas présentement sur cela. Mes frères sont en possession de mes biens, de mes chevaux, de mon épée, à ce que je crois, et d'autres choses dont la valeur dépasse douze mille écus[1].

Au 17 mars, à la question : « Quelles armes offrîtes-vous à Saint-Denys en France », elle répondit : « *J'offris un harnais blanc entier tel qu'il convient à un homme d'armes, avec une épée. Cette épée, je l'avais gagnée devant Paris.*

« De quoi servaient les cinq croix qui étaient en l'épée que vous avez trouvée à Sainte-Catherine de Fierbois ? — *Je n'en sais rien*[2]. »

Nous connaissons de la Libératrice les épées suivantes : celle dont Baudricourt la munit au départ de Vaucouleurs, celle qu'elle fit prendre à Fierbois; le duc de Bretagne lui envoya une dague après la délivrance d'Orléans; la guerrière conquit dans ses escarmouches devant Paris celle qu'elle offrit à Saint-Denys; la ville de Clermont lui expédia deux épées et une dague; elle conquit sur un Bourguignon l'épée qu'elle portait à Compiègne.

Dans son histoire de l'abbaye de Saint-Denys, dom Doublet écrivait (1626) : « Saint-Denys ayant été repris,... les armes de la Pucelle furent ostées, et l'espée seule demeura avec sa ceinture de buffle, dont les annelets,

1. Interrogata qualem benedictionem fecit, aut fecit fieri super ensem prædictum, respondit quod nunquam fecit ibi nec fecit fieri quamcumque benedictionem, nec scivisset aliquid facere. Item dicit quod benè diligebat illum ensem quia repertus erat in ecclesiâ Beatæ Katharinæ quam benè diligebat.

Interrogata an ipsa fuit apud villam de *Conlenges-les-Vigneuses*, respondit quod nescit. Interrogata utrum posuerit aliquandò ensem suum super altare, respondit quod non quod ipsa sciat, ita quod posuerit ut esset meliùs fortunatus. Interrogata an unquam fecerit deprecationem ad hoc quod ille ensis esset meliùs fortunatus, respondit : « Bonum est scire quod voluissem harnesium meum, gallicè *mon harnois*, fuisse benè fortunatum. »

Interrogata an habebat ensem suum, quandò capta fuit, respondit : quod non, sed habebat quemdam ensem qui fuerat captus suprà unum Burgundum.

Interrogata ubi remansit ille ensis et in quâ villâ, respondit quod obtulit unum ensem in Sancto Dionysio et arma, sed non fuit ille ensis. Item dicit quod habebat illum ensem in Latigniaco, et de Latigniaco portavit ensem illius Burgundi supradicti ad Compendium, quia erat bonus ensis guerræ et bonus ad dandum bonas alapas et bonos ictus, gallicè *de bonnes buffes et de bons torchons*. Sed dicit quod dicere ubi dimisit, non pertinet ad processum et non respondebit de hoc pro nunc. Dicit ultrà quod fratres ejus habent bona sua, equos ensem, prout credit, et alia quæ valent plusquàm XII millia scutorum. (*Procès*, p. 77. Quicherat a fait une légère faute qui a été corrigée d'après les trois manuscrits.)

2. Interrogata qualia arma obtulit in ecclesia Sancti Dionysii in Francia, respondit quod obtulit album harnesium suum, gallicè *un blanc harnoys*, integrum, tale sicut uni homini armorum congruit, cum uno ense quem lucrata est coram villa Parisiensi... Interrogata de quo deserviebant illæ quinque cruces quæ erant in illo ense quem reperit apud sanctam Katharinam de Fierbois, respondit quod de hoc nihil scit. (*Procès*, p. 179.)

garnitures et boucles despendans étaient d'or, que j'ai veu maintes fois. » Le Père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, s'étonne des proportions de l'épée de la Pucelle : « L'épée de la Pucelle d'Orléans, dit-il, que l'on voit au trésor de Saint-Denys, est très longue et large à proportion. Les plus longues, les plus fortes et les plus pesantes de ce temps-ci, sont petites et légères en comparaison de celle-là (t. I, p. 414). » Ces auteurs et bien d'autres encore semblent supposer que c'était l'épée que la Vierge-Guerrière avait l'habitude de manier, alors qu'ils ne disent pas que c'était l'épée de Fierbois. Ils se trompent. La Pucelle le dément à deux reprises, l'épée de l'*ex-voto* avait été gagnée dans les environs de Paris; elle n'est l'épée de la Pucelle que parce qu'elle a été donnée par elle.

La Vénérable, affirmant qu'elle a constamment porté l'épée de Fierbois jusqu'à son départ de Saint-Denys, confirme la déposition du duc d'Alençon, d'après laquelle c'est dans cette ville que cette épée fut brisée sur le dos d'une fille de mauvaise vie; c'est à tort que d'autres placent l'accident à Château-Thierry, ou même après Patay. L'historiographe officiel, Jean Chartier, raconte qu'aucun ouvrier ne put la rajuster. Cependant, il faut qu'on en ait conservé les fragments, puisque la Pucelle dit que l'épée est entre les mains de ses frères. Le libertinage brise les épées, même bénies de Dieu. Les filles de Madian firent ce que n'avaient pas pu les Amalécites, et arrêtèrent les victoires du peuple élu.

L'armée royale, en regagnant la Loire, passa par Lagny. Il semble que c'est dès lors que la Pucelle porta l'épée enlevée à un Bourguignon; c'est donc avec cette épée qu'elle aura fait la campagne de Saint-Pierre-le-Moustier et celles qui ont suivi.

N'est-il pas permis de voir, dans l'épée de Fierbois, un symbole de l'épée de la France? Cette épée est destinée à défendre l'autel, et tout ce que l'autel protège. Lorsque la France oublie l'usage qu'elle doit en faire, cette épée se rouille, mais la parole du prêtre fait tomber cette rouille.

II

A la suite des interrogations du 27 février sur l'épée, l'on passa aux questions sur la bannière de la manière suivante :

« Quand vous êtes allée à Orléans, n'aviez-vous pas un étendard ou bannière? et quelle en était la couleur? — *J'avais un étendard dont le champ était semé de lis : le monde y était représenté; à côté se trouvaient deux Anges; il était de couleur blanche, en toile de boucassin; on y lisait ces deux noms*, JHESUS, MARIA ; *à ce qu'il me semble, il était frangé de soie.* — Les noms *Jhesus*, *Maria* étaient-ils en haut, en bas, ou sur les côtés? —

Ils étaient sur les côtés, à ce qu'il me paraît. — Qu'aimiez-vous davantage, votre étendard ou votre épée ? — *J'aimais quarante fois plus mon étendard que mon épée.* — Qui vous a fait faire la peinture qui était sur l'étendard? — *Je vous ai assez dit que je n'avais rien fait que sur le commandement de Dieu. Dans les combats je portais cet étendard pour éviter de tuer quelqu'un. Je n'ai jamais tué personne*[1]. »

Elle ne dit pas n'avoir jamais frappé personne, n'avoir jamais fait couler le sang ; la raison que le lecteur l'a entendue donner du choix de l'épée du Bourguignon prouve qu'elle frappait à l'occasion de *bonnes buffes* et de *bons torchons*; mais elle n'a jamais donné la mort.

Le 3 mars, on lui pose les questions suivantes : « Quand le roi vous mit à l'œuvre, et que vous fîtes faire votre étendard, les gens d'armes et les autres gens de guerre ne firent-ils pas faire des panonceaux sur le modèle du vôtre? — *Il est bon de savoir que les seigneurs maintenaient leurs armes. Quelques compagnons de guerre en firent faire selon qu'il leur plut; les autres non.* — Avec quelle matière les firent-ils faire? Était-ce avec de la toile ou du drap? — *C'était avec du satin blanc, et en quelques-uns il y avait des fleurs de lis. Je n'avais dans ma compagnie que deux ou trois lances; mais les compagnons de guerre quelquefois en faisaient faire à la ressemblance des miens ; ils faisaient faire cela pour distinguer leurs hommes des autres.* — Étaient-ils renouvelés souvent? — *Je ne sais; quand les lances étaient rompues, on en faisait de nouveaux.* — N'avez-vous pas dit que les panonceaux qui étaient à la ressemblance des vôtres étaient heureux? — *Je leur disais bien quelquefois : « Entrez « hardiment parmi les Anglais », et moi-même j'y entrais*[2].

1. Interrogata utrum quandò ivit Aurelianis, habebat vexillum, gallicè *estandart ou bannière*, et cujus coloris erat, respondit quod habebat vexillum, cujus campus erat seminatus liliis; et erat ibi mundus figuratus et duo Angeli à lateribus; eratque coloris albi de telâ albâ vel boucassino, erantque scripta ibi ista nomina JHESUS, MARIA, sicut ei videtur; et erat fimbriatum de serico.

Interrogata an hæc nomina JHESUS, MARIA, erant scripta superiùs aut inferiùs, vel à latere, respondit quod à latere, sicut ei videtur.

Interrogata quod prædiligebat vel vexillum suum, vel ensem, respondit quod videlicet quadragesiès prædiligebat vexillum quàm ensem.

Interrogata quis fecit sibi facere illam picturam in vexillo, respondit : « Ego satis vobis dixi quod nihil feci nisi de præcepto Dei. »

Dicit etiam quod ipsamet portabat vexillum prædictum, quandò aggrediebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem, et dicit quod nunquam interfecit hominem. (*Procès*, p. 78.)

2. Interroguée, quant son roy la mit premier en œuvre, et (qu') elle fist faire son estaindart, se les gens d'armes et autres gens de guerre firent faire pennonceaulx à la manière du sien, respond : « Il est bon à savoir que les seigneurs maintenoient leurs armes ». *Item*, respond : « Les aucuns compaignons de guerre en firent faire à leur plaisir, et les autres non. »

Interroguée de quelle matière ils les firent faire, se ce fut de toile ou de drap, res-

« Ne leur avez-vous pas dit de porter hardiment leurs panonceaux et qu'ils auraient du bonheur? — *Je leur ai bien dit ce qui est advenu, et ce qui adviendra encore.* — N'aspergiez-vous ou ne faisiez-vous pas asperger les pannonceaux d'eau bénite, lorsqu'on les renouvelait? — *Je ne sais rien de tout cela; si cela a été fait, ce n'a pas été de mon commandement.* — N'en avez-vous pas vu jeter? — *Cela n'est point de votre procès; et si j'en ai vu jeter, je ne suis pas avisée maintenant d'en répondre.* Les compagnons de guerre ne faisaient-ils pas mettre en leurs pannonceaux *Jhesus, Maria*? — *Par ma foi, je n'en sais rien.* — N'avez-vous point fait tourner autour d'un château ou d'une église des toiles pour faire des pannonceaux? — *Non, et je ne l'ai pas vu faire.* — Quand vous fûtes devant Jargeau, que portiez-vous derrière votre heaume; n'y avait-il pas quelque chose de rond? — *Par ma foi, il n'y avait rien* [1]. »

« Quels sont ceux de votre compagnie qui, devant Château-Thierry, prirent des papillons sur votre étendard? — *Dans mon parti on n'en prit jamais, l'on n'en parla même pas; ce sont ceux du parti de par ici qui ont fait courir ce bruit, qu'ils ont controuvé* [2]. »

« N'aviez-vous pas un étendard sur lequel le monde était peint et deux Anges? lui fut-il demandé le 10 mars. — *Oui, ils étaient peints sur mon*

pond : « C'estoit de blans satins, et y en avoit en aucuns les fleurs de liz » et n'avoit que deux ou trois lances de compaignie; mais les compaignons de guerre aucunes fois en faisoient faire à la semblance des siens, et ne faisoient cela fors pour congnoistre les siens des autres.

Interroguée s'ilz estoient guères souvent renouvellés, respond : « Je ne sçay; quand les lances estoient rompues, l'en en faisoit de nouveaulx.

Interroguée s'elle dist point que les pennonceaulx qui estoient en semblance des siens estoient eureux, respond, elle leur disoit bien à fois : « Entrez hardiment par my les Anglais », et elle mesme y entroit. (*Procès*, p. 97.)

1. Interroguée s'elle leur dist qu'ilz les portassent hardiement, et qu'ils airoient bon eur, respond : elle leur dist bien ce qui estoit venu et qui adviendroit encore.

Interroguée s'elle mectoit ou faisoit point mectre de eau benoite, sur les pennonceaulx, quand on les prenoit de nouvel, respond : « Je n'en sçay rien; » et s'il a esté fait, ce n'a pas esté de son commandement. Interroguée s'elle y en a point veu gecter, respond : « Cela n'est point de votre procès; » et s'elle y en a veu gecter, elle n'est pas advisée maintenant de en respondre.

Interroguée se les compaignons de guerre faisoient point mectre en leurs pennonceaulx *Jhesus, Maria*, respond : « Par ma foy, je n'en sçay rien. »

Interroguée s'elle a point tournié ou fait tournier toilles par manière de procession outour d'un chastel ou d'eglise, pour faire pennonceaulx, respond que non, et n'en a rien veu faire.

Interroguée, quand elle fut devant Jargueau, que c'estoit qu'elle portoit derrière son heaulme, et s'il y aucune chose ront, respond : « Par ma foy, il n'y avoit rien. » (*Procès*, p. 98.)

2. Interroguée qu'ilz furent ceulx de sa compaignie qui prindrent papillons devant Château-Tierry en son estaindart, respond qu'il ne fust oncques fait ou dist de leur party; mais ce ont fait ceulx du party de deçà, qui l'ont controuvé. (*Procès*, p. 103.)

étendard ; et je n'en eus jamais qu'un. — Quelle signification attachiez-vous à la peinture de Dieu tenant le monde et des deux Anges ? — *Sainte Catherine et sainte Marguerite me dirent de le prendre hardiment, et de le porter de même, et d'y faire mettre en peinture le roi du Ciel. Je le dis à mon roi, mais bien avec répugnance. Je ne sais pas autrement la signification*[1]. »

Le mercredi 17 mars, la séance se termina de la manière suivante : « Qu'est-ce qui vous a mue à faire peindre les Anges avec des bras, des pieds, des jambes, des vêtements ? — *Vous en êtes répondus.* — Les avez-vous fait peindre tels qu'ils viennent à vous ? — *Je les ai fait peindre tels, en la manière qu'ils se voient ès églises.* — Les avez-vous vus jamais en la manière qu'ils ont été peints ? — *Je ne vous en dirai pas autre chose.* — Pourquoi n'avez-vous pas fait peindre la clarté qui venait à vous avec les Anges ou les voix ? — *Parce que cela ne me fut pas commandé*[2]. »

Le soir, les interrogatoires continuèrent sur le même sujet : « Les deux Anges qui étaient peints en votre étendard représentaient-ils saint Michel et saint Gabriel ? — *Ils y étaient seulement pour l'honneur de Notre-Seigneur qui était peint en l'étendard ; je fis faire cette représentation de deux Anges, seulement pour l'honneur de Notre-Seigneur, qui y était figuré tenant le monde.* — Ces deux Anges, figurés en l'étendard, étaient-ils les deux Anges qui gardent le monde ? Pourquoi n'y en avait-il pas un plus grand nombre, vu qu'il vous était commandé par Notre-Seigneur de prendre cet étendard ? — *Tout l'étendard était commandé par Notre-Seigneur, par les voix de sainte Catherine et de sainte Marguerite qui me dirent :* « PRENDS L'ÉTENDARD DE PAR LE ROI DU CIEL » *et parce qu'elles me dirent :* « *Prends l'étendard de par le roi du Ciel* », *je fis faire cette figure de Notre-Seigneur et de deux Anges, je les fis colorier ; et je fis tout par leur commandement.*

« Leur avez-vous demandé alors si en vertu de cet étendard vous gagne-

1. Interroguée se en icelluy estaindart le monde est paint, et les deux Anges, etc., respond que ouil, et n'en eust oncques qu'ung. — Interroguée quelle signifiance, c'estoit que peindre Dieu tenant le monde et ses deux Angles, respond que saincte Catherine et saincte Marguerite lui disrent qu'elle prinst hardiement, et le portast hardiement, et qu'elle fist mectre en paincture là le roy du ciel, et ce dist à son roy, mais très envis; et de la signifiance ne sçait autre chose. (*Procès*, p. 117.)

2. Interroguée qui la meust de faire paindre Angles, avecques bras, piés, jambes, vestements, respond : « Vous y estes respondu. » Interroguée s'elle les a fait paindre tielz qu'ilz viennent à elle, respond que elle les a fait paindre tielz en la manière qu'ils sont pains ès eglises. Interroguée se oncques elle les vit en la manière que ilz furent pains, respond : « Je ne vous en diray autre chose. »

Interroguée pourquoy elle n'y fist paindre la clerté qui venoit à elle avec les Angles ou les voix, respond que il ne luy fust point commandé. (*Procès*, p. 180.)

riez toutes les batailles où vous vous mettriez, et si vous auriez victoire? — *Elles me dirent de le prendre hardiment et que Dieu m'aiderait.* — Qui aidait le plus à la victoire? Était-ce vous qui aidiez l'étendard, ou l'étendard qui vous aidait? — *La victoire de l'étendard ou de moi,* TOUT ÉTAIT A NOTRE-SEIGNEUR. — L'espérance de la victoire était-elle fondée en l'étendard ou en vous? — *Elle était fondée en Notre-Seigneur et non ailleurs.* — Si un autre que vous l'eût porté, eût-il eu aussi bonne fortune que lorsqu'il était porté par vous? — *Je n'en sais rien, je m'en attends à Notre-Seigneur.* — Si un des gens de votre parti vous eût donné son étendard à porter, l'eussiez-vous porté, et l'eussiez-vous porté avec aussi bonne espérance que celui dont la disposition vous a été indiquée par Dieu? auriez-vous eu aussi bonne espérance, alors même que cela eût été l'étendard de votre roi? — *Je portais plus volontiers celui qui m'avait été donné par Notre Seigneur; et toutefois de tout je m'en attendais à Notre-Seigneur* [1]. »

« Ne fit-on pas flotter ou tournoyer votre étendard autour de la tête de votre roi (à Reims pendant le sacre)? — *Non que je sache.* — Pourquoi en l'église de Reims, au sacre, fut-il plus porté que ceux des autres capitaines? — *Il avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur* [2]. »

1. Interroguée se ces deux Angles, qui estoient pains en son estaindart, représentoient saint Michiel et saint Gabriel, respond qu'ilz n'y estoient fors seullement pour l'onneur de Nostre Seigneur, qui estoit painct en l'estaindart, et dit qu'elle ne fist faire celle représentacion des deux Angles, fors seullement pour l'onneur de Nostre Seigneur, qui y estoit figuré tenant le monde.

Interroguée se ces deux Angles, qui estoient pains en son estaindart, estoient les deux Angles qui gardent le monde, et pourquoy il n'y en avoit plus, veu qu'il lui estoit commandé par Nostre Seigneur qu'elle prainst cel estaindart, respond : tout l'estaindart estoit commandé par Nostre Seigneur par les voix de sainctes Katherine et Marguerite, qui luy dirent : « Pren l'estaindart de par le roy du ciel. » Et pour ce qu'ilz lui dirent : « Pren l'estaindart de par le roy du ciel », elle y fist faire celle figure de Nostre Seigneur et de deux Angles, et de couleur, et tout le fist par leur commandement.

Interroguée se alors elle leur demanda se, en vertu de celluy estaindart, elle gaigneroit toutes les batailles où elle se bouteroit, et qu'elle auroit victoire, respond qu'ilz luy dirent qu'elle prinst hardiement, et que Dieu luy aideroit. — Interroguée qui aidoit plus, elle à l'estaindart, ou l'estaindart à elle, respond que de la victoire de l'estaindart ou d'elle, c'estoit tout à Nostre Seigneur.

Interroguée se l'espérance d'avoir victoire estoit fondée en son estaindart ou d'elle, respond : « Il estoit fondé en Nostre Seigneur, et non ailleurs. » — Interroguée se ung autre l'eust porté qu'elle se il eust en aussi bonne fortune comme d'elle de le porter, respond : « Je n'en sçay rien, je m'en actend à Nostre Seigneur. »

Interroguée se ung des gens de son party lui eust baillé son estaindart à porter, s'elle l'eust porté, s'elle y eust eu aussi bonne espérance comme en celluy d'elle qui luy estoit disposé de par Dieu, et mesmement celuy de son roy, respond : « Je portoye plus volontiers celluy qui m'estoit ordonné de par Nostre Seigneur; et toutes voies du tout je m'en actendoye à Nostre Seigneur. » (*Procès*, p. 181.)

2. Interroguée se on fist point floter ou tournier son estaindart autour de la coste (« *tête* », *dans le latin* : « *circà caput regis* »), respond que non qu'elle saiche. — Interroguée

D'Estivet osa bien incriminer des réponses si orthodoxes, si profondément pieuses. Dans l'article XX de son réquisitoire, il présente l'anneau de la Vénérable, sa bannière, son épée, les pannonceaux de ses hommes d'armes, comme autant d'objets superstitieux. La Pucelle y avait fait pratiquer des rites superstitieux (*Fecit multas execrationes et conjurationes*), promettant à ses gens une victoire sans blessure, particulièrement à Compiègne, la veille de sa sortie (*elle n'y était rentrée que le matin*), etc.

La Vénérable répondit : « *Je m'en rapporte à ce que j'ai répondu*; *en tout ce que j'ai fait, il n'y a eu ni sorcellerie, ni mauvaises pratiques. Quant à bonheur de mon étendard, tout son heur doit être rapporté à l'heur que Notre-Seigneur y a attaché* [1].

A l'article LVIII, d'Estivet incrimine ce que Jeanne en a dit, et voit de l'orgueil et de la vaine gloire en ce qu'à Reims, la bannière avait une place d'honneur. « *J'en ai répondu*, dit Jeanne ; *quant au contredit allégué par le promoteur, je m'en attends à Notre-Seigneur* [2]. »

Voilà tout ce que la Vénérable nous a appris de son étendard tant aimé par elle, si redouté par les ennemis. Encore que tout ce qu'elle en a dit soit conforme à la vérité, elle a passé sous silence plusieurs particularités consignées dans d'autres documents ; telles les deux lis présentés par les Anges, et que bénissait de sa droite le Sauveur triomphant. Il est parlé d'une *Annonciation* dans plusieurs pièces du temps ; elle devait être à l'envers, car Perceval de Cagny, dans une phrase inachevée, nous dit qu'il représentait Dieu en sa majesté, et *de l'autre côté...*; ou peut-être sur le pennon. On lira dans la *Chronique* d'Ebérard de Windechen, que Notre-Seigneur était peint avec ses plaies, et, par suite, avec celle de son côté, ou de son cœur, dont les prédilections pour la France sont rendues si éclatantes par le miracle de la Pucelle.

Le Greffier de La Rochelle (III, p. 204) dit que sur son étendard était un écu d'azur, et au-dedans de l'écu un colombeau blanc, qui tenait en son bec un rôle sur lequel était écrit : *De par le roi du ciel.* On vient de voir que c'étaient les paroles dont s'étaient servies les Saintes, en lui disant de prendre l'étendard.

pour quoy il fut plus porté en l'église de Rains, au sacre, que ceulx des autres capitaines, respond : « Il avoit esté à la paine, c'estoit bien raison qu'il fut à l'onneur. » (*Procès*, p. 187.)

1. *Quoad vigesimum, se refert ad ea quæ super hoc respondit. Et ulterius addit* que de chose qu'elle ait fait, il n'y avoit ne sorcerie, ne autre mauvès art. Et du bon eur de son estaindart, dit que de l'eur s'en rapporte à l'eur que Nostre Seigneur y a envoyé. (*Procès*, p. 237.)

2. Respond : « J'en ay respondu. » Et du contredit mis par le promoteur, respond : « Je m'en actend à Nostre Seigneur. » (*Procès*, p. 301.)

On a entendu de la bouche de la Vénérable que tout dans l'étendard était fait du commandement de Notre-Seigneur parlant par sainte Catherine et par sainte Marguerite. Il fut pour la Libératrice ce que le Labarum fut pour Constantin, et les paroles des Saintes lui disant : « *Prends-le hardiment, Dieu t'aidera* », ne sont pas sensiblement différentes de celles adressées au premier Empereur chrétien : *Tu vaincras par ce signe.*

Jésus-Christ tenant le globe d'une main, c'est Jésus-Christ roi des nations qui lui ont été données en héritage, comme récompense du sang versé par ses cinq plaies. De la main droite, il bénit sa fille aînée représentée par les lis, et que les Anges, spécialement saint Michel, soulèvent jusqu'à lui. Il est porté sur les nuées du ciel, tel qu'il viendra pour juger le monde, qu'il domine et jugera, et sur lequel il a un pouvoir qu'il ne tient pas de ce monde, selon la parole si atrocement détournée de sa signification : *Regnum meum non est de hoc mundo, non est hinc*[1].

La Libératrice aimait sa bannière quarante fois plus que son épée. La bannière exprimait le point le plus élevé de sa mission : proclamer, établir que Jésus-Christ est le roi des nations, plus encore que des individus; la mission tout entière de Jeanne est là. La Vénérable n'est que Jésus-Christ manifestant par le miracle son droit imprescriptible de roi des peuples. Aussi, dans ses victoires ne veut-elle rien pour elle, et ne se lasse-t-elle pas d'affirmer que tout doit être attribué à Notre-Seigneur. L'étendard, elle-même, tout cela n'est que le signe de la vertu de Jésus-Christ agissant dans l'un et dans l'autre.

La vue de l'étendard jetait la terreur parmi les ennemis, forçait l'entrée des villes. *Rendez-vous au roi Jésus*, disait-elle ; et les villes les plus déterminées à résister, nous ont dit plusieurs chroniqueurs, faisaient leur soumission. D'après d'autres, Jeanne, la bannière en mains, était comme transformée. Le fait est que les chroniqueurs ne cessent d'observer qu'elle s'avançait dans l'action avec sa bannière.

III

C'est surtout sur le port de l'habit viril que se fonda la condamnation ; et encore que ce changement de vêtement fût on ne peut plus justifié, ce fut peut-être ce qui parut à une multitude d'esprits dans les deux partis donner quelque teinte de vraisemblance aux autres inculpations. Aussi la Vénérable fut-elle tourmentée sur ce point durant le procès tout entier. On verra dans un autre volume la suite des interrogations et ses réponses. Quelques-unes seulement vont être citées ici.

1. Jean, c. XVIII, v. 36.

Dans la séance du 27 février : « Est-ce que Dieu vous a commandé de prendre le vêtement viril ? — *La question du vêtement est peu de chose; c'est une des moindres; je n'ai pris le vêtement viril par le conseil d'aucun homme du monde; je n'ai pris le vêtement, je n'ai rien fait que sur le commandement de Dieu et des Anges.* — Pensez-vous que le commandement de prendre le vêtement masculin soit licite ? — *Tout ce que j'ai fait, c'est sur l'ordre de Dieu; s'il m'ordonnait d'en prendre un autre, je le prendrais, dès que ce serait par l'ordre de Dieu.* — Ne l'auriez-vous pas fait à la persuasion de Baudricourt ? — *Non.* — Pensez-vous avoir bien fait en prenant le costume viril ? — *Tout ce que j'ai fait sur le commandement de Dieu, je pense l'avoir bien fait; j'en attends bonne garantie et bon secours.* — Dans ce cas particulier, pensez-vous avoir bien fait en prenant le costume d'homme ? — *Dans ce que j'ai fait, je n'ai rien fait au monde que du commandement de Dieu*[1]. »

A la lecture du procès-verbal, elle dit qu'il fallait ajouter : *Je n'ai rien fait de bien.* — Renvoyons à un autre volume les affirmations de ce genre sur le costume qui sont bien souvent réitérées ; et contentons-nous de recueillir sur ce sujet quelques particulières assertions.

A la séance du 3 mars, les questions suivantes lui furent posées : « La première fois que vous avez abordé votre roi, vous a-t-il demandé si c'était par révélation que vous aviez changé d'habit ? — *Je vous ai répondu sur cela; je ne me rappelle cependant pas si cela m'a été demandé. C'est écrit dans la ville de Poitiers.* — Vous rappelez-vous si les maîtres qui vous ont interrogée dans l'autre obédience, les uns pendant un mois, les autres pendant trois semaines, vous ont questionnée sur le changement de costume ? — *Je ne me rappelle pas; ils m'ont cependant demandé où j'avais pris le vêtement viril; je leur ai répondu que je l'avais pris à Vaucouleurs.* — Vous ont-ils demandé si c'était du commandement de vos voix ? — *Je n'en ai pas souvenance.* — Votre reine vous a-t-elle inter-

1. Interrogata an præceperit (*vox*) sibi assumere vestem virilem, respondit quod de veste parum est, et est de minori; nec cepit vestem virilem per consilium hominis mundi, et non cepit istam vestem, neque aliquid fecit nisi per præceptum Dei et Angelorum.

Interrogata an sibi videatur quod præceptum eidem factum de assumendo vestem virilem sit licitum, respondit : « Totum quod feci est per præceptum Domini, et si aliam præciperet assumere, ego assumerem, postquam hoc esset per præceptum Dei. »

Interrogata si hoc fecit per ordinationem Roberti de Baudricuria, respondit quod non.

Interrogata si credit se benè fecisse de assumendo vestem virilem, respondit quod totum id quod fecit per præceptum Domini, credit se bene fecisse, et indè exspectat bonam garantizationem et bonum succursum.

Interrogata si in hoc casu particulari, capiendo vestem virilem, credit se benè fecisse, respondit quod nihil mundi fecit in his quæ egit, nisi de præcepto Dei. (*Procès*, p. 74.)

rogée sur le changement d'habit, quand vous l'avez visitée pour la première fois ? — *Je ne m'en souviens pas.* — Votre roi, votre reine, ceux de votre parti, ne vous ont-ils pas requise quelquefois de quitter l'habit viril ? — *Cela n'est pas de votre procès* [1]. »

Parmi les chefs d'inculpation tirés par d'Estivet de l'habit masculin, citons le suivant : « Jeanne attribue à Dieu, à ses Anges et à ses Saints, des commandements contraires à l'honnêteté de la femme, à la loi divine, abominables devant Dieu et les hommes.., tels que celui de porter des vêtements virils, courts, brefs, flottants, tant les habits de dessous que les autres ; et d'après leur commandement elle aurait quelquefois porté des vêtements somptueux et pompeux, de drap précieux et d'or, jusqu'à des fourrures ; non seulement elle a porté des tuniques courtes, mais encore des tabards, des toges ouvertes des deux côtés ; c'est notoire, puisqu'elle a été prise portant une heuque d'or, ouverte des deux parts. Elle couvre sa tête de chapeaux ou de coiffures à l'usage des hommes, a les cheveux taillés en rond comme les hommes. Généralement elle a rejeté non seulement tout ce qui convient à la pudeur des femmes, mais simplement à des hommes bien morigérés, montrant dans ses vêtements la recherche des hommes les plus libertins, jusqu'à porter des armes offensives. Attribuer tout cela à un commandement de Dieu, des saints Anges, et de saintes Vierges, c'est blasphémer Dieu et ses Saints, pervertir la loi de Dieu, violer les lois canoniques, scandaliser le sexe féminin, outrager sa pudeur, renverser toute décence extérieure, approuver des exemples de toute dissolution parmi les hommes, et les y inciter [2]. »

1. Interrogata utrum quandò primò applicuit penès regem suum, an ipse petiverit ab eâ si per revelationem habebat quod mutaret habitum suum, respondit : « Ego de hoc vobis respondi, tamen non recordor, si hoc fuerit à me petitum. Et illud est scriptum in villa Pictavensi. »

Interrogata an recordetur quod magistri qui examinaverant eam in aliâ obedientiâ, aliqui per unum mensem, alii per tres hebdomadas, interrogaverunt ipsam in mutatione sui habitus, respondit : « Ego non recordor; tamen ipsi me interrogaverunt ubi ego ceperam istum habitum virilem ; et ego dixi eis quod ego ceperam apud oppidum Valliscoloris.

Interrogata utrum præfati magistri petierunt ab eâ, si per voces suas ceperat illum habitum, respondit : « Ego non recordor. »

Interrogata utrum regina sua petieritne illud sibi de mutatione habitus, quandò primò eam visitavit, respondit : « Ego non recordor. »

Interrogata an rex suus, regina et alii de parte suâ requisiveruntne ipsam aliquandò quod habitum virilem deponeret : « Hoc non est de vestro processu. » (*Procès*, p. 94.)

2. Dicta Johanna attribuit Deo, Angelis et Sanctis ejus, quod præcipiunt ea quæ sunt contrà honestatem sexus muliebris et in lege divinâ prohibita, et etiam Deo et hominibus abominabilia, et per ecclesiasticas sanctiones sub pœnâ anathematis interdicta, ut, quod induatur vestibus virilibus, curtis, brevibus et dissolutis, tàm in subtunicalibus et caligis, quàm in aliis ; et sequendo præceptum eorum, induta est aliquandò sumptuosis

« *Je n'ai blasphémé ni Dieu, ni ses Saints*, répartit l'accusée. *Pour ce qui est du commandement de Dieu, je vous ai assez répondu, et si vous voulez que je vous réponde plus avant, donnez-moi dilation, et je vous en répondrai* [1]. »

Comme le fait observer Quicherat, la traduction latine a omis deux réponses de la Pucelle que l'on trouve dans la minute française ; et il y a une interversion dans ces réponses elles-mêmes.

Le tabard, d'après Ducange, était une tunique longue, *tunica longa* ; la huque n'en différait qu'en ce qu'elle couvrait la tête ; mais il ne semble pas que ce soit la signification dans le cas présent. C'était un vêtement flottant, ouvert des deux côtés. On verra plus loin, au livre cinquième, que le duc d'Orléans avait ordonné d'acheter pour la Libératrice de sa capitale du drap de fine bruxelle. C'eût été l'offenser que de ne pas en user ; il est à croire que d'autres cadeaux de ce genre lui auront été faits. En user c'était honorer les donateurs. Se trouvant en compagnie des seigneurs, et ayant reçu de Charles VII une maison militaire, elle devait se conformer aux usages de ceux avec lesquels elle frayait. Un brillant costume, comme de belles armes, un vaillant cheval, sont pour le guerrier ce que l'instrument est à l'ouvrier ; ils sont éminemment propres à entraîner le soldat, dès que celui qui les manie est d'ailleurs homme à en tirer parti.

Elle remplissait une mission divine ; un riche costume le rappelait, et tempérait la répugnance qu'éprouvaient les hommes d'armes à être commandés par une jeune fille sortie des dernières conditions sociales, par une vachère.

L'auteur de la *Chronique des Cordeliers* indique que ce n'était qu'auprès du roi, ou dans l'action, que Jeanne portait les riches vêtements dont ses seuls ennemis ont été offusqués.

et pomposis vestibus, de pannis pretiosis et aureis, ac etiam foderaturis, et non solum usa est tunicis brevibus, sed etiam tabardis, et togis scissis ab utroque latere ; et hoc notorium est, cum capta fuerit in unâ huquâ aureâ, undique apertâ, hujus etiam in capite cappellos seu pileos et capillos ad modum virorum in rotundum tonsos (*gerens*), et generaliter, omni pudore muliebri abjecto, et non solùm contrà decentiam muliebrem, imo etiam contrà illam quæ pertinet viris morigeratis, usa est omnibus illis cultibus et vestibus, quæ homines dissolutissimi sibi solent assumere. Quæ attribuere præcepto Dei, sanctorum Angelorum, ac etiam sanctarum Virginum, est blasphemare Deum et Sanctos, subvertere legem Dei, jura canonica violare, sexum muliebrem et ejus honestatem scandalizare, omnem decentiam cultus exterioris pervertere, exempla totius dissolutionis in genere humano approbare, et ad hoc homines inducere. (*Procès*, p. 223.)

1. *Quoad decimum tertium*, respond : « Je n'ai blasphémé Dieu, ni ses Saints. » Et quand il luy fut exposé que les saints canons et les sainctes escriptures mectent que les femmes qui portent abit d'omme, ou les hommes habit de femme, est chose abhominable à Dieu, en demandant s'elle a prins cet habit du commandement de Dieu, respond : « Vous en estes assés respondus, et se voulés que vous responde plus avant, donnez-moi dilacion, et je vous en respondray. (*Procès*, p. 225.)

CHAPITRE III

LA LETTRE AUX ANGLAIS. — ORLÉANS. — JARGEAU. — LETTRE A TOURNAY. LETTRE AUX TROYENS. — FRÈRE RICHARD.

SOMMAIRE : I. — La lettre aux Anglais. — Texte avoué par la Vénérable, trois mots exceptés. — La Pucelle l'avait dictée. — Elle la confirme par la prophétie de la reddition de Paris. — Du mot : *Je suis chef de guerre*. — Remarques sur cette lettre. — Du grand exploit en faveur de la chrétienté.

II. — Questions et explications sur les mots : *Jhesus, Maria*.

III. — Questions sur la levée du siège d'Orléans. — Jeanne l'avait prédite ainsi que sa blessure. — Faux bruits. — Cent blessés. — Jeanne la première à appliquer l'échelle contre les tourelles. — Questions et réponses sur le siège de Jargeau.

IV. — Lettre aux habitants de Tournay.

V. — La courte et belle lettre aux habitants de Troyes. — Remarques. — Rapport de la Vénérable et de frère Richard.

I

Le 22 février, séance dans laquelle l'accusée donnait comme un bref sommaire de sa vie, la Vénérable disait : « *J'envoyai aux Anglais qui étaient devant Orléans une lettre dans laquelle je leur intimais de se retirer. C'est celle qui m'a été lue dans cette ville de Rouen, excepté deux ou trois mots qui ne sont pas dans l'original. Ainsi on lit dans la copie : rendez à la Pucelle, on doit écrire : rendez au roi. On y lit corps pour corps, et chef de guerre; ce qui ne se trouve pas dans les lettres expédiées* [1]. »

On les lut le 1er mars, dans la teneur suivante :

JHÉSUS-MARIA.

« *Roy d'Angleterre, et vous duc de Bedford, qui vous dictes régent le royaume de France ; vous, Guillaume de la Poule, conte de Sulford ;*

1. Dixit quod ipsa misit litteras Anglicis existentibus coram Aurelianis, continentes quod indè recederent, quemadmodum continetur in copiâ litterarum quæ sibi fuit lecta in hac villâ Rothomagensi, exceptis tamen duobus vel tribus vocabulis in eâdem copiâ existentibus, utputà hoc quod dicitur in copiâ illâ : *reddatis Puellæ*, debet poni *reddatis regi*. Ibi etiam ponuntur illa verba, *corpus pro corpore*, et *caput guerræ*, quæ non erant in litteris originalibus. (*Procès*, p. 55.)

Jehan, sire de Talebot ; et vous, Thomas, sire d'Escales, qui vous dictes lieutenans dudit duc de Bedford, faites raison au roy du Ciel ; rendez à la Pucelle qui est cy envoiée de par Dieu, le roy du Ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu pour réclamer le sanc royal. Elle est toute preste de faire paix, se vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mectrés jus, et paierez ce que vous l'avez tenu.

« *Et entre vous, archiers, compaignons de guerre, gentilz et autres qui estes devant la ville d'Orléans, allez vous en en vostre païs, de par Dieu ; et se ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir briefment à vos biens grands dommaiges.*

« *Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre, et en quelque lieu que je atteindray vos gens en France, je les ferai aller, vueillent ou non vueillent ; et si ne veulent obéir, je les ferai tous occire. Je suis cy envoiée de par Dieu, le roy du Ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France, et si vuellent obéir, je les prandray à mercy.*

« *Et n'aiez point en vostre oppinion, que vous ne tendrez point le royaume de France,* (de) *Dieu le roy du Ciel filz de sainte Marie ; ainz le tendra le roy Charles, vray héritier, car Dieu, le roy du Ciel le veult, et lui est révélé par la Pucelle ; lequel entrera à Paris à bonne compagnie.*

« *Se ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous ferrons dedens et y ferons ung si grand hahay, que encore a-t-il mil ans, que en France ne fu si grant, se vous ne faictes raison.*

« *Et croyez fermement que le roy du Ciel envoiera plus de force à la Pucelle que vous ne lui sariez mener de tous assaulx, à elle et à ses bonnes gens d'armes ; et aux horions verra on qui aura meilleur droit de Dieu du Ciel.*

« *Vous duc de Bedfort, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne vous faictes mie occire.*

« *Se vous lui faictes raison, encore pourrez venir en sa compaignie, l'où que les Franchois feront le plus bel fait que oncques fu fait pour la Chrétienté.*

« *Et faictes réponse se vous voulez faire paix en la cité d'Orléans, et se ainsi ne le faictes, de vos bien grans dommages vous souviengne briefment.*

« *Escript ce mardi sepmaine saincte*[1]. »

1. Procès, p. 240.

« Reconnaissez-vous ces lettres? — *Oui, excepté trois mots : on a écrit* RENDEZ A LA PUCELLE, *il doit y avoir :* RENDEZ AU ROI ; *on y lit* CHEF DE GUERRE et encore CORPS POUR CORPS*; ce n'était pas dans les lettres que j'ai envoyées. Aucun seigneur ne m'a dicté ces lettres; c'est moi qui les ai dictées avant de les expédier ; cependant je les ai montrées à quelques-uns de mon parti : Avant qu'il soit sept ans, les Anglais perdront gage plus grand qu'ils n'ont perdu devant Orléans. Ils finiront par tout perdre en France*[1]. »

D'Estivet échafauda sur cette lettre les articles XXI, XXII, XXIII. L'avoir écrite c'était de la part de l'accusée présomption et témérité. Elle contenait nombre de choses mauvaises, peu conformes à la foi catholique. Elle était une preuve du fréquent commerce de Jeanne avec les démons, et était inspirée par eux.

Jeanne répondit : « *Quant à la lettre, je ne l'ai point faite par orgueil ou présomption, mais par le commandement de Notre-Seigneur; je confesse bien le contenu de cette lettre, excepté trois mots. Si les Anglais eussent cru ma lettre, ils n'eussent fait* (été) *que sages; avant qu'il soit sept ans, ils s'apercevront de ce que je leur écrivais. Je m'en rapporte sur cela à la réponse déjà faite*[2]. *Pour ce qui est dit que j'ai fait cela par le conseil des démons, je le nie*[3].

A l'article LIII, d'Estivet reproche à Jeanne d'avoir, au mépris de Dieu et des saints, présomptueusement et par orgueil pris le commandement sur les hommes, en se constituant chef de guerre, et d'avoir été général d'armée. La réponse de Jeanne fut celle-ci : « *Pour ce qui est d'être chef de guerre, j'en ai autrefois répondu; et si j'étais chef de guerre,*

1. Deinceps fuerunt eidem Johannæ lectæ litteræ quas Johanna transmisit domino nostro Regi, domino duci Bedfordiæ et aliis. (Le texte est reproduit tel qu'il est dans les articles de l'accusateur, p. 240.)

Et deindè fuit interrogata an illas litteras recognoscebat, respondit quod sic, demptis tribus vocabulis, videlicet hoc quod dicitur *reddatis Puellæ*, ubi debet poni *reddatis regi*, aliud quod dicitur *caput guerræ*, et tertium quod ibi ponitur *corpus pro corpore*, quæ non erant in litteris illis quas misit. Dicit etiam quod nunquam aliquis dominus illas litteras nominavit; sed ipsamet nominavit eas antequam mitteret, benè tamen fuerunt ostensæ quibusdam de parte suâ. *Item* dicit quod antequam sint septem anni, Anglici dimittent majus vadium quam fecerint coram Aurelianis, et quod totum perdent in Francia. (*Procès*, p. 84.)

2. *Quoad vicesimum primum*, respond que quand aux lectres, qu'elle ne les a point faictes par orgueil ou présompcion, mais par le commandement de Nostre Seigneur, et confesse bien le contenu en lectres, excepté trois mos. *Item* dit que si les Anglois eussent creu ces lectres, ils eussent fait que saiges, et avant que soit sept ans, ilz s'en appercevront bien de ce qu'elle leur escripvoit, et *de hoc se refert* ad responsionem *per eam alias factam*. (*Procès*, p. 239.)

3. Et quoad articulum facientem mentionem quod hæc fecit ex consilio malignorum spirituum negat. (*Procès*, p. 242.)

c'était pour battre les Anglais. Pour ce qui est de la conclusion, je m'en rapporte à notre Sire [1]. »

Voilà la fameuse lettre de Jeanne aux Anglais, et ce que la Vénérable en a dit au procès. D'après ses réponses, elle lui a été lue à Rouen au moins trois fois ; et à chaque fois, elle a protesté contre trois mots seulement, en avouant tout le reste. On a vu, dans le volume précédent, que cette lettre était rapportée par cinq ou six chroniqueurs avec quelques variantes [2], qui, à l'exception de la dernière phrase, ne portent pas sur le fond. Dans toutes, observe Quicherat, l'on trouve les mots désavoués par la Pucelle. Je hasarde l'explication suivante, que le lecteur appréciera.

La Pucelle, ne sachant ni écrire, ni lire, dictait ses lettres sans pouvoir contrôler la dictée. Elle parlait mal le français ; la présente lettre était d'une importance capitale; c'était la déclaration de la guerre si ses conditions n'étaient pas acceptées, et c'eût été un miracle de premier ordre, si elles l'avaient été. La Pucelle avoue que cette fière missive a été montrée à plusieurs seigneurs; elle en a eu le temps, puisque, dictée le 22 mars à Poitiers, elle n'a guère été envoyée qu'un mois plus tard, de Blois. On a dû y faire quelques changements d'expression, tant du consentement de celle qui l'avait dictée que pour rendre sa pensée intelligible à ceux auxquels elle était préalablement envoyée; car il ne nous semble pas douteux qu'on n'en ait tiré des copies. C'était une excellente manière de faire connaître ce que l'on attendait de la merveilleuse jeune fille. De là les différences fort légères que l'on constate, et qui, à la dernière phrase près, n'atteignent pas le fond.

Perceval de Cagny (III, p. 181, 185) nous dit bien que la Libératrice sommait les villes de se rendre non à elle, mais à Jésus et au roi Charles; il faudrait pourtant bouleverser toute la construction de la première phrase de la lettre aux Anglais, si l'on disait : *rendez au roi Charles*, au lieu de *rendez à la Pucelle*. Elle a été chef d'armée à Orléans, où, forte de l'appui de la multitude, elle a combattu contre le vouloir des capitaines. Elle a été chef de guerre dans la campagne de la Loire. Avec le titre de généralissime, le duc d'Alençon avait reçu l'ordre de n'agir que sous la direction de la Pucelle, et il s'y est conformé. C'est Jeanne qui amena la soumission de Troyes, alors que le conseil royal était d'avis de rétrograder; c'est à ses sommations que se rendirent les villes de Champagne. Il n'en fut pas autrement des con-

1. Respond quand ad ce, quant au fait d'estre chief de guerre, elle en a autrefois respondu, et s'elle estoit chief de guerre, c'estoit pour batre les Angloys. Quand à la conclusion de l'article, s'en rapporte à nostre Sire. (*Procès*, p. 293.)

2. III, p. 74 et 612, p. 117, p. 204, p. 220, p. 260.

quêtes si étendues faites après le sacre. Tout lui est dû, dit Perceval de Cagny. En disant que si elle était chef de guerre, c'était pour chasser l'Anglais, Jeanne, du reste, semble concéder la pensée et l'expression. Par deux fois, à la suite de cette lecture, elle prophétise la reddition de Paris, avant sept ans; c'était la confirmation de cette parole que si les Anglais s'étaient rendus à sa sommation, ils n'auraient été que sages.

Fallait-il que la Vénérable eût l'absolue certitude de sa mission pour tenir un langage si fier dans sa simplicité! Pas un mot qui ne porte. *Elle est venue pour réclamer le sang royal* fait penser à l'expression biblique : *le sang de ton frère clame vers moi*[1].

Tout y est plein de la royauté de Notre-Seigneur, *le fils de sainte Marie*. Il veut que le royaume de France soit gouverné par voie d'hérédité; il en sera ainsi, car *le vrai héritier c'est Charles ; cela lui est révélé par la Pucelle*. C'est une allusion aux secrets.

C'est bien l'expulsion totale de l'envahisseur qui est l'objet de la mission de la Pucelle : *rendez à la Pucelle* les *clefs* de TOUTES *les bonnes villes que vous avez prises et violées en France;* elle est envoyée pour vous *bouter hors de* TOUTE *France*. Il n'est pas question de Reims, tandis qu'il est question de Paris où le vrai héritier *entrera*.

Bien remarquable est la phrase finale : un exploit sans pareil accompli par la France et la Pucelle en faveur de la Chrétienté ; c'est comme le festin destiné par le père de famille au prodigue réconcilié, et objet des caresses paternelles. C'est cette couronne mille fois plus riche que celle de Reims réservée à Charles VII, si, au lieu de suivre les conseils d'une politique fallacieuse, il avait suivi les conseils de la Pucelle. Christine de Pisan l'annonçait dans sa poésie ; les lettres citées par Morosini (III, p. 580 et 578) prouvent que d'autres l'attendaient. Les Anglais, s'ils veulent faire raison au Roi du Ciel, pourront être admis à cette fête donnée au bénéfice de la Chrétienté.

L'évêque du Mans, Martin Berruyer, dans son mémoire pour la réhabilitation, répondait à l'objection tirée du non-accomplissement de cette prophétie, que peut-être dans l'avenir, sous l'inspiration de la Pucelle, les Français feraient pour la Chrétienté le fait le plus splendide qui eût été encore réalisé[2]. Dieu ne permettrait-il pas, ne provoque-t-il pas l'amour si vif pour la Libératrice afin d'accomplir cette promesse? Que ne ferait pas sa miséricorde si le roi de la Pucelle, Jésus-Christ, était proclamé roi, si sa loi, devenue la loi de la France, devenait la loi des familles, des individus? Les dons de Dieu sont sans repentance ; la promesse de Jeanne se réaliserait.

1. Genèse, c. IV, v. 10.
2. I, p. 433.

II

A la séance du 1er mars, cette question lui fut posée : « N'aviez-vous pas coutume d'écrire ces noms JHESUS-MARIA dans vos lettres avec une croix ? — *Je les mettais quelquefois, et quelquefois je ne les mettais pas. Je mettais quelquefois une croix, comme un signe à celui de mon parti auquel j'écrivais, de ne pas faire ce que je lui écrivais*[1]. »

Les missives courant risque d'être interceptées, c'était un stratagème fort licite d'employer pareil moyen pour tromper l'ennemi qui s'en serait saisi.

Le 17 mars, on lui posa encore une question du même genre : « A quoi servait le signe JHESUS-MARIA que vous mettiez dans vos lettres ? — *Les clercs qui écrivaient ces lettres les y mettaient ; et quelques-uns disaient qu'il me convenait de mettre ces mots* JHESUS-MARIA[2].

A l'article XXIV, d'Estivet vit un abus dans l'usage de ces noms *Jhesus-Maria* et la croix qui les accompagnait. Jeanne se contenta de s'en rapporter aux réponses déjà données. Il y revient à l'article XXXII, et amène cette réponse : « *Je fus conseillée par quelques-uns de mon parti de mettre* **Jhesus-Maria** *; et dans quelques-unes de mes lettres, je mettais bien* **Jhesus-Maria** ; *et dans les autres non ; et quant au point où il est écrit : tout ce que j'ai fait, c'est par le conseil de Notre-Seigneur, il doit y avoir : tout ce que j'ai fait de bien*[3]. »

III

Le 27 février, Jeanne ayant dit : *J'allai d'abord à Orléans à la bastille Saint-Loup, et ensuite à la bastille du pont*, l'interrogatoire se continua en ces termes : « Quelle est la bastille d'où vous fîtes retirer vos hommes ? — *Je n'en ai pas souvenance ; j'étais bien certaine, par la révélation que j'en avais reçue, de faire lever le siège d'Orléans ; et avant d'y venir, j'en avais donné l'assurance à mon roi*[4]. »

1. Interrogata an consuevit ponere in litteris suis hæc nomina *Jeshus, Maria, cum cruce*, respondit quod in aliquibus ipsa ponebat, et aliquandò non ; et aliquandò ponebat crucem in signum quod ille de parte suâ cui scribebat, non faceret illud quod eidem scribebat. (*Procès*, p. 85.)

2. Interroguée de quoy servoit le signe qu'elle mectoit en ses lectres : *Jeshus, Maria*, respond que les clercs escrivant ses lectres luy mettoient, et disoient les aucuns qui luy appartenoit mectre ces deux mos, Jeshus, Maria. (*Procès*, p. 183.)

3. *Item* dit qu'elle fut conseillée par aucuns de son party qu'elle meist *Jeshus, Maria*, et ès aucunes de ses lectres mectoit bien Jeshus, Maria et ès autres non. *Item* dit quant ad ce point où il a escript : Tout ce qu'elle a fait, c'est par le conseil de Nostre Seigneur, que il y doit avoir : « Tout ce que j'ay fait de bien ». (*Procès*, p. 259.)

4. Prius ivit Aurelianis ad bastiliam Sancti Lupi, et deinceps ad bastiliam Pontis ;

La question des interrogateurs fait allusion à la prise de la bastille des Augustins. Si les hommes de Jeanne reculèrent, ce ne fut pas par ses ordres, ou ce fut un stratagème ; car ce mouvement, en faisant sortir les Anglais de leurs retranchements, ne servit qu'à leur faire perdre la forteresse qu'ils occupaient. Les questionneurs poursuivirent :

« Quand on a dû donner l'assaut, avez-vous dit à vos gens que vous recevriez les traits, les viretons, les pierres lancés par les canons et les machines? — *Je ne l'ai pas dit ; bien plus, il y eut cent blessés, ou même au delà ; ce que j'ai affirmé à mes gens, c'est de ne pas en douter, qu'ils feraient lever le siège.*

« *Dans l'assaut contre la bastille du pont, je fus blessée au cou par une flèche ou vireton ; mais j'eus un grand réconfort de la part de sainte Catherine ; je fus guérie dans XV jours ; je ne cessai pas pour cela d'aller à cheval et de besogner.*

« Saviez-vous bien, par avance, que vous seriez blessée? — JE LE SAVAIS BIEN, *je l'avais dit à mon roi,* et *j'avais ajouté que nonobstant, je ne cesserais pas de besogner à la suite. Cela m'avait été révélé par les voix des deux Saintes, sainte Catherine et sainte Marguerite.*

« *Je fus la première à dresser l'échelle contre la bastille du pont; et c'est en dressant l'échelle que je fus blessée par un vireton, ainsi que je viens de le dire*[1]. »

Ces courtes paroles sur la levée du siège sont à recueillir par les historiens. L'on y voit quels bruits absurdes et faux l'on répandait parmi les Anglo-Bourguignons, le nombre des blessés français à l'assaut des tourelles, d'intéressants détails sur la blessure de l'héroïne, la première à appliquer les échelles pour l'assaut.

Les interrogateurs posèrent peu de questions sur les campagnes victorieuses de Jeanne. Encore qu'elles fussent le vrai motif de l'inculpation,

interrogata apud quam bastiliam fuit quod fecit homines suos retrahi, respondit quod non recordatur. Dicit etiam quod erat benè secura quod levaret obsidionem Aureliensem, per revelationem sibi factam; et ita dixerat regi suo antequam illuc veniret. (*Procès*, p. 78.)

1. Interrogata utrum, quandò debuit fieri insultus, dixeritne suis gentibus quod ipsa reciperet viritones, lapides de machinis et canonibus, etc., respondit quod non; imò centum fuerunt læsi vel amplius; sed benè dixit gentibus suis quod non dubitarent et levarent obsidionem. Dicit etiam quod in insultu dato contrà bastiliam Pontis, fuit læsa de unâ sagittâ seu viritone in collo; sed habuit magnam confortationem à sanctâ Katharinâ, et fuit sanata infrà XV dies; sed non dimisit propterea equitare et negotiari.

Interrogata an benè præsciebat quod læderetur, respondit quod hoc benè sciebat, et dixerat suo regi, sed quod, hoc non obstante, non dimitteret ulteriùs negotiari. Et fuerat hoc sibi revelatum per voces duarum Sanctarum, videlicet beatæ Katharinæ et beatæ Margaretæ. Dicens ulterius quod ipsa fuit prima quæ posuit scalam in altum, in dictâ bastiliâ de Ponte, et levando ipsam scalam fuit, ut suprà, læsa in collo de dicto viritone. (*Procès*, p. 79.)

c'est sur d'autres points qu'ils cherchaient des prétextes pour la vengeance qu'ils voulaient en tirer. Ils ont fait la question suivante sur Jargeau :

« Pourquoi n'avez-vous pas voulu traiter avec le capitaine de Jargeau? — *Les seigneurs de mon parti répondirent aux Anglais qu'ils n'auraient pas le terme de quinze jours qu'ils demandaient; mais d'avoir à se retirer sur l'heure avec leurs chevaux. Pour moi, je leur dis de se retirer de Jargeau avec leur petite cotte, la vie sauve, s'ils voulaient; sans quoi on les prendrait par assaut.* — Avez-vous délibéré avec votre conseil, c'est-à-dire vos voix, pour savoir si, oui ou non, vous leur donneriez le terme demandé? — *Je ne m'en souviens pas*[1]. »

Jeanne était bien inspirée en pressant l'évacuation de Jargeau, puisque Talbot accourait au secours de la garnison, et les assiégeants eussent été serrés entre les troupes qu'il amenait et la garnison de la ville.

IV

La Pucelle savait profiter de la victoire autant que la remporter. De là sa peine des hésitations de la cour. La nouvelle de ses fulgurants triomphes ne pouvait que confirmer dans leur fidélité les partisans de la cause nationale, ébranler ceux qui s'étaient rangés du côté des envahisseurs. Jeanne nous dira bientôt elle-même qu'elle écrivit au duc de Bourgogne, leur principal appui, une lettre demeurée sans réponse. Elle l'invitait à venir au sacre. Elle y invita les habitants de Tournay, en même temps qu'elle leur annonçait ses victoires. Aucune ville ne méritait plus cette attention de la Libératrice ; car on aime à redire qu'il n'en existait pas de plus française. Voici cette lettre ; à l'orthographe près, elle n'est que très légèrement rajeunie.

† JHESUS † MARIA.

« *Gentils loyaux François de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par deçà. En VIII jours elle a chassé les Anglais hors de toutes les places qu'ils tenaient sur la rivière de Loire, par assaut ou autrement; il y en a eu maints morts et maints prisonniers, et elle les a déconfits en bataille. Et croyez que le comte de Suffort, Lapoulle son frère, le sire de Tallebord* (Talbot), *le sire de Scalles, et messire Jean*

1. Interrogata quarè non recepit tractatum cum capitaneo de Gergueau, respondit quod domini de parte suâ responderunt Anglicis quod ipsi non haberent terminum XV dierum quem petebant; sed quod recederent ipsi et equi eorum in horâ præsenti. Dicit etiam quod, quantùm ad ipsam, dixit quod ipsi de Gergolio recederent in suis gipponibus vel tunicis, vitâ eorum salvâ, si vellent; alioquin caperentur per insultum. (*Procès*, p. 79.)

Falscof (Fastolf) *et plusieurs chevaliers et capitaines ont été pris, et le frère du comte de Suffort et Glasdas* (Glasdal) (sont) *morts.*

« *Maintenez-vous bien loyaux Français, je vous en prie. Et vous prie et vous requiers que vous soyez tout prêts de venir au sacre du gentil roi Charles à Reims, où nous serons brièvement. Venez au-devant de nous quand vous saurez que nous approcherons.*

« *A Dieu vous recommande; que Dieu soit garde de vous et vous donne grâce pour que vous puissiez maintenir la bonne querelle du royaume de France.*

« *Écrit à Gien le XXV*e *jour de juin.* »

Adresse : « *Aux loyaux Français de la ville de Tournay* [1]. »

La lettre aux habitants de Tournay fut écrite au milieu des préparatifs du voyage de Reims, au lendemain de la miraculeuse victoire de Patay; cela explique les inexactitudes de quelques détails : toutes les places de la Loire n'étaient pas soumises, Fastolf avait échappé. La Pucelle s'attribue les victoires de la merveilleuse campagne ; c'était les réserver à Notre-Seigneur, auquel tout devait être rapporté dans sa mission, ainsi qu'elle n'a cessé de le redire.

V

La lettre aux habitants de Troyes a été citée dans le volume précédent (p. 354), telle que nous l'a conservée Jean Rogier. Elle est courte, et chaque mot est plein de choses. Voilà pourquoi elle va être reproduite, légèrement rajeunie.

JHESUS ✝ MARIA.

« *Très chers et bons amis, si tel est votre bon plaisir ; seigneurs, bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le roi du Ciel son droiturier et souverain seigneur, au royal service duquel elle est un chacun jour, que vous fassiez vraie obéissance et reconnaissance au gentil roi de France, qui sera bien brief à Reims et à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'aide du roi Jésus.*

« *Loyaux Français, venez au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait pas de faute; ne redoutez rien, ni pour vos corps ni pour vos biens, si ainsi le faites; et si ainsi ne le faites, je vous promets et certifie sur vos vies que nous entrerons, à l'aide de Dieu, en toutes les villes qui doivent être du saint royaume, et nous y ferons bonne paix ferme, qui que vienne contre.*

1. *Procès*, t. V, p. 125.

« *A Dieu vous recommande ; Dieu soit garde* (gardien) *de vous, s'il lui plaît. Réponse brief* (promptement) *devant la cité de Troyes.*

« *Écrit à Saint-Phale, le mardi quatrième jour de juillet.* »

Au dos était écrit : « *Aux seigneurs, bourgeois ae la cité de Troyes.* »

Saint-Phal, à quatre lieues sud-ouest de Troyes, était une seigneurie possédée par Étienne de Vaudrey, comte de Joigny, ardent Bourguignon. L'armée de Charles VII se sera sans doute facilement emparée du château dont on voit encore l'enceinte, qui clôt les champs cultivés occupant aujourd'hui l'emplacement du castrum.

Jamais ville ennemie ne reçut sommation de se rendre, en termes se rapprochant même de loin de la sommation adressée de Saint-Phal par la Pucelle à la ville de Troyes. Tout y est plein du Seigneur du Ciel. C'est en son nom que Jeanne traite ; elle n'est pas au service de Charles ; elle est un chacun jour au *service royal du Seigneur Jésus ;* il est la source suprême du droit, *le droiturier et souverain Seigneur.* La France est le *saint royaume.* Dans ces courtes lignes l'expression est répétée deux fois.

Il est saint par ses origines surnaturelles, saint par le miracle de résurrection opérée par celle qui proclame ainsi les droits de son Seigneur, saint par ses destinées, le carquois, dit Grégoire IX, que le Dieu Incarné s'est passé autour des reins, et d'où il tire ses flèches d'élection contre les ennemis de son Église [1]. Il en a déterminé les limites, *les villes qui doivent être du saint royaume.* C'est lui qui ordonne que l'on fasse obéissance au *gentil roi de France*, c'est-à-dire au roi que la naissance désigne, c'est le sens propre du mot *gentil.* Il sera bientôt non seulement à Reims, mais encore à Paris, et non seulement à Paris, mais encore dans toutes les villes *qui doivent être du saint royaume.* C'est, pour la centième fois, l'expulsion totale de l'Anglais affirmée comme devant être accomplie par la Pucelle elle-même, puisqu'elle doit avec le roi y établir *bonne paix ferme* : « Nous y ferons *bonne paix ferme.* » Est-ce qu'elle aurait pu annoncer comme prochaine l'entrée du roi à Paris et dans les bonnes villes qui doivent être du saint royaume, si elle devait avoir lieu seulement dans sept, et dans vingt ans [2] ?

Le but, c'est d'y établir une *paix bonne*, c'est-à-dire fondée sur la justice, *ferme*, qui dure. La Pucelle offre pour le passé une amnistie entière qui, par le fait, fut accordée. Si Troyes résiste, elle est indirectement menacée par cette phrase : *Je vous promets et certifie sur vos vies que nous entrerons dans toutes les villes qui doivent être du saint royaume.*

1. Voy. *Jeanne d'Arc sur les autels*, p. 49 et 459.
2. III, p. 96-98.

C'est le seul mot qui puisse effrayer, et il est voilé dans une assertion qui englobe toutes les villes de France.

Tout se fera, à l'*aide du roi Jésus, qui que vienne contre*. Il s'agit du parti anglo-bourguignon, et non pas des obstacles que pouvaient apporter à la mission ceux qui devaient être les premiers à en bénéficier, et, par suite, les premiers à la seconder.

C'est pourtant de ces derniers que ces obstacles devaient venir. La Pucelle en avait trouvé déjà de leur côté, et en ce moment même, on cherchait à se passer d'elle.

Qu'on se rappelle ce que les Cousinot et d'autres chroniqueurs nous ont dit de l'arrêt devant Troyes, et du dessein presque formé de revenir en arrière. Dunois le confirmera dans sa déposition. Troyes ne céda que lorsqu'on remit à la céleste envoyée le soin qu'on aurait toujours dû lui laisser, celui de forcer la ville. Entendons ce qu'elle nous dit du cordelier Richard, qui fut un des premiers à parler de soumission.

Le 3 mars on lui posa cette question : « N'avez-vous jamais connu frère Richard ? — *Je ne l'avais jamais vu quand je vins devant Troyes.* — Quel accueil vous fit-il ? — *Ceux de la ville de Troyes, à ce que je pense, l'envoyèrent devers moi, disant qu'ils craignaient que mon fait ne fût pas chose de Dieu ; et quand il vint devers moi, en s'approchant il faisait le signe de la croix et jetait de l'eau bénite ; et je lui dis : Approchez hardiment, je ne m'envolerai pas...* — Quelle révérence vous firent ceux de Troyes à votre entrée ? — *Ils ne m'en firent pas ; mais, à mon avis, frère Richard entra avec nous à Troyes ; je n'ai pas souvenance de l'avoir vu à l'entrée.* — Ne fit-il pas un sermon à votre venue ? — *Je ne m'y arrêtai guère, et je n'y couchai pas ; et quant au sermon, je n'en sais rien* [1]. »

D'Estivet apporta ces réponses comme preuve que Jeanne se faisait adorer comme sainte ; c'est ce qu'on lit à l'article LII de son réquisitoire, auquel Jeanne répondit : « *J'en ai autrefois répondu, et quant à la conclusion, je m'en rapporte à Notre-Seigneur* [2]. »

1. Interroguée s'elle congnust oncques frère Ricard, respond : « Je ne l'avoys oncques veu, quand je vins devant Troyes. » — Interroguée quelle chière frère Ricard lui feist, respond que ceulx de la ville de Troyes, comme elle pense, l'envoièrent devers elle, disans que ilz doubtoient que ce ne feust pas chose de par Dieu, et quand il vint devers elle, en approuchant, il faisoit signe de la croix et gectoit eau bénite, et elle lui dist : « Approuchez hardiement, je ne m'envoleroy pas. » (*Procès*, p. 99-100.)

Interroguée quelle révérence lui firent ceulx de Troyes à l'entrée, respond : « Ilz ne m'en firent pas point », et dit oultre que, à son advis, frère Ricard entra quant eulx à Troyes ; mais n'est point souvenante s'elle le vit à l'entrée. Interroguée s'il fist point de sermon à l'entrée de la venue d'elle, respond qu'elle n'y arresta guères, et n'y jeust oncques ; et quant au sermon elle n'en sait rien. (*Procès*, p. 102.)

2. Respond quante au commencement de l'article : « J'en ay autresfoy respondu. » Et quant à la conclusion de l'article, s'en rapporte à Nostre-Seigneur. (*Procès*, p. 291.)

A partir de ce moment, frère Richard semble avoir suivi Jeanne, jusqu'à ce qu'il s'en sépara fort mécontent, parce que la sainte fille avait démasqué Catherine de La Rochelle pour laquelle le cordelier s'était déclaré. Sa présence à Reims est constatée par ces paroles que Jeanne a dites à propos de son étendard au sacre : « *Il me semble que mon étendard fut très* (assez) *près de l'autel ; moi-même je l'y tins quelque temps ; et je ne sais point que frère Richard l'y ait tenu* [1]. » C'est sur ces paroles que les exploiteurs de frère Richard se basent pour dire que frère Richard tint la bannière à Reims.

Le sire Albert d'Ourches déposait à la réhabilitation avoir vu dans les deux jours de campement à Montépilloy, près de Senlis, Jeanne se confesser au frère Richard (II, p. 228). A propos de Catherine de La Rochelle, la Vénérable nous dira : Toutefois frère Richard voulait qu'on la mît à l'œuvre ; et ledit frère Richard, et ladite Catherine furent très mal contents de moi.

C'est tout ce que nous fournissent sur frère Richard les procès de condamnation et de réhabilitation. La reddition de Troyes eut lieu d'une manière inespérée, contre toute attente, alors que l'on songeait à rétrograder, et dès que la Pucelle, comme mise de côté, prit la direction de l'attaque.

C'est un fait qui tient du miracle ; le naturalisme doit, par suite, travailler à le dénaturer. Nous verrons par quels procédés. Il y aura lieu de revenir sur frère Richard.

1. Et lui semble que son estaindart fut assés près de l'autel ; et elles-mesmes luy tint ung poy, et ne sçait point que frère Richard le tenist. (*Procès*, p. 104.)

CHAPITRE IV

DEPUIS LE SACRE JUSQU'AU RETOUR SUR LA LOIRE.

SOMMAIRE : I. — Particularités sur le séjour à Reims. — Réponses aux allégations de d'Estivet. — Jeanne s'est abouchée avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne. — La lettre de la Vénérable à ce prince. — Remarques. — Le saint royaume.
II. — Duplicité du duc de Bourgogne. — La cour veut interrompre les conquêtes. — Elle est contrainte de les continuer. — Lettre de la Pucelle aux habitants de Reims. — Combien elle est instructive.
III. — Lettre du comte d'Armagnac à la Pucelle. — Réponse attribuée à la Pucelle. — Ses explications. — Situation du comte d'Armagnac. — Soumission de la Pucelle au Pape de Rome.
IV. — Interrogations sur le siège de Paris. — Réserve à laquelle l'accusée était tenue. — Ses réponses. — Explications. — Objections de d'Estivet. — Les réponses de l'accusée.
V. — Offrande d'une armure complète à Saint-Denys. — Allégations de d'Estivet à ce sujet, et réponses.

I

Aux paysans de Domrémy, venus à Châlons pour contempler dans la gloire celle qui, quelques mois auparavant, n'était pour eux que la bonne Jeannette, la Guerrière faisait cette douloureuse confidence : « Je ne redoute que la trahison [1]. »

On a vu déjà comment elle avait été amenée à dire qu'au sacre son étendard était très près du roi, qu'ayant été à la peine il était juste qu'il fût à l'honneur, qu'elle ne l'avait pas fait tourner autour de la tête du roi, que si frère Richard l'avait tenu quelque temps en mains durant la cérémonie, elle l'ignorait ; voici sur le séjour à Reims quelques autres particularités que nous trouvons au procès :

Le 3 mars : « Fûtes-vous de longs jours à Reims? — *Je crois que nous y fûmes quatre ou cinq jours.* — N'avez-vous pas levé des enfants des fonts baptismaux ? — *A Troyes, j'en ai levé un, mais je n'ai point souvenance d'en avoir levé à Reims* [2]. — Que fîtes-vous à Reims des gants

1. II, p. 194.
2. Interroguée s'elle fut guères de jours à Reims, respond : « *Je crois que nous y fusmes IV ou V jours.* » — Interroguée s'elle y leva point d'enfant, respond que à Troyes en leva ung; mais de Rains n'a point de mémoire. (*Procès*, p. 104.)

avec lesquels votre roi fut sacré? — *Il y eut une livrée de gants pour bailler aux chevaliers et aux nobles qui là étaient; et il y en eut un qui perdit ses gants; mais je ne lui dis point que je les lui ferais retrouver* [1]. »

Dans son article LVIII d'Estivet vit un acte d'orgueil et de vaine gloire dans la place, près de l'autel, qu'occupait au sacre la céleste bannière. La réponse de Jeanne fut: « *J'en ai répondu, et du contredit mis par le promoteur je m'en attends à Notre-Seigneur* [2]. »

La réponse de l'inculpée à l'article XVIII du réquisitoire nous a valu de savoir que Jeanne s'était abouchée avec les ambassadeurs du Bourguignon. L'article constate en outre, en ces termes, combien Jeanne était opposée aux pourparlers de fausse paix par lesquels on se jouait de Charles VII : « Tant que Jeanne a été avec le susdit Charles, elle l'a dissuadé de toutes ses forces, lui et les siens, d'entendre en aucune manière à traité ou appointement avec ses adversaires, les incitant toujours au massacre et à l'effusion de sang humain ; affirmant qu'on ne pourrait avoir la paix qu'au bout de la lance et de l'épée ; qu'il en était ainsi ordonné par Dieu, parce que les ennemis du roi ne quitteraient pas autrement ce qu'ils occupent dans le royaume, et que les expulser était un des grands biens qui pouvaient arriver à la Chrétienté tout entière [3]. »

Jeanne répondit : « *Pour ce qui est de la paix, à l'égard du duc de Bourgogne, j'ai requis qu'elle se fît avec mon roi, et par lettres et en m'adressant à ses ambassadeurs ; à l'égard des Anglais, la paix qu'il y faut, c'est qu'ils s'en aillent dans leur pays, en Angleterre. Pour le reste, j'en ai répondu, et m'en rapporte à mes réponses.* »

Il revient à l'inculpation à l'article XXV : « Jeanne, usurpant l'office

1. Interroguée qu'elle fist à Rains des gans où son roy fut sacré (*traduction latine : quid fecit Remis de chirothecis in quibus rex suus fuit consecratus*), respond : Il y oult une livrée (latin : *una librata*) de gans pour bailler aux chevaliers et nobles qui là estoient. Et en y oult ung qui perdit ses gans, mais ne dist point qu'elle les feroit retrouver. (*Procès*, p. 104.)

2. Respond : « J'en ay respondu. » Et du contredit mis par le promoteur, respond : « Je m'en actend à Nostre Seigneur. » (*Procès*, p. 301.)

3. Dicta Johanna, quamdiù stetit cum dicto Karolo, totis viribus sibi et suis dissuasit ne attenderent quoquomodo alicui tractatui pacis, seu appunctamento cum adversariis suis, semper eos incitando ad occisionem et effusionem sanguinis humani ; asserendo quod pax haberi non posset, nisi cum buto lanceæ et ensis ; et quod à Deo erat sic ordinatum, quia adversarii regis aliàs non dimitterent illud quod occupant in regno ; quos sic debellare erat unum de magnis bonis quod posset contingere toti Christianitati, ut dicebat.

Quoad decimum octavum, dit quant à la paix, dit, quant au duc de Bourgogne, elle l'a requis le duc de Bourgogne par lectres et à ses ambassadeurs qu'il y eust paix. Quant aux Angloys, la paix qu'il y fault, c'est qui s'envoysent en leurs pays, en Angleterre. Et du résidu : qu'elle a respondu ; à quoy elle se rapporte. (*Procès*, p. 234.)

des Anges, s'est donnée et affirmée et s'affirme encore comme envoyée de Dieu, pour des affaires dirigées à des voies de fait et à l'effusion du sang humain. Voilà qui est entièrement étranger à la sainteté, et un objet d'horreur et d'abomination pour toute âme pieuse. »

Jeanne répondit : « *Je requérais premièrement qu'on fît la paix, et au cas où l'on ne voudrait pas faire la paix, j'étais toute prête à combattre*[1]. »

La paix, une bonne paix ferme, était le but poursuivi par la céleste envoyée. Elle la demandait jusque dans la lettre aux Anglais ; mais elle savait, et les événements le prouvèrent bien, que l'on ne parlait de paix dans le parti anglo-bourguignon, que pour préparer la guerre. Dès lors, les faits énoncés par l'accusateur étaient souverainement justes et raisonnables. Que de sang inutilement versé, que d'oppressions eussent été évitées, si la Vénérable avait été écoutée : elle triomphait sans effusion de sang. D'Estivet tire une fausse conclusion de faits qui, pensons-nous, sont ici parfaitement vrais.

C'est probablement par les ambassadeurs bourguignons qu'elle aura vus à Reims, que Jeanne aura envoyé la lettre suivante, dont l'autographe se trouve aux archives de Lille. Elle est donnée ici, avec de très légers rajeunissements, d'après le texte publié par Quicherat.

✝ JHESUS MARIA.

« *Haut et redouté prince, duc de Bourgogne, Jehanne la Pucelle vous requiert de par le roi du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, que le roi de France et vous, fassiez bonne paix ferme, qui dure longuement. Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement, ainsi que doivent faire loyaux chrétiens, et s'il vous plaît de guerroyer, allez sur les Sarrasins.*

« *Prince de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que vous ne guerroyez plus au saint royaume de France, et faites retirer incontinent et brièvement vos gens qui sont en aucunes* (quelques) *places et forteresses dudit saint royaume. De la part du gentil roi de France, il est prêt de faire la paix avec vous, sauf son honneur ; cela ne tient qu'à vous.*

« *Et je vous fais savoir de par le roi du Ciel, mon droiturier et souverain Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur et sur vos vies, que vous ne gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux Français, et que tous ceux qui font la guerre audit saint royaume de France font la guerre au roi*

1. Dicta Johanna, officium Angelorum usurpando, se dixit et asseruit fuisse et esse missam ex parte Dei, etiam ad ea quæ ad viam facti et sanguinis humani effusionem omninò tendunt. Quod sanctitati penitùs alienum est, et omni piæ menti horrendum est et abominabile.

Respondet quod premièrement elle requéroit que on feist paix, et que au cas que on ne voudroit faire paix, elle estoit toute prestre de combatre. (*Procès*, p. 243.)

Jhésus, roi du Ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain Seigneur. Et je vous prie et requiers à jointes mains, que vous ne fassiez nulle bataille, ni ne guerroyez contre nous, vous, vos gens ou sujets, et croyez sûrement que, quelque nombre de gens que vous ameniez contre nous, ils n'y gagneront rien, et ce sera gran pitié de la gran bataille et du sang qui y sera répandu de ceux qui y viendront contre nous.

« *Et il y a trois semaines que je vous avais écrit et envoyé bonnes lettres par un héraut, que vous fussiez au sacre du roi, qui, aujourd'hui dimanche, XVIIe jour de ce présent mois de juillet, se fait en la cité de Reims; dont je n'ai point eu de réponse, ni ouï oncques depuis nouvelles dudit héraut.*

« *A Dieu vous recommande, et qu'il soit garde* (gardien) *de vous, s'il lui platt, et prie Dieu qu'il y mette bonne paix.*

« *Écrit audit lieu de Reims, ledit XVIIe jour de juillet.* »

Sur l'adresse : « *Au duc de Bourgogne.* »

Il n'est personne qui ne remarque la profonde différence qui existe entre le ton de cette lettre et le ton de la lettre aux Anglais. L'Anglais était l'étranger, l'envahisseur qu'il fallait expulser; le duc de Bourgogne était le prince du sang de France qu'il fallait ramener autour du représentant et du chef de la famille. La lettre aux Anglais est menaçante ; il était trop manifeste que ce n'est que par la force qu'ils lâcheraient une proie chèrement conquise; la lettre au Bourguignon est suppliante; la menace y tient si peu de place qu'on l'y sent à peine; elle est enveloppée dans les sentiments d'humanité auxquels la Céleste Envoyée fait appel.

Comme toujours, Jeanne parle au nom de son droiturier et souverain Seigneur le roi Jésus. Sa royauté y est constamment proclamée. Roi du Ciel et de tout le monde, il l'est particulièrement de la France ; c'est son fief de prédilection; voilà pourquoi elle ne se lasse pas d'appeler la France *le saint royaume* ; c'est à trois reprises qu'elle répète l'expression ; fief particulier du roi Jésus, quiconque lui fait la guerre la fait au roi Jésus.

De quelle nation a été dite semblable parole ? Mais pour qu'il en soit ainsi, les feudataires, les sujets doivent proclamer les droits du suzerain, et être fidèles à sa loi; insoumis, ils ne peuvent qu'attendre les châtiments dus à une prévarication, qui tire du privilège lui-même, un particulier caractère d'ingratitude et de scandale. Combien de fois la France insoumise a attiré sur elle les justes châtiments du suzerain, qui la punit en lui retirant la particulière protection dont il la couvre ; mais cet éloignement n'est que momentané. On dirait que la tendresse du Cœur de Jésus ne peut pas se passer de sa France. Qui comptera com-

bien de fois elle a été retirée d'abîmes où le monde stupéfait disait qu'elle était perdue pour jamais? On s'étonne de ces relèvements soudains, on en cherche les causes, et l'on omet la seule vraie : la prédilection de Jésus pour la France.

Jeanne se porte garante des dispositions pacifiques de Charles VII ; elle ne veut pas cependant que la paix se fasse au détriment de l'honneur royal. Ce ne doit pas être une paix instable et momentanée, elle doit être ferme et durer longtemps. Elle montre l'ennemi commun, le Sarrasin.

Elle avait probablement manifesté semblables dispositions aux ambassadeurs bourguignons venus à Reims. On remarquera comment elle avait, en temps opportun, appelé le prince à venir occuper au sacre la place de pair héréditaire qui lui venait de sa naissance.

II

C'était toute autre chose qu'une paix solide et durable que voulait le duc de Bourgogne. Accouru à Paris dans les premiers jours de juillet, il avait, avec Bedford, tout disposé pour aviver les haines des Parisiens contre les Armagnacs. On avait rappelé avec force éloquence la violation des traités conclus, les circonstances du meurtre du Sans-Peur à Montereau ; violation, meurtre, qu'on rejetait uniquement sur le Dauphin viennois. A la suite, le 10 juillet, les Parisiens avaient renouvelé leur serment de fidélité au traité de Troyes.

Il fallait donner le temps à l'armée qu'on levait en Angleterre de passer le détroit, notamment aux hommes recrutés contre les Hussites, que le cardinal de Winchester allait détourner contre la France, en les conduisant à son neveu le duc de Bedford. Le duc de Bourgogne lui-même devait rassembler ses milices. Aussi, lorsqu'il resserrait ainsi son alliance avec l'envahisseur, il envoyait ses ambassadeurs au sacre, venait lui-même à Laon, faisait intervenir le duc de Savoie pour parler de réconciliation et de paix. La *Chronique des Cordeliers* (III, p. 443) nous a dit que des conférences eurent lieu près de La Fère.

Pendant ce temps, la Pucelle conduisait sur Paris le roi et l'armée toujours grossissante. C'était une marche triomphale ; les villes ouvraient d'elles-mêmes leurs portes, au milieu de l'allégresse des populations ; mais voilà qu'au lieu de continuer la marche en avant, on se replie sur Provins, où l'armée séjourne plusieurs jours. Il s'agissait de lui faire passer la Seine pour la ramener sur la Loire. Une trêve de quinze jours, que l'on présentait comme prélude de la paix, venait d'être conclue avec le Bourguignon.

Le premier bruit de ces négociations avait jeté dans Reims et les villes de Champagne récemment soumises une alarme, dont on trouvera la vive expression dans leurs registres municipaux, qui seront cités au cinquième livre de ce volume. Leur sens politique leur disait que c'était une immense faute, dont elles allaient porter de dures conséquences, ainsi que l'événement le montra. Ils envoient messages sur messages au roi, au chancelier, et aussi à Jeanne pour arrêter conseil si funeste. La Pucelle, — on va le voir, — était plus que tout autre mécontente de cette politique imbécile, si elle n'était pas une trahison. Un événement inattendu vint rompre momentanément la trame. L'on devait consommer le pas en arrière en passant la Seine au pont de Bray-sur-Seine. Les habitants avaient promis de livrer le passage. Les Anglais s'installent de nuit dans la place, et reçoivent en ennemis les avant-coureurs de l'armée. Au grand contentement de la Pucelle et des meilleurs capitaines, on reprend pour la prolonger la voie triomphale déjà parcourue. C'est alors, le 5 août, aux champs vers Paris, comme le dit la lettre elle-même, que Jeanne écrivit la lettre suivante, qu'il faut recommander à ceux qui font finir la mission à Reims, et à ceux qui veulent se rendre compte de la position de la guerrière dans son parti à la suite du sacre.

« *Mes chers et bons amis, les bons et loyaux Français de la cité de Reims, Jehanne la Pucelle vous fait savoir de ses nouvelles, et vous prie et vous requiert que vous ne faites nul doute en la bonne querelle qu'elle mène pour le sang royal; et je vous promets et vous certifie que je ne vous abandonnerai pas tant que je vivrai.*

« *Et est vrai que le roi a fait trêves au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi que il lui doit rendre la ville de Paris paisiblement au chef de quinze jours. Cependant ne vous donnez nulle merveille, si je n'y entre si brièvement, combien que des trêves qui ainsi sont faites je ne sois point contente,* et ne sais si je les tiendrai; mais si je les tiens, *ce sera seulement pour garder l'honneur du roi; encore qu'ils n'abuseront pas de nouveau le sang royal* (texte : *combien aussi que ils ne rabuseront point le sang royal*), *car je tiendrai et maintiendrai ensemble l'armée du roi pour être toute prête au chef desdits quinze jours, s'ils ne font la paix.*

« *Pour ce, mes très chers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous en donniez malaise tant que* (*comme*) *je vivrai; mais vous requiers que vous fassiez* (*faites*) *bon guet et gardiez* (*gardez*) *la bonne cité du roi; et me faites savoir s'il y a quelques exacteurs* (?) (texte : *aucuns triteurs*) *qui vous veuillent grever, et au plus brief que je pourrai, je les en ôterai,*

et me faites savoir de vos nouvelles. — A Dieu vous recommande pour qu'il soit garde de vous.

« *Écrit ce vendredi, cinquième jour d'août, près d'un logis aux champs au chemin de Paris.* »

Sur l'adresse : « *Aux loyaux Français habitants en la ville de Reims.* »

Est-ce là le ton qui conviendrait à l'envoyée du Ciel, si elle avait regardé comme terminée la mission divinement confiée ? Quand parla-t-elle plus en chef de guerre ? Ce ne fut pas même à Orléans, quand elle disait à de Gaucourt qu'il était un méchant homme, que l'on sortirait malgré lui, ou qu'elle menaçait le Bâtard de lui faire ôter la tête. C'étaient des lieutenants du roi ; ici c'est à l'encontre du roi qu'elle tient un langage qui serait séditieux, si elle ne tenait pas son pouvoir du suzerain même dont le roi n'est que le vassal. Non seulement elle témoigne son mécontentement des trêves, elle va jusqu'à dire : *Je ne sais si je les tiendrai.* Comment mieux exprimer qu'elle a mission de poursuivre ce qu'elle a commencé ? Si elle les tient, ce ne sera que pour ne pas faire déshonneur à la signature du roi.

Le Bourguignon s'engageait à rendre paisiblement Paris dans quinze jours. Les auteurs de cette suspension d'hostilités, les tout-puissants conseillers de Charles VII, croyaient-ils à cette promesse? En tout cas ils eurent lieu de se détromper, et ils auraient dû en profiter pour ne pas conclure une autre trêve beaucoup plus longue que la première. Étaient-ils trompés ? N'étaient-ils pas complices ? Ne voulaient-ils pas prolonger un état de choses qui leur profitait, et profitait à leurs parents et amis avec lesquels ils n'avaient pas rompu, encore qu'ils fussent dans le camp opposé ? Les miracles accomplis par Jeanne auraient dû produire un abandon plus entier à sa conduite. Ainsi que Jacques Gelu l'inculquait avec insistance dans son *Traité*, c'est sa direction qu'il fallait suivre, sous peine de résister à la direction même de Dieu ; et c'est lorsque cette direction a produit des résultats si miraculeux qu'on la traverse avec plus de dédain!

Si les négociateurs ont été abusés, la Vierge-Guerrière ne l'est pas. Elle a pénétré le dessein du Bourguignon, et peut-être des négociateurs français eux-mêmes. Il faut dissoudre cette armée que le patriotisme a créée, une armée qui ne demande pas de solde, ou qui n'en veut d'autre que de marcher à la suite de la Pucelle. Jeanne promet de la maintenir pour être prête, à la fin de la trêve, à conquérir Paris, si, comme elle en a le soupçon, il n'est pas paisiblement remis entre les mains du roi national. En attendant, après être revenue sur ses pas, l'armée royale fait de nouvelles conquêtes et reçoit la soumission du

Valois, de la Brie occidentale, du nord de l'Ile-de-France, du Beauvaisis, s'apprête à entrer dans la Picardie qui l'appelle; mais ce que Dieu lui-même offrait gratuitement, la diplomatie préférait l'obtenir par ses habiletés.

III

On a vu dans le précédent volume (p. 421), par le récit de Monstrelet, comment aux négociations d'Arras, vers le 15 août, la paix avait été sur le point de se conclure avec le duc de Bourgogne, auquel on faisait des conditions très favorables, alors que la marche en avant de Jeanne enlevait au parti anglo-bourguignon villes sur villes, allait mettre le parti national en état d'expulser l'étranger et de dicter la paix au vassal rebelle.

D'Arras, les négociations se continuèrent à Compiègne. Jeanne en était partie et était sous les murs de Paris, lorsque, le 28 août, fut signée la trêve par laquelle le duc de Bourgogne était autorisé à venir défendre cette ville contre l'armée de Charles VII et la Pucelle elle-même. L'histoire peut-être ne présente pas de fait aussi inexplicable. Il devait amener l'échec du 8 septembre; mais, avant de produire les réponses de Jeanne sur cette journée, il faut parler d'un incident qui se passa au moment du départ de Compiègne, et que l'accusation essaya d'exploiter de la manière suivante. A la séance du 1er mars, il fut dit à l'accusée :

« Que dites-vous de notre seigneur le Pape, et quel est celui que vous croyez être le vrai Pape? — *Est-ce qu'il y en a deux?* — N'avez-vous pas reçu des lettres du comte d'Armagnac qui voulait savoir auquel des trois Papes il devait obéir? — *Le comte m'a écrit, en effet, certaine lettre à ce sujet; dans ma réponse, je lui disais entre autres choses que quand je serais à Paris, ou de loisir en tout autre lieu, je lui ferais réponse*[1]. *Je me disposais à monter à cheval quand je lui fis cette réponse.* »

On lui lut alors la lettre du comte d'Armagnac, et la réponse donnée. Voici l'une et l'autre, telles qu'elles sont inscrites dans le réquisitoire de d'Estivet.

Lettre du comte d'Armagnac. — « Ma très chère Dame, je me recommande humblement à vous, et vous supplie pour Dieu, que, attendu la

1. Interrogata quid dicit de Domino nostro Papa, et de quo ipsa credit quis sit verus Papa, respondit quærendo utrum essent duo.

Interrogata utrum habuerat litteras à comite Armignaci, pro sciendo cui trium summorum pontificum deberet obedire, respondit quod ipse comes scripsit eidem quasdam litteras super isto facto ; ad quod dedit responsum, inter alia quod, quando esset Parisiis vel alibi in quiete, ipsa daret responsum. Et volebat tunc ascendere equum, quandò dedit illi responsum. (*Procès*, p. 82.)

division qui en présent est en sainte Église universelle, sur le fait des Papes (car il y a trois contendants au papat; l'un demeure à Rome et se fait appeler Martin-Quint (*cinq*), auquel tous les rois chrétiens obéissent; l'autre demeure à Paniscole, au royaume de Valence, lequel se fait appeler Pape Clément VIIe (VIIIe); le tiers, on ne sait où il demeure, si non seulement le cardinal de Saint-Étienne et peu de gens avec lui, lequel se fait nommer Pape Benoît XIV. Le premier, qui se dit Pape Martin, fut élu à Constance par le consentement de toutes les nations des chrétiens; celui qui se fait appeler Clément fut élu à Paniscole après la mort du Pape Benoît XIIIe par trois de ses cardinaux; le tiers, qui se nomme Pape Benoît XIVe à Paniscole fut élu secrètement, principalement par le cardinal de Saint-Etienne). Veuillez supplier Notre Seigneur Jésus-Christ que par sa miséricorde infinie, que par vous il nous veuille déclarer qui des trois susdits est vrai Pape, et auquel il plaira qu'on obéisse d'ici en avant, ou à celui qui se dit Martin, ou à celui qui se dit Clément, ou à celui qui se dit Benoît, et auquel nous devons croire soit secrètement, ou par quelque dissimulation, ou publique manifestation; car nous serons tous prêts de faire le vouloir et plaisir de Notre Seigneur Jésus-Christ.

« Le tout vôtre comte d'Armignac. »

Le tribunal présenta la lettre suivante à l'accusée comme étant sa réponse, signée par elle.

JHESUS ✝ MARIA.

« *Comte d'Armignac, mon très cher et bon ami, Jehanne la Pucelle vous fait savoir que votre messager* (*message*) *est venu par devers moi, lequel m'a dit que vous l'aviez envoyé par deçà pour savoir de moi auquel des trois Papes, que* (*vous*) *mandez par mémoire, vous devriez croire. Laquelle chose je ne puis bonnement vous faire savoir au vrai pour le présent, jusqu'à ce que je sois à Paris ou ailleurs à repos* (*à requoy*) *; car je suis pour le présent trop empêchée au fait de la guerre; mais quand vous saurez que je suis à Paris, envoyez-moi un messager* (*message*) *par devers moi, et je vous ferai savoir tout au vrai auquel vous devez croire, et ce que j'en aurai su par le conseil de notre droiturier et souverain Seigneur le roi de tout le monde, et ce que vous aurez à faire, de tout mon pouvoir.*

« *A Dieu vous recommande; Dieu soit garde de vous.*

« *Écrit à Compiègne le XXIIe jour d'août.*

Après la lecture s'engagea le dialogue suivant : « Avez-vous écrit la réponse contenue dans la copie qui vient d'être lue? — *Je pense avoir*

fait en partie cette réponse; mais pas dans son entier. — Avez-vous dit que vous sauriez par le conseil du Roi des rois ce que ledit comte devait tenir sur ce point? — *Je ne sais rien sur cela.* — Est-ce que vous doutiez à qui devait obéir le comte susdit? — *Je ne savais pas ce que sur ce point je devais lui mander, parce que le comte désirait savoir à qui Dieu voulait qu'il obéît. Mais pour ce qui est de moi, je tiens et je crois que nous devons obéir au Pape qui est à Rome. J'ai dit au messager dudit comte d'autres choses qui ne sont pas dans cette copie des lettres. S'il ne s'était pas promptement éloigné il aurait été jeté à l'eau, pas par moi cependant. Il me demandait à qui Dieu voulait que ledit comte obéît; je lui répondis que je n'en savais rien; et je lui mandai plusieurs choses qui ne furent pas mises en écrit. Pour ce qui est de moi, je crois au seigneur Pape qui est à Rome.* — Pourquoi donc, puisque vous croyiez au Pape qui est à Rome, lui disiez-vous que vous lui donneriez conseil ailleurs? — *La réponse donnée par moi portait sur un autre fait que celui des trois Papes.* — Est-ce sur le fait des trois Papes que vous disiez que vous auriez conseil? — *Je n'ai jamais écrit, ni fait écrire sur le fait des trois Papes. J'affirme par serment que je n'ai jamais écrit ni ordonné d'écrire à ce sujet*[1]. »

L'accusateur étaya sur cet incident les articles XXVII, XXVIII, XXIX, XXX de son réquisitoire. Après avoir cité les deux lettres qui viennent d'être reproduites, il en conclut que Jeanne hésitait sur le vrai Pape, et qu'elle préférait son autorité à celle de l'Église, prétendant

1. Et quantùm ad copiam litterarum dicti comitis et ipsius Johannæ quas tunc in judicio perlegi fecimus, eadem Johanna fuit interrogata si illa erat sua responsio, quæ in prædictâ copiâ continebatur, respondit quod æstimat se fecisse illam responsionem in parte, non in toto.

Interrogata an dixerit se scire per consilium Regis regum, illud quod præfatus comes debebat de hoc tenere, respondit quod de hoc nihil scit.

Interrogata an ipsa faciebat dubium cui præfatus comes debebat obedire, respondit quod nesciebat indè quid mandare cui deberet obedire, quia ipse comes petebat scire cui Deus volebat ipsum obedire. Sed quantùm ad ipsam Johannam, tenet et credit quod debemus obedire domino nostro Papæ in Roma existenti. Dicit etiam quod aliud dixit nuntio præfati comitis, quod non continetur in illâ copiâ litterarum; et nisi idem nuntius statim recessisset, fuisset projectus in aquam, non tamen per ipsam Johannam. *Item* dicit quod de hoc quod petebat scire cui Deus volebat quod ipse comes obediret, ipsa respondit quod nesciebat; sed ei mandavit plura quæ non fuerunt posita in scriptis. Et quantùm est de ipsâ, credit in dominum Papam qui est Romæ.

Interrogata quarè ipsa scribebat quod daret aliàs responsum de hoc, ex quo credebat in illum qui est Romæ, respondit quod responsum per eam datum, fuit super aliâ materiâ quam super facto trium summorum Pontificum.

Interrogata an dixerat quod super facto trium summorum Pontificum haberet consilium, respondit quod nunquam scripsit, nec fecit scribi super facto trium summorum Pontificum, et hoc juravit per suum juramentum, quod nunquam scripsit, nec fecit scribi. (*Procès*, p. 82-83.)

décider par son conseil particulier quel était le vrai Pape. Jeanne s'en référa à ses réponses.

L'appel réitéré de la Vénérable au Pape de Rome durant le procès dit assez si elle reconnaissait suffisamment son autorité. C'est bien souvent qu'elle a demandé d'être menée à Rome.

Il n'en reste pas moins quelque obscurité quand on ignore, ou que l'on ne remarque pas la très délicate situation dans laquelle se trouvait le comte d'Armagnac.

Après avoir pendant quelque temps reconnu Martin V, Jean d'Armagnac était devenu, avec le roi d'Aragon Alphonse V, un des plus fougueux partisans du pseudo-Benoît XIII. Il faisait venir de Paniscole pour baptiser ses enfants de l'eau bénite par l'antipape. La mort de l'intrus ne le ramena pas au devoir. Tandis que trois cardinaux, de la création de Pierre de Lune, lui donnaient pour successeur un chanoine de Barcelone, Gilles Muñoz, le soi-disant Clément VIII, Jean d'Armagnac voulut faire un Pape pour ses vastes États. Il n'avait pour le nommer qu'un pseudo-cardinal, un certain Jean Carrère. Jean Carrère se donna le ridicule de vouloir à lui seul faire un Pape. Il élut un personnage si obscur que l'on ne sait de lui que le nom qu'il se donna. Il se faisait appeler Benoît XIV, comme le prouve la lettre du comte. Qu'était-il précédemment? Où résida-t-il? On l'ignore.

Cependant le vrai Pape, Martin V, après avoir excommunié le comte d'Armagnac sans triompher de son opiniâtreté, était passé plus avant, et avait fini, en 1429, par délier ses sujets du serment de fidélité, le dépouiller de ses États, qui furent donnés au roi de France, avec charge d'expulser le rebelle, dans le courant de l'année, de ses domaines confisqués. La position du comte devenait d'autant plus difficile que le roi d'Aragon rentrait dans le devoir, et que le pseudo-Clément VIII renonçait, le 28 juillet, quelques jours après le sacre de Reims, à sa tiare usurpée. C'est dans ces conjonctures que d'Armagnac écrivit à la Pucelle, probablement lorsque se négociait le désistement du faux Clément VIII, mais avant qu'il fût solennellement effectué. La lettre est sans date. Demander à quel Pape il devait obéir, équivalait pour lui à demander le moyen dont il devait user pour se tirer du mauvais pas dans lequel il se trouvait; voilà pourquoi Jeanne affirme n'avoir jamais écrit, ni fait écrire sur le fait des trois Papes, et elle dit que le comte lui demandait à qui, lui, d'Armagnac, dépouillé par le vrai Pape, devait obéir. Il est probable qu'il sollicitait l'intervention de la Libératrice auprès de Martin V, auquel il ne tarda pas de rendre obéissance, et qui mit alors à néant la sentence fulminée[1].

1. RAYNALDI, *Annales*, 1429, nos 1, 11, 12.

L'affaire, délicate par sa nature, se compliquait de l'inopportunité du moment où l'appel était adressé à la Vénérable. Elle se disposait à venir de Compiègne à Paris; son entourage, ivre d'enthousiasme, se préparait à frapper le coup décisif; il peut se faire que le messager ait insisté pour avoir une réponse; c'est alors qu'il fut menacé par les capitaines et les hommes d'armes d'être jeté à la rivière. Le 21, le 22 août étaient précisément le moment où, d'après Monstrelet (III p. 422-3), les villes et les forteresses venaient à l'envi faire leur soumission. non certainement sans voir la Pucelle, cause de ce revirement. Nous savons qu'au besoin elle allait faire des sommations auxquelles l'on ne savait pas résister. L'on faisait en ce moment les préparatifs de départ pour Paris; la pucelle se disposait à monter à cheval, et l'on venait en ce moment même lui soumettre une affaire très complexe, d'un caractère tout à fait étranger à sa mission! Aussi répond-elle *qu'elle est en ce moment trop empêchée au fait de la guerre*. Elle renvoie la réponse au repos qu'elle espère prendre dans ce Paris. où elle compte introduire promptement le roi.

On portait à Jeanne les affaires les plus graves, et les plus étrangères à la cause anglo-française. C'est ainsi que, d'après Lemaire (*Antiquités d'Orléans*, p. 107), Bonne Visconti lui écrivait pour lui demander de la mettre en possession du duché de Milan, qu'elle prétendait lui appartenir.

IV

Dès le 25 août d'après Chuffart, dès le 26 d'après Perceval de Cagny, la Pucelle, établie à Saint-Denys, commençait autour de Paris des escarmouches qui devaient durer jusqu'au 8 septembre. C'est sur l'assaut donné ce jour-là que les interrogateurs firent porter leurs questions. Interrogateurs et interrogée devaient être particulièrement embarrassés pour aborder ce point. Les interrogateurs, parce qu'ils devaient craindre que le greffier n'eût à inscrire des réponses constatant la conduite déloyale et perfide du duc de Bourgogne, et peut-être des complices qu'il trouva dans le parti de la Pucelle. La Vénérable, parce qu'elle ne voulait pas accuser son parti, et particulièrement le roi, assez faible pour avoir signé, bien contre le gré de la Libératrice, la néfaste et inconcevable trêve du 28 août.

Jeanne paraît avoir voulu prévenir l'objection tirée de ce qu'elle n'avait pas pris Paris, puisque, dès le 22 février, elle faisait la déclaration suivante. ce semble, d'elle-même; car le procès-verbal n'indique pas de question à ce sujet. Après avoir dit entendre chaque jour ses voix, elle ajoute : « *La voix me disait de rester à Saint-Denys en France ; je voulais y rester ; mais contre ma volonté les seigneurs m'ont amenée. Si cependant je n'avais pas été blessée, je ne me fusse jamais éloignée ; je fus blessée dans les fossés*

de Paris, lorsque j'y étais venue de Saint-Denys; mais je fus guérie dans cinq jours. J'avoue que je fis faire une escarmouche contre Paris.

« Ce jour-là n'était-il pas un jour de fête? — *Je crois bien que c'était un jour de fête.* — Et cela était-il bien fait? — *Passez outre*[1]. »

Ainsi c'est dit en termes bien formels, c'est malgré elle, sous la pression des seigneurs, que Jeanne a quitté Saint-Denys. En voulant rester, elle ne faisait qu'obéir à ses voix. Il s'agit de Saint-Denys, c'est-à-dire du départ au 13 septembre. Elle était alors guérie; mais on a dû faire valoir la blessure reçue le 8 pour faire les préparatifs du recul vers la Loire. C'était un prétexte; le vrai motif était la trêve du 28 août. Il fallut retirer Jeanne des fossés de Paris malgré elle; elle voulait qu'à Paris, comme aux Tourelles, malgré sa blessure, l'attaque ne discontinuât pas. Cela peut aussi vouloir dire que si elle n'avait pas été blessée, elle ne se serait pas laissée amener le soir du 8 septembre.

La Vénérable semble se donner ici comme ayant poussé à l'assaut de Paris, tandis que, le 13 mars, elle semble dire que l'initiative vint des hommes d'armes. Voici en effet sa réponse à la question: « Quand vous allâtes devant Paris, est-ce par révélation de vos voix que vous vous y rendîtes? — *Non, mais à la requête des gentilshommes qui voulaient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes, et j'avais bien l'intention d'aller outre et de passer les fossés*[2]. »

Ces derniers mots concilient la réponse du 13 mars avec celle du 22 février. Elle était parfaitement d'accord avec ces gentilshommes, qui voulaient faire une vaillance d'armes; elle voulait même aller plus loin, et faire plus qu'une escarmouche, puisqu'elle se proposait de passer les fossés; ce qu'elle ne pouvait vouloir qu'afin de donner l'assaut et prendre la ville. Nous savons d'ailleurs par de nombreux chroniqueurs que les gentilshommes n'étaient pas d'accord entre eux; il y en avait qui ne voulaient faire qu'une vaillance d'armes, se prêter en apparence aux désirs de Jeanne. Faut-il mettre au nombre de ces derniers tous ceux qui au nom du roi avaient, le 27 août, préparé à Compiègne la trêve du 28? On est effrayé du

1. Ulterius dicta Johanna confessa fuit quod vox dixit ei quod maneret apud villam Sancti Dionysii in Franciâ; ipsaque Johanna ibi manere volebat; SED CONTRA IPSIUS VOLUNTATEM DOMINI EDUXERUNT EAM. Si tamen non fuisset læsa, non indè recessisset; et fuit læsa in fossatis Parisiensibus cum de dictâ villâ Sancti Dionysii illuc perexisset; sed in quinque dies sanata exstitit. Ulterius confessa fuit quod fecit facere unam invasionem, gallicè *escarmouche*, coram villâ Parisiensi. Et cum interrogaretur si tunc erat festum, respondit quod benè credit tunc fuisse festum. Interrogata si hoc erat benè factum, respondit : « Transeatis ultrà. » (*Procès*, p. 57.)

2. Interroguée se, quant elle alla devant Paris, se elle l'eust par révélacion de ses voix de y aller, respond que non; mais à la requeste des gentilz hommes qui vouloient faire une escarmouche ou une vaillance d'armes, et avoit bien l'intencion d'aller oultre et passer les fossés. (*Procès*, p. 146.)

rang et de la multitude de ceux que cite l'historien de Charles VII, M. de Beaucourt[1]. Les chroniqueurs des deux partis signalent à l'envi ce que présenta de louche l'assaut du 8 septembre. « *Il y en avait audit lieu qui... selon ce qu'on pouvait considérer, eussent bien voulu par envie qu'il fût meschu à la dicte Jehanne.* » Ainsi parle Cousinot (III, p. 108). Le *Journal du siège (Ibid.*, p. 141) : « *Si les choses eussent été bien conduites, il y avait grande apparence qu'elle en fût venue à son vouloir.* » Si elles furent mal conduites, ce ne fut pas par la Pucelle. Perceval de Cagny (*Ibid.*, p. 192) : « *Contre son vouloir l'emmenèrent hors des fossés, et ainsi faillit l'assaut,* etc. » La *Chronique de Tournay* (*Ibid.*, p. 227) : « *Les capitaines ne s'accordèrent pas pour l'attaque de la ville; quelques conseillers du roi firent retirer leurs troupes.* » Le héraut Berry : « *L'armée du roi vint à Paris; mais le sire de La Trémoille fit retourner les gens d'armes à Saint-Denys.* » (*Ibid.*, p. 250.) La *Chronique des Cordeliers*, par le texte même de la trêve du 28, nous montre à quel embarras eussent été réduits les instigateurs de la trêve, si Paris eût été pris. Gilles de Roye (*Ibid.*, p. 458) : « *Les hommes d'armes étaient en désaccord* au sujet de la prise de la ville, *de captione dissidebant.* » Le notaire Pierre Cochon (*Ibid.*, p. 472) : « *L'assaut fut si fort que ceux de dedans avaient comme abandonné la défense du mur; et les assaillants étaient si près du rempart qu'il ne fallait que lever les échelles dont ils étaient bien pourvus, pour qu'ils eussent été dedans; mais il y fut avisé par un nommé messire de La Trémoille* DU CÔTÉ DUDIT CHARLES... *Charles fit ainsi sonner la retraite durant ledit assaut,... et je crois qu'ils eussent gagné et pris la ville de Paris, si on les avait laissés faire.* » On entendra au troisième livre le doyen de Saint-Thibaud nous dire, en parlant de l'assaut de Paris : « *Elle* (la Pucelle) *ne fut pas bien suivie, parce qu'on fit sonner la retraite.* » Et encore, en parlant de la prise de Paris : « *Un sire appelé La Trimouille, qui gouvernait le roi, détruist icelle chose.* »

Parmi ceux qui prirent part à l'attaque de Paris, le 8 septembre, il y en avait donc bien, — les hommes qui avaient le mot de la cour, — qui ne voulaient accomplir qu'un exercice militaire, faire une vaillance d'armes, tandis que ceux qui suivaient la Pucelle, tels qu'Alençon, d'Aulon, etc., se proposaient de s'emparer de la cité. Que dans cette conjoncture les voix, qui, d'ailleurs, avaient si souvent prédit à leur élève qu'elle prendrait Paris, se soient abstenues de donner conseil et l'aient laissée à son initiative, ce n'est pas invraisemblable. Il fallait laisser la trahison faire son œuvre, comme Jésus-Christ laissa agir le traître qui le livra aux Juifs.

1. C'étaient René duc de Bar, les comtes de Clermont et de Vendôme, le sire d'Albret, le chancelier, l'évêque de Séez, le sire de La Trémoille, Christophe d'Harcourt, le bâtard d'Orléans, les sires de Trèves, de Gaucourt, le doyen de Paris. (T. II, p. 408.)

Après deux autres questions, les tortionnaires revinrent à l'assaut de Paris dans les termes suivants :

« Était-ce bien d'aller assaillir Paris, au jour de la Nativité de Notre-Dame, un jour de fête? — *C'est bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame, et en ma conscience il me semble que c'était et que ce serait bien fait de garder les fêtes de Notre-Dame depuis un bout jusqu'à l'autre*[1]. » Elle esquive une réponse directe, et indique par les mots d'*un bout jusqu'à l'autre* qu'on avait satisfait aux devoirs essentiels de la fête par les exercices pieux, l'audition de la messe, avant d'aller à l'attaque. Une des raisons mises en avant par la cour pour se replier vers la Loire, c'était la difficulté de nourrir l'armée. Cette raison autorisait à engager le combat un jour de fête.

On lui posa encore cette question : « Quand vous fûtes devant la ville de Paris, ne dîtes-vous pas : Rendez la ville de par Jésus? — *Non, je dis: Rendez la ville au roi de France*[2]. » Il doit y avoir une lacune dans le procès-verbal, et la négation ne doit pas tomber sur *Rendez à Jésus*, c'était la sommation ordinaire de la Vénérable; mais elle ajoutait : *et au roi Charles.* Le *non* doit tomber sur ce que la phrase présente d'incomplet.

Le 15 mars : « Au fait de la guerre, n'avez-vous pas fait quelque chose sans le congé de vos voix? — *Vous en êtes tous répondus; lisez bien votre livre et vous le trouverez. Toutefois, une vaillance d'armes fut faite devant Paris à la requête des hommes d'armes, et j'allai devant La Charité à la requête de mon roi. Ce ne fut ni contre ni par le commandement de mes voix*[3]. »

La Vénérable avait la mission de procurer l'expulsion de l'envahisseur, et elle savait par ses voix les conditions du succès et la manière dont il devait être atteint. Si elle s'était retirée lorsqu'on refusait de suivre sa direction, elle n'eût pas conduit le roi à Reims. Elle s'obstinait saintement à poursuivre le but assigné, malgré l'opposition qu'elle rencontrait; elle devait dans ces cas s'accommoder aux circonstances, ainsi qu'elle le fit à Orléans, lorsqu'au lieu d'être conduite par la rive droite, comme elle l'avait demandé, elle le fut par la rive gauche. C'est alors sans doute

1. Interroguée se ce fut bien fait, au jour de la Nativité de Nostre Dame, qu'il estoit feste de aller assaillir Paris, respond, c'est bien fait de garder les festes de Nostre Dame; et en sa conscience lui semble que c'estoit et seroit bien fait de garder les festes de Nostre Dame depuis ung bout jusques à l'autre. (*Procès*, p. 147-148.)

2. Interroguée s'elle dist point devant la ville de Paris : « Rendez la ville de par Jeshus », respond que non; mais dist : « Rendez-la au roi de France. » (*Ibid.*)

3. Interroguée se, en fait de guerre, elle a rien (fait) sans le congié de ses voix, respond : « Vous en estes tous répondus. Et luisés bien vostre livre, et vous le trouverés. » Et toutes voies dit que, à la requeste des gens d'armes, fut fait une vaillance d'armes devant Paris, et aussi ala devant La Charité à la requeste de son roy, et ne fut contre ne par le commandement de ses voix. (*Procès*, p. 168-169.)

que les voix la laissaient surtout à son propre conseil. Du reste, assigner la part laissée à son libre choix dans les divers points de l'exécution serait difficile. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Est-ce que, même dans la vie chrétienne ordinaire, il serait facile de faire la part de la grâce et celle du libre arbitre? L'opposition des hommes aux directions du Ciel, dont elle était l'organe, la mettaient elle-même dans une voie différente, où elle devait atteindre les fins les plus hautes de sa mission, en montrant personnellement plus d'héroïsme.

La tentative contre Paris revint à plusieurs reprises dans le réquisitoire. Le promoteur en fit un de ses chefs de preuve de l'article XXXIII pour établir que les révélations de Jeanne venaient des esprits mauvais, et qu'elle était elle-même pleine de superbe. Elle fit à la question : « Faisiez-vous bien d'aller devant Paris[1]? » la réponse suivante: « *Les gentilshommes de France voulurent aller devant Paris, et en ce faisant, il me semble qu'ils firent leur devoir d'aller contre leurs adversaires.* »

A l'article XXXVIII, d'Estivet profita de ce qu'avait dit la Vénérable, que ses voix lui ordonnaient de rester à Saint-Denys[2], pour l'accuser de désobéir à des voix qu'elle disait divines. Jeanne répondit : « *Je m'en tiens à ce que j'en ai répondu; toutefois j'ajoute qu'à mon partement de Saint-Denys j'eus de leur part congé de m'en aller.* »

Certains modernes répètent l'inculpation de d'Estivet, ne remarquant pas que les Saintes ont pu d'abord dissuader leur disciple de s'éloigner de Paris, et l'y autoriser le 13 septembre, alors que, sourd aux instances de la Libératrice, Charles VII trouvait que c'était assez de victoires. Quand il se mit en chemin pour le Berry, est-ce que les voix pouvaient ordonner à Jeanne de rester, et de se mettre en lutte ouverte contre le roi qu'elle venait de faire sacrer?

Cette malheureuse tentative contre Paris revient encore à l'article LVII : « Au jour de fête de la Nativité de la Bienheureuse Marie, y est-il dit, Jeanne fit rassembler toute l'armée dudit Charles, et la conduisit contre Paris, affirmant savoir par révélation qu'ils y entreraient ce jour-là... Le contraire arriva. Ce qui a été cause que devant vous elle a nié avoir fait ces promesses, encore que des personnes dignes de foi affirment qu'elle les a publiquement faites; à l'assaut contre Paris, elle disait être assistée par un million d'Anges, qui, si elle fût morte, auraient porté son âme au Paradis. Interrogée pourquoi, à l'assaut contre Paris, les choses

1. Interroguée s'elle faisoit bien d'aler devant Paris, respond que les gentilz hommes de France voulurent aler devant Paris, et de ce faire, luy semble qu'ilz firent leur devoir à aller contre leurs adversaires. (*Procès* p. 250-251.)

2. Respond : « Je m'en tien ad ce que autrefois j'en ay respondu » ; toutes voies adjoucte que, à son partement de Sainct-Denis, elle en eust congié de s'en aler. (*Procès*, p. 260.)

s'étaient passées au rebours de ce qu'elle promettait, elle-même et beaucoup des siens ayant été blessés et quelques-uns tués, elle répondit que Jésus lui avait fait défaut de ce qu'il lui avait promis.

« — *Quant au commencement de l'article*, repartit l'accusée, *j'en ai autrefois répondu, et si je suis avisée de répondre plus avant, volontiers j'en répondrai plus avant. Pour ce qui est de la fin de l'article, que Jésus m'ait failli, je le nie*[1]. »

Jeanne ne faisait de réponse qu'après s'être assurée de l'approbation de ses Saintes. En disant ici que si elles étaient d'avis qu'elle en dît plus long sur l'assaut de Paris, elle le ferait, elle laisse clairement entendre qu'elle n'a pas tout dit sur un événement si décisif et si ténébreux.

V

Le 17 mars, s'engagea le dialogue suivant: « Quelles armes offrîtes-vous à Saint-Denys? — *Un blanc harnais entier tel que le porte un homme d'armes, avec une épée; je la gagnai devant Paris.* — A quelle fin les offrîtes-vous? — *Ce fut par dévotion, ainsi qu'il est accoutumé par les gens d'armes, quand ils sont blessés, et pour ce que j'avais été blessée devant Paris, je les offris à Saint-Denys, parce que c'est le cri de France.* — N'était-ce pas pour qu'on les honorât? — *Non*[2]. » Le 12 mars cette question lui avait été posée: « Saint Denys ne vous apparut-il pas quelquefois? — *Non, que je sache*[3]. »

Malgré ces explications, d'Estivet ne manqua pas d'envenimer cet acte de piété. Dans son article LIX, il lui reprocha d'avoir fait placer ces armes bien en vue, pour qu'on les honorât comme des reliques. Il ajouta qu'à Saint-Denys, elle avait fait brûler des cierges dont elle répandait, pour prédire l'avenir, la cire liquéfiée sur la tête des enfants. L'accusée fit cette réponse: « *Quant aux armures, j'en ai répondu, et pour ce qui est des chandelles allumées et distillées, je le nie*[4]. »

1. Respond : « Du commencement de l'article, j'en ay autrefois respondu; et se j'en suy advisée plus avant, voulentiers en respondray plus avant. » *Item quoad finem articuli* que Jeshus lui avoit failly, elle le nie. (*Procès*, p. 299.)

2. Interroguée quelz armes elle offry à Saint-Denis, respond que ung blanc harnay entier à ung homme d'armes avec une espée; et la gaigna devant Paris.

Interroguée à quelle fin elle les offry, respond que ce fut par dévocion, ainsi que il est accoustumé par les gens d'armes, quant ilz sont bléciés, et pour ce qu'elle avoit esté bléciée devant Paris, les offrit à Saint-Denis pour ce que c'est le cry de France.

Interroguée se c'estoit pour que on les armast (latin : *ut arma adorarentur*), respond que non. (*Procès*, p. 179.)

3. Interroguée se saint Denis apparut oncques à elle, respond que non qu'elle saiche. (*Procès*, p. 127.)

4. Respond : « J'en ay respondu quant aux armeures », et quant aux chandelles alumées et distillées, *negat.* » (*Procès*, p. 305.)

CHAPITRE V

DU RETOUR DE PARIS A LA PRISE DE LA VÉNÉRABLE.

SOMMAIRE : I. — Bourges. — Saint-Pierre-le-Moustier. — Lettre aux habitants de Riom. — Ce que Jeanne a dit du siège de La Charité.
II. — Catherine de La Rochelle. — Ses rapports avec Jeanne. — Frère Richard mécontent de ce que la Vénérable rejette l'aventurière. — La Rochelloise calomnie Jeanne et des villes entières.
III. — Inaction forcée de Jeanne : sa lettre aux Hussites.
IV. — Deux lettres de la Vénérable aux habitants de Reims.
V. — La guerrière revient à la guerre. — Résurrection de l'enfant de Lagny.
VI. — Dans la semaine de Pâques, à Melun, il est révélé à la Vénérable qu'elle sera prise avant la Saint-Jean. — Entretenue presque chaque jour de cette perspect ve. — Ses répugnances et son obéissance.
VII. — Ce qu'elle a dit du supplice de Franquet d'Arras. — Ses efforts pour s'opposer au duc de Bourgogne qui rentre en campagne ; explication de sa tentative sur Soissons et sur Pont-l'Évêque. — Ses divers mouvements.
VIII. — Ce que la Vénérable a dit de sa prise.
IX. — A-t-elle été trahie ? — Ses paroles. — Les contemporains qui affirment la trahison. — Les rapports de Flavy avec les ennemis de Jeanne : La Trémoille et Régnault de Chartres. — Ce qu'était Flavy. — Extraits des procès dont il est l'objet.

I

Le 21 septembre 1429, la Libératrice arrivait à Gien, arrachée bien malgré elle à sa carrière triomphale. Elle se rendit ensuite en Berry, et passa trois semaines à Bourges. On y préparait l'expédition par laquelle la cour, contre le vœu de Jeanne, se proposait de conquérir les places des bords de la Loire occupées par l'ennemi. Le sire d'Albret, frère utérin de La Trémoille, en était le généralissime. Jeanne a dû entrer en campagne dans la dernière quinzaine d'octobre. Plusieurs places, entre autres celle de Saint-Pierre-le-Moustier, furent enlevées. Le neveu, et comme le fils adoptif de Perrinet Gressart, François dit l'Aragonnais, était chassé de Saint-Pierre avant le 9 novembre. Cela résulte de la lettre écrite par Jeanne, de Moulins, le 9 novembre, aux habitants de Riom, pour en obtenir des subsides de guerre. On a pu lire au tome précédent (p. 373) la lettre écrite pour le même objet par le sire d'Albret. La lettre originale de la Pucelle se voit encore à la mairie de Riom, mais

dépouillée de son cachet dont l'empreinte est bien marquée, et du cheveu que, selon l'usage du temps, Jeanne avait mis dans le cachet. Le cheveu s'y trouvait encore au commencement de ce siècle. La signature est bien de Jeanne : ou l'on a conduit sa main, ou, si elle était parvenue à apposer son nom d'elle-même, c'est certainement d'une main très inexpérimentée, confirmant ce qu'elle aimait à répéter : *Je ne sais ni A, ni B.*

En voici, à l'orthographe près, le texte tel que le donne Quicherat, et qu'il a passé entre mes mains :

« *Chers et bons amis, vous savez bien comment la ville de Saint-Pierre-le-Moustier a été prinse* (prise) *d'assaut; et, à l'aide de Dieu,* (j') *ai intention de faire vider* (évacuer) *les autres places qui sont contraires au roi, mais pour ce que grant dépense de poudres, traits et autres habillements* (approvisionnements) *de guerre, a été faite devant ladite ville, et que petitement les seigneurs qui sont en cette ville et moi en sommes pourvus pour aller mettre le siège devant La Charité, où nous allons présentement, je vous prie sur tant* (en tant) *que vous aimez le bien et honneur du roi et aussi de tous les autres de par deçà, que* (vous) *veuillez incontinent envoyer et aider de poudres, salpêtre, souffre, trait, arbalestres fortes et d'autres habillements de guerre. Et en ce faites tant que, par faute desdites poudres et autres habillements de guerre, la chose ne soit longue, et que on ne vous puisse dire en ce être négligents ou refusants.*

« *Chers et bons amis, Notre Sire soit garde de vous. Écrit à Molins le neuvième jour de novembre.* »

Signé : « *Jehanne.* »

Sur l'adresse : « *A mes chers et bons amis les gens d'Église, bourgeois et habitants de la ville de Riom.* »

Les registres municipaux de Clermont nous diront que Jeanne écrivit pour le même objet aux habitants de cette ville. La lettre n'a pas été encore retrouvée, si tant est qu'elle ne soit pas perdue pour toujours.

Le siège de La Charité dura environ un mois, c'est-à-dire durant la dernière quinzaine de novembre et la première de décembre. On n'en connaît pas autrement le commencement ni la fin, pas plus que l'on ne sait encore à quoi tint un échec qui vint aggraver celui de Paris. Voici ce que Jeanne a été amenée à nous en dire dans son procès.

Le 3 mars : « Que fîtes-vous sur les fossés de La Charité? — *J'y fis faire un assaut; et je n'y jetai, ni ne fis jeter d'eau par manière d'aspersion.* — Pourquoi n'y êtes-vous pas entrée, puisque vous aviez commandement de Dieu? — *Qui vous a dit que j'avais commandement d'y entrer?*

— N'en eûtes-vous pas conseil de votre voix? — *Je voulais venir en France; mais les gens d'armes me dirent que c'était mieux d'aller premièrement devant La Charité*[1]. »

Le 13 mars, on revient sur la question et on lui dit : « N'avez-vous pas eu révélation d'aller devant La Charité? — *Non, j'y vins à la requête des gens d'armes, ainsi que je l'ai dit autrefois*[2]. »

Le 15 mars : « Au fait de la guerre, n'avez-vous rien fait sans le congé de vos voix? — *Lisez bien votre livre, vous le trouverez. Toutefois, à la requête des gens d'armes une vaillance d'armes fut faite devant Paris et aussi j'allai devant La Charité à la requête de mon roi, et ce ne fut ni contre, ni par le commandement de mes voix*[3]. »

A propos de l'article XXXII, où le promoteur lui reproche d'avoir dit que tout ce qu'elle a fait, elle l'a fait par le conseil de Notre-Seigneur, elle rectifie en disant : « *Il doit y avoir : tout ce que j'ai fait de bien.* » — On lui pose alors la question : « D'aller à La Charité, fîtes-vous bien ou mal? — *Si j'ai mal fait, on s'en confessera*[4]. »

A l'article LVII, le promoteur, énumérant les lieux où elle a subi des échecs, au lieu des victoires promises, nomme La Charité-sur-Loire. Elle fait la réponse déjà citée : « *Si je suis avisée de répondre plus avant, volontiers, je vous en répondrai plus avant*[5]. »

Jeanne, qui était en Berry, au centre même des États du roi de Bourges, nous dit qu'elle se proposait de venir en *France*. Le mot France est pris ici dans l'acception restreinte qu'elle lui donnait, quand elle disait : *Je préférerais être tirée à quatre chevaux qu'être venue en France sans le congé de Dieu.* Si Jeanne était l'envoyée de Dieu, refuser de suivre sa direction, c'était refuser de suivre la direction de Dieu. Jacques Gelu,

1. Interrogée qu'elle fist sur les fossés de La Charité, respond qu'elle y fist faire ung assault, et dit qu'elle n'y gecta ou fist gecter eau par manière d'aspersion. Interroguée pour quoy elle n'y entra, puisque elle avoit commandement de Dieu, respond : « Qui vous a dit que je avoie commandement de y entrer? »

Interroguée s'elle en oult point de conseil de sa voix, respond qu'elle s'en vouloit venir en France; mais les gens d'armes lui disrent que c'estoit le mieux d'aler devant La Charité premièrement. (*Procès*, p. 109.)

2. Interroguée aussi d'aler devant La Charité, s'elle eust révélacion, respond que non; mais par la requeste des hommes d'armes, ainsi comme autrefois elle a dit. (*Procès*, p. 147.)

3. Interroguée se, en fait de la guerre, elle a rien (fait) sans le congié de ses voix, respond : « Vous en estes tous respondus. Et luisés bien vostre livre, et vous le trouverés. » Et toutes voies dit que, à la requête des gens d'armes, fut fait une vaillance d'armes devant Paris, et aussi ala devant La Charité à la requeste de son roy, et ne fut contre ne par le commandement de ses voix. (*Procès*, p. 168.)

4. Interroguée se de aler devant La Charité, elle fist bien ou mal, respond : S'elle a mal fait, on s'en confessera. (*Procès*, p. 250.)

5. « J'en ai autrefois respondu; et se j'en suy advisée plus avant, voulentiers en respondrai plus avant. » (*Procès*, p. 299.)

dans son *Traité,* avait justement insisté sur cette docilité, commandée par la raison elle-même. L'insuccès de La Charité ne doit pas nous étonner. Jeanne indique que pour cet échec, comme pour celui subi sous les murs de Paris, elle ne dit pas tout.

II

C'est avant et aussi après le siège de La Charité que Jeanne a rencontré l'aventurière qui ne nous est guère connue que par ce que la Vénérable nous en a dit.

Le 3 mars, vers le milieu de la séance, s'engagea le dialogue suivant :

« N'avez-vous pas connu, n'avez-vous pas vu Catherine de La Rochelle? — *Oui, je l'ai vue à Jargeau et à Montfaucon en Berry.* — Ne vous a-t-elle pas montré une dame vêtue de blanc qu'elle prétendait lui apparaître quelquefois? — *Non.* — Que vous a-t-elle dit? — *Elle m'a dit que venait vers elle une dame blanche vêtue de drap d'or, qui lui disait d'aller par les bonnes villes, de se faire donner par le roi des hérauts et des trompettes pour faire crier que quiconque aurait de l'or, de l'argent, ou trésor caché, eût à les apporter de suite ; qu'elle, Catherine, connaîtrait bien ceux qui ne le feraient pas, et qui tiendraient leurs trésors cachés, et qu'elle saurait bien trouver ces trésors, qu'ils serviraient à payer mes hommes d'armes. Je lui répondis de retourner vers son mari, de faire son ménage et de nourrir ses enfants ; et, pour avoir la certitude de son fait, je parlai à sainte Marguerite ou à sainte Catherine qui me dirent que le fait de cette Catherine n'était que folie, et que tout était néant. J'écrivis à mon roi que je lui dirais ce qu'il en devait faire. Quand je vins vers le roi, je lui dis que c'était folie et que tout était néant chez elle. Cependant frère Richard voulait qu'on la mît à l'œuvre ; et l'un et l'autre ont été très mécontents de moi, je veux dire frère Richard et cette Catherine*[1].

1. Interroguée s'elle congneust point de Catherine de La Rochelle, ou s'elle l'avoit veue, respond que ouil à Jargueau et à Montfaucon en Berry.

Interroguée s'elle luy monstra point une dame vestue de blanc, qu'elle disoit qui luy apparaissoit aucunes fois, respond que non.

Interroguée qu'elle lui dist, respond que celle Katherine lui dit qui venoit à elle une dame blanche, vestue de drap d'or, qui luy disoit qu'elle alast par les bonnes villes, et que le roy lui baillast des héraulx et trompectes pour faire crier, quiconque airoit or, argent ou trésor mucié, qu'il apportast tantoust ; et que ceulx qui ne le feroient, et qui en aroient de muciez, qu'elle les congnoistroit bien, et sçaroit trouver lesdiz trésors ; et que ce seroit pour paier les gens d'armes d'icelle Jehanne. A quoy ladite Jehanne respondit qu'elle retournast à son mary, faire son mesnaige et nourrir ses enfans. Et pour en avoir la certaineté, elle parla à saincte Marguerite ou saincte Katherine, qui lui dirent que du fait de icelle Katherine n'estoit que folie, et estoit tout nient. Et escript à son roy qu'elle lui diroit ce qu'il en devoit faire ; et quant elle

« N'avez-vous point parlé à Catherine de La Rochelle du fait d'aller à La Charité? — *Ladite Catherine ne me conseillait pas d'y aller, qu'il faisait trop froid, et qu'elle n'irait pas. Elle voulait aller vers le duc de Bourgogne pour faire la paix. Je lui dis qu'il me semblait que l'on n'y trouverait point la paix, si ce n'était par le bout de la lance.*

« *Je demandai à cette Catherine si cette dame venait toutes les nuits; et que pour cela je coucherais avec elle. J'y couchai, je veillai jusqu'à minuit et ne vis rien; je m'endormis à la suite. Le matin arrivé, je lui demandai si la dame était venue; elle me répondit qu'elle était venue, que je dormais lors de sa visite, et qu'elle n'avait pas pu m'éveiller. Je lui demandai alors, si elle ne viendrait pas le lendemain, et ladite Catherine me répondit que oui. Cela fut cause que je dormis de jour afin de pouvoir veiller la nuit. Je couchai la nuit suivante avec ladite Catherine, et je veillai toute la nuit, mais je ne vis rien, encore que souvent je lui demandasse : Ne viendra-t-elle point? et que ladite Catherine me répondit : Oui, bientôt*[1]. »

Puisque l'aventurière détournait la Vénérable d'aller à La Charité, elle a dû l'aborder avant cette expédition, par suite, dans la dernière quinzaine d'octobre 1429, ou au commencement de novembre. Elle était du parti de ceux qui prétendaient aboutir à la paix par les fallacieuses trêves que l'on prolongeait avec le duc de Bourgogne.

L'on n'avait pas d'argent pour continuer la guerre. Il fallait pourtant entretenir les hommes d'armes préposés à la garde des pays nouvellement soumis; ils s'y livraient à d'affreuses déprédations que les chroniqueurs constatent unanimement. Tant d'oppressions auraient été évitées, si, après le sacre, on avait suivi la direction de la céleste envoyée, et si, au lieu de négocier, on avait poussé la marche triomphale vers Amiens, Abbeville, et les autres villes qui, d'après Monstrelet lui-même, ne dési-

vint à luy, elle luy dist que c'estoit folie et tout nient de ladicte Katherine; toutes voies frère Richart vouloit que on la mist en œuvre; et ont esté TRÈS MAL (contents) d'elle lesdits frère Richart et ladicte Katherine. (*Procès*, p. 106-107.)

1. Interroguée s'elle parla point à Katherine de La Rochelle du fait d'aller à La Charité, respond que ladicte Katherine ne luy conseilloit point qu'elle y alast, et que il faisoit trop froit, et qu'elle n'yroit point. *Item* dit à ladicte Katherine, qui vouloit aler devers le duc de Bourgogne pour faire paix, qui luy sembloit que on n'y trouveroit point de paix, si ce n'estoit par le bout de la lance. *Item* dit qu'elle demanda à celle Katherine se celle dame venoit toutes les nuys, et pour ce coucheroit avec elle. Et y coucha, et veilla jusques à mynuit et ne vit rien; et puis s'endormit. Et quant vint au matin, elle demanda s'elle estoit venue, et luy respondit qu'elle estoit venue, et lors dormoit ladicte Jehanne, et ne l'avoit peue esveiller. Et lors lui demande s'elle vendroit point l'andemain, et ladicte Katherine luy respondit que ouil. Pour laquelle chose dormit icelle Jehanne de jour, afin qu'elle peust veiller la nuit. Et coucha la nuit ensuivant avec ladicte Katherine, et veilla toute la nuit; mais ne vit rien, combien que souvent luy demandast : « Vendra elle point? » mais ladicte Katherine luy respondoit: « Ouil, tantost. »

raient rien tant que d'ouvrir leurs portes, ou même, si l'on n'avait pas fait échouer la tentative contre Paris. L'on ne voit pas qu'alors l'on se soit plaint des pillages de l'armée, que la Vénérable réprimait si sévèrement. Nous entendrons Eberhard de Windecken nous dire que l'armée était pourvue sans grever le pays.

Jeanne nous dit avoir vu Catherine à Jargeau. Était-ce à la fête de Noël? D'après Chuffart (III, p. 529), le prédicateur qui promulgua si solennellement à Paris la sentence contre la Pucelle disait que frère Richard avait gouverné Catherine de La Rochelle et Jeanne; que, le jour de Noël, à Jargeau, il avait donné trois fois la communion à la Vénérable. Le fait était-il vrai? Il ne fut pas relevé dans le courant du procès; s'il avait été connu, l'on n'aurait pas manqué de l'exploiter. L'on s'appesantissait sur d'autres moins graves, par exemple sur ce que Jeanne communiait en habit masculin.

Il n'est pas vrai que l'extravagant cordelier, encore qu'il semble à partir de Troyes s'être attaché aux pas de la Vénérable, fût le modérateur de sa conscience. Elle avait pour confesseur ordinaire frère Paquerel, de l'ordre des Augustins, dont l'intéressante déposition sera rapportée au livre suivant. La preuve que Jeanne ne se laissait pas gouverner par frère Richard, c'est la résistance qu'elle lui opposa à propos de Catherine de La Rochelle. Le ressentiment que le franciscain en conçut fut tel que la Vénérable en parle comme de celui de la visionnaire. Dès lors, il se sépara d'elle et se rendit vers le midi, tandis que Jeanne se dirigeait vers le nord.

La visionnaire, démasquée, se porta la calomniatrice de la prisonnière, et fournit à d'Estivet la matière de son LVI[e] article ainsi conçu : « Jeanne s'est vantée plusieurs fois d'avoir deux conseillers, qu'elle appelle les conseillers de la Fontaine. Ils sont venus vers elle après qu'elle a été prise, ainsi qu'il a été trouvé par l'aveu de Catherine de La Rochelle, fait devant l'official de Paris. Cette même Catherine a dit que si Jeanne n'était pas bien gardée, elle sortirait de prison par le moyen du diable. » A quoi l'accusée répondit : « *Je m'en tiens à ce que j'en ai dit. Quant aux conseillers de la Fontaine, je ne sais ce que c'est; je crois bien qu'une fois j'y ai ouï saintes Catherine et Marguerite. Et quant à la conclusion de l'article, je la nie, et j'affirme par mon serment que je ne voudrais pas que le diable m'eût tiré hors de ma prison*[1]. »

La malheureuse Rochelloise aurait calomnié aussi les habitants de

1. « Je m'en tieng ad ce que j'en ay dit. » Et quant aux conseillers de la Fontaine, ne sçait que c'est; mais bien croist qu'une fois y ot saintes Katherine et Marguerite. Et quant à la conclusion de l'article, la nye et afferme par son serment, qu'elle ne vouldroit point que le diable l'eust tirée dehors de la prison. (*Procès*, p. 296.)

Tours et d'Angers, ainsi que cela résulte de la note suivante trouvée par Vallet de Viriville dans le registre des comptes et chevauchées de la ville de Tours, et publiée par Quicherat (IV, p. 473).

« A religieux homme et honnête frère Jean Bourget, de l'ordre de Saint-Augustin, la somme de dix livres tourneiz qui lui sont dus, et qui par délibération des gens d'Église, bourgeois et habitants de ladite ville lui a été ordonnée pour sa peine et salaire et dépends d'avoir été de cette ville à Sens, devers le roi notre sire, la reine de Sicile, Mgr de Seez et M. de Trèves, principaux conseillers du roi notre dit seigneur, leur porter lettres faisant mention d'aucunes (*quelques*) paroles chargeant le bien et honneur des gens d'Église, bourgeois et habitants de cette dite ville et de la ville d'Angers, qu'avait dites et semées une femme de dévotion, nommée Catherine, qui est de La Rochelle ; lesquelles paroles étaient que en cette dite ville avaient charpentiers qui charpentaient, non pas pour logis, et que si on ne s'en donnait garde, ladite ville était en voie de prendre brièvement un mauvais bout, et que en icelle ville, il y avait gens qui le savaient bien. Lesquelles lettres il a portées et présentées, et sur ce, rapporté lettres de réponse des seigneurs dessus nommés, auxquelles ces présentes sont attachées, et font mention que de ce n'avaient aucunement ouï parler, ni le roi aussi auquel ils en ont parlé ; que le roi se fie bien èsdits gens d'Église, bourgeois et habitants de ladite ville. Lequel voyage ledit frère a fait au mois d'août dernier passé, et pour ceci doit avoir ledit la somme de X liv.-t. » Cette somme fut payée le 10 septembre 1430.

III

Après l'échec contre La Charité, la Pucelle passa l'hiver dans un repos dont elle était *très mécontente*, nous disent les *Chroniques* de Perceval de Cagny (III, p. 195), et de Tournay (p. 228). — Les comptes de la ville de Tours nous la montreront sollicitant la générosité de ses magistrats en faveur de la fille du peintre de sa bannière, Héliote, qui se mariait en janvier ; les comptes de la ville d'Orléans nous diront qu'elle fut festoyée dans cette ville à la date du 19 janvier 1430.

Quelques jours avant de rentrer sur les champs de bataille, elle permit qu'on écrivît en son nom la fameuse lettre aux Hussites. Ces hérétiques se livraient en Bohême à des excès indescriptibles, dont la Chrétienté frémissait. On espéra qu'ils pourraient être impressionnés par le nom de la Pucelle ; elle approuva qu'on leur adressât la lettre suivante, dont l'authenticité n'est plus douteuse aujourd'hui. Le célèbre Jean Nider, dans un texte que l'on trouvera plus loin, parle de cette lettre, pour montrer jusqu'à quel point la jeune fille poussait son audace. Écrite en latin

par frère Paquerel, il en fut fait une traduction allemande retrouvée par M. Hormoy, qui a servi de texte à la traduction de Quicherat. Depuis, le conservateur des archives de Vienne a découvert le texte latin dans un formulaire à l'usage de la chancellerie allemande du temps de Sigismond. Il l'a publié en 1861 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (5e série, t. II, p. 81). C'est sur ce texte qu'a été faite la traduction suivante :

« Moi, Jeanne la Pucelle, j'ai déjà depuis longtemps appris, par les bruits de la renommée, que de vrais chrétiens vous étiez devenus hérétiques et semblables aux Sarrasins. Vous avez supprimé parmi vous la vraie religion et son culte; vous l'avez remplacée par une ignominieuse et criminelle superstition que vous vous appliquez à défendre et à propager. Pas de turpitude, pas de cruauté que vous n'osiez attenter; vous ruinez les sacrements de l'Église, vous déchirez les articles de foi, vous détruisez les temples, vous brisez, vous brûlez les statues destinées à nous rappeler les saints, vous massacrez les chrétiens pour les forcer d'embrasser votre foi. Quelle est votre fureur? Quelle folie, quelle rage s'est emparée de vous ? La religion implantée dans le monde par le Dieu tout-puissant, par son Fils, par son Saint-Esprit, vous en êtes les persécuteurs, et vous rêvez de la renverser, de l'anéantir ! Vous êtes aveugles, et non pas d'un aveuglement qui vous enlèverait seulement la vue et les yeux du corps. Croyez-vous que tout cela restera impuni ? Ne savez-vous pas que Dieu permet vos criminels attentats, permet que vous marchiez dans les ténèbres de l'erreur, pour que la mesure de vos scélératesses sacrilèges soit la mesure de votre châtiment et de vos supplices ?

« Pour moi, je l'avoue en toute vérité, si je n'étais pas occupée à combattre les Anglais, il y a longtemps que je vous aurais visités; et si je n'apprends pas que vous vous êtes amendés, il peut se faire que je laisse les Anglais pour me tourner contre vous, bien résolue, si je ne le puis pas autrement, d'exterminer par le fer votre vaine et obscène superstition, à vous enlever l'hérésie ou la vie. Si vous voulez revenir à la foi catholique, marcher aux clartés de l'antique lumière, envoyez-moi vos ambassadeurs, je leur dirai ce que vous avez à faire. Si vous vous y refusez, si vous regimbez contre l'aiguillon, souvenez-vous des destructions, des forfaits dont vous vous êtes rendus coupables; attendez-moi avec d'immenses forces humaines et divines pour vous faire subir le sort que vous avez fait subir aux autres.

« Donné à Sully, le 23 mars,

« Aux Bohémiens hérétiques.

« Pasquerel. »

Pasquerel fut sans doute pour beaucoup dans la composition de cette lettre ; il y a là des traits de l'apologétique chrétienne au-dessus de la science de celle qui ne savait ni A, ni B; mais l'esprit, et même certaines parties, sont de l'inspiration de la Vénérable, et elle en a approuvé et fait sien le contenu.

IV

Après le départ de l'armée conquérante, les Anglais et les Bourguignons s'étaient efforcés de reprendre les pays perdus. Ils avaient leurs partisans à Reims, et dans les autres villes de Champagne pendant si longtemps anglo-bourguignonnes. La trêve allait expirer à Pâques, et l'on n'ignorait pas à Reims les préparatifs du duc de Bourgogne pour reprendre ouvertement la guerre qui n'avait même pas été interrompue, les Bourguignons se mêlant aux Anglais, non assujettis à la trêve. Les Rémois craignaient un siège, et ils en donnaient avis à la Pucelle qui leur répondit par les deux lettres suivantes, l'une du 16, l'autre du 28 mars. L'archiviste Pierre Varin en a trouvé les copies collationnées, parmi les papiers de Jean Rogier. Les originaux, conservés autrefois à l'hôtel de ville de Reims, et scellés d'un sceau brisé sur la première, difficile à déchiffrer sur la seconde, portaient la signature de Jeanne. Les voici légèrement rajeunies :

« *Très chers, et bien aimés, et bien désirés à voir,* (moi) *Jehanne la Pucelle ai reçu vos lettres faisant mention que vous vous doutiez* (craigniez) *d'avoir le siège. Veuillez savoir que vous ne l'aurez point, si je puis les rencontrer ; et si ainsi était que je ne les rencontrasse, et qu'ils vinssent devers vous, fermez bien vos portes, car je serai bien brief vers vous ; et si eux y sont, je leur ferai chausser les éperons, si en hâte qu'ils ne sauront par où les prendre; et* leur seil (?) *y est si près que se sera bientôt* (?).

« *Autre chose je ne vous écris pour le présent, mais que vous soyez toujours bons et loyaux. Je prie à Dieu qu'il vous ait en sa garde. Écrit à Sully le XVI*e *jour de mars.*

« *Je vous manderais encore quelques nouvelles dont vous seriez bien joyeux; mais je craindrais que les lettres ne fussent prises en chemin, et que l'on ne vît lesdites nouvelles.* »

Signé : « *Jehanne* », et sur l'adresse :

« *A mes très chiers et bons, les aimés gens d'Église, bourgeois, et autres habitants de la ville de Reims*[1]. »

Par ces mots, *désirés à voir,* Jeanne exprime, ce qui était fort vrai,

1. Procès, t. V, p. 160.

combien elle désirait quitter la cour. Si elle avait cru sa mission finie, son langage, d'ailleurs toujours alerte, eût été de toute outrecuidance.

Le 16 mars était, cette année, le jeudi après le second dimanche de carême. Si l'on se rapporte à la lettre de rémission citée au précédent volume (p. 552 et suiv.), l'on verra qu'une conjuration s'ourdissait alors dans Paris pour livrer la capitale à Charles VII. La cour de Bourges était si bien prévenue que les conjurés avaient du même Charles VII un acte de pleine amnistie pour le passé de Paris, et qu'ils avaient écrit au conseil pour indiquer les diverses manières dont le complot pourrait être mis à exécution. C'est à cette heureuse nouvelle, ce semble, que Jeanne faisait allusion.

Il y avait aussi une conjuration à Reims, mais dans un sens opposé, pour faire rentrer les Bourguignons dans la ville. L'âme de cette conjuration était un certain Labbé, qui, pour mieux dissimuler, donnait avis au roi que beaucoup de Rémois voulaient introduire les Bourguignons. Les Rémois avertis protestèrent, et Labbé fut puni, sur l'ordre de l'archevêque, car c'était un membre du chapitre.

La preuve du rang que la Pucelle tenait toujours dans leur estime, c'est que, non contents de protester auprès du roi, ils protestèrent aussi auprès de la Libératrice qui leur répondit par la lettre suivante en date du 28 mars :

« *Très chiers et bons amis, plaise* (à) *vous savoir que j'ai reçu vos lettres, lesquelles font mention comment on a rapporté au roi que dedans la bonne cité de Reims, il* (y) *en avait moult de mauvais. Ainsi veuillez savoir que c'est bien vrai qu'on lui a rapporté vraiment qu'il y en avait beaucoup qui étaient* (faisaient semblant d'être) *d'une alliance* (d'un parti), *lesquels étaient d'une* (autre) *alliance, et qui devaient trahir la ville et mettre les Bourguignons dedans.*

« *Et depuis le roi a bien su le contraire, parce que vous lui en avez envoye la certaineté* (l'assurance); *dont il est très content de vous ; et croyez que vous êtes bien en sa grâce; et si vous aviez à besogner quant au regard du siège, il vous secourrait; et* (il) *connaît bien que vous avez moult à souffrir pour la dureté* [1] *que vous font ces traîtres Bourguignons adversaires ; aussi* (il) *vous en délivrera au plaisir* (de) *Dieu, bien brief, c'est à savoir le plus tôt que faire se pourra. Si* (ainsi) *vous prie et vous requiers, très chiers amis, que vous gardiez bien ladite bonne cité pour le roi, et que vous fassiez très bon guet.*

« *Vous ouïrez bientôt de mes bonnes nouvelles plus à plein. Autre chose quant à présent ne vous écris, forsque* (si ce n'est que) *toute Bretagne est*

1. Les Bourguignons ravageaient le pays dans les environs de la ville.

française, et aoit le duc envoyer au roi III (3) mille combattants payés pour II (2) mois.

« *A Dieu vous commant qui soit garde de vous. Escrit à Sully le XXVIII*[e] (28[e]) *jour de mars.* »

Sur l'adresse : « *A mes très chiers et bons amis les gens d'Église, échevins, bourgois et habitants et maistres de la bonne ville de Reyms*[1]. »

V

En disant aux Rémois qu'ils auraient bientôt plus à plein de ses nouvelles, la Pucelle annonçait ce qu'elle devait réaliser ces jours-là même. A la fin de mars, nous a dit Perceval de Cagny (III, p. 195), fort mécontente de l'inaction de la cour, elle s'en échappa sous prétexte d'*aller en aucun esbat*, et, sans prendre congé du roi, elle s'en vint à Lagny-sur-Marne, où l'on faisait bonne guerre aux Anglais de Paris. Il est vraisemblable aussi qu'elle voulait profiter de la conjuration qui devait éclater dans ce temps, et qui fut malheureusement découverte dans la semaine de la Passion (vers le 3 ou 4 avril).

Le Ciel marqua la réapparition de son envoyée sur la scène par un éclatant miracle, par la résurrection de l'enfant de Lagny. Nous ne le connaissons que par le procès de condamnation. Voici ce que nous révèle la séance du 3 mars : « Quel âge avait l'enfant que vous allâtes visiter à Lagny? — *Il avait trois jours; il fut apporté à Notre-Dame à Lagny; l'on me dit que les pucelles de la ville étaient devant Notre-Dame, et que je voulusse y aller prier Dieu et Notre-Dame de vouloir lui donner vie; j'y allai et je priai avec les autres. Finalement la vie apparut en lui; il bâilla trois fois; il fut baptisé, ne tarda pas à mourir et fut enseveli en terre sainte. Il y avait trois jours, ainsi qu'on le disait, qu'il n'avait pas apparu de vie en l'enfant; il était noir comme ma cotte; mais quand il bâilla, la couleur commença à lui revenir. J'étais à genoux devant Notre-Dame avec les pucelles à faire ma prière.*

« Ne fut-il pas dit par la ville que c'était vous qui aviez fait cette résurrection, et qu'elle avait été accordée à votre prière? — *Je ne m'en enquérais pas*[2]. »

1. *Procès*, t. V, p. 167.

2. Interroguée quelle aaige avoit l'enfant à Laigny qu'elle ala visiter, respond, l'enfant avoit trois jours; et fut apporté à Laigny à Nostre Dame, et lui fust dit que les pucelles de la ville estoient devant Nostre Dame, et qu'elle y voulsist aler prier Dieu et Nostre Dame qu'ilz lui voulsist donner vie; et elle y ala, et pria avec les autres. Et finablement il y apparut vie et bailla trois fois; et puis fut baptizé, et tantoust mourut, et fut enterré en terre saincte. Et y avoit trois jours, comme l'en disoit, que en l'enfant n'y estoit apparu vie, et estoit noir comme sa coste; mais quant il baisla, la couleur

La réponse est d'une sainte, et équivaut à un aveu que son humilité lui défendait de faire. Il n'est pas douteux que dans la ville l'on ait attribué le miracle à celle que l'on avait priée de venir le demander. La question même le suppose. Les jeunes filles auxquelles elle s'était jointe, la mère et les parents de l'enfant ont dû éclater en expressions de reconnaissance et d'admiration envers celle qui obtenait de telles faveurs de la part de Notre-Dame. C'était pour elle une préparation à la terrible révélation qu'elle allait recevoir presque aussitôt après sur les fossés de Melun, dans la semaine de Pâques. Or, en 1430, Pâques tombait le 16 avril.

VI

Le héraut Berry III, p. 251) nous a dit comment Melun avait chassé les Bourguignons de ses murs. La garnison était sortie pour enlever des vaches à Yèvres, ne laissant qu'une poignée d'hommes d'armes à la garde du château. Les habitants fermèrent les portes, et assiégèrent le château situé dans une île. Pour le forcer, ils élevèrent une bastille jusque dans cette île. C'était vraisemblablement pour aider à la conquête que Jeanne vint à Melun. Elle y était en effet, va-t-elle nous dire, dans la semaine de Pâques. Or le genre de butin que les Anglo-Bourguignons allaient chercher à Yèvres indique que le carême était fini; car il suffit de rappeler la Journée des harengs, pour savoir qu'à cette époque les armées elles-mêmes gardaient l'abstinence quadragésimale. C'est là qu'une terrible révélation attendait la Vénérable. Elle s'en expliquait elle-même le 10 mars, à propos d'une question sur la sortie de Compiègne.

« *En la semaine de Pâques dernièrement passée, comme j'étais sur les fossés de Melun, il me fut dit par mes voix, à savoir sainte Catherine et sainte Marguerite, que je serais prise avant la Saint-Jean, qu'il fallait que ce fût ainsi fait, de ne pas m'ébahir, de prendre tout en gré, et que Dieu m'aiderait.*

« Depuis ce lieu de Melun, ne vous a-t-il pas été dit par vos voix que vous seriez prise? — *Oui, cela m'a été dit par plusieurs fois, et comme tous les jours. Je requérais de mes voix que quand je serais prise, je mourusse promptement, sans long tourment de prison; et elles me dirent de prendre tout en gré, et qu'ainsi il fallait faire; mais elles ne me dirent pas l'heure, et si je l'eusse sue, je n'y fusse point allée.*

lui commença à revenir. Et estoit avec les pucelles à genoulx devant Nostre Dame à faire sa prière.

Interroguée s'il fut point dit par la ville que ce avoit elle fait faire, et que ce estoit à sa prière, respond . « Je ne m'en enqueroye point. » (*Procès*, p. 105.)

« Si vos voix vous avaient commandé de sortir, et vous eussent signifié que vous seriez prise, seriez-vous sortie? — *Si j'avais su l'heure et que je devais être prise, je n'y fusse point allée volontiers; toutefois en la fin j'eusse fait leur commandement, quelque chose qui dût en advenir* [1]. »

VII

Monstrelet place la prise de Franquet d'Arras dans les premiers jours de mai; de Cagny peu après le retour de Jeanne à Lagny; c'est de Cagny, pensons-nous, qui est dans le vrai. Cette dernière victoire de la guerrière a dû être remportée dans la semaine sainte, du 9 au 15 avril, ou dans la semaine de Pâques, du 20 au 22. L'exécution de ce brigand lui fut grandement reprochée. Voici comment elle s'en justifiait dans la séance du 14 mars :

« Prendre un homme à rançon, et le faire mourir prisonnier, n'est-ce pas un péché mortel? — *Aussi ne l'ai-je pas fait.* — Et Franquet d'Arras que l'on fit mourir à Lagny? — *Pour ce qui regarde Franquet d'Arras, je consentis à ce qu'on le fît mourir, s'il l'avait mérité, et parce qu'il confessa être meurtrier, larron et traître. Son procès dura quinze jours; le juge fut le bailli de Senlis, et les hommes de la justice de Lagny. Je requérais d'avoir Franquet pour un homme de Paris, seigneur de l'Ours. Quand je sus que le seigneur était mort, et que le bailli m'eut dit que je faisais grand tort à la justice en délivrant icelui Franquet, je dis audit bailli : « Puisque mon homme, celui que je voulais avoir est mort, faites « de celui-ci ce que vous devez en faire par justice. »* — Avez-vous baillé ou fait bailler de l'argent à celui qui avait pris ledit Franquet? — *Je ne suis pas monnoyer ou trésorier de France pour bailler argent* [2]. »

1. En la septmaine de Pasques derrenièrement passé, elle estant sur les fossés de Meleun, luy fut dit par ses vois, c'est assavoir saincte Katherine et saincte Marguerite, qu'elle seroit prinse avant qu'il fust la saint Jehan, et que ainsi failloit qui fust fait, et qu'elle ne s'esbahit, et print tout en gré, et que Dieu lui aideroit.

Interroguée se, depuis ce lieu de Meleun, luy fut point dit par ses vois qu'elle seroit prinse, respond que ouil, par plusieurs fois, et comme tous les jours. Et à ses vois requéroit, quand elle seroit prinse, qu'elle fust morte tantoust, sans long travail de prison; et ilz luy dirent point l'eure; et s'elle l'eust sceu, elle n'y fust point alée; et avoit plusieurs fois demandé savoir l'eur, et ilz ne lui dirent point.

Interroguée se ses voix lui eussent commandé qu'elle fust saillie et signifié qu'elle eust esté prinse, si elle y fust alée, respond s'elle eust sceu l'eure, et qu'elle deust estre prinse, elle n'y fust point alée, voulentiers; toutes voies elle eust fait leur commandement en la fin, quelque chose qui luy dust estre venue. (*Procès*, p. 115-116.)

2. Interroguée se de prendre ung homme à rançon, et le faire mourir prisonnier, ce n'est point péchié mortel, respond qu'elle ne l'a point fait. Et pour ce que on luy parloit d'un nommé Franquet, d'Arras, que on fist mourir à Laigny, respond qu'elle fut consentante de luy de le faire mourir, se il l'avoit deservi, pour ce que il confessa estre mur-

Ce seigneur de l'Ours avait nom Jacquet Guillaume et tenait hôtel à la porte Baudet, au lieu où devait éclater la conjuration, dont il faisait partie (III, p. 555). La conjuration fut découverte dans la semaine de la Passion ; les conjurés exécutés la veille des Rameaux, 8 avril, et les jours suivants. Si Franquet avait été pris au commencement de mai, il en résulterait que la Pucelle n'aurait appris la mort de son protégé qu'un mois après l'exécution.

On verra au V[e] livre de ce volume que, le 24 avril, elle se présentait aux portes de Senlis, et demandait à y être admise avec mille chevaux. Il lui fut répondu que la pauvreté de la ville ne permettait d'en admettre que trente. Une pareille escorte indique suffisamment ce que se proposait la guerrière.

La trêve avait expiré le jour de Pâques, 16 avril, et le duc de Bourgogne, qui avait fait ses préparatifs et se tenait à Montdidier, se hâta d'entrer en campagne. Son objectif était Compiègne.

Un double motif lui faisait vivement convoiter cette place. Elle était très importante, car elle ménageait la communication de ses États du Nord avec Paris ; aussi lors des trêves avait-il demandé que, en attendant la paix définitive, elle fût remise entre ses mains. Les machinateurs de la trêve avaient été jusqu'à lui faire cette concession ; mais les habitants de Compiègne, plus patriotiques, avaient absolument refusé de s'exposer à ses vengeances en l'admettant dans leurs murailles. Il avait dû se contenter de Port-Sainte-Maxence. Outré de fureur, il avait résolu de s'emparer de la ville de vive force, et, la trêve finie, Luxembourg et ses capitaines étaient partis de Péronne pour forcer les châteaux et forteresses qui servaient d'avant-poste à la place convoitée ; lui-même ne tardait pas à venir mettre le siège devant Gournay-sur-Aronde. A la suite d'une capitulation de Gournay, il se rendit à Noyon avec une troupe nombreuse, établit de ses meilleurs capitaines dans les faubourgs, et, pour s'assurer le libre passage de l'Oise, il constitua un fort détachement d'Anglais à Pont-l'Évêque, à 2 ou 3 kilomètres au-dessous de Noyon, garantissant ainsi ses communications avec la Picardie, et prévenant d'être inquiété sur ses derrières. — Il venait vers le 10 mai

drier, larron et traictre. Et dit que son procès dura XV jours, et en fut juge le baillif de Senlis, et ceulx de la justice de Laigny. Et dit qu'elle requéroit avoir Franquet pour ung homme de Paris, seigneur de Lours ; et quant elle sceust que le seigneur fut mort, et que le baillif luy dist qu'elle vouloit faire grand tort à la justice, de délivrer celluy Franquet, lors dit celle au baillif : « Puisque mon homme est mort que je vouloye avoir, faicte de icelluy ce que debrvoyès faire par justice. »

Interroguée s'elle bailla l'argent ou fist bailler pour celluy qui avoit prins ledit Franquet, respond qu'elle n'est point monnoyer ou trésorier de France pour bailler argent. (*Procès*, p. 158-159.)

mettre le siège à Choisy-sur-Aisne, à 5 ou 6 kilomètres de Compiègne. Lorsque la Pucelle se présentait devant Senlis, le 24 avril, avec mille cavaliers, c'était sans doute pour s'opposer aux premières opérations du Bourguignon. Elle a dû, à la suite du refus opposé, disséminer ses guerriers à Crépy, à Lagny, à Compiègne. Le 13, elle était à Compiègne.

Pour délivrer Choisy, elle fit une double tentative qui n'aboutit pas, et donna lieu à une double interrogation. — Il lui fut dit le 13 mars : « Est-ce que vous avez eu révélation d'aller à Pont-l'Évêque ? — *Depuis qu'à Melun j'eus révélation que je serais prise, je me rapportai le plus souvent à la volonté des capitaines du fait de la guerre, sans toutefois leur dire que j'avais révélation que je serais prise*[1]. »

Il fallait passer l'Aisne pour attaquer l'armée qui assiégeait Choisy, et cette armée était maîtresse du pont de cette forteresse sur l'Aisne. La Pucelle, le chancelier, d'autres capitaines remontèrent jusqu'à Soissons. Les chroniqueurs, en particulier Gilles le Bouvier (III, p. 233), nous ont dit comment le gouverneur de la place, Guichard de Bournel, refusa de recevoir la petite armée, qui se débanda à la suite. Il fit plus, puisqu'il livra la ville aux Bourguignons. Choisy était pris dès le 16 mai, et son château rasé. La trahison de Guichard de Bournel causa une vive peine à la Pucelle, si nous en jugeons par la question suivante posée le 3 mars : « En ce qui regarde le fait de Soissons, parce que le capitaine avait rendu la ville, n'avez-vous pas renié Dieu, et dit que si vous le teniez, vous le feriez trancher en quatre pièces ? — *Je ne reniai jamais ni saint, ni sainte, et ceux qui l'ont dit ou rapporté ont mal entendu*[2]. »

La Pucelle rentra presque seule à Compiègne, après l'inutile tentative par Soissons. Cela ne pouvait guère être avant le 16 ou le 17 mai. Le duc de Bourgogne était occupé à démanteler sa conquête. Dès le 20 mai, il mettait le siège devant Compiègne. Le château de Coudun, à 6 kilomètres, devenait son quartier général, tandis que son armée, divisée en trois corps, venait camper sur la rive droite de l'Oise, en face de Compiègne, qui est sur la rive gauche. A Clairoy, en amont de la rivière, à 4 kilomètres de la place, c'était Jean de Luxembourg ; à Margny, en face de Compiègne, séparé seulement par une prairie d'un kilomètre de large, c'était Baudot de Noyelle ; à Venette, à 2 kilomètres en aval, c'étaient

1. Interroguée du Pont-l'Evesque, s'elle eust point de révélacion, respond que, puis ce qu'elle eust révélacion à Meleun qu'elle seroit prinse, elle se raporta le plus du fait de la guerre à la voulenté des capitaines, et toutes voies ne leur disoit point qu'elle avoit révélacion d'estre prinse. (*Procès*, p. 147.)

2. Interroguée du fait de Suessons, pour ce que le capitaine avoit rendu la ville, et que se elle avoit regnoié Dieu, s'elle le tenoit, elle le feroit tranchier en quatre pièces, respond qu'elle ne regnoia oncques sainct ne saincte ; et que ceulx qui l'ont dict ou raporté ont mal entendu. (*Procès*, p. 111.)

les Anglais. Le pont sur l'Oise, pont fortifié, avec boulevard et fossés, était en possession des assiégés.

Combien de jours la Pucelle resta-t-elle à Compiègne à son retour de Soissons? Fort peu, pensons-nous ; elle a dû en sortir du 18 au 20. Son armée s'était comme fondue à la suite de la couchée aux champs dans les environs de Soissons. Il importait cependant de frapper un coup, avant que le siège fût assis. Elle a dû courir à Lagny, revenir à Crépy, et dans la nuit du 22 au 23, elle conduisait les trois ou quatre cents hommes d'armes avec lesquels, d'après Perceval de Cagny, elle rentrait dès le 23 au matin. Ainsi s'explique ce que racontent Bochard, et d'autres avec lui, que Flavy la fit sortir pour demander secours au roi. Ils se trompent en disant que c'était un piège et une trahison. Si la trahison a eu lieu, c'est au retour.

VIII

Le 10 mars, la séance s'ouvrit par cette sommation : « Par le serment que vous avez fait, de quel lieu êtes-vous partie, quand la dernière fois vous êtes venue à Compiègne ? — *De Crépy-en-Valois.* — Quand vous êtes arrivée à Compiègne, y êtes-vous restée plusieurs jours, avant de faire quelque sortie ? — *Je vins à une heure secrète* (silencieuse) *du matin, et j'entrai dans la ville sans que mes ennemis s'en fussent guère aperçus, à ce que je pense. Ce jour-là même, sur le soir, je fis la sortie dans laquelle je fus prise.* — A votre sortie sonna-t-on les cloches ? — *Si on les sonna, ce ne fut point par mon commandement ou à mon su ; je n'y pensais pas, et je ne me souviens pas si j'avais dit de les sonner.* — Avez-vous fait cette sortie du commandement de vos voix[1] ? » (Jeanne répond en manifestant la révélation de sa prise reçue sur les fossés de Melun ; elle vient d'être rapportée n° VI) ; les interrogateurs font de nouveau la question : « Quand vous avez fait cette sortie, aviez-vous ordre de vos voix de sortir et de faire cette attaque ? — *Ce jour je ne sus point ma prise et je n'eus pas commandement de sortir ; mais il m'avait toujours été dit qu'il fallait que je fusse prisonnière.*

« Quand vous fîtes cette sortie, passâtes-vous sur le pont ? — *Je passai par le pont et par le boulevard ; j'allai avec la compagnie de mes gens*

1. « Par le serement que vous avez fait, quand vous veinstes derrenièrement à Compiègne, de quel lieu estiés-vous partie ? » respond que de Crespy en Valoys.

Interroguée quant elle fust venue à Compiègne, s'elle fut plusieurs journées avant qu'elle feist aucune saillie, respond qu'elle vint à heure secrète du matin et entra en la ville, sans ce que ses ennemis le sceussent gueires, comme elle pense ; et ce jour-mesmes, sur le soir feist la saillie. Interroguée se à la saillie, l'on sonna les cloches, respond, se on les sonna, ce ne fut point à son commandement ou par son sceu ; et n'y pensoit point ; et si, ne lui souvient s'elle avoit dit que on les sonnât. (*Procès*, p. 114.)

sur les gens de monseigneur de Luxembourg, et par deux fois je les repoussai jusqu'au logis des Bourguignons, et à la troisième fois jusques à mi-chemin; et alors les Anglais qui étaient là coupèrent à moi et à mes gens le chemin qui était entre moi et le boulevard; pour cela mes gens se retirèrent, et moi en me retirant par les champs de côté, devers la Picardie, je fus prise près du boulevard. La rivière était entre Compiègne et le lieu où je fus prise; et il n'y avait entre le lieu où je fus prise et Compiègne que la rivière, le boulevard et le fossé dudit boulevard [1]. »

Dans l'article LVII, d'Estivet prétend qu'avant l'attaque contre Pont-l'Évêque et avant la sortie de Compiègne, tout comme dans l'attaque contre Paris et La Charité, elle avait fait des promesses et des prophéties de succès démenties par l'événement. Elle les nie aujourd'hui, disait-il, mais plusieurs hommes dignes de foi les attestent comme faites certainement par elle.

La réponse déjà plusieurs fois reproduite : *Je m'en rapporte à ce que j'en ai autrefois répondu, et si je suis avisée* (d'en dire) *plus avant, volontiers j'en répondrai plus avant,* s'applique aussi à ces derniers faits. La Vénérable avoue manifestement par là ne pas donner la dernière explication de ces événements. Ne serait-ce pas parce qu'elle ne l'aurait pas pu sans dévoiler de ténébreuses intrigues auxquelles son propre parti ne fut pas étranger ? Que penser de la catastrophe du 23 mai ? La trahison y eut-elle sa part ?

IX

« *Je ne crains que la trahison,* » disait dix mois avant sa prise la Vierge-Guerrière. La conduite tenue envers elle, lors de l'assaut contre Paris, n'était-ce pas déjà la trahison ? Nous avons entendu l'annaliste de Bretagne Alain Bouchard (III, p. 290). C'était un digne magistrat; le supposer capable d'inventer ce qu'il nous dit tenir de deux témoins oculaires et auriculaires, serait lui faire une injure gratuite. Il précise le temps et le lieu ; c'était en juillet 1498, à Compiègne. Deux vieillards,

1. Interroguée se quant elle fist cette saillie, s'elle avoit eu voix de partir et de faire celle saillie, respond que ce jour ne sceust point sa prinse, et n'eust autre commandement de yssir; mais toujours lui avoit esté dit qu'il falloit qu'elle feust prisonnière.

Interroguée se, à faire celle saillie, s'elle passa par le pont, respond que elle passa par le pont et le boulevart, et ala avec la compaignie des gens de son parti sur les gens de monseigneur de Luxembourg, et les rebouta par deux fois jusques aux logeis des Bourguignons, et à la tierce fois jusques à my le chemin, et alors les Anglois qui là estoient, coupèrent les chemins à elle et ses gens, entre elle et le boulevart ; et pour ce, se retraient ses gens et elle ; et elle en se retraiant ès champs en costé, devers Picardie, près du boulevart, fut prinse ; et estoit la rivière entre Compiègne et le lieu où elle fut prinse ; et n'y avoit seullement, entre le lieu où elle fut prinse et Compiègne, que la rivière, le boulevart et le fossé dudit boulevart. (*Procès*, p. 116-117.)

âgés l'un de quatre-vingt-dix-huit, l'autre de quatre-vingt-cinq ans, lui dirent ce qu'ils avaient vu et entendu, le 23 mai 1430, alors qu'ils avaient, l'un trente ans, l'autre dix-huit; c'est-à-dire qu'ils étaient dans un âge où ils étaient bien en état de comprendre et de retenir des faits aussi importants et aussi graves que ceux qui se passaient dans leur ville. La Pucelle était entrée avec le secours qu'elle avait été quérir, et l'avait introduit à Compiègne avant le jour. Elle se hâta de se rendre à l'église Saint-Jacques et d'y faire célébrer la sainte messe; elle y communia et se retira derrière un pilier. Plusieurs gens de la ville étaient accourus; il y avait en particulier de cent à cent vingt enfants désireux de la voir : elle se tourna vers les assistants et dit: « *Mes enfants et chers amis, je vous signifie* QUE L'ON M'A VENDUE ET TRAHIE, *et que bientôt je serai livrée à la mort,* » etc. — Elle n'affirme pas que ce serait le jour même. Dans la déposition citée, elle dit n'avoir pas su que ce serait ce jour. Ce n'est donc qu'un vif pressentiment avec impression plus vive du sort qu'elle savait lui être réservé avant la Saint-Jean. — Non seulement cette impression n'a rien d'étonnant, mais elle est entièrement dans l'ordre fréquent de la Providence, qui prépare ses élus aux événements. Après ce que nous savons des communications de la Vénérable avec le Ciel, il serait surprenant qu'elle n'eût pas ressenti quelque chose de ce genre le jour qui devait la faire entrer dans la douloureuse carrière. Dans une vie où les traits de ressemblance avec la vie du Maître ne se comptent pas, les paroles de la Fiancée sont un écho de celles par lesquelles, au Cénacle et sur le chemin de Gethsémani, le Fiancé annonçait que l'heure de la trahison était proche. *Je suis vendue et trahie*, aurait-elle dit. Si, dans la législation divine et humaine, deux témoins qui ont vu et entendu suffisent pour établir un fait, l'on ne voit pas sur quoi l'on se baserait pour récuser les deux témoins de Compiègne.

Bien des contemporains n'en ont rien dit? soit; mais ils n'ont pas contredit, croyons-nous, ceux qui ont affirmé la trahison. Or elle est affirmée par Thomassin (IV, p. 267); par la *Chronique de Normandie* qui écrit de la prise de la Libératrice: « Ce firent faire par envie les capitaines de France, pour ce que si aucuns faits d'armes se faisaient, la renommée était telle par tout le monde que la Pucelle les avait faits (III, p. 384). » On vient d'entendre Bouchard, qui, après les paroles citées, raconte que Flavy fit fermer les portes de Compiègne.

C'est donné comme un bruit vraisemblable par l'Abréviateur du procès (III, p. 283). Le doyen de Saint-Thibaud nous dira plus loin qu'il *fut dit* que *La Trémoille fut coupable de sa prise*. La *Chronique de Tournay* (III, p. 229), et celle de Morosini, si tant est qu'il ne faille pas

rectifier le texte (III, p. 608), vont plus loin. On a affirmé, dit la première, que, par jalousie, des capitaines français la firent mourir; ils étaient d'accord avec les Anglais pour son supplice, dit Morosini. Les chroniqueurs français et bourguignons nous parlent de la jalousie de plusieurs des capitaines qu'elle conduisait à la victoire.

La Trémoille fut coupable de sa prise, disait-on. C'était le roi de fait à cette époque; et il semble bien qu'il fût en parfaite entente avec le chancelier, Régnault de Chartres. Tous deux avaient et des motifs particuliers pour ne pas aimer la Pucelle, et des moyens propres pour s'en défaire.

L'un et l'autre voulaient aboutir par les négociations à cette paix que la Pucelle disait ne pouvoir être obtenue que par le bout de la lance. Même la funeste issue des premières trêves ne leur avait pas ouvert les yeux. Il est question de journées pour amener la paix, jusque dans les lettres où le duc de Bourgogne annonce au duc de Savoie la prise de la Vénérable (De Beaucourt, II, p. 418-424).

Quand Compiègne fit sa soumission à Charles VII, La Trémoille s'en attribua la capitainerie, tout en consentant à accepter pour son lieutenant Guillaume de Flavy, qu'avaient choisi les habitants. A la suite des trêves du 28 août, il avait été stipulé qu'en attendant la paix, Compiègne serait confiée au Bourguignon. Les habitants refusèrent énergiquement d'accepter cette disposition, et Régnault de Chartres vint inutilement les exhorter de s'y conformer. Le refus fut unanime, plein de respect et de fermeté. Une telle attitude devait plaire à l'héroïne, et explique l'amour particulier qu'elle voua à Compiègne. Elle plaisait aux habitants de Reims, vivement alarmés, comme le prouvent leurs registres communaux, par des trêves qui leur faisaient craindre, en retombant sous la puissance bourguignonne, d'être exposés à la vengeance du duc. Les trêves et les négociations sans fin qui n'aboutissaient pas étaient l'œuvre de l'archevêque, qui était surtout chancelier. Cela explique le résumé de ses lettres aux Rémois que nous a conservé Jean Rogier (III, p. 363). On y voit qu'il prend facilement son parti de la prise de la Libératrice; et la raison qu'il en donne, c'est *qu'elle faisait tout à son plaisir. Le plaisir de la Pucelle*, c'est-à-dire la direction qu'elle avait mission de donner pour expulser l'envahisseur, était entièrement contraire au plaisir du chancelier.

Il ne pouvait pas être toujours à ses négociations sans avoir dans le parti bourguignon des accointances, des hommes prêtant l'oreille à sa diplomatie.

Déjà, à la page 22, l'attention a été attirée sur l'expression employée par l'accusée, lorsque, à propos du signe de la couronne, on lui propo-

sait de s'en rapporter au chancelier: *Faites-le venir, et que je l'entende parler, et puis je vous répondrai : il n'oserait pas dire le contraire de ce que je vous en ai dit.* Ce mot *il n'oserait pas,* sans être une démonstration, ne laisse pas que de surprendre péniblement. Il y avait des liens de famille et d'amitié entre Régnault de Chartres et Guillaume Flavy qu'il faut faire connaître.

Guillaume de Flavy appartenait à une noble famille de Picardie. Ils étaient six frères : trois suivirent le parti bourguignon, trois le parti français [1]. D'après François Duchesne, qui redresse le P. Anselme, Régnault de Chartres eut pour mère Blanche de Nesle, veuve d'un Raoul de Flavy [2]. Dans un long procès dont il va être parlé, Luillier, avocat de Guillaume de Flavy, dit que son client étudia d'abord aux écoles de Paris et y conquit certains grades. Régnault de Chartres le prit alors, le mit en sa compagnie et le conduisit avec lui dans divers voyages à Rome, en Savoie, en Angleterre.

Guillaume quitta le diplomate pour embrasser la carrière des armes. Encore que Rapiout, l'avocat plaidant contre Flavy, ait contesté les exploits que lui attribuait Luillier, et l'ait accusé d'avoir fui comme un lièvre le siège de Meaux, les chroniqueurs s'accordent à dire qu'il fut très brave, et la défense de Beaumont et de Compiègne en sont la preuve ; mais ils s'accordent aussi avec Leclerc pour dire que *c'était le plus tyran, et faisant plus de tyrannies et horribles crimes qu'on pût faire* [3]. Violence, cupidité, luxure, Guillaume de Flavy en fut un composé. La plume se refuse à indiquer les détails qui le montrent comme un des monstres féodaux les plus complets d'une époque où ils abondent. En 1437, il enleva, dans une embuscade, un maréchal de France, le comte de Rieu de Rochefort, le traîna de prison en prison, jusqu'à ce qu'il y mourût. En 1441, il obtint des lettres de rémission pour pareil attentat. Il avait épousé Blanche d'Awrebruche, dame d'Arsy. Pour se mettre en possession de ses biens, il fit mourir beau-père et belle-mère.

L'on n'est pas surpris dès lors que, pour accroître sa fortune qui fut très considérable, il ait mis à contribution ceux dont il était censé le défenseur, non moins que ceux qu'il devait combattre. C'est ainsi qu'en vertu d'une composition les habitants de Reims devaient lui payer 100 écus d'or par mois.

La fin du scélérat fut une dernière tragédie. L'épouse outragée contracta des liens d'intimité avec un chevalier du nom de messire de Lou-

1. DUCLERC, *Mémoires*, livr. Ier, ch. IX.
2. *Histoire des chanceliers*, p. 488.
3. *Loco citato.*

vain. Tous deux gagnèrent le barbier de Flavy, qui lui coupa la gorge ; comme il ne mourait pas assez vite, la dame l'étouffa sous des coussins (février 1449). Elle prouva que son mari voulait la tuer, obtint des lettres de rémission (juillet 1449), et épousa son complice. La famille Flavy poursuivit le sire de Louvain, et finit par le tuer en 1464 : justice, mais justice de l'enfer, où les réprouvés sont des bourreaux les uns pour les autres.

La famille Flavy eut aussi à répondre de la mort du maréchal de Rieu. Son héritier attaqua les lettres de rémission comme excessives. De là un procès qui dura plus de cinquante ans, puisqu'il ne fut terminé qu'en 1509.

Sans en suivre le labyrinthe, quelques détails aideront à comprendre la catastrophe de Compiègne. Les registres du Parlement renferment de nombreux plaidoyers à ce sujet. En juin 1444 (Régnault de Chartres était mort en avril 1444), Luillier présenta la défense de Flavy et nous révèle, sur les relations du capitaine de Compiègne, qui se disait malade pour ne pas comparaître, que Guillaume avait été le protégé du chancelier; le défenseur alléguait, pour soutenir les lettres de rémission, que Flavy avait refusé 30000 écus que le duc de Bourgogne lui offrait pour livrer Compiègne. On lit dans la réplique de Rapiou, l'avocat de l'héritier du maréchal : « N'est à croire que en refusa xxx^{m} escus, veu qu'il ferma les portes à Jehanne la Pucelle, par quoy fut prise, et dit-on que pour fermer lesdites portes il ot plusieurs lingots d'or [1]. » Barbin, au nom du roi, demandait une punition pour le meurtre du maréchal. Tout cela se disait du vivant de Flavy. L'affaire, comme il a été observé, ne devait pas finir de sitôt, puisqu'elle ne fut terminée que dans le siècle suivant.

Quicherat (V, p. 179 et 369), cite comme venant du cabinet des titres, des extraits d'un résumé des plaidoieries composées pour Flavy, par conséquent favorables. La prise de la Pucelle y est racontée ainsi qu'il suit : « Plusieurs troupes étant entrées en la ville (*de Compiègne*) par la forêt de Cuise, entre lesquelles était la Pucelle, ils firent entreprise pour lever le logement de messire Baudot de Noyelle, maréchal de l'armée, qui avait son quartier au village de Marigni, au plus proche de la ville. Sortirent à cette fin le mercredi 24 mai (*mardi 23*), (*à*) 5 heures du soir, cinq ou six cents hommes partie à pied et partie à cheval, et y trouvèrent grande résistance pour ce que tous les chiefs et capitaines y estoient assemblés pour résoudre ce qui était à faire aux approches (*pour approcher de la ville*).

1. Registres du Parlement, X 2 A, 24. M. de Beaucourt indiquait déjà ce texte dans le *Bulletin de l'histoire de France* (1861, p. 59).

« La résistance de ceux-ci donna loisir à toutes les troupes logées à Venette, Clairoix et Bienville, même au duc de Bourgogne logé à Coudun, de secourir leurs capitaines engagés au combat avec telle ardeur et poursuite, que, sur la retraite, ils se trouvèrent pêle-mêle jusqu'aux barrières, la Pucelle et les capitaines étant sur le derrière de leurs troupes pour arrêter la violence des ennemis. Lesquels se voyant confortés par toute l'armée qui venait fondre sur ceux qui étaient sortis, entraient ès barrières, ne pouvant être arrêtés par les archers et coulevriniers que Flavy avait disposés pour les défendre et favoriser la retraite, et n'eût été les petits bateaux couverts, garnis d'archers et arbalétriers, rangés au bordage de la rivière, où la plupart des gens de pied furent recueillis, les ennemis eussent occupé les barrières et mis la ville en danger, en laquelle n'y était que les habitants qui arrêtèrent la fureur des ennemis, le désordre et confusion étant demeurés sur les chefs de la cavalerie, qui furent tellement accueillis (*bousculés*) et pressés, que la Pucelle, Pothon le Bourguignon, et cinq ou six autres des plus vaillants, furent contraints donner leur foi [1] et demeurer prisonniers. La Pucelle tirée bas de son cheval par ses longs habits, donna sa foi au bâtard de Wendonne qui était de la compagnie et suite de messire Jean de Luxembourg, au logis duquel elle fut menée après avoir parlé au duc de Bourgogne.

« Cela défavorisa grandement (*nuisit beaucoup à*) la défense de la ville peu fournie d'hommes, vivres et munitions de guerre, ceux qui y étaient entrés avec la Pucelle s'étant dès le lendemain retirés en leurs garnisons ; et n'y serait demeuré que Barette, lieutenant de ladite Pucelle, et XXXIII hommes d'armes de sa compagnie. »

Le départ des troupes entrées avec la guerrière prouve bien qu'elle n'était sortie de Compiègne, au retour de Soissons, que pour chercher des renforts. C'est l'avocat de la famille Flavy qui parle; il omet de dire que les barrières furent fermées, mais il avoue le petit nombre de ceux qui furent pris avec la Libératrice. C'étaient les plus braves ; n'auraient-ils pas fait payer chèrement aux ennemis qui se seraient engagés dans la place leur imprudente témérité, alors qu'ils auraient été soutenus par les défenseurs et les habitants? Les Anglo-Bourguignons n'auraient-ils pas hésité à s'engager ainsi dans la ville ? C'est ce que l'on se demande.

Si la trahison de celui que l'historien des ducs de Bourgogne, M. de Barante, appelle *le plus cruel, le plus avare des capitaines des compagnies* (liv. VI, p. 185) n'est pas absolument certaine, de véhé-

1. Le 21 février la Pucelle affirmait n'avoir jamais donné sa foi à qui que ce fût : *dicens quod..... nulli unquam fidem dederat.* (*Procès*, p. 47.)

ments soupçons pèsent sur l'affreux scélérat dont on vient d'esquisser les actes. Ce n'était pas lui qui aurait vu sans rage tout l'honneur de la défense attribué à la Libératrice. L'on possède les livres de comptes de Compiègne ; l'on verra qne la Pucelle n'y est mentionnée que deux fois, et sa prise l'est sans la moindre expression de regret, comme date de quelques dépenses faites par la ville. La crainte de Flavy n'a-t-elle pas arrêté la main des greffiers? Une quittance de Cauchon atteste qu'il a voyagé à partir du 1er mai pour le service du roi. Après Calais, où il a été faire sa cour au roi qui venait d'y arriver, il assigne comme première station un voyage au siège de Compiègne. N'était-ce pas pour y négocier l'achat de la Pucelle ?

D'après le résumé des missives de Régnault de Chartres par Rogier, le chancelier, qui prend si aisément son parti de la prise et même de la mort de la Pucelle, écrit que Flavy avait repoussé les offres du duc de Bourgogne, qui lui offrait un riche mariage s'il livrait Compiègne. N'est-ce pas au chancelier que Flavy dut plus tard d'obtenir si promptement des lettres de rémission pour le guet apens commis contre le maréchal de Rieu ? N'a-t-on pas attendu la mort du chancelier pour attaquer comme excessives ces lettres de rémission? Il le semble bien, et tout cela n'est pas sans entacher la mémoire du diplomate. Le jour des suprêmes manifestations révélera seul avec certitude ce que recèlent ces troublants indices.

Nota. — L'auteur est heureux de signaler l'excellent ouvrage de M. Alexandre Sorel, La Prise de Jeanne d'Arc a Compiegne (*Paris, Picard*, in-8°), et de consigner ici l'expression de sa reconnaissance pour toutes les bontés dont il a été prévenu tant par M. le Président du tribunal civil que par M. le comte de Marsy, président de la *Société des antiquaires de France*, dans une visite aux lieux de la funeste catastrophe.

CHAPITRE VI

LA CAPTIVITÉ DE LA VÉNÉRABLE JUSQU'À L'ARRIVÉE A ROUEN.

SOMMAIRE : I. — Captivité dans le château de Beaulieu. — Tentative d'évasion. — Sa liceité d'après la Vénérable. — Remarques.
II. — Beaurevoir. — Sa chapellenie. — Les dames de Luxembourg. — Invitation pressante à quitter le vêtement masculin. — Remarques.
III. — Le saut de la tour de Beaurevoir. — Ce qu'elle en a dit. — Remarques.
IV. — Les diverses translations de la captive; le temps probable passé dans chaque prison. — La prison d'Arras, du Crotoy.

I

La prisonnière passa à Clairoix la première nuit de sa captivité; elle avait été visitée par le duc de Bourgogne et les autres chefs bourguignons et anglais qui vinrent jouir du bonheur de leur capture, et probablement insulter au malheur de celle qu'ils avaient si souvent injuriée dans ses triomphes. La Vénérable fut promptement conduite en un lieu plus fortifié que ne l'était Clairoix, à Beaulieu en Picardie, un des châteaux de Luxembourg. Voici ce que l'interrogatoire nous apprend sur ce premier séjour de captivité. Le 15 mars : « Sous la foi du serment prêté, dites-nous comment vous avez pensé échapper entre deux pièces de bois au château de Beaulieu? — *Je ne fus jamais prisonnière quelque part, sans que je ne m'en fusse volontiers échappée. Lorsque j'étais dans le château dont vous parlez, j'aurais enfermé mes gardes dans la tour, n'eût été le portier qui s'en avisa et me rencontra. A ce qu'il me semble, il ne plaisait pas à Dieu que je m'échappe de cette fois; il fallait que je visse le roi des Anglais, comme mes voix me l'avaient dit, et comme c'est écrit ci-dessus*[1].

1. *Fuit dicta Johanna requisita et interrogata sub juramento prædicto et primo* qu'elle dist la manière comme elle cuida eschaper du chastel de Beaulieu, entre deux pièces de boys, respond qu'elle ne fut oncques prisonnière en lieu qu'elle ne se eschappast voulentiers, et elle estant en icelluy chastel, eust conferme ses gardes dedans la tour, n'eust été le portier qui la advisa et la recontra. *Item* dit, ad ce que il luy semble, que il ne plaisoit pas à Dieu qu'elle eschappa pour celle fois, et qu'il falloit qu'elle veist le roy des Anglois, comme ses voix luy avoient dit, et comme dessus (*est*) escript. (*Procès*, p. 163.)

« Avez-vous congé de Dieu ou de vos voix de partir de prison, toutes les fois que bon vous semblera? — *Je l'ai demandé plusieurs fois; mais je ne l'ai pas encore.* — Est-ce que maintenant vous partiriez, si vous voyez point (*occasion*) de partir? — *Si je voyais la porte ouverte, je m'en irais; ce serait le congé de Notre-Seigneur. Je crois fermement que si je voyais la porte ouverte, et mes gardes et les Anglais dans l'impuissance de m'arrêter, je penserais que c'est la volonté de Notre-Seigneur, et que Notre-Seigneur m'envoie secours; mais sans congé je ne m'en irais pas, à moins que ce ne fût un essai d'évasion, pour savoir si Notre-Seigneur en serait content.* AIDE-TOI, DIEU T'AIDERA. *Je le dis, pour ce que si je m'en allais, l'on ne dise pas que je m'en suis allée sans congé*[1]. »

L'on ne saurait douter que la Pucelle n'ait vu le roi des Anglais. Durant les cinq ou six mois qu'elle fut détenue à Rouen, le jeune roi de onze ans habitait le château, dont Jeanne occupait un des cachots, dans plusieurs des grandes salles duquel elle fut plusieurs fois conduite pour son procès. On n'aura pas refusé à l'enfant-roi le plaisir de voir dans les fers celle qui lui arrachait du front la couronne de France.

Inutile de faire observer la parfaite orthodoxie des paroles de la Vénérable; mais qu'on remarque comment elle exprime constamment l'espérance d'une délivrance. Si elle n'a pas réussi à Beaulieu, c'est que Notre-Seigneur ne voulait pas qu'elle s'échappât DE CETTE FOIS. Elle a demandé la permission de s'évader; elle ne l'a pas ENCORE. SI ELLE S'ÉCHAPPE, que l'on sache bien qu'elle n'a entendu rien faire contre la volonté de Notre-Seigneur.

D'après Gilles de Roye (III, p. 459), la Pucelle fut conduite à Noyon pour être vue par la duchesse de Bourgogne. Or Isabelle, d'après les registres du chapitre, n'arriva à Noyon que le 6 juin. C'était peut-être dans le transfert de Beaulieu à Beaurevoir qu'elle fut offerte en spectacle à la nouvelle duchesse.

1. Interroguée s'elle a congié de Dieu ou de ses voix, de partir de prison toutes les fois qu'il plaira à elle, respond : « Je l'ay demandé plusieurs fois, mais je ne l'ay pas encore. »

Interroguée se de présent elle partiroit s'elle véoit son point de partir, respond s'elle véoit l'uys ouvert, elle s'en iroit, et ce luy seroit le congié de Nostre Seigneur. Et croist fermement s'elle véoit l'uys ouvert, et ses gardes et les autres Anglois n'y sceussent résister, elle entendroit que ce seroit le congié, et que Nostre Seigneur luy enverroit secours; mais sen congié ne s'en iroit pas, se ce n'estoit s'elle faisoit une entreprise pour s'en aler, pour sçavoir se nostre Sire en seroit content, et allègue : « Aide-toi, le Ciel t'aidera. » Et le dit pour ce que, s'elle s'en aloit, que on ne deist pas qu'elle s'en fust allée sans congié. (*Procès*, p. 164.)

II

Beaurevoir, sur les frontières du Vermandois et du Cambrésis, est à peu près à égale distance de Saint-Quentin et de Cambray, à 25 kilomètres environ. Les Luxembourg y possédaient un château très fort dont on peut voir les fossés en partie comblés, la base des tours, de beaux souterrains bien conservés, et le pourtour, une esplanade aujourd'hui en culture.

Beauevoir, *Beauvoir*, *bello videre*, dans d'anciens documents, ce nom vient sans doute d'un site d'où la vue s'étend à 5 ou 6 kilomètres à la ronde. La Providence ménagea à la captive ce temps de retraite pour la préparer aux horribles luttes de Rouen. Elle y trouva de quoi satisfaire sa piété : des geôlières compatissantes, et un service religieux qui devait aller à son âme avide des longs offices. Dès le XIVe siècle, Valéran de Luxembourg y fonda une chapellenie desservie par quatre prêtres, dont le nombre fut dans la suite porté à sept. Ils devaient y célébrer vingt et une messes par semaine au moins. Une devait être chantée chaque jour. L'office devait être chanté en chœur chaque dimanche, à toutes les fêtes des Apôtres et à toutes les fêtes chômées[1]. Les dames de Luxembourg n'auraient pas mérité le témoignage que la prisonnière va leur rendre, si elles n'avaient pas ménagé à la Vénérable les consolations de la foi. Ces dames étaient demoiselle Jeanne de Luxembourg, tante de Jean de Luxembourg qu'elle institua son héritier, et sœur du bienheureux Pierre de Luxembourg, et avec elle la femme de Jean de Luxembourg, Jeanne de Béthune, mariée en secondes noces et sans enfant de son second mariage. Elle avait une fille du premier mari, de la maison de Bar. La tante était la marraine de Charles VII ; l'épouse était dans son cœur attachée au parti français.

« Êtes-vous restée longtemps dans la tour de Beaurevoir? — *J'y fus quatre mois, ou environ*[2]. » Cette réponse, faite le 3 mars, prouve que le séjour à Beaulieu n'a dû guère être que de quinze jours, car les registres de Tournay nous diront que la Vénérable était à Arras le 29 septembre. Avant cette question et cette réponse avait eu lieu le dialogue suivant :

« Votre roi, la reine et d'autres de votre parti ne vous ont-ils pas requise de quitter l'habit viril? — *Cela n'est pas de votre procès.* — Quand vous étiez au castrum de Beaurevoir, la même requête ne vous a-t-elle pas

1. *Archives de l'Aisne*, B. 351, 2, 3. Sur le château de Beaurevoir, voy. *Société d'émulation de Cambray*, t. XXVIII, p. 305.

2. Interroguée s'elle fut longuement en celle tour de Beaurevoir respond qu'elle y fust quatre mois ou environ. (*Procès*, p. 109.)

été adressée? — *Si vraiment, j'ai répondu que je ne le quitterais pas, sans permission de Dieu. Mademoiselle de Luxembourg et Madame de Beaurevoir m'offrirent habit de femme ou du drap pour le faire; je répondis que je n'en avais pas le congé de Notre-Seigneur, et qu'il n'était pas encore temps.* — Est-ce que messire Jean de Pressy et d'autres ne vous offrirent point à Arras habit de femme? — *Ledit messire et plusieurs autres me l'ont plusieurs fois demandé.* — Pensez-vous que vous eussiez délinqué ou fait péché mortel de prendre habit de femme? — *Je fais mieux d'obéir et de servir mon souverain Seigneur, c'est à savoir Dieu. Si j'avais dû prendre habit de femme, je l'eusse fait à la requête de ces deux dames plutôt que d'autres dames qui soient en France, excepté ma reine*[1]. »

C'est sur ces aveux que d'Estivet basa son article XVI ainsi conçu : « Après sa prise, au château de Beaurevoir et à Arras, ladite Jeanne fut charitablement avertie par de nobles personnes, par des notabilités, de quitter l'habit viril et de reprendre les vêtements que la décence prescrit à son sexe. Elle s'y refusa absolument, et encore, comme il a été dit, elle persévère dans son refus; déclinant pour tout le reste les œuvres du sexe féminin, pour se conduire en tout comme un homme plutôt que comme une femme. »

Il s'attira cette réponse : « *C'est vrai, à Arras et à Beaurevoir, j'ai été bien admonestée de prendre habit de femme; je l'ai refusé et je le refuse encore; et quant aux œuvres de femmes, il y a assez d'autres femmes pour ce faire*[2]. »

1. Interrogata an rex suus, regina et alii de parte suâ requisiverunt ipsam aliquandò quod habitum virilem deponeret, respondit : « Hoc non est de vestro processu. » Interrogata utrum apud castrum de *Beaurevoir*, fueritne de hoc requisita, respondit : « Ità veraciter, et ego respondi quod non deponerem sine licentia Dei. »

Item, dit que la demoiselle de Luxambourg et la dame de Beaurevoir lui offrirent abit de femme ou drap à la faire, et lui requirent qu'elle le portast; et elle respondit qu'elle n'en avoit pas le congé de Nostre Seigneur, et qu'il n'estoit pas encore temps.

Interroguée se messire Jean de Pressy et autres à Arras lui offrirent point d'abit de femme, respond : « Luy et plusieurs autres le m'ont plusieurs fois demandé. »

Interroguée s'elle croist qu'elle eust délinqué ou fait péchié mortel de prendre habit de femme, respond qu'elle fait mieulx d'obéir et servir son souverain Seigneur, c'est assavoir Dieu. *Item* dit que s'elle le deust avoir fait, elle l'eust plus tôt fait à la requeste de ces deux dames que d'autres dames qui soient en France, excepté sa royne. (*Procès*, p. 95.)

2. Dicta Johanna perantea, post ejus captionem, in castro de Beaurevoir, et Atrebati pluriès fuit monita caritativè per nobiles et notabiles personas utriusque sexus deserere habitum virilem, et vestes suo sexui congruas et decentes resumere. Quod omninò facere recusavit et adhuc, ut prædictum est, perseveranter recusat, et cætera opera facere sexui muliebri convenientia; in omnibus virum se gerens magis quàm mulierem.

Respond que à Arras et Beaurevoir a bien esté amonnestée de prandre habit de femme, et l'a refusé et refuse encore. Et quant aux autres œuvres de femme, dit que il y a assez autres femmes pour ce faire. (*Procès*, p. 229-230.)

C'est manifestement par intérêt pour la captive qu'on la pressait à Beaurevoir et à Arras de reprendre des vêtements de femme. Aux yeux de ses ennemis, c'était un délit patent, qui ne permettait pas l'ombre d'un doute sur la nature de l'esprit qui l'animait. A première vue, même les amis de la captive devaient être embarrassés pour la justifier, ne se figurant pas que le Ciel pût autoriser un fait si contraire aux usages, et à leur manière de penser. Voilà pourquoi les amis de la Vénérable la pressaient d'enlever cette arme à ses ennemis. Il ne serait pas étonnant que même de la cour lui fût venue de la part du roi et de la reine une invitation de se conformer à ce qu'on demandait d'elle.

Les réponses de la Vénérable sont à remarquer. Elle ne proteste pas seulement de son obéissance à Notre-Seigneur qui lui a fait ce commandement; en disant qu'il n'est pas encore temps pour elle de quitter le vêtement viril, elle donne à entendre que ce temps viendra. Comme elle le dit ailleurs, ce sera quand sera accompli ce pourquoi elle a été envoyée par Dieu. Elle affirme la continuation de sa divine mission, qui l'absorbe assez pour qu'elle laisse aux autres femmes, qui peuvent bien y suffire, les œuvres de leur sexe.

Il se passa à Beaurevoir un incident plus grave que le port de l'habit viril, le saut du haut de la tour du château. Écoutons ce que la Vénérable nous en a appris.

III

Après avoir dit, dans la séance du 3 mars, qu'elle avait été environ quatre mois à Beaurevoir, elle ajouta : « *Quand je sus que les Anglais allaient venir, j'en fus très émue; toutefois mes voix me défendirent plusieurs fois de saillir; et enfin par crainte des Anglais je saillis en me recommandant à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie ; et je fus blessée. Quand je fus saillie, la voix de sainte Catherine me dit de prendre bon courage, que je guérirais et que ceux de Compiègne auraient secours. Je priais toujours avec mon conseil pour ceux de Compiègne.* — Que dîtes-vous quand vous fûtes saillie? — *Quelques-uns disaient que j'étais morte. Aussitôt que les Bourguignons s'aperçurent que j'étais vivante, ils me dirent que j'étais saillie.* — N'avez-vous pas dit que vous aimiez mieux mourir qu'être en la main des Anglais? — *J'ai dit que j'aimerais mieux rendre l'âme à Dieu qu'être en la main des Anglais.* — Est-ce qu'alors vous ne vous êtes pas courroucée, n'avez-vous pas blasphémé le nom de Dieu? — *Je n'ai oncques maugréé ni saint ni sainte et je n'ai pas coutume de jurer*[1]. »

1. Et dist quand elle sceust les Anglois venir, elle fut moult courroucée; et toutes voies ses voix lui défendirent plusieurs fois qu'elle ne saillist; et enfin pour la doubte

La séance du 14 mars s'ouvrit par cette question : « Quelle fut la cause qui vous fit saillir de la tour de Beaurevoir? — *J'avais ouï dire que tous ceux de Compiègne au-dessus de sept ans devaient être mis à feu et à sang. J'aimais mieux mourir que vivre après pareille destruction de bonnes gens, et ce fut l'une des causes. L'autre cause, c'est que je sus que j'étais vendue aux Anglais et j'aimais mieux mourir qu'être en la main des Anglais, mes adversaires.* — Avez-vous fait ce saut du conseil de vos voix? — *Sainte Catherine me disait presque tous les jours de ne pas saillir et que Dieu m'aiderait et même à ceux de Compiègne. Et je dis à sainte Catherine que, puisque Dieu aiderait à ceux de Compiègne, je voulais y être. Sainte Catherine me dit : « Sans faute, il faut que vous preniez tout en gré, vous ne serez pas délivrée que vous n'ayez vu le roi des « Anglais. » Je lui répondais : « Vraiment, je ne voudrais pas le voir; j'aimerais mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais.* »

« N'avez-vous pas dit à sainte Catherine et à sainte Marguerite : « Dieu « laissera-t-il si mauvaisement mourir ces bonnes gens de Compiègne? » — *Je n'ai point dit si mauvaisement; mais je leur ai parlé* (aux Saintes) *en cette manière : « Comment Dieu laissera mourir ces bonnes gens de Compiègne « qui ont été et sont si loyaux à leur Seigneur*[1] *!* »

des Anglois, sailli et se commenda à Dieu et à Nostre Dame, et fut blécée. Et quant elle eust sailli, la voix saincte Katherine lui dist qu'elle fist bonne chère, et qu'elle guarirait, et que ceulx de Compiègne airoient secours. *Item*, dit qu'elle prioit tousjours pour ceulx de Compiègne avec son conseil.

Interroguée qu'elle dist, quant elle eust sailly, respond que aucuns disoient que elle estoit morte; et tantoust qu'il apparut aux Bourguegnons qu'elle estoit en vie, ilz lui disrent qu'elle estoit saillie.

Interroguée s'elle dist point qu'elle aimast mieulx à mourir que d'estre en la main des Anglois, respond qu'elle aymeroit mieulx rendre l'âme à Dieu que d'estre en la main des Anglois.

Interroguée s'elle se courrouça point, et s'elle blasphèma point le nom de Dieu, respond qu'elle n'en maugréa oncques ne sainct ne saincte, et qu'elle n'a point accoustumé à jurer. (*Procès*, p. 110-111.)

1. Interroguée premièrement quelle fut la cause pourquoy elle saillit de la tour de Beaurevoir, respond qu'elle avoit ouy dire que ceulx de Compiegne, tous jusques à l'âge de VII ans, devoient estre mis à feu et à sanc, et qu'elle aimoit mieulx mourir que vivre après une telle destruction de bonnes gens; et fut l'une des causes. L'autre qu'elle sceust qu'elle estoit vendue aux Anglois, et eust eu plus cher mourir que d'estre en la main des Anglois, ses adversaires.

Interroguée se ce sault, ce fut du conseil de ses voix, respond, saincte Katherine lui disoit presque tous les jours qu'elle ne saillist point, et que Dieu luy aideroit, et mesmes à ceulx de Compiègne; et ladicte Jeanne dist à saincte Katherine, puisque Dieu aideroit à ceulx de Compiègne, elle y vouloit estre. Et saincte Katherine luy dist : « Sans faulte, il fault que prenés en gré, et ne seriés point délivré tant que aiés veu le roy des Anglois. » Et ladicte Jehanne respondoit : « Vrayement ! je ne le voulsisse point veoir; j'aymasse mieulx mourir que d'estre mise en la main des Anglois. »

Interroguée s'elle avoit dit à saincte Katherine et saincte Marguerite : « Laira Dieu

« *Après que je me fus précipitée, je fus deux ou trois jours sans vouloir manger ; c'est que cette chute m'avait tellement brisée que je ne pouvais ni boire ni manger. Toutefois je fus réconfortée par sainte Catherine qui me dit de me confesser et de requérir pardon à Dieu pour avoir sailli, et que sans faute ceux de Compiègne auraient secours avant la Saint-Martin d'hiver. Et alors je me pris à revenir et recommençai à manger, et je fus aussitôt guérie.*

« Alors que vous vous êtes précipitée, pensiez-vous vous tuer? — NON; *mais en me précipitant je me recommandai à Dieu; et par le moyen de ce saut j'espérais échapper et évader d'être livrée aux Anglais.*

« Quand la parole vous fut revenue, n'avez-vous pas renié et maugréé Dieu et ses saints, ainsi que le porte l'information? — *Je n'ai pas mémoire, je ne suis pas souvenante d'avoir jamais en ce lieu ou en d'autres renié Dieu ou ses saints: je ne m'en suis pas confessée, car je n'ai point mémoire de l'avoir dit ou fait.*

«Voulez-vous vous en rapporter à l'information faite ou à faire? — *Je m'en rapporte à Dieu et pas à un autre, et à bonne confession*[1]. »

Le 14 mars, parmi les faits taxés par les examinateurs de péché mortel se trouve le saut de Beaurevoir. Jeanne répondit : « *Pour ce qui est du saut de Beaurevoir, je le faisais* NON PAS DANS UNE PENSÉE DE DÉSESPOIR, *mais dans l'espérance de sauver mon corps, et d'aller secourir plusieurs bonnes gens qui étaient en nécessité. Après le saut, je m'en suis confessée et j'en ai requis merci à Notre-Seigneur. J'en ai pardon de Notre-Seigneur. Je crois que ce n'était pas bien de faire ce saut; mais ce fut mal fait. Je sais par la révélation de sainte Catherine que j'en ai le pardon, après que je m'en*

mourir si mauvaisement ces bonnes gens de Compiègne, etc.? » respond qu'elle n'a point dit si mauvaisement, mais leur dist en celle manière : « Comment laira Dieu mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont esté et sont si loyaulx à leur seigneur! » (*Procès*, p. 150-151.)

1. *Item* dit que, puis qu'elle fut cheue, elle fut deux ou trois jours qu'elle ne vouloit mengier; et mesmes aussi pour ce sault fut grevée tant, qu'elle ne povoit ne boire ne mengier; et toutes voies fut réconfortée de saincte Katherine, qui luy dit qu'elle se confessast, et requérist mercy à Dieu de ce qu'elle avoit sailli; et que sans faulte ceux de Compiègne aroient secours dedans la Saint-Martin d'yver. Et adoncques se prinst à revenir, et à commencier à manger; et fut tantoust guérie.

Interroguée quant elle saillit, s'elle se cuidoit tuer, respond que non; mais en saillant se recommanda à Dieu; et cuidoit par le moyen de ce sault, eschaper et évader qu'elle ne fust livrée aux Anglois.

Interroguée se, quant la parolle luy fut revenue, elle regnoia et malgréa Dieu et ses sains, pour ce que ce est trouvé par l'informacion, comme disoit l'interrogant, respond qu'elle n'a point de mémoire où qu'elle soit souvenant, elle ne regnoia ou malgréa oncques Dieu ou ses sains, en ce lieu ou ailleurs; et ne s'en est point confessée, quar elle n'a point de mémoire qu'elle l'ait dit ou fait.

Interroguée s'elle s'en veult raporter à l'informacion faicte ou à faire, respond : « Je m'en rapporte à Dieu et non à aultre, et à bonne confession. » (*Procès*, p. 151-153.)

fus confessée ; et c'est du conseil de sainte Catherine que je m'en confessai. — Avez-vous eu pour cela grande pénitence? — *J'en ai eu une grande partie du mal que je me suis fait en tombant.* — Le péché que vous fîtes en vous précipitant, croyez-vous que ce fut un péché mortel? — *Je n'en sais rien, mais je m'en attends à Notre-Seigneur* [1]. »

Le 15, comme on lui demandait si elle avait jamais fait quelque chose contre le commandement des Saintes, elle répondit : « *Ce que j'ai pu et su faire, je l'ai fait et accompli à mon pouvoir. Pour ce qui est du saut du donjon de Beaurevoir que je fis contre leur commandement, je ne pus m'en tenir; et quand elles virent ma nécessité, et que je ne savais et ne pouvais m'en tenir, elles me secoururent de la vie et me gardèrent de me tuer* [2]. »

Ces aveux de Jeanne servirent de matière à trois articles du réquisitoire. Par le XXXVII[e] l'accusateur lui reproche d'avoir désobéi à des commandements qu'elle prétend venir de Dieu, et d'avoir dit qu'elle n'avait pu s'empêcher de se précipiter. En quoi, dit-il, elle semble avoir sur le libre arbitre de l'homme des opinions blâmables, et tomber dans l'erreur de ceux qui prétendent qu'il est nécessité par de fatales conjonctures ou choses semblables.

« *Je m'en tiens à ce que j'en ai répondu...* — Faire contre le commandement de vos voix, ajouta-t-on, ne pensez-vous pas que ce soit pécher mortellement? — *J'en ai autrefois répondu, et je m'en attends à ladite réponse. Quant à la conclusion de l'article, je m'en attends à Notre-Seigneur* [3]. »

1. Quand on lui a ramentué... qu'elle s'estoit laissée cheoir de la tour de Beaurevoir, respond : « Je le faisoye non pas en espérance de moy désespérer; mais en espérance de sauver mon corps, et de aler secourir plusieurs bonnes gens qui estoient en nécessité. » Et après le sault s'en est confessée, et en a requis mercy à Nostre Seigneur et en a pardon de Nostre Seigneur. Et croist que ce n'estoit pas bien fait de faire ce sault ; mais fust mal fait. *Item*, dit qu'elle sçait qu'elle en a pardon par la relacion de saincte Katherine, après qu'elle en fut confessée ; et que du conseil de saincte Katherine, elle s'en confessa.

Interroguée s'elle en oult grande pénitence, respond qu'elle en porta une grant partie du mal qu'elle se fist en chéant.

Interroguée se ce mal fait qu'elle fist de saillir, s'elle croist que ce fust péchié mortel, respond : « Je n'en sçay rien, mais m'en actend à Nostre Seigneur. » (*Procès*, p. 160-161.)

2 Interroguée se elle fist oncques aucunes choses contre leur commandement et voulenté, respond que ce qu'elle a peu et sceu faire, elle l'a fait et accomply à son povoir; et quant est du sault du dongon de Beaurevoir qu'elle fist contre leur commandement, elle ne s'en peust tenir; et quant elles veirent sa nécessité, et qu'elle n'en sçavoit et povoit tenir, elles luy secourirent sa vie, et la gardèrent de se tuer. (*Procès*, p. 169.)

3. Dixit quod quandò habuit præceptum de non saltando à turri, quod erat intentata ad faciendum oppositum, et quod non poterat alias facere. In quo malè sentire videtur

L'article XLI insiste sur la pensée de désespoir qui l'a poussée à se précipiter du haut de la tour. C'est un instinct diabolique qui lui a inspiré un acte pareil, elle qui s'est souvent vantée qu'elle se tuerait plutôt que de se laisser livrer aux Anglais.

« *Je m'en attends à ce que j'en ai dit autrefois*[1]. » Ce fut l'unique réponse.

Dans l'article XLVI, on lui reproche de s'être rendue coupable d'impatience et d'irrévérence envers Dieu, en disant : « Et comment ! Dieu laissera mourir mauvaisement ceulx de Compiègne, qui sont si loyaux ! »

« *Je m'en attends à ce que j'ai répondu*, » repartit l'accusée[2].

Dans ses *Aperçus nouveaux*, Quicherat s'est oublié jusqu'à dire que la sainte fille avait obéi à une pensée de suicide, et jusqu'à tronquer un texte pour établir son odieuse assertion. Il a été réfuté dans le second volume de cet ouvrage (p. 305-306).

Tout proteste dans les paroles de la Vierge étudiées de près, contre un semblable crime. Non seulement elle dit formellement le contraire ; mais elle affirme qu'elle préférait RENDRE SON AME A DIEU que tomber entre les mains des Anglais. Elle savait bien que se suicider c'était donner son âme non à Dieu, mais au démon. Elle savait qu'elle s'exposait. N'y avait-il pas des raisons suffisantes pour affronter le péril ? La *Chronique des Cordeliers*, une chronique bourguignonne, nous révèle que ce par quoi elle se laissait glisser (*s'avalait*) rompit. Elle ne se précipita donc pas. L'horreur qui la saisit à la nouvelle qu'elle allait être livrée aux Anglais, le désir de venir au secours des habitants de Compiègne, autorisaient, ce semble, une tentative suprême, où, avec péril de mort, il y avait chance de réussite. Quand elle dit n'avoir pu s'en tenir, il est évident que nous

de libertate humani arbitrii, et incidere in errorem illorum qui ponunt ipsam necessitari à dispositionibus fatalibus aut aliquo simili.

Respond : « Je m'en tien ad ce que autrefois j'en ay respondu... » Interroguée se faire contre le commandement de ses voix, elle cuide point péchier mortellement, respond : « J'en ay autres fois respondu, et m'en actend à la dicte response. » Et de la conclusion de l'article, elle s'en actend à Nostre Seigneur. (*Procès*, p. 260.)

1. Dicta Johanna ut desperata, se odio et despectu Anglicorum, ac etiam pro destructione Compendii quam esse futuram audiverat, à summitate unius altæ turris se præcipitare tentavit, et instigante diabolo, hoc facere in ejus mente affixit, se ad hoc faciendum applicuit, et circà hoc fecit quod potuit de facto ; se præcipitando etiam, impulsa et instinctu diabolico sic ducta, quod potiùs intendebat ad liberationem corporum quàm amimarum suæ et plurium aliorum ; se pluriès jactando quod, se ipsam potiùs interficeret, quàm permitteret se tradi in manus Anglicorum, respond : « Je m'en actend que autrefois j'en ay dit. » (*Procès*, p. 266.)

2. Dixit se requisivisse multùm affectuose sanctas Katharinam et Margaretam pro illis de Compendio antèquam sic saltaret, dicens eis inter cætera per modum querimoniæ per hunc modum : « *Et comment ! Lessera Dieu ainsi mourir mauvaisement ceulx de Compiengne, qui sont si loyaulx !* » In quo apparebat impatientia ejus et irreverentia ad Deum et sanctos. Respond : « Je m'en actend ad ce que j'en ay respondu. » (*Procès*, p. 271.)

sommes parfaitement en droit d'adoucir cette expression, comme nous le faisons pour une foule d'expressions de l'Écriture sainte bien plus fortes, et d'entendre une très forte tentation. Elle ne craint pas d'avouer d'ailleurs avoir mal fait et avoir contristé ses Saintes.

Était-ce faute mortelle ? Encore qu'elle dise d'une manière fort touchante qu'elle s'en rapporte à Notre-Seigneur, — lui seul peut juger l'acte concret, — cependant il est consolant de se rappeler qu'elle dit ailleurs espérer n'avoir jamais commis de faute mortelle.

Quand et dans quelles circonstances la Pucelle a-t-elle quitté Beaurevoir?

IV

C'est le 14 juillet que Caïphe-Cauchon sommait à Compiègne Jean de Luxembourg d'avoir à livrer sa captive pour la somme qu'il aurait touchée si, au lieu de la Vierge-Guerrière, il avait eu un roi entre ses mains. Mais, dit l'Abréviation du procès (III, p. 283), Luxembourg ne voulait *pas y entendre, ni la bailler à nulle fin*. Il est à présumer qu'il était détourné, par sa tante et par sa femme, d'un acte qui devait livrer son nom à la réprobation des siècles. Cauchon, dans son reçu, mentionne des voyages en Flandre et à Beaurevoir pour le fait de la Pucelle. Le comte de Ligny était devant Compiègne dès le commencement du siège; il en eut la conduite dès le mois d'août, le duc de Bourgogne ayant dès lors quitté l'armée pour aller recueillir la succession litigieuse de son cousin le duc de Brabant. N'est-il pas vraisemblable que c'est pour peser sur les dames de Luxembourg que Cauchon aura fait le voyage de Beaurevoir, mentionné dans sa quittance? Il a poussé jusqu'en Flandres; n'était-ce pas pour s'aboucher au sujet de la captive avec le duc de Bourgogne? L'on n'a pas remarqué que ce dernier en a été assez longtemps le gardien avant qu'elle ait été livrée aux Anglais. On verra par les livres de compte de Tournay que la Vénérable était à Arras dès le 29 septembre. La santé de la demoiselle de Luxembourg allait s'affaiblissant, puisque, par son testament du 10 septembre, elle instituait Jean de Luxembourg son principal héritier et mourait le 13 novembre de cette année 1430. La complication de ces faits a pu influer sur la translation de la prisonnière à Arras, ville qui relevait immédiatement du duc de Bourgogne.

Combien de temps y a-t-elle été détenue ? Il semble que c'est durant près d'un mois. Un texte déjà cité nous apprend que, dans cette ville, elle a été sollicitée, dans des vues bienveillantes, par le sire de Pressy et d'autres encore, de reprendre les vêtements de son sexe. Par l'interrogatoire du 3 mars, nous savons encore cette circonstance : « N'avez-vous

pas vu, lui fut-il dit, n'avez-vous pas fait faire un portrait ou image de votre personne, à votre ressemblance? — *A Arras, je vis en la main d'un Écossais une peinture; elle était à ma ressemblance; j'étais peinte toute armée, un genou en terre, présentant une lettre à mon roi. Jamais je ne vis d'autre image à ma ressemblance, ni n'en fis faire*[1]. »

Et encore le 30 mars : « A Beaurevoir, à Arras, ou ailleurs, n'aviez-vous pas des limes ? — *En a-t-on trouvé sur moi? Je n'ai pas d'autre chose à répondre*[2]. »

Ces faits, qui semblent indiquer un séjour assez prolongé, sont corroborés par des documents produits au volume précédent. Les États de Normandie votèrent en août une somme destinée à payer l'achat de la Pucelle. Le receveur général de cette province donnait, dès le 3 septembre, des ordres pour que cet impôt fût recouvré dès la fin du même mois. Ce n'est cependant que le 20 octobre que le trésor royal se vidait de ses espèces d'or pour AVOIR la Pucelle (t. III, p. 560-561). On ne l'avait donc pas encore. Les espèces versées dans les derniers jours d'octobre, la Vénérable sera passée entre les mains des Anglais qui l'avaient achetée et payée.

Elle a été conduite d'Arras au Crotoy, par Drugy où elle a fait une halte (III, p. 379, 381), probablement d'une nuit seulement. Sur le séjour au Crotoy, le procès-verbal ne nous fournit que ces paroles de la Voyante : « *La dernière fois que je vis saint Michel, c'était lorsque je quittais Le Crotoy : je ne l'ai pas vu très souvent.* » Ces paroles étaient dites le 3 mars. Parmi les témoins cités à la réhabilitation, on entendra Aymond de Macy déposer que le chancelier de l'église d'Amiens, Nicolas de Quiefville, détenu au Crotoy, y célébrait la messe et que Jeanne y assistait très souvent. Elle se confessait au savant ecclésiastique qui, dans la suite, ne tarissait pas d'éloges sur la piété et les autres vertus de la captive. Deux autres pièces nous semblent indiquer qu'à la date du 21 novembre la Pucelle était encore au Crotoy. Ce sont les lettres de l'université de Paris à Pierre Cauchon et au roi d'Angleterre. Les universitaires constatent que la Vénérable est présentement entre les mains du roi d'Angleterre, mais ils se plaignent de ce que l'autorité ecclésiastique n'est pas saisie. Ils demandent que Jeanne soit soumise au jugement de l'évêque de Beauvais et de l'Inquisition, et conduite à Paris pour

1. Interroguée s'elle avoit point veu, ou fait faire aucuns ymaiges ou paincture d'elle et à sa semblance, respond qu'elle vit à Arras une paincture en la main d'un Escot, et y avait la semblance d'elle toute armée, et présentoit unes lectres à son roy, et estoit agenouillée d'un genouil. Et dit que oncques ne vit ou fist faire autre ymaige ou paincture à la semblance d'elle. (*Procès*, p. 100.)

2. Interroguée se à Beaurevoir et Arras, ou ailleurs, elle a point eu de limes, respond : « Se on a trouvé sur moy, je ne vous en ay autre chose à respondre. » (*Procès*, p. 326.)

que la cause soit examinée dans la ville où les doctes abondent. Il est très convenable que réparation des scandales de cette femme *soit faite, au lieu où les faits d'icelle ont été divulgués et notoires excessivement*. Cela semble indiquer que la Vénérable n'avait pas encore été transférée à Rouen. On hésitait peut-être au conseil royal pour introduire un procès en matière de foi, et aussi sur celui qui devait le faire, sur les bases à lui donner.

Le Crotoy était d'ailleurs une place qui offrait au gouvernement anglais toute garantie que la prisonnière ne lui échapperait pas. Le château était très fort, au bord de la mer, au sein des possessions anglaises. Toute tentative d'évasion, ou de délivrance de vive force, était absolument impossible. D'après le père Ignace de Jésus-Maria, Jeanne n'aurait été tirée du Crotoy que le 13 janvier 1431 (III, p. 370). La date est trop reculée. Dès le 28 décembre, Cauchon se faisait donner des lettres de territorialité par le chapitre de Rouen ; dès le 3 janvier, le roi d'Angleterre ordonnait que la prisonnière fût livrée à Cauchon toutes les fois qu'il la demanderait, en vue de l'interroger. Le 9 janvier, l'évêque convoquait un certain nombre de docteurs et avec eux constituait les officiers judiciaires. Ces actes supposent la présence de Jeanne à Rouen ; elle a dû y arriver dans la dernière quinzaine de décembre.

Les stations faites dans les diverses prisons pourraient avec grande vraisemblance être ainsi déterminées : quinze jours à Beaulieu, près de quatre mois à Beaurevoir, un mois environ à Arras, près de deux mois au Crotoy, entre cinq ou six mois à Rouen.

CHAPITRE VII

LA PUCELLE DANS SON PARTI.

SOMMAIRE : I. — Conduite de Charles VII envers la Pucelle. — Le nombre d'hommes d'armes qu'il lui confie. — La maison militaire de la Vierge-Guerrière. — Ses chevaux ; le cheval de l'évêque de Senlis. — Les demandes de la Pucelle. — Les armoiries données par Charles VII. — Degré de foi de Charles VII dans la mission de la Pucelle. — Ce qu'il a fait pour sa délivrance.

II. — Prières du peuple pour la Pucelle. — Foi du peuple dans la Pucelle. — Hommages du peuple à la Pucelle. — La Pucelle marraine. — Énumération d'actes en l'honneur de la Pucelle. — Résistance de la Pucelle. — Douleur de la prise de la Pucelle.

I

La Libératrice a peut-être trouvé dans son parti des traîtres qui l'ont trahie et vendue ; nous n'avons pas dissimulé ce qui peut en faire naître le véhément soupçon ; ils furent fort peu nombreux ; mais ils étaient tout-puissants. Plus nombreux furent les capitaines qui la jalousèrent. Ces tristes constatations ne doivent pas faire oublier l'immense enthousiasme dont elle fut l'objet de la part de la masse de la nation, de la part du peuple qui fit sa force.

Le roi, encore qu'il ait été coupable de faiblesse pour la défendre, qu'il n'ait pas eu assez de foi en sa mission, et de force d'âme pour s'abandonner à la conduite de la céleste envoyée, ainsi que Jacques Gelu lui en faisait un devoir rigoureux, le roi lui a toujours porté le plus vif intérêt. Un chapitre entier a été consacré dans le volume précédent à dire les marques solennelles, publiques, permanentes, qu'il lui en a données. Il reste à faire connaître les égards plus personnels dont il l'a entourée.

Les docteurs de Poitiers disaient, dans leur sentence, que le roi devait la faire conduire honnêtement. Il le fit. Il lui donna des hommes d'armes. S'il fallait s'en rapporter au procès-verbal, ce serait un nombre fort considérable pour le temps et surtout les conjonctures dans lesquelles il se trouvait. A cette question adressée le 27 février : « Quelle suite vous donna le roi quand il vous mit à l'œuvre ? » la Pucelle aurait répondu :

« *Il m'a donné X ou XII mille hommes, j'allai d'abord à Orléans* [1]. » Pareil chiffre est inadmissible, au moins pour les débuts. Les chroniqueurs les mieux informés ne parlent que de deux à trois mille hommes. Il y a dans la traduction latine, la seule qui nous reste pour cette séance, une erreur qu'explique la facilité de se méprendre sur les nombres écrits en caractères romains ; ou l'on a gonflé expressément le chiffre donné par Jeanne ; ou il s'agit de l'armée après la victoire de Patay.

Dans l'article LIII du réquisitoire, d'Estivet reproche à Jeanne d'avoir poussé l'orgueil et la présomption jusqu'à commander à des armées, où se trouvaient quelquefois jusqu'à XVI mille hommes, parmi lesquels beaucoup de nobles, des barons et des princes. Jeanne répondit que si elle était chef de guerre, c'était pour battre les Anglais [2]. A Orléans, où elle vainquit en s'écartant de l'avis des chefs, dans la campagne de la Loire, où le généralissime en titre, le duc d'Alençon, avait l'ordre, auquel il fut fidèle, de n'agir que sous la direction de la Pucelle, dans toutes ces miraculeuses conquêtes du 4 mai au 8 septembre, tout, dit Perceval de Cagny, et avec lui d'autres chroniqueurs, tout se fit par l'initiative de la Pucelle. Elle n'avait pas cependant le titre de chef de l'armée. D'Estivet dit que la Libératrice commanda quelquefois à seize mille hommes. C'est le chiffre le plus élevé. Fût-il vrai, il faudrait conclure qu'elle n'en comptait pas dix ou douze mille au début; car ce chiffre fut plus que doublé dans la suite.

L'on sait que Charles VII avait constitué une maison militaire à la Libératrice. De là le LIVe article du réquisitoire : « Jeanne n'a voulu que des hommes pour son service dans la vie privée, chose inouïe de la part d'une femme pudique et dévote. » Jeanne répondit : « *Mon gouvernement était d'hommes, mais au logis et pour dormir, j'avais le plus souvent une femme avec moi. Quand j'étais en guerre, je couchais vêtue et armée, là où je ne pouvais pas trouver une femme. Quant à la conclusion, je m'en attends à Notre-Seigneur* [3]. »

1. Interrogata qualem comitivam tradidit sibi rex suus, quandò posuit eam in opus, respondit quod tradidit sibi X vel XII millia hominum. (*Procès*, p. 78.)

2. Contrà præcepta Dei et sanctorum, dicta Johanna assumpsit sibi præsumptuosè dominationem in et suprà viros, se constituendo caput et ducem exercitûs aliquandò numerosi XVI millium virorum, in quo erant principes, barones et multi alii nobiles, quos omnes sub se, tanquàm sub capitaneo principali militare fecit.

Respond quant à ce, quant au fait d'estre chief de guerre, elle en a autrefois respondu, et s'elle estoit chief de guerre, s'estoit pour battre les Anglois. Quand à la conclusion de l'article s'en rapporte à Nostre Sire. (*Procès*, p. 293.)

3. Ipsa Johanna inverecundè incessit cum viris, recusans habere consortia aut obsequia mulierum, sed tantùm virorum, quos sibi servire voluit in officiis privatis cameræ suæ, et suis secretis rebus. Quod nunquam de aliquà muliere pudicà et devotà visum est vel auditum.

Respond que son gouvernement, c'estoit d'ommes ; mais quant au logeis et gist, le plus

Charles VII la monta convenablement de chevaux pour elle et pour ses gens. Le 10 mars, cette question lui fut posée : « Quand vous avez été prise, aviez-vous un cheval, un coursier ou une haquenée ? — *J'étais à cheval ; je montais un demi-coursier quand je fus prise.* — Qui vous avait donné ce cheval ? — *Mon roi, ou ses gens m'ont donné de l'argent de mon roi. J'en avais cinq coursiers sans les trottiers qui étaient plus de sept*[1]. »

L'accusation qui lui fut intentée à propos du cheval de l'évêque de Senlis prouve que le roi cherchait l'occasion de contenter le goût de la Pucelle pour les bons chevaux, goût qu'elle va avouer elle-même. Elle aimait les instruments de son métier, comme l'homme d'étude aime les bons et beaux livres. Le 3 mars donc, cette question lui fut posée : « Pourquoi avez-vous pris la haquenée de l'évêque de Senlis ? — *Elle fut achetée deux cents saluts. S'il les toucha ou non, je n'en sais rien ; mais il en eut assignation, ou il en fut payé. Je lui récrivis que s'il voulait sa haquenée, il l'aurait, que je ne la voulais pas, et qu'elle ne valait rien pour supporter la fatigue*[2]. »

Cette réponse ne satisfit pas les tortionnaires qui, pour convaincre la Vénérable de péché mortel, lui alléguèrent entre autres faits, le 14 mars, le cheval de l'évêque de Senlis. Elle répondit : « *Pour ce qui est du cheval de Senlis, je crois fermement n'en avoir pas de péché mortel envers Notre Sire, pour ce qu'il fut estimé à deux cents saluts d'or dont le possesseur eut assignation ; toutefois il fut renvoyé au seigneur de La Trémoille pour le rendre à Monseigneur de Senlis. Ledit cheval ne valait rien pour moi afin de chevaucher. D'un côté ce n'est pas moi qui l'avais pris à l'évêque, de l'autre je n'étais pas contente de le retenir parce que j'appris que l'évêque était mal content de ce qu'on lui avait pris son cheval, et aussi de ce qu'il ne valait rien pour gens d'armes. Et en conclusion, s'il fut payé de l'assignation qui lui fut faite, ou s'il eut restitution de son cheval, je ne sais, je pense que non*[3]. »

souvent avoit une femme avec elle. Et quant elle estoit en guerre, elle gesoit vestue et armée, là où elle ne povoit recouvrer de femmes. Quand à la conclusion de l'article, *se refert ad Dominum*. (*Procès*, p. 293.)

1. Interroguée s'elle avoit ung cheval, quand elle fut prinse, coursier, ou haquenée, respond qu'elle estoit à cheval, et estoit ung demi coursier celluy sur qui elle estoit, quand elle fut prinse. Interroguée qui luy avoit donné cellui cheval, respond que son roy ou ses gens luy donnèrent de l'argent du roy ; et en avoit cinq coursiers de l'argent du roy, sans les trotiers où il en avoit plus de sept. (*Procès*, p. 118.)

2. Interroguée pourquoy elle prinst la haquenée de l'évesque de Senlis, respont, elle fut achetée deux cens salus. Si les eust ou non, elle ne sçait, mais en oult assignacion, ou il en feust payé ; et si lui rescrit que il la reairoit, s'il vouloit, et qu'elle ne la vouloit point, et qu'elle ne valoit rien pour souffrir peine. (*Procès*, p. 104.)

3. Du cheval de Senlis, respond qu'elle croist fermement qu'elle n'en a point de

Malgré ces explications, d'Estivet ramena encore dans son article XXXIX le cheval épiscopal.

L'accusée répondit qu'elle s'en rapportait à ses réponses.

C'était le roi qui avait fait prendre cette haquenée pour en faire cadeau à la Pucelle ; mais, a écrit M. Dupuys dans le *Bulletin de la société archéologique de Senlis* (1876), les comptes du trésorier Raguier mentionnent cette dette du trésor. En prenant possession de Senlis, Charles VII avait publié des lettres d'amnistie dont seuls les Anglais étaient exceptés, et il avait ordonné que les biens fussent rendus à ceux qui avaient été exilés pour sa cause. L'évêque, Jean Fouquerel, n'était pas de ces derniers. C'était une des créatures de Cauchon. Loin d'être excepté de l'amnistie, le soin de le payer de son cheval était dévolu partie au receveur de Senlis, Innocent Lafare, partie au grènetier de la ville, Jean Milet. L'évêque, qui, à l'approche de l'armée royale, avait fait cacher une somme importante à Paris, s'était-il enfui ? Je ne saurais le dire, mais il n'a pas longtemps survécu à la défaite de la cause qu'il avait embrassée, puisque ses héritiers faisaient l'inventaire de ses biens à la date du 19 octobre 1429 [1].

Lorsque, le 10 mars, la Pucelle eut répondu qu'elle tenait du roi cinq coursiers et plus de sept trottiers, il lui fut dit : « Aviez-vous de votre roi autre chose que ces chevaux ? — *Je ne demandais rien à mon roi si ce n'est de bonnes armes, de bons chevaux, et de l'argent pour payer les gens de mon hôtel.* — N'avez-vous point de trésor ? — *X ou XII mille que j'ai vaillant, ce n'est pas un grand trésor pour mener la guerre, bien plus c'est peu de chose. Ces choses, à ce que je pense, sont entre les mains de mes frères ; et ce que j'ai c'est de l'argent propre de mon roi* [2]. »

péchié mortel envers Nostre Sire, pour ce qu'il se estime à deux cents salus d'or, dont il en oult assignacion, et toutes voies il fut renvoyé au seigneur de La Trémoille pour la rendre à Monseigneur de Senlis, et ne valoit rien le dit cheval à chevaucher pour elle ! Et si dist qu'elle ne le osta pas de l'évesque ; et si dist aussi qu'elle n'estoit point contente, d'autre party de le retenir, pour ce qu'elle oyt que l'évesque en estoit mal content que on avoit prins son cheval, et aussi pour ce qu'il ne valoit rien pour gens d'armes. Et en conclusion, s'il fut paié de l'assignacion qui luy fust faicte, ne sçait, ne aussi s'il eust restitucion de son cheval, et pense que non. (*Procès*, p. 159.)

1. Une course à Senlis a permis à l'auteur de recueillir ces données dans le tome XX des manuscrits du chanoine Affortis ; immense travail qu'un étranger peut difficilement consulter, vu le peu de temps que la bibliothèque de la ville est ouverte, et les conversations que viennent y tenir les politiciens de l'endroit. Il est encore plus difficile d'aborder le château de la Victoire, où Bedford campait les 14 et 15 août. L'auteur a inutilement demandé de voir les lieux. Il offre ses remerciements au docte abbé Muller dont la complaisance l'a dédommagé de refus qu'il n'a subis qu'à Senlis.

2. Interroguée s'elle eut oncques autres richesses de son roy que ces chevaulx, respond qu'elle ne demandoit rien à son roy, fors bonnes armes, bons chevaulx, et de l'argent à paier ses gens de son hostel. Interroguée s'elle avoit point de trésor, respond que

Avant ces questions sur sa maison, elle avait été ainsi interrog « N'aviez-vous point un écu et des armes (armoiries)? — *Je n'en jamais; mais mon roi donna des armes à mes frères, à savoir un d'azur, deux fleurs de lis d'or, et une épée dans le milieu; en cette v j'ai devisé* (dépeint) *ces armes à un peintre parce qu'il m'a demandé que armes j'avais. Le tout fut donné par mon roi, à mes frères, pour leur f plaisir, sans requête de ma part et sans révélation*[1]. »

Sans donner sur ce point, comme sur tous les autres, d'autres preu que les paroles de Jeanne qui affirment le contraire, d'Estivet acc la Vénérable d'avoir fait peindre ces armoiries.

Il ajoute ce détail que l'épée était d'argent, la garde et la croix d' ainsi que la couronne. « C'est, dit-il, un faste et une vanité, où la pi n'a rien à voir; attribuer pareilles vanités à Dieu et aux saints, c' leur manquer de respect. » Il confond ces armes, don du roi, avec bannière donnée par Notre-Seigneur, pour tirer dans son article LV la conclusion que l'on vient de lire. — « *J'en ai répondu*, dit l'accus et *du contredit mis par le promoteur, je m'en attends à Notre-Seigneur*[2]

Dans les lettres aux évêques et seigneurs de ses États, le roi d'Angle terre vit le comble de l'outrage et de l'orgueil, en ce que la Libératrice aurait, disait-il, demandé, porté, et ses frères avec elle, les armes de France.

Les libéralités du roi envers la Vénérable inspirèrent à d'Estivet l'article LV, ainsi conçu : « Ladite Jeanne a abusé des révélations et des prophéties qu'elle prétend lui venir de Dieu pour en faire un instrument de profit temporel et de lucre. Par le moyen de ces sortes de révélations elle s'est acquise l'opulence, grand train de vie, un état de maison avec de nombreux officiers, chevaux, et tout un grand train de vie. Elle a même acquis à ses frères et à ses parents de grands revenus temporels;

X ou XII mille qu'elle a vaillant, n'est pas grand trésor à mener la guerre, et que c'est peu de chose, et lesquelles choses ont ses frères, comme elle pense; et dit que ce qu'elle a, c'est de l'argent propre de son roy. (*Procès*, p. 118.)

1. Interroguée s'elle avoit point escu et armes, respond qu'elle n'en eust oncques point; mais son roy donna à ses frères armes, c'est assavoir, un escu d'asur, deux fleurs de lis d'or, et une espée par my; et en ceste ville a devisé à ung painctre celles armes, pour ce qu'il luy avoit demandé quelles armes elle avoit. *Item*, dit que ce fut donné par son roy à ses frères, à la plaisance d'eulx, sans la requeste d'elle et sans révélacion. (*Procès*, p. 117.)

2. Fecit etiam depingi arma sua, in quibus posuit duo lilia aurea in campo azureo, et in medio liliorum, ensem argenteum cum capulo et cruce deauratis, habentem cuspidem erectam in sursum, in cujus summitate est corona aurea. Quæ videntur ad fastum et vanitatem, et non ad religionem vel pietatem pertinere; et attribuere tales vanitates Deo et Angelis, est contrà reverentiam Dei et sanctorum. Respond : « *J'en ay respondu.* » *Et du contredit mis par le promoteur, respond :* « *Je m'en actend à Nostre Seigneur.* » (*Procès*, p. 300.)

imitatrice en cela des faux prophètes, qui, pour se procurer la fortune et la faveur des puissants du siècle, avaient coutume de feindre savoir par révélations ce qu'ils comprenaient devoir flatter ces mêmes princes, abusant ainsi des divins oracles, et attribuant leurs mensonges à Dieu.

« — *J'en ai répondu*, repartit la Vénérable accusée. *Quant aux dons faits à mes frères, ce que le roi leur a donné, c'est de sa grâce, sans requête de ma part. Quant à la charge que me donne le promoteur, et à la conclusion de l'article, je m'en rapporte à Notre Sire*[1]. »

Charles VII n'a donc pas manqué aux égards qu'il devait à celle qui lui mettait la couronne au front. Il n'a cessé, croyons-nous, de porter à sa personne un vif intérêt. Son tort à son égard a été de ne savoir pas se dégager de l'entourage qui le gouvernait, et de ne s'être pas abandonné à la conduite de la Libératrice que le Ciel lui envoyait. Il a admis sa mission surnaturelle, mais avec une foi vacillante, qui n'a pas su se maintenir ferme, et tirer les conséquences. S'il est difficile à notre nature, si orgueilleuse dans sa faiblesse, de croire au surnaturel, il est plus difficile encore de s'y maintenir longtemps et d'y conformer ses actes. Saint Pierre, après s'être élancé à la parole du Maître, pour marcher sur les flots, doute et est sur le point d'y être englouti. Tel semble avoir été Charles VII. Saint Pierre doute, hésite, lorsque le miracle dont il est l'objet aurait dû affermir sa foi. Charles VII semble avoir douté de la Pucelle, surtout après le sacre, alors que les merveilles accomplies étaient le gage des promesses de l'avenir. Après Reims, il suit moins que jamais la direction de la Vierge. Celle-ci, malgré son mécontentement, a cependant gardé pour le roi le plus profond et le plus affectueux respect. Elle a soigneusement évité toute parole de blâme à son endroit; mais le besoin de le défendre l'a amenée à constater son manque de foi. C'est du moins ce que permet de conjecturer une parole de Bernardin de La Pierre. Au cimetière Saint-Ouen, le prêcheur Érard ayant accusé Charles VII d'hérésie pour s'être laissé conduire par une envoyée de l'enfer, la Vierge l'interrompit pour lui dire qu'il en avait menti, et que Charles était un

1. Item dicta Johanna abusa est revelationibus et prophetiis, quas dicit se habere à Deo, convertens eas ad lucrum temporale et quæstum ; nam per medium hujuscemodi revelationum sibi acquisivit magnam copiam divitiarum, et magnos apparatus et status in officiariis multis, equis, ornamentis; ac etiam pro fratribus et parentibus, magnos redditus temporales, in hoc imitando falsos prophetas qui, propter quæstum temporalem aut favorem dominorum temporalium acquirendos, consueverunt fingere quod divinas revelationes habebant de his, quæ intelligebant placere principibus temporalibus; abutentes divinis oraculis, et mendacia sua Deo attribuentes.

Respond : « J'en ay respondu. » Quant aux dons faits à ses frères, ce que le roy leur a donné, c'est de sa grace, sans la requeste d'elle. Quant à la charge que donne le promoteur et conclusion de l'article, s'en raporte à nostre Sire. (*Procès*, p. 295.)

excellent chrétien. Le témoignage rendu à l'orthodoxie du roi, rapporté par de nombreux témoins, ne saurait être l'objet d'un doute ; mais d'après de La Pierre, elle aurait ajouté : *et il n'a pas cru en moi ; et in me non credidit.* Quel est le sens de ces paroles? Jeanne les a-t-elle dites dans le sens où le Maître disait : *Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé?* A-t-elle voulu dire qu'il n'avait pas cru d'une manière constante, ferme ? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas notre siècle qui a le droit d'inculper le roi de la Pucelle ; ce ne sont pas surtout ceux qui le font avec le plus d'acrimonie. Jeanne n'était en rien spirite, elle était catholique jusqu'à la sainteté. Les impies de nos jours croient aux mediums ; ils sont pris d'hydrophobie pour le surnaturel catholique. La preuve qu'ils n'accepteraient pas une nouvelle Jeanne d'Arc, ce sont les procédés auxquels ils ont recours pour travestir et dénaturer celle du XV siècle. L'accepter avec ses conséquences, c'est-à-dire avec son Seigneur connu, aimé, servi, ce serait relever la France.

Charles VII a-t-il fait quelque chose pour délivrer la Vénérable? La *Chronique Morosini* affirme à deux reprises qu'il a agi avec vigueur auprès du duc de Bourgogne et des Anglais. Les dames de Beaurevoir, ce semble, auraient pu le seconder puissamment. Il n'est pas sans probabilité que d'abord l'on ne pensait pas à un procès en matière de foi, et que Jeanne était regardée comme une prisonnière ordinaire. Remise entre les mains des Anglais, il eût été bien inutile de traiter avec eux d'une rançon ; ils estimaient leur prisonnière plus que tout l'or du monde ; ils ne l'auraient pas donnée pour Londres, disent des chroniqueurs de leur bord.

Quant à ceux qui parlent d'une délivrance par les armes, on peut leur demander pourquoi la France n'a pas encore repris Metz et Strasbourg ? Délivrer Jeanne par cette voie était aussi difficile pour Charles VII qu'il l'est aujourd'hui de recouvrer ces deux forteresses.

Régnault de Chartres, comme archevêque de Reims et métropolitain de Beauvais, aurait pu, ce semble, intervenir contre un suffragant qui entreprenait de juger une cause sur laquelle lui-même s'était prononcé, et avait porté une sentence approuvée par le Ciel, et ratifiée par l'admiration de tout ce qui n'était pas Anglais ; mais ce que nous avons rapporté du chancelier-archevêque prouve qu'il était loin de vouloir intervenir en faveur de celle qui contrecarrait sa politique.

Si la Libératrice a trouvé dans les hautes classes de l'indifférence et de l'hostilité, il n'en a pas été de même dans l'ensemble de la nation, qui a témoigné pour elle d'un enthousiasme dont les accusateurs firent un crime à la victime.

II

Les chroniqueurs nous ont dit combien puissamment le *commun*, c'est-à-dire les milices bourgeoises et plébéiennes, s'était montré empressé à la suivre.

De quel hôte veulent parler les interrogateurs, et y avait-il fondement et allusion dans la question suivante posée le 3 mars? Je ne saurais le dire. « N'y avait-il pas, lui fut-il demandé, chez votre hôte, un tableau représentant trois femmes, sur lequel étaient écrits les mots : *Justice, paix, union?* — *Je n'en sais rien.*

« Ne savez-vous pas que ceux de votre parti ont fait pour vous des services, fait dire des messes, fait des oraisons? — *Je n'en sais rien; s'ils font des services, ce n'est pas sur mon commandement; et s'ils ont prié pour moi, il m'est avis qu'ils ne font point de mal.*

« Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous soyez envoyée de par Dieu? — *Je ne sais s'ils le croient, et m'en attends à leur courage* (cœur); *mais s'ils ne le croient pas, je n'en suis pas moins envoyée de par Dieu.* — Pensez-vous qu'en croyant que vous êtes envoyée de par Dieu, ils aient bonne créance? — *S'ils croient que je suis envoyée de Dieu, ils ne sont pas abusés.*

« Ne connaissiez-vous pas l'intention de ceux de votre parti, quand ils vous baisaient les pieds, les mains, les vêtements? — *Beaucoup de gens me voyaient volontiers, et ils baisaient mes mains le moins que je pouvais. Les pauvres gens venaient volontiers vers moi, parce que je ne leur faisais pas de déplaisir; mais je les supportais à mon pouvoir*[1].

« Quelle révérence vous firent ceux de Troyes à votre entrée? — *Ils ne*

1. Interroguée d'un tablel chieux son hoste, où il avoit trois femmes painctes, et escrit : « *Justice, paix, union* », respond qu'elle n'en sçait rien.

Interroguée s'elle sçait point que ceulx de son parti aient fait service, messe, oroison pour elle, respond qu'elle n'en sçait rien; et s'ilz en font service, ne l'ont point fait par son commandement; et s'ilz ont prié pour elle, il luy est advis qu'ilz ne font point de mal.

Interroguée se ceulx de son party croient fermement qu'elle soit envoyée de par Dieu, respond : « Ne sçay s'ilz le croient, et m'en actend à leur couraige; mais si ne le croient, si suis-je envoiée de par Dieu. »

Interroguée s'elle cuide pas que en créant qu'elle soit envoyée de par Dieu, qu'ils aient bonne créance, respond, s'ils croient qu'elle soit envoyée de par Dieu, ils n'en sont point abusez.

Interroguée s'elle savoit point bien le couraige de ceulx de son party, quant ils lui baisoient les piez et le main, et les vestemens d'elle, respond beaucoup de gens les veoient voulentiers, et si dit baisaient ses vestemens, qu'elle moins povait (*sic, d'après une correction en marge du manuscrit*; le latin porte : *osculabantur manus ejus quantum minus ipsa poterat*). Mais venoient les pouvres gens voulentiers à elle, pour ce qu'elle ne leur faisoit point de desplaisir, mais les supportoit à son povoir. (*Procès*, p. 101.)

m'en firent point; il me semble que frère Richard entra avec nous; mais je ne me souviens pas si je le vis à l'entrée. — Est-ce qu'il ne fit pas un sermon à votre entrée et à votre venue? — *Je ne m'arrêtai guère à Troyes, et je n'y couchai jamais. Pour ce qui est du sermon, je n'en sais rien.*

« Fûtes-vous beaucoup de jours à Reims? — *Je crois que nous y fûmes quatre ou cinq jours.* — N'y avez-vous pas levé des enfants (des fonts du Baptême)? — *J'en ai levé un à Troyes; mais je n'ai pas mémoire si j'en levai à Reims et à Château-Thierry. J'en levai deux à Saint-Denys. Volontiers aux garçons je donnais le nom de Charles, en l'honneur de mon roi, et aux filles celui de Jeanne; et quelquefois je leur donnais le nom qui agréait à leurs mères.*

« Est-ce que les bonnes femmes de la ville ne faisaient point toucher leurs anneaux à votre anneau? — *Maintes femmes ont touché mes mains et mes anneaux, mais je ne sais pas leur courage ou intention.*

« Quels sont ceux de votre compagnie qui devant Château-Thierry prirent des papillons sur votre étendard? — *Cela n'eut jamais lieu, l'on n'en parla pas dans mon parti; ce sont ceux du parti de par ici qui l'ont controuvé*[1]. »

Parmi les nombreux délits accumulés dans le second article de son factum, d'Estivet a inséré le suivant : « L'accusée s'est laissé adorer et vénérer. » Jeanne répondit : « *Pour ce qui est de l'adoration, si quelques-uns ont baisé mes mains ou mes vêtements, ce n'est pas par moi ou de ma volonté, je m'en faisais garder, et l'empêchais de tout mon pouvoir*[2]. » Il semble, d'après sa réponse, que non seulement elle s'en défendait elle-

1. Interroguée quelle révérence luy firent ceulx de Troies à l'entrée, respond : « Ils ne m'en firent point »; et dit oultre que, à son advis, frère Ricard entra quand eulx à Troies; mais n'est point souvenante s'elle le vit à l'entrée. Interroguée s'il fist point de sermon à l'entrée de la venue d'elle, respond qu'elle n'y arresta guères, et n'y jeust oncques, et quant au sermon, elle n'en sçait rien.

Interroguée s'elle fut guère de jour à Rains, respond : « Je crois que nous y fusmes IV ou V jours.

Interroguée s'elle y leva point d'enfant, respond que à Troyes en leva ung; mais de Rains n'a point de mémoire, ni de Chasteau-Tierry, et aussi deux en leva à Saint-Denis Et voulentiers mectoit non aux fils *Charles*, pour l'onneur de son roy, et aux filles *Jehanne*, et aucunes fois, selon ce que leurs mères vouloient.

Interroguée se les bonnes femmes de la ville touchoient point leurs agneaulx à l'anel qu'elle portoit, respond, maintes femmes ont touché à ses mains et ses agneaulx; mais ne sçait point leur couraige ou intencion.

Interroguée qu'ilz furent ceulx de sa compaignie qui prindrent papillons devant Chasteau-Tierry en son estaindart, respond qu'il ne fut oncques fait ou dist de leur party; mais ce ont fait ceulx du parti de deça, qui l'ont controuvé. (*Procès*, p. 101.) 102

2. Se permisit adorari et venerari. Et de adoratione dit : « *Se aucuns ont baisié ses mains ou vestemens, ce n'est point par elle ou de sa voulenté; et s'en est fait garder et comme en son povoir*. La traduction latine porte : *super hoc fecit se præservari et ei obviavit pro posse suo.* » (*Procès*, p. 206.)

même, mais qu'elle avait aposté des hommes pour écarter les indiscrets.

L'accusateur y revient à l'article LII, qu'il faut traduire tout entier pour se faire une idée de l'enthousiasme que provoquait la céleste envoyée : « Jeanne par ses artifices a tellement séduit le peuple catholique, que plusieurs en sa présence l'adorèrent comme sainte; ils l'adorent encore comme telle en son absence, ordonnant en son honneur dans les églises des messes et des collectes; bien plus, ils vont jusqu'à dire qu'après la Bienheureuse Vierge elle est plus grande que tous les saints de Dieu; ils exposent dans les basiliques des saints ses images et ses portraits; ils portent sur eux des médailles en plomb ou autre métal qui la représentent, comme on le fait pour honorer les saints canonisés par l'Église; ils prêchent publiquement qu'elle est l'envoyée de Dieu, un ange plus qu'une femme : Pratiques pernicieuses pour le christianisme, souverainement scandaleuses, au détriment du salut des âmes. »

La réponse de Jeanne fut : « *Pour ce qui est du commencement de l'article, j'en ai autrefois répondu, et quant à la conclusion de l'article, je m'en rapporte à Notre-Seigneur* [1]. »

La Vénérable n'était pour rien dans des hommages qu'elle détournait le plus qu'elle pouvait. Nous possédons les collectes composées pour sa délivrance. La manière dont, d'après le Greffier de La Rochelle, frère Richard parlait d'elle à Troyes, rend croyable la plupart des actes énumérés par d'Estivet. Jeanne ne les discute pas; mais quant à la conclusion tirée par l'accusateur, elle se contente d'en appeler à son ordinaire recours, à celui d'où lui venait sa mission, et qui était honoré en sa personne.

Sa captivité fit éclater un long cri de douleur dans le parti français. Il a été dit dans le premier volume de *la Vraie Jeanne d'Arc* (78-81) ce qu'avait fait Jacques Gelu, le clergé de Tours; nous venons de rappeler les oraisons ajoutées à la messe pour obtenir sa délivrance.

Cette énumération des actes de vénération envers la Pucelle aurait dû arrêter l'inique tribunal; car ils devaient lui faire comprendre qu'il n'était pas compétent pour infirmer un jugement porté par toute la partie de l'Église qui n'était pas inféodée aux Anglais.

1. Johanna in tantum suis adinventionibus catholicum populum seduxit, quod multi in præsentiâ ejus eam adoraverunt ut sanctam, et adhuc adorant in absentiâ, ordinando in reverentiam ejus missas et collectas in ecclesiis; imo eam dicunt majorem esse omnibus sanctis Dei, post Beatam Virginem; elevant imagines et repræsentationes ejus in basilicis sanctorum, ac etiam in plumbo et alio metallo repræsentationes ipsius super se deferunt, prout de memoriis et repræsentationibus sanctorum per Ecclesiam canonizatorum solet fieri, et prædicant publicè ipsam esse nuntiam Dei, et potius esse angelum quàm mulierem. Quæ præmissa in christianâ religione perniciosa sunt, et in detrimentum salutis animarum nimium scandalosa. Respond quant au commencement de l'article : « J'en ay autresfois respondu. » Et quant à la conclusion de l'article, s'en rapporte à Nostre Seigneur. (*Procès*, p. 290.)

CHAPITRE VIII

ÉTENDUE DE LA MISSION QUE SE DONNAIT LA PUCELLE.

SOMMAIRE : I. — Obscurité et malaise produits dans l'esprit par la thèse que la mission finissait à Reims. — Rien n'est plus contraire aux paroles et à l'attitude de la Pucelle durant toute sa carrière, et notamment pendant son procès. — Les preuves.
II. — Jusqu'au procès de réhabilitation, personne ne l'avait soupçonné. — On n'en trouve pas trace dans les mémoires écrits pour la réhabilitation. — Bréhal ne mentionne ce sentiment que pour affirmer, à trois reprises, qu'il est contraire aux paroles de la Pucelle. — La Pucelle prévoyait que sa mission pouvait ne pas être entièrement accomplie. — Les auteurs du XVIe siècle et les auteurs étrangers ne supposent nullement que la mission finissait à Reims.
III. — La mission de la Pucelle exigeait de la part de son parti une libre coopération matérielle et morale. — Les grands théologiens ont annoncé, même avant l'interruption, que le défaut de cette coopération pouvait amener la suspension des faveurs divines. — Basin l'explique ainsi après l'événement.
IV. — La Pucelle n'a pas demandé à se retirer après le sacre. — Absurdité de dire que Charles VII l'a forcée à rester; que ses maîtresses célestes l'ont laissée libre de continuer. — Les voix ont parlé après le sacre, autant ou plus que précédemment. — Si la mission finissait à Reims, il faudrait dire que la Pucelle est tout orgueil, qu'elle est séditieuse. — Le supplice de Rouen serait excusé.
V. — Combien c'est à tort que l'impiété en prend occasion de blasphémer. — Double espèce de prophétie, de prédestination et de commination : exemples tirés de l'Écriture. — Il est manifeste que la première condition était que l'on suivît la direction de la Vénérable; or elle a été manifestement contrariée. — Si l'impiété a le droit de jeter la pierre à Charles VII.

I

La mission de la céleste envoyée finissait-elle à Reims ? L'école régalienne, dont la loi était de faire de l'histoire une adulatrice de la royauté, avait fini par imposer cette donnée. Depuis le règne trop vanté où le culte de la royauté devint de l'idolâtrie, jusque vers le milieu du XIXe siècle, on n'en trouve pas d'autre dans nos histoires. L'on ne compte pas les historiens de second ordre, les orateurs, les professeurs, qui l'ont reproduite avec la plus entière bonne foi. L'auteur est du nombre de ces derniers. Ce qui en résultait d'obscurité sur la céleste figure, alors surtout qu'on nous disait que la martyre s'était rétractée le 24 mai, et le matin de son supplice, quel admirateur de la Libératrice ne l'a ressenti?

C'était un cauchemar interrompant une vision du Ciel, et faisant douter de la vision elle-même. Gloire à Dieu, à la lumière des documents, ces ombres aussi malsaines que douloureuses se dissipent enfin, et si les épais volumes de *la Vraie Jeanne d'Arc* contribuent à faire disparaître pour jamais l'échafaudage de fables inventées à ce sujet, l'auteur aura atteint un des premiers buts de son travail.

La Vénérable seule connaissait l'étendue de sa mission. Or depuis son entrée en scène, jusqu'à son supplice, elle n'a pas varié ; elle a dit être suscitée pour l'expulsion entière de l'envahisseur, et plus encore; non seulement elle n'a pas cru que la MISSION GUERRIÈRE DONNÉE PAR LE CIEL FINISSAIT A REIMS, mais durant tout le procès de Rouen, elle a cru, professé que cette mission durait toujours. Avant le procès pour la réhabilitation, où Dunois a émis la conjecture de la fin de la mission à Reims, aucun contemporain n'a eu pareille pensée.

Nous avons entendu la Vénérable dire que l'Ange qui portait la couronne, c'est-à-dire saint Michel parlant par sa bouche, certifiait au roi qu'il AURAIT TOUT LE ROYAUME DE FRANCE ENTIÈREMENT, MOYENNANT SON LABEUR A ELLE, ET QU'IL LA MIT EN BESOGNE (*suprà*, p. 16). Ainsi le comprit d'Estivet, et, loin de le démentir, l'accusée cette fois ne fit que confirmer la vérité du fond de son assertion. L'article XVII du réquisitoire est ainsi conçu : « Jeanne, arrivée en présence de Charles, lui fit trois promesses, entre plusieurs autres : la première, qu'elle ferait lever le siège d'Orléans ; la seconde, qu'elle le ferait couronner à Reims ; la troisième, qu'elle le vengerait de ses ennemis, et qu'elle saurait bien ou les faire périr, ou les expulser tant les Anglais que les Bourguignons [1]. » Que répond l'accusée? « *Je confesse que de par Dieu, je portai à mon roi les nouvelles que Notre Sire lui rendrait son royaume, et le ferait couronner à Reims, et lui ferait mettre hors ses adversaires. En cela, je fus messagère de Dieu ; qu'il me mît à l'œuvre; que je lèverais le siège d'Orléans.* JE PARLAIS DE TOUT LE ROYAUME [2]; *et que si monseigneur de Bourgogne et les autres sujets du royaume ne venaient à l'obéissance, le roi les y ferait venir par force.* »

1. Cum dicta Johanna devenit ad præsentiam dicti Karoli... *inter alia*, tria sibi promisit, primum quod levaret obsidionem Aurelianensem ; secundum quod faceret eum coronari Remis; et tertium quod vindicaret eum de suis adversariis; eosque omnes suâ arte aut interficeret aut expelleret de hoc regno, tàm Anglicos quàm Burgundos. (*Procès*, p. 231.)

2. Respond qu'elle confesse qu'elle porta les nouvelles de par Dieu à son roy, que Nostre Sire lui rendroit son royaume, le feroit couronner à Rains, et mectre hors ses adversaires. Et de ce fut messagier de par Dieu ; et qu'il la meist hardiement en œuvre ; et qu'elle lèveroit le siège de Orléans, *item* dit QU'ELLE DISOIT TOUT LE ROYAUME, et que, se monseigneur de Bourgongne et les autres subgects du royaume ne venoient en obéissance, que le roy les y feroit venir par force. (*Procès*, p. 232.)

L'on doit remarquer que d'Estivet n'entend pas exposer toutes les promesses de la Vénérable. *Inter alia, promisit.*

La lettre aux Anglais est pleine de cette idée que la Pucelle vient pour la totale expulsion des envahisseurs. Elle est envoyée, dit-elle, pour recevoir les clefs de TOUTES LES VILLES *de France qu'ils ont forcées et violées,* pour *les bouter hors de* TOUTE *France;* il n'y est pas question de Reims, mais de l'entrée du roi à Paris. Malgré quelques variantes qui n'atteignent pas le fond, l'authenticité de cette lettre est indéniable. Certaine d'être envoyée par Dieu, la jeune fille y parle avec la force et la véhémence que lui donnait justement la puissance divine dont elle se savait investie, encore que les mots et la contexture de la phrase accusent la paysanne connaissant mal la langue française. Même dans les auteurs inspirés, le Saint-Esprit laisse à ceux qui lui servent d'organe leur caractère personnel; et la langue du berger Amos n'est pas celle d'Isaïe qui a vécu à la cour.

La Pucelle verse-t-elle le vin de bienvenue aux seigneurs de Laval à Selles, elle leur dit que bientôt elle le leur fera boire à Paris (III, p. 314).

Les trois seigneurs angevins écrivent le jour même du sacre aux deux reines (*la mère et la fille*) : « La Pucelle ne fait nul doute qu'elle ne mette Paris à l'obéissance (III, p. 366). »

Ce même jour, elle annonce au duc de Bourgogne que s'il ne fait pas la paix, ce sera « *grande pitié du sang qui sera versé de ceux qui viendront contre nous* » (*suprà*, p. 59).

Elle a marché sur Paris, comme elle a marché sur Reims : la manière dont elle parle de la trêve qui interrompt ses victoires dans la lettre du 5 août aux habitants de Reims, serait de l'orgueil poussé jusqu'à la démence, si elle croyait sa mission finie (*suprà*, p. 61). Un accident imprévu a forcé Charles VII de reprendre sa carrière victorieuse; non seulement la Vénérable s'en réjouit, elle date sa lettre *des champs, au chemin de Paris.*

Le 22 août, elle écrit au comte d'Armagnac qu'elle lui répondra quand elle sera à Paris (*suprà*, p. 64). Non seulement, en venant à Saint-Denys, elle avait promis de prendre Paris ; mais même après l'échec que la cour lui a ménagé le 8 septembre, elle veut recommencer le lendemain. Ses voix lui disent de ne pas se retirer; elles ne l'autorisent à s'éloigner que lorsqu'il est impossible de triompher du parti pris des politiques et des envieux ; que l'on va jusqu'à ruiner les préparatifs d'une nouvelle attaque, le pont jeté sur la Seine. Elle rétrograde alors, mais fort mécontente, contrainte qu'elle est par les seigneurs (*suprà*, p. 67).

Plusieurs documents contemporains nous affirment qu'elle était fort peinée de l'oisiveté à laquelle elle fut condamnée durant plusieurs mois,

si bien que, d'après Perceval de Cagny, elle s'est échappée de la cour, sans prendre congé du roi.

La persuasion que sa mission n'est pas finie paraît dans tout le procès. C'est ce qui lui fait interpréter dans le sens d'une délivrance matérielle la délivrance par le martyre, promise pourtant de la manière la plus claire, puisque, par cette délivrance, elle devait ENFIN entrer en Paradis[1]. Elle a refusé aux dames de Luxembourg de quitter le vêtement masculin, parce qu'il n'est *pas temps encore* (*suprà*, p. 99). Le 13 mars : « Pensiez-vous mal faire en prenant habit d'homme? — *Non, et si j'étais en l'autre parti, et en cet habit d'homme, il me semble que ce serait un des grands biens de France de faire comme je faisais au devant de ma prise*[2]. » Parler ainsi sans avoir une mission divine, c'eût été tout orgueil; et, le 17 mars : « *Si on me laissait aller en reprenant habit de femme, je me mettrais aussitôt après en habit d'homme, et ferais ce qui m'est commandé. Pour rien au monde je ne ferai le serment de ne me point armer, et de ne pas me mettre en habit d'homme, afin de faire le plaisir de Notre-Seigneur*[3]. » Enfin, le 2 mai, elle disait : « QUAND J'AURAI FAIT CE POUR QUOI JE SUIS ENVOYÉE DE PAR DIEU, JE PRENDRAI HABIT DE FEMME[4]. »

Plusieurs chroniqueurs nous ont dit qu'elle avait promis de délivrer le duc d'Orléans. C'était si connu que, le 12 mars, sans lui demander si elle avait fait cette promesse, on l'interroge sur la manière dont elle l'aurait exécutée. « Comment auriez-vous délivré le duc d'Orléans? — *J'aurais pris de ce côté assez de gens parmi les Anglais pour le ravoir; et si je n'en eusse pas pris assez de par deçà, j'eusse passé la mer pour l'aller quérir à puissance, en Angleterre.*

« Sainte Marguerite et sainte Catherine vous avaient-elles dit sans condition et absolument que vous prendriez assez de gens pour avoir le duc d'Orléans qui était en Angleterre, ou autrement que vous passeriez la mer pour l'aller quérir et ramener dans l'espace de trois ans ? — *Oui, je le dis à mon roi, et lui demandai qu'il me laissât faire des prisonniers.* SI J'AVAIS DURÉ TROIS ANS SANS EMPÊCHEMENT, *je l'eusse délivré; c'était dans un terme plus bref que celui de trois ans, et plus long que le terme d'un an; mais je n'en ai pas à présent mémoire*[5]. »

D'Estivet basa sur cet aveu une accusation de témérité et de présomption formulée dans les articles XXXIV et XXXV de son réquisitoire. Jeanne répondit : « *Je m'en tiens à ce que j'ai dit, et pour ce qui regarde la*

1. *Procès*, p. 155.
2. *Procès*, p. 133.
3. *Procès*, p. 117.
4. *Procès*, p. 394.
5. *Procès*, p. 133-134.

témérité[1] *et la conclusion de l'article, je m'en rapporte à mon Seigneur, mon juge;* » et encore : « *Je m'en tiens à ce que j'ai répondu autrefois du roi et du duc d'Orléans. Je sais bien que Dieu aime mieux mon roi et le duc d'Orléans que moi, en ce qui regarde l'aise du corps; et je le sais par révélation*[2]. »

Le duc d'Orléans ne fut délivré que neuf ans après le martyre. Elle parle d'empêchement; cela ne peut s'entendre que de ceux qu'elle a trouvés dans son parti; elle a donc été traversée, empêchée dans son parti.

II

Tandis que Jeanne était sur la scène, l'universelle persuasion fut qu'elle devait chasser entièrement les Anglais. C'est, avec la délivrance miraculeuse du duc d'Orléans, fort clairement exprimé dans la lettre de Perceval de Boulainvilliers au duc de Milan : « *Dicit Anglicos nullum habere jus in Franciâ, et dicit se missam à Deo ut illos indè expellat... Dominum ducem Aurelianensem nepotem vestrum miraculosè liberandum* (II, p. 542). »

Le secrétaire du roi, Alain Chartier, fait dire à l'Ange qui l'envoie : « *Regem consecrandum Remis adducas; coronato Parisiis reddas, regnumque restituas* (II, p. 543). » Pancrace Justigniani, si bien placé à Bruges pour savoir ce qui se disait en France, et dont la réserve est remarquable, écrit, à la date du 9 juillet, que la Pucelle a promis à Charles de le faire roi de toute la France et de ses dépendances, et de délivrer le duc d'Orléans (III, p. 583).

Quoi de plus explicite que les vers de Christine de Pisan? Non seulement elle mettra le roi dans Paris, *qui qu'en groigne; détruire l'Englescherie est le moindre de ses exploits; elle a plus haut fait à accomplir, c'est que la Foi ne périsse* (III, p. 265).

Qu'on relise les oraisons composées pour obtenir la délivrance de la prisonnière des mains de Jean de Luxembourg (I, p. 688). On demande au Ciel la délivrance de la captive, pour qu'elle puisse accomplir la suite d'une mission confiée par un seul et même ordre d'en haut : *quæ per te et in eodem actu jussa sunt, formaliter adimplere.* Que l'on relise encore les documents écrits avant le procès de réhabilitation ; aucun ne laisse soupçonner que la mission finissait à Reims; car le *Journal du siège* a été composé après cet acte réparateur.

Parmi les théologiens qui écrivirent des mémoires pour la réhabilitation, un seul a abordé la question de l'étendue de la mission. C'est le

1. *Procès*, p. 255.
2. *Procès*, p. 258.

plus compétent, l'âme d'une si grave affaire, Bréhal, le seul qui eut en mains tous les documents, les autres n'ayant, ainsi qu'ils le disent, qu'un sommaire de la cause. La déposition de Dunois avait dû attirer particulièrement l'attention de l'Inquisiteur, tant à cause de la gravité du témoin que de sa compétence. Il n'a pas été ébranlé, et c'est à trois reprises que, dans son mémoire, il émet, avec la modération commandée par les égards dus à celui qu'il contredisait, un sentiment contraire à celui du grand capitaine.

Au chapitre VI de la Ire partie, il justifie le refus de l'accusée de quitter l'habit masculin, et il termine par ces mots : « Par ses réponses quand elle était ainsi pressée, on voit qu'elle comptait ou qu'elle insinuait que sa mission pouvait bien ne pas être finie (I, p. 492). *Sperabat siquidem aut innuebat, cum de dimittendo habitum sollicitaretur, legacionem suam fortè nondum impletam esse* (M^{ it} 8838, f° 183^{ ro}).

Au chapitre VII, après avoir dit que Jeanne insistait surtout sur la délivrance d'Orléans et le sacre du roi, il ajoute : « Je serais porté à regarder les œuvres accomplies après celles-là comme de surérogation, s'il n'était pas démontré par ses paroles que dans la suite elle a été constamment assistée par ses voix (I, p. 501). *Quæ autem proindè gessit superogata viderentur,* NISI EX SUIS DICTIS CONSTARET QUIA ET POSTMODUM JUGITER VOCUM SUARUM CONSOLACIONES HABUIT (*Ib.* f° 185^{ ro}). »

Bréhal nous dit que la Vénérable insistait surtout sur la délivrance d'Orléans et le sacre à Reims ; c'est possible, et c'est vrai, si l'on s'en tient aux dépositions entendues à la réhabilitation ; mais cela ne nous semble pas exact, si l'on s'en rapporte aux documents écrits pendant qu'elle était sur la scène, et à celles de ses paroles qui nous sont parvenues. La délivrance d'Orléans n'était que le prélude et le signe des merveilles qui devaient suivre. Le recouvrement de Paris et la totale expulsion des Anglais étaient annoncés avec la même certitude que la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims. Le lecteur n'a qu'à revoir les documents cités pour former sa conviction. Mais ces documents n'étaient pas encore du domaine public et nous pouvons affirmer que nous sommes aujourd'hui plus riches en pièces originales que ne l'était Bréhal lui-même.

Bréhal est encore plus explicite au chapitre VIII de sa seconde partie. Parlant de nouveau du vêtement viril, il dit : « La conclusion de ses réponses était que ce vêtement convenait aux fins de sa mission, que, COMME IL EST MANIFESTE, elle ne croyait pas encore terminée (I, p. 567). *Inferens quod habitus ille finibus suæ legacionis congruebat,* QUAM NECDUM, *ut apparet,* PERACTAM CREDEBAT (f° 197^{ ro}). »

Qu'après ces textes, un homme indubitablement honnête se persuade

et imprime que d'après Bréhal la mission finissait à Reims, ce n'est pas une mince preuve de ce que peuvent même sur un homme de bonne foi un préjugé invétéré, et une idée arrêtée. La réhabilitation n'a été sérieusement entreprise que lorsque les Anglais ont été entièrement expulsés, même de la Guyenne, et ne possédaient plus en France que Calais. Paris avait été recouvré en 1436, le duc d'Orléans délivré en 1440, l'Aquitaine définitivement conquise en 1452. La Pucelle disait que si elle venait à mourir avant que fût accompli ce pour quoi Dieu l'avait envoyée,... nonobstant sa mort tout ce pour quoi elle était venue s'accomplirait[1]. Combien de fois, même durant son procès, n'a-t-elle pas annoncé à ses ennemis leur totale expulsion! Les auteurs des mémoires insistent sur la réalisation de ces prophéties; mais, Bréhal excepté, aucun ne se demande où finissait la mission de la martyre. Cela n'était pas nécessaire pour le besoin de la cause, et l'on évitait de soulever de délicates questions, sur lesquelles il était alors plus qu'aujourd'hui difficile et périlleux de faire la lumière.

Ce serait une erreur de penser qu'après la réhabilitation, l'explication de Dunois a entraîné les historiens. Il n'en est rien. Le plus grand nombre d'entre eux, Gaguin, Meyer, Nicole Gilles, Pasquier, n'ont pas même l'air de soupçonner pareille hypothèse. Hasardée comme possible dans la première partie du XVII[e] siècle, ce n'est qu'à partir de la seconde moitié qu'elle prend, pour deux cents ans, possession des livres d'histoire et de la chaire, d'où elle a eu pour échos ceux qui, ne pouvant remonter aux sources, sont nécessairement contraints de s'en rapporter à ce qu'enseignent les hommes réputés les plus doctes. Aucun de ceux des étrangers qui ont parlé de la Vénérable au XV[e] siècle n'a pensé que la mission finissait à Reims.

III

La Vénérable n'a jamais prétendu forcer les Anglais à lever le siège d'Orléans sans le libre concours des intéressés; encore moins mener malgré eux le roi et sa suite à Reims. Le proverbe : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, a une signification très chrétienne, et nous avons entendu la Vénérable le citer. Notre-Seigneur, pour nourrir les foules au désert, au lieu de créer pains et poissons, se fait apporter ceux que possédait Philippe, et choisit de les multiplier miraculeusement. Il n'en est pas autrement, même lorsque nous ne pouvons aboutir que par un miracle. Comme le disait la sainte enfant, les hommes bataillent et Dieu donne la victoire.

1. III, p. 266.

Dès la première entrevue elle dit au Dauphin : Dieu m'envoie pour te faire couronner à Reims, SI TU LE VEUX, *si vis ;* elle demande des hommes d'armes, et ce n'est ni sans combat, ni même sans blessures qu'elle leur garantit la victoire.

En dehors de cette coopération matérielle, elle demandait des dispositions morales plus difficiles à obtenir. Le roi, les hommes d'armes, la cour, la nation tout entière, devaient se rendre dignes des faveurs du Ciel. La céleste envoyée demandait des réformes ; et d'après l'indication du savant Gerson, elles étaient fort étendues. Encore que le passage ait été traduit dans notre premier volume, il est important de le reproduire, puisque si l'on n'a pas ces conditions présentes à la pensée, l'on ne comprendra ni l'histoire, ni la mission de la Libératrice. A la suite de diverses considérations qui, d'après l'éminent théologien, établissent la divinité de la mission, le docte chancelier ajoute : « Il y a encore à considérer les quatre enseignements de l'ordre civil et religieux donnés par la Pucelle : le premier regarde le roi et les princes du sang ; le second, la milice du roi et des communes ; le troisième, les ecclésiastiques et le peuple ; le quatrième, la Pucelle elle-même. Tous n'ont qu'une seule et même fin, nous amener à bien vivre ; dans la piété envers Dieu, la justice envers le prochain, dans la sobriété, c'est-à-dire la vertu et la tempérance envers nous-mêmes.

« Le quatrième avertissement, en particulier, demande que la grâce que Dieu nous accorde dans la Pucelle ne soit ni pour elle, ni pour les autres un sujet de vanité, d'enflure, de profits mondains, de haines des partis, de séditions, de querelles, de vengeance du passé, d'ineptes jactances. — Cette faveur doit être reçue dans un esprit de mansuétude, de supplication et de reconnaissance ; chacun doit libéralement contribuer de ses biens, de ses efforts au but voulu de tous ; ce but, c'est que la paix revienne dans les foyers ; et que, délivrés de la main de nos ennemis par la bonté de Dieu, nous marchions en sa présence dans la sainteté et la justice tous les jours de notre vie. Amen. *A Domino factum est istud.* »

Pancrace Justigniani, par une lettre du 9 juillet, transmettait de Bruges à Venise d'intéressants détails sur cette réforme exigée par la Pucelle (III, p. 584-585). On en trouvera de semblables plus loin, dans la chronique si autorisée d'Ébérard de Windecken, dans les dépositions du duc d'Alençon, de Paquerel.

De nombreux chroniqueurs nous ont dit comment à Blois, avant de se mettre à l'œuvre, elle exigea des hommes qu'ils allassent à confesse, et se défissent de leur bagage de péché. Les témoins que nous allons entendre sont unanimes pour nous rappeler avec quelle énergie elle

poursuivit le péché sous toutes ses formes, le péché qui, disait-elle, fait perdre les batailles.

Aussi Gerson, qui écrivait après la délivrance d'Orléans, insiste-t-il pour que le péché ne vienne pas interrompre le cours des faveurs divines. Dans un Traité d'ailleurs fort court, il y revient à deux reprises : « Quand même, ce qu'à Dieu ne plaise, écrit-il, l'attente de la Pucelle et la nôtre seraient frustrées dans leurs espérances, il ne faudrait pas en conclure que ce qui a été accompli est l'œuvre du démon, ou ne vient pas de Dieu. Notre ingratitude, nos blasphèmes, une autre cause, pourraient faire que, par un secret mais juste jugement de Dieu, nous ne vissions pas la réalisation de tout ce que nous attendons. Puisse sa colère n'être pas provoquée sur nous, et sa miséricorde faire tout aboutir à bien[1]. »

Semblable crainte était l'unique préoccupation du pieux chancelier, ainsi que cela ressort de la conclusion de ses pages : « Que le parti qui a la justice de son côté ait pour unique souci de ne pas arrêter par son *incrédulité*, par son *ingratitude*, par d'autres prévarications le cours du bienfait divin, dont il a déjà reçu des effets si manifestement merveilleux ; c'est le malheur qu'après tant de promesses reçues, s'attirèrent, selon les livres saints, Moyse et les fils d'Israël [2]. »

Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, termine son *Traité sur la Pucelle*, écrit en mai 1429, par une exhortation au roi à suivre humblement les avis de la Vénérable, à éviter tout ce qui pourrait offenser l'infinie Majesté, à multiplier ses bonnes œuvres, pour que le Seigneur n'ait pas de motif de retirer sa main, mais bien de continuer sa grâce (I, p. 51-52).

Le même archevêque, à la nouvelle de la prise de la Pucelle, veut que l'on se demande si les péchés du roi ou du peuple ne sont pas la cause de ce malheur, et que l'on fasse des expiations (I, p. 74).

C'est l'explication que suggère Thomas Basin dans les chapitres de l'*Histoire de Charles VII* consacrés à la Libératrice (III, p. 243).

Le clerc de Spire, qui écrivait avant le sacre, non seulement pensait comme tous les théologiens du temps, que les péchés du roi et du peuple pouvaient interrompre les victoires que Jeanne remportait ; mais encore prévoyait qu'il en serait ainsi (I, p. 72).

Il n'y a pas jusqu'à Régnault de Chartres, qui, dans les lettres aux Rémois, analysées par Jean Rogier, n'impute au péché l'interruption

1. Propter nostram ingratitudinem et blasphemiam, vel aliundè, justo Dei judicio licet occulto, posset contingere frustratio exspectationis nostræ in irâ Dei, quam avertat à nobis, et benè omnia vertat. (*Procès*, t. III, p. 303.)

2. Tantummodò caveat pars habens justam causam, ne per INCREDULITATEM et INGRATITUDINEM VEL ALIAS INJUSTITIAS faciat irritum divinum tàm patenter et mirabiliter auxilium inchoatum, prout in Moyse et filiis Israel, post collata divinitùs tot promissa legimus contigisse. (*Procès*, p. 309.)

de la mission. Seulement, c'est sur la poitrine de Jeanne qu'il fait le *meá culpâ* : elle a été prise parce qu'elle faisait *tout à son plaisir. Elle s'était constituée en orgueil, portait de riches habits, faisait sa volonté.* Que le chancelier parle de lui-même, ou qu'il répète les paroles de l'imbécile berger du Gévaudan, il n'est pas douteux qu'il ne veuille expliquer aux échevins de Reims l'interruption d'une mission que l'on ne croyait pas finie.

L'archevêque-chancelier rejetait sur la céleste envoyée le péché qui était surtout le sien. Puisque la Vénérable était, d'après lui, suscitée par Dieu, sa volonté était l'expression de la volonté de Dieu ; et comme l'enseignait l'archevêque d'Embrun, et le proclament la raison et la foi, il fallait suivre aveuglément sa direction. Or, après le sacre, personne ne l'avait plus contrecarrée que le chancelier. A cette direction il avait opposé sa diplomatie. De là l'essai d'une justification qui est en contradiction avec la divinité de la mission qu'il avait reconnue à Poitiers, que confirmèrent les merveilles qui suivirent, qu'il reconnaît, alors que, au lieu de s'accuser lui-même, il accuse la Vénérable.

Donc, au point de vue théologique, l'interruption de la mission divine n'a rien qui ne soit parfaitement explicable. Cette mission était essentiellement conditionnelle, subordonnée à la coopération matérielle et morale que les intéressés devaient lui prêter. La coopération a certainement fait défaut ; et c'est ce qui nous amène à faire justice de plusieurs hypothèses gratuites mises en avant par les partisans de la fin de la mission à Reims.

IV

La Vénérable, disent-ils, aurait voulu se retirer après Reims, mais le roi lui aurait enjoint de rester; Jeanne aurait consulté ses voix qui l'auraient laissée libre; elle aurait obtempéré aux désirs du roi, mais les voix auraient cessé de se faire entendre.

Qu'il me soit permis de dire qu'après quinze ans d'étude des sources de la céleste histoire, je n'ai pas trouvé la moindre preuve d'une seule de ces assertions.

La Libératrice aurait demandé à se retirer? mais le *Journal du siège*, la seule chronique qui insinue que la mission de Jeanne se bornait à la délivrance d'Orléans et au sacre, n'ose pas l'affirmer. Amplifiant la *Chronique de la Pucelle*, qu'il a suivie depuis le départ de Gien, il écrit que, lorsque le roi fut sacré, Jeanne s'agenouilla, et l'embrassant par les genoux, elle lui dit en pleurant à chaudes larmes : « *Gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que levasse le siège d'Orléans, et que vous amenasse en ceste cyté de Reims recevoir votre saint sacre, en*

montrant que vous estes vray roi, et celuy auquel le royaume doit appartenir, et moult faisait grand pitié à tous ceulx qui la regardaient. »

Encore que l'auteur du *Journal* fasse intervenir la levée du siège d'Orléans dont, d'après la *Chronique de la Pucelle*, la Vénérable ne parla pas, qu'y a-t-il là, sinon la constatation que Charles est le vrai roi? Où est la demande de se retirer? On la cherche vainement.

D'après la *Chronique* et le *Journal*, elle aurait dit quelques semaines plus tard : « J'ai accompli ce que Messire m'a commandé, de lever le siège d'Orléans, et de faire sacrer le gentil roi; je voudrais qu'il voulût me faire ramener auprès de mon père et de ma mère, » etc. Que l'on remarque que ces paroles ont été dites seulement devant Dunois et Régnault de Chartres. Or, Dunois ne lui fait nullement dire : *J'ai accompli ce que Messire m'a commandé, de lever, etc.;* mais seulement : *Combien je serais aise que ce fût le plaisir de Dieu mon créateur que je me retirasse, et posasse les armes, etc.* Ce n'est donc pas le bon plaisir de Dieu qu'elle se retire; Dieu veut qu'elle reste; et pourquoi, sinon parce qu'elle n'avait pas accompli tout ce que Dieu lui commandait? Même en admettant la phrase des deux chroniqueurs, la Pucelle ne dit pas qu'elle a accompli TOUT le bon plaisir de Dieu; elle en a accompli une partie; elle désirerait qu'il se contentât de cette partie, et qu'il lui fût permis de quitter une carrière dans laquelle elle n'est entrée et ne reste qu'en faisant taire ses répugnances; c'est le sentiment que déjà elle exprimait à Vaucouleurs. Loin qu'il y ait là une preuve que c'était la fin de la mission, il en ressort manifestement le contraire, puisque Dieu lui ordonnait de continuer.

Ainsi pas l'ombre d'une demande de se retirer; mais seulement le désir qu'il lui fût permis de se retirer. Charles VII n'a pas eu à refuser une requête qui ne lui a pas été adressée; nulle trace de cette demande et de ce refus.

Charles lui aurait refusé l'autorisation de se retirer? ce serait donc pour la rendre témoin d'une politique diamétralement opposée à celle que préconisait la céleste envoyée! Sans doute, jusque-là, le jeune prince, sous la pression de La Trémoille et de son entourage, s'était montré hésitant; la Pucelle avait même subi plusieurs refus, tels que l'admission du Connétable, la capitulation accordée malgré elle à Auxerre. Sous les murs de Troyes on avait été sur le point de rétrograder; elle avait cependant fini par l'emporter, et, contre l'avis des courtisans intéressés, elle avait mené le Dauphin jusqu'au sacre; mais après le sacre, c'est la politique des conseillers qui prévaut. Au lieu de marcher sur Paris, on se met en marche pour passer la Seine et revenir vers la Loire, lorsque les Anglais, bien mal avisés, en s'emparant de Bray, le lieu du passage, forcent le roi à

continuer de leur reprendre le pays. Alors ont lieu ces trêves de quinze jours d'abord, de plusieurs mois ensuite, qui contrarient si fort la Vénérable. Elle donne l'assaut à Paris malgré la cour, et la cour la fait échouer; elle veut le reprendre, ses voix ne veulent pas qu'elle s'éloigne. Non seulement on ne lui permet pas de recommencer, on détruit de nuit les préparatifs qui ont été faits. Il fallait bien partir sous peine de prendre les armes contre le roi que la Vierge vient de faire sacrer. On sait combien elle était mécontente; elle aurait voulu seconder le duc d'Alençon en Normandie, on ne leur permet pas de se voir; elle voulait revenir combattre dans l'Ile de la France, on l'envoie à La Charité; on la condamne ensuite à l'inaction. Et c'est pour lui faire subir tant de déboires que Charles VII lui aurait commandé de rester!!!

Pouvait-il lui faire ce commandement, si la mission était finie? A quoi bon? Il n'y avait plus dans ses armées qu'une jeune fille qui s'y trouvait fort déplacée, puisqu'elle n'avait plus la raison qui jusque-là justifiait sa présence. Qu'est-ce que Charles VII avait à attendre dans son armée d'une jeune fille de dix-huit ans? C'était moins qu'un de ces soudoyers qu'il levait en Écosse ou en Lombardie.

Ne va-t-on pas jusqu'à dire que Jeanne consulta ses voix, et que ses voix la laissèrent à son conseil, lui donnant liberté de se retirer ou de continuer? Mais où est donc le document qui, même de loin, justifie cette étrange assertion? Le document n'existe que dans la fantaisie de ceux qui débitent pareil conte. Les Saintes qui la conduisaient dans les plus minces détails, qui la faisaient se confesser après la plus légère faute, auraient laissé leur disciple à elle-même dans une circonstance si grave? Jeanne ne les aurait pas importunées pour savoir ce qu'elle avait à faire! Laissée à elle-même, elle aurait choisi le contraire de ce qu'elle désirait si ardemment! Elle ne serait pas allée rejoindre son père et sa mère! La protestation de ses répugnances pour le métier de la guerre était donc de l'hypocrisie!! Où ne mène pas le parti pris?

Les voix, dit-on, ne se font plus entendre après le sacre, ou du moins elles parlent plus rarement. Cette assertion n'est pas plus que les autres conforme aux documents. A s'en tenir aux assertions de la Vénérable, il est vrai de dire qu'elle a allégué l'intervention des Saintes après le sacre plus souvent qu'elle n'avait fait jusque-là. Précédemment ce n'est que d'une manière générale qu'elle se donne comme conduite par un conseil surnaturel, et ce n'est guère que dans trois ou quatre circonstances particulières qu'elle met pareille autorité en avant. C'est bien plus souvent qu'elle mentionne cette intervention après le sacre. Dans sa réponse au comte d'Armagnac, elle dit qu'arrivée à Paris, elle consultera son conseil sur la question qui lui est posée. Elle nous apprend qu'après

l'assaut contre Paris, les Saintes ne voulaient pas qu'elle se retirât, et qu'après l'irrévocable résolution de la cour de ramener l'armée en Berry, elles l'ont autorisée à partir avec le roi.

Ses voix lui apprennent que le fait de Catherine de La Rochelle n'est que néant; sur les fossés de Melun elles lui disent qu'elle doit être prise avant la Saint-Jean, et, comme chaque jour elles l'entretiennent de cette redoutable épreuve, elle leur fait part de ses répugnances, leur demande que sa captivité ne soit pas longue, et ne reçoit sur ce point que le conseil de s'abandonner au bon plaisir de Dieu. A Beaurevoir, les Saintes la détournent de se précipiter, la soutiennent dans sa chute pour qu'elle ne reste pas morte sur le coup, elles la font confesser, l'assurent du pardon de sa faute, la consolent en lui disant que Compiègne sera délivré avant la Saint-Martin. Elle confesse que Saint-Michel lui est apparu au Crotoy. Durant tout son procès, elle est en commerce non seulement quotidien, mais en quelque sorte constant avec ses maîtresses. Elles lui parlent plus de trois fois par jour, elle ne veut rien dire sans leur avoir soumis ses réponses, et, l'instruction terminée, elle professe n'en avoir tiré aucune de sa tête, mais les avoir faites toutes de l'avis de ses voix.

Ces interventions des célestes conseillères nous sont révélées par des questions particulières adressées à l'accusée. Elles en supposent beaucoup d'autres; ou plutôt elles indiquent la continuation du commerce habituel de la Vierge avec ses directrices et ses guides, tel que, d'après ses aveux, il s'était établi dès sa douzième année révolue. Rien, absolument rien, n'indique le prétendu silence dont nous parlent histoires et panégyriques.

Si la mission finissait à Reims, il faut renoncer à voir la céleste fille sur les autels. Comment expliquer sa lettre aux habitants de Reims en date du 5 août, l'opposition qu'elle fait au départ de Saint-Denys, son mécontentement de ce que l'on ne continue pas la guerre dans l'Ile de France? Ce seraient tout autant d'actes d'insubordination. On a tort de reprocher à Régnault de Chartres d'avoir écrit aux habitants de Reims qu'elle n'en faisait qu'à sa tête. Si Jeanne ne continuait pas à être inspirée, si elle n'était plus dans l'armée que par ordre du roi, elle n'avait pas à opposer ses conseils et ses vues aux conseils et aux vues qui prévalaient dans les conseils du prince, mais à s'efforcer de les faire aboutir. Si, au contraire, sa mission continue, ainsi que cela est incontestable, qui n'admirera l'obéissance de l'héroïne aux ordres du Ciel; qu'elle en poursuive l'exécution, malgré l'abandon du parti qu'elle relève par un miracle que la terre ne vit qu'une fois?

Si, au contraire, la mission finit à Reims, la prisonnière des Anglais est un personnage qui a outrepassé son mandat, et se prévaut jusque dans les fers d'un titre périmé. N'est-ce pas déjà une iniquité? Par qui

peut-elle lui avoir été suggérée, sinon par le père du mensonge? La sentence cesse d'être empreinte du caractère d'injustice que tout le monde, l'Église la première, lui reconnaît; et si l'on a égard aux mœurs du temps, le supplice, tout barbare qu'il est, cesse d'étonner et perd son révoltant caractère ; telles sont les dernières conséquences d'une opinion en opposition avec les documents. Combien l'ont adoptée sans les apercevoir? Bien plus, ceux qui l'ont soutenue dans notre siècle, et s'attardent encore à ne pas l'abandonner, ont pensé que le sentiment opposé fournissait à l'impiété une arme contre la véracité divine.

V

Par le fait, l'impiété blasphème à cette occasion. Henri Martin dit tout crûment que la politique de la cour *a fait mentir Dieu.* C'est au fond la pensée de Quicherat. Dans son travail, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, il écrit: « *Elle* (la Pucelle) *eut le pressentiment que son autorité* (*pour elle l'autorité de Dieu*), *allait échouer enfin contre l'obstacle plus puissant de la volonté des hommes ;... elle céda à la force dans une lutte où ni le public, ni elle-même n'étaient pas d'avis que la force pût l'emporter* (p. 55). »

A chacun son métier. Quand nos modernes rationalistes se lancent sur le terrain théologique, ils rappellent certain sophiste grec qui ébahissait la cour d'un roi de Bithynie en parlant sur la guerre. Annibal forcé de s'expatrier, s'étant réfugié chez le monarque asiatique, l'amphitryon crut régaler son hôte en donnant l'ordre au rhéteur de disserter sur la guerre. Il fut écouté avec l'admiration accoutumée par le roi et les courtisans. Fier de posséder pareil phénix, le roi, se tournant vers le général carthaginois, lui demanda ce qu'il en pensait : « Fou ne tint jamais discours si incohérent, » répondit le guerrier.

Il n'est pas besoin d'être en théologie ce qu'était Annibal dans l'art militaire pour voir l'insanité du blasphème qui vient d'être reproduit. Il suffit de comprendre ce que Quicherat a édité : le *Traité* de Gerson, de Jacques Gelu, du clerc de Spire, la fin des chapitres consacrés par l'évêque de Lisieux à la Vénérable, dans son *Histoire de Charles VII*, passages édités par l'éminent professeur de paléographie. Tous ces théologiens lui ont dit, les trois premiers avant l'événement, le quatrième après le fait accompli, que l'ingratitude, l'incrédulité, le péché sous ses diverses formes, pouvaient empêcher la continuation du secours divin. Gerson a rappelé que le peuple hébreu avait reçu de Dieu la promesse d'entrer dans la terre de promission aussitôt après la sortie d'Égypte. Il n'en fut pourtant rien, il erra quarante ans dans le désert, et de tous ceux

qui étaient sortis d'Égypte, deux seulement, Caleb et Josué, pas Moyse, entrèrent dans la terre promise. Pourquoi? Parce que, oubliant les miracles de leur délivrance, les Hébreux doutèrent, murmurèrent; Moyse lui-même eut un moment de défiance. La punition fut que la faveur céleste fut retardée de trente-neuf ans, et la faute d'ailleurs légère du très saint conducteur fut punie par la privation de l'entrée dans la terre si désirée. Qui donc ignore que Jonas ayant divinement prophétisé la destruction de Ninive, la pénitence écarta le châtiment *divinement* annoncé? Isaïe était divinement inspiré quand il disait à Ezéchias : « *Mettez ordre à votre maison, car vous mourrez de la maladie qui vous cloue dans votre lit;* » et cependant le même prophète, toujours inspiré, venait le trouver de nouveau et lui disait : « *Rassurez-vous; Dieu, touché de votre prière, vous accorde encore quinze ans de vie.* »

Voilà pourquoi la théologie distingue deux sortes de prophétie : la prophétie de prédestination, et la prophétie de commination. Le prince de la science sacrée, saint Thomas, résume ainsi l'enseignement catholique : « La divine prescience contemple les choses à venir d'une double manière : telles qu'elles sont en elles-mêmes pour son regard qui ne connaît ni le passé ni l'avenir, et telles qu'elles sont dans l'ordre de leurs causes. Quelquefois, par la révélation, Dieu imprime dans l'esprit du prophète la vue de l'avenir tel qu'il apparaît à son regard, et d'autres fois la vue seulement des causes telles qu'elles existent à un moment donné. La première se réalise toujours ; mais il n'en est pas de même de la seconde, parce que d'autres causes peuvent venir troubler l'ordre des choses, et frustrer l'événement qui devait en sortir. La première s'appelle prophétie de prédestination, de prescience, la seconde prophétie de commination quand elle annonce des châtiments, ou de promesse quand elle annonce des événements heureux (2ª 2ª, q. 171, art. 6, ad 2ᵉ et *Ibid.*, q. 173, art. 2, *p. totum*). »

La Pucelle faisait une prophétie de promesse, cela ressort de ses paroles mêmes, et de bien des manières. « *L'Ange certifiait à mon roi qu'il aurait tout le royaume de France* ENTIÈREMENT, *à l'aide de Dieu, et moyennant* MON LABEUR (*suprà*, 12). *Le roi m'envoie pour te conduire à Reims*, SI TU LE VEUX : SI VOLUERIS... *Il n'y a de salut qu'en moi, ainsi le veut mon Seigneur*, » disait-elle à Vaucouleurs.

La première condition, c'était qu'après les preuves données, on ajoutât foi à sa mission, et que, comme le disait l'archevêque d'Embrun, comme le proclame la raison éclairée par la foi, l'on suivît sa direction. Il y avait d'autres conditions; mais celle-là était primordiale et élémentaire. Le roi des nations, Jésus-Christ, exigeait cet hommage de celui qui devait être son lieutenant au Saint-Royaume, il exigeait cet acte

d'humilité de tous ceux qui voulaient travailler à la délivrance ; ils devaient le révérer présent, agissant dans la créature humainement la plus incapable de conduire les événements. Acte profond de foi et d'humilité, et en quelque sorte anéantissement de la pauvre raison humaine, devant celui qui avait choisi une paysanne de dix-huit ans pour instrument de sa miséricorde. Sainte Brigitte écrivait au commencement de la guerre de Cent Ans : « La France ne sera paisible et tranquille, elle n'aura ses rois héréditaires, que lorsque les Français se seront humiliés. »

L'acte ne coûta pas au peuple dont la foi était vive, et il prêta à l'envoyée du Ciel un concours qui ne se démentit jamais. La direction de l'Ange de Dieu fut suivie jusqu'à Reims, quoique ce ne fût pas sans résistance et sans infraction partielles ; mais après Reims, alors que les merveilles accomplies étaient la garantie de celles que l'avenir réservait, c'est alors justement que l'on semble s'appliquer à faire échec à tout ce que Jeanne conseille, et à ce qu'elle entreprend. Les preuves qui en ont été données ne permettent pas l'ombre d'un doute. Quoi de plus explicite que les paroles de l'un des premiers coupables, de Régnault de Chartres écrivant aux Rémois que Jeanne A ÉTÉ ABANDONNÉE DU CIEL, *parce qu'elle ne voulait croire conseil, ains faisait tout à sa tête; elle avait fait sa volonté.*

Si, comme Régnault de Chartres l'avait reconnu à Poitiers, Jeanne était envoyée par Dieu pour opérer par la vertu divine la résurrection de la France, elle avait à prendre conseil, non pas des hommes, mais de celui dont elle était l'envoyée. Ceux qu'il faut hautement blâmer, ce sont ceux qui ne craignaient pas d'opposer leur volonté à la volonté d'en haut, dont elle était l'organe et l'interprète autorisé. On s'était parfaitement trouvé à Orléans de ce qu'elle avait opposé son conseil au conseil des capitaines, de ce qu'elle avait fait sa volonté, en entraînant le roi sur le chemin de Reims, en se chargeant de réduire Troyes à l'obéissance. L'on s'était fort mal trouvé, au contraire, des trêves conclues par le chancelier, d'avoir ajouté foi aux promesses du Bourguignon, qui n'avait rien tenu de ce qu'il avait promis. Quand Régnault de Chartres faisait pareilles incriminations, il était d'autant plus coupable que l'on sentait les effets funestes de ses manœuvres politiques.

Le peuple de Dieu, au lieu d'entrer dans la terre promise au sortir de l'Égypte, venons-nous de rappeler, dut errer quarante ans durant dans le désert, en punition de ses désobéissances. La peine fut moins rigoureuse pour châtier la désobéissance à la Libératrice envoyée divinement à la France du XVe siècle. La délivrance totale fut accomplie environ vingt ans après le martyre. Ce furent vingt ans de guerre, de déprédations ; ce fut la période dite des écorcheurs. Si en 1435 le duc de Bour-

gogne se détacha de l'alliance anglaise, il se fit payer bien cher le retour au devoir, que la lance de la Pucelle lui aurait imposé, sans les humiliantes conditions qu'il fallut subir de sa part.

Il est bien permis de penser que le martyre si glorieux de la Vierge-Guerrière pesa pour beaucoup dans les victoires regardées comme miraculeuses, par lesquelles la Providence fit rentrer, de 1449 à 1450, la Normandie et la Guyenne sous la domination française.

C'est donc bien à tort que l'impiété prend thème de l'interruption de la mission pour blasphémer Dieu, et battre en brèche la thèse catholique, en supposant que, d'après la doctrine théologique, les promesses de la Pucelle ne pouvaient pas être frustrées. Non seulement la théologie enseigne le contraire, mais à s'en tenir même à la lettre des promesses de la Vénérable, il est manifeste qu'il devait en être ainsi, dès qu'on lui refusait la coopération matérielle et morale qu'elle réclamait comme une expresse condition. Elle ne pouvait pas vaincre lorsque comme à l'assaut contre Paris, elle avait à combattre non seulement le parti de l'envahisseur, mais encore les chefs de son propre parti qu voulaient la faire échouer.

Est-ce sur Charles VII que doivent principalement tomber les anathèmes de l'histoire ? Certes, il fut faible, et il eut tort de ne pas rompre le faisceau d'intrigues ourdi autour de la Libératrice. Il n'eut en elle qu'une foi trop chancelante ; il aurait dû, comme le prescrivai Jacques Gelu, complètement s'abandonner à sa conduite. Mais il étai encore jeune, vingt-six ans, et il manqua d'énergie et de foi pour laisse les bras de chair par lesquels il s'était laissé conduire dans ses malheurs pour ne s'appuyer que sur le bras de Dieu, présenté par la miraculeuse enfant. Le respect, la vénération que la Vénérable lui garda toujours qui éclatent dans maints endroits de son procès, doivent, ce semble, le protéger contre l'indignation due à ses sinistres conseillers. Pour en parler comme l'a fait la martyre, il fallait qu'elle vît des excuses à la conduite que l'on serait tenté de flétrir avec une rigueur qu'elle con damnerait. Il est certain qu'il n'a pas cessé de porter le plus grand intérê à celle qui lui avait mis la couronne au front ; au moment où elle étai sur la scène, il menait une sainte vie, cela a été établi dans un de no volumes précédents (II, p. 47). Son caractère et son intelligenc n'avaient pas, au point de vue politique, pris l'essort dont il donna de preuves dans la suite. Le vrai roi, nous ont dit les Chroniques, étai l'odieux Georges La Trémoille.

Est-ce bien la libre-pensée qui peut faire un crime à Charles VI d'avoir manqué de foi dans la Pucelle ? Quel accueil ferait-elle aujour d'hui à une nouvelle Jeanne d'Arc, s'il plaisait au Ciel de nous la donner

Serait-elle assez illogique, assez démente pour confier le commandement d'un simple bataillon à une paysanne de dix-sept ans qui, aux yeux de la libre-pensée, ne pourrait être qu'une hallucinée, d'après l'explication qu'elle donne de la Libératrice du xve siècle? La libre-pensée ne pourrait pas, comme Charles VII, la donner à examiner à des théologiens. Elle ne croit pas à la théologie, sans quoi elle cesserait d'être la libre-pensée. Elle la soumettrait donc à l'examen des Charcots de la Salpêtrière, auxquels certainement Jeanne d'Arc ne répondrait que comme elle faisait aux mécréants et aux blasphémateurs. La conclusion serait qu'au lieu de la faire conduire avec honneur, de lui donner un train de maison comme le fit Charles VII, on la renfermerait bel et bien parmi ceux qui, après les scélérats, sont le rebut de notre espèce. On verra à la fin de ce volume comment la libre-pensée dépouille hypocritement la Vierge-Guerrière du mérite de ses exploits, et substitue à la vraie Jeanne d'Arc un personnage qui n'a presque de commun avec elle que le nom.

Si Charles VII sortait de la tombe, n'aurait-il pas la partie belle contre ceux qui à propos de la Pucelle anathématisent sa mémoire? Il n'a pas eu assez d'énergie pour se débarrasser d'un entourage néfaste, s'engraissant par la malversation et le pillage. Est-ce bien au régime fondé sur la libre-pensée à lui en faire un reproche? Est-ce que les comptes financiers de la Défense nationale sont plus réguliers que ceux de Georges La Trémoille? N'est-on pas forcé d'oublier ces dilapidations de plusieurs centaines de millions, quand on pense à celles qui ont fait baisser la tête à tant de ministres, de députés, de sénateurs, montré tant de filous dans ce qui devait être la légion de l'honneur?

C'est aux résultats que l'on juge la politique. Dans quel état le roi de la Pucelle a-t-il trouvé la France? Elle était au tombeau, ou dans une agonie sans espérance. Nulle justice, partout le brigandage et l'invasion. L'on se disputait les lambeaux de l'héritage. A la fin du règne, l'envahisseur était rejeté dans son île, et la sécurité était telle que l'on pouvait aller d'un bout du royaume à l'autre comme au sein d'une ville bien policée. C'est la comparaison d'un chroniqueur du temps, qui n'est pas suspect d'adulation. La libre-pensée a tenu les rênes du pouvoir en France durant presque tout le xixe siècle. C'est le siècle des trois invasions, après chacune desquelles on s'est demandé avec effroi : N'est-ce pas la fin de la France? La poignante question ne se pose-t-elle pas toujours? Au moment où ces réflexions sont écrites, une immense acclamation salue la glorieuse alliance qui a fait cesser l'ignominieuse quarantaine de vingt ans, durant laquelle la France a été tenue à l'écart comme une pestiférée, laissée à ses discordes intestines, à ses scandales

financiers, à ses meurtrières expérimentations sur l'éducation, la famille, et sur tout l'organisme qui fait la vie des nations.

Tout en voyant dans l'alliance russe un bienfait providentiel, ceux qui admettent la Pucelle telle qu'elle s'est donnée, ne sont pas pour cela rassurés. Quoi de plus instable que les alliances politiques? Ne peuvent-elles pas amener des complications nouvelles au bout desquelles se trouverait la fin de la France?

Il n'y a qu'un allié qui nous fut toujours fidèle, malgré de trop nombreuses infidélités de notre part. C'est celui qui suscita la Pucelle pour nous faire sortir du tombeau, où nos égarements l'avaient contraint de nous laisser rouler ; c'est celui auquel la Vénérable n'a cessé de répéter qu'il fallait rapporter tout ce qu'il y avait de bien en elle, son Seigneur, Notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est cet allié que doivent invoquer, apaiser, appeler, tous ceux qui ne voient pas dans la Vierge-Libératrice une hallucinée. Les pires ennemis de la France sont ceux qui l'ont banni de la législation de la France et travaillent à le bannir du cœur des Français. Si leurs sacrilèges attentats ne sont pas compensés par des réparations à la hauteur de l'offense, ce sera la fin de la France. Si, au contraire, ceux qui aiment la Pucelle lui rendent dans la loi et les mœurs la place que la Libératrice voulait qu'il y occupât, celui qui écrit ces lignes se croit si certain du festin préparé au retour de la prodigue, qu'il consentirait à être brûlé comme le fut la Pucelle, à ce que ses cendres comme celles de la Pucelle fussent jetées aux flots et aux vents, si la France n'accomplissait pas la promesse par laquelle Jeanne terminait sa lettre aux Anglais, c'est-à-dire ne faisait pas en faveur de la chrétienté et du monde, le plus beau fait qui encore ait été fait.

Et maintenant entendons ceux qui ont observé du plus près possible la Vierge-Libératrice durant sa vie guerrière.

LIVRE II

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS
LES TÉMOINS OCULAIRES DE SA VIE PUBLIQUE

LIVRE II

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS
LES TÉMOINS OCULAIRES DE SA VIE PUBLIQUE

Les questions adressées à l'accusée de Rouen sur ses victoires sont peu nombreuses, encore que ces victoires fussent la cause du procès et de l'inique sentence qui le termina. La commission pontificale aurait pu, par suite, s'abstenir de toute enquête sur cette partie de l'histoire de la Vénérable. Elle en jugea autrement; elle crut qu'il était utile de savoir ce que, durant sa carrière triomphante, avait été dans l'intime de sa vie, la sainte fille condamnée pour magie.

Cinquante-cinq témoins furent cités, tous d'un rang honorable dans le clergé, l'armée, la magistrature, la vie civile. Aucun qui n'ait vu, entendu la Vénérable, n'ait, à un moment donné, plusieurs depuis son approbation à Poitiers jusqu'à sa captivité, n'ait eu les relations les plus favorables à une observation que tout provoquait. Impossible de trouver des témoins mieux renseignés.

Leur but n'était pas de narrer l'histoire de la Vierge-Guerrière; ils n'étaient cités que pour faire apprécier par les faits qu'ils attestaient ce qu'il fallait penser de la sentence du Vieux-Marché. L'histoire leur est cependant grandement redevable; car si les documents rapportés dans le précédent volume nous font connaître les événements extérieurs, les témoins nous montrent l'âme de la merveilleuse enfant qui les menait.

Cités par les demandeurs de la réhabilitation, il est tout naturel qu'en restant dans les limites de la vérité, ils aient présenté les faits favorables à la fin poursuivie, et se soient abstenus de soulever quelques questions difficultueuses, compromettantes pour de puissants personnages encore vivants, ou morts depuis peu de temps; qu'ils ne nous parlent pas des obstacles opposés par la cour ; ou qu'ils se contentent de dire que la Pucelle promettait de délivrer Orléans, et de faire sacrer le roi à Reims.

Ils n'étaient pas tenus de dire qu'elle promettait plus encore; et se taire sur la promesse de l'entière expulsion de l'envahisseur n'était pas la nier. On peut d'ailleurs admettre que, sous l'impulsion de l'esprit prophétique, la voyante ait insisté sur ces deux faits qui devaient se réaliser, plus que sur ce qu'une politique tortueuse ou perfide devait empêcher.

Les témoins sur la vie guerrière ont été entendus à Orléans et à Paris, un seul a été entendu à Rouen, un autre à Lyon par commission rogatoire.

Il a été dit que les dépositions seraient groupées selon l'ordre chronologique des faits sur lesquels elles jettent plus de lumière. D'abord celles qui portent surtout ou exclusivement sur les sept ou huit semaines qui précèdent le départ pour Orléans, ensuite sur le séjour à Orléans, enfin celles qui embrassent la période guerrière tout entière.

Le texte de Quicherat est généralement exact. Il a été collationné avec les trois manuscrits principaux de la Bibliothèque nationale dont il a été parlé à la page 501 de *la Paysanne et l'Inspirée*. Pour plus de brièveté, le numéro 5970 sera dans les références désigné par la lettre A, le numéro 17013 par la lettre B, le numéro 8838, ou manuscrit d'Urfé, par la lettre U.

Dans la traduction, le style direct est substitué au style indirect des greffiers. On a apporté un soin scrupuleux à ne rien dire qui ne soit dans le texte.

CHAPITRE PREMIER

LES TÉMOINS DE LA VÉNÉRABLE, DE CHINON AU DÉPART POUR ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — MAITRE JEAN BARBIN. — Jeanne à Poitiers, son esprit de prière. — La Libératrice prédite par Marie d'Avignon. — Sainteté de Jeanne : ses sentiments sur les honneurs qu'on lui rendait. — Mission de Jeanne. — *Remarques :* Jean Rabateau : il n'habitait pas une hôtellerie ; l'esprit prophétique de Marie d'Avignon. — Jeanne prophétisée de diverses manières.

II. — SIMON CHARLES. — Hésitations du roi. — Comment finies. — Premier entretien. — Poitiers. — Simplicité de Jeanne. — Jeanne à Saint-Benoît-sur-Loire. — Paroles sévères de Jeanne à de Gaucourt. — Jeanne devant Troyes. — Elle traîne le roi à Reims. — Suscitée par Dieu. — Elle est au-dessus des besoins de la nature. — *Observations.*

III. — GOBERT THIBAULT. — Quelques interrogateurs de Jeanne. — Ses paroles à Pierre de Versailles. — Récit des guides. — Sentiment de Machet, le confesseur du roi. — Le témoin confond plusieurs événements. — Piété de Jeanne. — Émanations de sa chasteté sur les plus libertins.

IV. — MAITRE FRANÇOIS GARIVEL. — Confirmation des témoignages précédents. — La sainte, son zèle.

V. — SIRE GUILLAUME DE RICARVILLE. — *Item.* — Inspirée de Dieu.

VI. — RÉGINALD THIERRY. — *Item.* — Jeanne empêche le pillage de l'église de Saint-Pierre-le-Moustier. — Inspirée.

VII. — SEGUIN. — A quel ordre appartient le témoin ? — Des brigands guettant Jeanne et son escorte cloués au sol. — Le tribunal de Poitiers. — La manière dont la Pucelle fut suscitée. — Les hommes d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire. — Les questions du docteur limousin. — Les quatre événements prédits par Jeanne réalisés. — Avis des docteurs. — Soin avec lequel Jeanne fut observée. — État désespéré. — Pourquoi Jeanne portait la bannière ? — Zèle de Jeanne pour extirper le blasphème. — Lahire.

MAITRE JEAN BARBIN (F^os^ A LXXVI ; B 114, U 183).

Maître Jean Barbin fut un des plus célèbres avocats de son temps. En 1432 il succédait comme avocat général dans les causes civiles à Juvénal des Ursins qui, archevêque de Reims, présidait la commission devant laquelle maître Barbin fit sa déposition à Paris, le 30 avril 1456. Il suffit d'ouvrir les registres du Parlement dans les dernières années de sa résidence à Poitiers, et ensuite dans sa réintégration à Paris, pour y trouver dans

maintes pages les noms de maître Barbin et de maître Rabateau[1]. C'est donc un éminent homme de lois qui va rendre témoignage à la Vénérable.

Vénérable et docte personne, maître Jean Barbin, docteur ès lois, avocat du roi notre sire dans sa cour du Parlement. Age : cinquante ans. Cité et venu devant les seigneurs susdits, il a prêté serment, a été examiné. Il a déclaré n'être en état de répondre que sur les quatre premiers articles[2]; il l'a fait en ces termes sous la foi de son serment :

J'étais à Poitiers lorsque Jeanne arriva vers le roi à Chinon. J'ouïs dire que de prime abord le roi ne voulut en faire aucun cas (*noluit adhibere fidem*) ; il exigea qu'elle fût avant tout examinée par les clercs ; et, ainsi que je l'ai appris, il envoya au pays d'origine pour savoir d'où elle venait.

Jeanne fut dirigée, pour y être examinée, sur Poitiers où je me trouvais alors, et c'est là que je la connus pour la première fois. A son arrivée, elle fut reçue dans la maison de maître Jean Rabateau. Pendant qu'elle y demeurait, j'entendis la dame dudit Rabateau affirmer que chaque jour après le repas elle passait un long temps à genoux, et aussi la nuit. Souvent elle entrait dans une petite chapelle qui était dans la maison, et y demeurait beaucoup de temps en prières[3]. Elle fut visitée par de nombreux clercs, par maître Pierre de Versailles, professeur de sacrée théologie, à sa mort évêque de Meaux, par maître Guillaume Aymeri, lui aussi professeur de sacrée théologie, par d'autres gradués en théologie, qui l'interrogèrent tant qu'ils voulurent.

J'ai entendu, moi qui vous parle, ces mêmes docteurs dire qu'ils l'avaient sondée, et lui avaient fait de nombreuses questions, auxquelles elle répondait avec beaucoup de sagesse, comme l'aurait fait un bon clerc. Ils étaient émerveillés de ses réponses, et croyaient, vu sa vie et sa conduite, que c'était l'effet d'une assistance divine.

Les examens et les interrogatoires terminés, la conclusion finale des clercs fut qu'il n'y avait rien de mal en elle, rien de contraire à la foi catholique, et qu'attendu la nécessité du roi et du royaume, alors que le roi et les sujets de son obéissance, réduits au désespoir, n'avaient aucune espérance de secours sinon celui que Dieu pouvait leur envoyer, ils croyaient que le roi pouvait s'en aider.

1. Lachenat, *Histoire des avocats au Parlement.*

2. Il y en avait vingt-sept que l'on trouvera dans le volume du *Martyre* où ils seront mieux à leur place.

3. Ipsa erat quotidiè post prandium per magnum temporis spatium flexis genibus citiùs (???), et etiam de nocte, et quod multotiens intrabat quamdam parvam cappellam illius domùs, et ibidem per magnum tempus orabat. — Quoique les trois manuscrits portent *citiùs*, nous pensons qu'il faut lire *seriùs*.

A ces délibérations assistait un professeur de théologie du nom de maître Jean Erault. Il raconta avoir autrefois entendu une certaine Marie d'Avignon qui était venue trouver le roi, et lui avait prédit que le royaume aurait beaucoup à souffrir et passerait par bien des calamités. Elle ajoutait avoir eu beaucoup de visions sur la désolation du royaume de France.

Dans une, entre autres, de nombreuses armures lui avaient été présentées. Effrayée, Marie craignait d'être contrainte de s'en revêtir. Il lui fut répondu de ne pas craindre ; que ces armes n'étaient pas pour elle, mais pour une Vierge qui viendrait après elle; elle porterait ces armures et délivrerait le royaume de ses ennemis. Érault disait croire fermement que Jeanne était la Vierge dont parlait Marie d'Avignon.

Les hommes d'armes regardaient la Pucelle comme une sainte. Au milieu des armées, ses paroles et ses actes étaient si bien ordonnés selon Dieu, que personne ne pouvait rien trouver à y reprendre.

J'ai entendu maître Pierre de Versailles raconter qu'un jour il se trouvait à Loches en compagnie de Jeanne. Les gens venaient saisir les pieds de son cheval, et lui baisaient les pieds et les mains. Maître Pierre lui dit qu'elle faisait mal de souffrir pareilles manifestations qui ne lu étaient pas dues, qu'elle devait se tenir en garde, que par elle les gens se rendaient coupables du péché d'idolâtrie. Elle répondit : « *En vérité, si Dieu ne me gardait, je ne saurais pas me garder contre semblables témoignages* [1]. »

En un mot, à mon sens Jeanne était une bonne catholique, et tout ce qu'elle a fait vient de Dieu. Ce qui me fait parler ainsi, c'est que tout en elle était digne d'éloges, sa conversation, sa frugalité, sa tempérance, tous ses actes[2]. Jamais je n'entendis articuler sur son compte rien de suspect; toujours je l'ai entendu réputer et maintenir pour femme vertueuse et catholique.

Observations. — Jean Barbin avait vingt-trois ans lorsqu'il vit Jeanne d'Arc à Poitiers; il est vraisemblable qu'il faisait alors ses débuts au Parlement.

Il constate l'enquête ordonnée par Charles VII à Domrémy.

Une érudite brochure de M. Daniel Lacombe[3] nous fait connaître Jean Rabateau. Né à Fontaine-le-Comte de 1370 à 1375, il était avocat général

1. In veritate, ego nescirem à talibus me custodire, nisi Deus me custodiret.

2. Quidquid per eam actum fuit, hoc fuit à Deo... Ipsa erat in omnibus commendanda, tam in conversatione quam in cibo et potu et aliis; nec de eâdem audivit dici aliquid sinistrum.

3. *L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers : Maître Jean Rabateau.*

pour le criminel lorsqu'il eut l'honneur de recevoir Jeanne d'Arc dans sa maison. Ce n'était que le milieu d'une éclatante carrière. Membre du Grand Conseil, président de la Chambre des comptes, un des quatre présidents du Parlement, vice-chancelier, Rabateau fut un des plus importants magistrats de l'époque; il mourut en 1451.

Maître Barbin nous dit que Jeanne reçut l'hospitalité *in domo*, dans la maison de maître Jean Rabateau. Les détails qu'il donne excluent l'idée d'hôtellerie au sens moderne du mot. Les hôtelleries n'ont pas d'oratoire ; il y en avait un chez maître Rabateau, dans lequel Jeanne aimait à se recueillir : « *Multoties intrabat quamdam capellam ipsius domûs* ». Il serait également inconvenant pour un avocat général de résider dans une hôtellerie, dans la ville où ses fonctions le fixaient d'une manière permanente. Comment y aurait-il trouvé le calme et la dignité réclamés par ses fonctions? C'eût été encore plus inconvenant pour Jeanne. Elle qui fuyait les réunions et les conversations bruyantes : *Frequentiam et collocutionem multorum fastidit*[1], se serait trouvée exposée aux regards des curieux qui n'auraient pas manqué d'affluer, attirés par le désir de voir, ne fût-ce qu'un moment, la jeune fille qui recevait les visites de ce que Poitiers comptait de plus marquant, et s'attribuait si merveilleuse mission.

Ceux qui donnent au mot *hôtel* la signification d'hôtellerie ne remarquent pas que, dans la langue du moyen âge, il signifie indistinctement toute demeure habitée par l'homme. L'enseigne de *La Rose* n'est pas non plus une preuve. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que l'on a pensé à distinguer les maisons par des numéros[2]. Précédemment une ornementation, une peinture servait à les faire connaître. Il en est encore de même dans les bourgades et les petites villes, où les numéros ne sont pas adoptés. Il est vrai qu'en 1495, au rapport de Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* (III, p. 294), Christophe Dupeyrat racontait « *qu'en sa maison, il y avait une hôtellerie où pendait* l'enseigne *de la Rose, où ladite Jeanne était logée* ». En 1495, plus de soixante ans s'étaient écoulés depuis que la Pucelle y était venue. Dès 1437, Rabateau est venu se fixer à Paris avec le Parlement; il a dû vendre sa maison de Poitiers, qui a pu devenir une hôtellerie ; cela suffit pour expliquer les paroles de Dupeyrat, qui aura brouillé les choses.

Un point plus intéressant est celui de la prophétie de Marie d'Avignon, appelée encore Marie La Gasque, et Marie Robine. Le *Songe du vieil Pèlerin* composé au commencement du XV[e] siècle, un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fds fr. n° 22542), la dit très simple en Dieu, très dévote

1. Perceval de Boulainvilliers (II, p. 542).
2. Voy. *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t, XVII, an. 1880 : les Enseignes et inscriptions du vieil Orléans, par M. Patay.

et catholique créature, que le bienheureux Pierre de Luxembourg aurait par révélation fait venir des parties de Gascogne. Le manuscrit latin 1467 (f° 52) dit qu'Essech, au diocèse d'Auch, était son lieu d'origine. Le jeune saint aurait voulu en faire un témoin particulier de sa puissance de thaumaturge puisque, arrivée parfaitement saine, son pied fut soudainement tordu avec grande douleur, et sa main, libre et se mouvant sans difficulté, fut instantanément fermée et serrée. La bénédiction du pseudo-Clément VII, qui avait fait du Bienheureux mort à dix-huit ans, un évêque et un cardinal, lui rendit publiquement l'usage du pied et de la main; guérison dont les clémentins abusèrent singulièrement pour soutenir la légitimité de l'antipape, alors qu'à s'en tenir au présent récit dû à un clémentin forcené, il n'y a qu'à voir l'intervention miraculeuse du Bienheureux qui, après avoir appelé miraculeusement la pieuse fille auprès de son tombeau, voulait sans doute la marquer pour la vocation extraordinaire que Dieu lui assigna. Marie la Gasque est signalée par Scipion Dupleix dans son *Histoire de France*, par Bodot de Juilly dans l'*Histoire de Charles VII*, jusque par Rapin Thoiras dans son *Histoire d'Angleterre*, où il se montre assez ignorant ou assez impudent pour nous dire que Jeanne d'Arc ne nous est connue que par la *Chronique de Monstrelet*.

Quicherat dit que la Gasque annonça à Charles VI de grands malheurs, et le détourna de se soustraire à l'obédience du pseudo-Benoît XIII, conseil relativement bon, car cette soustraction ne devait avoir pour effet que de faire surgir un troisième contendant à la tiare. Ce dernier détail est tiré du manuscrit 5734 de la Bibliothèque nationale (fds fr.). Adressé à Charles VII par un certain Dubois, le volume, que ce n'est pas le lieu d'apprécier, est écrit en 1438 ou 39. Or on y lit au folio 60ro, comme prédit par la Gasque, ce qui devait se réaliser plus de vingt ans après, et échappait à toute prévision en 1439.

Si, comme roi et personne privée, Charles VII obéissait à Dieu, il devait avoir des prospérités sans pareilles, et depuis mille ans nul prince n'aurait été si glorieux; mais, disait Dieu par la voyante, *s'il fait le contraire de ce que je lui demande, je ne lui aiderai, ni ne serai contre lui; mais lui laisserai accomplir ses volontés* PAR LESQUELLES LUI-MÊME SE DÉTRUIRA EN ABRÉGEANT SES JOURS ET LES TRAMES DE CETTE VIE MORTELLE; *mais pour ce, ne perdra-t-il la vie perdurable; mais il n'aura pas victoire sur les terriennes seigneuries.*

La Pucelle aussi promettait, si le roi était fidèle à Dieu, un règne d'une incomparable prospérité. Charles VII fut loin, comme personne privée et comme roi, de faire ce que Dieu lui demandait; il n'eut pas, en dehors de la France qu'il reconquit, agrandissement de territoire; il

accomplit ses propres volontés ; le châtiment fut bien celui qu'annonçait Marie d'Avignon ; il se créa de telles difficultés avec son fils qu'il détruisit ses propres jours, ne voulant plus ou même ne pouvant plus manger. Les sentiments de repentir, de piété, de confiance en Dieu qu'il témoigna sur son lit de mort, font espérer qu'il n'aura pas perdu la vie *perdurable*, c'est-à-dire celle de l'éternelle félicité. On aime à croire que le roi de la Pucelle, le défenseur du Pape légitime Nicolas V contre l'antipape Félix V, malgré l'introduction de la Pragmatique Sanction et le scandale de ses mœurs, n'aura pas été éternellement réprouvé.

II

SIMON CHARLES (F^{os} A LXXXI^{ro}, B 121ro, U 188ro).

Simon Charles, président de la Cour des comptes, quand il faisait sa déposition, était, même avant l'arrivée de Jeanne, un des principaux conseillers de la couronne, dit M. de Beaucourt[1]. L'ambassade de Venise, d'où il nous dira revenir, n'était pas la première, et ne devait pas être la dernière. Il devait traiter les affaires les plus délicates, telles que les fiançailles d'une fille du roi avec le fils du duc d'Autriche ; et, ce qui est plus honorable encore, s'interposer au nom de son maître entre la schismatique assemblée de Bâle et le pape Eugène IV. Le rôle qu'il y remplit fut, d'après l'exposé de l'historien cité, des plus honorables[2]. Tel est l'éminent personnage qui fit la déposition que l'on va lire : elle fut entendue à Paris, le 7 mai 1456.

Homme noble et de savoir, sire Simon Charles, président de la Chambre des comptes du roi notre sire, soixante ans ou environ, a été cité, a comparu, prêté serment, et a été examiné l'année et le jour susdit : Interrogé de ce qu'il pourrait faire connaître sur les articles I, II, III, IV, il a ainsi répondu sous la foi de son serment :

Je ne suis en état de faire connaître que ce qui suit : L'année où Jeanne vint trouver le roi, j'avais été envoyé en ambassade à Venise ; je n'en revins que vers le mois de mars. A mon retour, j'appris de Jean de Metz qui l'avait amenée, qu'elle était auprès du roi. Je sais bien que lorsque Jeanne aborda à Chinon, on délibéra dans le conseil si le roi l'admettrait en sa présence, ou non. On lui demanda d'abord le motif de sa venue et l'objet de sa demande. Encore qu'elle ne voulût s'ouvrir qu'au roi, elle fut contrainte, de la part du roi lui-même, de dire

1. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 94.
2. *Ibid.*, t. III, p. 336-338.

la cause de son arrivée; elle répondit que le roi du Ciel lui avait confié deux mandats, l'un de faire lever le siège d'Orléans, l'autre de conduire le roi à Reims pour qu'il y fût couronné et sacré[1]. A cet exposé, quelques-uns des conseillers disaient que le roi ne devait accorder aucune foi à cette fille; d'autres soutenaient que puisqu'elle se donnait comme envoyée de Dieu, et prétendait avoir des confidences à faire au roi, le roi devait au moins l'entendre. Le roi toutefois voulut qu'avant tout elle fût examinée par des clercs et des personnages ecclésiastiques ; ce qui eut lieu.

Enfin, mais non pas sans grande difficulté, il fut décidé que le roi l'entendrait. Lorsqu'elle entra au château de Chinon pour l'audience royale, le roi, sur le conseil des grands de sa cour, hésitait encore s'il lui parlerait, jusqu'à ce qu'il lui fût dit que Robert de Baudricourt lui avait écrit qu'il lui envoyait une certaine femme; et qu'on ajoutât qu'elle avait traversé les pays ennemis du roi, et que pour arriver jusqu'à lui, elle avait passé à gué plusieurs fleuves comme miraculeusement. C'est ce qui détermina le roi à l'entendre, et valut à Jeanne sa première audience[2].

Quand le roi sut qu'elle approchait, il se mit par côté, en dehors des autres; Jeanne cependant le reconnut, et s'entretint longtemps avec lui. On vit que l'entretien avait rendu le roi joyeux[3].

Pourtant le roi, ne voulant rien faire sans le conseil des gens d'Église, envoya Jeanne à Poitiers, pour qu'elle y fût examinée par les clercs de l'université de cette ville. L'examen terminé, le roi, sur le rapport qui lui fut fait qu'on ne trouvait que du bien dans la jeune fille, lui fit faire des armes, lui donna des hommes de guerre; et elle eut la conduite de la guerre[4].

Jeanne était très simple dans toute sa conduite, excepté au fait de la guerre où elle se montrait très versée[5].

J'ai entendu le roi lui adresser bien des bonnes paroles. C'était à

1. Dixit quod habebat duo in mandatis ex parte Regis (cœlorum) : unum videlicet de levando obsidionem Aurelianensem, aliud de ducendo regem Remis pro suâ coronatione et consecratione. — En énumérant ces deux objets de la mission, le témoin exclut si peu une mission plus étendue, qu'il va insinuer, dans la suite, qu'elle s'étendait à l'expulsion totale de l'étranger.

2. Rex, de consilio majorum suæ curiæ, dubitavit loqui cum eâ, donec eidem regi fuerit delatum quod Robertus de Baudricuriâ scripserat regi quod sibi miserat quamdam mulierem, et abducta fuerat per patriam inimicorum regis, et quasi miraculosè transiverat multa flumina ad vadum, ut perduceretur ad regem ét ob hoc rex fuit motus ed eam audiendum, et eidem Johannæ fuit data audientia.

3. Se traxit ad partem, extrà alios... per longum spatium locuta fuit cum rege. Et eâ auditâ, rex videbatur esse gaudens.

4. *Habuitque ordinationem circà factum guerræ.* La phrase est amphibologique et pourrait signifier que le *roi* prit des dispositions pour la guerre.

5. Erat multùm simplex in omnibus suis agendis, excepto in facto guerræ, in quo erat multùm experta.

Saint-Benoît-sur-Loire. Le roi lui témoignait sa compassion pour les fatigues qu'elle supportait et l'engageait à prendre du repos. Elle lui répondit, en versant des larmes, de ne concevoir aucun doute, qu'il recouvrerait tout son royaume, et serait prochainement couronné[1].

Elle faisait de très vifs reproches aux hommes d'armes, quand elle les voyait s'écarter de leur devoir.

N'étant pas à Orléans, je ne puis rien dire que sur le rapport d'autrui de ce qui s'y passa. J'ai entendu le sire de Gaucourt raconter sur la délivrance le fait suivant. Les capitaines qui avaient la conduite des soldats du roi avaient conclu qu'il ne serait pas bon de tenter une attaque ou un assaut, le jour où fut emportée la bastille des Augustins (lire *des Tourelles*), et le sire de Gaucourt fut commis à la garde des portes pour empêcher qu'on ne sortît. Jeanne n'en fut pas contente; bien plus, son sentiment fut que les troupes du roi devaient sortir avec les hommes de la ville, et aller assaillir ladite bastille; ce fut aussi le sentiment de beaucoup d'hommes d'armes d'accord avec les Orléanais. Jeanne dit au même sire de Gaucourt qu'il était un méchant homme, ajoutant : « *Que vous le vouliez ou ne le vouliez pas, les hommes d'armes viendront, et seront victorieux, comme ils l'ont déjà été.* » Et contre le vouloir du sire de Gaucourt, les hommes d'armes sortirent avec les milices bourgeoises[2]; ils allèrent à l'assaut de la bastille des Augustins (*Tourelles*) et l'emportèrent de vive force et de haute lutte. J'ai entendu le sire de Gaucourt dire qu'il avait couru le plus grand danger.

Jeanne accompagnait le roi à Troyes, qu'il voulait traverser pour aller se faire couronner à Reims. Le roi étant devant cette ville, l'armée manquait totalement de vivres, au point qu'elle en était comme réduite au désespoir et sur le point de revenir sur ses pas. Jeanne dit alors au roi de n'avoir aucune crainte et que, dès le lendemain, il serait en possession de la ville. Elle prit aussitôt sa bannière; beaucoup d'hommes à pied la suivaient; elle leur ordonna de se mettre tous à faire des fascines pour combler les fossés. Ils en firent en très grand nombre. Le lendemain Jeanne cria : *A l'assaut*, et se mit en devoir de combler les fossés. A cette vue, les habitants de Troyes, par crainte de l'assaut, députèrent vers le roi pour entrer en composition avec lui. La composition se fit entre le roi et les bourgeois. Le roi entra dans Troyes en grande pompe, la Pucelle portant sa bannière à ses côtés.

Peu de temps après, le roi quitta Troyes avec son armée, et prit le chemin de Châlons d'abord, de Reims ensuite. Il craignait d'avoir résis-

1. Quod obtineret totum suum regnum.
2. Deux exemplaires portent *Armati villam tenentes ;* mais le manuscrit d'Urfé dit mieux : *Armati et villam tenentes.*

tance à Reims : Jeanne lui dit : « *Ne craignez pas, car les bourgeois de Reims viendront à votre rencontre,* » et elle l'assura qu'avant d'approcher de la ville, il aurait reçu leur soumission. Ce qui faisait redouter au roi la résistance des habitants de Reims, c'est qu'il manquait d'artillerie et de machines pour un siège, au cas de non-soumission. Jeanne répétait au roi d'avancer hardiment, de ne concevoir aucun doute, car s'il voulait virilement aller de l'avant, il entrerait en possession de tout son royaume[1].

Je crois que Jeanne est venue de par Dieu ; car elle faisait les œuvres de Dieu, se confessant souvent, et recevant le sacrement d'Eucharistie quasi toutes les semaines.

J'ajoute que lorsqu'elle était armée et à cheval, elle n'en descendait jamais pour satisfaire aux nécessités de la nature ; toute l'armée admirait comment elle pouvait se tenir si longtemps à cheval[2]. Je ne sais pas autre chose.

Observations. — La déposition d'un personnage de si haute autorité que Simon Charles est remarquable à plusieurs points de vue.

Elle exclut, ce semble, toute entente préalable entre la cour et la Pucelle avant le départ de Vaucouleurs. Jeanne est arrivée sans être attendue ni par le roi, ni par son entourage.

Le président de la Cour des comptes insinue discrètement ce que Cousinot, et presque tous les chroniqueurs, disent plus explicitement. La Libératrice a été contrariée par la jalousie des capitaines. Elle a trouvé son appui dans le peuple, et dans les hommes d'armes de l'armée royale, qui la suivaient malgré les capitaines. C'est patent dans le fait rapporté par Simon Charles. Le fait se passa, non pas le jour de la prise des Augustins, vendredi 6, mais le lendemain, le matin de la journée décisive de la prise des Tourelles. L'élan de la multitude finit par entraîner les chefs.

La reddition miraculeuse de Troyes, le rôle de la Pucelle dans cette soumission, que les historiens modernes dissimulent, reçoit et recevra encore une nouvelle confirmation.

Le caractère fluctuant de Charles VII se manifeste constamment. Il hésite pour donner une première audience à la jeune fille, et cela jusqu'au dernier moment ; il hésite à Saint-Benoît-sur-Loire, le lendemain

1. *Quia si* VELLET *procedere viriliter, totum suum regnum obtineret.* Charles Simon insinue bien ici, comme plus haut, que le sacre de Reims n'était pas la fin de la mission ; mais cela dépendait des résolutions viriles du roi ; *si vellet viriliter procedere.* Malheureusement il ne voulut pas.

2. On peut voir le même fait constaté par Perceval de Boulainvilliers. (Voy. *la Paysanne et l'Inspirée*, p. 245 et 542.)

de la victoire de Patay; il hésite après la reddition de Troyes et craint la résistance de Reims. La Vierge doit le traîner jusqu'à la basilique du sacre.

III

GOBERT THIBAULT (F^os A LXXV^vo, B 112vo, U 182ro).

Entendu à Paris.

Honorable prudhomme, Gobert Thibault, écuyer de l'écurie du roi de France, élu pour le fait des aides dans la ville de Blois, se dit âgé âgé de cinquante ans, ou environ, a été cité et a comparu devant messeigneurs les juges susnommés, a prêté serment et a été interrogé le 5 avril.

A la demande de dire ce qu'il sait sur les quatre premiers articles, il a ainsi répondu sous la foi de son serment :

J'étais à Chinon, lorsque Jeanne arriva jusqu'au roi, alors dans cette ville. Je n'eus cependant pas alors grande connaissance de la nouvelle arrivée ; ce fut plus tard, lorsque le roi alla à Poitiers, que j'en eus plus ample connaissance. Jeanne y fut conduite à sa suite, et elle logea dans la maison de maître Jean Rabateau. Me trouvant alors moi-même à Poitiers, je sais qu'elle fut interrogée et examinée par feu maître Pierre de Versailles, professeur de sacrée théologie, alors abbé de Talmont, qui mourut évêque de Meaux, et par maître Jean Érault, professeur lui aussi de sacrée théologie. C'est avec eux que je vins, sur l'ordre de feu monseigneur l'évêque de Castres.

Jeanne, comme je l'ai dit, était logée dans la maison de Rabateau. C'est là que, en ma présence, Pierre de Versailles et Jean Érault l'entretinrent. Comme ils entraient, Jeanne fut à leur rencontre, et frappant sur mon épaule à moi qui vous parle, elle me dit qu'elle voudrait avoir plusieurs hommes animés de mon vouloir. De Versailles lui dit alors que c'était de la part du roi qu'ils venaient vers elle. Elle répondit : « *Je crois bien que vous êtes envoyés pour m'interroger,* » et elle ajouta : « *Je ne sais ni A ni B.* » Il lui fut alors demandé pourquoi elle venait : « *Je viens*, répondit-elle, *de la part du roi du Ciel pour faire lever le siège d'Orléans et conduire le roi à Reims pour son couronnement et son sacre.* » Elle leur demanda s'ils avaient du papier et de l'encre, et, s'adressant à maître Jean Érault : « *Ecrivez ce que je vous dirai :* « *Vous Suffort,* « *Classidas et La Poule, je vous somme de par le roi des Cieux, que vous* « *en alliez en Angleterre*[1]. » Versailles et Érault cette fois ne firent

1. Suffolk et La Poule sont un seul et même personnage. Vraisemblablement ici, comme un peu plus bas, Gobert Thibault a les souvenirs un peu confus.

pas autre chose dont j'aie mémoire. Jeanne demeura à Poitiers tout le temps qu'y resta le roi.

Jeanne affirmait encore que son conseil lui disait qu'elle aurait dû venir plus promptement vers le roi. J'ai vu ceux qui l'avaient amenée jusqu'à lui : Jean de Metz, Jean Coulon et Bertrand Pollichon (de Poulengy). J'étais avec eux en grande intimité et familiarité. J'étais présent un jour qu'ils racontaient à feu monseigneur de Castres, alors confesseur du roi, comment ils avaient traversé la Bourgogne et les pays occupés par les ennemis, sans la moindre difficulté; ce qui les émerveillait beaucoup.

J'ai entendu feu le même confesseur du roi affirmer qu'il avait vu des écrits dans lesquels on annonçait qu'une Pucelle viendrait et porterait secours au roi. Je n'ai ni vu, ni su si la Pucelle a été autrement examinée que je viens de l'exposer; mais j'ai entendu de la bouche dudit seigneur confesseur, et d'autres docteurs, que leur croyance était que Jeanne était divinement envoyée, qu'elle était celle dont parlait la prophétie, et que, vu sa manière de vivre, sa simplicité, sa conduite, le roi pouvait s'en aider; car ils n'avaient pu trouver, ni apercevoir en elle rien que de bien, sans quoi que ce soit de contraire à la foi catholique.

Je ne fus pas présent à ce qui se passa à Orléans; mais le bruit public était que tout s'était accompli par son moyen et comme miraculeusement. Le jour où le sire de *Tallebot* fut conduit à Beaugency, après avoir été pris à Patay, je vins à Beaugency. Jeanne alla avec l'armée, de Beaugency à Jargeau. La ville fut prise d'assaut et les Anglais mis en fuite. Jeanne retourna après cela à Tours où se trouvait le roi notre sire. De Tours, ils prirent leur route vers Reims pour le couronnement et le sacre[1]. Jeanne disait au roi et aux hommes d'armes d'avancer hardiment, que tout se passerait heureusement, qu'ils ne trouveraient personne pour leur faire mal, bien plus, qu'ils n'éprouveraient aucune résistance, ajoutant que, sans aucun doute, elle aurait assez de gens avec elle, et que beaucoup se rangeraient à sa suite.

Jeanne fixa comme lieu de rendez-vous général une ville entre Troyes et Auxerre[2]. Une multitude de combattants accoururent, tous fort désireux de la suivre. Le roi et ses hommes arrivèrent sans obstacle jusqu'à Reims; le roi n'essuya aucun refus, les portes des villes et des cités s'ouvraient d'elles-mêmes devant lui.

J'affirme, sous la foi du serment, que Jeanne était bonne chrétienne.

1. Le témoin fait ici de nombreuses confusions. La prise de Jargeau précéda celle de Beaugency, et la prise de Beaugency la victoire de Patay. Après Patay, la Pucelle ne se rendit pas à Tours, où le roi ne se trouvait pas.

2. C'était Gien, qui n'est pas entre Troyes et Auxerre.

Elle aimait le saint sacrifice de la messe, auquel elle assistait tous les jours, et où elle communiait souvent; elle se mettait en grande colère quand elle entendait jurer. C'était bon signe, disait monseigneur Le confesseur du roi, qui s'enquérait avec sollicitude de ses faits et de sa vie.

A l'armée, elle était au milieu des guerriers. J'ai entendu plusieurs de ceux qui l'approchaient de plus près, dire qu'ils n'avaient jamais formé de désirs coupables à son endroit. Alors même qu'ils nourrissaient des désirs libidineux, jamais cependant leur pensée ne se portait sur elle; ils pensaient qu'il était impossible d'en former à son endroit. Quand ils parlaient de sujets voluptueux et s'entretenaient de ce qui pouvait exciter au libertinage, sa vue, son approche faisaient expirer la parole sur leurs lèvres, bien plus, calmaient soudainement les sens émus[1]. J'ai interrogé plusieurs de ceux qui de nuit s'étaient trouvés dormir en sa société; ils m'ont répondu ce que je viens de déposer, ajoutant que jamais ils n'avaient ressenti de désirs mauvais en la fixant. Je ne sais pas autre chose sur ces articles.

[A remarquer dans cette déposition la part prise par Machet, le confesseur du roi, à l'admission de la Pucelle. Machet, ami de Gerson, était un des grands théologiens du temps.]

IV

MAITRE FRANÇOIS GARIVEL (F[os] A LXVII, B 101, U 174).

Il fut entendu à Orléans, le 7 mars. Le procès énumère ainsi ses titres : Noble homme, maître François Garivel, conseiller général du roi notre sire au fait de la justice sur les aides ; quarante ans ou environ. Il déposa ainsi :

Je me rappelle que peu de temps après son arrivée, Jeanne fut envoyée par le roi à Poitiers où elle logea dans la maison de feu maître Jean Rabateau, alors avocat du roi au Parlement. A Poitiers, par commandement du roi, furent envoyés vers elle de solennels docteurs et maîtres, messire Pierre de Versailles, alors abbé de Talmont, dans la suite évêque de Meaux ; Jean Lambert, Guillaume Aimeri de l'ordre des Frères prêcheurs; Pierre Seguin, de l'ordre des Carmes; tous docteurs en science sacrée ; Mathieu Mesnage, Guillaume Le Marié, bacheliers en théologie[2], plusieurs autres conseillers du roi, licenciés dans l'un et

1. Credebant quod non posset concupisci... imò repente amittebant motum carnis.
2. Jean Lambert fut le premier recteur de l'université de Poitiers. Mathieu Mesnage

l'autre droit. Souvent et à plusieurs reprises différentes, durant trois semaines, ils examinèrent ladite Jeanne, la visitant, pesant ses paroles et ses actes. Après avoir considéré sa personne et ses réponses, ils finirent par dire que la Pucelle était une fille simple, qui à toutes les questions répondait sans se démentir, qu'elle était envoyée par le Dieu du Ciel pour le bien du noble Dauphin, le rétablir dans son royaume [1], faire lever le siège d'Orléans, et conduire le roi à Reims l'y faire sacrer ; mais qu'elle devait auparavant faire sommation, et écrire aux Anglais d'avoir à se retirer, que telle était la volonté de Dieu.

Sur la question qui lui en a été adressée, le témoin a déposé encore : On demandait à Jeanne pourquoi elle appelait le roi du nom de Dauphin, et ne l'appelait pas roi. Elle répondait qu'elle ne l'appellerait roi que lorsqu'il aurait été couronné et sacré à Reims [2], où elle entendait le conduire.

Les clercs dirent encore à Jeanne qu'elle devait montrer un signe établissant qu'elle était réellement envoyée par Dieu : elle répondit que le signe donné par Dieu était la levée du siège d'Orléans, qu'elle n'avait aucun doute qu'il ne fût levé, pourvu que le roi consentît à lui donner une compagnie d'hommes d'armes, pour petite qu'elle fût [3].

C'était, dit le déposant, une bergerette simple, aimant souverainement Dieu, comme le prouvent ses fréquentes confessions et ses fréquentes communions.

Enfin, après l'avoir durant longtemps soumise à de longs examens, les clercs des diverses Facultés, délibération faite, conclurent tous qu'il était permis au roi de l'accepter, et de lui donner à conduire une compagnie d'hommes d'armes devant Orléans assiégé ; car ils n'avaient trouvé en elle rien que de catholique et de conforme à toute raison [4]. Je ne sais pas autre chose.

V-VI

SIRE GUILLAUME DE RICARVILLE. — MAITRE RÉGINALD THIERRY

(F^os A LXVII^ro, U 174vo).

V. — Entendu à Orléans, Guillaume de Ricarville, dit Quicherat, était panetier à la cour du temps de Jeanne d'Arc ; il jouit constamment de la

était théologal d'Angers, et aurait été mandé par Charles VII à cause de sa réputation théologique. (*Panégyr. de Jeanne d'Arc*, par M. le chanoine Crosnier, p. 8, note.) Il a été parlé ailleurs de Pierre de Versailles (I, p. 8).

1. Pro reponendo eum in suo regno.

2. Quod non vocaret eum regem usquequò Remis esset coronatus et sacratus.

3. Non dubitabat quin ità fieret, si rex vellet dare sibi quantulamcumque societatem armatorum.

4. Quia nihil invenerunt in eà nisi catholicum, et omni rationi consonum.

produit comme témoin, il a prêté serment, et aux questions qui lui ont été posées, il a répondu ainsi qu'il suit :

J'ai vu Jeanne auprès du roi à Chinon : j'ai entendu ce qu'elle disait, qu'elle était envoyée auprès du gentil Dauphin pour lever le siège d'Orléans, et conduire le roi à Reims, y recevoir son sacre et sa couronne.

Sur l'accueil que lui fit le roi, sur sa vie, sa conversation, sa dévotion, sa piété, je n'ai qu'à confirmer ce qu'a dit le précédent témoin. J'ajoute ceci pour l'avoir vu de mes yeux : quand la ville de Saint-Pierre-le-Moustier fut prise d'assaut, les gens de guerre se disposèrent à commettre des violences dans l'église, à enlever les objets sacrés et les autres biens qui y avaient été déposés. Jeanne s'y opposa avec fermeté, le défendit, sans souffrir que rien en fût enlevé.

Pour moi, quand je considère la vie vertueuse de cette Pucelle, sa louable conversation, ses exploits, ses paroles, la réalisation des faits qu'elle annonçait avant leur accomplissement, et qui arrivaient tels qu'elle les avait prédits, je crois qu'elle était envoyée par Dieu. Je ne sais pas autre chose.

VII

SEGUIN, FILS DE SEGUIN (F^{os} A LXXXIIII, B 140, U 200).

Voici le seul examinateur de Poitiers que l'on rencontre parmi les témoins entendus à la réhabilitation. Il comparut à Rouen sur la citation des délégués apostoliques. Septuagénaire, ce fut pour le vénérable doyen un long voyage que de se rendre de Poitiers à Rouen. Sa déposition est la dernière de celles entendues au cours de l'immense enquête.

Seguin était-il de l'ordre des Frères prêcheurs ? C'est positivement affirmé en tête de la déposition que l'on va lire ; mais maître Garivel vient de nous dire qu'il était carme ; c'est aussi ce qui est consigné dans la *Chronique de la Pucelle*, et M. Fournier, dans les *Actes et statuts de l'Université de Poitiers*, parle à plusieurs reprises d'un carme du nom de Seguin, tandis que l'on y cherche inutilement à cette époque un frère prêcheur du nom de Seguin. Cette observation faite, voici sa déposition qui est indépendante de l'ordre religieux auquel il appartient.

Frère Seguin, fils de Seguin, professeur de sacrée théologie, de l'ordre des Frères prêcheurs, doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, âgé de soixante et dix ans environ. Le 14 mai, cité d'office par messeigneurs les juges, pour plus ample information de leur part, il a prêté serment ; et interrogé sur les quatre premiers articles, spécialement sur la con-

naissance personnelle qu'il a eue de Jeanne, il a déposé ainsi qu'il suit sous la foi de son serment :

Avant d'avoir connu Jeanne de vue, j'avais entendu maître Pierre de Versailles, professeur de sacrée théologie, mort depuis évêque de Meaux, raconter qu'il tenait de certains hommes d'armes que lorsque Jeanne venait vers le roi, ils s'étaient postés sur sa route et s'étaient mis en embuscade dans l'intention de la prendre et de la dévaliser, elle et tous ceux qui l'accompagnaient; mais au moment de l'exécution, ils avaient été dans l'impuissance de se mouvoir du lieu où ils étaient postés, et Jeanne et sa suite avaient ainsi continué leur route sans empêchement.

C'est à Poitiers que je la vis pour la première fois. Le conseil du roi était réuni dans la maison d'une dame nommée *La Macée* à Poitiers; parmi les conseillers se trouvait le seigneur archevêque de Reims, pour lors chancelier de France. J'y fus mandé, moi qui vous parle, ainsi que les maîtres Jean Lombard, professeur de sacrée théologie dans l'université de Paris, Guillaume Le Marié, chanoine de Poitiers, bachelier en théologie, Guillaume Aymeric, professeur de sacrée théologie, de l'ordre des Frères prêcheurs, frère Pierre Turelure, maître Jacques Maledon, et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms. Il nous fut dit que nous étions mandés de la part du roi pour interroger Jeanne, et faire un rapport au conseil royal sur ce qu'il nous semblait de la jeune fille. Nous fûmes, à l'effet de l'examiner, adressés à la maison de Jean Rabateau, à Poitiers, où elle était logée.

Nous y étant rendus, nous fîmes plus d'une question à Jeanne. Entre autres, maître Jean Lombard lui demanda pourquoi elle était venue, le roi étant très désireux de savoir le motif qui l'avait conduite jusqu'à lui. Elle répondit, avec un ton plein de grandeur (*respondit magno modo*), qu'étant à la garde du bétail, une voix lui était apparue, lui disant que Dieu avait grande pitié du peuple de France, et qu'il fallait qu'elle, Jeanne, vînt en France. A cette communication elle s'était mise à pleurer; et la voix lui dit alors d'aller à Vaucouleurs, qu'elle y trouverait un capitaine qui la conduirait en France sûrement, et l'amènerait jusqu'au roi ; de ne pas hésiter. C'était ce qu'elle avait fait; et elle était venue jusqu'au roi sans obstacle.

Maître Guillaume Aymeric lui fit cette difficulté : Tu nous dis d'après ta voix que Dieu veut délivrer le peuple de France de ses calamités. S'il veut le délivrer, il n'a pas besoin d'hommes d'armes. Elle répondit : « *En nom Dieu, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire.* » Réponse dont maître Guillaume fut content.

Je lui demandai quelle langue parlait sa voix. *Une langue meilleure*

que la vôtre, me répondit-elle. Je parle limousin. Je lui demandai encore si elle croyait en Dieu ? « *Oui certes*, repartit-elle, et *mieux que vous.* » Je lui dis alors que Dieu ne voulait pas qu'on ajoutât foi à sa parole, si elle ne donnait pas d'autre preuve qu'elle méritait créance, et que nous ne conseillerions pas au roi sur son simple dire de lui confier des hommes d'armes et de les mettre en péril. Elle répondit : « *En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes; mais conduisez-moi à Orléans et je vous montrerai les signes pour lesquels je suis envoyée.* » Elle demanda qu'on lui donnât des gens, le nombre qu'il semblerait, et qu'elle irait à Orléans.

Je l'ai entendue me dire et dire à l'assistance quatre choses alors à venir, et réalisées dans la suite : que les Anglais seraient anéantis, que le siège alors devant Orléans serait levé, et que la ville serait délivrée de la présence des Anglais, après toutefois qu'elle leur aurait fait une sommation préalable. Elle a dit secondement que le roi serait sacré à Reims, troisièmement que la ville de Paris rentrerait dans l'obéissance du roi, et que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre. Toutes choses dont j'ai vu l'accomplissement [1].

Rapport de tout fut fait au conseil du roi, et nous fûmes d'avis qu'attendu l'imminence du besoin et du péril dans lequel se trouvait Orléans, le roi pouvait s'aider de la jeune fille et l'envoyer à Orléans.

Moi qui vous parle et les autres commissaires, nous nous enquîmes de sa vie et de ses mœurs, et nous constatâmes qu'elle était bonne chrétienne, vivant en bonne catholique, et qu'on ne la surprenait jamais oisive [2]. Pour plus sûre information de sa conduite, on mit autour d'elle des femmes qui faisaient part au conseil de ses actes et de ses façons d'agir.

Je crois que Jeanne a été envoyée de par Dieu, vu que le roi et ceux de son parti avaient perdu tout espoir ; bien plus, tous pensaient à se retirer [3]. Je me rappelle bien qu'il fut demandé à Jeanne pourquoi elle portait une bannière ; elle ne voulait pas, dit-elle, user de son épée, ni donner la mort à personne [4].

J'ajoute que Jeanne se courrouçait très fort quand elle entendait jurer

1. Et tunc dixit loquenti et aliis adstantibus quatuor quæ adhuc erant ventura, et quæ post modum evenerunt. Primò dixit quod Anglici essent destructi, et quod obsidio antè villam Aurelianensem existens levaretur, et villa Aurelianensis ab ipsis Anglicis liberata evaderet; ipsa tamen per prius eos summaret. Dixit secundò quod rex consecraretur Remis, tertiò quod villa Parisiensis redderetur in obedientiâ regis, et quod dux Aurelianensis rediret ab Anglia. Quæ omnia ipse loquens vidit compleri.

2. Nunquam inveniebatur otiosa.

3. Rex et incolæ suæ obedientiæ nullam habebant spem; imò omnes credebant recedere.

4. Fuit interrogata quarè ferebat vexillum : quæ respondit quod nolebat uti ense suo, nec volebat quemquam interficere.

en vain le nom de Dieu ; elle avait en horreur ces sortes de jureurs. Elle disait à La Hire, qui avait l'habitude de jurer beaucoup et de renier Dieu, de ne plus jurer désormais, et, quand il serait tenté de renier Dieu, de renier son bâton ; et dans la suite, La Hire, quand il était en présence de Jeanne, reniait son bâton. Je ne sais pas autre chose.

Remarque. — Le vénérable doyen fait connaître ici bien clairement quatre choses annoncées par Jeanne d'Arc, tandis que les témoins précédents se bornent à dire qu'elle devait délivrer Orléans, et faire sacrer le roi à Reims. Aucun pourtant n'a dit que là se bornait sa mission. Quant à Seguin, il se contente de dire qu'elle avait fait ces quatre grandes prophéties. Il ne dit pas si la Vénérable affirmait qu'elles seraient accomplies par elle ; mais en mettant sur le même rang l'expulsion totale des Anglais, le retour du duc d'Orléans, que la délivrance de la capitale de son duché et le sacre du roi, qu'elle a certainement accomplis, il donne à entendre qu'elle disait aussi devoir les réaliser. Il est assez vraisemblable que, pour éviter des difficultés, il aura consenti à ce qu'on ne mentionnât que la prophétie.

CHAPITRE II

LA VIERGE-GUERRIÈRE A ORLÉANS ET A BOURGES.

Ce sont les Orléanais et les Orléanaises qui vont parler dans ce chapitre : vingt-quatre bourgeois, six ecclésiastiques, neuf bourgeoises vont nous dire ce que fut la Vénérable durant les jours qu'elle passa dans leur ville. C'est la fleur de la cité. La Vierge-Guerrière y a laissé un tel parfum de sainteté, qu'on l'y respire encore, après bientôt cinq siècles. A Orléans, tout est à la Pucelle. Est-ce pour cela que le nom de la ville a été ajouté à celui de la Libératrice? On aimerait à ratifier cette addition, si elle diminuait moins la signification radieuse de ce mot : La Pucelle; nom qu'il faut garder tel qu'il est venu du Ciel, tel qu'aimait à le porter la Vénérable, tel que le lui donna son siècle, qui la connut sous le nom de *la Pucelle*, et n'ajouta jamais : d'Orléans.

La déposition de Simon Beaucroix vient en tête, parce qu'elle porte surtout sur Jeanne à Orléans.

Il n'y a qu'un témoin pour les semaines passées à Bourges; mais la déposition est exquise. C'est celle de demoiselle Marguerite de La Touroulde, dame de Bouligny. Elle clôra ce chapitre.

SIMON BEAUCROIX, ORLÉANAIS ET ORLÉANAISES, DAME DE BOULIGNY.

Sommaire : I. — Simon Beaucroix. — Jean d'Olon : la Vénérable ordonne à ses gens de se mettre en bon état de conscience. — Lieu et manière dont les vivres sont mis en barque sur la Loire. — Jeanne contrariée du retour à Blois. — Danger couru lors de la prise des Augustins. — La prise des Tourelles. — Jeanne défend d'inquiéter le départ des Anglais. — Retour à Blois, à Tours et à Loches. — Amour et zèle de Jeanne pour les sacrements. — Les précautions de sa pudeur. — Son horreur du blasphème, des déprédations, du libertinage. — Peinée des honneurs qu'on lui rend.

II. — Vingt-quatre bourgeois orléanais. Jean Luillier. — Réception de Jeanne à Orléans. — Elle exhorte à la confiance. — Effet de sa sommation aux Anglais. — Péripéties de l'attaque des Tourelles. — Jeanne et le départ des Anglais. — Universelle persuasion que le salut d'Orléans est dû à la Pucelle. — Confirmation de la déposition précédente par vingt et un autres témoins. — Addition de quelques particularités sur les hérauts envoyés par Jeanne aux Anglais. — Sa visite à la cathédrale à son entrée. — Conviction du très savant docteur Jean de Mâcon que Jeanne était envoyée par Dieu et une sainte. – Jeanne retient les Orléanais résolus de poursuivre les Anglais dans leur

retraite. — Messe en plein air. — Accord unanime sur l'humilité de la Vénérable. — Fuyait les témoignages de vénération.

AIGNAN VIOLE. — Jeanne surnaturellement avertie lors de l'assaut contre Saint-Loup. — Prophétise qu'après la prise des Tourelles elle reviendrait par le pont. — Le matin du dimanche 8 mai. — Sa supériorité dans l'art de la guerre. — Admirée des capitaines. — Sa sainteté. — Remplie de la vertu divine.

PIERRE MILLET. — Portrait de Jeanne dans la maison de Jacques Boucher. — Avertie surnaturellement lors de l'assaut contre Saint-Loup. — Défend de rien prendre dans l'église. — Fait la guerre aux blasphémateurs et aux femmes de mauvaise vie.

III. — SIX ECCLÉSIASTIQUES. — Confirment les dépositions des bourgeois. — Larmes abondantes de la Vénérable à l'élévation. — Son zèle parmi les hommes d'armes. — Conversions de très insignes pécheurs. — Sa fermeté au conseil des capitaines.

IV. — NEUF BOURGEOISES ORLÉANAISES. — La Pucelle ornée de toutes les vertus. — Charlotte Boucher, femme Havet. — Dormait avec Jeanne, n'a vu que vertu. — Sa confiance en Dieu. — Communiait avant le combat. — Reprenait les blaphèmes des plus hauts seigneurs, et exigeait réparation. — Colette, femme de Pierre Millet. — Jeanne parlait toujours de Dieu. — Sa dévotion à la messe. — Éveillée surnaturellement. — L'alose. — Sa sobriété. — Tout en elle respirait l'honnêteté. — Divinement conduite.

V. — MARGUERITE DE LA TOUROULDE, FEMME DU TRÉSORIER DE BOULIGNY. — Le Trésor à sec lors de l'arrivée de Jeanne. — Divinement envoyée. — Jeanne à Bourges chez le témoin. — Rien de suspect. — Pratique très fréquente de la confession. — Amour des longs offices. — Nullement assurée de ne pas mourir dans la bataille. — Ses réponses aux clercs. — Ascendant sur ses guides. — Ses reproches au duc de Lorraine. — Sa simplicité, son humilité. — Ses aumônes. — Disait être venue pour les opprimés. — Sa virginité. — Militaire accompli.

I

SIMON BEAUCROIX (F^{os} A LXXVII^{ro}, B 113ro, U 183vo).

C'est à Paris, le 20 avril 1456, que fut entendu Simon Beaucroix, que le procès fait ainsi connaître :

Homme noble, Simon Beaucroix, écuyer, clerc marié, domicilié à Paris, à l'Hôtel Neuf. Il a comparu devant les seigneurs sus-nommés, l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris, devant frère Thomas Vérel, des Frères prêcheurs, professeur de sacrée théologie, délégué pour ce en qualité de sous-inquisiteur, par frère Jean Bréhal. Le témoin a cinquante ans environ; admis, après serment prêté, il a été examiné, et sous la foi de son serment, il a répondu aux interrogations ainsi qu'il suit :

J'étais dans la ville de Chinon avec sire Jean d'Olon, chevalier, sénéchal de Beaucaire[1], lorsque Jeanne vint vers le roi alors dans cette ville. Après s'être entretenue avec le prince et les membres du conseil, elle fut confiée à la garde de d'Olon, dont je viens de parler.

De Chinon[2], Jeanne vint en compagnie de d'Olon jusqu'à Blois, et de Blois jusqu'à Orléans, à travers la Sologne.

1. Beaucroix donne ici à d'Olon un titre qu'il n'a eu que bien postérieurement aux faits qu'il raconte.

2. Il semble que le témoin n'a vu Jeanne qu'au retour de Poitiers. C'est alors seule-

J'ai bon souvenir que Jeanne ordonna à tous les guerriers de se confesser et de se mettre en bon état, les assurant que Dieu les aiderait, et qu'avec l'aide de Dieu, ils remporteraient la victoire, s'ils étaient en bon état.

L'intention de Jeanne était alors que les hommes d'armes allassent directement sur le fort ou la bastille Saint-Jean-le-Blanc, ce qu'ils ne firent pas; mais ils allèrent en un lieu entre Orléans et Jargeau. C'est là que les bourgeois d'Orléans envoyèrent des bateaux pour recevoir les vivres et les introduire dans la ville; et c'est là, qu'en effet, ils furent chargés, et de là qu'ils furent introduits.

Les hommes d'armes ne pouvant pas passer le fleuve, on émit l'avis qu'il fallait revenir sur ses pas, jusqu'à Blois, parce qu'il n'y avait pas de pont plus rapproché dans les pays obéissant au roi[1]. Jeanne en conçut une très grande peine, dans la crainte qu'ils ne voulussent la quitter et laisser l'œuvre incomplète. Elle ne voulut pas rétrograder elle-même jusqu'à Blois; mais avec deux cents lances environ, elle passa en bateaux d'une rive à l'autre, et tous entrèrent à Orléans par terre.

Le maréchal sire de Boussac marcha toute la nuit pour aller chercher, à Blois, l'armée du roi. Je me rappelle bien qu'un peu avant l'arrivée du maréchal à Orléans, Jeanne disait à sire Jean d'Olon que le maréchal arrivait, et qu'elle savait bien qu'il n'aurait aucun mal.

Jeanne était dans son hôtel, lorsque soudainement inspirée, ainsi que je le pense, elle s'écria tout à coup : « *En nom Dieu, nos gens ont beaucoup à faire,* » et elle envoya chercher son cheval, s'arma, et courut vers le fort, ou bastille Saint-Loup, où les gens du roi avaient dirigé une attaque contre les Anglais. Et après que Jeanne se fut rangée parmi les assaillants, le fort fut pris.

Le lendemain[2], les Français, à la suite de Jeanne, allèrent à l'attaque d'un fort du nom de Saint-Jean-le-Blanc, et s'approchèrent d'une certaine île[3]. Les Anglais, en les voyant traverser la rivière, abandonnèrent la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, et se retirèrent dans un autre fort, près des Augustins. Je vis en ce lieu l'armée du roi en très grand péril. Jeanne disait : « *Avançons hardiment au nom du Seigneur,* » et ceux qui étaient ainsi exposés arrivèrent jusqu'aux Anglais, qui avaient (*de ce côté*) trois bastilles ou forts. Et incontinent, sans trop de difficulté, la

ment que d'Olon a été chargé de sa maison. A l'arrivée de Jeanne, d'Olon n'était pas à Chinon.

1. Il n'y avait pas assez de vivres dans la ville.
2. C'était le surlendemain.
3. L'Ile aux Toiles, aujourd'hui disparue.

bastille des Augustins fut enlevée. A la suite, les capitaines concluren que Jeanne rentrerait dans la ville; ce qu'elle ne voulait pas faire s'écriant : « *Faut-il donc abandonner nos gens*[1] ? »

Le lendemain, l'on en vint à l'attaque du boulevard établi au bou du pont; il était très fort et comme inexpugnable. Les gens du roi euren là beaucoup à faire; l'attaque dura tout le jour jusqu'à la nuit; j'a vu messire le sénéchal de Beaucaire faire rompre le pont avec une bom-barde. Le soir était arrivé et l'on désespérait presque d'emporter l forteresse, lorsqu'il fut dit d'apporter la bannière de Jeanne; elle fu apportée; et l'on commença l'assaut, et immédiatement les gens d roi à la suite de ladite bannière entrèrent dans le fort sans grande diffi-culté. Les Anglais se mirent à fuir; mais arrivés au bout du pont, le pon rompit, et beaucoup furent noyés.

Le jour suivant, les gens du roi sortirent pour mettre les Anglais en déroute. Ceux-ci, à cette vue, s'enfuirent; Jeanne, les voyant tourner ainsi le dos, et les Français les poursuivre, dit aux Français : « *Laissez les Anglais s'en aller, ne les tuez pas; qu'ils s'en aillent, leur éloignement me suffit.* »

Le même jour, les soldats du roi sortirent d'Orléans et revinrent à Blois, où ils entrèrent le jour même. Jeanne demeura deux ou trois jours à Blois; et elle vint ensuite à Tours et à Loches. C'est là que les gens du roi se préparèrent à aller attaquer Jargeau. Ils y vinrent, en effet, et l'emportèrent d'assaut. Je ne sais pas les autres choses accomplies par Jeanne.

Ce que je sais bien, c'est que Jeanne était bonne catholique, craignant Dieu. Elle se confessait très souvent, de deux jours en deux jours[2]; chaque semaine elle recevait le sacrement de l'Eucharistie, il n'y avait pas de jour qu'elle n'entendît la messe; elle exhortait les hommes de l'armée à bien vivre et à se confesser souvent. Je me souviens bien que tout le temps que je vécus en sa compagnie, je n'eus jamais volonté de mal faire.

Jeanne couchait toujours avec des filles jeunes, et ne voulait pas coucher avec des femmes âgées. Elle avait en horreur les blasphèmes et les jurements, et elle tançait les jureurs et les blasphémateurs.

Dans l'armée, elle n'aurait jamais voulu que quelqu'un de sa compa-gnie se rendît coupable de déprédation, ne voulant jamais manger de ce qu'elle savait être le fruit de la rapine. Un Écossais lui ayant un jour donné à comprendre qu'elle avait mangé d'un veau dérobé, elle

1. Dicendo : « Amittemus nos gentes nostras. »
2. Sæpissimè confitebatur de duobus diebus in duos dies... et exhortabatur armatos de benè vivendo et sæpè confitendo.

en fut très courroucée et se mit en devoir de frapper pour cela ledit Écossais[1].

Elle ne souffrait pas que des femmes de mauvaise vie chevauchassent dans l'armée avec les guerriers; aucune n'eût osé y rester en sa présence; venait-elle à en rencontrer, elle les forçait de s'éloigner, à moins que les hommes d'armes ne consentissent à les épouser.

En un mot, je crois qu'elle était une vraie catholique, craignant Dieu, gardant ses commandements, obéissant dans la mesure du possible aux préceptes de l'Église.

Elle était compatissante, non seulement envers les Français, mais aussi envers les ennemis[2].

Je sais pertinemment ces choses, parce que j'ai longtemps vécu dans sa compagnie et que souvent je l'aidais à s'armer.

Jeanne se plaignait et souffrait beaucoup, parce que de bonnes femmes venaient vers elle, et lui faisaient des saluts qui semblaient de l'adoration; ce dont elle se fâchait fort[3]. Je ne sais pas autre chose.

II

LES BOURGEOIS D'ORLÉANS (F^{os} A LXVIII^{ro}-IX^{ro}, B 101vo-3, U 175ro-6).

C'est l'élite des bourgeois d'Orléans qui vont déposer en faveur de la Vénérable.

Il suffit d'ouvrir l'inventaire des archives d'Orléans pour trouver leurs noms durant cette période, parmi les douze procureurs, renouvelables tous les deux ans, qui administraient les affaires de la ville[4]. Le personnage plus important du conseil était celui qui, sous le nom de receveur, encaissait les revenus de la ville et payait les dépenses. En 1429, cette charge était dévolue à Jean Hilaire, qui en fut investi à plusieurs reprises. Grand nombre de ceux dont les noms vont être cités occupèrent à leur tour cette première magistrature urbaine. Tel Jean Luillier, un beau-frère de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans.

Ils sont si unanimes dans leurs dépositions que le greffier se contente

1. In exercitu nunquam voluisset quod aliqui de suâ societate deprædarent aliquid; nam de victualibus quæ sciebat deprædata nunquam volebat comedere. Et quâdam vice quidam Scotus dedit sibi intelligere quod ipsa comederat de uno vitulo deprædato; de quo multum fuit irata, et voluit propter hoc percutere dictum Scotum.

2. Pia etiam non solum ergà Gallicos, sed etiam ergà inimicos.

3. Ipsa Johanna multùm dolebat, displicebat sibi quod aliquæ mulieres veniebant ad eam, volentes eam salutare, et videbatur quædam adoratio, de quo irascebatur.

4. *Inventaire des archives d'Orléans*, par M. Doinel, p. 142 et suiv.

souvent d'écrire que leurs dépositions sont identiques à celle qu'il vient de relater.

1. Jean Luillier. — L'année susdite (1456), le 16 mars, en présence de vénérables personnes, maîtres Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, et Jean Martin, vicaire de l'Inquisiteur, les deux derniers de l'ordre des Frères prêcheurs, et professeurs de sacrée théologie, et aussi de Jean Cadier, bachelier ès lois, a comparu Jean Luillier, l'aîné, bourgeois d'Orléans, âgé de cinquante-six ans environ.

Interrogé sur l'arrivée de Jeanne à Orléans, il a répondu : Son arrivée était ardemment désirée par tous les habitants de la ville; car le bruit public était qu'elle s'était présentée au roi comme envoyée par Dieu pour faire lever le siège qui nous étreignait. Les assiégeants nous avaient tous réduits à une telle extrémité, que nous ne savions à qui avoir recours pour trouver remède. Dieu seul nous restait[1]. — Étiez-vous dans la ville quand Jeanne y entra? — Oui, j'y étais. Tous, hommes et femmes, grands et petits la reçurent avec des transports de joie, tels que si elle avait été un Ange de Dieu; c'est que tous espéraient que, par son moyen, nous serions délivrés de nos ennemis, ainsi que nous le fûmes en réalité. — Que fit-elle après son entrée dans la cité? — Elle exhortait tout le monde à espérer dans le Seigneur, disant : que si on avait bonne espérance et bonne confiance en Dieu, l'on serait tiré des mains des ennemis[2].

Elle voulut faire une sommation aux assiégeants, avant de permettre qu'on les attaquât pour les repousser. C'est ce qui fut fait. Elle leur fit cette sommation par une lettre contenant en substance qu'ils eussent à lever le siège, et à rentrer dans leur pays d'Angleterre; sans quoi, ils y seraient contraints de vive force et par les armes. Dès ce moment, les Anglais furent terrifiés; ils n'eurent plus la même force de résistance que précédemment, si bien qu'une poignée d'assiégés suffisait pour tenir tête à une foule d'assiégeants; ils pressaient quelquefois les Anglais au point que ceux-ci n'osaient pas sortir de leurs bastilles[3]. — Parlez-nous de la levée du siège? — Au mois de mai, le 27 (le 7), en l'année 1429, — il m'en souvient bien, — l'attaque fut dirigée contre les ennemis qui étaient établis sur le boulevard du pont. Dans l'attaque Jeanne fut blessée d'une flèche. L'attaque dura depuis le matin jusqu'au

1. In tantâ necessitate positi, quod nesciebant ad quem recurrere pro remedio, nisi solum ad Deum.

2. Exhortabatur omnes ut sperarent in Domino, et si haberent bonam spem et fiduciam in Deo, quod eriperentur ab adversariis.

3. Summavit eosdem Anglicos... Ab illâ horâ Anglici fuerunt territi, nec habuerunt

soir, si bien que les Orléanais voulaient rentrer dans la ville. La Pucelle accourut, leur ordonnant de ne pas s'éloigner et de ne pas rentrer encore. L'ordre donné, elle prit son étendard en mains, et le posa sur le bord du fossé. A l'instant, pendant qu'elle était ainsi en leur présence, les Anglais frémirent et furent saisis de frayeur. Les troupes royales reprirent courage, et commencèrent à donner l'assaut en grimpant sur le boulevard; ils ne trouvèrent aucune résistance; dès lors, le boulevard fut conquis; les Anglais qui s'y trouvaient prirent la fuite et tous périrent. Glacidas et les autres principaux capitaines anglais, croyant se retirer dans la tour du pont, tombèrent dans le fleuve et s'y noyèrent. La bastille prise, les gens du roi rentrèrent dans Orléans. — Pourriez-vous nous dire ce qui advint ensuite? — Le jour suivant, le lendemain, de très bon matin, les Anglais sortirent de leurs retranchements, se rangèrent en ordre de bataille, et, à ce qu'il semblait, comme pour en venir aux mains. La Pucelle avertie se leva de son lit et s'arma; mais elle ne voulut pas qu'on les attaquât, ni qu'on leur fît aucune demande; elle ordonna qu'on leur permît de se retirer; et de fait, ils se retirèrent sans être aucunement poursuivis. Dès ce moment, la ville fut délivrée. — Le siège fut-il levé et la ville délivrée par le ministère ou le moyen de la Pucelle plus que par la puissance des hommes d'armes? — Ma persuasion et celle de tous les habitants de la ville, c'est que si la Pucelle n'eût pas été envoyée par Dieu à notre secours, la ville et ses habitants allaient être prochainement contraints de subir la domination des ennemis. Ni les habitants, ni les hommes d'armes qui étaient dans ses murs, ne pouvaient tenir longtemps contre leur puissance, tant ils avaient de supériorité sur nous[1].

2. Le même jour, Jean Hilaire, bourgeois d'Orléans, âgé de soixante-six ans, a prêté serment, et, interrogé sur la vie, les mœurs, les vertus, la conduite de Jeanne, a déposé comme le précédent.

3. Gilles de Saint-Mesmin, âgé de soixante-quatorze ans, bourgeois d'Orléans, interrogé, etc., a rendu le même témoignage que le précédent.

4. Jacques Lesbahy, bourgeois d'Orléans, âgé de cinquante ans, a fait une déposition identique à celle des deux précédents, et a ajouté ce qui

tantam potestatem resistendi sicut superius; imò pauci sæpè pugnabant contrà magnam multitudinem Anglicorum et taliter cogebant aliquotiens ipsos Anglicos existentes in obsidione quod non audebant exire de suis bastilliis.

1. Si dicta Puella non venisset ex parte Dei ad adjutorium eorum, ipsi de propinquo fuissent omnes habitantes et civitas sub ditione et potestate adversariorum obsidentium redacti; nec credit ipsos habitantes, neque armatos in ipsâ existentes potuisse diù resistere contrà ipsam potestatem adversariorum, qui tantùm tunc contrà eos prævalebant.

suit. — Je me rappelle, a-t-il dit, que deux hérauts furent envoyés à Saint-Laurent[1]. L'un s'appelait Ambleville, l'autre Guyenne. Ils devaient dire, sur les instances de Jeanne, au sire de Talbot, au comte de Chaffort (*Suffolk*), et au seigneur de Scalles, d'avoir de la part de Dieu à quitter la place, et de revenir en Angleterre; sans quoi, il leur en arriverait mal. Les Anglais retinrent l'un des hérauts, Guyenne; ils renvoyèrent l'autre, Ambleville, porter un message à Jeanne la Pucelle. Ambleville raconta que les Anglais avaient gardé son compagnon Guyenne dans l'intention de le brûler. Jeanne dit alors à Ambleville, au nom de Dieu, qu'ils ne lui feraient aucun mal; donna l'ordre à ce même Ambleville de retourner hardiment vers les Anglais, et que non seulement, il n'aurait rien à souffrir de leur part, mais qu'il ramènerait son compagnon sain et sauf. Ce qu'il fit. J'ai vu Jeanne à son entrée à Orléans. Avant tout, elle voulut se rendre à l'église cathédrale offrir ses adorations à Dieu son créateur. Je ne sais pas autre chose.

5. Guillaume le Charron, bourgeois d'Orléans, cinquante-neuf ans, a prêté serment, etc., et a fait la même déposition que le précédent.

6. Cosme de Commy, bourgeois d'Orléans, soixante-quatre ans, a prêté serment, et, examiné, a déposé comme le précédent, en ajoutant ce qui suit. — J'ai entendu, a-t-il dit, maître Jean Mâcon (*de Mâcon*), docteur de la plus haute renommée, affirmer que, souvent, il avait considéré les paroles et les actes de Jeanne, et qu'il n'avait pas le moindre doute qu'elle ne fût envoyée par Dieu; que c'était merveille de l'entendre s'expliquer et répondre; qu'il n'avait observé dans sa vie que sainteté et vertu[2]. Je ne sais pas autre chose.

Gilles de Saint-Mesmin, déjà cité, á affirmé avoir entendu le même témoignage de la bouche de Mâcon.

7. Martin de Mauboudet, bourgeois d'Orléans, soixante-sept ans, a fait une déposition en tout conforme à la précédente.

8. Jean Volant, l'aîné, bourgeois d'Orléans, soixante-dix ans, comme le précédent.

9. Guillaume Postiau, bourgeois d'Orléans, quarante-quatre ans, comme le précédent.

1. Saint-Laurent, sur une éminence au bord de la rivière, sur la rive droite, était, ce semble, le quartier général des Anglais.

2. Audivit dici magistro Johanni Macon, in utroque jure doctori famatissimo, quod ipse doctor multotiens examinaverat ipsam Johannam de dictis et factis suis, et quod non faciebat dubium quin esset missa à Deo, et quod erat res mirabilis in audiendo loqui ipsam et respondendo; et nihil in vitâ suâ perceperat nisi sanctum et bonum.

Et idem affirmat audivisse à præfato Macon prædictus Ægidius *de Saint-Maismain*. (Voy. dans le volume précédent, *la Libératrice*, p. 299 et suiv., combien justement Jean de Mâcon est appelé docteur très fameux.)

10. Denys Roger, bourgeois d'Orléans, soixante ans, comme le précédent.

11. Jacques de Thou, bourgeois de la même ville, cinquante ans, comme le précédent.

12. Jacques Carrelier, bourgeois d'Orléans, quarante-quatre ans, *idem*.

13. Aignan de Saint-Mesmin, quatre-vingt-sept ans, identiquement.

14. Jean de Champeaulx, cinquante ans, même témoignage. Il ajoute cependant : J'ai entendu de la bouche de Jean de Mâcon ce qu'a entendu Cosme susnommé. En outre, un dimanche, je fus témoin d'un grand coup que les hommes d'armes d'Orléans voulaient frapper sur les Anglais qui se mettaient en ordre de bataille. A cette vue, Jeanne se dirigea vers les hommes d'armes, et on lui demanda s'il était bon de combattre les Anglais à pareil jour qui était un dimanche. Elle répondit qu'il fallait entendre la messe. Elle envoya chercher une table, fit apporter les ornements sacerdotaux, et fit célébrer deux messes qu'elle entendit avec grande dévotion, ainsi que l'armée tout entière. Les messes finies, Jeanne demanda d'observer si les Anglais avaient le visage tourné de notre côté. Il lui fut répondu que non ; que c'était le contraire ; qu'ils étaient tournés du côté de Meung. « *En nom Dieu, répliqua-t-elle, ils s'en vont, laissez-les s'en aller ; et nous, allons remercier Dieu, car c'est aujourd'hui dimanche.* »

Denys Roger, déjà entendu, a été témoin du fait, ainsi que les quatre qui vont suivre, *Jongault*, *Hue*, *Aubert* et *Roulliart*, et plusieurs autres encore.

15. Pierre Jongault, bourgeois d'Orléans, cinquante ans, comme le précédent.

16. Pierre Hue, bourgeois de la même ville, cinquante ans, comme le précédent.

17. Jean Aubert, cinquante-deux ans, de même.

18. Guillaume Roulliart, quarante-quatre ans, de même que le précédent.

19. Gentien Cabut, bourgeois, cinquante-neuf ans, de même que le précédent.

20. Pierre Vaillant, bourgeois, soixante ans, de même que le précédent.

Tous s'accordent à dire que jamais ils ne s'aperçurent, et n'eurent le moindre indice, que Jeanne s'attribuât pour s'en glorifier aucune des belles œuvres qu'elle accomplissait ; elle les attribuait toutes à Dieu. Elle résistait de tout son pouvoir aux honneurs que le peuple lui rendait, aux louanges qu'il lui donnait. Aussi préférait-elle être seule et en

solitude qu'en compagnie, à moins que les nécessités de la guerre ne demandassent qu'elle se produisît au dehors[1].

21. Jean Coulon, cinquante-six ans, de même.

22. Jean Biaucharnays, cinquante ans, de même.

Les deux témoins, et ceux qui précèdent, fréquentaient souvent Jeanne, pendant qu'elle était à Orléans. Ils ne virent jamais en elle rien de répréhensible; ils n'y observèrent qu'humilité, simplicité, chasteté et dévotion envers Dieu et l'Église. Ils disent enfin que c'était une grande consolation de converser avec elle[2].

Les deux Orléanais suivants, hommes de justice, habitaient Paris au moment des informations, à cause de leurs fonctions au Parlement. C'est à Paris qu'ils furent entendus le 11 mai 1456.

23. Maitre Aignan Viole, licencié ès lois, avocat à la vénérable cour du Parlement, cinquante ans, a prêté serment devant nous archevêque, en présence du sous-inquisiteur et du greffier[3]. Examiné, il a répondu aux questions posées ainsi qu'il suit. — Je n'ai connu Jeanne la Pucelle qu'à l'époque du siège d'Orléans, durant lequel elle vint dans cette ville, et fut logée dans la maison de Jacques Bouchier. Je me rappelle bien qu'un jour, c'était le jour où fut pris le fort Saint-Loup, comme elle dormait après le dîner, elle s'éveilla soudainement en s'écriant : « *En nom Dé* (Dieu), *nos gens ont bien à besogner*, *apportez-moi mes armes, et amenez-moi mon cheval.* » On se hâta d'amener son cheval, et revêtue de ses armes, elle sortit de la ville et rejoignit les hommes d'armes au fort Saint-Loup. Peu après le fort fut pris, et les Anglais vaincus.

Avant la prise de la bastille du pont, elle avait annoncé que cette bastille serait emportée, et qu'elle reviendrait par le pont; ce qui semblait à tous impossible, ou du moins fort difficile[4]. Bien plus, elle avait prédit qu'elle serait blessée devant la bastille du pont; ce qui se réalisa.

Un dimanche, après la prise des bastilles du pont et de Saint-Loup,

1. In hoc conveniunt omnes quod nunquam perceperunt, per quascumque conjecturas, quod ipsa Johanna sibi attribueret ad gloriam quæcumque facta sua probitatis; imò adscribebat omnia Deo, et resistebat quantùm poterat quod populus honoraret eam, vel daret sibi gloriam, quia plus diligebat esse sola et solitaria quam in societate hominum, nisi dum esset opus in societate guerræ.

2. Affirmantque ambo similiter et ceteri præcedentes, qui sæpè frequentabant ipsam Johannam, dum esset Aurelianis, quod nunquam viderunt in eâ quidquam reprehensione dignum, sed in eâ perceperunt tantum humilitatem, simplicitatem, castitatem et devotionem ad Deum et Ecclesiam. Dicunt denique quod erat magna consolatio conversari cum ipsâ.

3. Aignan Viole et Pierre Millet ont déposé à Paris, en présence de l'archevêque de Reims. F° LXXX, 123. 189; ainsi que Colette, femme Millet.

4. Quod videbatur omnibus impossibile, saltem multum difficile.

les Anglais se rangèrent en ordre de bataille devant Orléans. A cette vue, plusieurs guerriers, la plupart, voulaient les combattre; ils sortirent de la ville; Jeanne était parmi eux vêtue d'un jaseran, elle les ordonna, en leur défendant cependant d'attaquer les Anglais. C'était, disait-elle, le bon plaisir et la volonté du Seigneur, que s'ils voulaient se retirer, on leur permît de s'en aller, et dès lors les guerriers sont rentrés dans Orléans.

On disait alors qu'il n'était pas possible de se montrer plus expert que Jeanne dans la disposition d'une armée; un capitaine blanchi et formé au métier de la guerre n'eût pas su se montrer si habile, ce qui jetait les captaines dans un merveilleux étonnement[1].

Pourriez-vous nous parler de sa piété[2]? — Elle se confessait fréquemment, communiait très souvent; dans tous ses actes et toute sa conduite, c'était l'honnêteté même. Dans tout le reste, en dehors de ce qui regardait la guerre, elle était d'une simplicité qui étonnait. Aussi, quand je considère ce qui se passa et ce qui suivit, je suis persuadé qu'elle était conduite par l'esprit de Dieu, et qu'il y avait en elle une vertu non humaine, mais divine. Je ne sais pas autre chose.

24. Pierre Millet, clerc ou greffier des élus de Paris, soixante-douze ans, a été produit comme témoin, admis, a été examiné par nous après serment prêté, le 11 mai, en présence du sous-inquisiteur et du greffier susdit. Aux questions posées, il a répondu ainsi qu'il suit:

Je n'eus connaissance de Jeanne la Pucelle que durant le siège d'Orléans, où j'étais enfermé avec les autres habitants. Elle y vint durant ce temps, et fut logée dans la maison de Jacques Boucher. Justice, sainteté, sobriété, parfaite honnêteté, c'est ce que l'on voyait en elle. Elle entendait chaque jour la messe avec la plus grande dévotion, et recevait très souvent le sacrement de l'Eucharistie[3].

Peu de temps après son arrivée, elle envoya des messagers aux Anglais; elle leur faisait une sommation par écrit. C'était un billet composé en termes bien simples, que j'ai lu, moi qui vous parle. Le fond était qu'elle leur notifiait la volonté de Dieu, leur disant dans sa langue maternelle : « *Messire vous mande que vous en alliez en votre pays ; car c'est son plai-*

1. Tunc dicebatur quod ipsa erat ità expers in ordinatione armatorum ad bellum quantùm poterat; imò capitaneus nutritus et eruditus in bello ità expertè nescivisset facere; undè capitanei erant mirabiliter admirati.

2. Dixit ulteriùs super hoc interrogatus quod ipsa frequenter confitebatur, sæpissimè recipiebat sacramentum Eucharistiæ, et in omni gestu et conversatione se portabat honestissimè, et in aliis extrà factum guerræ erat ità simplex quod mirum erat. Et ob hoc credit, attentis eis quæ facta et subsecuta sunt, quod ipsa Dei spiritu ducebatur, et quod in eâ erat virtus divina, non humana.

3. In quâ domo justè, sanctè et sobriè et cum maximâ honestate frequentabat, missam quotidiè devotissimè audiebat, recipiebat sæpissimè sacramentum Eucharistiæ.

sir, ou sinon je ferai un tel hahay... (Lacune dans tous les manuscrits). »

Quant à la prise de la bastille Saint-Loup, elle dormait dans la maison de son hôte, lorsque, s'éveillant soudainement, elle dit que ses gens avaient à faire, se fit armer et sortit de la ville. Elle fit proclamer que nul ne se permît de prendre quoi que ce soit dans l'église.

Quant à la bastille du pont, je m'en rapporte à ce qu'a dit ma femme[1]. Elle reprenait ceux qu'elle savait en faute, principalement les hommes d'armes, ceux qui blasphémaient, juraient, ou disaient quelques paroles injurieuses à Dieu. Elle chassait les femmes qui se glissaient dans l'armée, et leur faisait force menaces pour les en faire retirer.

Je crois fermement que ses œuvres et ses faits étaient le fait de la divinité plus que de l'humaine nature. J'ai entendu le seigneur de Gaucourt et les autres capitaines proclamer qu'elle excellait dans le métier des armes ; tous admiraient l'habileté dont elle faisait preuve [2]. Je ne sais pas autre chose.

Il ne semble pas que la bourgeoisie d'Orléans pût être mieux représentée que par les vingt-quatre témoins que l'on vient d'entendre. Et comme on vient de le voir, la sainteté de l'envoyée du Ciel était à leurs yeux aussi manifeste que la divinité de la mission. Ils constatent aussi la supériorité de la Libératrice dans l'art militaire en même temps que sa simplicité en tout le reste. Les chroniqueurs n'ont pas parlé autrement, et nous entendrons bien d'autres témoins signaler pareil contraste. Les dignitaires ecclésiastiques qui furent entendus après Jean Beauharnais s'approprient les dépositions des bourgeois en ajoutant quelques détails. Ils comparurent à Orléans.

III

ECCLÉSIASTIQUES ORLÉANAIS (F^{os} A LXX$^{ro\ et\ vo}$, B 103vo, U 176ro).

1. Maître ROBERT DE FARCIAULX[3], prêtre, licencié ès lois, chanoine et sous-doyen de l'église Saint-Aignan d'Orléans, soixante-dix-huit ans, a été produit comme témoin. Après serment, aux interrogations qui lui ont été posées il a répondu ainsi qu'il suit : Sur la vie et les mœurs, je confirme ce qu'ont dit les précédents ; j'y ajoute : Jeanne était très enten-

1. Sa déposition se trouve plus loin, p. 173.

2. Credit firmiter quod ejus opera et facta potiùs fuerunt divinitatis quàm humanitatis. Audivit etiam dici à domino de Gaucourt et aliis capitaneis quod ipsa erat multum docta in armis ; et mirabantur singuli de suâ industriâ.

3. Le procès de réhabilitation, par ailleurs si magnifiquement et si juridiquement

due au fait de la guerre, encore qu'elle ne fût qu'une fille toute jeune et simple[1].

Souvent les capitaines étaient d'avis différents en face des grandes forces des ennemis. Néanmoins Jeanne leur parlait avec fermeté, ouvrait des conseils salutaires, elle leur donnait du courage, leur répétant d'espérer en Dieu, de n'avoir aucune crainte ; car tout viendrait à bien[2]. Je ne sais pas autre chose.

2. Maître Pierre Compaing, prêtre, licencié ès lois, capiscol et chanoine de Saint-Aignan, cinquante-cinq ans, dépose comme les précédents sur les mœurs, les vertus et la conversation de Jeanne ; il ajoute : Je l'ai vue lorsqu'elle assistait à la messe, à l'élévation du corps du Christ, jeter des larmes en abondance. J'ai bien souvenance qu'elle exhortait les hommes d'armes à se confesser de leurs péchés. Par le fait, moi qui parle, j'ai vu qu'à son instigation et sur ses avis La Hire et plusieurs autres de sa compagnie se sont confessés[3]. Je ne sais pas autre chose.

3. M. Pierre de la Censure (*de la Censerie*), prêtre, chanoine de Saint-Aignan, soixante ans ;

4. M. Rodolphe Godard, prêtre, licencié ès décrets, prieur de Saint-Samson d'Orléans, et chanoine de Saint-Aignan, cinquante-cinq ans ;

5. M. Hervé Bonart, prieur de Saint-Magloire, de l'ordre de Saint-Augustin, soixante ans ; tous trois déposent comme les précédents sur la vie, les mœurs et la conversation de Jeanne ;

6. M. André Bordez, chanoine de Saint-Aignan, âgé de soixante ans, fait siennes les dépositions des précédents et ajoute : J'ai vu Jeanne faire des incrépations aux hommes d'armes quand ils reniaient ou blasphémaient Dieu. J'ai vu en particulier des guerriers d'une vie de toute dissolution se convertir à la voix de Jeanne, et mettre un terme à leur vie de désordres[4].

conduit, a été négligemment transcrit. Les prénoms des personnages sont parfois changés : Raoul de Gaucourt devient Jean de Gaucourt, Nicolas Taquel est quelquefois appelé Pierre. Ces justes observations de Quicherat sont corroborées par les remarques de M. Boucher de Molandon, en ce qui regarde les noms orléanais. Ainsi Robert de Farciaux est de son vrai nom *Robert du Serceaux*. C'est d'après ces remarques du docte Orléanais que nous avons écrit Saint-Mesmin au lieu de Saint-Mainmain, Boilève au lieu de Boyleave. (*Délivrance d'Orléans*, p. 72, note.)

1. In facto guerræ erat multum docta quamvis esset simplex et juvenis filia.

2. Licet multotiens capitanei haberent varias opiniones propter magnam resistentiam adversariorum, nihilominus ipsa constanter loquebatur eis et dabat consilia salubria, dando eis animum, quod sperarent in Deo... et quod omnia venirent ad bonum finem.

3. Ipse vidit dictam Johannam, dum celebraretur missa in elevatione corporis Christi, emittere lacrimas in abundantiâ... Inducebat armatos ad confitendum peccata sua ; et de facto vidit quod ad instigationem suam et monitionem La Hire confessus est peccata sua, et plures alii de societate suâ.

4. Increpabat armatos quandò negabant vel blasphemabant nomen Dei ; et in spe-

(Le nom de Compaing revient souvent dans les registres de la ville, parmi les procureurs. On y trouve aussi le nom des maris des dames dont les noms vont suivre.)

IV

LES DAMES ORLÉANAISES (F[os] A LIX[vo], B 104[ro], U 176).

De toutes les dignes bourgeoises dont le nom va suivre, celle qui éveille plus naturellement les sympathies, c'est Charlotte Havet. Fille du trésorier Jacques Boucher, elle avait huit ans lorsque la Pucelle reçut l'hospitalité dans la maison de son père, et elle nous dira elle-même qu'elle partageait le lit de la céleste envoyée[1].

1. Le même jour et la même année (le 16 mars 1456), JEANNE, femme de GILLES DE SAINT-MESMIN, soixante-dix ans, dépose ce qui suit: Le sentiment du public était et est encore que Jeanne la Pucelle était bonne catholique, simple, humble, de sainte vie, pudique et chaste, ennemie des vices, et faisant la guerre aux hommes vicieux qui se trouvaient dans l'armée.

2. JEANNE, femme de GUY BOILÈVE, soixante ans, a fait une déposition identique aux précédentes.

3. GUILLEMETTE, femme de JEAN DE COULONS, cinquante et un ans, comme la précédente.

4. JEANNE, veuve de feu JEAN DE MOUCHY, cinquante ans, comme la précédente.

5. CHARLOTTE, femme de GUILLAUME HAVET, trente-six ans, confirme ce qu'ont dit les précédentes et ajoute: Je dormais de nuit, seule avec Jeanne. Jamais ni dans sa personne, ni dans ses paroles, ni dans ses actes, je n'aperçus le moindre indice d'allure tant soit peu déréglée; je ne vis que simplicité, humilité, chasteté. Elle avait l'habitude de se confesser souvent, et elle entendait la messe chaque jour.

Je l'ai entendue dire souvent à ma mère, dans la maison de laquelle elle logeait, d'avoir bonne espérance en Dieu, que Dieu aiderait la ville d'Orléans et chasserait les ennemis.

Son habitude avant d'aller à une attaque était de disposer sa conscience; elle recevait la sainte Eucharistie après avoir entendu la messe.

6. REINE, veuve de feu JEAN HURÉ, cinquante ans, parle comme les

ciali vidit aliquos homines armorum dissolutissimos in vitâ qui per exhortationem ipsius Johannæ conversi sunt et cessaverunt à malis.

1. Voy. *Jacques Boucher*, par M. DE MOLANDON, p. 60.

précédentes et ajoute : Je me rappelle avoir vu et entendu un jour un grand seigneur, qui, en se promenant en pleine place, s'échappa en vilains jurements et reniements de Dieu. Jeanne le vit et l'entendit ; elle en fut très émue ; elle approcha aussitôt du seigneur jureur, le prit au cou [1] en disant : « *Ah ! maître ! Osez-vous bien renier Notre-Seigneur et notre maître ? En nom Dieu vous vous en dédirez avant que je parte d'ici.* » J'atteste pour l'avoir vu que ce seigneur exprima son repentir, et se corrigea sur les exhortations de Jeanne.

7. Pétronille, femme de Jean Beauharnais, âgée de cinquante ans ;

8. Massée, femme d'Henri Fagone, âgée aussi de cinquante ans, rendent l'une et l'autre un témoignage identique à celui des précédentes.

Le témoignage qui va suivre a été reçu à Paris. Nous avons entendu déjà le mari.

9. Colette, femme de Pierre Millet, greffier des élus de Paris, cinquante-six ans. Ayant prêté serment devant nous, archevêque sus-nommé (l'archevêque de Reims), en présence de F. Thomas et du greffier, le 11 mai 1456, elle a été examinée, et aux questions qui lui ont été posées, elle a répondu ainsi qu'il suit :

La première connaissance que j'eus de Jeanne fut lors de son arrivée à Orléans. Elle descendit dans la maison de Jacques Boucher, et c'est là que j'allai la voir. Elle ne cessait jamais de parler de Dieu [2], disant : *Messire m'a envoyée pour secourir la bonne ville d'Orléans.*

Je l'ai vue plusieurs fois à la messe, elle y assistait avec la plus grande dévotion [3], en bonne chrétienne et catholique qu'elle était.

Lorsqu'elle vint à Orléans, pour en faire lever le siège, la veille de l'Ascension, elle dormait dans la maison de son hôte *Jacques Le Bouchier*, lorsque, s'éveillant tout à coup, elle appela son page, nommé Mugot, et lui dit : « *En nom Dé* (Dieu), *c'est mal fait. Pourquoi ne pas m'avoir éveillée plus tôt ? Nos gens ont beaucoup à faire.* » Elle demanda ses armes, se fit armer, son page lui amena son cheval ; elle y monta tout armée, la lance au poing, et se mit à courir à travers la grande place, avec tant de rapidité que le feu jaillissait du pavé ; elle se dirigea droit à Saint-Loup ; elle fit publier au son de la trompette que personne ne touchât à rien de ce qui était dans l'église.

Le jour où fut emporté le fort ou bastille du pont, le matin, alors qu'elle était encore à la maison de son hôte, quelqu'un lui apporta une alose. Jeanne, regardant le poisson, dit à son hôte : « *Gardez-la*

1. Cepit eum per collum.
2. Quæ Johanna semper et continuè loquebatur de Deo, dicendo : etc.
3. Vidit audire missam *cum maximâ devotione*. Ses larmes coulaient en abondance à l'élévation, nous a dit le chanoine Compaing.

jusqu'à ce soir, je vous amènerai un godon, et rapasseray par-dessus le pont. » (Sic.)

Jeanne était très sobre dans le manger et le boire. Sa conversation, sa tenue, son maintien respiraient l'honnêteté. Je crois fermement que son fait et ses œuvres étaient œuvres de Dieu plus qu'œuvre d'homme[1].

Je ne sais rien plus, a-t-elle répondu à nos questions.

(Aux dépositions de ces neuf honorables bourgeoises d'Orléans, ajoutons celle d'une grande dame qui vit la Libératrice de très près, quoique ce ne fût pas à Orléans, mais à Bourges.)

V

DEMOISELLE MARGUERITE LA TOUROULDE, VEUVE DE RÉGNIER DE BOULIGNY

(F^os^ A LXXVII^ro^, B 115ro, U 183vo).

Régnier de Bouligny, appelé René (*Renatus*) par le greffier du procès-verbal, fut, d'après M. de Beaucourt, le grand financier de Charles VII, et un des conseillers les plus en faveur durant les vingt-cinq premières années du règne. L'historien nous le montre mêlé à tous les remaniements financiers ; il écrit en particulier de l'époque de la Pucelle : « Durant le ministère de La Trémoille, ce fut Régnier de Bouligny qui eut la haute direction de l'administration financière du royaume[2]. » C'est donc une des grandes dames de la Cour qui va nous faire connaître la Vénérable :

Honnête et prudente (*prudens*) femme, demoiselle Marguerite La Touroulde, veuve de feu maître René de Bouligny, en son vivant conseiller du roi notre sire, âgée de soixante-quatre ans, a comparu, prêté serment, et a été interrogée la même année et le même jour que le précédent (Jean Barbin, entendu à Paris le 30 avril 1456).

A la demande de déposer sous la foi de son serment de ce qu'elle sait sur les quatre premiers articles de ce procès en nullité, elle a répondu : Quand Jeanne arriva vers le roi à Chinon, j'étais à Bourges, où se trouvait la reine. En ce temps, le royaume et les contrées soumises au roi étaient en proie à une telle calamité, il y régnait une telle pénurie d'argent que c'était pitié ; tous les partisans du roi étaient comme réduits au désespoir. Je sais bien ce que j'affirme, puisque alors mon mari était receveur (trésorier) général ; or, en ce temps, en mettant ensemble l'argent du roi

1. Credit firmiter ipsa loquens quod factum et operationes suæ potiùs erant opus Dei quàm hominis.

2. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 619.

et son propre argent, il n'avait que quatre écus[1]. Les Anglais assiégeaient Orléans; et il n'y avait pas moyen de secourir la ville.

C'est au milieu d'une telle calamité que Jeanne arriva. Ma ferme foi c'est qu'elle vint de par Dieu, et qu'elle fut envoyée pour relever le roi et ceux qui lui étaient restés fidèles; car, en ce moment, il n'y avait nulle espérance qu'en Dieu[2].

Je ne vis cependant Jeanne que lorsque le roi revint de Reims où il avait été sacré. Il vint à Bourges, où la reine était restée; j'étais auprès d'elle. A l'approche du roi, la reine fut à sa rencontre à Selles en Berry; j'étais à sa suite. Pendant que la reine s'avançait au-devant du roi, Jeanne la prévint et vint la saluer. Jeanne fut conduite à Bourges, et par disposition du sire d'Albret, elle fut logée dans ma maison, quoique mon défunt mari m'eût déjà prévenue qu'elle serait logée dans la maison de Jean Duchesne. Elle resta dans ma maison trois semaines, elle y couchait, y mangeait et y buvait.

Presque chaque jour je couchai avec elle, moi qui vous parle. Je ne vis, ni ne soupçonnai en elle rien de suspect; elle se conduisit et se conduisait en femme vertueuse et catholique. Elle se confessait très souvent (*sæpissimè*); elle aimait à entendre la messe; plusieurs fois elle m'a invitée à aller aux matines; et sur ses instances j'y allai plusieurs fois et l'y conduisis[3].

Dans nos entretiens, on lui disait parfois qu'elle n'hésitait pas de s'avancer dans les batailles, parce qu'elle savait bien qu'elle n'y trouverait pas la mort; elle répondait n'en avoir pas plus l'assurance que tout autre combattant. Elle racontait quelquefois comment elle avait été examinée par les clercs, et comment elle leur avait répondu : « *Il y a ès livres de Notre-Seigneur plus que ès vôtres*[4]. »

J'ai entendu causer ceux qui l'amenèrent au roi. D'abord, disaient-ils, ils l'avaient prise pour une idiote[5] et avaient eu l'intention de la renfermer dans quelque forteresse. Une fois en route, ils furent disposés à accomplir tous ses bons plaisirs, aussi désireux de la présenter au roi qu'elle-même de lui être présentée. Ils auraient été incapables de résister à sa volonté. Dès les commencements, disaient-ils encore, ils avaient arrêté de faire à Jeanne des propositions libidineuses; mais lorsqu'ils

1. Omnes regi obedientes erant quasi in desperatione... Erat tunc temporis receptor generalis... Nec de pecuniâ regis, nec de suâ habebat, nisi quatuor scuta.

2. Ut firmiter credit ipsa loquens, à Deo venit, et missa exstitit ad relevandum regem et incolas sibi obedientes, quia pro tunc non erat spes nisi à Deo.

3. Sæpissimè confitebatur, audiebat libenter missam, et pluriès requisivit loquentem de eundo ad matutinas; ipsa enim loquens ad ipsius instantiam pluriès ivit et eam duxit.

4. Narrabat aliquandò ipsa Johanna qualiter fuerat examinata per clericos, et quod eis responderat : « *Il y a ès livres de Notre-Seigneur, plus que ès vostres.* »

5. Primâ facie credebant eam fatuam.

pensaient lui en faire ouverture, ils étaient saisis d'une telle honte qu'ils n'osaient en ouvrir la bouche, ou en souffler un mot[1].

Jeanne m'a raconté que le duc de Lorraine, atteint d'une certaine infirmité, voulut la voir; qu'elle lui avait parlé et lui avait dit qu'il se conduisait mal, qu'il ne guérirait jamais s'il ne s'amendait pas; et qu'elle l'avait exhorté à reprendre sa bonne épouse[2].

Jeanne abhorrait le jeu de dés.

Elle était très simple, ignorante, et en dehors du métier de la guerre, elle ne savait, à mon avis, absolument rien[3].

Je me rappelle que, durant qu'elle demeurait à ma maison, plusieurs femmes venaient chez moi, apportant des « *paternostres* » et semblables objets, pour qu'elle les touchât. Jeanne en riait, et me disait : *Touchez-les, vous, votre toucher sera bien aussi bon que le mien*[4].

Jeanne était très large en aumônes; elle prenait le plus grand plaisir à subvenir aux nécessités des indigents et des pauvres ; elle disait être envoyée pour la consolation des pauvres et des indigents[5].

Je l'ai vue plusieurs fois aux bains et aux étuves; et autant que j'ai pu m'en apercevoir, je crois qu'elle était vierge.

Ce que je sais, c'est que, en dehors des armes, ainsi que je l'ai dit, c'était tout innocence de son fait; elle maniait le cheval, et portait les armes aussi bien que le plus habile des hommes d'armes ; ce qui émerveillait les guerriers[6].

(Quarante-et-un témoins viennent d'être entendus dans ce second chapitre; sept l'ont été dans le premier. Si le lecteur se demande ce qu'il y a à ajouter pour avoir le portrait d'une sainte éminente, il se posera la question de celui qui vient de traduire leurs dépositions avec toute la fidélité dont il est capable. Ce sont maintenant les premiers guerriers de l'armée qui vont nous dire ce que fut sous leurs yeux la Vénérable et vaillante Vierge.)

1. Dum credebant loqui de illo, pudebat taliter eos quod eidem non audebant loqui, nec habere cum eà verbum.

2. Eidem dixerat quod se malè regebat, et quod nunquam sanaretur nisi se emendaret, eumdemque exhortaverat ut ipse reciperet suam bonam conjugem.

3. Johanna erat multum simplex et ignorans, ET NIHIL PENITUS SCIEBAT, videre loquentis, nisi in facto guerræ.

4. Plures mulieres veniebant ad domum loquentis, dùm Johanna in eâdem morabatur, et apportabant *Paternostres* et alia signacula, ut ipsa tangeret ea, de quo ipsa Johanna ridebat, eidem loquenti dicendo : « Tangatis vosmet, quià ità bona erunt ex tactu vestro, sicut ex meo. »

5. Erat Johanna multum larga in eleemosynis, et libentissimè subveniebat indigentibus et pauperibus, dicens quod erat missa pro consolatione pauperum et indigentium.

6. Et quidquid scit, erat tota innocentia de suo facto, nisi in armis, ut suprà dixit, quia equitabat cum equo, portando lanceam, sicut melior armatus fecisset, et de hoc mirabantur armati.

CHAPITRE III

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS DUNOIS ET RAOUL DE GAUCOURT, SES COMPAGNONS D'ARMES.

SOMMAIRE : I. — DUNOIS. — Sa conviction que Jeanne était divinement envoyée fondée sur de nombreux motifs. — Il apprend son passage à Gien, et envoie prendre des informations à Chinon. — Formation du convoi à Blois. — Insuffisance des troupes. — Difficulté pour passer la Loire. — Le bâtard apostrophé par la Pucelle. — Changement du vent. — Jeanne finit par consentir à se séparer de ses gens qui rentrent à Blois. — Les Anglais terrifiés par la sommation de la Pucelle. — Détails sur la prise des Tourelles emportées contre toute espérance. — La nourriture de Jeanne dans cette journée. — C'est à la Pucelle que doit être attribuée la prise des villes de la Loire. — La victoire de Patay prophétisée. — Ce que Jeanne disait de ses voix. — Elle a entraîné le roi à Reims malgré le conseil royal. — La reddition de Troyes, prédite et amenée par la Pucelle. — Les prières solennelles qu'elle faisait faire le soir. — Incertaine du lieu et du temps de sa mort. — Son désir que *Dieu* lui permit de rentrer dans sa famille. — Son incomparable sobriété et chasteté ; Jean d'Olon. — Prophétie sur la Pucelle transmise à Suffolk. — Si la Pucelle a accompli tout ce qu'elle promettait : Remarques.

II. — RAOUL DE GAUCOURT. — Témoin de l'arrivée de la Pucelle à Chinon. — Elle est confiée à la très vertueuse dame Bellier. — La délivrance d'Orléans, signe de la suite de la mission. — Le témoin fait siennes les principales parties de la déposition de Dunois. — Il ne sortait de la bouche de Jeanne que des paroles d'édification. — Les précautions de sa pudeur. — Son esprit de prière.

I

LE SEIGNEUR COMTE DE DUNOIS (F^{os} A LXV^{ro}, B 97vo, U 172).

Les informations commencèrent à Orléans par le comte de Dunois. C'était justice. Il avait reçu l'envoyée du Ciel à Orléans en qualité de lieutenant général du roi pour le fait de la guerre. La brillante rescousse de Montargis avait déjà révélé son talent. Le bâtard d'Orléans, comme on l'appelait et comme il s'appelait alors lui-même, combattit à côté de la Libératrice jusques à la tentative contre Paris. Il lui était réservé d'accomplir ce que les intrigues de cour empêchèrent la Pucelle de réaliser, recouvrer Paris et chasser les Anglais. C'était fait lorsque, le 22 février 1456, le bâtard d'Orléans, devenu le comte de Dunois, vint lui

rendre le bel hommage que l'on va lire. Le conquérant de la Normandie et de la Guyenne était au comble de la gloire, et le personnage le plus influent auprès de Charles VII. Dunois était homme de foi. On voit au château de Beaugency un cabinet *de retrait*, d'environ 3 ou 4 mètres de côté, où ses armes sont plusieurs fois reproduites. On y lit en gros caractères trois fois répétée cette prière du psalmiste : *Cor mundum crea in me, Deus; créez en moi, Seigneur, un cœur pur.* Il voulut être enterré à Notre-Dame de Cléry où l'on montre son tombeau. Puisque Dunois était âgé de cinquante et un ans en 1456, il devait en avoir de vingt-six à vingt-sept en 1429. Voici en français le procès-verbal de sa déposition en style direct.

L'an du Seigneur MCCCCL V. (an. style), le 22 février, cité par les susdits Isabelle, Pierre et Jean d'Arc, devant nous a comparu, a été admis, a prêté serment, a été interrogé, absous en vue de la déposition [1], le seigneur Jean comte de Dunois. Au sujet des articles présentés et des interrogations à lui faites, il a déposé de la manière qui suit, en présence des maîtres Guillaume Bouillé, doyen de Noyon, et Jean Patin, sous-inquisiteur de la perversité hérétique, professeur de sacrée théologie.

Au sujet des articles proposés par le promoteur, et à la suite de questions posées sur la venue de Jeanne auprès du roi, sur sa manière de vivre au milieu des guerriers et dans la vie militaire, sur sa dévotion, sur sa piété et sur ses autres vertus, a été entendu l'illustrissime prince, le seigneur Jean, comte de Dunois et de Longueville, lieutenant général du roi notre sire, pour le fait de la guerre, âgé de cinquante et un ans [2].

Vous semble-t-il vraisemblable, lui a-t-il été dit, que Jeanne ait été envoyée par Dieu pour accomplir ses exploits guerriers, ou ces exploits vous paraissent-ils l'effet du génie naturel de la guerrière ? — Je crois que Jeanne a été envoyée par Dieu, et que ses exploits guerriers sont un effet de l'inspiration divine plutôt que celui du génie naturel [3]. — Qu'est-ce qui vous porte à le croire? — Plusieurs indices que je vais énumérer.

Premièrement. J'étais dans Orléans assiégé par les Anglais, quand se répandit le bruit de la nouvelle que par Gien était passée une jeune fille,

1. Formule pour assurer la validité de l'acte au cas où une sentence d'excommunication aurait pu l'infirmer.
2. Cette répétition se trouve dans le procès-verbal.
3. Credit ipsam Johannam esse missam à Deo, et actus ejus in bello esse potiùs à divino adspiramine quàm spiritu humano.

vulgairement appelée la Pucelle, qui affirmait aller vers le noble Dauphin pour faire lever le siège d'Orléans, et le conduire lui-même à Reims y recevoir l'onction royale. J'étais chargé de la défense de la ville en qualité de lieutenant général du roi sur le fait de la guerre; je voulus avoir de plus amples informations sur cette Pucelle, et j'envoyai vers le roi le sire de Villars, sénéchal de Beaucaire, et Jamet du Tillay, dans la suite bailli du Vermandois. A leur retour ils me dirent, et ils racontèrent publiquement, en présence de tout le peuple d'Orléans très désireux de savoir ce qu'il en était de cette Pucelle, qu'ils l'avaient vue présente auprès du roi à Chinon. Le roi, disaient-ils, ne voulut pas d'abord la voir ; elle dut attendre deux jours avant qu'on lui permît d'être admise en sa présence. Elle ne cessait cependant de dire qu'elle venait pour faire lever le siège d'Orléans, et conduire le Dauphin à Reims pour qu'il y fût sacré; elle demandait instamment une compagnie de guerriers, des chevaux et des armes.

Il se passa trois semaines, ou un mois, durant lequel, sur l'ordre du roi, des clercs, des prélats, des docteurs en théologie, examinèrent la Pucelle sur ses paroles et sur ses actes, afin de savoir si le roi pouvait sûrement l'accepter. Après cela, le roi fit réunir de nombreux guerriers pour conduire des vivres à Orléans, et sur l'avis des susdits docteurs et prélats qu'il n'y avait rien de mal dans la Pucelle, il l'envoya à Blois en compagnie du chancelier de France, le seigneur archevêque de Reims, du seigneur de Gaucourt, maintenant grand maître de la maison du roi. Là, à Blois, vinrent ceux qui étaient chargés de la conduite du convoi, les seigneurs de Rais et de Boussac, maréchaux de France, avec lesquels se trouvaient le seigneur de Culan, amiral de France, La Hire, et le sire Ambroise de Loré, dans la suite prévôt de Paris.

Tous ensemble, avec les hommes d'armes chargés de conduire les vivres et avec Jeanne la Pucelle, ils vinrent par la Sologne, en ordre de bataille, jusqu'à la rive de la Loire, droit et en face de l'église de Saint-Loup, où les Anglais se trouvaient nombreux et bien fortifiés. L'armée du roi, je veux dire les hommes qui conduisaient le convoi, ne me paraissaient, ni à moi ni aux autres seigneurs capitaines, en état de tenir tête aux Anglais, et d'introduire les vivres dans la ville; ce qui était une difficulté plus grande encore, il fallait, pour y charger les vivres, des bateaux ou des chalands, qu'on ne pouvait se procurer qu'à grand'peine; car ils devaient remonter le courant, et le vent était totalement contraire. Jeanne me tint alors ce langage: « *Est-ce vous qui êtes le bâtard d'Orléans?* — Oui, lui répondis-je, et je me réjouis de votre venue. — *Est-ce vous*, reprit-elle, *qui avez donné le conseil de me conduire par ce côté de la rive, au lieu de me faire aller droit là où sont Talbot et ses Anglais?* »

— Je répondis que moi et d'autres plus sages que moi avaient donné ce conseil, pensant que c'était meilleur et plus sûr. — Elle répliqua en ces termes : « *En nom Dieu, le conseil de Dieu Notre Seigneur est plus sûr et plus sage que le vôtre. Vous avez cru me décevoir, et vous vous êtes déçus vous-mêmes ; car je vous amène le meilleur secours qui jamais vint à chevalier quelconque ou à cité, puisque c'est le secours du roi du Ciel. Il ne procède pas de mes mérites, mais de Dieu même qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, a eu pitié de la ville d'Orléans et n'a pas voulu que les ennemis, avec le corps du duc d'Orléans, possédassent encore sa ville* [1]. »

Et aussitôt, et comme instantanément, le vent, qui était contraire et un très grand obstacle à la montée des bateaux destinés aux vivres, changea de direction et devint favorable[2]. Aussitôt les voiles furent tendues, j'entrai dans les bateaux et avec moi frère Nicolas de Giresme, maintenant Grand-Prieur de France. Les bateaux passèrent au delà de l'église Saint-Loup, malgré les Anglais. Dès lors je conçus bon espoir de Jeanne plus que je n'en avais eu jusqu'alors.

Je la suppliai de vouloir bien passer la Loire et de venir à Orléans où elle était fort désirée. Elle en fit difficulté, disant qu'elle ne voulait pas abandonner sa gent, sa troupe, dont les hommes étaient bien confessés, repentants, animés de bons sentiments, et pour cela elle refusait de s'en séparer. Je m'adressai à des capitaines de cette troupe ; je les priai, je les requis de vouloir bien souffrir que Jeanne entrât dans Orléans, et qu'eux-mêmes avec leurs hommes reviendraient à Blois, où ils passeraient la Loire pour revenir à Orléans ; car c'était à Blois que se trouvait le passage (le pont) le plus rapproché [3]. Les capitaines accédèrent à ma requête et consentirent à passer à Blois : Jeanne vint alors à moi, son étendard en mains. Cet étendard était blanc ; il y avait une

1. Et ventus erat totaliter contrarius. Tunc ipsa Johanna dixit verba quæ sequuntur : « Estis vos Bastardus Aurelianensis ? » Qui respondit : « Ità sum, et lætor de adventu vestro. » Tunc ipsa dixit eidem domino deponenti : « Estis vos qui dedistis consilium quod venerim huc, de isto latere ripariæ, et quod non iverim de directo ubi erat Tallebot et Anglici ? » Qui deponens respondit quod ipse et alii sapientiores eo dederant illud consilium, credentes melius facere et securius. Tunc ipsa Johanna dixit in isto modo : « *En nom Dieu*, consilium Dei Domini nostri est securius et sapientius quàm vestrum. Vos credidistis me decipere, et vosmetipsum plus decipitis, quia ego adduco vobis meliorem succursum quàm venerit unquam cuicumque militi aut civitati, quia est succursus à rege cœlorum. Non tamen procedit amore mei, sed ab ipso Deo, qui, ad requestam sancti Ludovici et sancti Karoli Magni, habuit pietatem de villâ Aurelianensi, nec voluit pati quod inimici haberent corpus domini Aurelianensis et villam ejus. »

2. Statim et quasi in momento ventus, qui erat contrarius et valdè impediens ne ascenderent naves... mutatus est et factus est propitius.

3. Les autres ponts, comme celui de Beaugency, étaient au pouvoir des ennemis.

représentation de Notre-Seigneur tenant en mains une fleur de lis[1].

L'exposé que je viens de faire me semble prouver que Jeanne venait de Dieu, et que ses exploits guerriers étaient œuvre de Dieu plus qu'œuvre humaine. Je suis frappé du changement dans la direction du vent, aussitôt qu'elle nous eut donné espérance de secours; de l'introduction des vivres malgré les Anglais beaucoup plus forts que l'armée du roi. Que l'on considère surtout que cette jeune fille affirmait avoir connu par vision que saint Louis et saint Charlemagne priaient pour le salut du roi et de la cité.

II. — Je crois pouvoir induire l'origine divine des exploits de Jeanne d'une autre considération. Lorsque je voulus aller à Blois chercher les hommes destinés à renforcer ceux qui étaient dans la place, Jeanne avait peine à attendre, et à consentir que je vinsse vers eux. Elle voulait faire sommation aux Anglais d'avoir à se retirer, avant de leur faire lever le siège ou en venir à les attaquer. C'est ce qu'elle fit en effet. Elle leur fit cette sommation par une lettre écrite dans l'idiome maternel, en termes bien simples, dans laquelle elle leur signifiait en substance qu'ils eussent à laisser le siège et à se retirer en Angleterre, sans quoi elle leur livrerait un tel assaut qu'ils seraient contraints de s'en aller. La lettre fut remise à Talbot. Je puis affirmer que dès cette heure, tandis que précédemment deux cents Anglais mettaient en fuite huit cents et mille combattants français, dès cette heure et dans la suite, il a suffi de quatre ou cinq cents combattants français pour tenir tête quasi à toute la puissance anglaise. Ils en imposaient si fort aux Anglais du siège, qu'ils n'osaient pas sortir de leurs lieux de refuge et de leurs bastilles[2].

III. — Un autre signe me fait croire que les faits de la Pucelle venaient de Dieu. C'était le 27 (le 7) mai. De très bon matin l'on commença l'attaque. Jeanne fut blessée d'une flèche qui pénétra d'un demi-pied dans la chair entre le cou et les épaules. Néanmoins elle ne cessa pas de combattre et ne prit aucun remède[3]. L'attaque dura depuis la

1. Notre-Seigneur tenait un globe et bénissait deux lis présentés par les Anges : faute des greffiers, probablement. Il serait aussi injuste d'incriminer le procès en lui-même que de faire porter à l'auteur de l'*Énéide* la responsabilité des fautes des typographes.

2. Fuerunt missæ dictæ litteræ domino Tallebot; et ab illâ horâ ille dominus qui deponit asserit quod Anglici qui in prius in numero ducenti fugabant octo centum aut mille de exercitu regis, à post et tunc quatuor centum aut quinque armatorum seu pugnantium pugnabant in conflictu quasi contrà totam potestatem Anglicorum, et sic cogebant Anglicos existentes in obsidione aliquotiens quod non audebant exire de suis refugiis et bastillis.

3. Est-ce au témoin, est-ce au greffier qu'il faut attribuer trois ou quatre inexactitudes renfermées dans six ou sept lignes? Ce fut le 7 mai et non pas le 27 qu'eut lieu

première heure du matin jusqu'à huit heures du soir, en sorte qu'on ne concevait plus espérance de victoire pour ce jour. Aussi j'étais résolu et je me mettais en devoir de faire rentrer l'armée dans la ville, lorsque Jeanne vint me demander d'attendre un moment. Elle monta aussitôt à cheval, et se retira seule dans une vigne, à une assez bonne distance de la foule. Elle y fut en prières l'espace d'un demi-quart d'heure. De retour, elle prit son étendard en mains, et se posta sur le bord du fossé. A l'instant, pendant qu'elle était dans cette attitude, les Anglais frissonnèrent et furent saisis de frayeur; les gens du roi reprirent courage; ils se mirent à escalader et à assaillir le boulevard, sans trouver aucune résistance. Dès ce moment le boulevard était pris, les Anglais mis en fuite; tous périrent. Entre autres détails [1], Glacidas et les autres principaux capitaines défenseurs de la bastille, croyant pouvoir se retirer dans la tour du pont, tombèrent dans le fleuve et s'y noyèrent. Personne n'avait insulté la Pucelle en termes si outrageants et si pleins de mépris que Glacidas. La bastille prise, la Pucelle, moi qui raconte le fait, et les autres Français, nous rentrâmes dans la ville, où nous fûmes reçus au milieu des transports de joie et de piété.

Jeanne fut conduite à son hôtel pour le pansement de sa blessure. Le pansement fait, elle prit une réfection, quatre ou cinq tranches de pain dans du vin mêlé de beaucoup d'eau; ce fut tout son manger et tout son boire pour la journée entière.

Le lendemain, dès l'aube du jour, les Anglais sortirent de leurs tentes, et se mirent en ordre comme pour engager la bataille. A cette nouvelle la Pucelle se leva du lit, et vint, n'ayant pour armure qu'un jaseran. Elle défendit qu'on attaquât les Anglais, et qu'on leur demandât quoi que ce soit; elle voulut qu'on les laissât se retirer, ainsi qu'ils se retirèrent en effet, sans être aucunement poursuivis. Dès ce moment la ville fut délivrée de ses ennemis.

IV. — Encore une autre preuve (*item*). Le siège d'Orléans levé, la Pucelle, moi qui dépose et les autres capitaines, nous nous rendîmes auprès du roi à Loches, pour le presser de réunir des hommes d'armes, afin de récupérer les forteresses et les villes des bords de la Loire, Meung, Beaugency et Jargeau. Par là, la Pucelle voulait rendre plus libre et plus sûre la marche du roi vers la ville du sacre. La Pucelle pressait très

l'attaque; Jeanne fut blessée dans l'après-midi et non pas le matin; elle ne se retira pas du lieu du combat, mais son aumônier nous dira qu'elle cessa quelque temps de combattre, et qu'on lui fit l'application d'un remède facile.

1. *Inter cetera dicit dominus deponens*, cette manière de s'exprimer prouve que le greffier abrège; ce qui explique les inexactitudes. Dunois devait être embarrassé par la richesse du sujet, et le greffier écrit mal en latin.

instamment et fréquemment le roi de se hâter, et de ne pas apporter de plus longs délais. Le roi usa de toute la diligence possible ; et avec la Pucelle il envoya le duc d'Alençon, moi qui parle, et d'autres capitaines recouvrer les susdites villes et forteresses. De fait elles furent remises en l'obéissance du roi, en peu de jours. — Croyez-vous, seigneur, que ce fut par le moyen de la Pucelle ? — C'est ma persuasion que ce fut par le moyen de la Pucelle[1].

V. — Encore Monseigneur voudrait-il nous dire ce que firent les Anglais chassés d'Orléans ? — Ils réunirent une grande armée pour défendre les villes et les places susdites dont ils étaient les maîtres. Pendant le siège de la citadelle et du pont de Beaugency, l'armée anglaise vint à la place de Meung-sur-Loire, qui était encore en leur obéissance. Ils ne purent secourir ceux des leurs assiégés dans la citadelle de Beaugency, et dès qu'il vint à leur connaissance que cette dernière place était prise et remise en l'obéissance du roi, tous les Anglais se réunirent pour former une seule armée. Nous pensions que c'était pour venir nous présenter la bataille ; aussi nous nous mîmes en ordre de combat, et l'armée française prit ses dispositions pour les attendre. Mgr le duc d'Alençon, en présence du connétable, en ma présence, et devant plusieurs autres, demanda à Jeanne ce qu'il y avait à faire. Elle lui répondit d'un ton de voix élevé : « *Ayez tous de bons éperons.* » Les assistants à ces paroles se récrièrent en disant : « Que dites-vous, Jeanne? C'est donc nous qui tournerons le dos? » et Jeanne de répondre : « *Non; ce seront les Anglais qui ne se défendront pas et se débanderont; les éperons vous seront nécessaires pour les poursuivre.* » C'est ce qui arriva, ils prirent la fuite; le nombre de leurs morts et de leurs prisonniers dépassa quatre mille.

VI. — Encore un fait dont j'ai bien souvenance et qui est fort vrai. Le roi était à Loches, où la Pucelle et moi nous étions venus après la délivrance d'Orléans. Le roi était un jour dans sa chambre de retrait[2] avec le seigneur Christophe de Harcourt, l'évêque de Castres, son confesseur, et le seigneur de Trèves[3], qui avait été dans le passé chancelier de France. La Pucelle frappa à la porte, et, entrée, se jeta à deux genoux devant le roi, et, lui tenant les jambes embrassées, lui adressa les paroles suivantes ou semblables : « *Noble Dauphin, ne tenez plus tant et de si longs conseils; mais venez au plus tôt à Reims, y recevoir votre digne couronne.* » Christophe de Harcourt, s'adressant à elle, lui demanda si c'était de la part de

1. Fuerunt reductæ... infrà paucos dies per medium ipsius Puellæ.

2. Cabinet, sorte de boudoir à côté d'un vaste appartement, tel que celui de Dunois lui-même que l'on voit encore à Beaugency.

3. Le confesseur, Gérard Machet, n'était pas, en 1429, évêque de Castres; il le devint en 1433; le seigneur de Trèves est Robert le Maçon.

son conseil qu'elle tenait ce langage. Elle répondit que oui, et qu'elle était fort aiguillonnée à ce sujet. « Jeanne, reprit le comte d'Harcourt, voudriez-vous dire ici en présence du roi la manière dont vous parle votre conseil? — *Je conçois fort bien*, répartit-elle, *ce que vous voulez savoir, et je vous le dirai volontiers.* » Le roi intervint alors : « Jeanne, dit-il, ne vous déplairait-il pas de déclarer ce qui vous est demandé, en présence de tous ceux qui sont ici présents? » Elle répondit que non, et elle dit à peu près ceci, que lorsqu'elle avait déplaisir parce que l'on faisait difficulté d'ajouter foi à ce qu'elle disait de la part de Dieu, elle se retirait à l'écart, priait, et se plaignait à Dieu de la peine qu'elle avait à se faire croire de ceux auxquels elle s'adressait. La prière finie, elle entendait la voix qui lui disait : « *Fille Dé* (*de Dieu*), *va, va, va, je serai à ton aide, va.* » Et quand elle entendait cette voix, elle était inondée de joie, et elle désirait être toujours en pareil état; ce qui est plus fort, en répétant ces paroles, elle éprouvait un merveilleux transport, et tenait ses yeux élevés vers le ciel[1].

VII. — Monseigneur, auriez-vous encore quelque autre signe? — Voici encore ce que je puis dire pour en avoir gardé bon souvenir. Après les victoires dont j'ai parlé, les princes du sang et les capitaines voulaient qu'au lieu de Reims, le roi se portât du côté de la Normandie. La Pucelle fut inflexible, et soutint qu'il fallait aller à Reims faire sacrer le roi. Elle donna la raison de son sentiment; c'est que, le roi une fois couronné et sacré, la puissance des ennemis irait toujours en baissant, et que finalement ils seraient impuissants à nuire au roi et au royaume. Tous finirent par se ranger à son avis.

Le premier lieu où le roi s'arrêta et campa avec son armée, ce fut devant la ville de Troyes. Il était devant les murs de cette ville et avait réuni en conseil les seigneurs de son sang et les autres chefs de l'armée pour délibérer s'il fallait prolonger cet arrêt et réduire la ville par un siège, ou s'il était plus expédient d'aller de l'avant droit à Reims, en laissant derrière soi la ville de Troyes[2]. Les sentiments du conseil étaient partagés,

1. Dixit talia verba aut similia, quod quandò erat displicens aliquo modo, quia faciliter non credebatur ei de his quæ dicebat ex parte Dei, retrahebat se ad partem et rogabat Deum, conquerendo sibi quia faciliter ei non credebant illi quibus loquebatur; et oratione factâ ad Deum, tunc audiebat unam vocem dicentem sibi : *Fille Dé, va, va, va, je serai à ton aide, va.* Et quandò audiebat istam vocem, multùm gaudebat, imò desiderabat semper esse in illo statu; et, quod fortius est, recitando hujusmodi verba suarum vocum, ipsa miro modo exsultabat, levando suos oculos ad cœlum. Le 12 mars, l'accusée de Rouen avouait que les Saintes l'appelaient *Jeanne la Pucelle, Fille de Dieu.*

2. Cousinot nous a dit qu'il était surtout question de revenir en arrière. Il y a de telles différences entre le récit de Cousinot et celui de Dunois que l'on ne s'explique pas que Quicherat ait pu dire que le premier ne faisait que reproduire la déposition du second.

et l'on était indécis sur ce qui serait plus utile. La Pucelle se présenta et entra au conseil. Elle tint à peu près ce langage : « *Noble Dauphin, ordonnez à vos gens de se disposer à assiéger la ville de Troyes, et ne prolongez pas plus longtemps ces trop longs conseils. Au nom de Dieu, avant trois jours je vous ferai entrer dans la ville de Troyes par amour, ou par puissance et par force, et la fausse Bourgogne n'en sera pas peu stupéfaite.* » Et aussitôt la Pucelle se mit dans les rangs de l'armée; elle fit établir les tentes près des fossés, et fit de si merveilleuses diligences que deux et trois hommes d'armes des plus expérimentés et des plus fameux n'auraient pas pu les égaler. Elle avança tellement la besogne cette nuit que, dès le lendemain, l'évêque et les bourgeois de la ville frissonnants et tremblants vinrent rendre obéissance au roi. On constata dans la suite que dès le moment où la Pucelle donna au roi le conseil de ne pas s'éloigner de Troyes, les habitants avaient perdu tout courage, et n'avaient plus songé qu'à chercher un refuge et un asile dans les églises[1]. Cette ville ramenée à l'obéissance, le roi alla à Reims où pleine soumission lui fut faite, et où il fut sacré et couronné.

VIII. — Encore, Monseigneur voudrait-il bien nous dire quelque chose de la vie et de la manière d'agir de la Pucelle? — Son habitude de tous les jours était, à l'heure de vêpres ou à la tombée de la nuit, de se retirer à l'église. Elle faisait sonner les cloches quasi pendant une demi-heure, et réunissait les religieux mendiants qui suivaient l'armée du roi; elle se mettait alors en prières et faisait chanter par ces frères mendiants une antienne à la Bienheureuse Vierge mère de Dieu[2].

IX. — Monseigneur aurait-il quelque chose à nous dire sur les jours qui suivirent le sacre? — Le roi allait à La Ferté et à Crépy-en-Valois. Les populations accouraient à sa rencontre, faisant éclater des transports de joie et criant : NOEL. La Pucelle chevauchait entre l'archevêque de Reims et celui qui vous parle. Elle dit alors ces paroles : « *Que voilà un*

1. « In nomine Dei, antè tres dies, ego vos introducam infrà (intrà) civitatem Trecensem amore, vel potentiâ seu fortitudine, et erit falsa Burgundia multùm stupefacta. » Et tunc dicta Puella statim cum exercitu regis transivit, et fixit tentoria sua juxtà fossata, fecitque mirabiles diligentias, quas etiam non fecissent duo vel tres usitati et magis famati homines armorum; et taliter laboravit in nocte illâ quod, in crastino, episcopus et cives illius civitatis dederunt obedientiam regi, frementes et trementes, itâ quod posteà repertum est quod, à tempore illo quo dedit consilium regi de non recedendo, ipsi cives perdiderunt animum, nec quærebant nisi refugium et fugere ad ecclesias.

2. Habebat illum morem, in hora vesperarum, seu crepusculi noctis, omnibus diebus quod se retrahebat ad ecclesiam, et faciebat pulsari campanas per dimidiam horam, congregabatque religiosos mendicantes qui sequebantur exercitum regis, et illâ horâ se ponebat in oratione, faciebatque decantari per illos fratres mendicantes unam antiphonam de Beatâ Virgine matre Dei.

bon peuple, je n'en ai pas vu un pareil à témoigner tant de joie pour la venue d'un si noble roi. Plût à Dieu, quand je finirai mes jours, que j'eusse le bonheur d'être inhumée dans cette terre. — O Jeanne, lui dit alors l'Archevêque, en quel lieu avez-vous espérance de mourir? — *Où il plaira à Dieu,* répondit-elle; *car pour ce qui est du temps et du lieu, je n'en sais pas plus que vous n'en savez vous-même. Combien je désirerais que ce fût le bon plaisir de Dieu mon créateur de me permettre de me retirer et de quitter les armes. J'irais servir mon père et ma mère en gardant leurs brebis, avec ma sœur et mes frères, qui auraient grande joie de me voir*[1]. »

X. — Monseigneur voudrait-il bien nous parler de la vie, des vertus, de la conversation de la Pucelle parmi les hommes d'armes? — J'affirme qu'homme vivant ne la surpassait en sobriété. Le chevalier Jean d'Olon, maintenant sénéchal de Beaucaire, avait été constitué par le roi, comme le plus sage et le plus courtois des preux, à la suite de la Pucelle, en quelque sorte à sa garde. C'est souvent que je l'ai entendu affirmer que, d'après lui, il n'existait pas une femme plus chaste que ne le fut la Pucelle. J'affirme de mon côté qu'en sa compagnie, ni moi, ni aucun autre, n'avions ni volonté ni désir d'avoir des rapports avec une femme; ce qui, à mon avis, est chose en quelque sorte divine[2].

XI. — Il y avait quinze jours que le comte Chuffort (*Suffolk*) avait été fait prisonnier lors de la conquête de Jargeau. Il lui fut remis un papier, un billet, sur lequel étaient écrits quatre vers annonçant qu'une vierge viendrait du *Bois-Chenu*, qu'elle chevaucherait sur le dos des guerriers armés de l'arc et leur ferait la guerre.

XII. — Pourriez-vous, Monseigneur, compléter tant d'intéressants détails en nous disant si la Pucelle a accompli tout ce qu'elle promettait de faire? — Il est vrai que parlant par jeu du fait des armes, dans le but d'animer les guerriers, Jeanne a dit à propos d'exploits militaires plusieurs choses qui ne se sont peut-être pas accomplies; cependant, quand elle parlait sérieusement de guerre, de son fait, de sa mission, elle affirmait seulement ceci : qu'elle était envoyée pour faire lever le siège d'Orléans, secourir le malheureux peuple de cette ville et des lieux circonvoisins,

1. Utinam placeret Deo, Creatori meo, quod nunc recederem, dimittendo arma, et irem ad serviendum patri et matri in custodiendo oves ipsorum, cum sorore et fatribus meis, qui multum gauderent videre me.

2. Dicit et deponit quod de sobrietate a nullo vivente superabatur; et multotiens audivit dictus deponens à domino Johanne d'Olon, milite, nunc senescallo *de Beaucaire*, quem rex posuerat et constituerat quasi pro custodiâ ipsius, sicut sapientiorem et probitate commendatum militem, in societate dictæ Puellæ, quod non credit aliquam mulierem plus esse castam quàm ipsa Puella erat. Affirmat prætereà dictus deponens quod similiter ipse et alii, dum erant in societate ipsius Puellæ, nullam habebant voluntatem seu desiderium communicandi seu habendi societatem mulieris et videtur ipsi deponenti quod erat res quasi divina.



et conduire le roi à Reims pour qu'il fût sacré. (Texte latin : « *Denique inter cætera dicit dictus deponens, super hoc interrogatus, quod licet dicta Johanna, aliquotiens jocose loqueretur de facto armorum, pro animando armatos, de multis spectantibus ad guerram quæ fortè non fuerunt ad effectum deducta, tamen quando loquebatur seriosè de guerrâ, de facto suo et suâ vocatione, nunquam affirmative asserebat, nisi quod erat missa ad levandum obsidionem Aurelianensem ac succurrendum populo oppresso in ipsâ civitate, locis circumjacentibus, et ad conducendum regem Remis pro consecrando eumdem regem.* »)

Remarques. — Voilà des lignes qui depuis des siècles jettent, sur l'histoire de la Vénérable et sur sa figure elle-même, une obscurité qui a pesé sur tous les admirateurs de la Vierge inspirée. Ce sont les seules qui d'une manière expresse disent que la mission finissait à Reims. Elles sont en opposition avec ce que la Libératrice n'a cessé de dire, avec sa conduite constante, avec tout ce qu'ont pensé les contemporains. Cela a été surabondamment établi dans le dernier chapitre du livre précédent. Dunois, quelque atténuation qu'il y apporte, est bien forcé d'avouer que Jeanne prophétisait bien des exploits qui ne se sont pas réalisés; *de multis spectantibus ad guerram quæ fortè non fuerunt ad effectum deducta*; mais, dit-il, c'était par jeu, *jocosè*. Elle était donc hâbleuse? encore qu'elle fût vive, alerte, personne ne lui a reconnu ce caractère. C'était pour animer le soldat qu'elle faisait ces rodomontades? c'est de tout point inadmissible. Sans parler de ce qu'elle avait dit à Chinon de l'étendue de sa mission, de ses lettres aux Anglais, aux Troyens, aux Rémois, au duc de Bourgogne, de ses conversations privées, où elle se donnait une carrière bien au delà de Reims, ce n'était pas pour animer le soldat qu'à Rouen elle protestait de tant de manières contre l'interprétation de Dunois, et s'obstinait à vouloir garder le vêtement viril jusqu'à ce que fût accompli ce pourquoi Dieu l'avait envoyée.

Quel motif a dicté à Dunois pareille interprétation, en opposition complète avec ce qu'ont dit de la Vénérable ceux qui ont parlé de sa mission avant le témoignage que l'on vient de lire? Voulait-il par là couvrir de bien tristes intrigues? c'est le secret de sa conscience et de Dieu. Ce qui est indubitable, c'est que semblable assertion doit disparaître totalement de l'histoire de la sainte fille, encore que bien des livres et bien des discours doivent en être diminués.

Il est regrettable que le vainqueur de Castillon ait terminé par une erreur si grosse de conséquences, une déposition par ailleurs si remarquable, et où tant d'historiens ont puisé et puiseront encore de si précieux détails.

II

LE SEIGNEUR RAOUL DE GAUCOURT (F^{os} A LXVII, B 100, U 174).

Il a été dit que Raoul de Gaucourt était bailli d'Orléans, lorsque Jeanne y fit son entrée ; les étapes de sa noble carrière ont été indiquées dans le volume : *la Libératrice* (p. 8). La traduction de son témoignage va nous faire connaître qu'à l'autorité des services rendus, le témoin ajoutait l'autorité d'une vieillesse prolongée.

La même année que le précédent (1456), le 25 février, noble et puissant homme, le seigneur Jean (*Raoul*) de Gaucourt, chevalier, grand maître de la maison du roi, âgé de quatre-vingt-cinq ans, a comparu comme témoin, et a répondu ainsi qu'il suit aux interrogations posées sur les mêmes articles que ceux soumis au seigneur Dunois.

J'étais, a-t-il dit, au château de Chinon, lorsque la Pucelle y arriva ; j'étais présent lorsqu'elle parut devant la majesté royale, en grande humilité et simplicité, comme une pauvre bergerette[1]. Je l'ai entendue adresser au roi les paroles suivantes : « *Très illustre seigneur Dauphin, je suis venue envoyée par Dieu, afin de venir en aide à vous et au royaume.* » Le roi alors la vit, l'entendit, et pour plus ample information sur ce qu'elle était, il ordonna qu'elle fût mise sous la garde de Guillaume Bellier, bailli de Troyes, maître de son hôtel, mon lieutenant à Chinon. La femme de Bellier était une personne de grande piété, et singulièrement recommandable dans l'estime de tous.

Le roi voulut de plus que Jeanne reçût la visite des clercs, des prélats, des docteurs, pour savoir s'il devait ou s'il pouvait licitement ajouter foi à ses paroles ; ses ordres furent exécutés. Les paroles et les actes de Jeanne furent examinés par les ecclésiastiques, durant trois semaines et plus, tant à Poitiers qu'à Chinon. Les clercs, leur examen dûment terminé, jugèrent qu'il n'y avait rien de mal ni dans sa personne, ni dans ses discours. A la suite de nombreux interrogatoires, on demanda à la Pucelle, quel signe elle montrait pour qu'on ajoutât foi à ses promesses. Elle répondit que le signe qu'elle donnerait serait de faire lever le siège et de porter secours à la ville d'Orléans.

Elle quitta alors le roi, et vint à Blois. C'est là que pour la première fois elle revêtit son armure pour conduire un convoi de vivres à Orléans,

1. Viditque eam quandò præsentavit se in conspectu regiæ majestati cum magnâ humilitate et simplicitate, sicut una paupercula bergereta. — Une faute d'inadvertance a fait omettre le mot *sicut* dans l'édition de Quicherat.

t en secourir les habitants. — Pourriez-vous, seigneur, nous dire quelque hose sur l'introduction du convoi? — Je n'ai qu'à répéter ce qu'a dit le eigneur Dunois sur le changement de la direction du vent, et la manière lont le convoi fut introduit dans la ville. J'ajoute qu'elle prédit en termes bien exprès que bientôt le temps et le vent changeraient; aussitôt après ces paroles, ils changèrent en effet. Elle prédit semblablement que les vivres entreraient dans la ville sans obstacle [1].

Je fais mienne la déposition du seigneur de Dunois sur la prise de la bastille du pont, l'expulsion des ennemis, la délivrance d'Orléans, la prise les forteresses et des villes des bords de la Loire, comme je suis d'accord avec lui en ce qu'il a dit de la marche du roi pour le sacre à Reims.

— Voudriez-vous bien nous dire quelque chose sur la vie et les mœurs le Jeanne? — Elle était sobre dans le boire et le manger. Il ne sortait de ses lèvres que de vertueuses paroles, sujet d'édification et de bon exemple [2], elle était très chaste; je n'ai pas su qu'homme conversât avec elle de nuit. Bien plus, la nuit, elle avait toujours avec elle une femme qui couchait dans sa chambre. Elle se confessait souvent, vaquait assidûment à la prière, entendait la messe chaque jour, et recevait fréquemment le sacrement d'Eucharistie.

Elle ne souffrait pas qu'on prononçât des paroles déshonnêtes ou de blasphème, ses actes et ses paroles prouvaient qu'elle avait détestation de tout cela. Je ne sais plus rien.

1. Ipsa expressè prædixit quod in brevi spatio tempus et ventus mutarentur, sicut et factum est statim post dictum suum. Similiter prædixit quod victualia intrà civitatem liberè introducerentur.

2. Erat sobria in potu et cibo, nec exibant de ore suo nisi bona verba, ad ædificationem et bonum exemplum servientia; eratque castissima, nec unquam scivit quod de nocte secum conversaretur vir; imò semper de nocte habebat mulierem secum cubantem in camerâ suâ.

CHAPITRE IV

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LE SEIGNEUR DE THERMES ET LE DUC D'ALENÇON.

Sommaire : I. — Théobald de Thermes. — A fait les expéditions de la Pucelle. — C'était une guerrière incomparable. — Inspirée. — Témoignage de maître Robert Boignard. — Elle phrophétise la merveilleuse victoire de Patay. — Sa piété. — Contraste entre sa simplicité et ses talents militaires.

II. — Le duc d'Alençon. — Sa situation lors de sa déposition. — Prévenu de l'arrivée de Jeanne; accueil qu'elle lui fait. — Jeanne exige que Charles VII donne son royaume à Notre-Seigneur. — Noms des interrogateurs de Chinon. — Rapport au conseil à la suite de l'examen de Poitiers. — Détails sur la préparation du convoi à Blois. -- Ce n'est que par un miracle que l'on a pu s'emparer des fortifications anglaises à Orléans. — Préparatifs de l'expédition de la Loire. — Assurance de la Pucelle. — Début de l'attaque contre Jargeau. — Détails. — La Pucelle veut qu'on attaque, malgré l'avis du conseil. — Elle avait promis de ramener le duc sain et sauf. — Il est sauvé par un avis qu'elle lui donne. — Jeanne, renversée par une grosse pierre, s'écrie que les assiégés sont vaincus. — Meung. — Beaugency. — Mécontentement causé par l'arrivée du connétable. — La Pucelle l'admet. — Prédiction de la victoire de Patay. — La victoire. — La durée et les quatre objets de la mission de la Pucelle. — Son épée brisée à Saint-Denys sur le dos d'une ribaude. — Crainte qu'elle inspire aux jureurs et notamment au duc d'Alençon. — Jeanne à la paillade. — Ses larmes à la vue des saintes espèces. — Contraste saisissant entre sa simplicité et sa supériorité militaire, notamment dans le maniement de l'artillerie. — Remarques.

I

THÉOBALD D'ARMAGNAC, OU DE THERMES (F^os A lxxv^vo ; B 112vo ; C 182ro).

Noble et prudent seigneur Théobald d'Armagnac, dit encore de Thermes, bailli de Chartres, âgé de cinquante ans, a été interrogé le 7 mai (à Paris) et a déposé en ces termes.

Je ne connus Jeanne que lorsqu'elle vint à Orléans pour faire lever le siège qu'y tenaient les Anglais. Je me trouvais alors parmi les défenseurs de la ville dans la compagnie du seigneur de Dunois. Dès que nous sûmes son arrivée, le seigneur comte de Dunois, moi qui en témoigne, et plusieurs autres, nous passâmes la Loire et nous allâmes chercher Jeanne qui se trouvait du côté de Saint-Jean-le-Blanc; nous l'ame-

nâmes dans Orléans. Après son arrivée, je la vis aux assauts de Saint-Loup, des Augustins, de Saint-Jean-le-Blanc, du Pont.

Dans tous ces assauts Jeanne montra une telle vaillance, une si belle conduite, qu'homme mortel ne saurait mieux faire dans le métier de la guerre. Tous les capitaines étaient dans l'admiration de sa vaillance, de sa diligence, des fatigues et des travaux qu'elle brava[1].

Je crois qu'elle était une bonne et vertueuse créature ; et que ce qu'elle faisait tenait plus de la divinité que d'une nature mortelle[2]; car elle reprenait souvent les vices des hommes d'armes. Je pense comme maître Robert Baignart, professeur de sainte théologie, qui plusieurs fois avait entendu sa confession. Je l'ai ouï affirmer que Jeanne était une femme de Dieu; que ses œuvres étaient de Dieu, que c'était une âme bonne et une conscience droite[3].

Le siège d'Orléans levé, je fus avec plusieurs autres guerriers dans la compagnie de Jeanne à Beaugency, où se trouvaient les Anglais. Le jour où ils perdirent la bataille de Patay, nous sûmes, feu La Hire et moi, que les Anglais étaient rassemblés et prêts à combattre. Nous dîmes à Jeanne que les Anglais venaient et qu'ils étaient ordonnés pour livrer bataille. Sa réponse fut qu'elle dit aux capitaines : « *Frappez hardiment, ils prendront la fuite et ne tiendront pas longtemps.* » Sur sa parole les capitaines se disposèrent à les attaquer, et aussitôt les Anglais furent mis en déroute. Jeanne avait prédit aux Français que peu ou point des leurs seraient tués et qu'ils ne subiraient pas de pertes. C'est ce qui arriva. De tous nos hommes il n'en périt qu'un seul, un noble de ma compagnie[4].

Je fus en la compagnie de Jeanne devant Troyes et jusqu'à Reims, à la suite du roi. Je suis convaincu que tous les exploits accomplis par elle furent œuvre divine plus qu'œuvre humaine. La preuve c'est qu'elle se confessait très souvent, recevait le sacrement d'Eucharistie, et montrait la plus grande dévotion au sacrifice de la Messe. En dehors de ce qui regarde la guerre, elle était simple et innocente; mais s'agissait-il de conduire et de disposer une armée, de ce qui regarde la guerre, de

1. Johanna fuit ità valens et ità se gessit quod non esset possibile cuicumque homini meliùs agere in facto guerræ. Et mirabantur omnes capitanei de suà valentià et diligentià, ac pœnis et laboribus per eam supportatis.

2. Credit quod erat bona et proba creatura, et quod ea quæ faciebat plus erant divinitatis quàm humanitatis, quia reprehendebat sæpè vitia armatorum.

3. Audivit dici à magistro Roberto Baignart... (eam audiverat pluriès in confessione) quod ipsa Johanna erat mulier Dei, et quod ea quæ faciebat erant à Deo; quodque ipsa erat bonæ animæ et bonæ conscientiæ.

4. De omnibus hominibus nostris, fuit interfectus solus quidam nobilis de societate loquentis.

préparer les batailles, d'animer le soldat, c'était la conduite du plus habile général du monde, ayant passé toute sa vie à se former au métier de la guerre[1]. Je ne sais pas autre chose.

II

LE SEIGNEUR DUC D'ALENÇON (F^os A LXXVII^vo, B 116ro, U 184vo).

Perceval de Cagny nous a fait connaître ce qu'était le duc d'Alençon lorsqu'il eut le titre de généralissime de l'armée avec laquelle la Pucelle nettoya les bords de la Loire. Combien ses dispositions avaient changé en mai 1456, quand il fut appelé à déposer sur celle dont il eut l'honneur d'obtenir la particulière faveur! La jalousie, des ambitions déçues, et peut-être aussi des dénis de justice, l'avaient fait passer du côté des Anglais, par lui si abhorrés aux jours de la Pucelle. Il complotait pour les faire rentrer dans cette France d'où ils venaient d'être expulsés. Le 3 mai, jour de sa déposition, des soupçons de trahison pesaient déjà sur lui. Ils allaient être confirmés et le duc allait être arrêté dans les derniers jours du mois[2]. Il fut interrogé sur la Pucelle à Paris devant l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris qui devaient le juger deux ans après. La détention préventive dépassa deux ans.

Voici la traduction de son témoignage tel qu'il se trouve au procès :

Illustre prince et seigneur, le seigneur Jean, duc d'Alençon, âgé de cinquante ans, a comparu, a été admis, a prêté serment et a été interrogé par les susdits seigneurs le 3 mai de l'an du Seigneur 1456.

Il a rendu son témoignage ainsi qu'il suit, sous la foi de son serment :

I. — A l'arrivée de Jeanne auprès du roi, qui était alors à Chinon, je me trouvais à Saint-Florent. Comme je chassais aux cailles, un de mes valets de pied (*bajulus*) vint vers moi, et m'annonça qu'était venue vers le roi une Pucelle, qui se donnait comme envoyée par Dieu pour chasser les Anglais, et faire lever le siège qu'ils tenaient devant Orléans. Cela me détermina à partir le lendemain pour aller vers le roi à Chinon; j'y trouvai Jeanne en conversation avec le roi. Comme j'approchais, Jeanne, en me désignant, demanda qui j'étais; le roi répondit que j'étais le duc

1. De omnibus factis per eamdem Johannam plus credit esse divinitatis quàm humanitatis, quia, ut dicit loquens, ipsa sæpissimè confitebatur, recipiebat sacramentum Eucharistiæ, eratque devotissima in audiendo missam. Dicit tamen quod extrà factum guerræ erat simplex et innocens; sed in conductu et dispositione armatorum, et in facto guerræ, et in ordinando bella et animando armatos, ipsa se ità habebat ac si fuisset subtilior capitaneus mundi, qui totis temporibus suis edoctus fuisset in guerrâ.

2. M. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, ch. IV, p. 38 et suiv.

d'Alençon. Jeanne dit alors : « *Vous, soyez le très bien venu ; plus il y en aura de réunis du sang de France, mieux ce sera.*

II. — Le lendemain Jeanne vint à la messe du roi; en le voyant elle s'inclina.

Le roi conduisit la Pucelle dans un appartement; il retint le seigneur de La Trémoille et moi qui parle et congédia les autres. Jeanne fit au roi plusieurs requêtes; l'une de ces requêtes fut qu'il fît donation de son royaume au roi du Ciel, et qu'après cette donation le roi du Ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses prédécesseurs, et le rétablirait dans l'état d'autrefois. Elle demanda au roi plusieurs autres choses dont je n'ai plus souvenance[1]. L'entretien se prolongea jusqu'au dîner.

Après le dîner le roi alla se promener dans la prairie ; Jeanne y vint courir la lance en main ; voyant avec quelle bonne grâce elle la portait et courait, je lui fis présent d'un cheval.

III. — A la suite le roi décida qu'elle serait examinée par des hommes d'Église. A cette fin furent délégués l'évêque de Castres, confesseur du roi, l'évêque de Senlis, l'évêque de Maguelonne[2], l'évêque de Poitiers, maître Pierre de Versailles, dans la suite évêque de Meaux, maître Jordan Morin[3] et beaucoup d'autres dont les noms ne me reviennent pas. Ils lui demandèrent pourquoi elle venait, et ce qui l'avait amenée auprès du roi. Elle répondit qu'elle venait de la part du roi des Cieux, qu'elle avait des voix et un conseil qui l'avertissaient de ce qu'elle avait à faire; je ne me rappelle pas le reste. Dans la suite, Jeanne prenant le repas avec moi me dit qu'elle avait été fort examinée, mais qu'elle savait et pouvait plus qu'elle n'avait dit aux interrogateurs.

1. Ipsa Johanna fecit regi plures requestas, et inter alias quod donaret regnum suum regi Cœlorum, et quod rex Cœlorum post hujusmodi donationem, sibi faceret proutfecerat suis prædecessoribus, et eum reponeret in pristinum statum ; et multa alia, de quibus ipse loquens non recolit, fuerunt prolocuta usque ad prandium.

Le clerc de Martin V, l'auteur du *Brevarium historiale*, raconte la manière piquante dont Jeanne fit faire ou renouveler cette donation (I, p. 57-58). Ébérhard de Vindecken énumérera plusieurs des requêtes de Jeanne, indiquées aussi par Morosini (III, p. 585). L'on ne saura trop rappeler ce qu'en a dit Gerson (I, p. 57-58).

2. Il n'est pas douteux que l'évêque de Maguelonne dont il est ici question ne fût Robert de Rouvres, frère de lait de Charles VII, qui habitait à la cour, et a signé les lettres d'anoblissement de la Libératrice. Il était alors évêque de Séez, d'où il fut transféré à Maguelonne. Ni Machet, confesseur du roi, n'était encore évêque de Castres, ni Raphanel, confesseur de la reine, évêque de Senlis; ils le devinrent bientôt après. Robert de Rouvres, Machet n'ont pas mis les pieds dans leurs diocèses; le franciscain Raphanel, au contraire, vécut en saint dans celui de Senlis.

3. Jordan Morin était un des députés de Charles VI au concile de Constance. Il y poursuivit avec Gerson la condamnation de Jean Petit. Jean sans Peur, devenu le maître par la révolution du 29 mai 1418, fit casser par Charles VI tout ce qu'ils avaient fait au nom du roi. (III, p. 490.)

Le roi, après avoir ouï le rapport de la commission d'examen, voulut de plus que Jeanne se rendît à Poitiers; et là elle fut encore examinée. Je n'assistai pas à ce nouvel examen. Je sus cependant que dans un rapport fait au conseil du roi il fut dit que les examinateurs n'avaient trouvé dans Jeanne rien d'opposé à la foi catholique, et que le roi, vu la nécessité dans laquelle il se trouvait, pouvait s'en aider[1].

IV. — Après ces assurances, le roi m'envoya vers la reine de Sicile (*à Blois*) préparer le convoi de vivres à amener à Orléans, avec l'armée qui devait y entrer. J'y trouvai sire Ambroise de Loré, sire Louis (le nom m'échappe) qui avaient préparé les provisions. Il fallait de l'argent pour les payer. Pour me le procurer je revins vers le roi, et lui notifiai que le convoi était prêt; qu'il ne manquait que l'argent pour le solder et solder les hommes d'armes. Le roi, afin de mettre la dernière main à l'entreprise, fit délivrer les sommes nécessaires; c'est ainsi que les hommes d'armes furent prêts à prendre avec le convoi le chemin d'Orléans, pour tenter de faire lever le siège. Jeanne fut envoyée avec les gens de guerre; le roi lui avait fait faire un équipement militaire.

V. — Ce qui se passa dans la marche, les événements accomplis à Orléans, je ne les connais que par les récits d'autrui; je n'étais pas présent; je ne faisais point partie de l'armée. Cependant dans la suite j'ai vu les travaux exécutés devant Orléans et je me suis rendu compte de leur force. Je crois qu'on s'en est rendu maître par miracle plus que par force d'armes, surtout du fort des Tournelles au bout du pont, et du fort des Augustins. Si avec une poignée d'hommes j'eusse été chargé de les défendre, j'eusse bien osé me promettre d'y braver durant six ou sept jours toute la puissance des armées, et il me semble qu'on ne fût pas venu à bout de s'en emparer. J'ai entendu les soldats et les capitaines présents dans la ville attribuer presque tout ce qui se passa à Orléans à un miracle de Dieu et dire que ce n'était pas l'œuvre de l'homme, mais œuvre de la force d'en haut. C'est ce qu'exprima souvent, moi l'entendant, Ambroise de Loré, depuis prévôt de Paris. Je ne vis pas Jeanne, depuis qu'elle se fut éloignée du roi, jusqu'après la levée du siège d'Orléans.

VI. — A force de nous donner du mouvement, nous rassemblâmes six cents lances des hommes du roi, désireux d'attaquer Jargeau qui était au pouvoir des Anglais. Une première nuit nous couchâmes dans un bois, et au lever du jour le lendemain nous fûmes rejoints par une autre troupe de guerriers du roi, conduits par sire le bâtard d'Orléans,

1. Nous avons ici un double rapport fait au conseil du roi après les examens de Chinon et de Poitiers. Ce qui confirme les interprétations données à plusieurs réponses de Jeanne au premier chapitre du présent volume.

je vous le ramènerai bien portant, dans l'état présent, ou même meilleur. »

Pendant que l'on donnait l'assaut à la ville de Jargeau, j'étais sur un point où Jeanne vint me dire : « *Retirez-vous de cette place, sans quoi cette machine* (et elle me la montrait sur le rempart) *vous enlèvera la vie.* » Je m'écartai, et, peu après, à l'endroit que j'avais quitté, la machine indiquée tua un gentilhomme qui s'appelait Monseigneur de Ludes. J'en fus glacé de crainte et, après ce qui venait de se passer, rempli de grande admiration des paroles de Jeanne. Après cela Jeanne monta à l'assaut et je la suivis.

Nos hommes avançaient. Le comte de Suffolk me fit crier qu'il voulait me parler ; je ne voulus pas l'entendre, et l'assaut fut poussé. Jeanne était sur une échelle, tenant son étendard dans sa main. Une pierre fut lancée qui frappa l'étendard, la tête de Jeanne elle-même, s'émietta sur la chapeline qui la couvrait, et la fit rouler jusqu'à terre. Elle se releva en criant aux guerriers : « *Amis, sus, sus, notre Sire a condamné les Anglais ; dès cette heure ils sont nôtres ; ayez bonne confiance.* » A l'instant, Jargeau fut pris. Les Anglais se retirèrent vers le pont ; les Français les poursuivirent ; dans cette poursuite ils en tuèrent plus de onze cents.

VII. — Jargeau conquis, nous vînmes, Jeanne, les hommes d'armes et moi, à Orléans et d'Orléans à Meung, où se trouvaient les Anglais, sous le commandement de l'*enfant de Warvic et de Seales.* Je passai la nuit dans une église, près de Meung, avec une poignée de soldats ; j'y courus un grand danger.

Le lendemain nous prîmes le chemin de Beaugency, nous trouvâmes dans des prairies un renfort de gens du roi, et nous attaquâmes les Anglais maîtres de Beaugency. Ils abandonnèrent la ville et se retirèrent dans le château fortifié ; nous plaçâmes des postes devant le château, pour les empêcher d'en sortir. Nous campions devant le château lorsque nous fut portée la nouvelle que messire le Connétable arrivait avec un bon nombre de combattants. Nous en fûmes mécontents, moi le premier, Jeanne et le reste de l'armée, parce que nous avions ordre de ne pas recevoir en notre compagnie le seigneur Connétable. Je dis à Jeanne que si le Connétable venait, je me retirerais. Le lendemain, avant qu'il nous eût rejoints, arriva la nouvelle que les Anglais accouraient en grand nombre, que Talbot était dans l'armée ; l'on cria : *A l'arme.* Comme je voulais me retirer à cause de l'arrivée du Connétable, Jeanne me dit qu'il était nécessaire de s'aider. Les Anglais finirent par rendre le château par capitulation ; ils se retirèrent avec un sauf-conduit délivré par moi, en ma qualité de lieutenant du roi, titre dont j'étais alors investi dans cette armée [1].

1. Toute cette partie de la déposition est fort confuse. Pour voir comment les choses se passèrent, il faut lire la chronique du maître d'hôtel du duc, Perceval de Cagny, Wavrin, etc.

Pendant que les Anglais s'en allaient, arriva un des hommes de La Hire qui me dit et dit aux capitaines du roi que les Anglais venaient, qu'on allait les avoir en face, et qu'ils étaient comme mille hommes d'armes[1]. Jeanne demanda ce que disait cet homme, on le lui apprit; elle adressa alors ces paroles au Connétable : « *Ah! beau Connétable, vous n'êtes pas venu de par moi, mais puisque vous êtes venu, soyez le bienvenu.* »

Plusieurs des gens du roi craignaient et disaient qu'il était bon de faire venir les chevaux[2]. C'est alors que Jeanne prononça ces paroles : « *En nom Dieu, il les faut combattre ; s'ils étaient pendus aux nues nous les arons; parce que Dieu nous les envoie pour leur châtiment.* » Elle assura qu'elle était certaine de la victoire, disant : « *Le gentil roi ara aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eût pieçà* » (qu'il ait eue jusqu'ici). Je sais bien que les Anglais furent facilement mis en déroute et taillés en pièces. Talbot fut au nombre des prisonniers. Il y eut grand massacre d'Anglais. A la suite l'armée se replia sur Patay en Beauce. Talbot fut amené dans cette ville devant le Connétable, moi qui en témoigne, et en présence de Jeanne. Je dis à Talbot que le matin il ne s'attendait pas à pareil événement. C'est la fortune de la guerre, me répondit-il. Nous revînmes vers le roi qui songea dès lors à aller se faire couronner et sacrer à Reims.

VIII. — J'ai entendu Jeanne dire au roi qu'elle durerait un an et pas beaucoup plus, et que l'on devait penser à bien besogner cette année, car elle avait quatre choses en charge : chasser les Anglais, faire sacrer et couronner le roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans des mains des Anglais, faire lever le siège qu'ils tenaient devant Orléans[3].

IX. — Jeanne était chaste, et détestait beaucoup les femmes qui s'attachent aux pas des hommes d'armes. Je l'ai vue à Saint-Denys, au retour du couronnement du roi, l'épée nue à la main, poursuivre une de ces filles surprise dans l'armée, avec tant de vigueur, que l'épée se brisa dans la poursuite.

Elle se courrouçait très fort lorsqu'elle entendait jurer quelqu'un de l'armée; elle faisait de véhéments reproches aux jureurs, et spécialement à moi, qui jurais quelquefois; sa seule vue suffisait pour me refréner et faire expirer le jurement sur mes lèvres.

Quand l'armée était en campagne, l'armée couchait à la paillade, j'y

1. C'eût été bien peu. Faute de mémoire chez le témoin, ou de fidélité chez le greffier, tout ce passage est peu conforme aux faits et peu intelligible.

2. *Quod bonum erat mandare equos*, d'avoir de bons chevaux, pour la fuite peut-être.

3. Audivique aliquandò dictam Johannam dicentem regi quod ipsa Johanna duraret per annum et non multum plus, et quod cogitarent illo anno de benè operando, quia dicebat se habere quatuor onera, videlicet : fugare Anglicos; de faciendo regem coronari et consecrari Remis; de liberando ducem Aurelianensem è manibus Anglicorum, et de levando obsidionem positam per Anglicos ante villam Aurelianensem.

couchais, et Jeanne aussi. J'ai vu Jeanne quand elle se disposait au repo
j'ai vu quelquefois son sein qui était beau, mais jamais je n'ai eu enve
elle de désir charnel.

X. — Autant que j'ai pu le constater, Jeanne a été à mes yeux u
bonne catholique, et une vertueuse femme. Je l'ai vue recevoir plusieu
fois le corps du Christ; et quand ses yeux se portaient sur ce corps divi
souvent elle pleurait à grosses larmes ; elle recevait l'Eucharistie de
fois par semaine et se confessait souvent[1].

XI. — Dans toute sa conduite, en dehors du métier des armes, Jean
était simple comme une jeune fille; mais au fait de la guerre elle faisa
preuve d'une expérience consommée, très habile à manier la lance,
ranger l'armée, à préparer la bataille et à disposer de l'artillerie. En
qui regarde l'art militaire, tous étaient dans le ravissement de voir en e
la sagacité, la prudence d'un général qui se serait exercé durant vingt
trente ans au métier des armes; on admirait surtout le parti qu'elle sav
tirer de l'artillerie, car c'est le point dans lequel elle excellait[2].

Le témoin interrogé a déclaré ne savoir plus rien.

Observations. — Cette déposition fort remarquable, au commenceme
et à la fin surtout, obscure en ce qui regarde la suite de la campagne
la Loire, où le témoin cependant avait le titre de généralissime, no
fait connaître plusieurs détails que l'on ne trouve pas ailleurs. De
nombre la durée de la mission de la Vénérable. Elle aurait dit parfo
au roi qu'elle ne durerait guère qu'un an. Cependant M. Doinel a trou
un acte, qui sera cité au cinquième livre, d'après lequel elle aurait lo
à Orléans une maison pour soixante ans.

L'explication ne serait-elle pas la double voie ouverte devant elle? L'u
où elle aurait été obéie, et où, nouvelle Judith, elle aurait fini paisibleme
sa vie au milieu de son peuple ; l'autre, plus héroïque et plus semblab
à celle de son Maître, où elle devait racheter par le martyre les infid
lités des siens? Il est remarquable qu'aucun des témoins ne souffle m
de ce qui a suivi le sacre. Seul, d'Aulon nous parlera de la prise de Sain
Pierre-le-Moustier. Chez tous, pas la moindre allusion aux échecs subi
N'y avait-il pas un mot d'ordre prescrivant le silence?

1. Dum videbat corpus Christi, flebat multotiens cum magnis lacrymis. Recipieb
etiam sacram Eucharistiam bis in septimanâ et sæpè confitebatur.

2. Ipsa Johanna in omnibus factis suis, extrà factum guerræ, erat simplex et juveni
sed in facto guerræ erat multum experta, tàm in portu lanceæ quàm in congregan
exercitu et ordinandis bellis, et in præparatione *de l'artillerie*; et de hoc mirabant
omnes quod ità cautè et providè agebat in facto guerræ ac si fuisset unus capitane
qui facta guerræ per XX aut XXX annos exercuisset et maxime in præparatione
l'artillerie, quia multum benè in hoc se habebat.

c d'Alençon énumère d'ailleurs, mais comme dans l'ordre inverse, ruple objet de la mission. Ce sont ceux qu'indique le doyen Seguin te différence que, d'après d'Alençon, Jeanne ne devait pas seules prophétiser, mais les réaliser.

à Saint-Denys que la Vénérable brisa son épée sur les épaules baude, symbole de la fin de la mission glorieuse, et de ce qui en ait les exploits.

lieu des tergiversations sans fin qu'elle eut toujours tant de peine re, on se fût, comme le demandait la divinité de sa mission et le ait Gelu, abandonné complètement à sa direction, il eût suffi d'un réaliser ce qui est ici énoncé, vu la stupéfaction produite par des i manifestement divins.

CHAPITRE V

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS SON PAGE ET SON MAITRE D'HOTEL.

SOMMAIRE : I.— LOUIS DE COUTES.— Ses services auprès de la Pucelle, à la tour du Coudray, à Chinon. — Visitée par les grands. — Sa prière, ses larmes. — La Pucelle à Tours, équipée, armée, reçoit un état de maison. — En marche pour Orléans. — Ses recommandations; elle communie; blessée par son armure. — Passage de la Loire. — Logée près de la porte Bannier. — Courroucée de ce que l'on n'attaque pas. — Est insultée à la suite de sa sommation aux Anglais. — Miraculeusement éveillée. — Prise de Saint-Loup. — Sobriété de Jeanne. — Prise des Augustins. — Les Tourelles attaquées contre l'opinion des chefs. — Détails. — Compassion de Jeanne pour les blessés, même ennemis. — Trait particulier. — Dévotion de Jeanne pour la sainte messe. — Son zèle contre le péché.

II. — JEAN D'AULON. — Se rend à Poitiers sur ce qu'il entend dire de la Pucelle. — Entretien secret de Jeanne avec le roi. — Son âge. — Examinée. — Rapport au conseil. — Constatation de sa virginité par d'honnêtes matrones. — La Pucelle armée et équipée. — État de maison. — Entrée à Orléans. — Jeanne protège la sortie de Dunois allant à Blois et son retour à Orléans. — Ses paroles à Dunois lui parlant de la venue probable de Fastolf. — Soudainement réveillée. — Ce que produit sur elle la vue du sang français. — D'Aulon à l'assaut de Saint-Loup. — Passage de la Loire en vue de prendre Saint-Jean-le-Blanc. — Sortie des Anglais des Augustins, cause de la prise de cette bastille. — Les Tourelles enlevées contre toute espérance. — Incidents. — Prise merveilleuse de Saint-Pierre-le-Moustier. — Exploits surhumains de la Pucelle. — Son amour pour les saints offices. — Les émanations de sa pureté. — Exempte des infirmités féminines. — Conseil de la Pucelle. — La Pucelle parfaite chrétienne.

I

LOUIS DE COUTES (F^os A LXXIV^vo, B 111, C 181).

C'est bien Louis de Coutes, et non pas de Contes qu'il faut lire. Cela a été démontré avec un vrai luxe de preuves par Mme la chanoinesse Amicie de Villaret, une héraldiste distinguée, dont les sociétés savantes ont souvent couronné les travaux.

La noble dame fait longuement connaître la famille de Louis de Coutes. Son père Minguet de Coutes, capitaine de Châteaudun de 1404 à 1417, fut transféré au gouvernement de la ville et du comté de Blois en 1417 ; il

avait cessé d'exister en mai 1426[1]. Le religieux de Saint-Denys énumère parmi les défenseurs d'Harfleur en 1415 Minguet de Coutes[2]. Il avait dû quitter momentanément la capitainerie de Châteaudun pour venir s'opposer à la descente du Lancastre envahisseur qui devait nous porter de si rudes coups. Donner pour page, à la Libératrice, le fils de ce vaillant défenseur de la première heure était une bonne inspiration. L'instrument du procès va nous faire encore mieux connaître Louis de Coutes.

Noble prud'homme, Louis de Coutes, écuyer, seigneur de Novyon et de Reugles, âgé de quarante-deux ans environ, a été produit comme témoin, a été admis à prêter serment, et a été interrogé sur les articles présentés en ce procès pour nullité, le 3 avril après Pâques (*à Paris*).

Aux questions posées sur les quatre premiers articles, à l'exclusion des autres sur lesquels il ne sait rien, il a déposé sous la foi de son serment ainsi qu'il suit :

J'avais de quatorze à quinze ans lorsque Jeanne vint auprès du roi à Chinon ; j'étais attaché au service du seigneur de Gaucourt, capitaine dudit lieu de Chinon, où je demeurais. Deux hommes accompagnaient Jeanne lors de sa venue à Chinon. Elle fut conduite vers le roi, et je la vis souvent aller et venir vers lui. On lui assigna pour demeure une tour du château du *Couldray*[3]. Je suis resté avec Jeanne dans cette tour, tout le temps qu'elle y a séjourné ; j'y passais toutes les journées, mais la nuit c'étaient des femmes qui venaient me remplacer. Je me souviens fort bien qu'au temps où elle était dans la tour du Coudray, des hommes de grand état venaient, durant plusieurs jours, s'entretenir avec elle. J'ignore ce qu'ils faisaient ou ce qu'ils disaient, car à leur approche je m'écartais ; je ne sais même pas quels étaient ces hommes.

Dans le temps où Jeanne et moi étions dans la tour, j'ai vu bien souvent Jeanne à genoux, en prières à ce qu'il me paraissait ; je ne pus cependant jamais rien apercevoir de ce qu'elle disait ; quelquefois elle pleurait.

Ensuite Jeanne fut conduite à la ville de Poitiers, et plus tard à Tours, où elle logea dans la maison d'une femme nommée La Pau[4]. A Tours, le

1. *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc*, par Amicie de Foulques de Villaret, une brochure extraite du tome XXII des *Mémoires de la Soc. archéol. de l'Orléanais.*

2. Livre XXXV, ch. iii.

3. Le château du Coudray est un des trois châteaux, ou enceintes bien distinctes, séparées par des fossés profonds, des douves, des portes fortifiées, dont se composait le *castrum* de Chinon. C'est la troisième enceinte. (Voy. *Chinon et ses mon.*, par M. de Cougny, p. 33 et 114.) L'on ne s'explique pas que Quicherat place le château du Coudray à une lieue de distance de Chinon. C'est inconciliable avec la déposition de Louis de Coutes.

4. Femme du conseiller Dupuy dont nous parlera Paquerel.

duc d'Alençon lui donna un cheval que j'ai vu dans la maison de ladite dame La Pau. C'est à Tours que commandement me fut donné d'être le page de Jeanne, avec un autre du nom de Raymond. Depuis ce moment, je fus toujours avec elle, lui rendant les services commandés par mon titre de page, à Blois, à Orléans, partout jusqu'à l'arrivée devant Paris.

Pendant que Jeanne était à Tours, des armures furent fabriquées pour elle, et le roi lui donna un état de maison. De Tours Jeanne vint à Blois en compagnie des hommes d'armes du roi, compagnie qui alors avait peu de confiance en elle[1]. Jeanne resta à Blois avec les hommes d'armes durant un temps dont ma mémoire ne me permet pas de fixer la durée.

On arrêta de quitter Blois et de se rendre à Orléans par la Sologne. Jeanne se mit en marche revêtue de son armure, en compagnie des hommes d'armes. Elle ne cessait de leur recommander d'avoir grande confiance en Dieu et de se confesser de leurs péchés. Je l'ai vue recevoir le sacrement d'Eucharistie durant cette marche.

Arrivés non loin d'Orléans, par la rive de la Sologne, Jeanne, moi qui parle, et plusieurs autres nous passâmes la rivière, par côté (*au-dessus*) de la ville (*de latere civitatis*), et nous entrâmes ensuite dans la cité. Jeanne dans le voyage fut très douloureusement blessée, parce que la nuit qui suivit son départ de Blois, elle coucha avec ses armes.

Jeanne fut logée dans la maison du trésorier, devant la porte Bannier. Il me semble qu'elle reçut l'Eucharistie dans cette maison.

Le lendemain du jour où nous entrâmes à Orléans, Jeanne se rendit auprès du bâtard d'Orléans, et s'entretint avec lui[2]. A son retour, elle était fort courroucée, parce qu'il avait été résolu que l'on n'attaquerait pas ce jour-là.

Cependant Jeanne se rendit à un boulevard que les assiégés avaient élevé en face du boulevard des Anglais. Là elle parla aux Anglais du boulevard d'en face, et leur dit de se retirer au nom de Dieu, sans quoi elle les y contraindrait. Un certain Anglais, appelé le bâtard de Granville, lui répondit par une suite d'injures, lui demandant si elle voulait qu'ils se rendissent à une femme, et traitant les Français qui étaient avec elle de *maquereaux mécréants*.

Cela fait, Jeanne rentra à sa demeure, monta (*ascendit*) dans sa chambre, et je croyais qu'elle allait dormir[3]. Peu de temps après elle descendit

1. C'est le texte du manuscrit 5970, tandis que le manuscrit *1703* porte *magnam fiduciam habebant*. Ce dernier est beaucoup plus fautif.

2. Ici et dans les lignes suivantes il y a confusion dans les souvenirs de Louis de Coutes. Il transporte au samedi 30 avril, ce qui n'eut lieu que le mercredi 4, lorsque le bâtard ramena de Blois le reste de l'armée et que Jeanne fut à sa rencontre, ce dont il ne parle pas. Ce qu'il dit du bâtard de Granville doit s'être passé dans l'intervalle.

3. Il n'est pas douteux que cela se passa le 4 mai après dîner, et nullement le 30 avril.

(*descendit*) précipitamment et me dit : « *Ha, sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu !* » Elle m'ordonna d'aller chercher son cheval, et en attendant, elle se fit armer par la maîtresse de la maison et par sa fille, et quand je ramenai le cheval harnaché, je la trouvai armée. Elle me dit d'aller chercher sa bannière qui était dans l'appartement d'en haut (*quod erat superius*) [1]; je la lui fis passer par la fenêtre. Dès qu'elle l'eut en mains, elle courut en toute hâte vers la porte de Bourgogne. La maîtresse de la maison me dit d'aller après elle ; ce que je fis.

Il y avait alors un engagement ou une escarmouche du côté de Saint-Loup, et dans cet engagement le boulevard fut pris. Jeanne rencontra quelques Français qui avaient été blessés ; elle en fut très émue. Les Anglais se préparaient à se défendre lorsque Jeanne accourut précipitamment. A sa vue les Français poussèrent aussitôt des cris, et le fort ou la bastille Saint-Loup fut enlevé.

J'ai ouï dire que quelques ecclésiastiques se revêtirent des vêtements de leur ordre (*sacerdotaux*) et se présentèrent ainsi à Jeanne. Jeanne les accueillit, ne souffrit pas qu'on leur fît le moindre mal, et les fit conduire avec elle à son hôtel, tandis que les gens d'Orléans massacraient les autres Anglais.

Ce soir Jeanne vint souper à son hôtel. Elle était très sobre; plusieurs fois elle passa la journée entière sans manger autre chose qu'une bouchée de pain [2]; c'était un sujet d'étonnement de la voir manger si peu. Quand elle était dans son hôtel, elle mangeait seulement deux fois le jour.

Le jour suivant [3], vers la troisième heure (*9 heures du matin*), les hommes d'armes du roi passèrent en bateaux sur l'autre rive, afin d'attaquer la bastide ou le fort Saint-Jean-le-Blanc; les Français s'en emparèrent, ainsi que de la bastide des Célestins (lire *des Augustins*). Jeanne avait passé la Loire avec l'armée. Je passai avec elle. Nous rentrâmes dans Orléans. Jeanne coucha dans sa demeure, en compagnie de plusieurs femmes, selon sa coutume. La nuit elle avait toujours une femme pour coucher avec elle, si elle pouvait en trouver. Quand elle ne pouvait en avoir, alors qu'elle était à la guerre, en campagne, elle couchait tout habillée [4].

1. Toutes les expressions supposent que la chambre de la Pucelle était au premier, et non pas au rez-de-chaussée où l'on prétend la montrer.

2. Multum erat sobria, quia pluries per totam diem non comedit nisi morsum panis ; et mirabatur (mirabantur), quòd ità modicum comederet.

3 Ce fut seulement le surlendemain.

4. Semper in nocte habebat mulierem cum eâ cubantem... dum non poterat invenire, quandò erat in guerrâ et campis, cubabat induta suis vestibus.

Le jour qui suivit, Jeanne malgré l'opposition de plusieurs seigneurs, auxquels il semblait qu'elle voulait exposer les gens du roi à un grand péril[1], fit ouvrir la porte de Bourgogne et une petite porte près de la grosse tour. Elle passa l'eau avec les autres hommes d'armes pour attaquer la bastide du Pont, encore au pouvoir des Anglais.

L'attaque dura depuis prime jusqu'à la nuit. Jeanne y fut blessée; on lui fit quitter ses armes pour la panser. Le pansement fait, elle revêtit de nouveau son armure, et alla avec les autres à l'attaque et à l'assaut, qui dura sans discontinuer depuis l'heure de prime jusqu'au soir. Le boulevard fut pris; Jeanne fut toujours à l'attaque parmi les combattants, les exhortant à avoir bon courage, à ne pas quitter la place, parce qu'ils seraient bientôt maîtres du fort. Elle leur disait, ce me semble, que lorsqu'ils verraient le vent pousser son étendard jusqu'au fort, ils en seraient les maîtres. Les choses en vinrent à un point tel que les gens du roi, voyant qu'ils n'avançaient en rien et que la nuit était proche, désespéraient d'enlever le fort. Jeanne cependant tenait toujours bon, et leur promettait qu'infailliblement il serait leur, ce jour-là même. Les combattants se disposèrent à un nouvel assaut; ce que les Anglais voyant, ils ne firent plus aucune défense, saisis qu'ils étaient de terreur. Quasi tous furent noyés. Dans ce dernier assaut, les Anglais n'opposèrent aucune résistance.

Le lendemain, tous les Anglais qui étaient autour d'Orléans se retirèrent à Beaugency et à Meung. L'armée du roi, dans laquelle Jeanne se trouvait, les y poursuivit (*six semaines plus tard*). Là intervint une capitulation d'après laquelle la ville devait être rendue avant la bataille[2]. Le jour de la bataille arrivé, les Anglais s'éloignèrent de Beaugency. L'armée du roi, avec Jeanne dans les rangs, se mit à leur poursuite. La Hire conduisait l'avant-garde au grand mécontentement de Jeanne, qui tenait beaucoup à avoir la charge de commander l'avant-garde. Les gens du roi se conduisirent si bien que La Hire, qui, cette fois, conduisait l'avant-garde, tomba sur les Anglais, et les gens du roi eurent la victoire. Presque tous les Anglais furent tués.

Jeanne était fort compatissante. Pareil massacre lui causait une grande pitié. Une fois un Français conduisait un certain nombre de prisonniers anglais; il lui arriva d'en frapper un à la tête avec tant de violence qu'il tomba comme sans vie. A cette vue, Jeanne descendit de cheval, et

1. Contradicentibus pluribus dominis, quibus videbatur quod ipsa volebat ponere gentes regis in magno periculo, fecit aperiri portam Burgundiæ.

2. Un manuscrit porte : *de reddendo villam antè pugnam*. Le texte de Quicherat, *de reddendo villam, aut pugnando*, semble n'avoir pas de sens.

soutenant la tête du malheureux, elle le fit confesser et lui prodigua les consolations en son pouvoir[1].

Ensuite Jeanne alla devant Jargeau avec l'armée du roi. La ville fut prise d'assaut, plusieurs Anglais faits prisonniers, parmi eux le comte de Suffolk[2].

Après la délivrance d'Orléans et toutes ces victoires, Jeanne, avec les hommes d'armes, alla vers le roi qui alors était à Tours, et il fut décidé que le roi irait à Reims pour y recevoir le sacre[3].

Le roi se mit en campagne avec son armée, dans laquelle Jeanne se trouvait. Il prit le chemin de Troyes, qui fit sa soumission ; ensuite celui de Châlons, qui se rendit aussi ; enfin il arriva à Reims, où il fut couronné et sacré. J'étais présent, comme je l'ai dit, j'étais page de Jeanne et ne la quittais jamais. Je fus à sa suite jusqu'à son arrivée devant la ville de Paris.

D'après toute la connaissance que j'ai pu avoir de Jeanne, c'était une femme bonne et vertueuse. Elle faisait ses délices d'entendre la messe, et ne manquait de l'entendre que lorsque cela lui était impossible. Elle se courrouçait fort lorsqu'elle entendait blasphémer le nom de Notre-Seigneur et quand elle entendait quelqu'un jurer. Plusieurs fois je l'ai entendue reprendre Mgr le duc d'Alençon, lorsqu'il jurait ou disait des mots tenant du blasphème. En général, dans l'armée nul ne se fût permis de jurer ou de blasphémer en sa présence sans être réprimandé.

Elle ne voulait pas de femme dans son armée. Une fois, près de Château-Thierry, elle vit la maîtresse d'un homme d'armes chevaucher dans l'armée. Elle se mit à la poursuivre, l'épée nue, elle ne la frappa cependant pas, elle l'avertit doucement et charitablement de ne plus se trouver dans l'armée ; sans quoi, elle lui ferait déplaisir.

Je ne sais pas autre chose, parce que, ainsi que je l'ai déjà dit, je n'ai pas revu Jeanne depuis qu'elle vint devant Paris.

1. Johanna erat multum pia, et habebat magnam pietatem de tantâ occisione, quia, cum quâdam vice unus Gallicus duceret certos Anglicos captivos, ipse qui eos ducebat percussit unum illorum Anglicorum in capite, in tantum quod ipsum reddidit quasi mortuum. Ipsa Johanna hoc videns descendit de equo, et fecit eumdem Anglicum confiteri, tenendo eum per caput, et consolando eum pro posse.

2. Jargeau fut pris avant Beaugency et avant la victoire de Patay.

3. Il est vrai que, après la délivrance d'Orléans, Jeanne vit le roi à Tours ; mais après la campagne de la Loire, ce fut à Châteauneuf et à Gien qu'elle rejoignit le roi. L'ancien page rapporte la suite des événements d'une manière très confuse. Excellent pour la vie privée de l'héroïne, il est au-dessous de la médiocrité pour la vie publique. Il est préoccupé de mettre en avant le roi et l'armée du roi et assigne à la Pucelle un rôle beaucoup trop effacé.

II

JEAN D'AULON.

Tous les documents s'accordent à nous représenter Jean d'Aulon comme un des preux les plus honorables de l'époque. C'est à ce titre que Charles VII le mit à la tête de la maison de la Pucelle, et comme il va nous le dire lui-même, lui confia pour ainsi dire la garde de la jeune fille. C'était un de ces gentilshommes du Midi qui en si grand nombre combattirent l'Anglais. Charles VII lui confia diverses charges de confiance. Il fut longtemps capitaine du château de Pierre Encise, près de Lyon ; la correspondance de Charles VII avec cette ville le mentionne souvent. Il venait depuis peu de temps d'être fait sénéchal de Beaucaire lorsque les commissaires pontificaux ouvrirent leur enquête en vue de la réhabilitation. A la date du 20 avril, le président de la commission, Jean-Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, lui écrivit de Paris une lettre dans laquelle il lui disait de vouloir lui envoyer par écrit, signé de deux notaires apostoliques et d'un inquisiteur de la foi, ce qu'il savait *bien et longuement de la vie, conversation et gouvernement de Jeanne la Pucelle.*

D'Aulon se rendit à Lyon, et au lieu de faire un récit par écrit, il fit, au couvent des Dominicains de cette ville, une déposition en français, devant Jean des Prés (*de Pratis*), dominicain, vice-inquisiteur, et devant les deux notaires apostoliques, Barthélemy et Hugues Lelièvre. Des Prés reçut ce témoignage à Lyon le 28 mai 1456 et le transmit aux délégués pontificaux. Il fut inséré au procès ; il est rédigé en français du xv[e] siècle, en style indirect, surchargé de ces *dits*, de ces *que* dont on était vraiment prodigue à cette époque. Il va être reproduit en style direct.

I. — Il y a environ vingt-huit ans, le roi notre Sire étant à Poitiers, il me fut dit que la Pucelle, qui était des parties de Lorraine, avait été amenée et présentée audit seigneur par deux gentilshommes, se disant être à messire Robert de Baudricourt, chevalier. L'un de ces gentilshommes était appelé Bertrand, l'autre Jean de Metz. Pour voir cette jeune fille, moi qui parle, j'allai audit lieu de Poitiers.

Après sa présentation, ladite Pucelle parla au roi notre Sire secrètement, et lui dit des choses secrètes, que je ne sais pas ; ce que je sais bien, c'est que peu de temps après, ce même seigneur envoya quérir quelques-uns des gens de son conseil, entre lesquels j'étais, moi qui

parle, et qu'il leur dit que cette Pucelle lui avait déclaré être envoyée de par Dieu pour l'aider à recouvrer son royaume, qui alors était pour la plus grande partie occupé par les Anglais, ses ennemis anciens[1].

Après ces paroles déclarées par ledit seigneur aux gens de son conseil, on fut d'avis d'interroger sur quelques points touchant la foi ladite Pucelle, qui pour lors était de l'âge de seize ans, ou environ. Pour ce faire, ledit seigneur fit venir certains maîtres en théologie, juristes et autres gens experts, qui la questionnèrent sur ces points bien et diligemment.

J'étais présent au conseil quand ces maîtres firent leur rapport de ce qu'ils avaient trouvé de ladite Pucelle. Il fut dit publiquement par l'un d'eux qu'ils ne voyaient, ne savaient, ne connaissaient en icelle Pucelle aucune chose, si ce n'est tout ce qui pouvait être en bonne chrétienne et vraie catholique, que pour telle ils la tenaient, et que leur avis était qu'elle était une très bonne personne[2].

Le rapport fait au roi par lesdits maîtres, la Pucelle fut depuis baillée à la reine de Sicile, mère de la reine notre souveraine dame, et à certaines dames étant avec elle, par lesquelles icelle Pucelle fut vue, visitée et secrètement regardée et examinée ès secrètes parties de son corps; et après qu'elles eurent vu et regardé tout ce qui était à regarder en ce cas, ladite dame dit et relata au roi qu'elle et lesdites dames trouvaient certainement que c'était une vraie et entière pucelle, en laquelle n'apparaissait aucune corruption, ni violence. Quand ladite dame fit son rapport, j'étais présent.

Après ces choses ouïes, le roi considérant la grande bonté qui était en icelle Pucelle, et qu'elle lui avait dit être envoyée de par Dieu, il conclut en son conseil que dorénavant il s'aiderait d'elle au fait de ses guerres, attendu qu'elle lui était envoyée pour ce faire. Il fut dès lors arrêté qu'elle serait envoyée dans la cité d'Orléans, alors assiégée par les ennemis.

A cette fin des gens lui furent baillés, les uns pour le service de sa personne, et d'autres pour la conduite d'elle. Pour la garde et conduite d'elle, moi qui dépose fus ordonné par le roi, notredit seigneur; et aussi pour la sûreté (*commodité*) de son corps, le roi fit faire à la Pucelle un

1. D'Aulon ne parle ni de Chinon, ni de Tours, ni de Blois. L'entretien secret avait eu lieu lors de la première présentation, mais c'est à Chinon et non pas à Poitiers que cette première présentation avait eu lieu. — Les témoins n'ayant pas une histoire à écrire, ont cherché dans leurs souvenirs ce qui avait trait à la cause.

2. *Texte* : Fut par l'un d'eux dit publiquement qu'ilz ne veoient, scavoient, ne congnoissoient en icelle Pucelle aucune chose, fors seulement tout ce que puet estre en bonne chrestienne et vraye catholique, et que pour telle la tenoient, et estoit leur advis que estoit une très bonne personne.

équipement propre à son corps[1]. Cela fait, il ordonna une certai
quantité de gens d'armes pour la mener et la conduire sûrement elle
ceux de sa compagnie audit lieu d'Orléans, et incontinent après, elle
mit à chemin avec ses gens pour aller en cette ville.

Aussitôt que Mgr de Dunois, que l'on appelait alors monseigneur
bâtard d'Orléans, et qui était en ladite cité pour la préserver et gar
des ennemis, eut connaissance que la Pucelle venait vers la ville, il
promptement, pour lui aller au-devant, assembler certaine quantité de ge
de guerre, comme La Hire et autres. Pour aller à sa rencontre, et pl
sûrement l'amener et conduire en la cité, icelui seigneur et ses gens s
mirent en un bateau, et par la rivière de Loire allèrent au-devant d'elle
environ un quart de lieue, et là la joignirent.

La Pucelle entra aussitôt en bateau, j'entrai avec elle. Les autres de ses gens s'en retournèrent vers Blois. Avec Mgr de Dunois et ses gens nous entrâmes dans la ville sûrement et sans être inquiétés (*sauvement*); et dans la ville Mgr de Dunois la fit loger bien et honnêtement en l'hôtel d'un des bourgeois de la cité, lequel avait épousé l'une des notables femmes d'icelle[2].

Mgr de Dunois, La Hire et certains autres capitaines du parti du roi, notre seigneur, conférèrent avec la Pucelle, de ce qu'il était expédient de faire pour la tuition, garde et défense de la cité, et aussi par quels moyens on pourrait mieux grever les ennemis; il fut avisé et convenu qu'il était nécessaire de faire venir certain nombre de gens d'armes de leur parti, qui lors étaient ès parties de Blois, et qu'il les fallait aller quérir. Pour mettre le projet à exécution, et les amener à Orléans, furent commis Mgr de Dunois, moi qui parle, et certains autres capitaines avec leurs gens; nous allâmes au pays de Blois pour les amener et faire venir. Aussitôt que nous fûmes prêts à partir pour quérir ceux qui étaient au pays de Blois, et que la Pucelle en eut connaissance, elle monta incontinent à cheval, La Hire avec elle, et elle sortit aux champs avec certaine quantité de ses gens, pour empêcher que les ennemis ne nous portassent nul dommage. Pour ce faire, la Pucelle se mit avec ses gens entre l'armée des ennemis et la cité d'Orléans. Elle y fit si bien que nonobstant la grande puissance et nombre des gens de guerre qui étaient en l'armée des ennemis, cependant, la merci Dieu, nous passâmes, le seigneur de Dunois et moi avec tous nos gens, et nous allâmes

1. Harnois tout propre pour sondit corps. — Harnais, dans le style du temps, signifie l'habillement du cavalier et du cheval tout à la fois.

2. Jacques Boucher avait épousé Jeanne Luillier. Le père de Jeanne était, en 1429, l'un des procureurs de la ville, et son fils, le frère de la dame Boucher, Jean Luillier est le premier des vingt-quatre témoins dont le nom a été cité.

sûrement notre chemin. La Pucelle et ses gens s'en retournèrent pareillement en la cité[1].

Aussitôt que la Pucelle sut notre retour, et que nous amenions les autres que nous étions allés quérir pour le renfort de ladite cité, elle monta incontinent à cheval, et avec une partie de ses gens elle alla à notre rencontre pour nous subvenir et secourir, si besoin en eût été. C'est au vu et au su des ennemis que nous entrâmes sans contradiction quelconque, la Pucelle, le seigneur de Dunois, Maréchal (*de Boussac*), La Hire, moi qui parle, et nos gens.

II. — Ce même jour, après dîner, le seigneur de Dunois vint au logis de la Pucelle, où j'avais dîné avec elle. Dans la conversation, il lui dit avoir su pour vrai par des gens de bien qu'un nommé Flastolf, capitaine desdits ennemis, devait bientôt venir par devers iceux ennemis qui étaient audit siège, tant pour leur donner secours et renforcer leur armée, comme aussi pour les ravitailler, et qu'il était déjà à Yenville. La Pucelle fut toute réjouie de ces paroles, ainsi qu'il me sembla. Elle dit à Mgr de Dunois telles paroles ou semblables : « *Bâtard, bâtard, au nom de Dieu, je te commande qu'aussitôt que tu sauras la venue de Flastolf, tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête.* » A quoi ledit seigneur de Dunois répondit qu'elle n'eût sur ce point aucune inquiétude, car il le lui ferait bien savoir.

Après ces paroles, comme j'étais las et fatigué, je me mis sur une couchette en la chambre de la Pucelle pour reposer un peu ; la Pucelle avec son hôtesse se mit pareillement sur un autre lit pour dormir et reposer aussi ; mais comme je commençais à reposer, soudainement la Pucelle se leva du lit, et en faisant grand bruit elle m'éveilla. Je lui demandai ce qu'elle voulait; elle me répondit : « *En nom Dieu, mon conseil m'a dit d'aller contre les Anglais ; mais je ne sais si je dois aller en leurs bastilles ou contre Flastolf qui doit les revitailler.* » Sur quoi je me levai incontinent, et le plus tôt que je pus j'armai la Pucelle.

Ainsi que je l'armais, nous ouïmes grand bruit et grand cri que l'on faisait dans la ville, en disant que les ennemis portaient grand dommage aux Français, et alors pareillement je me fis armer. En quoi faisant, la Pucelle partit à mon insu de la chambre, et sortit en la rue, où elle trouva un page monté sur un cheval. Elle l'en fit promptement descendre, et monta dessus incontinent, et le plus droit, le plus diligemment qu'elle put, elle tira son chemin droit à la porte de Bourgogne, où était le plus

1. De nombreux documents nous disent que la Pucelle sortit au-devant de la troupe venant de Blois, le mercredi 4 mai ; mais d'Aulon seul nous apprend que Jeanne protégea la sortie de ceux qui allèrent presser le départ.

grand bruit. Je suivis aussitôt la Pucelle; mais je ne pus aller si vite qu'elle ne fût déjà à cette porte.

Ainsi qu'ils arrivaient à cette porte, ils virent que l'on apportait l'un des gens de la ville, lequel était très fort blessé. La Pucelle demanda alors à ceux qui le portaient quel était cet homme. Ils répondirent que c'était un Français. Et lors elle dit que *jamais elle n'avait vu sang de Français que ses cheveux ne se dressassent sur la tête*[1].

A cette heure, la Pucelle, moi qui parle, et plusieurs autres gens de guerre en notre compagnie, nous sortîmes hors de la ville pour donner secours aux Français, et frapper sur les ennemis à notre pouvoir; mais lorsque nous fûmes hors de la ville, il me fut avis que jamais je n'avais vu autant de gens d'armes de notre parti, comme j'en vis lors.

De ce pas nous tirâmes notre chemin vers une très forte bastille des ennemis, appelée la bastille Saint-Loup. Elle fut incontinent assaillie par les Français, et prise d'assaut par eux avec très peu de pertes. Tous les ennemis qui s'y trouvaient furent tués ou pris, et la bastille demeura ès mains des Français.

Cela fait, la Pucelle et ceux de sa compagnie se retirèrent en la cité d'Orléans, en laquelle ils se rafraîchirent et reposèrent pour ce jour.

III. — Le lendemain (*le surlendemain*), la Pucelle et ses gens, voyant la grande victoire obtenue par eux le jour précédent sur leurs ennemis, sortirent de la ville en bonne ordonnance pour aller assaillir une autre bastille appelée la bastille Saint-Jean-le-Blanc. Pour ce faire, parce qu'ils virent que bonnement ils ne pouvaient aller par terre à icelle bastille, empêchés qu'ils étaient (*obstant ce qui est*) par les ennemis qui en avaient fait une autre très forte aux pieds du pont de ladite cité, tellement qu'il leur était impossible d'y passer, il fut conclu que l'on passerait en une certaine île qui était en la rivière de Loire, et que là ils feraient leur assemblée pour aller prendre la bastide de Saint-Jean-le-Blanc; et pour passer l'autre bras de la rivière, ils firent amener deux bateaux, dont ils firent un pont pour aller à ladite bastille[2].

Cela fait, ils allèrent vers ladite bastille. Ils la trouvèrent désemparée, parce que les Anglais, incontinent qu'ils aperçurent la venue des Français, les Anglais qui étaient en icelle s'en allèrent et se retirèrent en une plus forte et plus grosse bastille, appelée la bastille des Augustins.

1. Que les cheveux ne luy levassent ensur.

2. Il est bien manifeste qu'il fallait passer la rivière pour aller à Saint-Jean-le-Blanc, situé sur la rive gauche. D'Aulon veut probablement indiquer qu'il aurait été imprudent de débarquer immédiatement sur cette rive, près du fort des Augustins, et faire voir le parti que l'on tira de l'Ile-aux-Toiles. Un premier débarquement y était facile, et le pont de bateaux dont il va parler permettait de traverser le second bras de la rivière.

Les Français, voyant qu'ils n'étaient pas assez puissants pour prendre cette dernière, il fut conclu qu'ils s'en retourneraient sans rien faire. Pour retourner et pour passer plus sûrement, il fut ordonné que quelques-uns des plus notables et des plus vaillants guerriers du parti français garderaient que les ennemis ne les pussent grever au retour. Pour ce faire, furent ordonnés Mgrs de Gaucourt, de Villars, alors sénéchal de Beaucaire, et moi.

Comme les Français s'en retournaient de la bastille Saint-Jean-le-Blanc pour entrer en l'île susdite, la Pucelle et La Hire passèrent, chacun un cheval, en un bateau de l'autre part de l'île; sur lesquels chevaux ils montèrent incontinent qu'ils furent passés, tenant chacun sa lance en mains[1], et alors qu'ils aperçurent que les ennemis sortaient de leur bastille (des Augustins), pour courir sur leurs gens, incontinent la Pucelle et La Hire, qui toujours étaient devant eux pour les garder, couchèrent leurs lances, et commencèrent tout les premiers à frapper sur lesdits ennemis; et alors chacun les suivit et commença à frapper sur iceux ennemis, en telle manière qu'ils les contraignirent de force à se retirer, et à entrer dans ladite bastille des Augustins.

En ce faisant, j'étais, moi qui vous parle, à la garde d'un passage avec quelques autres, établis et ordonnés pour cela. Parmi eux était un bien vaillant homme d'armes du pays d'Espagne, nommé Alphonse de Partada. Nous vîmes passer devant nous un autre homme d'armes de notre compagnie, bel homme, grand et bien armé, auquel, parce qu'il passait outre, je dis de s'arrêter là un peu avec les autres, pour faire résistance aux ennemis, au cas que besoin en serait. Il répondit incontinent qu'il n'en ferait rien. Ledit Alphonse lui dit alors qu'il pouvait s'arrêter aussi bien que les autres, et qu'il y en avait d'aussi vaillants que lui qui s'arrêtaient bien. Il répondit à icelui Alphonse que non faisait pas lui. Sur quoi ils eurent entre eux certaines paroles arrogantes, si bien qu'ils conclurent d'aller tous les deux ensemble sur les ennemis, et l'on verrait alors qui serait le plus vaillant et qui des deux ferait mieux son devoir. Et se tenant par les mains, de la plus grande course qu'ils purent, ils allèrent vers la bastille des ennemis, et furent jusqu'aux pieds de la palissade (*palis*).

Quand ils furent aux pieds de la palissade, moi qui vous parle, je vis à l'intérieur du retranchement un Anglais grand, fort et puissant, bien en point et armé, qui leur résistait tellement qu'ils ne pouvaient entrer dans la palissade, et alors celui qui vous parle montra ledit Anglais à

1. La Pucelle et La Hire prirent chacun un cheval dans l'île, les passèrent en bateau, les montèrent et se mirent sur la rive gauche, la lance en arrêt. C'est le sens, encore que le texte soit obscur.

un nommé maître Jean-le-Canonnier, en lui disant de tirer à icelui Anglais, car il faisait trop grand grief, et portait beaucoup de dommage à ceux qui voulaient approcher de ladite bastille. C'est ce que fit maître Jean; car incontinent qu'il l'aperçut, il adressa son trait contre lui, tellement qu'il le jeta mort par terre. Alors lesdits hommes d'armes gagnèrent le passage, par lequel tous les autres de leur compagnie passèrent et entrèrent en la bastille; ils l'assaillirent très âprement et à grande diligence de toute part, en tel ordre (*par tel party*) que dans peu de temps, ils la gagnèrent et prirent d'assaut, et là furent tués et pris la plupart des ennemis; et ceux qui se purent sauver se retirèrent en la bastille des Tournelles, qui était aux pieds du susdit pont. Ainsi la Pucelle et ceux qui étaient avec elle obtinrent ce jour-là la victoire sur les ennemis, et fut ladite grosse bastille gagnée, et demeurèrent devant elle lesdits seigneurs, leurs gens, avec la Pucelle[1], toute icelle nuit.

IV. — Le lendemain au matin, la Pucelle envoya quérir tous les seigneurs et capitaines qui étaient devant la bastille prise[2], pour aviser ce qui restait à faire. On conclut après délibération qu'il fallait assaillir ce jour-là un gros boulevard que les Anglais avaient fait devant la bastille des Tournelles, et qu'il était expédient de l'avoir et de le gagner avant que de faire autre chose. Pour mettre ce dessein à exécution, allèrent de part et d'autre la Pucelle, les capitaines et leurs gens, ce jour-là, bien matin, devant ledit boulevard. Ils donnèrent l'assaut de toutes parts, et firent tout leur effort de le prendre, tellement qu'ils furent devant icelui boulevard depuis le matin jusqu'au soleil couchant, sans parvenir à le prendre ni le gagner. Les seigneurs et capitaines étant avec eux voyant que bonnement ils ne pouvaient le gagner ce jour-là, considéré l'heure qui était fort avancée (*fort tarde*), et aussi que tous étaient fort las et travaillés, conclurent entre eux de faire sonner la retraite; CE QUI FUT FAIT, ET A SON DE TROMPETTE IL FUT SONNÉ (publié) QUE CHACUN SE RETIRAT POUR ICELUI JOUR. En faisant ladite retraite, celui qui portait l'étendard de la Pucelle et le tenait encore debout devant le boulevard, étant las et travaillé, le bailla à un nommé le Basque, qui était au seigneur de Villars. Je connaissais Basque pour un vaillant homme, je craignais que mal ne s'en suivît de la retraite, et que la bastille et le boulevard ne demeurassent ès mains des ennemis. J'eus imagination que si l'étendard était bouté en avant, à cause de la grande affection (*valeur?*) que je connaissais être aux

1. Défaillance de la mémoire. La Pucelle, blessée aux pieds par une chausse-trappe, rentra dans la ville.

2. Il faut entendre ceux qui étaient restés sur la rive gauche; car beaucoup de ceux qui étaient restés dans la ville étaient opposés à l'attaque qui eut lieu le samedi.

Après que la Pucelle et ses gens eurent tenu le siège devant la ville pendant quelque temps, on résolut de donner l'assaut à la ville, et ainsi il fut fait. Ceux qui étaient là firent leur devoir de la prendre, mais, vu le grand nombre de gens qui étaient en la ville, sa grande force, et aussi la grande résistance opposée par les défenseurs, les Français, pour toutes ces causes, furent contraints et forcés de se retirer. En ce moment, j'étais blessé d'un trait au talon, tellement que je ne pouvais ni me soutenir, ni marcher sans béquilles. Je vis cependant que la Pucelle était demeurée très petitement accompagnée de ses gens sans autres. Craignant qu'un inconvénient ne s'en suivît, je montai sur un cheval, et incontinent tirai vers elle. Je lui demandai ce qu'elle faisait là ainsi seule, et pourquoi elle ne se retirait pas comme les autres; elle me répondit, après avoir ôté sa salade[1] de dessus la tête, qu'elle n'était pas seule, et qu'encore avait-elle en sa compagnie cinquante mille de ses gens, et qu'elle ne partirait pas de là qu'elle n'eût pris la ville. Or, à cette heure, quelque chose qu'elle dît, elle n'avait pas avec elle plus de quatre ou cinq hommes. Je le sais certainement, et plusieurs autres qui pareillement la virent. Ce qui fut cause que je lui dis derechef de se retirer de là, et de s'en aller comme faisaient les autres. Elle me dit alors de faire apporter des fagots et des claies pour faire un pont sur les fossés, afin de pouvoir mieux approcher de la ville. Et en me disant ces paroles, elle s'écria à haute voix et dit : « *Aux fagots et aux claies tout le monde, afin de faire le pont.* » Il fut incontinent après fait et dressé. Ce dont je fus tout émerveillé, car incontinent la ville fut prise d'assaut, sans y trouver pour lors trop grande résistance.

VI. — Tous les faits de la Pucelle me semblaient plus divins et plus miraculeux qu'autrement, et il était impossible à une si jeune Pucelle de faire telles œuvres, sans le vouloir et la conduite de Notre-Seigneur.

Par l'espace d'un an entier, sur le commandement du roi notre seigneur, je suis demeuré en la compagnie de la Pucelle. Pendant ce temps, je n'ai vu ni connu en elle chose qui ne doive être en une bonne chrétienne; je l'ai toujours vue et connue de très bonne vie et honnête conversation, en tous et chacun de ses faits.

J'ai connu icelle Pucelle être très dévote créature ; elle se maintenait très dévotement en oyant le divin service de Notre-Seigneur, lequel continuellement elle voulait ouïr, c'est à savoir aux jours solennels la grand'-messe du lieu où elle était, avec les heures subséquentes, et les autres jours une messe basse ; elle était accoutumée d'ouïr messe tous les jours, s'il lui était possible.

1. Casque pointu avec un couvre-nuque et une visière mobile, dite garde-vue. (Lacurne.)

Par plusieurs fois j'ai vu et su qu'elle se confessait et recevait Notre-Seigneur, et elle faisait tout ce qu'il appartient à bon chrétien et à bonne chrétienne de faire, et jamais, pendant que j'ai conversé avec elle, je ne l'ai ouïe jurer, blasphémer ou parjurer le nom de Notre-Seigneur, ni de ses saints, pour quelque cause ou occasion que ce fût.

Encore qu'elle fût jeune fille, belle et bien formée, et que par plusieurs fois, soit en l'aidant à s'armer, soit autrement, je lui aie vu l'extrémité des seins, et quelquefois, en la faisant appareiller de ses plaies, les jambes toutes nues ; encore que souvent je l'aie approchée, et que je fusse fort jeune, et dans l'ardeur de l'âge, toutefois jamais ni sa vue, ni le service de sa personne, n'ont provoqué en moi ni la moindre émotion, ni le moindre désir sensuel à son endroit. Il n'en était pas autrement de qui que ce fût de ses gens et écuyers, ainsi que je le leur ai ouï dire et affirmer par plusieurs fois. A mon avis, elle était très bonne chrétienne et devait être inspirée ; car elle aimait tout ce que bon chrétien doit aimer ; et par spécial elle aimait fort un bon prud'homme qu'elle savait être de vie chaste.

J'ai ouï dire à plusieurs femmes qui par plusieurs fois avaient vu la Pucelle déshabillée, et su de ses secrets, que jamais elle n'avait eu la secrète maladie des femmes, et que jamais nul n'en put rien connaître ou apercevoir par ses vêtements, ni autrement.

Quand la Pucelle avait quelque chose à faire pour le fait de sa guerre, elle m'a dit à moi qui vous parle que son conseil lui avait dit ce qu'il y avait à faire. Je lui demandai quel était son conseil ; elle me répondit que ses conseillers étaient trois, parmi lesquels l'un résidait toujours avec elle, l'autre allait, et venait souventes fois vers elle et la visitait ; et le troisième, celui avec lequel les deux autres délibéraient. Une fois entre les autres je la priai et lui fis requête qu'elle voulût bien une fois me montrer icelui conseil. Elle me répondit que je n'étais pas assez digne, ni vertueux pour le voir ; et sur ce je me désistai de lui en parler plus avant, et de m'en enquérir.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, je crois fermement, vu ses faits, ses gestes et sa grande conduite, que la Pucelle était remplie de tous les biens qui peuvent et doivent être en une bonne chrétienne.

(Et ainsi l'a dit et déposé, comme dessus est écrit, sans amour, faveur, haine ou subornation quelconque ; mais seulement pour la seule vérité du fait, et ainsi comme il a vu et connu être en ladite Pucelle.)

CHAPITRE VI

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS SON AUMONIER ET CONFESSEUR.

SOMMAIRE : FRÈRE JEAN PAQUEREL. — La mère et les guides de la Vénérable, au jubilé du Puy, où ils parlent de la Pucelle à frère Pâquerel. — Pâquerel présenté à Jeanne à Tours. — Choisi par elle pour son confesseur. — Observations. — Constatation de l'intégrité virginale de la Pucelle. — L'examen de Poitiers. — Punition d'un blasphémateur libertin prédite et accomplie. — Remarques. — Premier entretien avec le roi. — Jésus-Christ, roi de France, le roi son lieutenant. — Remarques sur la grandeur de la scène. — L'étendard confectionné sur l'ordre de Notre-Seigneur. — Fonctions de Pâquerel. — Jeanne se confessait presque tous les jours, souvent avec larmes; communiait souvent, de préférence avec les enfants donnés aux ordres mendiants. — Remarques. — Séjour à Blois; seconde bannière, convocation quotidienne des prêtres tout autour. — Condition d'admission pour les hommes d'armes. — Marche vers Orléans au chant des hymnes de l'Église. — Difficulté de transvasement des vivres. — Critique du texte. — Pâquerel revient de Blois avec les troupes. — Entrée au chant des hymnes sous les yeux des Anglais. — Course de Jeanne vers Saint-Loup. — Sentiments de Jeanne à la vue des blessés français. — Sa compassion s'étend aux Anglais morts. — Ordre réitéré de se confesser, d'expulser les femmes de mauvaise vie. — Sanctification de la fête de l'Ascension. — Prophétie. — Défense aux non confessés de venir au combat. — Le péché fait perdre les batailles. — Lettre de sommation aux Anglais. — Insultes de ceux-ci. — Douleur et consolation de Jeanne. — Remarques. — Prise des Augustins. — Jeanne avertie par les capitaines de ne pas attaquer les Tourelles. — Sa réponse. — Son invitation à Pâquerel. — Blessure. — Refuse de la laisser charmer. — Remèdes. — Touchante adjuration à Glacidas. — Larmes. — Procession à Orléans. — La Vénérable regardait son fait comme un ministère. — Ses réponses sur ce que son fait est inouï. — Pleine de toutes les vertus. — Sa commisération même pour les ennemis. — Son éloignement de tout péché. — Injustice de sa condamnation. — Appel au roi et au duc d'Alençon sur les secrets. — La Pucelle demandait des fondations pieuses pour les soldats morts au service de la cause nationale.

JEAN PAQUEREL (F^{os} A LXXX^{ro}, B 118ro, U 185vo).

Voici, je crois, la déposition incontestablement la plus intéressante de toutes celles qui ont été entendues à la réhabilitation. On n'en regrette que davantage de ne savoir sur le religieux augustin que ce que sa déposition nous en fait connaître. Fixé au couvent de Bayeux, quand il rendait à Paris ce beau témoignage à sa pénitente, il était professeur (*lecteur*) au couvent de son ordre à Tours, lorsque la Providence l'attacha aux pas de

la Vierge. Il nous dira lui-même par quel concours de circonstances, et elles sont loin d'être sans intérêt. La mise à l'œuvre de la Pucelle était décidée lorsque le religieux augustin la rencontra à Tours où elle faisait confectionner sa bannière. Il ne connaît les examens de Chinon et de Poitiers que par les confidences de la céleste envoyée ; la source ne pouvait être meilleure. Le narrateur fait cependant une confusion de dates; il place au retour de Poitiers la première entrevue de la Pucelle et du roi et la révélation des secrets sur lesquels il nous donne des détails si significatifs.

A raison de son auteur, du soin avec lequel elle a été faite, des détails qu'elle nous fait connaître, cette déposition demande à être particulièrement étudiée. Le texte latin va être mis au bas des pages, et quelques réflexions suivront les divisions que nous introduisons dans la traduction.

Vénérable et religieuse personne, frère Jean Pâquerel, de l'ordre des Hermites de Saint-Augustin, du couvent de Bayeux. Il fut produit hier, admis et prêta serment devant messeigneurs les commissaires. Aujourd'hui 4 mai, sur l'ordre des messeigneurs les commissaires, il a été examiné par les greffiers. Après avoir ouï la lecture des quatre premiers articles, il a fait sa déposition dans les termes suivants sous la foi de son serment.

I. — La première fois que j'entendis parler de Jeanne, et de la manière dont elle était venue vers le roi, j'étais dans la ville du Puy-en-Velay[1]. Là se trouvaient la mère de Jeanne, et quelques-uns de ceux qui avaient con-

1. Venerabilis et religiosus vir, frater Johannes Pasquerel, ordinis fratrum Heremitarum sancti Augustini, de conventu Bajocensi, die hesternâ productus, receptus et juratus per dominos commissarios, et hodiè die IV mensis Maii per notarios, de mandato dominorum commissariorum examinatus.

Et primò interrogatus de contentis in I, II, III et IV articulis eidem lectis, dicit et deponit, ejus mediante juramento quod, dum ipse primò habuit nova de ipsâ Johannâ et qualiter venerat versùs regem erat in villâ Aniciensi, in quâ villâ erat mater ipsius Johannæ, et quidam de eis qui eamdem Johannam adduxerant versùs regem ; et quia habebant aliquam notitiam cum loquente dixerunt eidem loquenti quod conveniens erat quod veniret cum eisdem ad dictam Johannam, et quod eumdem loquentem nunquam dimitterent quousque eum ad ipsam Johannam perduxissent.

Et cum eisdem venit usque ad villam de Chinon, et dehinc usque ad villam Turonensem, in cujus conventu villæ Turonensis ipse loquens erat lector. Et in eàdem villâ Turonensi ipsa Johanna pro tunc erat hospitata in domo Johannis Dupuy, burgensis Turonensis, et eamdem Johannam invenerunt in eàdem domo, et eamdem Johannam allocuti fuerunt illi qui eumdem loquentem adduxerant, dicendo : « Johanna, nos adduximus vobis istum bonum patrem ; si eum benè cognosceretis, vos eum multum diligeretis. » Quibus ipsa respondit quod benè contentabatur de loquente, et quod jam de eo audiverat loqui, quodque in crastino volebat eidem loquenti confiteri. Et in crastino audivit eam in confessione, et coram eâ cantavit missam, et ex illâ horâ ipse loquens semper secutus est eam et moram cum eâ traxit usque ad villam Compendii dum ibidem capta fuit.

duit la jeune fille vers le roi. Ces derniers me connaissaient un peu; ils me dirent que je devais venir avec eux vers Jeanne et qu'ils ne me laisseraient pas qu'ils ne m'eussent mené jusqu'à elle. Je fis voyage avec eux jusqu'à Chinon, et à la suite, de Chinon jusqu'à Tours où j'étais lecteur (*professeur de philosophie ou de théologie*), dans le couvent de mon ordre. Jeanne se trouvait alors à Tours, logée dans la maison de Jean Dupuy, bourgeois de la ville[1]. C'est là que nous l'abordâmes, et que ceux qui m'avaient amené lui dirent : « *Jeanne, nous vous avons amené ce bon père, dès que vous le connaîtrez, vous lui serez bien affectionnée.* » Jeanne répondit qu'elle était bien contente de me voir, qu'elle avait déjà entendu parler de moi, et que dès le lendemain elle voulait se confesser à moi. Le lendemain je l'entendis en confession, je chantai la messe devant elle, et dès lors je fus toujours à sa suite jusqu'à la ville de Compiègne, où elle fut prise.

[Pâquerel, ayant préparé par écrit sa déposition, n'a eu qu'à la dicter. *In villa Aniciensi*, c'est indubitablement Le Puy-en-Velay. Quicherat et beaucoup d'autres ont reculé devant cette traduction. Ils ne connaissaient pas l'incomparable histoire du sanctuaire qui fut au moyen âge ce que Lourdes, — une des dépendances féodales du Puy, — est de nos jours. Ses jubilés qui ont lieu toutes les fois que coïncident la fête de l'Annonciation et le Vendredi Saint, c'est-à-dire quand le Vendredi Saint tombe le 25 mars, amenaient des pèlerins de lieux plus lointains que les bords de la Meuse; on en voyait de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne surtout, et même de la Grèce. Rien d'étonnant que la mère de la Vénérable s'y fût rendue. Il a été établi ailleurs (I, p. 16), qu'il y avait particulière union de prières entre les chapitres du Puy et de Toul. La dévotion à Notre-Dame-du-Puy était populaire dans ces contrées. Jeanne tenait de sa mère la dévotion aux lieux de piété; les témoins de Domrémy l'ont constaté à l'envi. En 1429 il y avait jubilé au Puy. La fille ne pouvant s'y rendre y aura été représentée par sa mère et par ceux de ses guides dont Pâquerel vient de nous parler. Pâquerel continue :]

II. — J'ai ouï dire que lors de son arrivée à la cour, Jeanne, à deux reprises, fut visitée par des femmes, pour savoir si elle était du sexe masculin ou féminin, et si oui ou non elle était en possession de son intégrité virginale. Il fut constaté qu'elle était vraiment femme, vierge, en possession de son intégrité. Cette inspection fut confiée à madame de Gaucourt et à madame de Trèves.

Elle fut ensuite conduite à Poitiers pour y être soumise à l'examen des clercs de l'université, et savoir d'eux le parti à prendre. Les examinateurs

1. Jean Dupuy, conseiller du roi en sa cour des comptes, était de plus chargé à Tours des intérêts de la reine Yolande, à laquelle il était attaché depuis 1413. Il était marié à dame de Paul, ou de La Pau. (Cabinet Historique, 1859, p. 111, Vallet de Viriville.)

furent maître Jordan Morin, maître Pierre de Versailles, mort depuis évêque de Meaux, et beaucoup d'autres. Après examen, leur conclusion fut, qu'eu égard à l'extrême nécessité dans laquelle se trouvait alors le royaume tout entier, le roi pouvait s'en aider, et qu'ils n'avaient trouvé en elle rien de contraire à la foi catholique. Cela fait, elle fut ramenée à Chinon, où elle s'attendait à parler au roi; ce qui ne lui fut pas accordé de cette fois. Enfin, après délibération du conseil, il lui fut donné d'entretenir le roi.

Ce jour-là même, au moment où Jeanne entrait au château pour lui parler, un homme qui était à cheval laissa échapper ces paroles : « N'est-ce pas là la Pucelle ? » et en reniant Dieu, il dit que s'il en était le maître une nuit, elle ne sortirait pas pucelle d'auprès de lui. Jeanne repartit : « *En nom Dieu, tu le renies, et tu es si près de ta mort.* » Une heure ne s'était pas écoulée que le misérable tombait dans l'eau et s'y noyait. Je tiens le fait de Jeanne et de plusieurs autres qui en furent les témoins [1].

[La Vénérable en avait fini avec les interrogations de Poitiers et de Chinon lorsqu'elle vit Pâquerel pour la première fois. C'est ce qui explique l'inexactitude que l'on vient de lire sur la première entrevue de la Pucelle et du roi. Cette entrevue et la révélation des secrets ont précédé le voyage de Poitiers. Même après le favorable jugement des docteurs, y a-t-il eu quelque incident qui aurait retardé une audience sollicitée par la Pucelle? Est-ce la cause de l'erreur du témoin qui aura ainsi transposé l'ordre des faits ? Cela n'est pas impossible.

Un poème latin du temps, dont il sera parlé au IVe livre, nous fait connaître le nom même du cavalier qui reçut le châtiment si prompt de son langage insultant pour Dieu et pour son envoyée. Pancrace Justi-

1. Et audivit dici quod ipsa Johanna, dum venit versùs regem fuit visitata binâ vice per mulieres quid erat de eâ, et si esset vir vel mulier, et an esset corrupta vel virgo, et inventa fuit mulier, virgo tamen et puella. Et eam visitaverunt, ut audivit, domina de Gaucourt, et domina de Trèves.

Et postmodum ducta fuit Pictavis, ad examinandum per clericos ibidem in universitate existentes, et ad sciendum quid de eâ erat agendum, et eam examinaverunt magister Jordanus Morin, et magister Petrus de Versailles, qui mortuus est episcopus Meldensis et plures alii, et, ipsâ per eos examinatâ, concluserunt quod, attentâ necessitate quæ tunc toti regno imminebat, rex de eâdem se poterat juvare, et quod in eâ nihil invenerunt fidei catholicæ contrarium. Et, hoc facto, fuit reducta ad villam *de Chinon*, et credidit loqui cum rege, quod non potuit illâ vice. Tandem ex deliberatione consilii cum rege locuta est ipsa Johanna.

Et illâ die, dum ipsa Johanna intraret domum regis ad loquendum sibi, quidam homo existens super equum dixit ista verba : *Esse pas là la Pucelle ?* negando Deum quod si haberet eam nocte, quod ipsam non redderet puellam. Ipsa autem Johanna tunc eidem homini dixit : *Ha ! en nom Dieu, tu le renyes, et tu es si près de ta mort.* Postmodum ipse homo infrà horam cecidit in aquam et submersus est ; et hoc dicit ut audivit à Johannâ et pluribus aliis qui dicebant in hoc se fuisse præsentes.

gniani écrit de Bruges, dans la première quinzaine de mai, que Dieu frappe les contempteurs de son envoyée (III, p. 574). Reprenons la déposition.]

Mgr le comte de Vendôme amena Jeanne auprès du roi, et l'introduisit dans son appartement. Le roi en la voyant lui demanda son nom, elle répondit : « *Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le Roi des cieux par moi, que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims* ET VOUS SEREZ LIEUTENANT DU ROI DES CIEUX, QUI EST ROI DE FRANCE. » Le roi lui fit de nombreuses interrogations, et Jeanne lui dit de nouveau : « MOI JE TE DIS DE LA PART DE MESSIRE *que tu es vrai héritier de France et fils du roi; il m'envoie pour te conduire à Reims afin, si tu le veux, que tu reçoives ta couronne et ton sacre.* » Ces paroles furent entendues des assistants, auxquels le roi dit que Jeanne lui avait révélé des choses secrètes qui n'étaient sues et ne pouvaient être sues que de Dieu; ce qui lui donnait grande confiance en elle[1].

Tout ce que je viens de dire, je le tiens de Jeanne elle-même, n'ayant pas été présent lorsque cela se passait.

[L'histoire de France n'a pas de page qui approche de ces lignes. On n'en trouvera de supérieures que dans les promesses faites aux Patriarches que de leur race sortirait le Messie. En dehors, les annales des autres peuples n'offrent rien de comparable. C'est une vierge, c'est-à-dire un ange terrestre, qu'envoie le Roi des Cieux pour confirmer par le miracle la constitution politique de la France. La confirmation, ce seront les miracles qui vont suivre sans doute, mais aussi le miracle qui est fait immédiatement, par la révélation des secrets. Par ce miracle Dieu lui-même fait connaître celui qui doit bénéficier de la loi salique; il rassure le légitime héritier qui doute de son droit, parce qu'il doute de la légitimité de sa naissance. Pâquerel, instruit par sa pénitente, connaît si bien la portée de ce qu'il dit que, pour ne pas altérer les paroles plus importantes de l'entretien, il les intercale en français au milieu d'un texte qu'il a écrit en latin. *Gentil Dauphin* a la signification d'héritier par la race, selon la signification étymologique et première du mot *Gentil*, l'homme de race, et qui en conserve les hautes distinctions. Ce n'est pas tant la Pucelle qui

1. Ipsam autem Johannam duxit ergà regem dominus comes *de Vendosme* et introduxit eam in camerâ regis. Et dum eamdem vidit, petivit eidem Johannæ nomen suum; quæ respondit : « *Gentil Daulphin, j'ay nom Jehanne la Pucelle, et vous mande le Roy des Cieulx, per me,* quod vos eritis sacratus et coronatus in villâ Remensi, et eritis locum tenens Regis cœlorum qui est rex Franciæ. » Et post multas interrogationes factas per regem, ipsa Johanna iterum dixit : « Ego dico tibi ex parte de *Messire que tu es vray héritier de France et filz du roy;* et me mittit ad te pro te ducendo Remis, ut ibi recipias coronationem et consecrationem tuam, si volueris. » Et his auditis rex dixit adstantibus quod ipsa Johanna aliqua secreta sibi dixerat quæ nullus sciebat aut scire poterat nisi Deus; quarè multum confidebat de eâ. Et omnia præmissa audivit ab ipsâ Johannâ, quia in præmissis non fuit præsens.

parle que Messire qui parle par sa bouche; aussi la Céleste Envoyée se met-elle à tutoyer le Gentil Dauphin : « *Ego dico tibi ex parte de Messire que tu es vray héritier de France et filz du roy.* » C'est tout un d'être héritier de France et fils du roi. Ainsi le voulait Notre-Seigneur aux jours de la Pucelle. Il n'est certes pas impossible que ses volontés aient aujourd'hui changé. Après la captivité le sceptre royal ne rentra pas dans la famille de David, et les Machabées n'étaient pas des usurpateurs.

Quelle solennité! *Ego dico tibi ex parte de Messire.* On rapproche involontairement ces paroles de celles qui un jour furent dites à Simon, fils de Jean : *Ego dico tibi quia tu es Petrus.* Ex parte *de Messire,* c'est le même Seigneur qui parle.

C'est qu'en effet il se choisit un vicaire destiné à seconder celui contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront pas. Un vicaire, *vices gerens*, et un lieutenant, *locum tenens*, ce sont deux mots synonymes. Or, le roi de France est, dans le dessein de Dieu : *locum tenens Regis cœlorum qui est* REX FRANCIÆ. Si le lieutenant a droit au respect dû à celui dont il tient la place, il n'a de droit que pour faire observer la loi de celui qu'il remplace, et toute sa force est là. S'il l'oublie jusqu'à ne pas reconnaître le suzerain, il devient félon. Toute la mission de la Pucelle dans sa signification la plus haute est renfermée dans ces paroles. Aussi ne cesse-t-elle de le proclamer de mille manières.

Elle dit au Dauphin qu'elle le conduira à Reims, *si volueris*, *si tu le veux*. Par suite, cela dépendait de sa libre coopération. Le texte indique que ces paroles furent dites d'une voix haute, pour être entendues des assistants massés durant l'entretien à une extrémité de la salle. Il faut remarquer que l'introducteur est le comte de Vendôme, la tige de la race qui devait hériter de la lieutenance, mais que, dans la personne du Béarnais hérétique, la France catholique repoussa fort légitimement tant qu'il fut félon, c'est-à-dire dans l'hérésie; et qu'elle n'admit que lorsqu'il fut absous par le Vicaire contre lequel les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir; elles auraient prévalu au royaume de France, lorsque l'héritier de la couronne était en révolte ouverte contre celui qui est le fondement de l'Église, si la nation l'avait accepté. Le sang ne donne droit à la *lieutenance* que lorsqu'il est vivifié par une âme qui en reconnaît le plus essentiel devoir, la dépendance du Roi des Cieux, l'obligation de régner en son nom et pour lui. Considérer le sang royal d'une manière purement matérielle, c'est ne pas connaître la signification du mot, lui enlever son sens élevé, pour le ravaler à une signification animale; car, matériellement considéré, il n'est que cela. Voilà pourquoi, entre la théorie ici exposée par la Vénérable, et la légitimité telle que l'enseignait l'école gallicane, il y a la distance de la terre au ciel, du Christianisme à

l'idolâtrie. Le droit divin du sang matériellement considéré est idolâtrie réprouvée par la foi et la raison; il en est le renverseme
Reprenons la déposition de Pâquerel.]

III. — Je sais de Jeanne qu'elle souffrait beaucoup de tant d'interrog toires qui l'empêchaient d'accomplir l'œuvre pour laquelle elle éta envoyée. Il était nécessaire de se mettre à l'œuvre et le temps en éta venu. Elle m'a dit s'être enquise auprès des messagers de son Seigneur c'est-à-dire de Dieu, de ce qu'elle avait à faire. Ils lui dirent de prendre l'étendard de son Seigneur. C'est pour obéir qu'elle fit faire sa bannière. Notre Sauveur y était peint porté sur les nuées du ciel dans l'attitude de juge; un Ange lui présentait un lis qu'il bénissait. J'arrivai à Tours lorsqu'on travaillait à confectionner la peinture et l'étendard.

Peu de temps après, Jeanne se mit en route avec les hommes d'armes, pour faire lever le siège d'Orléans. J'étais en sa compagnie; je ne la quittai plus jusqu'à ce qu'elle fût prise devant Compiègne; j'étais à son service en qualité de chapelain, je l'entendais en confession, je lui chantais la messe.

Fort grande était la dévotion de Jeanne envers Notre-Seigneur et la Bienheureuse Marie. Elle se confessait quasi tous les jours et communiait souvent. Se trouvait-elle dans un lieu où il y avait couvent des religieux Mendiants, elle m'avait chargé de lui rappeler les jours où les petits enfants de ces couvents recevaient le sacrement de l'Eucharistie, afin de pouvoir communier avec eux; ce qu'elle faisait souvent, car c'était avec les enfants donnés aux religieux Mendiants qu'elle recevait le sacrement d'Eucharistie.

Quand elle se confessait, elle pleurait.

A son départ de Tours pour Orléans, elle me pria de ne pas la quitter, mais de rester toujours auprès d'elle comme son confesseur. Je le lui promis[1].

1. Audivit etiam ab ipsâ quod non contentabatur de tantis interrogationibus, et quod impediebant eam ad peragendum negotium ad quod missa erat, et quod opus erat et tempus negotiandi; dicens ulterius quod inquisiverit (*à*) nuntiis Domini sui, scilicet Dei, quid ipsa agere debebat, et eidem Johannæ dixerunt quod acciperet vexillum Domini sui; et propter hoc ipsa Johanna fecit fieri vexillum suum, in quo depingebatur imago Salvatoris nostri sedentis in judicio, in nubibus cœli, et erat quidam Angelus depictus tenens in suis manibus florem lilii quem benedicebat imago. Et applicuit ipse loquens Turonis illo tunc quo depingebatur illud vexillum.

Et paulò post ipsa Johanna ivit cum aliis armatis ad levandum obsidionem Aurelianis existentem; et erat ipse loquens in societate ipsius Johannæ à quâ non recessit donec ipsa fuit capta antè Compendium; et sibi serviebat ut cappellanus audiendo eam in confessione et missam cantando.

Et dicit loquens quod ipsa Johanna erat multum devota ergà Deum et Beatam Mariam, et quasi quotidiè confitebatur et communicabat frequenter. Dicebat enim

le fis. La bannière une fois faite, Jeanne, deux fois par jour, le matin et le soir, me faisait réunir tous les prêtres. Quand nous étions réunis, nous chantions des antiennes et des hymnes à la Bienheureuse Marie; Jeanne y assistait; elle ne permettait de se trouver parmi les prêtres qu'aux hommes d'armes confessés ce jour-là. Elle les avertissait de se confesser tous pour venir à ces réunions; car tous les prêtres présents étaient toujours prêts à recevoir les confessions de ceux qui le désiraient.

Quand Jeanne sortit de Blois pour aller à Orléans, elle voulut que tous les prêtres fussent réunis autour de cette bannière; et ils marchaient en tête des hommes d'armes. Nous marchâmes en cet ordre par le côté de la Sologne, chantant le *Veni Creator Spiritus* et de nombreuses antiennes. Nous couchâmes dans les champs la première nuit, et la nuit suivante. Le troisième jour nous nous arrêtâmes. Nous arrivâmes près d'Orléans, que les Anglais assiégeaient, et nous nous arrêtâmes auprès de la rive du fleuve de la Loire. Les soldats du roi s'arrêtèrent assez près des Anglais, en sorte que Français et Anglais n'étaient pas hors de la portée de la vue les uns des autres; les soldats du roi amenaient le convoi de vivres; mais les eaux de la rive étaient si basses que les vaisseaux ne pouvaient pas monter jusqu'au lieu où étaient les Anglais (*lire Français*). Or, l'eau grossit comme subitement, en sorte que les vaisseaux arrivèrent jusqu'aux hommes d'armes. Jeanne monta lès bateaux avec quelques hommes d'armes et entra dans Orléans.

Remarque. — [Il y a manifestement une erreur de copiste, ou défaut de mémoire de la part du témoin, quand il dit que les vivres étaient à Blois chargés sur les bateaux. Ce ne fut pas par eau qu'ils furent menés à Orléans. Les Anglais étaient maîtres du cours de la rivière depuis Beaugency. Peut-être veut-il dire que les vivres se trouvaient à Blois sur des bateaux d'où on les mettait sur des chars, ou sur les bêtes de somme. Mais dès lors l'expression est fautive. *Où étaient les Anglais* est une faute de transcription, il faut lire : les Français. Une difficulté plus grande est de faire concorder la déposition de Pâquerel avec la *Chronique de l'établissement de la fête du 8 mai.* D'après cette pièce, le fleuve coulait à pleins bords, et le vent était contraire; il soufflait de l'amont; or, les bateaux devaient remonter en amont, le convoi ayant abouti à l'île aux Bourdons, en face de Checy.

Dunois constate, lui aussi, que le vent était contraire et changea soudainement. D'après Pâquerel, l'eau était trop basse pour que les bateaux pussent approcher de la berge. La contradiction disparaît si l'on considère que, d'après M. Boucher de Molandon, l'*île aux Bourdons* était un des nombreux attérissements qui existaient au xve siècle en cet endroit de la Loire (*Délivr. d'Orléans*, p. 56). Les eaux grossies devaient étendre encore

Je me rappelle bien que c'était la vigile de l'Ascension. Beaucoup d'Anglais furent tués. Ce fut une grande douleur pour Jeanne, parce que, disait-elle, ils étaient morts sans confession; elle se lamentait beaucoup sur leur sort, et elle-même se confessa sur-le-champ[1].

Remarque. — [Si la Pucelle avait engagé les Orléanais à se tenir prêts, son intention n'était pas certainement qu'ils fussent attaquer Saint-Loup sans elle. Les Cousinot (III, p. 78) nous disent qu'à son insu l'on avait commencé une attaque qui ne tournait pas à l'avantage des assaillants. Que la Pucelle ait été miraculeusement avertie de ce qui se passait, c'est ce qui est attesté par d'Aulon, de Coutes, les Cousinot, Colette, femme de Jean Milet, et par Pâquerel lui-même. Les divers récits se concilient en admettant qu'on avait décidé d'attaquer Saint-Loup, et même arrêté un plan, mais que l'on s'y porta sans avertir Jeanne qui s'était jetée sur son lit pour reposer avant d'aller à la bataille. Les témoins ne faisant pas une histoire, forcés de restreindre leur exposition, ne disaient sans doute et ne devaient dire que ce qui pouvait servir à montrer que Jeanne n'était pas suscitée par les mauvais esprits. — La déposition continue.]

V. — Elle me prescrivit d'avertir publiquement tous les hommes d'armes de se confesser de leurs péchés et de rendre grâce à Dieu de la victoire remportée; sans quoi elle n'irait pas avec eux, bien plus elle quitterait leur compagnie.

Cette même veille de l'Ascension, elle me dit qu'avant cinq jours le siège d'Orléans serait levé, et qu'il ne resterait pas un Anglais devant les murs de la ville. Il en fut ainsi, car, ainsi que je l'ai dit, ce fut le mercredi que fut pris le fort de Saint-Loup, là où est le couvent des religieuses. Il y avait dans ce fort plus de cent Anglais, tous hommes d'élite et bien armés. Pas un qui ne fût pris ou tué.

Ce même jour, le soir, à son logis, elle me dit que le lendemain, fête de l'Ascension du Seigneur, elle n'irait pas au combat et ne s'armerait pas, par respect pour la fête; et qu'elle voulait ce jour-là se confesser et recevoir le sacrement d'Eucharistie. Ce qu'elle fit.

Ce même jour de l'Ascension elle fit publier que nul ne fût le lendemain assez hardi pour sortir de la ville et aller au combat et à l'assaut, sans s'être précédemment présenté à confesse; que l'on veillât à ce qu'il n'y

multos vulneratos, undè maximè condoluit, et applicuit cum aliis ad insultum, taliter quod vi et violentiâ ipsum fortalitium fuit captum, et Anglici in eodem existentes capti.

1. Et recordatur ipse loquens quod fuit in vigiliâ Ascensionis Domini, fueruntque ibi multi Anglici interfecti; undè multùm dolebat ipsa Johanna ex eo quod dicebat eos interfectos sine confessione, et eos multùm plangebat, et illicò ipsa eidem loquenti confessa est.

eût pas dans l'armée des femmes de mauvais renom; parce que, à cause des péchés, Dieu permettrait la mauvaise issue de la guerre. Il fut fait comme Jeanne l'avait ordonné[1].

REMARQUE. — [D'après les Cousinot, Jeanne aurait voulut combattre le jour de l'Ascension, tandis que d'après Pâquerel et l'auteur de la *Chronique de l'établissement de la fête*, elle se serait abstenue par respect pour la solennité. Les deux assertions ne sont peut-être pas inconciliables. Le désir de mettre fin promptement aux maux d'un siège de près de sept mois, de profiter d'une première victoire, peuvent avoir fait concevoir à Jeanne la pensée de combattre le lendemain, après l'audition de la messe; sur les représentations des capitaines, elle aura changé de sentiment et, par un respect qu'elle sentait plus vivement que tout autre, elle aura volontiers accédé aux représentations des chefs.

Confessée probablement le mercredi matin, elle se confesse le soir après la prise de Saint-Loup; se confesse le jeudi matin, se confesse le vendredi matin, probablement le samedi de bon matin, certainement ce même jour après sa blessure. Entendons le témoin.]

Ce même jour de l'Ascension du Seigneur, Jeanne écrivit dans les termes suivants aux Anglais cantonnés dans leurs forts ou bastilles :

« *Vous hommes d'Angleterre, qui n'avez nul droit dans ce royaume de France, le Roi des Cieux vous a ordonné et vous mande par moi Jeanne la Pucelle que vous quittiez vos forts et rentriez dans vos parages; faute de quoi je vous ferai un tel hahu qu'il en sera perpétuelle mémoire. C'est pour la troisième et dernière fois que je vous écris. Je ne vous écrirai plus.* » Signé : « *Jhesus Maria, Jeanne la Pucelle* », et à la suite : « *Je vous aurais envoyé ma lettre plus honnêtement; mais vous retenez mes héraults; vous avez retenu mon hérault du nom de Guyenne. Veuillez me le*

1. Eidem etiam loquenti præcepit quod publicè moneret omnes armatos quod confiterentur peccata sua et redderent gratias Deo de victoriâ obtentâ; alias ipsa cum eis non interesset, imò ipsorum societatem relinqueret; dicendo ulterius, dictâ die Vigiliæ Ascensionis Domini, quod infrà quinque dies obsidio existens antè villam Aurelianensem levaretur, nec remaneret aliquis Anglicus coram civitate; quia, ut jam dixit, dictâ die Mercurii, fuit captum fortalitium seu bastilda sancti Laudi, ubi sunt moniales; et in quo fortalitio erant plus quàm centum homines electi et benè armati, de quibus nullus remansit quin fuerit captus aut mortuus.

Et illâ die de serò, dum esset in suo hospitio, dixit eidem loquenti quod in crastinum quod erat dies festi Ascensionis Domini non faceret bellum, nec se armaret ob reverentiam dicti festi, et quod illâ die volebat confiteri et recipere sacramentum Eucharistiæ; quod et fecit.

Et illâ die ordinavit quod nullus præsumeret in crastino exire villam et ire ad invasionem seu insultum nisi per prius ivisset ad confessionem, et quod ipsi caverent (*aliàs caveret*) ne mulieres diffamatæ eam sequerentur; QUIA PROPTER PECCATA DEUS PERMITTERET PERDERE BELLUM. Et ità factum fuit, sicut Johanna ordinaverat.

renvoyer, et je vous renverrai quelques-uns de vos gens pris au fort Saint-Loup ; car tous ne sont pas morts. »

Elle prit ensuite une flèche, avec un fil elle attacha la lettre à l'extrémité, et elle ordonna à un arbalétrier de la lancer aux Anglais, en criant : « Lisez, il y a des nouvelles. » Les Anglais reçurent la flèche, et la lettre qu'ils lurent. La lecture finie, ils se mirent à crier de toutes leurs forces : « Ah ! ce sont des nouvelles de la putain des Armagnacs! » Ces paroles firent pousser à Jeanne de grands soupirs, et lui firent répandre une grande abondance de larmes; elle invoquait le Roi des Cieux à son aide. Elle fut ensuite consolée, parce que, ainsi qu'elle le disait, elle avait eu des nouvelles de son Seigneur.

Le soir après le souper, elle m'ordonna de me lever le lendemain de meilleure heure que je ne l'avais fait le jour de l'Ascension; je l'entendrais en confession de très bon matin. Je le fis ainsi[1].

Remarque. — [Il était ordonné à la Vénérable de faire trois sommations à l'envahisseur. Elle avait fait la première par la fameuse lettre envoyée de Blois; ou même peut-être avant l'arrivée à Blois. D'après le *Journal du siège*, la Pucelle renouvela la sommation le 30 avril samedi, et le 1er mai dimanche, soit à la Belle-Croix, soit à la Croix-de-Morin, c'est-à-dire aux assiégeants de la rive droite et de la rive gauche. La *Chronique de la fête du 8 mai* dit que durant ces jours, où elle attendait les renforts de Blois, la Pucelle renouvela deux ou trois fois ses sommations aux Anglais. D'après de Coutes, elle aurait fait une sommation quelques instants avant de se jeter sur son lit, d'où les voix la firent se lever précipitamment.

1. Dicit etiam ipse loquens quod illâ die festi Ascensionis Domini, ipsa Johanna scripsit Anglicis existentibus in fortalitiis seu bastildis in hunc modum : « *Vos homines Angliæ, qui nullum jus habetis in hoc regno Franciæ, Rex cœlorum vobis præcipit et mandat per me, Johannam* la Pucelle, *quatenùs dimittatis vestra fortalitia et recedatis in partibus vestris, vel ego vobis faciam tale Hahu* (cri d'alarme, d'où carnage, désastre) *de quorum* (quo) *erit perpetua memoria, et hæc sunt quæ pro tertiâ et ultimâ vice ego vobis scribo, nec ampliùs vobis scribam.* » *Sic signatum :* Jhesus, Maria, Jehanne la Pucelle. Et ultrà : « *Ego misissem vobis meas litteras honestius, sed vos detinetis meos præcones,* gallicè *mes heraulx; quia retinuistis meum hérault vocatum Guyenne. Quem mihi mittere velitis et ego mittam vobis aliquos de gentibus vestris captis in fortalitio sancti Laudi, quia non sunt omnes mortui.* »

Et post modum accepit unam sagittam, et ligavit cum filo dictam litteram in buto dictæ sagittæ, et præcepit cuidam balistario, quod traheret hujusmodi sagittam ad Anglicos, clamando : « Legatis, sunt nova. » Quâ lectâ inceperunt clamare maximo clamore dicendo : « As (ah !) sunt nova *de la putain des Armignacs.* » Ex quibus verbis ipsa Johanna incepit suspirare et flere cum abundantiâ lacrymarum, invocando Regem cœlorum in suo juvamine. Et postmodum fuit consolata, ut dicebat, quia habuerat nova à Domino suo; et serò, post cœnam, ordinavit loquenti quod ipse surgeret in crastino citiùs quàm fecisset die Ascensionis, et quod eam confiteretur summo mane : quod et fecit.

D'après cette lettre, elle aurait fait trois sommations par écrit, indépendamment des sommations orales.

Nombreux sont les documents qui nous parlent de l'arrestation des hérauts au camp anglais, du sort qui les menaçait, de leur délivrance. Ils diffèrent sur les circonstances de leur retour. Il peut se faire que, relâchés une première fois sur la menace de représailles, que Dunois aurait exécutées sur les hérauts et prisonniers anglais présents dans la ville, ils aient été faits prisonniers dans un second ou troisième envoi, et que la captivité de l'un d'entre eux n'ait pris fin, comme l'affirme un chroniqueur, qu'avec le siège même. Le témoin continue.]

VI. — Le jour indiqué, c'est-à-dire le vendredi, lendemain de la fête de l'Ascension, je me levai de très bon matin, j'entendis Jeanne en confession, et je chantai la messe devant elle et devant ses gens, dans la ville d'Orléans; on alla ensuite à l'attaque; elle dura depuis le matin jusqu'au soir. Le fort des Augustins fut conquis après un grand combat. Jeanne avait l'habitude de jeûner le vendredi; elle ne put pas jeûner ce vendredi, parce qu'elle était trop fatiguée; elle soupa.

Elle avait soupé, quand elle vit arriver un vaillant et notable chevalier dont le nom ne me revient pas. Il lui dit que les capitaines et les hommes d'armes avaient tenu conseil; qu'ils avaient considéré qu'ils étaient en petit nombre proportionnellement au nombre des Anglais; Dieu leur avait fait une grande grâce par les succès déjà remportés. « La ville, ajoutait-il, est pleine de vivres; nous pourrons bien la garder en attendant le secours du roi; il ne semble pas à propos au conseil que l'armée sorte demain de la ville. » Jeanne repartit : « *Vous avez été à votre conseil, et j'ai été au mien; et croyez que le conseil de mon Seigneur s'exécutera et tiendra, et que le conseil des hommes s'évanouira;* » et se tournant vers moi qui étais près, elle me dit : « *Demain, levez-vous au premier jour, plus matin* (encore) *qu'aujourd'hui, et faites du mieux que vous pourrez; tenez-vous toujours près de moi, car demain j'aurai beaucoup à faire; beaucoup plus que je ne l'eus jamais de ma vie; demain le sang jaillira de mon corps au-dessus de la mamelle*[1]. »

1. Et dictâ die videlicet Veneris, in crastino dicti festi Ascensionis, ipse loquens surrexit summo mane, eamdem Johannam audivit in confessione et cantavit missam coram ipsâ et suis gentibus in villâ Aurelianensi, et postmodum iverunt ad insultum qui duravit à mane usque ad vesperam. Et eâdem die fuit captum fortalitium Augustinense cum magno insultu, et ipsa Johanna quæ consueverat jejunare diebus Veneris, illâ die non potuit jejunare, quia fuerat nimis vexata, et cœnavit ipsa Johanna. Post ejus cœnam, venit ad eamdem Johannam unus valens et notabilis miles, de cujus nomine non recordatur ipse loquens, et dixit eidem Johannæ quod capitanei et armati regis fuerant ad invicem ad consilium, et quod ipsi videbant quod erant pauci armati respectu Anglicorum, quodque eisdem Deus fecerat magnam gratiam de victoriis obtentis (d'après d'Urfé : *contentis obtentis, texte des deux autres manuscrits et de Quicherat, n'a*

Remarque. — [Il en coûtait aux capitaines de se ranger sous les ordres d'une femme. C'est sans elle qu'on entreprend contre Saint-Loup une attaque qui ne réussit pas avant son arrivée. Le jeudi on délibère sans la Pucelle, et l'on s'arrête à un projet qui n'est pas exécuté. Le vendredi soir c'est le méchant message que l'on vient de lire. Le lendemain Gaucourt se tient aux portes pour empêcher la sortie, et c'est sans les capitaines royaux que la Vénérable commence l'immortel assaut contre les Tourelles. Entendons Pâquerel.]

VII. — Le samedi arrivé, je me levai au premier jour, et je célébrai la messe. Jeanne alla à l'attaque du fort du pont, là où était l'Anglais Clasdas (Glacidas). L'attaque dura sans discontinuer depuis le matin jusqu'au coucher du soleil.

Dans cette attaque, après le dîner, Jeanne, ainsi qu'elle l'avait prédit, fut atteinte d'une flèche au-dessus de la mamelle. Le sentiment de la blessure la fit craindre et pleurer; et, comme elle le disait, elle fut consolée. Quelques hommes d'armes, la voyant si douloureusement blessée, voulurent la charmer. Elle s'y opposa en disant : « *Je préférerais mourir que faire ce que je saurais être un péché ou en opposition avec la volonté de Dieu.* » Elle savait bien qu'elle devait mourir une fois, encore qu'elle ignorât quand, le lieu, la manière, l'heure; que si on pouvait appliquer sans péché un remède à sa blessure, elle voulait bien être guérie. On mit sur sa blessure de l'huile d'olives et du lard. Après ce pansement, elle se confessa à moi avec larmes et lamentations.

Elle revint de nouveau à l'attaque ou à l'assaut en criant et répétant : « *Clasdas, Clasdas, renty, renty* (rends-toi, rends-toi), *au Roi des Cieux; tu m'as appelée putain; et moi j'ai grande pitié de ton âme et de l'âme des tiens.* » Alors Clasdas, armé de la tête aux pieds, tomba dans la Loire et s'y noya. A cette vue Jeanne, émue de compassion, se mit à pleurer avec de grands sanglots (*incepit fortiter flere*) sur l'âme de Glacidas et des autres Anglais qui en grand nombre périrent dans les eaux. En ce jour tous les Anglais d'au delà du pont furent faits prisonniers ou perdirent la vie[1].

pas de sens) « considerantes quod villa est plena victualibus, nos poterimus bene custodire civitatem exspectando succursum regis; nec videtur consilio expediens quod cras armati exeant ». Ipsa Johanna respondit : « Vos fuistis in vestro consilio, et ego fui in meo; et credatis quod consilium Domini mei perficietur et tenebit, et consilium hominum (et non pas *hujusmodi*) peribit » ; dicendo eidem loquenti qui tunc erat propè eam : « Surgatis crastinâ die summo manè, et plus quàm hodiè feceritis et agatis melius quàm poteritis. Teneatis vos semper propè me, quia die crastinâ ego habebo multum agere, et ampliora quàm habui unquam, et exibit crastinâ die sanguis à corpore meo suprà mammam. »

1. Die autem sabbati adveniente, ipse loquens surrexit summo mane, missam cele-

[La sensibilité de la jeune fille, sa suprême horreur du péché, l'héroïsme de la sainte, tout se trouve dans ce passage. Ces larmes et ces sanglots rappellent ceux du Maître sur Jérusalem.]

VIII. — Le dimanche, avant le lever du soleil, tous les Anglais qui restaient, hors des remparts, opérèrent leur concentration et vinrent jusque sur les fossés de la ville. Ils se retirèrent à Meung-sur-Loire et y restèrent quelques jours.

Ce même jour de dimanche, une procession solennelle avec sermon fut faite dans Orléans. Il fut décidé qu'on se rendrait vers le roi, et Jeanne en effet alla vers le roi.

Les Anglais se réunirent et se rendirent à la ville de Jargeau qui fut prise par assaut. Ils furent ensuite mis en déroute et défaits près de Patay.

Jeanne voulut procéder plus avant, et, comme elle l'avait dit, en venir au couronnement du roi. Elle conduisit le roi à Troyes en Champagne, de Troyes à Châlons, et de Châlons à Reims. Le roi y fut miraculeusement couronné et sacré, ainsi que Jeanne l'avait prédit dès le premier moment de son arrivée[1].

bravit; et ivit ad insultum ipsa Johanna in fortalitio Pontis ubi erat Clasdas Anglicus; et duravit ibidem insultus à manè usque ad occasum solis sine intermissione.

In quo insultu et post prandium, ipsa Johanna, sicut prædixerat, fuit percussa de unâ sagittâ suprà mammam, et dum sensit se vulneratam timuit et flevit, et fuit consolata, ut dicebat. Et aliqui armati videntes eam taliter læsam, voluerunt eam charmare, gallicè *charmer*; sed ipsa noluit, dicendo : « Ego prædiligerem mori quàm facere aliquid quod scirem esse peccatum, vel esse contrà voluntatem Dei », et benè sciebat quod semel debebat mori ; non tamen sciebat quandò, ubi, aut qualiter, nec quâ horâ; sed si ejus vulneri posset poni remedium sine peccato, quod ipsa benè vellet sanari. Et apposuerunt eidem vulneri oleum olivarum cum lardo, et post hujusmodi appositionem, ipsa Johanna confessa est eidem loquenti flendo et lamentando.

Et iterum reversa est ad invasionem seu insultum, clamando et dicendo : « Clasdas, Clasdas, renty, renty Regi cœlorum. Tu me vocasti putain; ego habeo magnam pietatem de tuâ animâ et tuorum. » Tunc ipse Clasdas armatus à capite usque ad pedes cecidit in fluvium Ligeris et submersus est, undè ipsa Johanna pietate mota incepit fortiter flere pro animâ ipsius *Clasdas* et aliorum ibidem magno numero submersorum. Et illâ die omnes Anglici qui erant ultrà pontem fuerunt capti aut mortui.

1. Et deindè die dominicâ, antè ortum solis, omnes Anglici qui remanserant in campis, se ad invicem congregaverunt, et venerunt usque suprà fossata villæ Aurelianensis, et iverunt in villâ de Magduno suprà Ligerim, et ibidem remanserunt aliquibus diebus. Et dictâ die dominicâ, fuit facta in villâ Aurelianensi processio solemnis cum sermone, et concluserunt ire ad regem, et ivit ipsa Johanna versùs regem, et Anglici se congregaverunt et iverunt ad villam de Jargueau, quæ fuit capta insultu, et deindè Anglici fuerunt debellati et victi juxtà villam de Patay. Et deindè ipsa Johanna volens procedere ulterius, sicut dixerat, ad coronationem regis, duxit regem ad villam Trecensem in Campaniâ, et de villâ Trecensi apud villam Catalaunensem, et de Catalauno in villâ Remensi, ubi rex ibidem miraculosè fuit coronatus et consecratus, prout in principio sui accessûs ipsa Johanna prædixerat.

[Pâquerel, pas plus que les autres témoins, ne veut pas et ne doit pas faire une histoire. Il court sur les événements, jusqu'au sacre prédit par Jeanne, ainsi qu'il l'observe. Il ne dit pas que la mission de Jeanne finissait là, mais, comme tous les autres témoins, il se tait sur ce qui a suivi, et ne parle pas de l'échec contre Paris.]

IX. — J'ai entendu Jeanne, parlant de son fait, dire que c'était un ministère. Quand on lui disait : « On ne vit jamais fait pareil à celui que vous accomplissez; dans aucun livre on ne lit de telles œuvres », elle répondait : « *Mon Seigneur a un livre dans lequel ne lit aucun clerc, quelque parfait qu'il soit en cléricature.* »

Toutes les fois qu'elle chevauchait par les champs et qu'on approchait des châteaux, elle logeait toujours à part avec des femmes.

Je l'ai vue plusieurs nuits, à genoux sur la terre nue, prier Dieu pour la prospérité du roi, et l'achèvement de la légation que Dieu lui avait confiée.

En campagne et dans l'armée, alors que quelquefois les vivres faisaient défaut, elle refusa toujours de manger de ceux qui avaient été dérobés.

Je crois fermement qu'elle était envoyée de Dieu; car elle pratiquait les bonnes œuvres et était pleine de toutes les vertus. Les pauvres hommes d'armes, encore qu'ils fussent du parti des Anglais, étaient de sa part l'objet d'une profonde compassion. Quand elle les voyait à l'extrémité ou blessés, elle les faisait confesser.

Elle avait une grande crainte de Dieu. Pour rien, elle n'eût voulu faire chose qui déplût à sa Divine Majesté. Quand elle fut blessée à l'épaule d'un trait, qui traversait les chairs de part en part, on voulut la charmer, en lui donnant l'assurance qu'elle serait immédiatement guérie. Elle répondit que c'était un péché, et qu'elle préférait mourir qu'offenser Dieu par semblable incantation[1].

1. Et pluriès audivit dicere dictæ Johannæ quod de facto suo erat quoddam ministerium; et quum sibi diceretur : « Nunquam talia fuerunt visa, sicut de facto vestro, in nullo libro legitur de talibus factis », ipsa respondebat : « Dominus meus habet unum librum in quo unquam nullus clericus legit, tantùm sit perfectus in clericaturâ. »

Dicit insuper ipse loquens quod, totiens quotiens equitabat per campos et appropinquabat fortalitia, semper hospitabatur ad partem cum mulieribus; et vidit eam pluribus noctibus quod se ponebat genibus flexis ad terram, orando Deum pro prosperitate regis et complemento suæ legationis sibi commissæ à Deo.

Dicit insuper quod, in exercitu et dum erat in campis, quod aliquandò non inveniebantur victualia necessaria; ipsa tamen nunquam voluisset comedere de victualibus ablatis.

Et credit loquens firmiter quod erat à Deo missa, quia exercebat bonas operationes et erat plena omnibus virtutibus; nam de pauperibus armatis, esto quod essent de parte Anglicorum, ipsa multum compatiebatur, quia dum videbat eos in extremis vel vulneratos, faciebat eos confiteri.

Timebat etiam multùm Deum, quia pro nullâ re voluisset agere aliquid quod Deo

X. — C'est pour moi un sujet de grand étonnement, que des clercs de si haut rang que l'étaient ceux qui à Rouen l'ont livrée à la mort, aient osé commettre un attentat contre Jeanne, aient osé faire mourir si cruellement, sans cause (au moins en rapport avec une sentence capitale), une telle pauvre chrétienne, bien simple. Ils pouvaient la garder dans leurs prisons ou ailleurs, sans avoir rien à craindre de sa part. Et ils étaient ses ennemis mortels! A mon avis, c'est contre le droit qu'ils se sont arrogés le droit de la juger.

XI. — Le roi notre sire et le duc d'Alençon ont une connaissance bien entière de ses actes et de ses faits, ils sont informés de plusieurs secrets; ils pourraient, s'ils le voulaient, déclarer ces secrets.

XII. — Je ne sais plus qu'une chose. Plusieurs fois Jeanne m'a dit à moi-même, qu'au cas où elle viendrait à mourir, le seigneur notre roi fît ériger des chapelles où l'on prierait le Très-Haut, pour le salut des âmes de ceux qui étaient morts dans la guerre pour la défense du royaume.

Ainsi signé : « Moi frère Jean Pasquerel, voilà ce que j'ai écrit et déposé comme témoin, l'an du Seigneur MCCCCLVI, le vendredi, lendemain de l'Ascension du Seigneur. Jean Pasquerelli[1]. »

[Pâquerel insiste justement sur ce que dans une blessure si douloureuse et si profonde que celle reçue aux Tourelles, alors que la guerrière avait si grand besoin de toutes ses forces, elle avait refusé avec horreur un calmant superstitieux, elle qui allait être condamnée comme adonnée à toute superstition.

L'appel fait au roi et au duc d'Alençon, de dévoiler certains secrets que Pâquerel connaît sans doute, mais qu'il ne se croit pas autorisé à dire lui-même, sont aussi fort dignes d'attention. Le duc d'Alençon ayant été

displicuisset; nam, dum fuit vulnerata in spatulâ de quodam tractu balistæ, taliter quod tractus apparebat ex utroque latere, aliqui voluerunt eam charmare, promittentes sibi quod sanaretur immediatè. Respondit quod erat peccatum, et quod mallet mori quàm offendere Dominum nostrum per talem incantationem.

1. Dicit insuper quod benè miratur quod tanti clerici, sicut erant illi qui eam morti tradiderunt in villâ Rothomagensi, ausi fuerint attentare in ipsam Johannam, et facere mori talem et simplicem Christianam, tàm crudeliter et sine causâ (saltem quæ esset sufficiens ad mortem), et quam poterant custodire in carceribus aut alibi, absque eo quod eisdem faceret displicitum; et maximè quod erant ejus inimici capitales, et sibi videtur quod injustè assumpserunt judicium.

De suis autem actis et factis sciunt plenissimè et sunt informati de aliquibus secretis dominus noster rex et dux Alenconii qui aliqua secreta possent declarare, si vellent.

Nec aliud scit, nisi quod ipsa Johanna pluriès dixit eidem loquenti, quod si contingeret eam vitam finere, quod dominus rex faceret fieri cappellas ad deprecandum Altissimum pro salute animarum illorum qui obierant in guerrâ pro defensione regni.

Sic signatum : Ego frater Joannes Pasquerel ità scripsi et deposui, anno Domini MCCCCLVI, die Veneris in crastino Ascensionis Domini. J. Pasquerelli.

toujours favorable à la Vénérable, il le nomme avec plus de confiance que d'autres.

La recommandation de la Pucelle de faire prier pour les soldats morts clôt dignement une déposition si pleine de choses. Par un concours de circonstances auquel le témoin n'avait probablement pas pensé, cette déposition, par sa date, se rattache à cette fête de l'Ascension qui marque aussi les étapes les plus éminentes de la céleste histoire.]

LIVRE III

LA VIERGE-GUERRIÈRE DANS LA CHRÉTIENTÉ.

LIVRE III

LA VIERGE-GUERRIÈRE DANS LA CHRÉTIENTÉ.

L'université de Paris accompagnait ses qualifications homicides des prétendus aveux de Jeanne, d'une lettre dithyrambique à l'honneur de Cauchon, dans laquelle on lit : « *Le virus de cette femme répandu au loin a infecté le bercail très chrétien de presque tout l'Occident*[1]. » L'Église ne conservait donc de partie saine que dans ses rangs, et parmi ses adhérents ; tout le reste était contaminé, infecté du virus répandu par cette femme. En quoi consistait ce venin assez violent pour atteindre presque tout le monde occidental ? Les docteurs le disent dans la suite de leur missive. La Vénérable provoquait dans les peuples une édification qui était à leurs yeux une iniquité et un scandale : *Cesset iniqua scandalosaque ædificatio populorum*[2].

Ils ne pouvaient mieux infirmer leur sentence ; ils déclaraient qu'elle allait à l'encontre du monde occidental presque tout entier, c'est-à-dire de presque toute l'Église catholique ; ils avouaient que l'effet n'en était qu'une immense édification parmi les peuples. Le grand inquisiteur Bréhal, tout en constatant qu'il ne pouvait pas tout dire et qu'il était dans la nécessité de se modérer, releva cette énormité d'une corporation se dressant à l'encontre du sentiment universel de l'Église. Après le tableau des vertus de la Vénérable, il s'écrie : « La plus puissante renommée les publiait partout ; elle célébrait dans cette fille d'élection des merveilles bien plus grandes encore que celles qui viennent d'être rappelées. Elle n'a été incriminée qu'auprès de ses ennemis déclarés. Partout ailleurs, il n'y avait qu'une voix pour proclamer sa vertu, son innocence, sa pudeur. Lorsque les docteurs allaient à l'encontre de cette renommée si éclatante, que leur disait leur conscience ? Que leur disait-elle lorsqu'ils rendaient leur décision ? Une chose m'étonne souverainement de la part de ces

1. Cujus (*la Pucelle*) latissimè dispersum virus, ovile christianissimum totius ferè occidentalis orbis infectum manifestatur. (*Procès*, p. 409.)
2. *Ibid.*, p. 410.

maîtres de la Sainte Écriture, de ces hérauts de la divine sagesse : c'est qu'alors que la Pucelle était un sujet d'admiration universelle, ils aient cru pouvoir si facilement, si âprement, mépriser le sentiment universel, et qualifier mal ce qu'il appelait bien. » (I, p. 582.)

Le cri d'admiration s'élevait de la chrétienté entière, et retentissait jusqu'à Constantinople. Nous en trouvons l'écho dans les écrits sur la Vénérable qui nous sont parvenus des pays étrangers à la querelle anglo-française. On va les lire dans ce troisième livre, et il est à croire que de nouvelles découvertes les grossiront encore. Ils ajouteront peu ou point à ce que nous ont révélé les documents français et anglo-bourguignons déjà reproduits; quelques-uns renferment de notables inexactitudes; mais ils montrent le sentiment produit dans le monde occidental par la céleste apparition, et à ce titre ils sont d'un grand intérêt.

CHAPITRE PREMIER

ITALIE.

RAYMOND DE CRÉMONE. — SAINT ANTONIN. — LORENZO BUONINCONTRO. GUERNERI BERNI.

SOMMAIRE : I. — COSME-RAYMOND DE CRÉMONE. — Sa lettre : Peut-on croire les nouvelles venant de France sur la Pucelle? — Objections : Réponses tirées soit de l'Écriture, soit des faits du Paganisme.
II. — SAINT ANTONIN. — Son passage sur la Pucelle. — La divine inspiration de la Vénérable démontrée par ses œuvres.
III. — LORENZO BUONINCONTRO. — Son passage sur la Pucelle.
IV. — GUERNERI BERNI. — Son passage sur la Pucelle.

Deux documents italiens fort intéressants ont déjà été publiés dans les volumes précédents. Découverts depuis que l'auteur de ces lignes s'occupe de la Pucelle, il avait hâte d'en faire jouir les lecteurs de *la Vraie Jeanne d'Arc.* Le premier est le passage de l'auteur du *Breviarium historiale,* très vraisemblablement un clerc de Martin V, publié par M. Léopold Delisle. Il se trouve dans *la Pucelle devant l'Église de son temps* (p. 53-59). Le second, la *Chronique de Morosini,* forme le dernier livre du volume précédent : *la Libératrice.* Le plan même de *la Pucelle devant l'Église de son temps* demandait l'exposé des travaux de Paul Pontanus et de Rodolphe de Lellis, les deux fameux juristes romains qui y ont si puissamment contribué. Ce sont aussi deux Italiens.

Toute récente est la découverte de la lettre ou du mémoire de Raymond de Crémone. C'est M. le Dr Mercati qui l'a publiée en décembre 1894 dans la revue italienne : *Studi e documenti di Storia e Diretto.* Il l'a découverte dans la bibliothèque de Ravenne, qui, nous dit-il, renferme d'autres menues pièces sur notre héroïne. Les amis de la Vénérable sauront gré à l'érudit M. Mercati de sa publication, et je me félicite de la faire connaître en France, si, sauf erreur, je suis le premier à en parler.

I

COSME-RAYMOND DE CRÉMONE.

Voici en quelques mots ce que, d'après M. Mercati, fut Cosme-Raymond de Crémone. Né pauvre, il s'éprit cependant de l'éloquence de Cicéron et de la poésie de Virgile, et aspira à prendre rang parmi les humanistes de son temps. Sa fortune ne lui fournissant pas les ressources nécessaires, il vint à Milan chercher des Mécènes, et n'en trouva que de bien insuffisants, puisque, vers 1431 ou 1432, il passa à Avignon pour y donner des leçons de latinité. Elles furent si peu lucratives que, de misère et de désespoir, Raymond de Crémone finit par se pendre en 1436.

La lettre qui va être traduite, tirant ses arguments de la Bible et de l'Astrologie tout à la fois, mêlant des phrases italiennes au texte latin qui en est la langue courante, n'est pas pour démentir l'idée d'esprit mal équilibré qui ressort des quelques lignes qui nous ont fait connaître Raymond de Crémone. Cette lettre a pourtant son prix en ce qu'elle nous fait connaître la profonde émotion produite en Italie par les nouvelles qui arrivaient de France. On y voit que les assurances les plus positives et les plus réitérées des merveilles accomplies par la Vénérable ne triomphaient pas de l'incrédulité que suscitaient des événements que l'on ne vit qu'une fois.

M. Mercati nous dit que, laissant de côté plusieurs points étrangers à Jeanne d'Arc, il reproduit fidèlement tout ce qui a rapport à l'incomparable Pucelle.

« *A très illustre et très distinguée personne, excellant dans tous les beaux-arts, le seigneur Jean Cortin, d'Arezo, sénateur du Duché, Cosme-Raymond de Crémone offre ses plus honorables salutations.*

« Le doute et l'incertitude, clarissime seigneur, m'ont souvent travaillé au sujet des nouvelles qui nous arrivent de France. Faut-il ou ne faut-il pas les croire ? Les nouvelles sont consistantes, vont grossissant. Il y a là, ce semble, une forte ressemblance avec ce qui est la vérité. D'un autre côté la nouveauté, la grandeur d'un événement inouï jusqu'à ce jour produisent chez plusieurs un étonnement accompagné d'un doute qui les rend entièrement incrédules aux nouvelles qu'on répand.

« Il en est qui ne peuvent pas croire que pour relever, rasseoir, rendre à son antique grandeur, un pays aussi illustre, aussi étendu que la France, accablé, ravagé depuis tant d'années par les Anglais, Dieu ait choisi, délégué une femme, une fillette, et une fillette ayant passé sa vie à la suite des troupeaux et des bestiaux, issue de parents non seulement

infimes, mais bergers eux-mêmes. Par là, disent-ils, Dieu oublierait ce qu'il doit à sa dignité et à sa majesté, et témoignerait agir sans intelligence et sans raison. Il est indigne que, pour rétablir un royaume, Dieu se serve et ait pour ainsi dire besoin d'une fillette[1]. Une *telle générale* (*in hac imperatrice*) manque de la sagesse, de l'autorité, de la connaissance de la guerre nécessaires à la conduite d'une pareille entreprise. *Il y a en France tant d'autres hommes plus aptes*[2]. C'est par de semblables raisonnements qu'ils s'efforcent de prouver que les bruits répandus sur la Pucelle sont des faussetés, de pures inventions plus que des faits réels.

« Je ne nie pas que ce soit difficile à croire. Soit que, comme disent les philosophes, Dieu se désintéresse des choses humaines, soit qu'il les conduise, ainsi que l'enseigne notre sainte religion, le choix d'une bergère pour une œuvre si grande n'est pas vraisemblable.

« Cependant en examinant avec plus de soin l'Ancien et le Nouveau Testament, je suis de première vue amené à en juger autrement, et à ne pas traiter de vains bruits les nouvelles qui nous arrivent. Ce serait donc chose nouvelle que Dieu choisisse une bergère pour rendre à quelqu'un un royaume? — Mais le berger David fut fait roi. — La Pucelle, dit-on, a mis en déroute une très nombreuse armée avec une petite troupe? — Ne l'expliquons pas par l'avantage de la position, par la soudaineté de l'attaque ; ne disons pas que les ennemis ont été surpris, que le cœur leur a manqué; toutes choses possibles ; il y a miracle. Quoi d'étonnant? N'est-il pas plus merveilleux qu'avec une mâchoire d'âne, Samson ait tué tant d'ennemis? Pourquoi donc ces derniers faits n'auraient-ils pas pu se produire?

« La Pucelle, dit-on, a la vertu de prédire l'avenir, une certaine vertu, un certain sens de divination. C'est moins merveilleux que rare (*sic*). Il est rare, en effet, de voir des hommes auxquels Dieu donne l'esprit prophétique qui leur fasse voir les choses au loin. Cependant, ce n'est pas seulement dans les livres saints que nous trouvons de ces personnes ; nous trouvons des prophètes même chez les païens ; et ce ne sont pas seulement des hommes, nous voyons aussi des femmes posséder le don de divination et de prédire l'avenir. *Pour omettre les prophéties du peuple de Dieu, dont il y a lieu de moins s'étonner, souvenez-vous des sibylles et nommément de celles d'Erythrée et de Cumes.* Si le don de prophétie s'est trouvé chez les sibylles qui étaient païennes, pourquoi serions-nous si lents, si difficiles, que nous ne puissions pas croire qu'il a été conféré à une chrétienne?

« Pour le plus grand nombre, l'étonnement ne vient pas tant de ce

1. Phrase en italien, peut-être pour reproduire ce qui était dit couramment.
2. *Item.*

... d'apparitions divines que de ce que cett... ... Comme si cela arrivait pour la première fois. I... ... comment Jacob, alors qu'il servait Laban en qu... ... les entretiens familiers avec Dieu. Rappelez-vo... ... David et les bergers de Bethléem. Le Christ ressusci... ... se montra d'abord avant toute autre à la seule Magd... ... la première n'avait pas été exemplaire. Quoi d'étonna... ... lui-même ou par ses anges, il ait parlé à une jeune fille, vierge innocente, quoique bergère?

... *que Jésus-Christ est retourné au ciel*, il serait difficile d'én... ... hommes et les femmes auxquels par lui-même ou par ses sai... ... et le nombre de fois qu'il l'a fait! Il n'y a donc pas lieu ... qu'une bergère ait été favorisée de visions et d'entretiens divi... ... que les livres anciens et nouveaux nous apprennent que très s... ... semblables faits ont eu déjà lieu.

Voulons pas croire que c'est sans raison que, dans le temps prése... Dieu ... cette préférence pour une femme adonnée à la garde des tro... ... qu'il l'ait manifestée dans les temps précédents pour les be... ... est un éloge de la vie pastorale, vie innocente qui fut, je crois, ... pour laquelle David fut élu de Dieu, pour laquelle Dieu lui-mêm... ... naître dans une demeure de bergers, et avoir une famille de ber... pour souche de sa race, etc. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la familiarité de Dieu avec une femme issue d'une famille si bien formée et ... bien douée.

On objectera peut-être : Pourquoi si grande mission n'a-t-elle pas été confiée à un roi, à un héros, à un homme de très grande autorité? — Je répondrai que je n'ai entrepris qu'une chose : établir la vraisemblance des ... qui arrivent jusqu'à nous sur la Pucelle; j'ajouterai que je n'ai pas assez de confiance en mon génie, pour pénétrer les très mystérieux et très profonds secrets de Dieu, ni assez d'audace et de témérité pour l'oser. J'alléguerai la parole de l'apôtre : *il ne faut pas philosopher plus qu'il ...*

A ces autorités et à ces raisons qui m'inclinent à ajouter foi aux nouvelles qui courent, se joint une raison de l'ordre physique. J'ai lu souvent dans les livres qui traitent d'astrologie que, parfois, par l'influence et le bienfait des astres fixes, certains hommes nés fort bas arrivent à être les égaux des plus hauts princes, ou sont regardés comme des hommes divins, investis d'une mission par le Ciel. Guy de Forli, très habile astronome, en cite un très grand nombre. Je ne rapporterai pas ses passages pour ne pas être trop long. Aussi, encore que je ne fusse pas, ainsi que je le suis, fortement impressionné par l'autorité de l'Ancien et du Nouveau

Testament, je ne croirais pas encourir de reproche, en croyant que ce sont les révolutions et l'influence des astres qui ont fait entreprendre à la Pucelle ce qu'on lui attribue.

« Aussi, quelle que soit la cause qui ait mû la Pucelle, ordre du Ciel, influence des astres, ou cause encore plus inconnue, je m'en tiens à ce qui porte le plus de caractères de vérité. Ce que je vois possible, encore que cela soit très extraordinaire et inouï, par le fait que c'est possible, si je ne le regarde pas comme avéré, je ne le crois pas pour cela entièrement à rejeter.

« Ce que, dans la gravité de votre sagesse, vous pensez de si grands événements, je l'ignore. J'ai voulu vous écrire ce qui précède pour que, comme vous le savez bien, si ce que l'on raconte était moins fondé, vous vissiez comment une exposition soignée peut le faire paraître comme vrai.

« Portez-vous bien, et tenez-moi pour un de vos protégés. »

II

SAINT ANTONIN.

Saint Antonin était dans la plénitude de l'âge, lorsque la Vénérable parut sur la scène ; il devait lui survivre de longues années encore, puisque, né en 1389, le saint dominicain ne mourut qu'en 1459, archevêque de Florence, sa ville natale. Les occupations du saint ministère, le gouvernement et la réforme de nombreux couvents de son ordre dans l'Italie centrale, le gouvernement d'un diocèse tel que celui de Florence, tant de saintes œuvres qui s'y rattachaient, n'ont pas suffi à contenter le zèle du grand saint. Il a laissé de nombreux ouvrages théologiques, parmi lesquels une *Somme de théologie morale* estimée ; bien plus, une *Chronique* en vingt-quatre livres qui part de l'origine du monde pour finir en 1459. Cette Chronique a eu de nombreuses éditions, parmi lesquelles celle du père Pierre Maturus, S. J., trois beaux volumes in-4° (Lyon, 1587), enrichis de nombreuses additions.

C'est qu'en effet, malgré son amour du travail, le saint a dû nécessairement laisser bien des lacunes dans une œuvre qui, si elle n'est pas une compilation, réclamerait de nombreuses vies d'homme. Saint Antonin, au moins dans la dernière partie de son ouvrage, s'étend surtout sur l'Italie, dont il était mieux à portée de connaître les événements. C'est en quelques lignes qu'il rapporte les conquêtes des Anglais en France et leur expulsion à la suite du recouvrement de Bordeaux. Après cette brève mention, il parle en ces termes de la Pucelle :

« Dans cette guerre se présenta au roi de France une Pucelle, fille de

paysans, bergère de son état, qui se disait envoyée pour relever l'armée du roi, et qui n'avait que douze ans ou environ. Elle fut d'un grand secours tant dans les batailles que dans la prise des villes. Elle maniait le cheval comme un bon chevalier, et se trouvait dans les rangs de l'armée avec ceux qui la composaient. Elle découvrait les embûches des ennemis, enseignait la manière de forcer les cités, et faisait bien d'autres choses merveilleuses. On avait peine à savoir l'esprit qui la dirigeait.

« On croyait cependant plus généralement que c'était l'esprit de Dieu. Ses œuvres en furent la preuve manifeste. On ne remarquait en elle rien qui ne fût honnête, pas l'ombre de superstition, elle ne s'écartait en rien de la vérité de la foi; elle recourait fréquemment aux sacrements de confession et d'eucharistie, aimait les exercices de piété. Après de nombreuses victoires du roi de France, dans un combat des soldats du roi de France avec les Bourguignons, elle fut prise par ces derniers, et par eux fut mise à mort. »

Au point de vue des faits, ces lignes du saint Archevêque ont peu d'importance; il n'en est pas de même de ce qui regarde la mission. Loin du théâtre des événements, et plus encore absorbé dans l'accomplissement des devoirs de sa vocation de frère prêcheur, le saint religieux ne devait pas pouvoir suivre de près les événements qui se passaient en France. Il n'en connaît que le gros, ce que la renommée en portait dans l'Italie centrale. La surprise fut grande, et en face d'un fait jusqu'alors inouï, on voit que d'abord les hommes graves et sensés se demandaient quel était l'esprit qui conduisait l'enfant. On inclinait à croire que c'était l'esprit de Dieu. Les œuvres montrèrent jusqu'à l'évidence qu'il en était ainsi : HOC PATUIT EX OPERIBUS SUIS. Nous avons ici l'appréciation du saint qui est un des grands théologiens de l'Église; l'expression indique que ce sentiment était le sentiment général, et que la mission divine était regardée comme patente : *Hoc patuit* EX OPERIBUS SUIS[1].

III

LORENZO BUONINCONTRO.

Lorenzo Buonincontro, né à San Miniato en Toscane, en 1410, fut d'abord soldat sous François Sforza. A la suite d'une grave blessure reçue en 1436, il s'adonna à l'astrologie, s'occupa de poésie et d'histoire,

1. Voici le passage important de saint Antonin : *Quo autem spiritu ducta vix sciebatur. Credebatur magis spiritu Dei.* HOC PATUIT EX OPERIBUS SUIS. *Nihil enim in eâ inhonestum videbatur, nihil superstitiosum, in nullo à veritate fidei discrepabat, sacramenta confessionis et communionis frequentabat et orationes.*

et à ces titres fut en faveur auprès de Ferdinand, roi de Naples. Ces détails biographiques sont tirées du XXI[e] volume des *Scriptores rerum Italicarum* de Muratori. Buonincontro avait écrit les annales de sa ville natale sous le titre de *Annales Sanminiatenses*. Le manuscrit était la possession d'un descendant de l'annaliste, doyen de San Miniato, du nom de Bonaparte, qui l'offrit au grand érudit italien. Celui-ci laissa de côté tout ce qui était antérieur à 1360, et imprima la suite jusqu'en 1458, en faisant connaître l'auteur, et en insérant dans les détails bibliographiques, un nom destiné à devenir si retentissant à la fin du siècle, plus de soixante-dix ans plus tard.

Arrivé à l'année 1429, Buonincontro a inséré sur la Pucelle le passage suivant que je traduis du latin. Le texte se trouve au tome XXI, col. 136 des *Scriptores*, et dans la collection de Quicherat, t. IV, p. 505.

« Jeanne, une jeune fille dans sa quatorzième année, encore qu'elle ne fût qu'une paysanne, se présenta à Charles, roi des Français, se disant envoyée par Dieu pour conduire la guerre contre les Anglais. Si elle était acceptée, elle promettait de vaincre. Le roi donc la mit à la tête de sa milice ainsi qu'elle l'avait demandé. Dans la suite, elle triompha des Anglais dans plusieurs batailles; c'est que, au moment où la guerre était la plus acharnée entre ces insulaires et les Français, lorsque toutes les affaires avaient jusqu'alors prospéré aux Anglais, Dieu inspira la Pucelle pour venir exposer au roi comment la guerre devait être conduite, et ses armées disposées. Elle le fit avec une telle vigueur d'âme, une telle éloquence, que le roi l'en constitua la générale[1].

« Les Anglais donc assiégaient Orléans pour se rendre plus facilement maîtres du cours du fleuve de la Loire; un coup de ces canons de rempart appelés bombardes avait frappé le comte de Salisbury, réputé le plus vaillant de leurs capitaines, et dont le nom était la terreur des Français, lorsque la Pucelle, avec une partie de l'armée française, vient attaquer les assiégeants, et en triomphe. Plusieurs généraux furent tués ou pris dans la bataille, et par cette victoire la ville fut délivrée du siège. A la suite, sous la conduite de la jeune fille, furent recouvrées plusieurs villes fortes dont les Anglais s'étaient emparés. Enfin, après deux ans durant lesquels elle ne compta que des succès, elle fut prise par un quidan, dans une mêlée[2] auprès de Compiègne, et elle fut brûlée à Rouen par le duc de Bedford. »

1. Excitatus est à Deo spiritus Puellæ quæ regi consuluit quonam modo bellum administrari et acies instrui deberet; idque tantâ vi animi et facundiâ disseruit, ut rex eam principissam fecerit.

2. A quodam in tumultuariâ pugnâ capta est apud Compendium oppidum, et apud Rothomagum à duce Betford igne crematur.

IV

GUERNERI BERNI.

C'est encore Muratori qui, au tome XXI de ses *Scriptores*, a édité sous le titre de *Chronicon Eugubinum* la Chronique de Guerneri Berni, un capitaine de compagnie, contemporain de la Libératrice. Cette chronique va de l'année 1350 à 1472. Elle est en italien et, à l'année 1428, renferme sur la Vierge-Guerrière le passage dont voici la traduction.

« Il y avait en ces années une grande guerre entre le roi de France et le roi d'Angleterre, et le roi de France avait le dessous. Les Anglais campaient autour d'Orléans, et l'assiégaient si étroitement que la ville était dans l'impossibilité de tenir. Il plut à Dieu Notre-Seigneur d'envoyer vers le roi une Pucelle, bergère de son état. Elle lui dit qu'elle venait de la part de Dieu, et que s'il voulait faire ce qu'elle lui prescrirait, il serait vainqueur des Anglais. Après plusieurs signes, le roi finit par croire à sa parole[1]. Cette Pucelle se fit apporter une épée déposée dans une église, une de ces épées qu'on met à leur mort sur les tombes des nobles et des chevaliers. Elle la porta dès lors à son côté.

« La première chose qu'elle fit, ce fut d'aller au secours d'Orléans assiégé. En tête du pont, sur le fleuve qui baigne les murs de la ville, se trouvait une bastille occupée par les Anglais. Cette Pucelle, ladite épée nue dans une main, la bannière de France dans l'autre, fut la première qui entra dans la bastille, où elle fut blessée. Elle enleva cependant la bastille, secourut et ravitailla la ville. Elle fut victorieuse dans deux batailles rangées contre les Anglais, si bien que la France fut remise en bon état. Finalement elle tomba entre les mains des Anglais qui la firent brûler ainsi qu'elle l'avait prédit. »

1. Come piacque al nostro signore Iddio, andò il dal re de Francia una Pulzella, la quale stava a guardare le pecore; e disse al re che ella andava per parte d'Iddio, e se egli faceva quello che egli diria, sar, a vincintore contro gle Inglesi. E dopo molti signi, il re la cominciò a credere.

CHAPITRE II

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS PIE II.

SOMMAIRE : I. — La Pucelle jusqu'à son arrivée à Chinon. — État désespéré de Charles VII. — Examen, promesses de la Pucelle. — Divergences d'avis dans le conseil. — La Pucelle armée.

II. — Délivrance d'Orléans. — Description de la bataille de Patay. — On accourt autour de la Pucelle. — Marche triomphale vers Reims. — La sainte ampoule providentiellement laissée par les Anglais. — Idée que s'en forment les Français. — Merveilleuse soumission des Rémois. — Le sacre. — Les ambassadeurs du duc de Bourgogne. — Pèlerinage à Saint-Marcoul pour la guérison des scrofuleux. — Soumission d'autres villes. — Tentative contre Paris. — Exploits de la Pucelle. — Elle est blessée. — Retraite du roi. — Diminution du crédit de la Pucelle. — La Pucelle à Compiègne. — Faux récit sur sa prise.

III. — Faux récit sur la cause de sa condamnation. — Supposition vraie. — Beau résumé de ce qu'a fait la Pucelle. — Concession faite à Jouffroy. — Réfutée par l'exposé rapide de la merveilleuse histoire. — La conviction du Pontife exprimée dans deux de ses ouvrages. — La Pucelle était inspirée.

Né en 1405, près de Sienne, à Corsignano, depuis Pienza, du nom du célèbre pontife auquel cette bourgade donna le jour, Æneas Sylvius Piccolomini occupa le siège de saint Pierre, sous le nom de Pie II, de 1459 à 1464.

De rares talents cultivés par un travail si opiniâtre, qu'il en abrégeait sommeil et repas, firent que d'une famille pauvre et obscure, Æneas Sylvius Piccolomini parvint au sommet des dignités de la terre. Par quelles étapes, ce serait trop long de l'exposer. Il faudrait le montrer écrivain d'une exquise latinité, poète, historien, orateur, diplomate ; tout jeune, et non encore dans les ordres sacrés, secrétaire de l'assemblée de Bâle, attaché à des doctrines schismatiques que dans la suite personne ne combattit jamais plus vigoureusement que lui, le conduire à la cour de l'empereur Frédéric III dont il devint le secrétaire, le montrer cardinal en 1456, après avoir été titulaire de plusieurs évêchés. Pape, rien ne lui fut plus à cœur que de réunir les princes chrétiens contre le Turc qui venait de conquérir Constantinople. Ce que n'avait fait aucun autre Pape, il se croisa lui-même, et mourut à Ancône, au moment où il se disposait à conduire les soldats de la Croix contre le Croissant.

Pie II a laissé de nombreux ouvrages. Dans l'histoire de l'état de l'Europe sous Frédéric III, il a, sur la divinité de la mission de la Pucelle, une phrase qui sera citée, après les pages enflammées qu'il lui a consacrées dans le récit des choses mémorables advenues de son temps : *Pii II, Pontificis Maximi, commentarii rerum memorabilium, quæ suis temporibus contigerunt a N. D. Jobellino vicario jamdiù compositi.* Gobellini était secrétaire de Pie II. S'il a tenu la plume, le pape a dicté. C'est attesté par l'ami et le biographe du pontife, Antonio Campano, dans une lettre au cardinal de Pavie, le neveu adoptif de Pie II. Le mérite de l'œuvre le décèle mieux encore. L'auteur s'y montre historien de premier ordre, rapide, concis, mouvementé. On trouve à un haut degré ces qualités dans les passages consacrés à la vénérable Pucelle.

En dehors de ce que publiait la renommée, Piccolomini avait eu plusieurs occasions d'entendre raconter l'histoire de la Vierge-Guerrière. A Bâle il avait été en communication avec les députés de l'Université de Paris, avec les prélats et les clercs français et anglo-bourguignons qui faisaient partie de l'Assemblée. Il avait assisté au congrès d'Arras comme secrétaire des députés de Bâle. Au congrès de Mantoue, Jean Jouffroy avait débité en sa présence, sur la Pucelle, le lamentable passage cité dans le volume précédent (p. 536). Ainsi qu'il a été observé, Jouffroy, sachant que Pie II écrivait ses mémoires, lui recommanda de parler honorablement de son maître. Par complaisance pour Jouffroy, Pie II a inséré dans sa narration, sous la forme d'un doute, deux hypothèses du légat bourguignon qui sont réfutées par ce que le narrateur avait dit précédemment et par ce qu'il dit à la suite.

Le récit de Pie II, vrai dans sa substance, renferme plusieurs erreurs de détail. Il n'en est pas moins fort intéressant, tant par la conviction clairement affirmée de la divinité de la mission que par l'enthousiasme du pontife pour l'admirable et stupéfiante Vierge, ainsi qu'il s'exprime, dont les hauts faits exciteront dans la postérité plus d'étonnement qu'ils ne trouveront de créance. Voici sa narration.

I

Les affaires de France étaient désespérées. Une pucelle de seize ans, du nom de Jeanne, fille d'un pauvre laboureur, au pays de Toul, était à la garde des pourceaux, lorsque, par inspiration divine, ainsi que le démontrent les grandes choses accomplies par elle[1], elle quitte son troupeau, et sans dire adieu à ses parents, va trouver le gouverneur de

1. DIVINO AFFLATA SPIRITU, SICUT RES GESTÆ DEMONSTRANT.

la ville plus prochaine, la seule de la région qui fût restée fidèle aux Français. Elle requiert des guides qui la conduisent jusqu'au Dauphin. Le gouverneur demande la raison de pareil voyage ; la jeune fille répond qu'elle a du Ciel des ordres à lui transmettre, tant dans son intérêt que dans celui du royaume. Le gouverneur se moque de pareille demande, regarde la jeune fille comme atteinte de démence et n'a pour elle que du mépris. Elle fait instance, le gouverneur la met à diverses épreuves. Durant plusieurs jours, il la retient, observant si elle ne changera pas de résolution, ou si l'on ne trouvera pas en elle quelque chose de messéant. Elle persévère immuablement constante, sans que l'on découvre en elle rien de répréhensible. « Que sais-je, finit par se dire le gouverneur, si telle n'est pas la volonté de Dieu? Le royaume de France a souvent dû son salut à de divines interventions; peut-être de nos jours aussi le Ciel pour nous sauver a pris des dispositions qu'il manifestera par une femme. » Il choisit trois de ses serviteurs d'une fidélité éprouvée, et les charge de conduire la Pucelle jusqu'au Dauphin.

C'était un voyage de dix jours environ, à travers des pays au pouvoir de l'ennemi, ou de son allié. La jeune fille, vêtue d'habits virils, les franchit et sort sans encombre de toutes les difficultés; elle parvient jusqu'au Dauphin, qui faisait sa résidence ordinaire en Berry.

Abattu, découragé par tant de défaites, il ne cherchait déjà plus à défendre son royaume ; son souci était de chercher un lieu où il pourrait en sécurité trouver un asile assuré. En Espagne, le roi de Castille et de Léon était alors dans un état de florissante prospérité; il était lié au Dauphin par les liens du sang et de l'amitié. Celui-ci avait déjà arrêté dans son esprit d'aller le prier d'accepter avec la couronne de France le soin du royaume, et de lui accorder en retour un lieu où il vivrait dans une sûre obscurité.

Il roulait ces pensées dans son esprit lorsque la Pucelle arriva jusqu'à lui, et en lui faisant remettre les lettres du gouverneur, demanda à être entendue. Le Dauphin, surpris de la nouveauté du fait, craignant d'être joué, confie l'examen de la jeune fille à l'évêque de Castres son confesseur, un théologien de premier mérite, et la donne à garder à de nobles matrones. Interrogée sur sa foi, ses réponses sont en conformité avec l'enseignement chrétien; on examine ses mœurs, c'est une fille pudique et de toute honnêteté; l'examen se prolonge durant plusieurs jours ; pas trace de dissimulation, rien de suspect, rien qui décèle un méchant artifice. Seul l'habit fait naître quelque difficulté. On lui demande pourquoi elle porte des vêtements d'homme, vu qu'ils sont interdits à la femme; elle répond qu'elle est vierge; que l'habit des deux sexes convient à la vierge; que Dieu lui a ordonné de prendre des habits

d'homme, puisqu'elle devait manier les armes qui sont faites pour l'homme.

Après toutes ces épreuves, elle est amenée en présence du dauphin. « *Je suis venue vers vous*, dit-elle, *ô rejeton des rois, sur l'ordre de Dieu et non d'après mes propres conseils. Il vous ordonne de me suivre. Si vous obéissez, je vous rendrai votre trône, et prochainement vous mettrai à Reims la couronne au front.* » Le Dauphin répondit que c'était chose de toute difficulté ; Reims, la cité où les rois avaient coutume de ceindre la couronne, était fort loin et au pouvoir de l'ennemi ; pas de chemin ouvert nulle part; Orléans, qui était sur la route, était assiégé par l'ennemi; les Français n'étaient pas assez forts pour venir au secours des malheureux assiégés; combien moins pouvaient-ils songer au couronnement. Nullement émue par ces considérations, la Vierge repartit : « *Je ne fais pas une vaine promesse; si vous avez confiance en Dieu, ayez confiance en moi; je viens de sa part; je vous mettrai en mains des armes divines, et c'est avec un glaive invisible que je vous ouvrirai la voie. Les peuples, partout où vous irez, vous feront obéissance, et les nobles accourront d'eux-mêmes sous votre étendard; confiez-moi seulement les chevaliers qui sont autour de vous.* »

La proposition délibérée en conseil donne lieu à des avis bien différents ; pour les uns la Pucelle est une tête en démence ; pour les autres elle est trompée par le démon; pour d'autres enfin elle est pleine du Saint-Esprit. Ces derniers rappelaient que jadis Béthulie et d'autres cités durent leur salut à des femmes; souvent le royaume de France avait été divinement secouru[1]; maintenant encore, une jeune fille pouvait être envoyée par Dieu pour le défendre; il n'y avait nullement lieu de regarder comme en démence la jeune fille dont les conseils étaient pleins de sens. Ce sentiment prévalut; le soin de secourir Orléans fut dévolu à la Pucelle ; une femme devint général d'armée.

On apporta des armes, on amena des chevaux; la Pucelle monte le plus fougueux; brillante sous son armure, brandissant sa lance, elle maîtrise son coursier, le fait bondir, le lance, le fait retourner sur lui-même, ainsi que la fable le raconte de Camille. Les nobles, prenant les armes, se rangent avec allégresse à la suite de la jeune fille. Les préparatifs achevés, on se met en chemin.

1. *Regnum Franciæ sæpè divinitùs adjutum.* C'est à deux reprises que le Pontife rappelle les interventions divines en faveur de la France. L'histoire en est pleine. Combien souvent son état a été jugé désespéré!

pas un n'ose rester en place, ou se montrer de face. Tous sont soudainement gagnés par la peur et le frisson; encore qu'ils fussent supérieurs en nombre, ils pensaient être inférieurs, et croyaient que d'innombrables troupes combattaient pour la Pucelle. Il y en eut encore qui pensèrent que les Anges combattaient dans le parti opposé, et qu'il était bien vain de se promettre quelque victoire en combattant contre Dieu. Les épées nues leur tombèrent des mains; tous jetaient boucliers et casques afin d'être plus agiles pour la fuite. On n'entend pas les exhortations de Talbot, l'on ne fait nul cas de ses menaces; ce fut la plus honteuse des débandades, l'on ne montra que les derrières à la Vierge-Guerrière; elle les poursuivit dans leur fuite; tous furent pris ou tués, à l'exception d'un capitaine et d'une poignée de ses gens. Ce capitaine, voyant l'impossibilité d'arrêter la fuite de son monde, par la vélocité de ses coursiers gagna les devants sur la poursuite de l'ennemi[1].

Le bruit de tels exploits porté d'abord aux nations limitrophes, ensuite aux plus éloignées, grossi à mesure qu'il s'étendait, causa une stupeur universelle et profonde. Le Dauphin, gagné aux promesses de la Pucelle, dont les faits confirmaient les paroles, ordonna des prières dans toutes les églises et se prépara à ceindre la couronne. La noblesse de tout le royaume, apprenant les miraculeuses promesses de la Pucelle, sachant que l'on faisait les préparatifs du couronnement, accourut en armes de la France entière, avec un inexprimable désir de voir la Vierge. Dans l'espace d'un mois, plus de trente mille cavaliers, disposés à faire la guerre à leurs frais, s'étaient rangés autour du Dauphin. Celui-ci, toujours plus joyeux en présence de tant d'hommes d'armes, quitte le Berry, lieu ordinaire de sa résidence, prend sa marche vers Reims précédé par la Pucelle en armes et portant l'étendard royal.

Sur la route, les places étaient acquises aux ennemis; les habitants avaient fait de nouveaux serments de rester fidèles à l'Anglais et de recevoir le Dauphin en ennemi. Ils l'avaient ainsi résolu; mais dès qu'ils surent qu'il approchait avec la Pucelle, ô merveille! pas un ne se présente pour le combattre; nulle part les portes ne se ferment; pas un ne maudit leur arrivée. Partout où l'on passe, les peuples accourent vers le Dauphin, et le saluent comme leur roi; ils luttent à l'envi pour savoir comment ils pourront chacun le recevoir avec de plus grands honneurs.

Lorsque l'armée fut arrivée à environ quarante stades de Reims, ce fut un grand tumulte dans la ville. L'Anglais ne se croyait nullement en sûreté, les notables étaient chancelants, le peuple aspirait à un changement de régime.

1. Cette rapide description de la bataille de Patay est presque aussi exacte que littéraire.

Quelques Anglais étaient d'avis de transférer ailleurs l'huile sainte avec laquelle on oint les rois, pour que si la ville venait à être perdue, l'ennemi ne pût être rituellement couronné. Les Français croient qu'autrefois une colombe blanche vint du Ciel apporter à l'évêque de Reims, saint Remy, l'huile avec laquelle on sacre les rois; ils la gardent avec le culte le plus religieux; d'après eux elle ne diminue point, encore que l'on s'en soit servi pour bien des rois depuis Clovis jusqu'à nos jours. Celui-là, affirment-ils, n'est pas vrai roi qui n'a pas été oint avec cette huile[1]. Aussi les Anglais ayant plusieurs fois délibéré de transférer ailleurs cette huile sainte, les Français pensent que c'est par la volonté divine que pareil projet fut empêché.

Le Dauphin, aux approches de la ville, envoie des hérauts sommer les habitants de faire obéissance, et annoncer son couronnement. On députe au Dauphin les plus notables citoyens demander du temps pour délibérer. La Pucelle veut que l'on ne leur donne pas de réponse, que l'on ne perde pas de temps; tout ce que Dieu a décrété se fera. Le Dauphin obéit à la Vierge, retient les envoyés, et se faisant précéder de ses chevaliers, il précipite sa marche vers la ville. O merveille que la postérité refusera de croire! Ni aux portes, ni dans la cité, pas un seul homme en armes; les notables sortent de la ville au-devant du Dauphin sans aucune condition, sans garantie préalable; sans la moindre opposition, le Dauphin entre, les portes pleinement ouvertes; personne ne se plaint, personne ne témoigne de mécontentement, tous confessent que c'est œuvre divine. Tandis que les Français entrent par une porte, les Anglais sortent par une autre. La cité fait au prince un accueil pacifique, paisible, plein de bienveillance; tout à l'heure ils ne voyaient en lui qu'un ennemi, maintenant c'est un père qu'ils entourent de toute leur affection et de souverains honneurs. On s'empresse pour acclamer le Dauphin, on s'empresse pour acclamer la Pucelle, qui à tous les regards semble un personnage descendu du Ciel. Ces événements se passaient un samedi, vigile de la bienheureuse Marie-Madeleine. Le jour même de la fête, au monastère de Saint-Remy[2], au milieu d'un grand concours de peuple, le Dauphin entouré d'une multitude de grands, de prélats, le Dauphin est sacré selon le rite de ses ancêtres, il ceint le diadème du royaume de France, aux cris répétés de longue vie et victoire au roi Charles; c'est le nom que prit le Dauphin.

Contre l'usage, le Dauphin resta quatre jours à Reims. C'est, en effet,

1. Negant verum esse regem qui hoc oleo non sit delibatus.

2. Ce n'est pas dans l'église de Saint-Remy, c'est à la métropole; ce n'est pas le 22, c'est le 17, que Charles VII fut sacré. Le récit de la soumission de Reims est moralement exact. Cf. le récit de Rogier, t, III, p. 351 et suiv.

la coutume des rois de France, d'aller en pèlerinage le lendemain de leur couronnement, à une église du nom de Saint-Marcoul, du saint qui y est honoré, et d'y guérir des malades. Les Français ont publié que certaine maladie qui s'attaque au gosier est guérie par le seul attouchement du monarque et par quelques paroles mystérieuses. Le nouveau roi ne fit pas le pèlerinage au jour fixé. La cause en fut que les députés bourguignons étaient venus le saluer et lui parler de la paix. Ce fut après les avoir entendus, le quatrième jour, que le roi fit son pèlerinage. Pour la guérison des malades, je n'ai rien d'assez bien établi, encore que les Français croient qu'il y a là du miracle[1].

A la suite, la Pucelle se rendit à Laon avec le nouveau roi, et n'y trouva pas de résistance. Tout se soumit au monarque. Il en fut de même des villes entre Paris et Laon; grands et petits, tous, accouraient au-devant du roi avec les plus grands tressaillements de joie. On fit espérer au roi la reddition de Paris. Il conduisit son armée dans les alentours, mais voyant que personne ne se présentait, il comprit qu'il avait été induit en erreur, et s'éloigna. La Pucelle plus courageuse, à la tête de quelques compagnies, s'avança jusqu'à la porte qui donne accès au marché aux pourceaux ; l'attaquant très vivement, elle y mit le feu, non sans espoir de prendre la ville. Tandis qu'elle combat avec plus de courage que de prudence, et que de la ville on oppose une opiniâtre résistance, elle est blessée d'un trait lancé au hasard. Dès qu'elle se sent blessée, elle s'éloigne du combat; ses compagnons cessèrent l'attaque. Là, le crédit de la Pucelle commença à décliner ; on l'avait crue jusqu'alors invulnérable, et l'on vit qu'elle pouvait être blessée. Son nom ne fut plus dans la suite ni si plein de terreur pour les Anglais, ni si plein de religieuse confiance pour les Français. Elle fut cependant assez promptement guérie de sa blessure, rentra dans les rangs de l'armée, où, maniant les armes comme par le passé, elle ne fit cependant rien de mémorable[2].

Le roi n'était pas loin de la ville; il attendait si une révolution des esprits ne le ramènerait pas. Il n'en fut rien. Le duc de Glocestre (*de*

1. Encore aujourd'hui, les scrofuleux se rendent à Corbigny pour demander à saint Marcoul la guérison de leur mal. Ils l'obtiennent souvent, nous a dit M. le curé. Après Louis XIII, les rois, au lieu d'aller à Corbigny, faisaient porter à Reims les reliques de saint Marcoul. Un hôpital, qui existe encore, fut construit pour recevoir les malades. Ils accoururent en très grand nombre au sacre de Charles X, comme ils étaient venus à celui de Louis XVI. Le voltarianisme alors régnant fit que l'on congédia, à leur très grand mécontentement, la presque totalité des infirmes, venus la plupart très péniblement. Charles X toucha tardivement, et en cachette, quelques malades qui étaient restés. Il y eut plusieurs guérisons. Celui qui écrit ces lignes en a lu les procès-verbaux signés du médecin et du personnel de l'hôpital.

2. Piccolomini ignorait les circonstances de l'assaut contre Paris, et ce qui le fit échouer.

III

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est que la Vierge prisonnière de guerre fut vendue aux Anglais dix mille écus d'or, et conduite à Rouen. Là, elle fut examinée avec grand soin, pour savoir si elle avait recours aux sortilèges, si elle était en commerce avec les démons, ou nourrissait en religion quelque sentiment peu orthodoxe. On ne trouva rien à reprendre, si ce n'est le vêtement viril qu'elle portait; et l'on ne jugea pas que ce fût un crime digne du dernier supplice. Elle fut renfermée en prison, en lui signifiant que ce serait peine de mort, si elle reprenait les habits masculins. Formée à manier les armes, trouvant son plaisir aux exercices militaires, elle fut tentée par ses gardes qui étalaient sous ses yeux tantôt le *sagum* militaire, tantôt le bouclier, ou d'autres armes encore. L'infortunée, par mégarde, se para un jour de vêtements d'homme et d'armures guerrières, ne songeant pas que c'était la mort qu'elle endossait[1].

Il est à croire que la Vierge avait beau être captive; tant qu'elle vivait, les Anglais, auxquels elle avait infligé de si nombreuses défaites, ne se seront pas crus en sûreté ; ils auront craint une évasion, des prestiges, et auront cherché un prétexte pour la faire mourir. Dès que les juges connurent que la Pucelle avait repris les vêtements d'homme, ils la condamnèrent au feu comme relapse. Pour que ses cendres ne fussent jamais un objet d'honneur, ils les firent jeter dans la Seine.

Ainsi mourut Jeanne, l'admirable, la stupéfiante Vierge. C'est elle qui releva le royaume des Français abattu et presque désespéré, elle qui infligea aux Anglais tant et de si grandes défaites. A la tête des guerriers, elle garda au milieu des armées une pureté sans tache, sans que le moindre soupçon ait jamais effleuré sa vertu[2]. Était-ce œuvre divine? était-ce stratagème humain? Il me serait difficile de l'affirmer[3].

Quelques-uns pensent (*Jean Jouffroy*), que durant les prospérités des Anglais, les grands de France étant divisés entre eux, sans vouloir accepter la conduite de l'un des leurs, l'un d'eux mieux avisé aura imaginé cet

1. Les assesseurs et les complices de Cauchon, très nombreux à Bâle, auront vraisemblablement essayé de couvrir par ces contes puérils, si peu conformes à l'attitude de la captive, l'abominable guet-apens, beaucoup trop réel, qui fait tomber la plume des doigts de l'histoire. Le récit du brigandage prétendu légal de Rouen semble avoir échappé à l'historien, qui se relève dans les lignes suivantes.

2. *Sic Johanna obiit, mirabilis et stupenda virgo... de quâ nihil unquàm indecorum auditum est.*

3. C'est là une pure concession faite à Jean Jouffroy, dont il relate immédiatement une hypothèse émise à Mantoue, comme on peut s'en convaincre en relisant la harangue déjà citée. Rien dans le récit n'infirme l'assertion du commencement : *divino afflata spiritu, ut res gestæ demonstrant.*

artifice, de produire une Vierge divinement envoyée, et à ce titre réclamant la conduite des affaires; il n'est pas un homme qui n'accepte d'avoir Dieu pour chef; c'est ainsi que la direction de la guerre et le commandement militaire ont été remis à la Pucelle.

Ce qui est de toute notoriété, c'est que, sous le commandement de la Pucelle, le siège d'Orléans a été levé; c'est que par ses armes a été soumis tout le pays entre Bourges et Paris; c'est que, par son conseil, les habitants de Reims sont revenus à l'obéissance et le couronnement s'est effectué parmi eux; c'est que, par l'impétuosité de son attaque, Talbot a été mis en fuite et son armée taillée en pièces; par son audace le feu a été mis à une porte de Paris; par sa pénétration et son habileté les affaires des Français ont été solidement reconstituées.

Événements dignes de mémoire, encore que, dans la postérité, ils doivent exciter plus d'admiration qu'ils ne trouveront de créance.

Charles ressentit très amèrement la perte de la Vierge.

(Le résumé des exploits de la Pucelle qui termine l'éloquent exposé de son histoire est la confirmation du *divino afflata spiritu, ut res gestæ demonstrant*[1]. Il prouve que le *divinum opus an humanum inventum fuerit, difficile affirmaverim*, n'est qu'une concession faite à la cour de Bourgogne, que Pie II tenait fort à ménager. La conviction du Pontife-historien n'est pas douteuse. La Vénérable est divinement suscitée. Il a encore manifesté son sentiment dans un autre de ses ouvrages: *De l'état de l'Europe sous l'empereur Frédéric III*. On y lit: « *De notre temps, Jeanne, Vierge lorraine* DIVINEMENT SUSCITÉE, *ainsi qu'on le croit, vêtue d'habits virils et de l'armure guerrière, à la tête des armées françaises, combattant au premier rang des vaillants, a arraché, ô merveille, la plus grande partie du royaume de France aux mains des Anglais*[2].)

1. Illud exploratissimum est, Puellam fuisse cujus ductu Aureliani soluta est obsidio, cujus armis omnis terra subjecta est inter Bituriges ac Parisios, cujus consilio Remenses in potestatem recepti sunt et coronatio apud eos celebrata, cujus impetu Talbotes fugatus et ejus cæsus est exercitus, cujus audaciâ Parisiensis porta cremata, cujus solertiâ atque industriâ res Francorum in tuto repositæ sunt. Digna res quæ memoriæ mandaretur, quamvis apud posteros plus admirationis sit habitura quàm fidei.

2. *Regnum Franciæ nostrâ ætate Johanna, virgo Lotharingensis,* DIVINITUS, *ut credunt,* ADMONITA, *virilibus indumentis et armis induta, Gallicas ducens acies, ex Anglicorum manibus, magnâ ex parte, mirabile dictu, prima inter primas pugnans, eripuit.*

CHAPITRE III

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS GIOVANNI SABADINO ET PHILIPPE DE BERGAME.

SOMMAIRE : I. — GIOVANNI SABADINO et son livre *Ginevera de le clare donne*. — La vierge Camille. — Violents exercices attribués à la Pucelle adolescente. — Sa vertu. — La France à l'agonie. — La Pucelle à Chinon, moquée, admise à l'audience du roi. — Secrets révélés. — Portrait de la Pucelle à la tête de l'armée. — Délivrance d'Orléans. — Supposée avoir combattu huit ans, et remporté trente-deux victoires. — Le sacre du roi. — Inutile tentative du roi anglais de se faire sacrer avec l'huile de la sainte ampoule. — La Pucelle prise et brûlée. — Monument expiatoire élevé par Charles VII et révision des procès sous Louis XI. — Supplice de deux des bourreaux. II. — PHILIPPE DE BERGAME. — Notice sur sa vie et ses ouvrages. — Ce qu'il dit de la Pucelle dans son abrégé d'histoire universelle. — Nullité de la valeur historique de ce qu'il en raconte dans son livre *de Claris Mulieribus*. — Son portrait de la Pucelle. — Comment elle aurait été suscitée. — Portrait de la guerrière. — Ce qu'il lui fait accomplir à Orléans. — Comment le moine augustin a été renseigné. — Réflexions.

I

Giovanni Sabadino degli Arienti est un Bolonais, né vers le milieu du xve siècle, secrétaire de Bentivoglio, alors podestat de cette ville. Entre autres œuvres qu'il composa pour plaire à ses maîtres, et spécialement à celle qui fut successivement l'épouse de deux Bentivoglio, se trouve un recueil portant le titre original de *Ginevera de le clare donne : Genièvre des illustres dames*. Le titre est une allusion qui ne manque pas de finesse à la dame du podestat dont le nom était *Ginevera*, fille d'Alexandre Sforza.

Autour de *Ginevera*, qui tient le premier rang dans la pensée de l'auteur, et à laquelle il revient souvent, Sabadino a groupé trente-deux autres dames des temps modernes, en sorte que son Genièvre est composé comme de trente-trois branches odorantes.

La Pucelle est une des trente-trois dames de la *Ginevera*. La notice que lui consacre Sabadino n'est pas exempte de fables et de faussetés, qui s'expliquent par les intermédiaires dont il dit tenir son récit. C'est, dit-il, le gentil marchand, Fileno Tuvata, qui l'a appris, lorsqu'il était à Biamone (??), à trois lieues de Reims. Fileno Tuvata aurait reçu la merveilleuse histoire de deux soldats qui étaient pages dans les armées que la Libératrice conduisait à la victoire. Tuvata ou ses narrateurs ont pro-

longé de six ans le séjour de Jeanne dans les armées, et ont parlé de la vie de Domrémy d'après leur imagination, qui leur a fait voir un tableau dont ne s'étaient pas doutés les témoins oculaires.

Le récit de Sabadino nous montre le souvenir que l'on gardait en Italie de la Libératrice cinquante ans après son supplice. Un des manuscrits de Sabadino porte, en effet, la date de 1483. Ce manuscrit a vu le jour quatre siècles plus tard. MM. Corrado Ricci et Bacchi della Sega l'imprimèrent en 1888.

M. de Puymaigre traduisit ce qui regarde Jeanne d'Arc dans la *Revue des questions historiques* (avril 1889), en faisant précéder sa traduction d'une étude à laquelle sont empruntés les détails qui précèdent. Le laborieux érudit voudra bien nous permettre de lui emprunter aussi sa traduction.

DE JEANNE LA GENTILLE PUCELLE DE FRANCE.

(*De Janna Polcella gaya de Franza.*)

Nous lisons de Camille, valeureuse vierge, fille de Methabe, roi des Volsques, que, quand celui-ci, par une soudaine sédition de ses sujets, fut chassé de son royaume, il ne put emporter que sa petite fille Camille, née peu de jours auparavant, et qu'il aimait plus que toute chose, la mère étant morte en lui donnant le jour. Méthabe, arrivé dans sa fuite près du fleuve de Moscène et ne pouvant le passer parce qu'il était trop grossi par les pluies, eut une inspiration soudaine : il plaça la petite fille dans une écorce de liège dont il lia les deux bouts avec des branches de saule, et attacha l'esquif à une lance ou dard, vouant l'enfant à Diane, si elle était sauvée ; puis d'un bras vigoureux, il jeta la lance au delà du fleuve, la confiant à la rive. Lui, ensuite, traversa le fleuve à la nage. Parvenu sur l'autre bord, il tira à lui les liens de saule, et vit sa fille saine et sauve. Il se retira avec elle dans les bois, et suivant sa promesse, l'éleva dans la virginité comme vouée à Diane. Armée d'un arc et de flèches, Camille devint forte et robuste, s'exerçant à la chasse des bêtes sauvages ; son père étant mort, les Volsques, charmés de sa vertu, la rappelèrent et la reconnurent pour reine. Dans la suite, à la tête d'un grand nombre d'entre eux, elle porta secours à Turnus, roi des Rutules, dans la guerre qu'il soutenait contre Énée, l'époux de Lavinie : un jour, en combattant vaillamment à Corèbe, elle fut blessée par Aronte, et à la grande douleur de Turnus, elle tomba expirante entre les deux armées.

Nous avons rappelé les vertus de cette vierge Camille afin de pouvoir la mettre en comparaison avec la gentille Pucelle, Jeanne, qui, de nos jours, n'a pas conquis moins de gloire, ni montré moins de valeur que l'antique Camille, ainsi qu'on va le voir.

L'on doit savoir que cette Jeanne, la gentille Pucelle, naquit en France dans le pays de Barrois, et que de huit à seize ans, elle garda les troupeaux. Elle passait le temps dans les pâturages avec les autres petites bergères, tenant une grosse perche qu'elle portait sous son bras, comme les chevaliers portent leurs lances; elle en frappait les troncs des arbres, et parfois montait les chevaux d'autres bergers. Qui la voyait s'en émerveillait. Ces exercices la rendirent forte et robuste[1].

Elle fut belle, de visage un peu brun avec des cheveux blonds; elle resta vierge et pieuse. Elle avait toujours sur les lèvres les noms du bon Jésus et de la glorieuse Vierge, les appelant à son aide, ainsi que l'atteste la renommée. Sa parole était douce, son sens aussi exquis que si, au lieu d'avoir vécu à la suite des troupeaux, elle eût été élevée dans la meilleure école de prud'homie et de bonnes mœurs.

En ce temps-là, une grande armée d'Henri, roi encore adolescent d'Angleterre, sous la conduite de vaillants capitaines, faisait une rude guerre à Charles, roi de France. Déjà la capitale, Paris, avait été prise, une grande partie du royaume était conquise, et Orléans, qu'en latin nous appelons *Aureliano*, parce que cette ville est bâtie sur les rives de la Loire, anciennement *Ligeris*, Orléans était très étroitement assiégé. Cette cité était tellement serrée qu'il semblait impossible que le roi de France, qui n'avait qu'une armée bien inférieure à celle du roi d'Angleterre, pût lui porter secours. De là une grande anxiété, car le sort du royaume était attaché au sort d'Orléans, et perdre Orléans, c'était perdre le royaume de France. Le roi étant dans cette extrémité, Jeanne la Pucelle, — ainsi le voulait la Clémence divine, — laissa la garde des troupeaux, et s'en vint, elle une fille de seize ans, trouver le roi. Arrivée à la cour, elle dit qu'elle avait à parler au roi pour choses importantes, et que Dieu l'envoyait vers Sa Majesté. Les barons se moquèrent de la paysanne, qui, encore qu'elle fût belle, demandait avec tant de hardiesse à parler au roi; ils la renvoyèrent plusieurs fois, refusant de l'introduire, et disant entre eux : « Il faudrait un autre secours que cela. » Elle insistait cependant pour avoir audience du roi, si bien que les barons finirent par la lui amener, au milieu de plaisanteries et des gaillardises dont les Français sont coutumiers; et lui montrant un baron au lieu du roi, ils lui dirent : « Pucelle, celui-là est le roi, va et parle-lui. » Elle répondit : « *Celui-là n'est pas le roi; mais bien c'est celui-ci qui est là appuyé* », et sans l'avoir jamais vu, elle le désigna du doigt; ce qu'elle ne pouvait faire sans une connaissance divine.

1. Alain Chartier dit que c'est à Vaucouleurs qu'elle monta à cheval pour la première fois (*la Paysanne et l'Inspirée*, p. 253). Les témoins de son enfance n'ont rien vu de ces violents exercices.

Donc, arrivée devant Sa Majesté royale, elle fit une génuflexion et dit en présence des barons et des princes : « *Seigneur roi, j'ai quitté la garde des troupeaux et je viens à vous, envoyée par Dieu, pour vous aider à reprendre et à recouvrer votre royaume. Mettez-moi à la tête de votre armée, et ne vous émerveillez que moi, pauvre Pucelle, j'aie la hardiesse de vous demander si grande charge; ainsi plaît-il à Dieu; croyez donc à mes paroles, car vous en verrez de glorieux effets.* »

Et le roi regardant cette Pucelle, et frappé de son langage ferme et persuasif, tourna avec étonnement les yeux vers ses barons, lesquels se regardaient les uns les autres avec surprise, et disaient à voix basse que le spectacle qu'ils avaient sous les yeux avait quelque chose de céleste. Le roi dit : « Pucelle, tu dis que tu viens à moi envoyée par Dieu pour m'aider; comment es-tu venue? tu es encore toute jeune et tu veux avoir la conduite de mon armée; ce n'est point là affaire de jeune fille; pense à ce que tu dis, à ce que tu demandes. » Elle répondit : « *Seigneur roi, n'hésitez pas davantage; Dieu qui m'a envoyée vers vous pourvoira à ce qu'il faudra. Ne perdez pas de temps, si vous tenez au salut de votre royaume. Pour prouver la vérité de mes paroles, écoutez secrètement ce que je vais vous dire.* »

Le roi alors la prit par la main et la conduisit dans une chambre retirée. Ce qu'elle lui dit, on ne l'a pas su. Le roi l'ayant entendue, après peut-être quelques objections, demeura préoccupé et étonné de la volonté du Ciel, et sans retard la fit générale de son armée, sans contradiction de ses barons.

O chose incroyable et peut-être jusqu'alors inouïe! Tous les excellents barons et capitaines et le roi lui-même, se soumirent tout à coup, sans hésiter, à voir le commandement de l'armée d'un si grand roi confié à une pauvre bergère. Dans un si haut rang, le roi lui fit donner de très brillantes armes, et monter un cheval caparaçonné de soie d'Alexandrie, brodée de lys d'or fin. Elle était belle avec le casque ayant pour cimier trois plumes d'autruche, sous lequel sortaient des tresses blondes pendant sur ses épaules, elle semblait vraiment un guerrier envoyé du Ciel sur la terre. Avec l'armée royale, elle s'approcha de la ville d'Orléans, assiégé par l'illustre comte de Salsbery[1] (Thomas de Montagu, comte de Salisbury), très habile général qui commandait pour Henri, roi d'Angleterre.

La Pucelle, avec beaucoup de suite et une véritable habileté militaire, livra un combat, où il mourut près de dix mille Anglais. Orléans fut recouvré; exploit miraculeux, incroyable pour quiconque ne l'avait pas

1. Salisbury avait été tué depuis six mois lors de l'arrivée de Jeanne à Orléans.

vu, ainsi que le rapportent plusieurs personnes de France encore vivantes, et qui en ce temps ont combattu sous les ordres de la divine Pucelle, et c'est ce que nous a certifié Fileno Tuvata, honorable marchand, qui, étant à Blamont (Baconnes), à trois lieues de Reims, avait appris les merveilles qui s'accomplirent alors en France de deux anciens soldats du roi de France, jeunes au temps de la Pucelle, présents en qualité de pages, et qui se trouvèrent notamment dans les dernières guerres devant Rouen, et dans les sanglantes batailles qui se sont livrées aux alentours de cette ville.

La vaillante Pucelle, confiante dans la victoire, continua la guerre sans interruption durant huit ans[1], tenant tête par sa vaillance aux ennemis de son pays. L'épée à la main, montée sur son fort cheval, elle courait çà et là dans les rangs de son armée, commandant aux bataillons de se former en avant, en arrière, et ailleurs; ordonnant aux archers de se porter ici, là; elle prévoyait les dangers pour s'assurer de la victoire ; elle voyait sans trembler les morts tomber à ses côtés; on l'eût prise pour Mars ou Bellone.

Le combat fini, elle pourvoyait aux besoins du camp, le jour, la nuit, avec grande sagesse, par le moyen de gardes et d'explorateurs.

On n'avait jamais vu telles merveilles, et le roi s'émerveillait d'un tel appui. Trente-deux fois elle livra bataille, et fut toujours victorieuse. Elle prit Talbot, très grand et fameux capitaine anglais, et, prisonnier, le remit triomphalement au roi de France.

C'est ainsi que, par la glorieuse Pucelle, le roi de France, Charles appelé de Valois, parce que son aïeul fut comte de Valois, fut mené à Reims, ville que les latins appellent *Remis*, pour y être sacré et couronné; ce qu'il n'était pas encore. Il y fut conduit malgré les Anglais qui occupaient Reims et les pays environnants; il y fut oint et sacré avec grande pompe dans la magnifique cathédrale de cette ville, ainsi que le demande la constitution du royaume, qui ne permet pas que le roi reçoive l'onction hors de ladite ville et de ladite cathédrale; car c'est là que sont conservés les insignes de la sérénissime maison de France, la fiole de la sainte Ampoule, apportée du Ciel par un Ange au roi Clovis, alors qu'avec une grande ferveur de foi il embrassa le christianisme.

Ledit Henri, roi d'Angleterre, étant maître de Paris et de Reims, voulut recevoir la sainte onction à Paris et s'y faire couronner roi de France; mais, par un miracle divin, il se trouva que la liqueur était desséchée, vu qu'il n'était pas le vrai et légitime roi, et il se fit oindre avec l'huile sainte de l'extrême-onction, croyant ainsi satisfaire à l'usage. Lorsque, au con-

1. Un an.

traire, le vrai et légitime roi, Charles de Valois, voulut être sacré, on trouva que la céleste liqueur était revenue miraculeusement dans l'ampoule, et il en fut oint au milieu d'infinies louanges et d'actions de grâces rendues à Dieu.

Cette Pucelle fleurissait, et était dans tout l'éclat de sa gloire militaire, vers les années de salut MCCCC; elle remporta une infinité de triomphes et de victoires; cependant, comme elle avait prédit sa mort par le feu, elle tomba dans une bataille au pouvoir des Anglais ses ennemis, et fut par eux conduite à l'ancienne Rotomagus, maintenant Rouen. Là les Anglais qui avaient soif de sa mort la firent par ordre de leur roi iniquement condamner à la peine du feu, l'incriminant publiquement, par esprit de vengeance, d'être adonnée à la magie et à la sorcellerie.

Telle fut la cruelle fin de la belle et vaillante Pucelle, à l'âge de vingt-quatre ans, d'après ce que l'on m'a dit. Bien des années plus tard, Charles, ayant conquis Rouen, en mémoire de l'illustre Pucelle, fit élever, sur le lieu même où elle avait été brûlée, une grande croix de bronze doré, finement travaillée.

Après la mort du roi Charles, Louis son fils, le père du roi actuel, attristé que celle qui avait sauvé le royaume eût été condamnée à une mort si ignominieuse et eût fini par un si cruel supplice, obtint du Pape l'envoi de Rome de deux auditeurs de Rote chargés de revoir le procès fait à la Pucelle sur l'ordre du roi d'Angleterre. Par suite, deux des mauvais juges furent cités; un rapide examen du procès montra que tout avait été faux dans l'œuvre entreprise contre la Vierge-Guerrière, et qu'elle avait vécu en fidèle catholique et bonne chrétienne. C'est pourquoi les deux juges survivants furent condamnés, et les restes de ceux qui étaient morts furent jetés au feu. Leurs biens confisqués servirent à la construction d'une belle église sur la place où la Pucelle avait été brûlée, et à une dotation qui permet d'y célébrer chaque jour un grand nombre de messes.

Acte de piété digne de louanges, d'un roi qui n'a pas voulu que la mémoire d'une telle Vierge restât dans le souvenir des hommes entachée d'une odieuse sentence; car l'on doit croire que c'est la volonté de Dieu qui lui donna un si grand courage pour la gloire de Dieu et la délivrance du très chrétien royaume de France.

II

JACQUES-PHILIPPE DE BERGAME.

Jacques-Philippe de Bergame, Foresti de son nom de famille, fut contemporain de Sabadino. Il naquit en 1435 à Soldio près de Bergame,

entra dans l'ordre des Hermites de Saint-Augustin, et y vécut longtemps, étant plus qu'octogénaire en 1520.

Comme saint Antonin, comme le clerc de Martin V, comme l'auteur de la *Chronique* dite des Cordeliers, comme l'Allemand Hermann Correrius, il composa, lui aussi, une Histoire universelle, de la création du monde au temps où il vivait; ce qui prouve qu'à son époque le goût de l'histoire n'était pas aussi affadi qu'on le dit quelquefois.

L'Histoire universelle de Philippe de Bergame a pour titre : *Supplementum chronicarum*, ou *Historiarum omnium repercussiones*. Elle eut de son vivant plusieurs éditions, ce qui lui permettait d'ajouter aux éditions précédentes l'indication des faits survenus depuis la dernière impression. La Chronique de Philippe de Bergame fut même imprimée à Paris en 1525. L'exemplaire mis entre nos mains à la Bibliothèque nationale porte à la fin la date du 20 août 1513, et conduit l'histoire du monde jusqu'en 1510.

Il place la mort de Charles VII en 1457, et fait à cette date, — il s'occupe surtout des principautés d'Italie, — un abrégé du règne de Charles VII, peu flatteur pour le prince sur le tombeau duquel, dit-il, on a gravé : *Carles lo byn* (le bien) *servi*.

Dans cet abrégé, où il confond les noms et les événements, il a sur la Pucelle les lignes suivantes : « Les Anglais et les Bourguignons étaient sur le point de chasser Charles de ses États. C'en était fait de son royaume, si Dieu ne se fût pas miraculeusement mis en travers par la vachère Jeanne la Pucelle.

« Nous avons soigneusement (*serio*) raconté l'histoire de Jeanne la Pucelle dans notre livre *de Claris Mulieribus*. Ce ne fut que sous les auspices et la conduite de la Pucelle que ce roi recouvra un royaume entièrement perdu.

« Les Anglais, étant parvenus à s'emparer de la jeune fille, par un excès de rigueur, la livrèrent aux flammes. C'est de cette sorte que, selon la prédiction de la Pucelle, la victoire repassa du côté de Charles, Dieu voulant montrer qu'il n'est pas de puissance humaine qui puisse rester stable, si elle s'appuie seulement sur ses propres forces. »

La Mazarine à Paris possède un exemplaire du livre *de Claris Mulieribus*, imprimé à Ferrare en 1497. Il a été exactement reproduit en 1521, par Ravisius Textor, dans son volume *de Memorabilibus et Claris Mulieribus aliquot diversorum scriptorum opera*. Ravisius Textor, un docteur de Navarre, a fait précéder et suivre sa compilation d'autres traités moins étendus que celui de Philippe de Bergame, et il la termine par le poème de Valéran Varanius sur la Pucelle. Il en sera dit un mot dans la suite.

Le manuscrit de Sabadino, portant la date de 1483, aurait ainsi précédé l'ouvrage de Philippe de Bergame. On trouve dans les deux assez de ressemblance, pour se demander si l'un n'a pas servi de canevas à l'autre, et aussi assez de divergences pour conclure que les deux auteurs ont travaillé à l'insu l'un de l'autre.

Philippe de Bergame affirme avoir sérieusement parlé de Jeanne dans son ouvrage *de Claris Mulieribus*. Si cela prouve la bonne foi de l'écrivain, cela n'établit pas la vérité de son récit.

Le bon moine ne semble parfaitement fixé ni sur la géographie, ni sur la chronologie, et pas davantage sur l'histoire de la Libératrice. Orléans est sur le Rhône, Reims est la capitale de la France, Jeanne d'Arc y est brûlée, Orléans est la ville du sacre. La Pucelle est brûlée à Reims, et le monument en mémoire de son supplice est aussi érigé à Reims. La Pucelle aurait été brûlée en 1448, après avoir combattu huit ans, de sa seizième à sa vingt-quatrième année.

Comme Sabadino, il veut que la Pucelle se soit exercée, dans les pâturages, à transpercer les arbres avec sa lance, à monter les cavales des bergers. A la suite vient un portrait dont on peut apprécier la valeur historique par les observations qui viennent d'être faites : « Elle était, dit-il, petite de taille, avec un visage de paysanne, cheveux noirs, mais forte dans tous ses membres. Elle garda toute sa vie une virginité sans tache, et observa très fidèlement tout ce que prescrit la religion. Son langage avait de la douceur comme celui des femmes de son pays, et il était rehaussé par la sainteté de ses mœurs. Son sens était si droit, si juste, qu'on aurait cru que sa vie s'était passée et qu'elle avait été élevée, à l'école de la plus haute sagesse et de toute prudence. »

Après avoir dit qu'Orléans était aux abois, et que la perte imminente de cette ville allait entraîner celle du royaume entier, il raconte ainsi la vision de Jeanne : « C'est alors que la jeune fille, occupée à la garde des troupeaux, s'étant retirée, pour se garantir de la pluie, dans une très misérable chapelle (*in vilissimo sacello*), s'y endormit. Pendant son sommeil, Dieu, qui s'était montré à elle, lui intima ses ordres. Elle était dans sa seizième année. Aussitôt l'ordre reçu, elle quitta son troupeau, et vint au camp vers le roi. »

Les difficultés qu'elle rencontre de la part de l'entourage royal pour arriver jusqu'au prince, le discours qu'elle lui adresse, la réponse, l'entretien qu'elle demande et obtient, occupent une partie notable de la narration. A la suite, aux acclamations des grands, Jeanne est mise à la tête de l'armée royale entière. « Chose presque incroyable, dit Philippe de Bergame, chose inouïe, spectacle merveilleux, tant de princes, le roi lui-même, rompus au métier des armes, acceptent d'être commandés

par une fille de seize ans, qui sort de garder des brebis et des porcs. Vêtue d'un habit viril, couverte d'une armure, elle dirige les armées françaises. Le roi ordonne que, comme générale de l'armée entière, elle soit vêtue de brillantes armes, lui donne et fait amener un cheval très fort, magnifiquement harnaché et caparaçonné. Quand montée sur son coursier, le casque en tête, les cheveux flottant sur les épaules (*elle les portait coupés en rond autour de la tête*), elle apparaît, intrépide cavalière, aux yeux de l'armée, tous crurent voir un chevalier descendu du Ciel. »

A Orléans, le narrateur lui fait tuer dix mille Anglais, parmi lesquels le général, et prendre trois bastilles en trois heures. « En quatre jours, ajoute-t-il, l'ennemi est chassé, et la ville, à la très grande gloire de la Pucelle, est délivrée du siège; fait divin plus qu'humain. Je le tiens d'un excellent témoin, d'un homme très connu, de Guillaume Guasco, alors à la cour du roi, qui me l'a raconté d'après ce qu'il avait entendu et vu. »

Si Guasco a dit qu'Orléans avait été délivré en quatre jours, il n'a pas surfait l'événement; mais il a notablement amplifié s'il a dit qu'en trois heures la Pucelle avait tué dix mille Anglais et pris trois fortes bastilles.

Il a abusé le moine augustin, s'il lui a dit que la Guerrière avait combattu huit ans, et livré aux ennemis trente batailles dont elle serait sortie victorieuse : « *Triciès cum hoste prælio confixit.* » Charles VII, couronné à Orléans, qui est dit la ville du sacre, aurait fini par s'emparer de Reims, et là, au lieu même où, d'après Philippe de Bergame, Jeanne aurait été brûlée, le monarque aurait fait élever une très haute et très belle croix.

Pour Philippe de Bergame, comme pour Sabadino, c'est sous Louis XI que la réhabilitation a eu lieu. Voici comment le moine augustin la raconte : « Le roi Louis succédant à son père, très affecté qu'une si indigne mort eût été infligée à une Vierge si magnanime, obtint, dit-on, du pontife romain Pie, second du nom, que deux jurisconsultes fussent envoyés en France pour revoir soigneusement la cause, et informer sur la vie de la victime. Dès leur arrivée, ils citèrent deux faux conseillers, et des juges qui vivaient encore. La cause soigneusement examinée, il leur fut manifeste que l'on avait condamné une femme très innocente ; que tout ce qu'on lui avait imputé était controuvé, notamment les inculpations de maléfice et de magie; bien plus, que toute sa vie était en parfait accord avec ses grands exploits, et qu'elle n'avait jamais rien fait dont la religion pût être offensée. C'est pourquoi on infligea aux deux accusés le supplice que longtemps avant ils avaient sentencié contre la très innocente Vierge. On amplia la sentence en ce que l'on ordonna que les ossements

de deux autres juges tirés du sépulcre seraient livrés aux flammes, en ce qu'il fut ordonné qu'on bâtirait une église, à la place où cette courageuse Vierge avait été brûlée. Du reste des biens des condamnés confisqués et vendus, une messe quotidienne fut fondée à l'honneur de Dieu, et pour l'âme de la défunte. »

La réhabilitation a eu lieu certainement sous Charles VII. Louis XI y est-il revenu pour punir les coupables, et ajouter à la réparation? Les modernes sont unanimes pour le nier. Il reste alors à expliquer cette mention relevée par l'abbé Dubois sur les comptes de la ville d'Orléans en 1470. « Payé 36 sous à Estienne Chartier, varlai de la ville, pour un véage par lui fait d'Orléans à Paris, par l'ordonnance des procureurs de ladite ville, pour porter de par eulx lettres missives à Jehan Compaing, l'un desdits procureurs, estant lors en la ville de Paris, *pour le fait du procès de la Pucelle*, qui vint au siège d'Orléans; auquel véage il a vaqué par 4 jours au commencement du mois d'avril 1469, avant Pâques, » par conséquent en 1470 (*Ms. de l'abbé Dubois, III p.* 57). Cette même année, Louis XI établit l'ordre de Saint-Michel; il est permis de croire avec de bons auteurs que la pensée de la reconnaissance envers l'Archange qui avait suscité la Libératrice n'y fut pas étrangère. On lit encore, sur le fronton héraldique de la porte de la chaumière de la Pucelle, le cri : Vive le roi Louis XI. Ce sont là des indices permettant de penser que Louis XI s'est occupé de la mémoire de Jeanne d'Arc, encore que l'on n'adopte pas tout le récit de Philippe de Bergame ou de Sabadino.

Avant la fin du siècle qui vit naître l'héroïne, la fable se mêlait donc déjà à son histoire, sans que l'on contestât son titre de Libératrice, d'envoyée de Dieu, et de Vierge sainte.

Indépendamment des mémoires de Paul Pontanus et de Rodolphe de Lellis, l'Italie nous fournit neuf documents, trois d'un haut intérêt, écrits pendant que la Vénérable était sur la scène ; les plus tardifs ont été écrits moins d'un siècle après qu'elle en avait disparu. Leurs auteurs croient tous à la mission divine. Passons aux documents allemands.

CHAPITRE IV

DOCUMENTS ALLEMANDS.

Dans le premier volume de *la Vraie Jeanne d'Arc* ont été traduits, ou largement analysés, les traités d'Henri de Gorkum et du clerc de Spire sur la Pucelle. L'un et l'autre écrivaient avant le sacre, ou au moment de l'auguste cérémonie. Leurs écrits prouvent l'impression produite au delà du Rhin par les nouvelles qui arrivaient de France sur la Vierge Libératrice.

De nouveaux témoignages ont surgi et surgiront probablement encore. Des documents partis de France ont été retrouvés traduits en vieil allemand. Telle la lettre de Boulainvilliers au duc de Milan. Longtemps inconnue parmi nous, alors même que dans le milieu du XVIII[e] siècle elle avait été insérée dans le recueil de Pez, c'est Voigt, bibliothécaire de Kœnisberg, qui en 1824 la fit entrer dans les recueils français.

Des auteurs allemands du temps ont parlé dans leurs écrits de la merveilleuse jeune fille, en termes pleins d'intérêt. Un des documents les plus instructifs sur l'héroïne est certainement celui que nous a laissé Ébérhard de Windecken.

LA VIERGE-GUERRIÈRE, D'APRÈS ÉBÉRHARD DE WINDECKEN ET DEUX LETTRES ÉCRITES AU COURS DES FAITS.

SOMMAIRE : I. — ÉBÉRHARD DE WINDECKEN. — Il reproduit les informations venues de la cour de France. — Pourquoi il s'arrête à l'attaque de Paris. — Les trois promesses exigées du roi par la Pucelle. — Reproduction de la sentence de Poitiers et de la lettre aux Anglais. — L'étendard de la Pucelle. — Le convoi amené de Blois. — Douleur de la Pucelle en voyant la rivière à traverser. — Second convoi introduit sans obstacle. — Le nombre des morts et des prisonniers à la bastille Saint-Loup. — Les Anglais attirés hors de leurs murailles à la prise de la bastille des Augustins. — Détails sur la prise des Tourelles ; colombes ; les assaillants vus plus nombreux qu'ils ne l'étaient. — Entrevue à Tours entre le roi et la Pucelle. — Ambassade du duc de Bretagne à la Pucelle. — La Pucelle avait promis de mettre le roi à Paris, pourvu qu'il n'y eût pas de déprédation. — L'armée toujours pourvue.

II. — LETTRE DE DEUX ALLEMANDS présents en France en mai et juin 1429. — Narration des victoires des Français à Orléans. — Tous les défenseurs de Saint-Loup mis à

mort. — Prise de Jargeau. — Annonce de la victoire de Patay. — La Pucelle promet qu'à la Saint-Jean, il ne restera pas un seul Anglais en France.

III. — LETTRE DE JEAN DERSCH, secrétaire de la ville de Metz, en date du 16 juillet 1429. — Immense armée attribuée à la Pucelle. — Soumission de nombreuses places. — Embarras du duc de Bourgogne. — Allemands qui vont joindre la Pucelle.

I

ÉBÉRHARD DE WINDECKEN.

Né à Mayence, Ébérhard de Windecken mérita par plusieurs services les faveurs de l'empereur Sigismond qui en fit son conseiller et son trésorier. De Windecken écrivit une histoire de son maître fort étendue, si on la compare aux œuvres du même genre, en un temps où la brièveté était imposée par la nécessité de transcrire à la main chaque exemplaire.

Dans la première partie du XVIIIe siècle, Burchard Menchenius édita l'œuvre de Windecken dans le tome premier de ses *Scriptores rerum Germanicarum* (col. 1074-1288); mais il en retrancha comme ne regardant pas l'Allemagne un chapitre fort intéressant sur notre Vénérable. Guido Goerrès, l'historien sinon le plus exact, peut-être le plus intéressant de la Vénérable, remarqua cette omission, la signala, et la répara en faisant entrer le chapitre dans son volume : *la Pucelle d'Orléans.* Quicherat, en transcrivant les pages si intéressantes du trésorier de Sigismond, observe qu'elles sont « *la reproduction évidente de relations officielles envoyées de France à l'empereur. De là diverses circonstances rapportées par lui qui manquent dans nos chroniques, et n'en sont pas pour cela moins dignes de foi* ».

Observation fort juste ; car des documents découverts depuis ont parfois confirmé les assertions du favori de l'empereur. Ce qui n'est qu'indiqué ailleurs se trouve plus développé parfois dans Windecken. Sa chronique est une des plus complètes jusqu'à la délivrance d'Orléans ; elle court ensuite jusqu'au siège de Paris où elle s'arrête. Pourquoi ne l'a-t-il pas continuée, et ne mentionne-t-il pas, — au moins il n'en est pas question dans ce que nous possédons, — pourquoi ne mentionne-t-il pas même la fin de la Libératrice? Ne serait-ce pas parce que la cour d'Angleterre ayant adressé aux cours de la chrétienté et notamment à l'Empereur son récit menteur des aveux de la martyre, le trésorier impérial aurait hésité sur le jugement à porter de la sainte fille, ou n'aurait pas voulu contredire une pièce officielle émanée de si haut?

Quicherat, avec le texte allemand, a donné une traduction due à un de ses amis, traduction qu'il dit suivre le plus près possible l'original. Elle a été revue et retouchée par le R. P. Nix dont l'allemand est la

langue maternelle, et qu'un long séjour en France a mis en possession de la langue française. Il a bien voulu revoir aussi la traduction des deux lettres qui suivent. Je l'en remercie. Voici la traduction de Windecken.

« En ces mêmes temps, le roi de France et les Anglais étant en guerre, il se leva dans la Lorraine une jeune fille qui fit en France des miracles dont les Anglais furent grandement affaiblis, et par lesquels le roi de France fut grandement secouru pour recouvrer sa terre ainsi que vous allez l'entendre.

« D'abord quand la Pucelle arriva auprès dudit roi, elle lui fit promettre trois choses : la première de se démettre de son royaume, d'y renoncer et de le rendre à Dieu de qui il le tenait[1] ; l'autre de pardonner à tous ceux des siens qui avaient été contre lui, et lui avaient jamais fait peine ; la troisième qu'il s'humiliât assez pour que tous ceux qui viendraient à lui, pauvres ou riches, pour lui exposer leurs demandes, fussent bien reçus, tant les ennemis que les amis.

« Ce qui suit est le témoignage de ceux que le roi avait députés pour examiner la Vierge, si on la devait croire ou non ; c'étaient des maîtres de la Sainte Écriture et d'autres jugés aptes à cet examen.

« Le roi, en considération de sa propre détresse et de celle de son « royaume, et aussi eu égard à la pénitence assidue et aux prières de son « peuple, ne doit pas renvoyer, ni rebuter cette fille, mais lui prêter l'oreille « quand même ses promesses seraient des promesses humaines. Il ne « devrait pas toutefois la croire trop tôt, ni trop légèrement ; mais d'après « l'Écriture sainte qui nous dit par la bouche de saint Paul : « Éprouvez « les esprits pour voir s'ils viennent de Dieu », on doit examiner ses mœurs « et ses œuvres, et demander à Dieu par de ferventes prières des signes « auxquels on puisse reconnaître ce qu'il y a de Dieu en cela. »

« Le roi a fait ainsi à l'égard de la Pucelle. Premièrement il a fait examiner la vie, la naissance, les mœurs et les desseins de la Pucelle, et il l'a bien retenue six semaines auprès de lui. Il l'a fait interroger par des gens d'âge et d'expérience, par des savants, par des ecclésiastiques et des laïques, par des hommes et par des femmes, en public et en secret, et l'on n'a trouvé en la susdite fille aucun mal, mais toute sorte de biens : humilité, virginité, piété, honnêteté, tempérance ; et sur sa vie et sa naissance et sa conduite beaucoup de choses (*merveilleuse*) ont été dites qu'on a tenues pour vraies.

« Le roi demanda aussi des signes des choses qu'elle promettait. Alors la Pucelle répondit au roi et dit : que devant Orléans, elle voulait donner des signes et pas auparavant, parce que Dieu l'avait ainsi ordonné.

1. Le clerc de Martin V (I, p. 57) nous a dit la manière si piquante dont la Pucelle avait fait faire cette donation, sur laquelle il faudra revenir.

« Comme le roi avait pris autant d'informations qu'il était possible, et que l'on ne trouvait en elle aucun mal, et aussi entendant qu'elle voulait donner des signes devant Orléans ; comme on voyait de plus sa constance, et qu'elle demandait sans cesse qu'on la laissât aller devant Orléans, et que là on verrait des signes de l'assistance divine, le roi reçut le conseil de ne point l'empêcher d'aller devant Orléans avec ses gens et de la faire honorablement accompagner en se confiant en Dieu ; car si on la renvoyait, ou qu'on la repoussât quoiqu'il n'y eût pas de mal en elle, ce serait résister au Saint-Esprit et se rendre indigne du secours de Dieu[1].

« Après tout cela, la Pucelle chevaucha de Tours où était le roi, et elle attendit jusqu'au jeudi 28 avril (*au mardi* 26) le convoi et les hommes de guerre qu'elle voulait conduire devant Orléans. La jeune fille marchait avec la bannière qui était faite de soie blanche, et sur laquelle était peint Notre Seigneur Dieu assis sur l'arc-en-ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un Ange qui tenait un lis à la main. La Pucelle partit ainsi avec sa bannière, et elle conduisait avec elle le maréchal de Boussac, le sire de Gaucourt, le sire de Foix, et beaucoup d'autres seigneurs et capitaines, avec une foule de gens à cheval et aussi à pied, qui étaient bien trois mille.

« Elle emmenait aussi toutes ses provisions, soixante voitures et quatre cent têtes de gros bétail. Et d'Orléans vinrent des gens par la rivière, et ils mirent les provisions dans des bateaux du mieux qu'ils purent ; car les Anglais qui étaient campés là, étaient en plus grand nombre qu'eux qui venaient à l'encontre.

« Et quand la jeune fille vit qu'on la conduisait le long du fleuve et non à la rencontre des Anglais qui se tenaient devant la ville, elle fut très affligée et attristée de la direction donnée, et elle commença à beaucoup pleurer. Cependant elle envoya à Blois pour chercher le reste des provisions et les amener à Orléans. Elle-même entra dans la ville en petite compagnie et dit à ceux qui chevauchaient avec elle qu'ils n'avaient rien à craindre, parce qu'il ne leur arriverait aucun mal. Il en fut ainsi en effet.

« Comme on amenait le convoi devant Orléans, les Anglais s'assemblèrent

1. Goerrès, dit Quicherat, avertit ici qu'il supprime la traduction de la lettre aux Anglais, insérée dans le texte d'Ébérhard de Windecken, traduction en conformité avec le texte français. Voilà donc sept auteurs contemporains au moins qui nous donnent ce texte que l'on trouve aussi isolé. Le résumé de la sentence de Poitiers que l'on vient de lire dans Windecken a été reproduit aussi dans la *Chronique de Tournay*, dans Thomassin, dans des pièces isolées. Plusieurs autres documents lui empruntent certains passages. C'est une preuve de la grande diffusion des deux pièces, même à l'étranger. Par le résumé de la sentence, la responsabilité de Charles VII se trouvait couverte, et par la lettre l'on connaissait la mission que se donnait la Vénérable.

au nombre d'environ quatorze cents; mais ils n'osèrent pas se montrer.

« Quand on fut arrivé avec les provisions, la jeune fille prit en main sa bannière et assaillit le (*un*) boulevard[1] où les Anglais étaient établis. Elle s'en empara promptement, et cent soixante-dix Anglais restèrent morts et treize cents furent pris avec une grande quantité d'instruments de guerre, de provisions et d'autres choses dont on avait besoin. On croit aussi que la Pucelle ne perdit pas plus de deux de ses gens.

« Ensuite, un vendredi, la jeune fille prit sa bannière dans la main, et fit comme si elle voulait donner l'assaut à un boulevard. Quand elle s'aperçut que les Anglais voulaient résister, elle se retira et les Anglais la poursuivirent et la serrèrent vivement avec ses gens; ce que la Pucelle voyant et ses seigneurs, qui avaient cependant peu de monde avec eux, ils se retournèrent durement contre les Anglais et les chargèrent si bien qu'ils ne revinrent pas. Là il resta bien trente morts du côté des Anglais, et l'on gagna sur eux en outre une forte bastille, près des Augustins, ainsi que beaucoup de provisions.

« Lorsque les Anglais virent que la Pucelle avait gagné trois bastilles, ils se réfugièrent tous (*ceux de la rive gauche*) dans celle qui était placée en avant du pont. Alors la Pucelle avec ses amis passa toute la nuit[2] aux champs de ce côté-là.

« Le samedi qui suivit, le huitième jour (*septième*), dès le matin, la Pucelle et ses gens se disposèrent à donner l'assaut à la bastille où les Anglais s'étaient retirés pendant la nuit. Le boulevard était fort et imprenable, et il y avait dedans beaucoup d'Anglais qui avaient bien pourvu à sa garde, et pensaient bien la conserver, parce qu'ils avaient à leur disposition une bonne et forte artillerie. Ils se défendirent vaillamment. La Pucelle les assaillit tout le jour avec ses gens jusque vers le soir. Elle fut alors percée d'une flèche un peu au-dessus du sein droit; mais elle ne s'en inquiéta guère, fit verser sur la plaie un peu d'huile d'olive, reprit son armure, et dit à ses gens : « *Les Anglais n'ont plus de* « *puissance.* » Elle avait prédit d'avance qu'elle serait blessée devant Orléans.

« S'étant retirée un peu à l'écart, elle se mit à genoux, et invoqua le Père céleste. Ensuite elle rejoignit les siens et leur montra où ils devaient donner l'assaut. Ses gens lui obéissaient en toute fidélité et bonne volonté. Aussi à l'heure même se rendirent-ils maîtres de la bastille. Là furent pris et tués environ cinq cents hommes. Au nombre des morts se trouvait Classidas, vaillant capitaine. Bien avant dans la soirée la Pucelle entra joyeusement à Orléans avec sa troupe, rendant louange à

1. Le chroniqueur veut parler de la prise de Saint-Loup.
2. C'est une erreur.

Dieu. Des gens de la Pucelle, il n'y eut pas plus de cinq hommes tués, et peu furent blessés.

« Plusieurs disent qu'on avait vu durant l'assaut deux oiseaux blancs sur ses épaules. Les Anglais qui étaient prisonniers assurèrent qu'il leur avait semblé que les gens de la Pucelle étaient beaucoup plus forts et plus nombreux qu'eux; et qu'ainsi ils n'avaient pu faire aucune résistance. Des Anglais, au nombre d'une trentaine, s'étaient enfuis sur un pont où ils se croyaient en sûreté, mais par un miracle de Dieu le pont rompit, et tous tombèrent dans l'eau et se noyèrent.

« Le dimanche matin, le jour suivant, les Anglais qui se trouvaient de l'autre côté (*de la Loire*) s'en allèrent et abandonnèrent leurs fortifications, en voyant qu'ils étaient vaincus d'une manière si miraculeuse. Ils étaient trois mille hommes de guerre.

« Les gens de la ville voulaient les poursuivre et les exterminer. Mais la Pucelle ne voulut pas le permettre, parce que c'était dimanche, et elle-même se retira paisiblement.

« Ainsi Orléans fut délivré et le siège levé, et toutes les bastilles gagnées avec une grande quantité de provisions. Les Anglais se retirèrent dans la Normandie, tout en laissant des garnisons dans les villes de Meung, Beaugency et Jargeau.

« Après ces événements, la Pucelle, chevauchant avec ses gens, vint à Tours en Touraine. Le roi devait s'y trouver; la Pucelle y arriva plus tôt que le roi. Elle prit sa bannière en mains, et alla au-devant de lui. Quand ils se rencontrèrent la jeune fille inclina sa tête vers le roi autant qu'elle le pouvait; le roi la fit relever aussitôt, et l'on croyait qu'il l'aurait baisée de la joie qu'il ressentait. Cela se passait le mercredi avant la Pentecôte, et elle resta auprès de lui jusqu'après le vingt-troisième jour de mai.

« Alors le roi tint conseil sur ce qu'il y avait à faire; car la jeune fille voulait toujours le conduire à Reims, le faire couronner et proclamer roi. Le roi se rangea à son avis. Il se mit en chemin dans l'espérance de soumettre Meung et Jargeau. Tel était le vouloir de Dieu, et cela arriva ainsi.

« Alors le duc de Bretagne envoya son confesseur vers la jeune fille pour lui demander si c'était de par Dieu qu'elle était venue secourir le roi. La jeune fille répondit: « *Oui* ». Alors le confesseur dit: « S'il en est ainsi, « mon maître, le duc de Bretagne, est disposé à venir pour aider le roi de « son service; » et il nommait le duc son droit seigneur. « Il ne peut venir « de son corps (*ajoutait-il*), car il est dans un grand état d'infirmité; mais « il doit envoyer son fils aîné avec de grandes forces. » Alors la jeune fille dit au confesseur que le duc de Bretagne n'était pas son droit seigneur,

car le roi était son droit seigneur, et que le duc n'aurait pas dû attendre si longtemps pour envoyer ses gens aider le roi de leur service[1].

« Un jour, quelque temps après, les Anglais vinrent en grande force ; la Pucelle le vit. Elle cria aux principaux seigneurs de monter leurs bons coursiers, et leur dit : « *Allons, voulons-nous chevaucher contre* « *eux?* » Ils demandèrent ce qu'ils allaient chasser, et la Pucelle leur dit qu'ils chasseraient les Anglais, et ainsi tous se mirent en selle, et chevauchèrent avec la Pucelle et avec ses gens. Mais aussitôt que les Anglais la virent, ils prirent la fuite ; les archers jetèrent leurs arcs et leurs flèches, et la plupart furent tués.

« Après cela elle se mit en chemin pour conduire le roi à Reims, et les villes, incapables de résister à la Pucelle et à ses gens, se soumettaient toutes. Plusieurs envoyaient bien l'espace de deux milles au-devant du roi lui apporter les clefs. Ainsi firent Troyes, Châlons et d'autres encore. Le roi est ainsi arrivé à Reims, et y a été sacré.

« La Pucelle pensait aussi faire entrer le roi à Paris, et elle ne craignait en aucune manière la puissance soit du duc de Bourgogne, soit du Régent, car elle avait dit que Dieu Notre-Seigneur a plus de pouvoir qu'eux, et qu'il la secourrait, et que si le duc de Bourgogne et le Régent amenaient plus de gens contre elle, il y en aurait un plus grand nombre de tués ; ce qu'elle était prête à garantir à condition qu'on ne prendrait rien à personne, et qu'on ne ferait aucune violence aux pauvres gens[2].

« Il y avait toujours assez de provisions avec elle, et aussi longtemps qu'elle chevaucha dans cette chevauchée, les vivres ne manquèrent pas dans le pays[3].

« Ce fut pour la première fois au commencement de l'année 1429 que la nouvelle certaine se répandit de vers la France qu'une jeune fille était venue de la Lorraine vers le Dauphin dans le royaume de France et lui avait parlé pendant que les Anglais étaient là en grande force, et que la jeune fille les en avait chassés avec l'aide du Dieu Tout-Puissant et de la Vierge-Marie ; ainsi que tu as lu ci-dessus (tu peux voir), combien

1. La Pucelle revendiquait ainsi la suzeraineté du roi de France sur la Bretagne, et blâmait la fidélité intermittente de Jean VI, qui, au mieux de ses intérêts, était tantôt Armagnac, tantôt Anglo-Bourguignon.

2. C'est ce qu'elle avait imposé tout d'abord, et, écrivait Pancrace Justigniani, sous peine de mort. Si elle l'obtint au début, il semble qu'il n'en fut plus ainsi à mesure que son armée grossissait, et que son autorité était sapée par ceux qui gouvernaient le roi.

3. C'était cependant le motif mis en avant pour revenir sur la Loire, encore que les peuples empressés à redevenir Français n'élevassent pas de plaintes bien sensibles contre les déprédations. Ce fut précisément après le retour sur la Loire qu'elles furent si excessives que des contrées entières très fertiles en furent dépeuplées. Les chroniqueurs sont unanimes pour l'attester.

elle voyait dans l'avenir, et comme elle fit tout cela par la volonté de Dieu. »

II

LETTRE ÉCRITE VERS LA FIN DE JUIN 1429 PAR DEUX ALLEMANDS ALORS EN FRANCE.

Cette lettre, nous apprend Quicherat, fut découverte dans un manuscrit de la bibliothèque de Stuttgard, par le bibliothécaire, M. Pfeiffer, qui la publia en 1847 dans le *Serapeum* de Leipsik. L'on ne connaît que le nom des signataires, et l'on ignore celui du destinataire. Quicherat pense que c'est un prince ou une ville dont les auteurs de la lettre auraient été les agents.

L'absence de l'adresse, des formules ordinaires du commencement et de la fin, montre que nous n'avons qu'une copie, qui semble défectueuse dans quelques passages. Cette copie est le fragment d'une lettre d'où l'on a extrait ce qui regarde la Pucelle. En voici la traduction :

« D'abord la Pucelle vint devant Orléans le vingt-cinquième (*le* 29ᵉ) jour avant mai, et entreprit d'assaillir les boulevards, et de s'emparer des fortifications élevées par les Anglais devant Orléans. Avec elle était le bâtard d'Orléans, le sire de Boussac, maréchal de France, le baron de Coulonces, le seigneur de Rais. Ces seigneurs avaient tous une belle suite de guerriers bien armés, et d'archers ; *ils avaient en même temps avec eux beaucoup d'hommes du commun*. Aussitôt qu'ils vinrent devant la ville, ils s'emparèrent par un vigoureux assaut d'une des bastilles nommée Saint-Loup, où se trouvaient beaucoup d'Anglais ; ils les mirent tous à mort et pas un n'échappa. A peine se furent-ils emparés de cette bastille que les Anglais qui se trouvaient dans deux autres bastilles se mirent à fuir. L'une de ces bastilles s'appelait Saint-Jean-le-Blanc, et l'autre était près d'un pont entre deux eaux ; ils se précipitèrent au dehors en y mettant le feu, et ils se réfugièrent dans une autre bastille très grande et très forte appelée Portereau (*les Tourelles*). Ensuite, le 27 (*le* 7) du même mois, ce même fort du Portereau fut assailli des deux côtés. L'assaut fut vigoureux et horriblement fort ; il dura du matin jusqu'à six heures après midi. Pendant tout ce temps, la Pucelle tint sa bannière en mains. Beaucoup d'Anglais furent tués ; peu échappèrent ; tous furent tués ou faits prisonniers. Ensuite, le 28 (*le* 8) du même mois, les Anglais des autres bastilles se préparèrent à abandonner leurs fortifications et ouvrages du siège. Ces bastilles s'appelaient l'une Paris, l'autre Rebou (*Rouen*), une troisième Saint-Pax (*Pouair*) ; et ils s'enfuirent de nuit.

« La Pucelle alla ensuite vers le roi qui la reçut solennellement dans la

ville de Tours. Elle repartit, et avec elle le duc d'Alençon, le sire de Vendôme, le bâtard d'Orléans, le maréchal de France, l'amiral et beaucoup d'autres capitaines, en nombreuse compagnie de chevaliers, d'écuyers, *et aussi un grand nombre d'hommes du peuple qui les suivaient à pied.* Ils vinrent devant une ville qu'on appelle Jargeau, le 6 juin ; ils y campèrent la nuit et la matinée du jour suivant jusqu'après deux heures après midi. Ils commencèrent à donner l'assaut avec beaucoup de vigueur et d'entrain. Une bastille se trouvait près d'un pont devant la ville. L'assaut dura jusqu'à quatre ou cinq heures avant la nuit. La bastille fut enlevée et y furent tués cent seize Anglais, chevaliers et écuyers gentilshommes Anglais d'origine. Le comte de Suffolk, de Pole et son frère furent faits prisonniers. La Pucelle, durant tout ce temps, se tenait dans la mêlée intrépidement et vaillamment avec sa bannière, sans reculer et sans prendre de repos. Ce fut aussi un assaut sanglant, acharné, tel qu'on n'en livre pas de pareil. Des pierres furent jetées sur la Pucelle, sans qu'elle en reçût aucun mal, par la protection de Dieu qui la préserve. Il y avait bien cinq cents combattants dans la place ; des Anglais tous furent tués, pas un n'échappa, si ce n'est les trois seigneurs nommés plus haut qui furent faits prisonniers.

« Présentement le roi est sur les champs avec la Pucelle ; il veut chasser les Anglais du pays ; car la Pucelle lui a promis qu'avant la Saint-Jean-Baptiste de l'an 29, il sera impossible de voir en France, soit en armes, soit en marche, un seul Anglais, si courageux et si vaillant soit-il. Après, le 18 du même mois, la Pucelle vint avec le roi et sa suite devant Beaugency ; les Anglais viennent désireux de la combattre ; c'est ce que la Pucelle désirait de tout son cœur ; on s'est battu devant la ville, et par le secours de Dieu la Pucelle a gagné la bataille ; plus de quatre mille et moins de cinq mille Anglais y ont été défaits ; trois grands capitaines y ont été pris, Talbot, le sire de Scales et Fastolf.

« Datum le ... du mois de juin 1429.

« Le comte Vaste.

« Jean Rottenbot. »

III

LETTRE DE JEAN DESCH, SECRÉTAIRE DE LA VILLE DE METZ.

Cette lettre, dit Quicherat, est de même provenance que la précédente ; comme la précédente, elle est sans adresse. Avec des bruits faux ayant cours à Metz, tels que la présence de la reine à Épernay, lorsque de Gien elle avait été renvoyée à Bourges, elle renferme des assertions fort

vraisemblables, alors même qu'on ne les trouve pas relatées ailleurs. De ce nombre la soumission de Vitry, de Sainte-Menehould, d'Épernay; le refus des Flamands et des Picards de combattre hors de leur pays, refus opposé dans d'autres circonstances. La lettre confirme l'assertion de Jean Chartier que même des pays étrangers l'on venait combattre à la suite de la Pucelle. Le nombre des combattants qui la suivaient est cependant fort exagéré.

La date de la lettre serait inintelligible, si l'on fixait la fête de Sainte-Marguerite au 20 juillet, ainsi qu'elle l'est au martyrologe romain. L'obscurité disparaît par la remarque des Bollandistes que certains diocèses, entre autres ceux de Verdun, de Tournay, et, pensons-nous, les diocèses lorrains, la célébraient le 13 juillet; le samedi après la Sainte-Marguerite était par suite le 16 juillet. Nous n'avons ici qu'un extrait d'une lettre plus étendue. Le voici en français :

« Je vous écris aussi au sujet de la France sur le Dauphin et la Pucelle. Celle-ci a bien trente-trois mille combattants à cheval, et quarante mille à pied. Le lundi avant la Sainte-Marguerite, ils vinrent à Troyes, et ils prirent ceux de dedans qui se trouvèrent réunis (???). De Châlons on est venu à Troyes apporter les clés de la ville, on les a remises au Dauphin et on lui a fait soumission. Ceux de Reims ont aussi tout préparé et disposé pour recevoir le Dauphin convenablement et dignement, et pour son couronnement. Il y sera entre la Sainte-Marguerite et la Saint-Jacques. Il a le sire de ..... (*lacune*), qui est son principal capitaine, devant deux villes pour la Sainte-Marguerite; l'une du nom de Sainte-Menehould et l'autre de Vitry. Elles sont occupées, mais on pense qu'elles se rendront.

« Le duc d'Anjou, le comte de Richemont, le comte d'Harcourt doivent se trouver à Reims avec la reine, le jeudi après la Sainte-Marguerite. Ils sont actuellement à Épernay qui s'est soumis au roi cette semaine. Et ce que l'on dit est bien vrai; tout ce qu'entreprennent le Dauphin et la Pucelle leur réussit sans opposition.

« Le duc de Bourgogne a (*n'a pas*) grande espérance; il aurait bien voulu avoir avec lui les Flamands et les Picards pour aider le Régent d'Angleterre son beau-frère; mais ils n'ont pas voulu l'aider hors de leur pays; et il est ainsi trop faible pour entrer en France.

« Il y a environ huit semaines que plus de dix mille Anglais ont été tués ou faits prisonniers ; parmi eux plusieurs grands seigneurs.

« J'ai vu et lu plusieurs lettres envoyées de France au duc de Lorraine et à d'autres princes qui sont maintenant devant Metz[1]. Dans

1. Le duc de Lorraine faisait alors contre Metz la guerre dite *de la hottée de pommes*. Il avait avec lui, son gendre, René d'Anjou, qui en partit le 20 juillet pour aller rejoindre son beau-frère.

ces lettres les événements sont rapportés en détail et très clairement.

« Un grand nombre de chevaliers partent de ces pays allemands pour aller vers le Dauphin à Reims.

« Donné à Metz le samedi après la Sainte-Marguerite l'an du Seigneur 1429.

« JEAN DESCH, secrétaire de la ville de Metz. »

CHAPITRE V

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LES CONTEMPORAINS HERMANN CORNERIUS, JEAN NIDER, LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ, ET QUELQUES AUTRES.

SOMMAIRE : I. — HERMANN CORNERIUS. — Ce qu'il dit de la Pucelle dans son *Histoire universelle.* — Comment la renommée portait au loin, en les grossissant, la renommée de ses exploits. — L'Angleterre est et sera punie pour l'avoir brûlée.
II. — JEAN NIDER. — Le chapitre de son *Formicarium* sur la fausse Jeanne d'Arc, la Vénérable et Pierronne de Bretagne. — Les importantes remarques auxquelles ce chapitre donne lieu.
III. — LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ. — Ses divers passages sur la Pucelle. — Il crut à la fausse Jeanne d'Arc ; s'est détrompé. — Détresse du roi. — Opposition rencontrée par la guerrière. — Bref tableau de ses exploits, etc.
IV. — Le chanoine Kœnigshoffen.
V. — La *Chronique de Lorraine*, Pontus Heutérus, Meyer.

I

HERMANN CORNERIUS.

Encore un contemporain de la Pucelle, auteur d'une *Histoire universelle*; c'est le dominicain Hermann Cornerius. Il naquit à Lubeck, dans les vingt-cinq dernières années du XIVe siècle. Entré dans l'ordre des Frères Prêcheurs, il semble y avoir surtout vaqué aux occupations de l'enseignement, comme professeur de théologie. C'est ce que nous apprend Georges Eccard, dans la notice qu'il lui a consacrée avant d'insérer au tome II de son *Corpus historicum medii ævi*, une partie de sa chronique, signalée déjà par plusieurs écrivains, entre autres par Leibnitz.

Eccard n'a imprimé la chronique de Cornerius, qu'à partir du règne de Charlemagne jusqu'en 1435 (*Leipsik, Francfort, 1723*), époque où elle finit.

Cornerius ne nous dit rien de nouveau sur la Pucelle; mais il est un témoin de ce que la renommée publiait sur la Vénérable jusqu'aux extrémités de l'Allemagne. Les journaux n'existaient pas; ce n'était donc que par des récits oraux, le bruit public, ou quand on avait des relations, que

par des lettres nécessairement rares que l'on pouvait être informé de ce qui se passait au loin ; et il y avait loin alors de Lubeck ou de Hambourg aux États du roi de Bourges. Il ne faut chercher dans Cornerius que l'idée que l'on se faisait, à l'extrémité de l'Allemagne, de la mission et de la sainteté de la Pucelle.

Hermann Cornerius, qui vivait encore en 1437, parle ainsi de la Pucelle à la date de 1429 :

« Le royaume des Français, depuis plusieurs années comme anéanti par les Anglais, reçut cette année un regard du Dieu de miséricorde qui le releva d'une manière inespérée, insolite et presque inouïe.

« Ainsi que le publie partout une éclatante renommée, vivait dans le duché de Lorraine une jeune fille de quatorze ans environ, d'une famille de paysans, dont l'occupation était de conduire les troupeaux dans les champs, et qui fut inspirée par les Anges. Elle reçut l'ordre d'aller en France et de dire au dauphin Charles : « Voici ce que dit le Seigneur, et « ce que je vous dis en son nom ! Si vous n'amendez point votre conduite, « et si vous ne faites pas une digne pénitence, vous périrez sous le fer de « vos ennemis ; mais si changeant de vie vous vous gouvernez selon la loi « de Dieu et observez ses commandements, il redressera complètement « votre royaume, abattra sous votre main tous vos ennemis, et vous fera « un puissant roi des Francs. »

« Cette Pucelle, sur l'ordre de Dieu, quitta la maison de son père pour venir en France. Elle y vint, chercha le Dauphin au prix de grandes fatigues et finit par arriver jusqu'à lui. Elle demanda avec instance aux gens de sa maison d'être admise en sa présence. Son âge si jeune encore, son extérieur simple et de paysanne la firent d'abord mépriser par les seigneurs de la Cour. Cependant ses propos empreints de sagesse, l'éloquence persuasive que lui donnait le Ciel, l'urgence de l'affaire qu'elle devait traiter, firent qu'enfin elle fut introduite auprès du prince. Là, messagère de Dieu, elle exposa sans la moindre crainte, avec assurance, à Charles, Dauphin des Français, le message qu'elle était chargée de porter de la part de Dieu. Telle fut la vertu de celui qui agissait en elle que l'esprit du prince en fut transformé, au point que, foulant aux pieds toute vanité, il devint un autre homme, et renonçant de toutes ses forces aux œuvres et aux plaisirs mauvais, il promit de se conduire entièrement selon les conseils de la jeune fille que Dieu lui envoyait.

« Ladite Jeanne resta donc auprès du dauphin Charles, et poursuivit avec lui, conformément à l'inspiration divine, les intérêts du royaume ; elle voulut être présente de sa personne à toutes les batailles qui devaient se livrer, se réservant de porter la bannière royale, conformément à la

prophétie de Bède, que l'on a trouvée, et qui est exprimée dans les vers suivants :

Vis con VI culli bis septem C sociabant
Gallorum pulli tauro nova bella parabunt.
Ecce boant bella, portat vexilla puella [1].

« Il est dit encore que comme les Anglais assiégeaient Orléans, cette Vierge s'approcha de leur armée et les pressa de s'éloigner de la ville, parce que Dieu voulait s'en constituer le défenseur, et que tous succomberaient devant lui s'ils ne levaient le siège et ne cessaient de combattre. Il en fut comme la Vierge l'avait prédit.

« Des hommes dignes de foi rapportent encore que la même Pucelle a prédit la fin de sa vie, et annoncé que sa mort mettrait fin aux calamités du royaume. L'université de Paris a exprimé dans quelques vers ce que devait être cette Vierge, le terme de sa vie, et ce que présageaient ses promesses. Les voici :

Virgo puellares artus induta virile
Veste, etc. [2].

« Trois batailles, assure-t-on, ont été livrées cette année. La Pucelle, d'après la renommée, y a personnellement assisté, et par sa vertu ou mieux par la vertu de Dieu qui agit en elle, les Français ont été victorieux.

« Vainqueur des Anglais devant Orléans, Charles, sur le conseil de la vierge Jeanne, se dirigea vers Reims. Il alla y chercher l'onction réservée aux héritiers du royaume, qui, d'après les lois, doit lui être conférée dans cette ville par l'archevêque de ce siège. Les habitants de Reims accueillirent le roi avec le respect qui lui est dû ; sur le conseil de l'archevêque mandé à cet effet, et de tous ceux que réclamait la conjoncture, ils reconnurent avec la plus grande joie le prince pour leur roi, et s'employèrent pour qu'il fût, par leur archevêque, couronné en cette qualité. C'est ce qu'affirment d'une commune voix ceux qui viennent de ces contrées. » (Col. 1292-1293.)

A l'année 1430, l'annaliste résume ainsi à *sa manière* ce qui s'est passé en France : « Le nouveau roi des Français, Charles, grâce à la vertu et aux mérites de Jeanne la Pucelle que Dieu a envoyée à ce royaume, a victorieusement engagé plusieurs combats contre les capitaines anglais, et le duc de Bourgogne leur allié. Il leur a tué un nombre infini d'hommes et s'est emparé de plusieurs de leurs villes et forteresses. » (Col. 1297.)

1. Un confrère de Cornerius, Jean Bréhal, nous a expliqué ces vers (I, p. 455).
2. Ces vers ont été déjà cités (III, p. 285 et 628). Cornerius se trompe étrangement en les attribuant à l'Université de Paris.

A l'année 1431, il parle ainsi de la France : « La vierge Jeanne suscitée par Dieu pour le salut de la France, après de victorieuses et terribles batailles, a fini par être prise par Philippe, duc de Bourgogne.

« Ce n'est pas l'effet du hasard, c'est la réalisation d'une prophétie par laquelle elle l'avait annoncé. Le duc l'a livrée aux Anglais sur une somme d'argent, à ce qu'il paraît d'après ce qui en a été dit. Les Anglais s'en sont saisis avidement, bien désireux qu'ils étaient de l'avoir; ils l'ont conduite en Angleterre, et après l'avoir accablée d'injures et d'outrages, ils ont fini par la brûler.

« Une si cruelle mort infligée à une jeune fille innocente et aimée de Dieu a attiré sur eux de nombreuses vengeances de la part du Seigneur, et c'est par une juste permission que divers fléaux ont fondu sur ce royaume. Une terrible épidémie a enlevé le tiers de la population; la guerre civile y a éclaté à la suite de la nouvelle hérésie[1]. Le peuple anglais en guerre au dehors a perdu plusieurs grandes batailles; beaucoup de ses princes et nobles sont hors de combat; et ce n'est que le commencement de ses calamités[2]. » (Col. 1306-1309.)

II

JEAN NIDER.

Jean Nider, ou Nieder, fut un des personnages ecclésiastiques les plus renommés de la première partie du xve siècle. Né, dans les vingt ou trente dernières années du siècle précédent, au diocèse de Coire en Suisse, d'autres disent en Alsace, il entra fort jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, et y reçut une solide formation religieuse et scientifique qui le rendit apte aux plus hautes fonctions de son ordre. Il fut, en effet, professeur de théologie et d'Écriture sainte à l'Université de Vienne, prédicateur réputé l'un des meilleurs de son temps, inquisiteur, supérieur de plusieurs couvents de Frères Prêcheurs, assista au concile de Constance et à l'assemblée de Bâle, et composa plusieurs écrits, dont le plus fameux fut le *Malleus Maleficarum*, *Marteau des Sorcières.* Le cinquième livre de cet ouvrage a pour titre *Formicarium.* Nider tire de l'exemple des fourmis des leçons pour la conduite à tenir vis-à-vis des hérétiques, et surtout des sorciers, dont il rapproche les néfastes influences

1. Les Wicléfistes.
2. Le chroniqueur exagère les malheurs de l'Angleterre à la date où il écrit; mais ils devaient dépasser de beaucoup ce qu'il en dit, dans quelques années, avec la guerre des Deux-Roses. Il prophétisait vrai en disant que ce que souffrait l'Angleterre vers 1436 n'était que le commencement de ses calamités.

des propriétés de ces animalcules. Le *Formicarium* a été détaché du *Malleus* et édité à part. Nider a adopté la forme du dialogue entre un disciple auquel il donne le nom peu honorable de *Piger*, et un théologien.

C'est dans le *Formicarium*, au chapitre VIII, qu'il parle de Jeanne la Pucelle; non seulement de la vraie Pucelle, mais aussi de la fausse Jeanne d'Arc, et de la martyre qui rendit témoignage à la vraie, en montant sur le bûcher avant elle et pour elle, de Pierronne de Bretagne. A ces titres, le passage va être reproduit tout entier.

« *Piger*. — Y a-t-il de notre temps des hommes de bien qui, à votre avis, aient été trompés par des magiciennes et des sorcières?

« *Le Théologien*. — Je suspends mon jugement sur les faits que je vais raconter; mais je dirai ce que rapporte la voix publique et est de notoriété. Je cite aujourd'hui un professeur de théologie, mon insigne frère, Henri Kaltyser, inquisiteur de la perversité hérétique. Il remplissait l'an dernier son office d'inquisiteur à Cologne, ainsi qu'il me l'a raconté. Il sut que dans les environs il y avait une jeune fille qui, en tout temps, se donnait les allures d'un homme; elle marchait armée, avait des vêtements flottants, comme un des soldats soudoyés par les nobles; elle se livrait à la danse avec des hommes, festinait et buvait, plus que ne le comporte le sexe féminin, qu'elle avouait être le sien.

« Le siège épiscopal de Trèves, comme, hélas! encore aujourd'hui, était alors, à la grande douleur des habitants, disputé par deux contendants; cette jeune fille se vantait de pouvoir et de vouloir introniser l'un des deux, ainsi que la vierge Jeanne, dont je vais parler, avait fait pour Charles, roi des Francs, qu'elle avait raffermi dans son royaume. Bien plus, elle affirmait n'être autre que cette même Jeanne elle-même, que Dieu avait ressuscitée. Un jour donc étant venue à Cologne avec le jeune comte de Wertemberg, qui la protégeait et la favorisait, elle accomplissait en présence des nobles plusieurs choses extraordinaires qui semblaient relever de la magie. L'inquisiteur lui envoya une citation et lui intima publiquement l'ordre d'avoir à se soumettre à un sérieux examen. On racontait qu'elle avait, en présence de tous, déchiré une grande nappe, et qu'elle l'avait, sous les yeux de tous, remise soudainement dans son état premier, qu'elle brisait le verre en le jetant contre le mur, et qu'en un instant elle le rendait à sa primitive intégrité; elle faisait d'autres choses vaines du même genre. La malheureuse refusa d'obéir au commandement de l'Église, le comte susdit empêcha qu'elle ne fût saisie, et la fit secrètement évader de Cologne. Mais si elle échappa aux mains de l'inquisiteur, elle n'évita pas le lien de l'excommunication.

« Sous le coup de pareille sentence, elle sortit de l'Allemagne et entra en France. Un chevalier, pour la soustraire aux peines et au glaive de l'Église,

la prit en mariage. Ensuite, un prêtre, je me trompe, un vil séducteur, parvint à se l'attacher. Fuyant secrètement avec lui, elle vint à Metz, où vivant avec lui dans un état de concubinage, elle montra à tous d'une manière bien patente l'esprit qui la conduisait.

« Il y a moins de dix ans, on vit en France une jeune fille, appelée Jeanne, que j'ai déjà nommée. Elle était, à ce que l'on croyait, remarquable par son esprit de prophétie et par sa puissance miraculeuse. Elle portait constamment le vêtement d'homme. Les doctes épuisèrent inutilement leurs exhortations pour le lui faire laisser, et l'amener à prendre ceux de son sexe, alors surtout qu'elle disait hautement être vierge et femme.

« En signe des victoires que je dois remporter, disait-elle, et pour que « je prophétise par la parole et par le costume, Dieu m'a envoyée avec un « habit d'homme, secourir le vrai roi de France Charles, et l'affermir dans « la possession de son royaume, d'où cherchent à l'expulser le roi d'Angle- « terre et le duc de Bourgogne. » Alors, en effet, ces deux princes alliés opprimaient très lourdement la France devenue un champ de carnages et de batailles.

« Jeanne marchait toujours à côté de son Seigneur comme l'aurait fait un chevalier. Elle prédisait bien des événements à venir et des événements heureux ; elle eut sa part dans quelques victoires ; et elle accomplissait de telles merveilles que ce n'était pas seulement la France, c'étaient tous les royaumes de la catholicité qui en étaient dans l'ébahissement.

« Elle en vint à tel excès de présomption que, même avant d'avoir reconquis entièrement la France, elle menaçait par lettres les Bohémiens, parmi lesquels pullulaient alors les hérétiques.

« Séculiers et ecclésiastiques, réguliers et moines se demandaient quel esprit la conduisait, si c'était l'esprit du démon ou l'esprit de Dieu. Des hommes du plus haut savoir écrivirent à son sujet des traités, où ils émettaient sur la Vierge des sentiments non seulement différents, mais contraires.

« Après avoir été, durant quelques années, d'un grand secours au roi Charles, et l'avoir consolidé sur son trône, par disposition divine, ainsi qu'on le croit, elle fut prise par les guerriers anglais et jetée en prison.

« On fit venir et on convoqua en très grand nombre des maîtres en droit divin et humain, et elle fut soumise à de longs interrogatoires. J'ai appris de Nicolas Lamy, licencié en théologie, député de l'Université de Paris (*à l'assemblée de Bâle*), qu'elle avait fini par avouer vivre dans la familiarité d'un Ange de Dieu. Des hommes du plus éminent savoir jugèrent, d'après plusieurs indices et plusieurs preuves, que cet Ange était l'esprit

du mal. Il en avait fait comme une magicienne. Les juges permirent à la justice séculière de la livrer aux flammes, ainsi que le roi d'Angleterre l'a fait savoir à notre empereur Sigismond, dans un écrit détaillé où il donne la suite de cette histoire.

« A la même époque, parurent dans les environs de Paris, deux femmes disant hautement être envoyées par Dieu, pour venir en aide à Jeanne la Pucelle. Ainsi que me l'a exposé de vive voix ledit maître Nicolas, elles furent comme magiciennes et sorcières appréhendées par l'inquisiteur de la foi. Examinées par plusieurs docteurs en théologie, il fut établi que leurs extravagances étaient l'effet des tromperies du malin esprit.

« L'une d'elles se reconnaissant séduite par l'ange de Satan, se repentit sur les représentations des maîtres de ses erreurs passées, et les abjura comme c'était son devoir. L'autre, persistant dans son opiniâtreté, périt dans les flammes.

« *Piger.* — Je ne puis assez m'étonner comment le sexe faible peut en venir à de tels excès de présomption.

« *Le Théologien.* — Les simples qui te ressemblent en sont surpris; mais aux yeux des sages, semblables excès ne sont pas étonnants. Dans la nature il y a trois classes d'êtres qui, s'ils sortent des limites ordinaires, soit en bien, soit en mal, atteignent le sommet de la bonté ou de la perversité; ce sont la langue, l'homme d'Église et la femme. Régies par le bon esprit, c'est l'excellent; régies par le mauvais, rien n'est pire. »

(Nider développe successivement chaque partie de son assertion.)

Cette page de Nider donne lieu à d'importantes remarques :

1° Nous voyons à quelles sources empoisonnées le célèbre dominicain avait puisé ses informations. D'une part, c'est Nicolas Lamy, un des grands personnages de la corporation qui fut l'implacable ennemie de la céleste envoyée, de l'Université de Paris. Si Lamy ne fut pas présent à Rouen, il fut à Bâle le collègue actif des Erard, des Beaupère, des Courcelles, ces grands acteurs du drame sacrilège de Rouen et de Bâle; d'une autre part, Nider puise dans la lettre empestée que la cour d'Angleterre avait envoyée à l'Empereur et à tous les rois, ducs, etc., de la chrétienté entière. Impossible de rien trouver de plus déterminé contre la victime de la place du Vieux-Marché.

Cependant le Théologien est loin d'être convaincu. Il dit, en effet, qu'il suspend son jugement sur les faits qu'il va raconter. Il est de toute évidence qu'il ne le suspend pas sur la des Armoises, ou la fausse Jeanne d'Arc. A ses yeux elle est, — ce qu'elle était vraiment — une indigne scélérate. Son doute ne porte donc que sur la Vénérable, et sur celle qui

la crut inspirée au point de monter sur le bûcher en témoignage de sa foi.

2° Le récit du religieux nous apprend de précieux détails sur l'idée que l'on se formait de la Vénérable dans l'Allemagne et la chrétienté entière. Elle était regardée comme une Vierge, remarquable tant par l'esprit de prophétie que par le don des miracles. Les merveilles qu'elle accomplissait étaient telles qu'elles jetaient dans la stupéfaction non pas seulement la France, mais encore tous les royaumes de la chrétienté. *Virgo... tam prophetico spiritu quam miraculorum potestate, ut putabatur, clarens... mira talia perpetrabat, de quibus nedum Francia, sed omnia christianorum regna stupebant.*

3° La Pucelle portait l'habit viril, *in signum victoriæ, ut verbo prædicem et habitu...* Encore qu'il y eût un autre motif, celui-là existait ; il a été allégué par Jeanne au cours du procès.

4° Nider fait dire à Jeanne : « *Je suis envoyée par Dieu pour aider le vrai roi de France Charles et l'affermir dans son royaume* », et il confesse qu'il en a été ainsi, par cette transition à sa captivité : *Postquam regem Carolum in multis juvisset et firmasset regno.* Il dit qu'elle fut prise, *ut creditur, nutu divino,* ce qui est vrai, mais dans un sens différent de celui du théologien. Les Saintes disaient à leur disciple : *Il faut que tu sois prise.*

5° L'authenticité de la lettre aux Hussites reçoit une confirmation de ce passage du dominicain. Encore qu'il affirme que l'on composa des traités tant pour que contre la mission divine, nous ne possédons en dehors du procès de condamnation que des traités pour ; car l'on ne peut pas donner le nom de traité aux assertions gratuites et en opposition avec les faits que la haine a laissées tomber de la plume des auteurs anglo-bourguignons.

6° Même avant son martyre, Jeanne, comme le Sauveur, a eu son témoin, et son témoin jusqu'au bûcher. Nider, qui, avec Chuffart, est le seul qui nous parle de Pierronne de Bretagne, ne donne pour motif de son supplice que le témoignage qu'elle rendait à Jeanne. Il était cependant à bonne source pour savoir la vraie raison de la condamnation, puisqu'il l'a apprise de la bouche même de l'un des juges. Pierronne de Bretagne mériterait une étude sérieuse, basée sur des documents ; mieux vaut cependant se contenter de ce que nous en disent Nider et Chuffart que d'échafauder, comme on l'a fait, des romans sur ce nom défiguré. Le roman, la fantaisie, le conte, voilà les vrais fléaux de la céleste histoire. C'est vouloir barbouiller le poème réel créé par l'infinie sagesse.

Fallait-il que l'Université de Paris fût animée d'une vraie rage contre la Pucelle pour condamner au feu celle qui soutenait avec la catholicité

qu'elle était divinement envoyée, alors même que la cause n'avait été examinée que par un tribunal favorable, celui de Poitiers. Que pouvait attendre la captive, lorsque neuf mois avant le supplice les abominables docteurs se montraient si barbares ! Anathème à leur mémoire !

III

LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ.

Dom Calmet a publié au tome II de son *Histoire de Lorraine*, parmi les preuves, une Chronique de Metz, commençant en l'an 1229 et finissant en 1445. L'auteur se désigne ainsi : *N., Doyen de Saint-Thibaud, curé de Saint-Supplice.* Il nous fait connaître qu'il écrit sous le règne de Charles VII ; c'est donc un contemporain des événements. Sa chronique, succincte dans ses débuts, s'étend au fur et à mesure qu'il se rapproche de l'âge où il vivait.

Le doyen n'a pas bien fondu ce qu'il dit de la Pucelle. Il donne un sommaire de son histoire à la date de 1428. L'année commençant alors à Pâques, la Libératrice est entrée en scène dans les dernières semaines de l'année 1428 ; elle fut approuvée par les docteurs de Poitiers, et mise en œuvre dans les premières semaines de l'année 1429, quelle que soit la manière de supputer les dates. Le chroniqueur y revient à l'année 1429 et même 1430.

Au moment où il écrivait ses lignes sur la Pucelle, la fausse Jeanne d'Arc devait être dans sa plus grande vogue ; car on voit qu'il croyait à l'aventurière, et pensait que Jeanne d'Arc avait échappé au bûcher. C'est ce qu'il dit sous l'année 1428 ; mais il n'en parle plus à l'année 1429.

Est-ce pour démentir encore mieux cette fausse assertion que le doyen aura écrit en 1460 la suite des rois de France avec les années de leur règne, et qu'arrivé à Charles VII, il lui consacre quatre ou cinq pages où il est exclusivement question de la Pucelle ? Ce qui est certain, c'est que l'œuvre est tout entière dans cette sèche nomenclature terminée par le passage que l'on va lire. Il a été édité pour la première fois par Quicherat ; il était alors dans le n° 122 du fonds Cangé, devenu maintenant le n° 5736 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

Le doyen écrit en français messin. Le style a été légèrement rajeuni.

« 1428. — Vous devez savoir de ce roi Charles, dont j'ai parlé, qu'il fut plus de quinze ans débouté et déchassé de son pays et royaume de France par les Anglais, et par le confort et aide du duc de Bourgogne, qui les soutenait et confortait à son pouvoir de toutes ses gens ; ce qui

était contre droit et raison et contre son serment; dont c'était grand pitié.

« En cette année advint une moult grande merveille, comme vous ouïrez ci-après; car une jeune fille native d'un pauvre laboureur de la ville de Domrémy au diocèse de Toul se mit en chemin, et elle fit tant par ses journées qu'elle vint par-devant le roi Charles de France dessus dit; elle fit tant que le roi accompagné de moult de gens vaillants et de ses amis se mit en voie de conquêter son royaume de France; et il fit tant qu'il advint qu'en moins de trois mois, il conquit une telle partie de sondit royaume, que le dimanche XVIIe jour de juillet, an MCCC et XXIX, il fut sacré en la cité de Reims, et ce fut en partie par la prouesse de cette fille appelée Jehanne.

« Elle chevauchait en armes moult hardiment, et portait dès lors (*dès*) une moult grande lance et une grande épée, et elle faisait porter après elle une noble bannière peinturée de la benoite Trinité et de la benoite Vierge Marie. Elle avait encore cette coutume que un chacun jour, devant qu'elle montât à cheval, elle oyait deux ou trois messes, et se confessait, et recevait chacune semaine Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle aida à conquêter, moyennant les gens du roi, moult de bonnes villes, de chastels, de cités et de forteresses; mais en dernier lieu elle fut prise par les Anglais et par les Bourguignons qui étaient contre la gentille fleur de lys; elle fut moult longuement détenue en prison, et puis envoyée en la cité de Rouen en Normandie, et là elle fut mise en un échafaud et brûlée en un feu, *à ce que l'on veut bien dire*; mais depuis fut trouvé le contraire. Et l'on disait que c'était sans cause, et que on l'avait fait par haine.

« Il fut encore dit pour le temps qu'elle régnait avec le bon roi Charles, que bientôt après son sacre, elle conseillait bien d'aller devant Paris, et disait pour vrai qu'ils la prendraient; mais un sire appelé La Trémouille qui gouvernait le roi, DÉRANGEA ICELLE CHOSE, et il fut dit qu'il n'était pas du tout bien loyal audit roi son seigneur, ET QU'IL ÉTAIT JALOUX DES FAITS QU'ELLE FAISAIT, ET FUT COUPABLE DE SA PRISE. »

Le doyen, qui a écrit ce qui précède sous la rubrique de l'année 1428, *y revient en l'année* 1429 *dans les termes suivants :*

« 1429. — En celle année et en celui temps fut levé le siège que les Anglais tenaient devant la cité d'Orléans; et il y en eut une grande partie de tués par Jeanne la Pucelle.

« *Item* en l'an précédent, avait été tué d'un coup de bombarde, le comte de Salisbury[1] et disait-on que ces choses avaient été faites par la vertu

1. Le doyen se trompe. Salisbury avait été tué six mois avant l'arrivée de la Pucelle.

d'une Pucelle appelée Jeanne, qui était native de Vaucouleurs; et disait-on que ces choses avaient été pronostiquées par certains mètres (*vers*) trouvés ès anciens livres de France, dont la teneur est telle :

Gallorum pulli trono bella parabunt.
Ecce beant bella, fert tunc vexilla Puella.

« Le vers suivant marque l'année 1429.

BIs seX CVCVLLI, bIs septeM se soClabVnt[1].

« L'année de ces événements fut aussi prédite par d'autres vers que voici :

Cum fuerint anni completi *mille ducenti*.
Et deciès deni fuerint in ordine pleni,
Et duo sex deni fuerint in ordine pleni.
Et duo sex deni venient *ab æquore remi*.
Tunc perit Anglorum gens pessima fraude suorum.

« En icelle année, par le conseil de ladite Jeanne la Pucelle, vint Charles roi de France en Champagne, à force d'armes; il prit Troyes, Châlons et Reims, et y fut couronné au mois de juillet; et moult d'autres villes se rendirent à lui. Et au mois d'août, les deux armées furent l'une devant l'autre, et ne se firent rien. Et le jour de Notre-Dame en septembre la Pucelle assaillit la cité de Paris, mais elle n'y fit aucun profit, et elle y fut blessée; C'EST QU'ELLE NE FUT PAS BIEN SUIVIE; c'est pourquoi elle fit sonner la retraite[2]. B

« 1430. — Et en la même année, Philippe, duc de Bourgogne, avec les Anglais mirent le siège devant Compiègne; et un peu après Jeanne la Pucelle fut prise et mise en la main des Anglais, mais ledit siège, bientôt après la Saint-Luc[3] fut levé par les gens de Charles roi de France, à la grande honte, à la grande confusion de messire Jean de Luxembourg, capitaine des Bourguignons, pour ce que les Bourguignons étaient plus que les autres, et qu'ils s'enfuirent honteusement. »

[Le passage suivant vient à la suite de la chronologie des rois de France. Encore qu'il renferme quelques erreurs telles que Baudricourt conduisant lui-même la Pucelle à Chinon, Salisbury tombant sous les coups de Jeanne d'Arc, il y a cependant d'intéressantes particularités, spécialement sur la détresse du roi de Bourges.]

1. Ces vers barbares ont été déjà produits dans Bréhal, et dans la *Chronique de Morosini*, dans Cornerius avec des variantes difficiles à expliquer. Les cinq vers qui suivent, au moins le quatrième, sont aussi fort énigmatiques.
2. Ce n'est pas elle qui fit sonner la retraite.
3. La Saint-Luc est le 18 octobre, le siège fut levé le 25.

« Charles qui règne présentement fut couronné à Reims le 17e jour de juillet 1429.

« De celui Charles les chroniques doivent être aussi belles et merveilleuses que d'aucuns des prédécesseurs, excepté de Charlemagne et de saint Louis; car il est écrit en sa vie, qu'il a été en deux grandes extrémités, à savoir premièrement au temps de sa jeunesse, où il fut très pauvre et chassé de son royaume, ou de la plus grande partie, par les Anglais. J'ai ouï dire autrefois qu'il fut en telle pauvreté, au temps où il se tenait à Bourges, qu'un couvrexier (*cordonnier*) ne voulut nullement lui faire crédit d'une paire de housel (*de bottes*); il en avait chaussé une, et parce qu'il ne put le payer comptant, il lui déchaussa ladite botte, et il lui fallut reprendre la vieille chaussure. Et de fait, ses malveillants en firent par dérision une chanson, dont le commencement était :

Quand le roi s'en vint en France,
Il fit oindre (*cirer*) ses houseaux,
Et la reine lui demande :
Où veut aller ce damoiseau?

« J'ai ouï dire et conter sur lui plusieurs autres souffrances et pauvretés; je m'en rapporte à ses chroniques.

« Or il advint en la moitié de son âge ou environ, c'est à savoir en l'an mil IIIIc et vingt-huit (*a. st.*) qu'une jeune fille nommée Jeanne, dite la Pucelle, de Domrémy-sur-Meuse, à deux lieues près de Neufchâteau en Lorraine, se fit mener par devers le roi par le bailli de Chaumont, nommé le seigneur de Baudricourt; lequel le fit bien malgré lui, car il lui semblait que ce n'était que folie et dérision de ce que ladite Pucelle disait. Quand ladite Pucelle vint au lieu où le roi était, avant qu'elle parlât au roi, elle fut très bien examinée tant sur la foi comme sur la cause pourquoi elle était venue. Sur quoi elle répondit très sagement, et tellement que l'évêque, les docteurs, clercs et capitaines qui l'interrogèrent, chacun à son affaire, furent très grandement contents d'elle et le rapportèrent au roi. Ce dont il fut bien content et joyeux; et il la fit venir par devers lui, et l'interrogea comme au cas il appartenait; il la trouva si ferme et si constante en ses paroles qu'il fut incontinent conquis à elle; car elle lui dit qu'il était ainsi ordonné de Dieu que, ainsi que le royaume de France avait été détruit et perdu (*par une femme*), il convenait qu'il fût restauré et récupéré par une Pucelle, laquelle elle était.

« Et alors elle dit au roi pour la première fois toute son affaire et la manière qu'il convenait de tenir; et que s'il la voulait croire et avoir foi en Dieu, en M. saint Michel et Mme sainte Catherine et en elle, elle le mènerait couronner à Reims et le remettrait paisible en son

royaume; que le fait demandait brièveté (*prompte exécution*); car il y avait déjà plus de trois ans qu'elle aurait dû avoir eu commencé ; mais elle n'avait pu trouver aucun qui la voulût conduire, ni amener devers lui. Et incontinent le roi la fit habiller, armer et monter, à son plaisir.

« Or, ledit roi était en la plus grande perplexité et tribulation qu'il eût encore été, car les Anglais tenaient le siège devant Orléans; lequel siège était clos (*fermé*) merveilleusement. Aussi ladite Pucelle pria et requit ledit roi qu'il lui voulût trouver de ses gens et que, au plaisir de Dieu, elle entreprendrait de lever le siège, de combattre lesdits Anglais, et qu'elle ne doutait pas qu'elle ne dût avoir victoire.

« Cependant les capitaines du roi n'en faisaient que dérision et moquerie, disant : « Voici un vaillant champion et capitaine pour récupérer le « royaume de France. » Et ils murmuraient contre le roi et ses conseillers, excepté le duc d'Alençon, et un capitaine courageux et de bon vouloir, nommé La Hire, qui saillit en place (*s'offrit*) et dit et jura qu'il la suivrait avec toute sa compagnie, partout où elle voudrait le mener; ce dont elle fut moult joyeuse.

« Incontinent elle fit appareiller bannière, pannons et étendards, et autres habits (*objets*) et artillerie à ce nécessaires. Ils montèrent à cheval joyeusement, et vinrent avec peu de gens contre lesdits Anglais qui tenaient ledit siège devant Orléans, qui était merveilleusement enclos. La Pucelle leur courut sus et les assaillit si vigoureusement et de si bon courage, en réclamant Dieu, saint Michel et sainte Catherine, que, en peu de temps, elle leva le siège et déconfit lesdits Anglais. Et y fut tué le comte de Salisbury qui était le principal capitaine desdits Anglais ; dont lesdits Anglais furent tous épouvantés et ébahis ; et de là en avant il leur méchut (*il leur arriva mal*) de jour en jour.

« Ce fut le premier fait que ladite Pucelle fit. Il fut moult profitable et agréable audit roi et à tous ses capitaines et conseillers, et ils eurent parfaite confiance en Dieu et en ladite Pucelle, et ils se mirent du tout en son obéissance, et ils la suivirent partout où elle les voulait mener.

« Ils eurent plusieurs victoires contre lesdits Anglais et gagnèrent plusieurs places, tant que pour faire brief, elle chassa lesdits Anglais de la plus grande partie du royaume de France, et mena couronner ledit roi à Saint-Rémy de Reims, le dix-septième jour du mois de juillet, l'an 1429, et la sainte ampoule fut trouvée remplie miraculeusement d'huile, ainsi qu'on le disait. Il y eut grand triomphe et grande noblesse, comme à tel cas il appartenait.

« De là en avant, les affaires succédèrent au roi de mieux en mieux, tellement qu'il tient aujourd'hui, XXIII[e] de janvier de l'an LX, tout le royaume avec ses appartenances, paisiblement ; il tient encore le Borde-

lais, la duchié de Normandie, le Dauphiné, la duchié d'Allenfon (*d'Alençon*), la comté d'Arminac et plusieurs autres pays; il a régné et règne merveilleusement en ces deux grandes extrémités, comme déjà a été dit par avant.

« Le surplus de sa vie et de son règne, on pourrait le trouver plus à plein dans sa chronique, qui serait bien haute et bien merveilleuse, ainsi que je tiens; car pour le présent je n'en saurais écrire la fin. Dieu donne qu'elle soit bonne. Des autres affaires de la Pucelle, je m'en rapporte aux aux chroniques qui en sont faites; qui est une chose bien merveilleuse.

« Cette chronique a été faite et écrite fidèlement et hâtivement par moi doyen de Saint-Tiébaud, curé de Saint-Supplice, par l'an et... dessus dits, et étais pour lors officier de Metz. »

IV

M. Lanéry d'Arc, dans sa *Bibliographie raisonnée des ouvrages sur Jeanne d'Arc* (p. 47, n° 63), cite un extrait d'une Chronique imprimée Augsbourg, vers 1474, et qu'il dit être de Kœnigshoffen, chanoine de Saint-Thomas, à Strasbourg. Voici cette citation que nous n'avons trouvée nulle autre part, et dont nous laissons toute la responsabilité[1] à M. Lanéry d'Arc.

« En l'an du Seigneur 1429, avant la moisson, le duc Charles de Lorraine, avec une grande armée de Français et d'Allemands, et le duc Étienne de Bavière, avec trois cents chevaux, s'en allèrent devant Metz..., et quand on voulut s'en aller, beaucoup par goût des exploits et des aventures s'en allèrent plus loin, jusqu'en France, *pour assister aux événements merveilleux qui se passaient en ce pays, grâce à une jeune vierge qui était devenue très célèbre*. Ils vinrent au secours du roi Charles, qui dans son enfance avait été chassé par les Anglais de son apanage, et *avec l'aide de Dieu, grâce à la Pucelle*, il put de nouveau venir à Paris, reprendre les grandes villes et les châteaux appartenant à la couronne.

« La Pucelle disait d'avance quel jour on gagnerait ou l'on perdrait la bataille, et à cause de ces prodiges, beaucoup de guerriers accoururent. A la fin, d'après tous ses historiens, elle dit : Demain devant cette ville forte (*elle la nomma*), nous combattrons; je serai prise et mise à mort. Et il en fut ainsi; elle fut prise et mise à mort par les Anglais ses ennemis comme elle l'avait prédit. »

C'est de la guerre pour une hottée de pommes qu'il est ici question.

1. M. Lanéry d'Arc se méprend manifestement en attribuant la *Chronique de Lorraine* à l'auteur de la *Chronique de Metz*. Celui qui, en 1460, était doyen de Saint-Thibaud ne pouvait pas écrire en 1544. Ce n'est ni la seule, ni la plus grosse méprise.

La Chronique confirme ce que dit Jean Chartier (III, p. 167). On venait des diverses parties du monde (*è diversis mundi climatibus*), pour combattre à la suite de la Vierge-Guerrière. Si au lieu d'être entravée, elle avait trouvé la coopération matérielle et morale qu'elle demandait, il n'est rien qu'on n'eût pu se promettre.

La Pucelle n'a pas mis le roi dans Paris : ce n'est cependant que grâce à ses exploits, que Charles VII a pu recouvrer sa capitale, sept ans après avoir refusé de la tenir de la main de la Vierge-Libératrice.

Le caractère prophétique, si éminent dans la Vénérable, semble avoir frappé les Allemands plus encore que les exploits de la guerrière. Le clerc de Spire intitule son traité sur Jeanne *de Sibyllâ Francicâ* ; on vient de voir que c'est le caractère accentué par Nider, comme par le chanoine de Strasbourg. Il fait prédire le supplice par la martyre elle-même. Il n'est pas le seul.

V

Chronique de Lorraine. — Dom Calmet édita cette Chronique au tome III de son *Histoire de Lorraine*. Elle part de l'année 1350 et finit à l'an 1544. L'auteur vivait donc plus d'un siècle après la Pucelle; il en parle longuement, mais en faisant de son histoire un tissu de fables. C'est ainsi qu'après la délivrance d'Orléans opérée d'une manière qui n'a rien d'historique, la Pucelle, d'après lui, serait partie pour Bordeaux, en aurait chassé les Anglais, et aurait poussé jusqu'à Bayonne. Les Parisiens, à ces nouvelles, mettent les Anglais hors de leurs murs. Le roi va rejoindre la Pucelle à Bordeaux, d'où ils vont à Reims. Le roi y est sacré; il vient se faire couronner à Paris. Après huit jours de joutes et de tournois, on se dirige vers la Normandie. La Pucelle prend Dieppe, Honfleur, Avranches. Les Anglais ne gardent que Rouen. L'armée vient assiéger la ville. La Pucelle disparaît dans une escarmouche, sans que l'on sache comment. Écoutons le chroniqueur : « La Pucelle qui vaillante était, et qu'en l'escarmouche comme provée (*preuse?*) et hardie était, au milieu se bouta. Là fut perdue, on ne sut qu'elle devint. Plusieurs disaient que les Anglais la prirent; dedans Rouen fut menée, les Anglais se la firent brûler. D'autres disaient qu'aucuns de l'armée l'avaient fait mourir, pour cause qu'elle attribuait tous les honneurs des faits d'armes à elle. »

L'histoire n'a rien à voir dans cette suite de contes qui en sont le fléau. C'est en substituant cette série de fables absurdes aux irréfragables monuments que nous possédons, que l'on parviendrait à faire passer pour un mythe le plus historique des personnages. On doit le plus profond mépris à de semblables œuvres, dans quelques siècles qu'elles se produi-

sent. Pourquoi faut-il que nous en voyions de nos jours qui, sans venir de l'école libre-penseuse, ne sont pas plus fondées que les rapsodies de la *Chronique de Lorraine* sur la Pucelle?

Déjà dans la seconde partie du XVI[e] siècle, un historien hollandais, Pontus Heutérus, protestait contre ceux qui traitaient de fable l'histoire de la Vénérable.

Tous les documents dont se compose *la Vraie Jeanne d'Arc* datent de moins de cent ans après l'héroïne; un très grand nombre ont été écrits pendant qu'elle était sur la scène; presque tous les autres dans les trente années qui ont suivi son martyre. Une exception est faite pour Pontus Heutérus à cause de quelques particularités qu'il rapporte. Le passage suivant est traduit du latin donné par Quicherat (t. IV, p. 448).

Après avoir brièvement raconté la délivrance d'Orléans et le supplice de l'héroïne, Heutérus ajoute : « Il en est qui regardent comme une fable ce que nous venons de raconter de Jeanne la Pucelle; mais outre que les faits sont récents, que tous les historiens du temps la mentionnent honorablement, j'ai vu de mes yeux, sur le pont jeté sur la Loire à Orléans, la statue en bronze de cette Pucelle. La chevelure flotte élégamment sur les épaules, elle est à deux genoux devant un Christ en croix, également en bronze. Une inscription atteste que ce monument a été élevé à l'époque par les soins et aux dépens des demoiselles et des dames d'Orléans, en mémoire du siège mis par les Anglais.

« En outre, pendant que j'écrivais ceci, j'avais sous mes yeux, écrite de la main de l'auteur, la *Vie élégante et fidèle de Philippe le Bon*, par Georges Chastellain. Il affirme en quelques endroits avoir vécu du temps de Jeanne la Pucelle et l'avoir vue. Paysanne inconnue, ses exploits militaires l'élevèrent à un rang tel, que le roi Charles lui donna le train de maison d'un comte, pour que sa pauvreté ne fût pas une cause de mépris auprès des gens de guerre.

« Outre de nobles demoiselles, on voyait à sa suite de jeunes nobles en qualité de secrétaires, de pages, de chambellans. Le roi l'honorait, les grands, et surtout le peuple, la regardaient comme une sainte, un petit nombre seulement comme une sorcière. Quoi qu'elle fût, il n'y a pas l'ombre d'un doute que ce qui est écrit de sa naissance, de ses exploits militaires, de sa mort, ne soit la vérité même. »

Ainsi parlait, dans la seconde partie du XVI[e] siècle, l'écrivain hollar dais dans son ouvrage : *Rerum Burgundicarum libri sex.*

S'il ne fallait pas se borner, la première partie du XVI[e] siècle nous fou nirait de belles pages sur la Vierge, même en dehors des auteurs fra çais. Tel Philippe Gérard, plus connu sous le nom de Philippe Vigneules. C'était un marchand de chaussures de Metz que l'amour

;ude rendit l'historien de cette ville. M. de Bouteiller a extrait de ses .nuscrits une plaquette sous ce titre : *Jeanne d'Arc dans les chroniques ssines.* Encore que Philippe de Vigneules n'apprenne rien de nouveau · l'héroïne, son histoire y est racontée avec étendue et sans erreurs tables. Meyer, dans son Histoire de Flandre (*Annales rerum Flandri-'um*), quoique peu favorable aux Français, a consacré à la Vénérable ; pages enflammées. Elles s'ouvrent par cette pensée : « A ce que omme ne pouvait pas, Dieu suppléa. A la tête des Français parut nne, la Vierge que personne ne fit surgir, ne forma, ni ne choisit, mais ; Dieu donna. » Aucun de ces auteurs n'a pensé que la mission ssait à Reims.

CHAPITRE VI

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LES CHRONIQUES ÉCOSSAISES ET LES DOCUMENTS D'AUTRES NATIONS.

SOMMAIRE : I. — Relations de la France et de l'Écosse. — L'historien Walter Bower. — Son passage sur la Pucelle. — Prédite d'après lui par sainte Brigitte. — Le passage de sainte Brigitte sur la guerre de Cent ans.

II. — *Le Livre de Pluscardin.* — Notice sur ce livre : l'auteur dit avoir suivi la Pucelle depuis son arrivée à Chinon jusqu'à son supplice. — Raisons d'en douter. — Comment les Anglais auraient construit leur camp autour d'Orléans. — Désespoir et piété de Charles VII. — Les Orléanais. — Combats autour d'Orléans. — Le début du chapitre annoncé sur la Pucelle.

III. — WILLIAM CAXTON. — Son passage sur la Pucelle. — Fable sur le délai de son supplice.

IV. — *La Poncella d'Orliens.* — Chronique espagnole qui n'est qu'une suite de fables sur l'héroïne.

V. — L'héroïne connue à la cour de Byzance. — Idée que l'on s'en formait.

I

La France aux abois ne trouva dans aucun peuple de la chrétienté le secours que lui fournit l'Écosse. C'est de l'Écosse surtout que Charles VII tirait ses auxiliaires, a-t-il été dit plusieurs fois. Les princes de la famille royale, le comte de Buchan[1] fils du régent Albany, des Stuarts, des prêtres, tels que Jean de Saint-Michel, dans la suite évêque d'Orléans, passaient en France avec de nombreux guerriers. L'histoire des deux nations se mêle durant cette période, et il est impossible de raconter l'une sans toucher à l'autre.

Deux chroniqueurs écossais de l'époque parlent de la Pucelle : le premier est Walter Bower, le second le moine de Pluscardin.

Walter Bower, né à Hadington en 1385, prit l'habit de moine à dix-huit ans, dans l'abbaye de Saint-Colomb. Il étudia la philosophie et les sciences sacrées dans son monastère et vint ensuite se perfectionner à Paris. Rentré à Saint-Colomb, il fut porté à la dignité abbatiale en 1418 ; il fut même appelé à prendre une part active au gouvernement du royaume

1. Et non de Buclan, ainsi que c'est écrit au tome III, p. 12.

d'Écosse. Devenu plus libre en 1441, il s'occupa de travaux historiques. Au siècle précédent, Fordun, chanoine d'Aberden, avait entrepris de rédiger, sous le titre de *Scoto-Chronicon*, les annales d'Écosse depuis les temps les plus reculés, même avant l'ère chrétienne. Sur quatorze livres dont se composait son ouvrage, de cinq à six seulement avaient reçu une rédaction définitive ; les autres, quoique fort avancés, restaient encore incomplets. Bower reprit le travail, et conduisit le *Scoto-Chronicon* jusqu'à l'année 1436[1].

Voici comment il parle de la Libératrice au sujet des affaires de France : « Vers ce temps, vint de Lorraine une Vierge toute jeune qui se disait envoyée par le Très-Haut, pour repousser et rendre impuissantes les prétentions des Anglais. Le roi ayant mis sous sa conduite deux mille hommes d'armes, elle vint à Orléans avec un convoi de vivres, après avoir envoyé devant elle un héraut porteur d'une lettre, par laquelle elle ordonnait aux assiégeants, de la part de Dieu, de quitter Orléans et la France, sous peine, s'ils désobéissaient, d'avoir à encourir de terribles châtiments. Le message fut non avenu, et le messager accueilli avec tant de mépris qu'on ne daigna pas lui donner une réponse à rapporter. La jeune fille, qui marchait toujours vêtue en guerrier, introduisit les vivres par bateau, conquit des bastilles, tua Glacidas avec plus de six cents de ses hommes, entra dans la ville, et en réconforta heureusement les habitants. Elle vint ensuite à Tours, auprès du roi, réunit de plus grandes forces, regagna Orléans avec le duc d'Alençon et le Connétable de France, et fit lever le siège.

« Les Anglais se retirèrent dans la place de Meung-sur-Loire. La Pucelle les poursuivit, et leur livra bataille en rase campagne ; trois mille Anglais y trouvèrent la mort ; il n'y périt que vingt hommes parmi les Français et les Écossais ; les sires de Talbot et de Scales y furent pris. La Pucelle, allant de l'avant, assiégea Jargeau et l'emporta par assaut. Le comte de Suffolk y fut fait prisonnier avec deux de ses frères[2].

« A la suite de ces victoires, le roi, sur le conseil de la Pucelle, vint à Reims en Champagne ; il y fut couronné et sacré avec le chrême de l'ampoule apportée par un Ange à Charles le Grand. Un Écossais, Jean Kirkmichael, était alors en qualité d'évêque à la tête de l'Église d'Orléans.

« La Pucelle mit une garnison à Reims, vint à Senlis qui lui fit soumission, et ensuite à Saint-Denys qui lui ouvrit spontanément ses portes. Laissant le roi à Saint-Denys, la Pucelle vint avec dix mille hommes de

1. Tiré de la préface de l'édition d'Édimbourg, 1759, 2 vol in-f°.
2. Encore que cet abrégé des exploits de la Pucelle soit substantiellement vrai, l'ordre des événements y est interverti, et la manière dont ils se sont accomplis, altérée.

Saint-Denys à Paris, et elle donna l'assaut à la ville. Beaucoup d'hommes d'armes de l'armée du roi y périrent frappés par les projectiles lancés par les frondes, les arbalètes, les pierriers, atteints par les flèches. La Pucelle elle-même eut les deux cuisses transpercées d'un garrot.

« A cette vue le roi se retira à Orléans, et la Pucelle à Valois, d'où, après guérison, elle se transporta à Compiègne. Là, guettée et prise par les Anglais et les Bourguignons, elle fut transférée à Rouen, où par sentence du seigneur Jean, le Régent, mise en niche[1], elle fut réduite en cendres. C'est qu'elle fut pour le royaume de France la source de biens nombreux, tandis que, durant quelque temps, elle fut la terreur des Anglais. Quel esprit lui a fait entreprendre ce qui vient d'être dit, celui-là le sait auquel rien n'est caché. Elle portait à l'index de la main gauche un anneau qu'elle avait coutume de regarder continuellement, ainsi que je le tiens d'un témoin des faits racontés.

« Elle est peut-être celle dont Merlin, dans ses obscurs oracles[2], a écrit ce qui suit :

Gloria sublimis, rutilans ab aggere solis
Megeros ebulliet mersos in Aurelianis.
Mœror magnificus Anglorum stigmata terit.
Frendens anuli quæ magica mira satis,
Corruet ab alto, sublimi tacta nitore,
Perget et ad pelagus ; pace suâ perit hic.

« On dit aussi qu'elle a été prophétisée ainsi qu'il suit :

Vis cum Vi, culi septem se sociabunt
Gallorum pulli tauro nova bella parabunt;
Ecce beant bella, portat vexilla Puella[3].
Virgo puellares artus induta virili
Veste, Dei monitu, properat relevare jacentem, etc.[4].

« C'est le cas de rappeler qu'au sujet de la France, sainte Brigitte entendit Notre-Dame lui dire dans une apparition : « Jamais il n'y aura « en France de paix un peu ferme et assurée; jamais ses habitants ne « pourront jouir d'une pleine sécurité et concorde, tant que ses habitants « par quelques grandes œuvres de piété et d'humilité n'auront pas apaisé « Dieu, mon fils, dont ils ont jusqu'à présent provoqué l'indignation et la « colère par beaucoup de péchés et d'offenses. »

1. *Dolio inclusa.* Les bûchers étaient construits en forme circulaire; de là, je crois, la métaphore de Walter Bower, *dolio inclusa*, enfermée dans le tonneau.
2. De qua Merlinus in suis secretis scribit. L'auteur laisse à de plus habiles d'interpréter la citation.
3. Voy. I, p. 455.
4. Nous avons déjà rencontré ces vers quatre ou cinq fois; voy. texte et traduction, III, p. 628 et 258.

« Cette Pucelle commandait auprès de Meung, là où furent tués trois mille Anglais et furent faits prisonniers les seigneurs de Talbot, Willuby et de Scales. »

Tel est le passage de Bower sur la Pucelle ; il n'a voulu donner qu'un sommaire, particulièrement pour ce qui regarde la dernière partie de la carrière. C'est de mémoire que le chroniqueur écossais cite sainte Brigitte. Dans les premières années de la guerre de Cent ans, la sainte eut une vision ; elle voyait saint Denys se jeter aux pieds de la Mère de miséricorde et lui dire : « Ayez pitié de votre royaume de France, qui est aussi le mien. *Miserere regno Franciæ tuo et meo.* Il est vôtre parce que les habitants vous honorent selon leur petit pouvoir ; il est mien parce que j'en suis le patron, et qu'ils ont confiance en moi. » Dans la suite de la vision que j'abrège, la sainte vit Notre-Dame, saint Denys, tous les saints dont la France garde les restes, tomber aux genoux de Notre-Seigneur. Notre-Dame lui exposait, — la voyante exprime à plusieurs reprises comme venant de la très sainte Vierge que ces figures étaient pour mettre à sa portée les mystères divins, — Notre-Dame exposait à Notre-Seigneur comment deux cruelles bêtes, le roi d'Angleterre et le roi de France, ravageaient la France, tuaient les corps en même temps que les âmes tombaient en enfer comme les flocons de neige tombent sur terre en hiver. Notre-Seigneur répond qu'il veut la paix, et une paix très cordiale pour le bien de la chrétienté ; il veut la cessation de tant d'insolences, et il en a disposé les moyens par un mariage qui unira les deux partis. Si les rois ne l'acceptent pas, ils seront malheureux dans leur postérité ; prédiction vérifiée par l'événement, puisque Philippe de Valois fut le père de Jean II, le prisonnier de Londres, le signataire du traité de Brétigny. Le rival de Philippe de Valois, Édouard III, vit mourir le prince Noir son fils, et eut pour successeur Richard II, non seulement détrôné, mais assassiné à la tour de Londres.

Notre-Seigneur termine en disant que « lorsque les Français auront conçu les sentiments d'une véritable humilité, le royaume viendra entre les mains du légitime héritier, et ils obtiendront pour eux-mêmes une véritable paix ». Il fallait une véritable humilité pour accepter comme conductrice de la guerre une paysanne de dix-sept ans, et se soumettre à sa direction. L'acte était si héroïque qu'il ne fut jamais parfaitement accompli par les capitaines, pas même à Orléans, et qu'après le sacre l'on conduisit les affaires diamétralement à l'opposé de ce que demandait l'envoyée du Ciel.

Cette prophétie sur les malheurs de France remplit les chapitres CIII, CIV, CV du quatrième livre des *Révélations de sainte Brigitte*. Pour un croyant, il y a plaisir et profit à les étudier. Sainte Brigitte fut

souvent favorisée des apparitions de saint Denys, qui lui disait dans une de ses manifestations : *Ego sum Dionysius qui a Roma veni in has partes prædicare Verbum Dei in vitâ meâ* (tome II, ch. XCII).

II

LE LIVRE DE PLUSCARDIN.

Liber Pluscardensis, le livre de Pluscardin, tel est le titre d'une chronique latine que M. Skane publiait en 1877 à Édimbourg avec traduction anglaise à la suite du texte. Quicherat, qui en avait donné un fragment, fortement intrigué par ce que l'auteur disait de ses relations avec la Vénérable, avait fait d'inutiles efforts pour savoir quel il était. Sans parvenir à lever le voile, M. Skane, par une étude attentive de la chronique, est parvenu à donner quelques indications de valeur. L'ouvrage a été composé en 1461, puisque l'auteur dit que l'Écosse et la France ont vécu en amies depuis Charlemagne jusqu'à l'année 1461, qui est, dit-il, celle où il écrit. Il dit ailleurs que l'ouvrage a été composé à la demande de l'abbé Dumferling, à Pluscardin, un prieuré qui dépendait de l'abbaye qui vient d'être nommée.

Ce qui est d'un intérêt capital pour notre sujet, c'est que l'auteur affirme avoir vu arriver Jeanne, et l'avoir suivie depuis son apparition jusqu'à son supplice. Il resta en France jusqu'à la mort de Marguerite d'Écosse, épouse du Dauphin, le futur Louis XI, qui mourut en 1445, à Châlons, au retour des fêtes célébrées à Nancy pour le mariage par procureur de Marguerite d'Anjou avec le roi d'Angleterre Henri VI. Il était clerc, et d'après certaines inductions, que ce n'est pas le lieu de reproduire, M. Skane croit pouvoir affirmer que cet auteur ne serait autre que Maurice Buchanam.

L'ouvrage est une chronique d'Écosse, un abrégé de Fordun et de Walter Bower, mais avec des additions pour les derniers événements. Parmi ces additions, dans le prologue du sixième livre (p. 5), l'auteur signale ce qu'il dira de la Pucelle. Il parlera, dit-il, d'une merveilleuse jeune fille par laquelle le royaume de France parvint à se délivrer des mains du tyran Henri, roi d'Angleterre. « Je l'ai vue, ajoute-t-il. Je l'ai connue, j'ai été avec elle dans les incidents de cette délivrance, j'ai été présent jusqu'à la fin de sa vie : *Quam vidi, novi et cum eâ fui in quæstis suis dictæ recuperationis ; usque ad finem vitæ* suæ *præsens fui.* » Au chapitre XXXI du dixième livre, il répète qu'il va en parler longuement, et en effet, le dernier chapitre, le XXXIIe, a pour titre : *Des commencements de l'admirable Pucelle, envoyée par disposition divine au secours de la*

France; de ses actes : *De iniciis Puellæ mirabilis provisione divinâ missæ ad succursum Franciæ, et de ejusdem actibus.* Or il s'arrête après sept lignes, et l'on n'a pas encore trouvé un seul manuscrit où existe la suite annoncée, encore qu'il y ait un onzième livre.

Les nombreux amis que la Vénérable compte au delà du détroit, notamment en Écosse, — le publiciste M. Andrew Lang me permettra de le citer, — ont fait des recherches qui n'ont pas encore abouti ; puissent-elles aboutir un jour !

Si quelque chose pouvait tempérer le regret de cette perte, ce sont les erreurs vraiment grossières que l'on constate sur des points qu'un homme dans la situation que l'auteur se donne n'est pas excusable d'avoir commises. C'est ainsi qu'il fait rentrer le vainqueur de Verneuil, Bedford, en triomphateur, non pas à Paris, mais à Rouen ; erreur légère à côté de l'énormité qui suit, puisqu'il l'y fait mourir peu de temps après, frappé de la lèpre. Il lui donne Salisbury pour successeur dans le gouvernement du royaume des Français, et fait succéder Suffolk à Salisbury ; autant de fables inexplicables dans un personnage qui dit avoir vécu durant ce temps en France. Son ton est déclamatoire, boursouflé et anémique tout ensemble. Il cherche à produire l'effet et n'accuse que son impuissance. C'est à se demander si ce n'est pas pour hausser son autorité qu'il s'attribue d'avoir suivi la Vénérable depuis son entrée en scène jusqu'à son supplice.

Voici cependant la traduction, ou le résumé des trois chapitres qui précèdent celui qu'il a consacré ou devait consacrer à la Libératrice.

Dans son chapitre XXIX, il parle des travaux faits par les Anglais pour s'abriter. Monstrelet nous a dit (III, p. 396), que les Anglais, selon leur coutume, s'étaient fait des logements dans la terre. Le livre de Pluscardin développe ainsi cette indication : « Les assiégeants, pour se garantir des machines des assiégés, s'étaient creusé tout autour de la ville des souterrains, des mines dans le sol. Ils avaient avec eux des marchands, des ouvriers faits à tous les métiers réclamés par l'art de la guerre ; ils avaient aussi toutes les marchandises que l'on peut trouver dans une bonne ville. Dans ces fossés et dans ces mines, il y avait des constructions, des fours, des rues avec des carrefours souterrains aussi, à la manière des places d'une ville. C'était pour que les marchands et les artisans pussent circuler sans danger dans cette cité sous terre, et tenir leurs marchés. On y voyait des tavernes, on y vendait des vivres, des denrées, toutes les choses nécessaires à la vie. Ces tranchées avaient un mille d'étendue, elles étaient orientées du côté de Paris d'où les Anglais tiraient leurs provisions. »

Au chapitre XXX l'auteur raconte, non sans commettre des erreurs,

la mort de Salisbury, la journée des Harengs, et il parle ensuite d'une tentative du duc de Bourgogne, qui, si elle est vraie, aurait été passée sous silence par tous les chroniqueurs. Le duc aurait travaillé les villes de Lyon, d'Angers, de Tours, de Bourges, pour qu'elles acceptassent sa domination au lieu de se soumettre à l'Anglais. Se voyant ainsi supplanté par le duc de Bourgogne, Charles VII en serait venu à l'état de désespoir qu'il décrit en ces termes dans son chapitre XXXI.

« A cette vue le roi de France, en proie à la plus grande terreur, arrêta de se préparer le plus activement qu'il pourrait à se rendre auprès du roi d'Écosse, Jacques, le premier de ce nom. Il ne voyait, de quelque côté qu'il se tournât, que de mortels ennemis ; à l'ouest le duc de Bretagne, au nord le duc de Bourgogne et les Anglais, à l'est le duc de Bourbon (??) et le duc de Savoie, au sud le prince d'Orange et le roi d'Aragon. Il était jeune et n'avait pas d'argent; or à la guerre sans argent ni force, ni succès. N'espérant aucun secours, privé de tout appui, de tout conseil, de tout crédit, sans finances, sans serviteurs, abandonné par ses hommes d'armes, la douleur au cœur, délaissé, solitaire, dans l'excès de ses angoisses désireux de mourir plus que de vivre, il s'échappait en gémissements, disant d'une voix éplorée : « J'ai levé mes yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours », et encore : « J'ai crié vers le Seigneur dans la tribulation. »

« Il avait un pieux confesseur, l'évêque de Castres, auquel il se confessait tous les jours. Les jours de fête il recevait le corps du Seigneur; il entendait à genoux dévotement trois messes, ne laissait pas de réciter les heures canoniales avec les commémoraisons des âmes; il accomplissait ces pratiques tous les jours, et y ajoutait même d'autres oraisons.

« S'approchant de La Rochelle, où son intention était de s'embarquer, il s'enferma en changeant de résidence dans la ville la plus forte de la France entière, dont le nom est Poitiers. Là pour le moment étaient les messieurs du parlement de Paris chassés de cette ville; ils lui conseillèrent de poursuivre absolument le dessein formé. Mais le Dieu miséricordieux et compatissant, le Dieu patient, le Dieu plein de longanimité et riche en miséricorde, dont les yeux sont ouverts sur les justes et dont les oreilles entendent les prières, qui considère aussi les artisans du mal pour exterminer de la terre leur souvenir, ce Dieu écouta ses prières et lui envoya secours de son sanctuaire.

« Il dirigea vers lui une de ses servantes, une jeune Vierge jusqu'alors la plus faible de toutes les créatures et très pauvre d'esprit, petite et faible de corps, instruite et formée par le Saint-Esprit, par lequel, ainsi que le prouvent ses actes inspirés, elle fut animée, conseillée, dirigée;

elle le délivra des embûches de tous ses ennemis... Son arrivée, ses œuvres merveilleuses, seront longuement exposées dans les chapitres suivants[1].

« En outre la noblesse, la vaillance, le courage de la ville d'Orléans ne doivent pas être mis en oubli par les cœurs nobles et élevés. D'un consentement unanime, considérant que leur seigneur le duc d'Orléans était retenu prisonnier dans les mains de ses ennemis depuis la bataille d'Azincourt, ils firent publier qu'ils avaient en très grande abondance de l'or et de l'argent, des vivres, des armes offensives et défensives pour deux mille guerriers durant deux ans; que tous les nobles et tous les hommes habiles au métier des armes, qui voudraient se joindre à eux pour la défense de la ville, devaient être prêts à la défendre jusqu'à la mort; et aussitôt, en présence de tous, découvrant les provisions de la ville, les greniers, les celliers, montrant les tonneaux, on mit à la disposition des hommes d'armes vins, grains, poissons, et autres victuailles sans prix. Ces nouvelles firent accourir un si grand nombre de guerriers très distingués qu'ils n'eurent plus qu'à choisir les bons pour les garder, et à congédier ceux qui ne l'étaient pas. Faisant chaque jour des sorties contre les ennemis, ils en firent un tel carnage, leur infligèrent tant de déroutes et de pertes, leur firent tant de prisonniers, que le roi, à ces nouvelles, en reçut un si grand réconfort, que dès cette heure, de jour en jour, son âme se redressa magnifiquement, et il leur accorda en les anoblissant perpétuelle franchise, et c'est ainsi qu'en ces jours ladite Pucelle, excitée par le Saint-Esprit, reçut commandement de venir vers le roi, *et sic his diebus prædicta Puella a Spiritu sancto excitata ad veniendum regi præceptum accepit.*

« Des commencements de l'admirable Pucelle envoyée par la divine Providence au secours du roi, et de ses actes, ch. XXXII :

« En ces jours-là, le Seigneur suscita l'esprit d'une admirable Pucelle, née aux confins de la France, dans le duché de Lorraine, près du château royal de Vaucouleurs, dans l'évêché de Toul, du côté de l'Empire. Son père et sa mère l'occupèrent à la garde d'un troupeau de brebis. Maniant chaque jour le fuseau, entièrement vierge, sans reproche, assurait-on, ses proches rendaient bon témoignage à son innocence[2]... »

1. Misericors et miserator Dominus... misit ei auxilium transmittens ei unam ancillam, virginem puellam, omnium creaturarum antè hoc pusillanissimam et spiritu pauperrimam, corpore eciam exiguam et pusillam, cœlitùs tamen edoctam et instructam, ac Spiritu sancto, à quo et (ut) acta ejus probant inspirata fuit, animatam, consultam ac directam, quæ ab insidiis omnibus inimicorum omnium liberavit eum, et conclusit in manu inimici, et dominati sunt eorum qui dominati sunt eos. De cujus adventu et de mirabilibus operibus ejus declarabitur ad longum in sequentibus.

2. In diebus illis suscitavit Dominus spiritum cujusdam puellæ mirabilis, in finibus

Là s'arrête le chapitre dont l'annonce promettait de si intéressants détails. Encore que la lacune soit regrettable, les chapitres précédents diminuent fort la valeur de ce que l'auteur aurait pu nous raconter. On dirait des amplifications de médiocre écolier qui dans l'effort qu'il fait oublie de mettre d'accord les parties de sa narration. Ce qu'il raconte d'Orléans cadre mal non seulement avec ce que disent les documents les plus authentiques, mais avec ce qu'il a dit plus haut. Les succès qu'il attribue aux Orléanais, le réconfort qu'en reçoit le roi, sont incompatibles avec ce qu'il a raconté du désespoir du prince et de son dessein arrêté de fuir en Écosse. Peut-être faut-il entendre ces succès et l'effet produit sur Charles VII des jours que la Pucelle passa à Orléans, du 29 avril au 8 mai ; mais ce n'est pas ce que dit le texte. Les Orléanais partageaient, il est vrai, leurs ressources et leurs provisions avec leurs défenseurs, ainsi que l'ont consigné le *Journal du siège*, et le récit de l'établissement de la fête; mais loin qu'ils aient fait cet étalage de leurs ressources, on sait d'une manière authentique qu'ils firent appel à la générosité des autres villes. Les assertions du chroniqueur écossais, dès qu'elles sont en opposition avec celles d'autres documents, sont de nulle valeur ; elles restent suspectes dès qu'elles ne sont pas rapportées par d'autres contemporains ; elles ne constituent qu'une faible preuve.

III

WILLIAM CAXTON.

William Caxton, né vers 1410, mort en 1490, est le premier imprimeur de l'Angleterre. Venu en Hollande comme agent de commerce, il intervint dans un traité conclu entre le roi d'Angleterre et le duc Philippe pour régler les affaires de négoce entre les deux pays. Prié par la reine de traduire un ouvrage français, non seulement il le traduisit, il l'imprima sur le continent, et de retour en Angleterre, il y transplanta la récente découverte. Il traduisit du latin en anglais et imprima sous le titre de *Chronicles of England* d'anciennes chroniques anglaises. C'est là qu'il inséra sur Jeanne d'Arc un passage que Quicherat ne donne qu'en anglais, mais dont la traduction a été faite pour le présent volume par M. Chaulin, l'honorable magistrat qui nous avait rendu le même service pour quelques pièces du tome précédent.

Franciæ oriundæ, in ducatu Lotharingæ, propè castrum regale de Vaucolor, in episcopatu Tullensi, versùs imperium. Quam puellam pater et mater tenuerunt ad custodiam gregis ovium. Cotidiè digitis fusum apprehendens, omni virili carens thoro, cujuscumque criminis, ut asserebatur, expers, innocenciæ habens proximorum relacione -

William Caxton, qui donne un abrégé d'ailleurs assez exact de l'intervention de la céleste envoyée, lui prête pour échapper au supplice, ou le retarder, un artifice qui lui aurait fait dresser les cheveux sur la tête. Elle aurait feint d'être enceinte, ce que l'événement ne justifia pas; fable absurde répétée par quelques autres historiens anglais, pour ternir l'auréole dont était par-dessus tout jalouse celle que les Saintes aimaient à appeler simplement *la Pucelle*, la Vierge, nom qu'elle prenait avec une particulière affectation.

Voici la traduction de M. Chaulin :

« Cette année, le jour de Saint-Georges, le roi Henry passa la mer jusqu'à Calais, allant vers la France. Vers cette époque, et ultérieurement, le royaume subit de grands malheurs et tribulations ; le Dauphin et ses partisans commencèrent à faire la guerre, s'emparèrent de plusieurs places fortes, et firent subir des désastres aux Anglais. Ils étaient commandés par des capitaines tels que La Hire et Poton de Saintraylles, et principalement par une jeune fille qu'ils appellent la Pucelle de Dieu. Cette jeune fille montait à cheval comme un homme, et c'était parmi les Français un vaillant capitaine ; elle fit faire sous ses ordres de grandes entreprises, si bien que les Français avaient la conviction que, par elle, ils pourraient recouvrer tout ce qu'ils avaient perdu. Cependant, à la fin, après beaucoup de grandes batailles, avec l'appui de Mgr Jean Luxembourg qui fit de vraies prouesses, et était un noble capitaine du duc de Bourgogne, beaucoup d'hommes d'armes anglais, des Picards et des Bourguignons qui étaient de notre parti, campant devant la ville de Compiègne, le vingt-deuxième jour de mai, la Pucelle dont je viens de parler fut prise sur le champ du combat, armée comme un homme, et beaucoup d'autres capitaines furent pris avec elle. Ils furent tous conduits à Rouen, et là elle fut mise en prison, et on la condamna, d'après la loi, à être brûlée. Et alors, elle dit qu'elle était enceinte, ce qui fit suspendre l'exécution quelque peu. Mais, comme conclusion de l'affaire, on trouva qu'elle n'était pas enceinte, et alors elle fut brûlée dans Rouen. Et les autres capitaines furent mis à rançon, et traités comme on a coutume de le faire pour les hommes de guerre. »

IV

LA PONCELLA D'ORLIENS.

La Poncella d'Orliens, tel est le titre d'un petit volume in-18, espagnol, extrêmement rare, dont la Bibliothèque nationale a fait l'acquisition ces dernières années, à un prix, dit-on, très élevé. Il a

été imprimé à Séville en 1512. M. de Puymaigre en a donné, en 1891, l'analyse et des extraits dans les *Questions historiques*. C'est un recueil de contes et de fables, qui prouvent que l'on se faisait de l'héroïne française une idée telle que l'on pouvait écrire sous son nom les récits les plus fantastiques et les plus faux.

Voici comment l'auteur espagnol raconte l'origine de la Pucelle : « En Dauphiné en France, dit-il, vivait une jeune bergère, appliquée dès son enfance à la garde des troupeaux; ce qu'elle fit jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Son père, dit-on, était un aubergiste, chez lequel descendaient les voyageurs. Lorsque le soir, revenue de la garde des moutons, la jeune fille rentrait chez son père, elle apprenait des hôtes de passage les malheurs et les dangers du roi. Les femmes sont compatissantes et ont bon courage; aussi trouvait-on souvent la bergère pleurant sur la détresse de son roi. Son père et sa mère la réputaient insensée et traitaient son affliction de folie. Pour elle, lorsqu'elle parvenait à s'endormir, c'étaient des rêves dans lesquels elle croyait sauver la France. » Tout fantaisiste qu'est ce récit, c'est peut-être un des passages les moins extravagants du volume. Qu'on en juge. Partie avec un de ses frères, à l'insu de ses parents, pour Orléans, la seule place qui reste au roi, et où il est enfermé, elle y pénètre en gagnant un capitaine anglais, par le don de fruits mûrissant prématurément dans son pays, fruits qu'elle a apportés avec elle. Orléans délivré, la Pucelle conquiert Tours, Poitiers et La Rochelle, grâce à une flotte espagnole que la Pucelle est venue solliciter. Paris, Rouen, la France entière est reconquise par la jeune fille qui la gouverne heureusement sous le nom du roi, jusqu'à ce qu'elle meure. C'est qu'en effet, il n'est pas question du bûcher de Rouen dans l'œuvre espagnole. Seul, Dieu, qui a créé la Pucelle, pourrait en faire la chronique. Son souvenir est aussi vivant en France que si elle y régnait encore. L'auteur prétend avoir vu en France le portrait très ressemblant de la Vierge : elle était très grande de corps, plus qu'aucune femme, avait des membres très forts et robustes. Le visage était d'un homme plus que d'une femme... elle paraissait en tout bien conformée. Ses cheveux blonds étaient très longs; elle y faisait différents nœuds; et elles les portait en dehors de l'armure, bien qu'il y eût du péril, etc., etc. Inutile de prolonger ces citations sans valeur et sans intérêt.

Il ne semble pas douteux que les archives espagnoles renferment sur la Vénérable autre chose que ces divagations. Ce doit être plus vrai encore du Portugal, puisque le duc de Bourgogne épousa une fille du roi de Portugal à la fin de 1429, alors qu'il se disposait, à l'expiration de la trêve, à reprendre la guerre contre Jeanne; mais les archives de ces deux pays sont encore, croyons-nous, fort peu explorées.

V

Laonic Chalcondyle, un réfugié grec, a inséré dans son histoire des Turks, écrite en 1470, un passage sur l'héroïne, reproduit par Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 529). L'héroïne et la guerre de Cent ans y sont tellement défigurées qu'il serait sans intérêt de le reproduire à notre tour.

Il n'en est pas de même de quelques lignes que Quicherat a découvertes dans le manuscrit inédit 5593 de la Bibliothèque nationale (*fds. français*). L'auteur est Bertrandon de la Broquière, conseiller et premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne. Sur l'ordre de son maître, de la Broquière fit, en 1433, le pèlerinage de Jérusalem et revint par l'Anatolie et par Constantinople. Il a consigné le récit de son voyage dans le manuscrit sus-indiqué. Or on lit au folio 210 : « Le marchand Cathelan, chiez cui jestoy logié, dit à ung des gens de l'Empereur que j'estoys à M[gr] de Bourgoigne; lequel me fist demander, s'il estoit vray que le duc de Bourgoigne eust prins la Pucelle; car il semblait aux Grecs que c'estoit chose impossible. Je leur en dis la vérité, tout ainsi que la chose avoit été; de quoy ils furent bien esmerveillez. »

Donc, non seulement on parlait de la Pucelle à Constantinople; on s'en faisait une idée telle, qu'on regardait sa prise comme impossible, et l'on refusait d'y ajouter foi. Il est vraisemblable que l'on aura fait croire à l'Empereur prêt à succomber sous les coups des Turks que Jeanne viendrait relever l'empire et refouler les musulmans. L'Université de Paris restait au-dessous de la vérité, en disant de l'accusée de Rouen que le bercail très fidèle de presque tout l'Occident avait été infecté du virus de cette femme, c'est-à-dire du virus de son admiration. L'Orient, on le voit, n'était pas à l'abri de cette bienfaisante contagion.

LIVRE IV

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS LES POÈTES DE SON TEMPS

LIVRE IV

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS LES POÈTES DE SON TEMPS.

C'est dès la première heure que la poésie, éprise de la Vierge-Guerrière, essaya d'en parler dans la langue qui lui est propre. L'essai se renouvelle depuis près de cinq siècles, et cela sur tous les modes : épopée, drame, ode, chants, épigrammes. Faut-il dire que la poésie a été toujours vaincue, et s'est toujours trouvée au-dessous de l'histoire? Beaucoup le pensent. Elle peut avoir du moins l'avantage de populariser le divin poème, et de graver dans un vers facile à retenir un des sentiments qu'il fait naître.

Les poètes du xv[e] siècle qui ont écrit sur Jeanne d'Arc n'ont pas généralement pensé à embellir par leurs fictions les réalités merveilleuses dont ils avaient été les témoins, ou qu'ils tenaient de la génération qui les avait vues. Sous ce rapport, ils sont utiles à l'histoire, peuvent confirmer ce qu'elle raconte, y ajouter même parfois certains menus détails qu'elle a passés sous silence. Les poèmes qui font l'objet de ce livre seront envisagés sous ce rapport.

Les transcrire en entier est impossible Un seul, le *Mystère de la délivrance d'Orléans*, demanderait plusieurs volumes; car avec le texte il faudrait de longs commentaires pour en rendre la lecture facilement intelligible; il faudrait traduire ceux qui sont en latin. C'est une analyse avec citations des passages les plus intéressants pour l'histoire, qui va en être présentée, dans l'ordre chronologique de leur composition. Le premier, celui de Christine de Pisan, fut écrit quelques jours après le sacre. Il est daté du 31 juillet 1429.

CHAPITRE PREMIER

CHRISTINE DE PISAN. — ANTONIO BECCADELLI. — BALLADE DAUPHINOISE. — ASTÉSAN.

SOMMAIRE : I. — CHRISTINE DE PISAN. — Un mot sur sa vie et ses œuvres. — Elle ressuscite avec les événements qu'accomplit la Pucelle. — Invitation pressante à courir au-devant de Charles VII. — Il est destiné à de grandes choses; qu'il s'en rende digne. — La Pucelle supérieure à tous les héros sacrés et profanes. — Elle doit remettre l'ordre dans l'Église, recouvrer la Terre-Sainte. — Rien ne résiste à la Pucelle. — Que Paris se soumette. — Il y sera forcé, s'il ne le fait pas spontanément. — Charles pardonne.

II. — ANTONIO BECCADELLI et ANTONIO DE RHO : épigramme.

III. — *Ballade dauphinoise*, composée du temps de la Pucelle.

IV. — ANTONIO ASTÉSAN. — Son poème sur la Pucelle. — Quelques citations.

I

Christine de Pisan fut appelée la sœur des neuf Muses, mise au premier rang des poètes français de la fin du XIVe siècle, et du commencement du XVe : elle était née à Venise vers 1363. Son père, astrologue renommé, fut en cette qualité attaché à la cour par Charles V, qui lui assura rentes et honneurs. Il fit venir sa fille, âgée alors de cinq ans. L'enfant, élevée à la cour, reçut une éducation accomplie, dont ses talents lui firent tirer le meilleur profit. Mariée à un gentilhomme picard, du nom de Castel, elle devint veuve à vingt-cinq ans, avec la charge de plusieurs enfants. D'honorables partis se présentèrent, elle les refusa. Les cours de Milan, d'Angleterre, de Bourgogne voulurent se l'attacher; elle resta fidèle à sa patrie d'adoption, et au parti qui avait fait sa fortune. Son talent d'écrivain fournit aux besoins de son existence. L'on ne compte pas les menues pièces de poésie tombées de sa plume; elles sont remarquables par la grâce et la délicatesse du sentiment; on lui doit la meilleure histoire de Charles V.

Lorsque le parti dynastique dut céder devant le Bourguignon triomphant, Christine s'effaça, et se cacha dans une abbaye que l'on ne connaît pas. Les triomphes de la Libératrice l'en firent sortir, et ce fut pour la chanter. Elle le fit par une pièce de près de cinq cents vers de huit

syllabes, formant soixante et une strophes de huit vers chacune. L'on a vu que Mathieu Thomassin en avait fait entrer une partie notable dans les pages qu'il nous a laissées sur la Pucelle (III, p. 263). La pièce entière se trouve à la bibliothèque de Berne; de Sinner l'y découvrit, Jubinal la publia, en 1438, Quicherat la fit entrer au tome V du *Double Procès* (p. 3 et suiv.). Je dois renoncer par raison de brièveté à la transcrire à mon tour. Il faudrait expliquer chaque strophe pour en faciliter l'intelligence au lecteur. Une analyse accompagnée de quelques citations cadrera mieux avec le but poursuivi.

Les cinq premières strophes sont consacrées à dire la joie qui succède à onze ans de deuil : c'est le soleil qui reluit après une longue éclipse; c'est le printemps qui *tout renouvelle*. Je suis de ceux qui longtemps en deuil ont vécu, dit Christine.

Je, Christine qui ai plouré,
Unze ans en abbaye close,
A rire bonnement de joie
Me prends.....
L'an mil quatre cens ving et neuf
Reprit à luire li soleil.....

Plus de rien je ne me deuil
Quand ores voy (*ce*) que je veulx
. . . . . .
C'est la très belle
Saison, que printemps on appelle
Où toute rien (*chose*) se renouvelle.

Les quinze strophes qui suivent sont une exhortation à venir au-devant de Charles VII, à rendre grâces à Dieu. S'adressant à Charles, Christine lui prédit que puisque Dieu accomplit en sa faveur de telles merveilles, c'est qu'il lui réserve quelque grand fait à réaliser, quand le lieu et le temps seront venus :

Or fesons feste à nostre roy;
Que très bien soit-il revenu :
Resjoiz de son noble arroy (*éclat*).
Alons trestous (*absolument tous*), grans et [menu
Au devant; nul ne soit tenu (*dispensé*).
Menant joie le saluer,
Louant Dieu qui l'a maintenu,
Criant Noel! en hault huer (*à pleins poumons*).

Oyez par tout l'univers monde
Chose sur toute merveillable;
Notez se Dieu, en qui habonde
Toute grace, est point secourable
Au droit enfin.....

Qui vit doncques chose advenir
Plus hors de toute opinion.....
Que France de qui mention
En (*on*) faisoit que jus est ruée (*jetée à bas*)
Soit, par divine mission,
Du mal en si grant bien muée.

Par tel miracle vrayment
Que, se (*si*) la chose n'est notoire,
Et evident quoi et comment,
Il n'est homs (*homme*) qui le peust croire.
Oh, quel honneur à la couronne
De France par divine preuve!
Car pour les grâces qu'il (*Dieu*) lui donne,
Il appert comment il l'appreuve,
Et que plus foi qu'autre part treuve,
En l'estat royal, dont je lis
Que oncques, (ce n'est pas chose neuve),
En foy n'errèrent fleurs de lis.

Et toi Charles..... Vois ton renon
Hault eslevé par la Pucelle,
Que a soubmis sous ton penon
Tes ennemis; chose est nouvelle.

Si croy fermement que tel grâce
Ne te soit de Dieu donnée,
Se à toy, en temps et espace
Il n'estoit de lui ordonnée

Quelque grant chose solempnée
A terminer et mettre à chief;
Et qu'il l'ait donné destinée
D'estre de très grans faiz le chief;
Car ung roi de France doit estre.....
Qui sur tous rois sera grand maître.....
Je prie à Dieu, que celluy soies.

Ce fut la persuasion générale; Dieu relevait la France pour en faire l'instrument de ses particuliers desseins; la Pucelle l'indique à la fin de sa lettre aux Anglais; la raison éclairée par la foi le proclame. Christine dit au roi de n'être pas indigne de si grandes destinées.

Et j'ai espoir que bon (*tu*) seras,
Droiturier et amant justice,
Et tous (*les*) autres passeras,
Mais que orgueil ton fait ne honnisse (*ternisse*).
A ton peuple doulx et propice
Et craignant Dieu qui t'a esleu
Pour son servant, si com premisse
En as; mais que faces ton deu (*dû*),
Et comment pourras-tu jamais,
Dieu mercier à souffisance,
Servir, doubter en tous tes fais,
Que de si grande contrariance (*calamité*)
Ta mis à paix, et toute France
Relevée de tel ruyne,
Quand sa très grant saint Providence
T'a fait de si grant honneur digne?

La suite, jusqu'à la strophe 53, a été traduite dans la Chronique de Thomassin. On y voit comment Christine met la Pucelle au-dessus de tous les héros connus. Aux strophes 42 et 43, elle développe ainsi ce que la Pucelle fera pour la chrétienté :

En Chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde,
Les mécréants dont on devise,
Et les herites (*hérétiques*) de vie orde (*honteuse*)
Destruira ; car ainsi l'accorde
Prophétie qui l'a prédit,
Ne point n'aura miséricorde
De li (*de celui*) qui la foi (*de*) Dieu laidit (*altère*).
Des Sarrazins fera essart (*destruction*),
En conquérant la sainte terre,
Là meura Charles que Dieu gard.
Ains (*avant*) qu'il meure fera tel erre (*campagne*).
Cilz est cil (*il est celui*) qui la doit conquerre :
Là doit, elle, finer (*finir*) sa vie,
Et l'un et l'autre gloire acquerre,
Là sera la chose assovye.

Dans les quinze dernières strophes, Christine adjure ceux qui se sont soumis aux Anglais, de revenir au roi Charles :

N'apercevez-vous pas, gent avugle,
Que Dieu ici a la main mise?
Et qui ne le voit, est bien vugle.

C'est en vain que l'on essaierait de s'y soustraire : Voulez-vous contre Dieu combattre, leur dit la femme de foi? Elle rappelle le sacre accompli malgré tous les obstacles, les villes, les châteaux, qui n'ont pas la puissance de résister.

N'a-t elle mené le roy au sacre
Que tenoit adès (*toujours*) par la main?
Plus grant chose oncques devant Acre
Ne fut faite; car pour certain
Des contrediz y ot tout plain,
Mais malgré tous, à grant noblesse,
Il fut receu, et tout à plain
Sacré, et là ouy la messe.
Avecques lui la Pucellette
En retournant par son païs,
Cité, ne chastel, ne villette
Ne remaint (*résiste*). Amés ou hays (*ennemis*).
Qu'ilz soient, ou soient esbaïs
Ou asseurez, les habitans
Se rendent; pou sont envahys,
Tant sont sa puissance doubtans!

Quelques-uns promettent de résister; l'on fait des assemblées pour lui courir sus, mais il n'y a si forte opposition qui à l'assaut de la Pucelle ne tombe. Christine ne sait si Paris pour se soumettre attendra la venue de la Vierge, mais Charles *entrera qui qu'en groingne*, la Pucelle (*le*) *lui a promis; il n'est puissance qui puisse l'empêcher ; soumis tu seras, Paris, et torz oultrecuidance.*

Christine se plaint de ceux qui donnent des conseils contraires :

O Paris, très mal conseillé !
Fols habitans, sans confiance,
Aimes-tu mieulx estre essillié (*dévasté*)
Qu'à ton prince faire accordance?
Certes, ta grant contrariance (*opposition*)
Te destruira, se ne t'avises.
Trop mieulx te feust (*te serait*) par suppliance,
Requérir mercy; mal y vises.

Gens a dedans mauvais, car bons
Y a maint, je n'en fais doubte;
Mais parler n'osent, j'en respons,
A qui moult desplait et sans doubte,
Que leur prince ainsi on déboute,
Si n'auront point ceulx déservie (*attiré*)
La punition où se boute
Paris, où maint perdront la vie.

Christine engage tous les rebelles à prévenir par leur repentir la soumission qu'ils seront forcés de faire plus tard; elle exalte la clémence de Charles VII, qui *de sang espandre se deult*, a douleur. La Pucelle veut qu'il pardonne à chacun.

Et vous toutes, villes rebelles,
Et gens qui avez regnié (*renié*)
Vostre Seigneur, et ceulx et celles
Qui pour autre l'avez nié,
Or soit après aplanié (*remédié*)
Par doulceur, requérant pardon;
Car se vous estes manié
A force, à tart vendrez ou don.

Hélas! il est si débonnaire
Qu'à chascun il veult pardonner;
Et la Pucelle lui fait faire,
Qui ensuit (*il suit*) Dieu. Or ordonner
Veuillez vos cueurs et vous donner
Comme loyaulx François à lui,
Et quand on l'orra sermonner (*quand on l'entendra parler*)
N'en serez reprins de nulluy (*personne*).

Et que ne soit occision,
Charles retarde tant qu'il peut,
Ne surchar (*chair*) d'omme occision;
Car de sang espandre se deult.
Mais au fort, qui rendre ne veult
Par bel (*bonté*) et doulceur ce qu'est sien,
Se par force en effusion
De sang le requerre, il fait bien.

Donné ce ditié (*poème*) par Christine,
L'an dessus dit mil quatre cens
Et vingt et neuf, le jour où fine (*finit*)
Le mois de juillet. Mais j'entends
Qu'aucuns se tendront mal contents
De ce qu'il contient, car qui chière (*visière?*)
A embrunche (*abaissée*) et les yeux pesans
Ne peut voir la lumière.

II

ANTOINE BECCADELLI DIT LE PALERMITAIN.

Le dépit, le désir de se venger ont inspiré l'épigramme suivante, qui n'en reste pas moins un éloge pour la Vénérable, en dépit des sentiments qui l'ont dictée. Elle a été découverte par M. Mercati, qui l'a publiée

en même temps que la lettre de Raymond de Crémone dans les *Studi e documenti* de décembre 1894.

On a vu par la lettre de Raymond de Crémone que l'on disputait à Milan s'il fallait croire aux nouvelles qui arrivaient de France sur la Pucelle. Les notables de la ville résolurent d'envoyer un député s'en informer, et ils jetèrent les yeux sur le franciscain Antonio di Rho, un humaniste et un prédicateur zélé pour la pureté des mœurs. Le moine avait poursuivi des invectives de son zèle les œuvres d'Antonio Beccadelli, un humaniste obscène, dont les productions avaient été condamnées par le Saint-Siège, et publiquement brûlées. Antonio Beccadelli, outré de l'honneur que la délégation de la ville de Milan conférait au franciscain son ennemi, fit les vers suivants : c'est Jeanne la messagère céleste qui s'adresse aux pères conscrits de Milan.

Johanna, Dei nuntia, ad Patres conscriptos Urbis Mediolani.

Dicite io, patres, quænam hæc sententia vestra est?
Ecquis honor in me? Turpe est ad me mittere monstrum
Raudense...
Non datur impuris faciem spectare dearum.
Vos tandem moneo, patres; hanc flectite mentem,
Quæque agitis, sunto longè prospecta, quod hoc est :
Me nunquam oratori huic responsa daturam;
Non benè conveniunt pudor et scelus, agnus et hostis.

Traduction : *Jeanne, la messagère de Dieu, aux sénateurs de Milan.*

« Dites donc, ô pères conscrits, à quoi pensez-vous? Où est l'honneur qui m'est dû? C'est une honte que vous me députiez le monstre de Rho. Les hommes souillés n'ont pas le droit de voir la face des divinités. Je vous avertis, pères conscrits, changez d'avis; voyez ce qui sera la conséquence de votre résolution. Sachez que je n'adresserai jamais la parole à votre ambassadeur. Il ne saurait y avoir accord entre l'innocence et le crime, entre l'agneau et son ennemi. »

Ce n'est pas le seul exemple qui prouve que la culture des lettres païennes n'était pas une école d'urbanité et de politesse.

Antonio de Rho aurait fait allusion, d'après le Dr Mercati, à ces insultes de Beccadelli, dans une de ses pièces où il dit : « Ta parole infâme ne saurait rompre le conseil des dieux; » et encore : « Qu'il se relise, compte les pieds de ses vers quand il en forge, et que sa fureur ne s'étende pas jusqu'à la métrique :

Sic divas frangere mentes
Vox tua spurca nequit.....
Perlegat, atque pedes numeret dum carmina cudit.

Et encore :

Nec furor involvat metrum...

L'avant-dernier vers de Beccadelli est faux. On ignore ce qu'il en fut de l'ambassade de frère Antonio de Rho.

III

BALLADE CONTEMPORAINE DE LA PUCELLE.

La pièce suivante n'est connue que depuis 1891. M. Paul Meyer la découvrit dans le feuillet de garde du dossier d'un procès que soutenait la ville de Romans. Le procès ayant été terminé en 1431, il est très vraisemblable que c'est vers cette époque que l'on en aura réuni les pièces, qui depuis lors auront reposé dans les archives de Romans, jusqu'à ce qu'elles soient passées dans les archives départementales de la Drôme, à Valence. En voulant explorer le procès, l'attention de l'érudit chercheur fut attirée sur l'enveloppe, où il recueillit le chant populaire que l'on va lire, et qu'il publia en 1892, dans la revue *Romania*, page 51.

Le Dauphiné était l'apanage du roi de Bourges que les ennemis appelaient aussi le Dauphin Viennois. Charles y comptait de chaleureux partisans. Il suffit de rappeler ce que nous avons dit de Mathieu Thomassin, dans le volume de *la Libératrice*, de Jacques Gelu, archevêque d'Embrun, dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*. La victoire d'Anthon (11 juin 1430), avait exalté les cœurs français, et c'est probablement à la suite qu'aura été composé le chant qui suit :

Arrière, Englois coués [1], arrière,
Votre sort si [2] ne règne plus,
Pensez d'en troquer la bannière
Que bons Français ont rué jus,
Par le vouloir du roy Jesus
Et Jeanne la douce Pucelle;
De quoy vous êtes confondus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

De trop orgueilleuse manière,
Longuement vous êtes tenus;
En France est vous (*votre*) semet(i)ère,
Dont vous êtes pour foulx tenus;
Faucement y êtes venus,
Mes, par bonne juste querelle
Tourner vous en faut tous camus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

Or esmaginés quelle chière
Font ceulx qui vous ont soutenus
Despuis vostre emprise première;
Je croy qu'i sont mors ou perdus,
Car je ne voys nulle ne nus
Qui de présent de vous se mesle,
Sinon chétifs et malotrus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

Pour vous (*vos*) gages, il est conclu,
Ayez la goutte et la gravelle,
Et le coul taillé rasibus,
Dont c'est pour vous dure novelle.

1. Portant queue, *caudati*. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine de cette qualification attribuée aux Anglais, et qui leur déplaisait fort.
2. Votre fortune ne donne plus des lois, les Français en ont abattu la bannière.

IV

ANTOINE ASTÉSAN.

Antoine Astésan, a-t-il été dit (II, p. 241), sur la foi de Quicherat, tra duisit en hexamètres la lettre de Boulainvilliers à Philippe Visconti C'est inexact, c'était pour le duc d'Orléans ; et le poème ne fut pas com posé en 1430, mais en 1435.

Antoine naquit sujet du duc d'Orléans, Asti, sa ville natale, faisant parti de la dot de Valentine de Milan, mère du prisonnier de Londres. Il eu pour père un notaire d'Asti et vint au monde en 1412. Après avoir étudi à Turin et à Pavie, il ouvrit un cours de belles-lettres dans sa ville d'ori gine. Lors de la visite que Charles d'Orléans fit en 1449 à sa possessio d'au delà des Alpes, le professeur de belles-lettres gagna les bonne grâces d'un prince qui les cultivait. Le duc d'Orléans amena l'humanist en France ; et Astésan traduisit en vers latins les poésies françaises, si gra cieuses, de Charles d'Orléans. La traduction n'a pas été imprimée ; l bibliothèque de Grenoble en possède un manuscrit signalé par Champol lion-Figeac.

M. Herluison édita, en 1874, avec une traduction, le poème d'Astésa sur la Pucelle. Jusqu'à la délivrance d'Orléans, c'est la lettre de Boulain villiers en hexamètres. Le poète profite de cette délivrance pour dire a duc combien il est aimé du Ciel. Le Ciel a permis que l'ennemi ne compta que des triomphes jusqu'à ce qu'il se fût attaqué à la capitale de so duché ; là, pour l'arrêter, il est intervenu par le miracle de la Pucelle, qu a prophétisé la fin de la longue captivité du prince.

Très bref sur la campagne de la Loire, muet sur le sacre, Astésan après Patay, résume en ces termes les exploits de la Vierge : « Aprè cette victoire, la Pucelle, conduite par la Divinité, conquit en peu de temp tant de contrées, écarta de la France tant de périls, donna au royaum un secours si puissant, que la persuasion des Français est que seul Jeanne est venue à leur aide, que seule elle a sauvé leur patrie tou entière. »

Au portrait tracé par Boulainvilliers, Astésan ajoute ce trait : « Lors que la Vierge était sans armes, entourée d'un cercle de demoiselles, un telle pudeur, une telle modestie reluisaient sur ses traits qu'on eût cr voir Lucrèce de si grande renommée ; mais lorsqu'une puissante armur revêtait sa sainte poitrine, lorsque sur un fier coursier elle marchait su l'ennemi, et qu'elle, une femme, ordonnait l'armée, on eût pensé voir l roi des Troyens, Hector, etc... »

Astésan ne parle qu'à mots couverts de la prise et de la mort de la Pucelle : « Telle était, dit-il, l'excellence de sa vie, telle sa vertu ; c'est ainsi qu'elle défendait contre l'ennemi les peuples de France. Le Tout-Puissant, voyant que sa valeur avait mis la France suffisamment à couvert de l'ennemi, souffrit qu'un si puissant secours fût retiré aux Français, et qu'ils n'eussent plus à compter que sur des forces purement humaines. »

« Quoi de plus étonnant, s'écrie Astésan, quoi de plus merveilleux a chanté dans son poème le poète de la divine Énéide... Dieu et la nature m'ont refusé le génie de Virgile... Cependant viennent des temps plus heureux, que Dieu ménage des loisirs à ma muse ; avec ta louange, ô Charles, je dirai les exploits des Français.

Et cum laude tuâ Gallorum prœlia dicam ;

« L'affection que je te porte m'inspireront de tels accents qu'ils retentiront dans tous les siècles, et rappelleront éternellement ton nom. »

Ut cuncta in sæcula durent,
Æternoque tuum memoretur tempore nomen.

CHAPITRE II

LE « MYSTÈRE DU SIÈGE D'ORLÉANS ».

SOMMAIRE : I. — Le *Mystère du siège d'Orléans*. — Bibliographie. — Composé à deux dates différentes. — Frais de représentations couverts par de Rais.
II. — Lieu de la représentation. — Moins encore que dans les autres mystères, le compositeur et les spectateurs supposaient l'arbitraire et périlleuse distinction entre l'histoire et la légende.
III — Coup d'œil sur le drame jusqu'au rappel des Bourguignons par leur duc. — Courtes citations.
IV. — La Pucelle introduite au vers 7017. — De quelle manière ? — Son portrait. — Entretien avec saint Michel. — Repoussée par Baudricourt. — Acceptée à cause de l'annonce de la défaite de Rouvray. — Chinon. — Poitiers. — La Pucelle équipée. — Départ. — Citations.
V. — Les péripéties du siège du côté des Français et des Anglais ; tout est dû à la Pucelle qui rapporte tout à Dieu. — Courtes citations.
VI. — La campagne de la Loire. — Jargeau. — Patay. — Humilité et humanité de la Pucelle. — Courtes citations.

I

De toutes les compositions poétiques sur la Vénérable, léguées par le siècle qui a vu la céleste apparition, voici la plus longue, et, au point de vue historique, la plus instructive.

Montfaucon, dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, signalait, dans le fonds de la reine Christine, une composition dramatique sous le titre qui vient d'être donné. L'exemplaire unique se trouve coté aujourd'hui sous le numéro 1022, à la Vaticane.

A la suite de divers extraits qui en avaient été publiés, le poème a fini par sortir, en 1862, entièrement imprimé des ateliers de l'imprimerie Impériale. C'est un in-quarto de plus de 800 pages. MM. Guessard et de Certain avaient été chargés par le gouvernement français d'en tirer une copie et d'en surveiller l'impression ; mission qu'ils ont remplie en faisant précéder l'œuvre d'une large introduction, à laquelle seront empruntées plusieurs des remarques que l'on va lire.

Le mystère compte vingt mille cinq cent vingt-neuf vers, presque tous de huit syllabes. L'auteur, malgré diverses études qui en ont été faites, reste

inconnu, et les conjectures émises par Vallet de Viriville manquent de solidité. On est plus fixé sur l'époque de la composition. Elle doit être rapportée très vraisemblablement à l'année 1435, et pas plus tard que 1439. On lit en effet dans le mémoire présenté par les héritiers du maréchal de Rais pour établir sa prodigalité : « *Faisait jeux, farces, morisques, jouer mystères à la Pentecôte, et à l'Ascension, sur de hauts chaffaux, sous lesquels estoit hypocras et autres forts vins comme en une cave. Il se tenoit ès villes, comme Angiers, Orléans et autres, auquel lieu d'Orléans, il demeura un an sans cause, et y despendit quatre-vingt à cent mille escus, empruntant de qui lui vouloit prester, engageant les bagues et joyaux pour moins qu'ils ne valoient, puis les rachetant bien chier*[1]. »

Le malheureux maréchal comparaissait devant le tribunal ecclésiastique de Nantes le 10 septembre 1440, et était brûlé le 20 octobre. Déjà ses proches avaient obtenu dès 1436, du parlement de Paris, une sentence d'interdiction de l'administration de ses biens. La sentence, quoique éludée, grâce à l'appui intéressé du duc de Bretagne, suppose que le prodigue avait déjà considérablement entamé son immense fortune. Occupé durant ses dernières années à en réparer les brèches par de sanguinaires et sataniques pratiques, il n'a pas dû passer une année à Orléans. Les comptes de la ville d'Orléans viennent corroborer cette conjecture. On lit dans ceux de 1435 : « *A Guillaume le Charon et Michelet Filleul, pour don à eux faict pour les aider à paier leurs eschaffaulx et aultres depenses par eux faictes le VIIIe jour de mai mil CCCCXXXV, que ils firent certain mistaire ou bolvart du pont durant la procession; payé* III *réaulx d'or, pour ce* 72 *sols p.* »

Les comptes de 1439 sont encore plus explicites. On y lit : « *A Mahiet Gaulchin peintre, le XIIIe jour du moys d'avril, pour faire les jusarmes et hachy et une fleur de lis, et deux godons, par marchié fait à lui en la chambre de la dicte ville, pour faire la feste du lièvement des Tourelles,* 12 *liv.* 16 *sols p.* »

« *A Jehan Chanteloup, pour avoir vacqué neuf journées à faire les eschaffaulx de la procession des Tourelles, et pour onze charrois pour mener et ramener le bois qu'il failloit à faire lesdiz eschaffaulx ; pour ce* 44 *sols p.*

« *A Jehan Hilaire, pour l'achat d'un estendart et bannière qui furent à Monseigneur de Reys pour faire la manière de l'assault comment les Tourelles furent prinses sur les Anglois, le VIIIe jour de May, VII liv. tournois qui valent à Paris CXII sous parisis ; pour ce CXII sols p.* »

C'étaient là de bien petites sommes pour solder une représentation telle que le *Mystère du siège*, qui compte cent quarante personnages

1. *Preuves de l'histoire de Bretagne*, par Dom Morice, t. II. p. 1336.

parlants, sans comprendre de nombreux groupes de bourgeois, de soldats, etc. ; où l'on devait faire entendre non seulement le son des clairons et des trompettes, mais encore le grondement des canons, et reproduire de vraies batailles. C'est en effet ce que l'on trouve exprimé souvent par le dramaturge. Les dépenses pour les échafauds devaient être énormes.

Les scènes n'étaient pas représentées, comme de nos jours, dans un édifice, mais en pleine place publique. On admet aujourd'hui qu'au lieu d'une seule scène dont le changement de décor renouvelle l'aspect, il y en avait plusieurs, séparées par divers intervalles sur lesquels pouvaient se reproduire les rencontres, les mêlées. Que l'on ajoute à tout cela les costumes, et l'on n'aura pas de peine à trouver l'emploi des cent mille écus du maréchal de Rais. Cent mille écus d'alors représentent plus de deux millions d'aujourd'hui ; d'après cette évaluation, c'est par centaines de mille francs qu'il faut compter ce qu'a dû coûter l'exhibition du mystère.

M. l'abbé Bossard, le récent historien de Gilles de Rais, nous apprend que le maréchal passa à Orléans du mois de septembre 1434 au mois d'août 1435. Une partie de l'année a dû être employée à la composition du mystère, aux préparatifs de la représentation. Il a dû y remplir le rôle fort honorable qui lui est attribué dans le drame, comme il l'avait eu dans la réalité des événements. Les comptes de ville de 1439 qui viennent d'être cités montrent qu'il était propriétaire de la bannière, dont il s'était servi *pour faire la manière*, c'est-à-dire la représentation de la prise des Tourelles.

Les sommes dépensées en 1435, pour porter et ramener les échafauds de la procession des Tourelles, indiquent qu'il y eut une première représentation cette année. Rien ne s'oppose à ce qu'on en admette une seconde en 1439.

Il est manifeste que la composition a subi une addition de plus de cinq mille six cents vers, et cette addition porte sur le commencement et non pas sur la fin du poème. La preuve en est dans le nom donné à Dunois. Il est constamment appelé Dunois, bâtard d'Orléans, jusqu'au vers 5602. Au contraire, dans les quinze mille vers qui suivent, pas une fois il n'est appelé Dunois, mais constamment bâtard d'Orléans. Son frère Charles ne lui avait donc pas alors concédé le comté du Dunois ; ce qui n'eut lieu qu'en juillet 1439. Les cinq mille six cents premiers vers ont donc été composés postérieurement à cette donation, tandis que le reste du mystère était composé avant la collation de ce titre et de cette récompense.

II

Quelques heures ne suffisaient pas pour la représentation d'une œuvre de si longue haleine; et on en connaît qui sont plus étendues que le *Mystère du siège*. Il y fallait des jours, et parfois une semaine entière. Nicolas Despréaux, en écrivant le vers classique :

De nos dévôts aïeux le théâtre abhorré,

a buriné une colossale fausseté. M. Petit de Julleville, dans les très intéressants volumes consacrés à l'étude des représentations connues sous le nom de mystères, prouve qu'il fallait dire de nos dévots aïeux le théâtre ADORÉ. Les mystères mettaient sous les yeux, tantôt les scènes de la vie de Notre-Seigneur et des Apôtres, et tantôt la vie des Saints, ou d'autres faits religieux, chevaleresques. La représentation en était saine. Elle était annoncée au loin et l'on y accourait des villes et des localités voisines. L'on ne connaissait pas l'étroite et tyrannique loi des trois unités dans lesquelles l'arbitraire essaya d'emprisonner les représentations dramatiques. Nos pères en s'y rendant savaient qu'ils venaient pour s'illusionner. Ils venaient pour voir la représentation d'un fait vrai ou réputé tel, qui parlait à leur âme.

Quicherat, qui ne pouvait juger du *Mystère du siège* que par des extraits, s'est entièrement mépris, quand il a écrit que ce n'était que le *Journal du siège* mis en vers. Le mystère n'a avec le journal d'autre ressemblance que celle qu'aura nécessairement tout ouvrage qui traitera de ce grand fait. La marche est totalement différente. Le journal ne parle pas de ce qui se passait dans le camp anglais; dans le mystère, on passe successivement d'un camp à l'autre; il y a, dans le mystère, une multitude de faits que l'on chercherait vainement dans le journal; il arrive à l'un et à l'autre de commettre des erreurs diamétralement opposées; c'est ainsi que le journal fait partir les Anglais le 7 mai, tandis que le mystère les fait partir le 9; erreur des deux côtés, puisque c'est le 8 qu'ils se retirèrent. Le style du mystère est beaucoup plus archaïque que celui du journal, même en tenant compte des licences des poètes du temps.

Ce n'est pas le lieu de parler de ces licences et d'écrire la poétique du moyen âge. Qu'il suffise de dire qu'elle allait jusqu'à autoriser l'addition ou la suppression d'une syllabe pour satisfaire aux exigences de la mesure.

Le compositeur du mystère et les spectateurs croyaient à la réalité de ce qui était représenté, avons-nous entendu dire à M. Petit de Julleville, dans une de ses leçons. Ils ne faisaient pas le départ si scabreux et

souvent si arbitraire de ce que la critique moderne appelle l'histoire, et de ce qu'elle appelle de ce mot si plein d'embûches : *la légende*. Aux yeux de l'école naturaliste, tout ce qui est surnaturel est légende. Qu'il nous soit permis de dire qu'à nos yeux les catholiques usent beaucoup trop du mot *légende*, qui devient de plus en plus synonyme de fable pieuse ou gracieuse. La langue catholique use depuis des siècles de ce mot *légende* dans une acception qui n'est nullement celle d'un conte et d'une fable. Les vies des saints sont dites légendes, spécialement l'abrégé qu'en fait le bréviaire: *Legenda*, ce qu'il faut lire, à lire. Traiter tout cela d'un bloc de conte pieux, c'est courir à la négation de tout surnaturel. On est bien sur la pente de nier l'Évangile, lorsque, de parti pris, on nie toutes les merveilles que, dans son Évangile, Notre-Seigneur a promis de faire dans et par ses serviteurs. *Qui credit in me opera quæ ego facio et ipse faciet, et majora horum faciet* (*Joan.* c. XIV, v. 12).

Une raison particulière imposait à l'auteur du mystère de la délivrance l'obligation de ne pas rompre avec l'histoire, s'il en avait eu la tentation. Les spectateurs connaissaient les faits; ils s'étaient passés sous leurs yeux; ils auraient protesté s'il y avait eu autre chose que quelques hypothèses n'altérant en rien le caractère des événements et des personnages. Par suite, le mystère peut être d'un grand secours pour l'étude de l'histoire. Le caractère de l'héroïne, tel qu'il est dessiné, se trouve en parfaite conformité avec les documents produits dans nos volumes : sous ce rapport plusieurs passages du drame doivent trouver ici leur place. Indiquons aussi comment le mystère présente quelques autres faits.

III

Le mystère commence en Angleterre, par une scène où Salisbury et ses capitaines se promettent de parachever la conquête de la France. Le duc d'Orléans, introduit, demande qu'on épargne ses États : prisonnier, il ne peut les défendre. Salisbury le promet, et la promesse est ratifiée par ceux qui l'entourent (*v. 357-464*). Dans un conseil tenu à Chartres, ville très attachée à l'Anglais (*v. 1153*), il est représenté que, pour avoir toute la France, il faut s'emparer d'Orléans : la conquête en est résolue.

A la suite de ce conseil, Salisbury et Glacidas consultent l'astrologue, Jean de Boillons; au premier, il répond qu'il n'a rien à craindre pour son corps, mais qu'il garde bien sa tête; au second, que ni le canon, ni le feu, ni le fer n'atteindront pas son corps, qu'il mourra sans saigner.

Le dramaturge met sous nos yeux la campagne de Salisbury, et tout particulièrement le pillage de Notre-Dame de Cléry. Aucun chroniqueur n'expose aussi bien la conquête et l'incendie du faubourg du Portereau,

la résistance des Orléanais et des Orléanaises, la mort de Salisbury. Les Orléanais ignorent cette mort. Un messager, qui va du camp anglais en porter la nouvelle à Bedford, tombe entre leurs mains et la leur apprend. Pour s'assurer qu'il ne trompe pas, on visite les canons. Un seul est déchargé, au grand étonnement du canonnier auquel la pièce est confiée. Il ignore quand et par qui la mèche a été allumée. Ce détail est-il historique? Ce qui est certain, c'est que, à Orléans, on ne sut jamais par qui avait été tiré ce coup si heureux. On se demande aussi s'il faut voir un fait historique, ou une invention de pure fantaisie, dans l'ambassade orléanaise allant demander à Charles VII la permission pour la ville de détruire ses faubourgs.

L'énorme supériorité des Français sur les Anglais à la journée des Harengs est ainsi exprimée par Dunois :

Pour un Anglais, nous sommes dix ;
Faisons qu'i (*ils*) ne puissent fouir;
Qu'ung seul d'eulx n'échappera pas. (*V. 8867.*)

Les conseillers d'Orléans expriment ainsi les sentiments causés dans la cité par le départ des nobles et de leurs milices, au 18 février :

Messeigneurs, je suis esbaï, (*V. 9312.*)
C'est du comte de Clermont
Qui emmène avecque lui.....
Un nombre de deux à trois mille ;
Je m'esbaïs pourquoi,
De voloir desgarnir la ville.

Un autre conseiller :

Il semble à voir à leur voyage
Qu'ils ont peur et que cœur leur faille. (*V. 9335.*)

Lorsqu'à la suite du refus qu'il a éprouvé d'avoir Orléans en gage entre ses mains, le duc de Bourgogne a envoyé l'ordre aux Bourguignons de quitter le siège, Talbot adresse ces paroles insultantes au héraut chargé de promulguer ce commandement :

Publie fort et le fais crier ; (*V. 9668.*)
Je n'en donne pas une maille;
S'en voise (*s'en aille*) qui vouldra aller,
Tu n'emmèneras chose qui vaille.

IV

Le poète n'a pas attendu jusqu'à cette partie du mystère, pour nous montrer la Pucelle. Elle apparaît dès le vers 7017. Voici comment elle

est introduite. Charles VII adresse au Ciel une touchante prière ; en voici quelques vers seulement :

O Dieu, très digne et glorieux,
Puissant, éternel roi des Cieux,
Je vous pry, ayez souvenance
De moi désplaisant, soucieux,
Quand je regarde de mes yeux
Mon royaume qui est en doubtance (*péril*).
. . . .

Jésus, si je vous ay meffait,
Et que envers vous ay forfait,
Vous requiers pardon humblement.
. . . .
. . . .
Je vueil délaisser le pays,
Et me consent être démis,
Vrai Dieu, si c'est votre plaisir.

Le drame nous fait pénétrer dans le Ciel pour nous y montrer Notre-Dame intercédant pour le royaume qui *tout soutient chrétienté et la maintient*. Saint Aignan et saint Euverte joignent leurs supplications à celles de la Mère de Dieu. Notre-Seigneur se plaint de ce que les Français infectent l'air de leur vie *orde*. Il se laisse fléchir par les supplications de sa Mère, et envoie saint Michel à Domrémy vers une *Pucelle par honneur*, dont il lui parle en ces termes :

En elle est toute doulceur (*V. 7017.*)
Bonne, juste et innocente,
Qui m'ayme du parfont du cœur,
Honneste, sage et bien prudente.
. . . .

Tu lui diras que je lui mande
Qu'en elle sera ma vertu,
Et que par elle on entende
L'orgueil des Français abattu.

Le dialogue entre saint Michel et l'enfant est calqué sur celui de Notre-Dame et de l'archange Gabriel. La Vierge de Domrémy exprime ainsi son *Quomodò fiet istud* :

En armes ne me connais, (*V. 7116.*)
Ne (*ni*) m'appartient la congnoissance.
..... Ne en moy n'est sens qui tende
A savoir ceci propenser.

L'Ecce ancilla Domini est ainsi rendu :

A Dieu je vouldrois obéir (*V. 7140.*)
Comme je dois et est raison,
Et très humblement le servir,
A mon pouvoir sans mesprison,
Et toujours et toute saison
Vueil estre sa povre servante.

L'Archange fait à l'enfant ce touchant adieu :

A Dieu, Jehanne, vraye Pucelle,
Qui est d'icelui bien aymée :
Ayez toujours ferme pensée
De Dieu estre la pastourelle.

Laissée seule, la Pucelle se jette à genoux, et fait à Dieu une humble prière :

O mon Dieu, et mon créateur, (*V. 7189.*)
Plaise vous moi toujours conduire!
Vous estes mon père et mon seigneur,
Auquel je ne vueil contredire, etc.

Elle va trouver Baudricourt. Le capitaine la repousse. Comment elle, une simple bergère, une enfant de douze à treize ans, pourrait-elle accomplir ce à quoi sont totalement impuissants les hauts princes de France, *qui ont foison* d'or et d'argent et gens d'armes à leur plaisance (*v. 7225*). — Ceci dans le mystère, comme dans l'histoire, se passe avant la journée des Harengs.

Après la défaite, Notre-Dame, saint Aignan et saint Euverte intercèdent de nouveau auprès de Notre-Seigneur, qui envoie de nouveau saint Michel. Le dramaturge suppose avec quelques historiens que la Pucelle a trop tardé, puisqu'il fait dire au céleste messager les paroles suivantes (*v. 9876*) :

Les François ont eu très grande perte, aujourd'hui en ceste journée,
Laquelle eust été recouverte (*évitée*), *se plus toust y fussiez allée.*

Jeanne va trouver Baudricourt, et en preuve de sa mission lui transmet la révélation reçue :

Si nous faut faire diligence, que aujourd'huy de vérité,
Les François ont eu grant offense de guerre et grant adversité.

Arrivés à Chinon, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy remettent les lettres de Baudricourt, racontent comment dans le voyage ils ont échappé à tous les dangers, et attestent qu'en celle dont ils ont été les guides *se trouve toute bonté* (*v. 9908*). Ce n'est qu'après délibération avec son conseil que le prince se décide à l'admettre et à lui faire subir l'épreuve que tout le monde connaît. La Pucelle, se jetant à genoux, lui dit entre autres choses :

Dieu vous a eu en souvenance (*V. 10051.*)
D'une prière d'un tel jour
Que lui fistes en révérence,
Dont il vous a pris en amour.

La délivrance d'Orléans, et le sacre à Reims font partie de la mission, mais elle s'étend bien plus loin dans l'esprit du poète, qui fait dire à Jeanne :

Je vueil bouter les Anglois
Dehors du royaulme entièrement,
En le délessant ès François
A qui il est totalement.

Après que la Pucelle s'est retirée, c'est une nouvelle délibération du conseil. Grand est l'embarras des conseillers. *Oncques de si étranges choses n'ouïs parler en ma vie*, dit l'un d'eux. Si les promesses de Jeanne ne se réalisent pas, ce sera *une grande escande au royaume* et *une grande vitupère* (*v. 10114*). Un autre émet un avis auquel tous se rangent et qui mettra la responsabilité du roi à couvert. Que l'on s'en tienne à ce que décideront les doctes de Poitiers. La se trouvent *le conseil de toute France, des hommes experts en toute science, fleur et excellence de pratique et de théologie.* Le roi ne pourra être repris, s'il n'agit que par leur conseil.

L'assemblée de Poitiers est présentée comme se composant des hommes du Parlement; seul l'Inquisiteur représente nécessairement un personnage ecclésiastique. Ce n'est que pour raison de brièveté que plusieurs des questions et surtout des réponses de la Pucelle sont ici passées sous silence. Il en est une qui contredit les autres documents. La Pucelle ferait un gentilhomme de son père :

Quand est de l'hostel de mon père,
Il est en pays de Barrois;
Gentilhomme et de noble affaire,
Honneste et loyel François.

Ces paroles ont été introduites, pensons-nous, pour ménager les sentiments de ceux qui avaient commandé le poète, et tenaient la première place parmi les spectateurs; elles sont en opposition avec celles que le dramaturge a prêtées à la Vierge, lorsqu'elle s'excusait auprès de saint Michel. Elle disait alors n'être *qu'une simple bergerette, une simple pucelette gardant ès champs dessus l'herbette les bêtes de son père.* Pour la Vierge-Guerrière, comme pour son divin Maître, un des grands obstacles à sa mission était l'obscurité de sa naissance. C'est l'éternelle objection : *N'est-ce pas là un artisan? N'est-ce pas le fils d'un artisan? Nonne hic est faber? Nonne hic est fabri filius?* La conclusion est celle qui a été citée bien souvent dans les documents précédents, elle reparaît dans le rapport fait au roi par le premier conseiller :

Ont parlé à la jouvencelle (*V. 10447.*)
Parlement, docteurs en l'Eglise;
L'ont trouvée ferme, vraye ancelle,
Saige, prudente, bien apprise;
Ne en elle riens n'ont trouvé
Que tout bien, vertu et honneur;
Et tout son fait bien esprouvé,
Tout est de Dieu le Créateur.

Jeanne dépeint de la manière suivante l'étendard qu'elle demande lui être confectionné :

Un estendard avoir je vueil (*V. 10539.*)
Tout blanc, sans nulle autre couleur,
Ou dedans sera ung souleil,
Reluisant ainsi qu'en chaleur;
Et au millieu, en grand honneur,
En lectre d'or escript sera,
Ces deux mots de digne valleur,
Qui sont, c'est : *Ave Maria*
Et au-dessus notablement
Sera une Majesté
Pourtraite bien et jolyment,
Faicte de grande autorité.
Aux deux coustéz seront assis
Deux Anges que chacun tiendra
En leur main une fleur de liz;
L'aultre le souleil soustiendra.

Elle demande à la suite un cheval de poil blanc, fort et puissant.

Lorsque la Pucelle part pour se mettre en campagne, le roi adresse à Dieu une émouvante prière, dont voici quelques extraits :

O Dieu du ciel, par la vostre puissance (*V. 11223.*)
Conduisez donc la très noble Pucelle,
Qui pour moy va porter harnoys et lance,
En soustenant du royaulme la querelle.
Or n'ai-je plus de fiance qu'en icelle,
Ne en autry plus secours je n'atant :
Mon très doulx Dieu, gardez la jouvencelle.
. . . .
Se offencé vous ay aucunement,
Je vous requiers pardon, mon vray Seigneur,
N'en punissez mon peuple nullement;
Supporté soit par la voltre doulceur ;
Celuy je suis pour porter la douleur,
Et réparer vostre vraye sentence,
. . . .

Servir je vueil, doulcement obéir
Et accomplir vos bons commendements,
Faictes de moy à votre bon plaisir...
.... Se Orléans est soumis,
Dire je puis que plus n'ay espérance,
Prest à partir et lesser le pays
Et de quicter le bon royaulme de France.

V

La lettre que le héraut lit aux Anglais est, à quelques très légères variantes près, celle que citent les chroniqueurs. Elle fait vomir des torrents d'injures, et contre celle qui l'a dictée, et contre les Français. Scales s'écrie :

C'est leur fin, leur destruction, (*V. 11351.*)
Chascun le voit evidemment,
Qui n'ont plus autre affection
Qu'en une fille seulement.
Pensent-ils donc bonnement
En elle avoir recouvrance ?
C'est bien faulte d'entendement,
Et ès François n'est pas science.

Le héraut est jeté dans les fers; mais la Pucelle est entrée de Chécy à Orléans, escortée des défenseurs de la place et des principaux bourgeois. Elle a refusé l'offre de Dunois qui voulait la faire entrer par des chemins détournés; elle a passé au pied de Saint-Loup, sans que les Anglais aient fait semblant de s'en apercevoir. Reçue avec l'enthousiasme que l'on sait, son premier soin est de travailler à la délivrance de ses hérauts. Les représailles dont Dunois menace les violateurs du

:oit des gens forcent les Anglais de les relâcher; ils sont renvoyés, au ıilieu des grincements de dents de leurs geôliers.

Jeanne somme successivement les assiégeants de la rive gauche et de la rive droite d'avoir à se retirer. La réponse est une suite d'insultes vomies par chacun des capitaines; Molyns est le moins insolent, il lui dit d'aller en Barrois garder ses brebis et ses bêtes avec sa mère. Si les Français s'arrêtent à ses dits, c'est qu'ils ne savent plus que faire. Il contrefait le cri avec lequel on appelle les bergères : *Dézelau! dézelau! bergière.* C'est une pannetière qu'il lui fault. Glacidas surenchérissant sur tous les autres en cris outrageants, la Pucelle finit par lui dire, qu'avant douze jours il sera mort.

C'est à la Croix-de-Morin que la Pucelle fait sa sommation aux Anglais de la rive droite. Même concert insultant; Talbot ne le cède pas à Glacidas en réponses injurieuses. Le dramaturge lui fait constamment tenir un langage ordurier et plein de barbares menaces. La Pucelle finit sa réponse en leur disant qu'ils perdront tout en France (*v. 12050*).

Saint-Loup est emporté. Le lendemain, jour de l'Ascension, le mystère nous fait assister à trois conseils : celui des capitaines français à Orléans, celui des capitaines anglais dans leur camp, celui qui se tient dans le Ciel.

Au conseil des capitaines français, Jeanne propose une attaque pour le lendemain du côté de la Sologne. La proposition est combattue. Cependant, sur les instances de La Hire, il est arrêté que l'on s'en tiendra à la décision de la Pucelle. Après avoir exhorté à la confiance, la Pucelle ordonne de préparer pour le lendemain échelles, cordes, crochets, lances de feu bien ardent, coulevrines, grosses arbalètes, maillets de fer gros et pesants.

Dans le camp anglais, c'est un torrent d'imprécations et de malédiction: contre la Pucelle, qui, dit-on, a tout fait à Saint-Loup. Scales s'écrie:

> Qu'il faut résister à la diablesse.
> Chacun dit qu'elle a tout fait,
> Emporté l'honneur de noblesse,
> De France toute la prouesse,
> Et l'onneur de chevalerie ;
> Chacun devers elle s'adresse,
> N'est si grant qui ne la supplie.

Dans le Ciel Notre-Dame renouvelle sa prière à Notre-Seigneur. N Seigneur envoie saint Aignan et saint Euverte défendre Orléan infliger aux Anglais par la Pucelle une défaite qui les tienne loin d cent ans et plus.

Le mystère suppose que Saint-Jean-le-Blanc a été non pas abar

par les Anglais, comme la plupart des chroniques semblent le dire, mais emporté de vive force par les Français, qui y ont tué un grand nombre d'ennemis. Malgré les capitaines qui auraient voulu la faire reposer, le mystère fait coucher la Pucelle aux Augustins; elle y prépare l'assaut des Tourelles pour le lendemain; les capitaines français s'y opposent et le trouvent imprudent. (Plusieurs chroniques nous ont dit qu'il avait été engagé contre leur vouloir.) Les Anglais s'indignent contre *cette maudite baveuse qui de jour et de nuit travaille leurs gens* (*v. 12955*).

Dans l'assaut contre les Tourelles, les capitaines, à la suite de la blessure reçue par la Guerrière, insistent pour qu'elle se retire, et que l'attaque cesse. La Pucelle les supplie de n'en rien faire.

De ma blessure ne vous chaille;
En nom Dieu, ce ne sera rien.

Saint Michel vient la réconforter pendant sa prière à l'écart. Au retour, c'est MALGRÉ LES CHEFS qu'elle conduit l'armée à un nouvel assaut. L'inexpugnable forteresse est enlevée. La Pucelle dispose tout pour ne pas perdre les avantages de la victoire. Les procureurs viennent au-devant de la Libératrice quand elle rentre en ville; elle veut qu'on remercie Dieu et Marie.

Le mystère ici, comme dans le poème tout entier, nous fait passer du camp français dans le camp anglais. Talbot hors de lui se lamente sur la mort de Glacidas et des braves qui ont péri avec lui.

O fleur de toute noblesse, fleur de vaillance et hardiesse, à ce coup-ci être perdue! s'écrie-t-il. Dans sa fureur, il promet de se venger, en faisant baigner son cheval dans le sang français. On le ramène à des sentiments plus réels; il est arrêté qu'on lèvera le siège, et que dès ce moment l'on s'occupera des préparatifs du départ.

Le guetteur orléanais s'aperçoit de tout ce mouvement, et vient en donner avis à la Pucelle. Elle ordonne d'être prêt à tout événement. Les Anglais se retirent, les capitaines veulent les poursuivre. Jeanne s'y oppose, elle veut qu'on aille rendre grâces à Dieu.

Les bourgeois viennent au-devant de la Pucelle, pour lui rendre louange et gloire. La Pucelle répond :

Mes amys, ce n'est pas à moy ; (*V. 14370.*)
C'est à Dieu, qui a cecy fait.
..... et si ayez en souvenance
De ce jour icy, mes amys;
Comme Orléans eult délivrance,
L'an mil IIII^c XXIX ;
Faites en mémoire tous dis (*tous les jours*);
Des jours de may ce fut le neuf.

Elle remercie les Orléanais de l'avoir si bien secondée; le procureur répond qu'Orléans n'a pas de biens dignes de ses bienfaits; la ville entière est à elle. Jeanne remercie les seigneurs, qui tour à tour se mettent à sa disposition, et lui expriment chacun à leur manière les sentiments de dévouement dont ils sont animés. Voici les paroles de La Hire :

Dame de très haulte excellence, (*V. 14519.*)
Vous estes la protection,
La sauvegarde et providence,
Des François la rédemption.
Par quoy doit être mencion
De vous et de vos nobles fais,
Et à tout temps relacion,
De vous mémoire à toujours mès.

Le drame est d'accord avec l'histoire; Français et Anglais proclament qu'à Jeanne est due la délivrance. Elle a tout conduit contre l'avis des capitaines, forte qu'elle est de l'appui de la multitude qui la suit. Elle engage et soutient le combat, aussi intrépide dans le danger que fidèle à faire à Dieu hommage de la victoire.

VI

La campagne de la Loire fournit aussi d'importantes remarques historiques. C'est en termes bien exprès qu'en conférant au duc d'Alençon le titre de lieutenant général, le roi lui prescrit d'obéir à la Pucelle. C'est ainsi que Charles s'en exprime à la Pucelle elle-même :

Je ordonne duc d'Alanson (*V. 1507.*)
Pour mon lieutenant général,
Avecques gens de grant façon,
Et tant à pié comme à cheval
Vous servir à mont et à val ;
A tout votre bon plaisir faire
Enjoinct, en espécial
Du tout vostre plaisir parfaire.

Non seulement d'Alençon accepte pareille situation; il la constate souvent, il dit à Dunois : « *Je veux être dessous son aile et la servir à mon povoir* » (*v. 15274*). A la nouvelle que la Pucelle marche contre Jargeau, Suffolk éclate en malédictions.

Maudit sois tu, toi et ta bande (*V. 15500.*)
Faulse, deloyale, putin
. . . .
Un chacun ici a peur d'elle :
Je crois qu'elle soit immortelle,
Ou que au diable soit donnée;
Jamès n'ouys parler de telle,
Je ne say s'elle est deable d'enfer.

Pour remonter les courages, le frère de Suffolk, Alexandre de La Pole,

rappelle la tentative contre Jargeau, en l'absence de la Pucelle, après la délivrance d'Orléans. L'attaque a tourné contre les assaillants; les corps de plusieurs d'entre eux gisent dans les fossés. Ordre est donné de mettre en œuvre tous les moyens de défense.

La résistance de Jargeau fut très vive ; et le mystère aide à comprendre plusieurs données éparpillées dans les documents proprement dits. Il y eut trois assauts. Après le premier les capitaines ordonnent de se désister de l'entreprise et préparent la retraite. Ils craignent d'être pris entre deux feux; car le bruit court que Talbot et Fastolf arrivent à la tête d'une armée pour secourir la ville. C'était vrai ; mais la Pucelle, au lieu de se retirer, veut qu'on se hâte de donner un second assaut, pour que la place soit emportée avant l'arrivée de l'armée auxiliaire. L'assaut recommence ; la pierre qui tombe sur la tête de la Guerrière et la renverse dans le fossé produit un moment de découragement. Elle se relève en criant aux siens qu'ils sont vainqueurs ; ils le sont en effet et la ville est forcée. Le dramaturge fait dire à la Pucelle que son armée se compose de huit mille combattants (*v. 15761*).

Les capitaines anglais apprennent à Étampes la reddition de Jargeau. La fureur de Talbot est telle qu'il déclare ne savoir s'il est mort ou vivant; Fastolf se lamente de n'être pas venu à temps au secours de Jargeau, comme il aurait pu le faire. Si Suffolk avait tenu seulement deux jours, il arrivait; ce qui justifie la Pucelle d'avoir mis fin aux pourparlers par lesquels le capitaine de Jargeau cherchait à gagner du temps.

Pour se donner du cœur, les capitaines anglais rappellent les défaites que dans le passé ils ont infligées aux Français. Talbot s'étend sur Azincourt. Dans leur folle confiance, les capitaines firent publier que nul ne fût si hardi que de prendre place parmi les combattants, s'il n'était duc, comte, baron, ou chevalier. Ils reluisaient *dans leur harnais, mais quand on en vint à férir horions, ils ne savaient où ils étaient; ils furent tués et mis en fuite, ainsi que moutons et brebis* (*v. 17826*). Les chefs anglais forment la résolution d'aller à la rencontre des Français.

Ceux-ci, sur la proposition de la Pucelle, se préparent à expulser l'ennemi de Meung et de Beaugency. Le duc d'Alençon veut que Jeanne ait l'entière conduite de l'expédition.

Dame Jeanne totalement (*V. 17800.*)
De cette armée aurez la charge
Pour l'ordonner certainement...
. . . .
Vous y estes prudente et sage
Et à vous nous sommes tous.

Le pont de Meung est emporté; les fortifications qui le défendent sont jetées bas; et l'armée marche sur Beaugency.

A la nouvelle de l'arrivée des Français, le capitaine anglais éclate en lamentations : Il y a cent ans que les Anglais n'eurent si tristes nouvelles, un Anglais n'ose plus attendre un Français, tandis que précédemment vingt Anglais passaient cent Français au fil de l'épée, à moins que, par une riche rançon, ils ne pussent racheter leur vie (*v. 18105*). Depuis l'arrivée de cette maudite Pucelle, plus de bonheur à la guerre ; c'est une Sarrazine, elle a été engendrée par l'Antechrist, c'est un diable qui a pris chair, Lucifer la conduit. On fera semblant d'abandonner la ville pour se fortifier au château, mais des soldats cachés dans des cavernes et dans des taudis près du pont fondront sur les Français, tandis qu'ils chercheront à se loger dans les maisons de la ville.

Dans l'entrevue avec Richemont, il n'y a rien de l'attitude hautaine prêtée par Gruel à son maître.

Le capitaine anglais demande à capituler ; les capitaines français voudraient qu'on donnât l'assaut et que les vaincus fussent mis à mort. La Pucelle demande qu'on épargne l'effusion du sang humain et que l'on se contente des conditions énumérées par les chroniqueurs (*v. 19294*).

Aussi le duc d'Alençon, en faisant connaître la composition au chef anglais, lui dit-il qu'il en est redevable à la Pucelle *qui est de dévotion, toujours pitoyable* (compatissante), *très bonne et charitable* (*v. 19355*).

Dans le mystère, la Pucelle ordonne toutes les dispositions que doit couronner la victoire de Patay. La Hire doit empêcher que les ennemis occupent quelque forte position ; Richemont surveillera l'aile gauche, et empêchera que Talbot arrive à Patay, d'Alençon sera à l'aile droite. L'armée n'ira que son pas pour ne pas arriver hors d'haleine sur le champ de bataille.

La victoire est remportée : voici les sentiments que le mystère prête à la Pucelle :

Messeigneurs et bons amis,
Or avons-nous eu la victoire,
De ces Anglais nos ennemis,
Dont à toujours sera mémoire,

Sachez que le vray Dieu de gloire
L'a voulu donner à nous tous,
Ne le veuillez autrement croire,
Qu'elle n'est pas venue de nous.

D'après le mystère, il y aurait eu six mille morts, les plus braves qu'eut jamais l'Angleterre :

Bien VI mille, comme je pense (*c'est la Pucelle qui parle*),
Sont demeurés morts sur les champs,
Tous gens de grande magnificence,
Nobles chevaliers et puissants,
Et croy, c'étoient les plus vaillants
Qui saillirent onc d'Angleterre.

Elle insiste pour que les prisonniers soient bien traités :

Amenez tous vos prisonniers (*v. 20254*)
A Orléans, ce que pris avez
Sans leur faire nul destourbiers,
Ni nullement ne les grevez;
Entretenir vous les devez,
Selon leur estat noblement.
. . . .
Tous prisonniers vous recommande
Que leur soyez doux et traitys;
Et est vertu très noble et grande
Estre (*doulx*) envers cil qui est soumis,
Quand il s'est rendu à mercy.

Elle n'oublie pas les morts; avant de partir pour Orléans le poète lui prête ces paroles :

Si nous fault aller à Orléans...
Puis à ces morts commettre gens
Qui les veillissent enterrer,
Et qu'i soient d'ici ostez,
Qui ne soyent mengés des bestes;
Chrétiens sont comme vous estes.

Les vainqueurs, mais surtout l'héroïne, sont reçus en triomphe à Orléans. Le drame se termine par cette recommandation de la Vénérable :

Si vous en charge faire procession
Et louer Dieu et la vierge Marie,
Dont par Anglois n'a point esté ravie
Votre cité, ne voz possession.

C'est bien la Sainte que le mystère met constamment sous les yeux.

Il est conforme à l'histoire, et, à notre avis, historiquement supérieur à bien des chroniques. Il peut être invoqué comme expression du jugement que portaient des personnes et des faits ceux qui cinq ans avant en avaient été les témoins.

CHAPITRE III

POÈME LATIN ANONYME.

SOMMAIRE : I. — Poème anonyme. — Proposition. — Tableau de la désolation de la France. — Prodiges qui accompagnent la naissance de la Pucelle. — Son adolescence. — Cinq années d'entretien avec le Ciel. — Prédiction du supplice et des merveilles que la Pucelle accomplira après sa mort. — Contraste entre l'état passé et l'état présent de la maison de France. — Incertitude des conseillers du roi. — Portrait de la Pucelle par les docteurs de Poitiers. — Prédiction des honneurs réservés à la Pucelle après sa mort. — Discours de la Pucelle à Charles VII. — Ce qu'elle demande.
II. — Orléans aux abois. — Le cheval de Pierre de Beauveau. — Exemplaire et soudain châtiment d'un libertin, *Furtivolus*, contempteur de la Pucelle. — Le poète veut qu'on ne chante plus que la Pucelle. — Dithyrambe en son honneur. — Délivrance d'Orléans.

I

Ce poème, édité par Quicherat, se trouve à la fin du manuscrit 5970 de la Bibliothèque nationale (*fds latin*). Le manuscrit est un des exemplaires authentiques du procès de réhabilitation, puisqu'il est contresigné par les greffiers. Pareille place donne de l'autorité à l'œuvre poétique, qui n'a pu être insérée à la suite de la pièce officielle que du consentement des greffiers ou des juges, selon la juste observation de Quicherat.

Le poème, composé de six cent deux hexamètres, est divisé en deux livres; le premier chante la Pucelle, son arrivée à Chinon et son admission par le roi ; le second la délivrance d'Orléans. L'auteur a probablement vu la Pucelle, dit Quicherat ; il vivait certainement de son temps. Le vers est virgilien ; et encore qu'il y ait quelques inexactitudes, on y trouve la confirmation de faits merveilleux rapportés ailleurs, et quelques détails nouveaux qui ne sont pas sans vraisemblance.

Dans les six premiers vers, le poète a renfermé la proposition du sujet, et une invocation à la Vierge Mère de Dieu. Il veut chanter quelques-uns des exploits de la Pucelle dont le nom a naguère retenti dans l'univers entier :

Quam totum fama per orbem
Nuper eundo tulit.

Les soixante vers qui suivent sont consacrés à peindre la désolation de la France et ses causes. C'est le tableau que présentent les documents du temps : villes dépeuplées, noblesse tremblante, campagnes sans bras, temples sans prêtres; des bandes de pillards sans entrailles; partout l'horreur; la frayeur au dedans, le glaive au dehors ;

Horror ubique fuit, intus pavor et foris ensis
Crudus, et hostiles furioso milite turmæ.

L'usurpateur Henri a déchaîné sur la France tant de fléaux, son ambition s'est allumée en voyant la guerre civile déchirer peuple et noblesse, et plonger la nation dans un abîme de maux inconnus jusqu'alors. Le poète adresse à la France cette émouvante apostrophe : « O noble race, ô bonne France, qui ne sus jamais mentir, ô sang généreux, laisse tomber le fer, pleure, fais la paix avec toi-même. Rougis d'être pour toujours asservie à tes anciens ennemis, de ne pouvoir supporter tes amis. »

O genus egregium, bona Francia, nescia fraudis,
O sanguis generose, tuum, precor, exue ferrum,
Et flue per lacrymas, et pacis fœdera tecum
Percute. Perpetue Gallos servire vetustis
Hostibus, heu pudeat, et amicos ferre molestè.

Une partie de la France courbe ignominieusement la tête sous le joug, ceux qui tentent de défendre le sol des aïeux succombent dans un glorieux trépas ; la perfide Angleterre s'est engraissée des désastres des Français.

Gallorum damnis fuit Anglia subdola pinguis.

Le Dieu dont le bras régit le monde, et parfois abat soudain la force par la faiblesse, a entendu le cri des peuples. Une Pucelle née de parents très pauvres, au royaume des lis, aux confins du Barrois, apparaît, pour donner, en vierge, une nouvelle joie au monde.

Mirabilis ecce Puella
Orta parentela perpaupere ruricolarum
Regni liligeri, patriæ Barrensis in oris
Emicat ut, virgo, referat nova gaudia mundo.

Boulainvilliers, les docteurs de Poitiers, Gerson parlent des prodiges qui signalèrent la naissance de l'enfant. Le poète ne se contente pas de décrire la joie qui, au rapport de Boulainvilliers, saisit soudainement les habitants de Domrémy, il fait gronder le tonnerre, frémir la mer, flamboyer les airs, chanter et danser les peuples en proie à l'étonnement et à une émotion mêlée de terreur : inventions peu heureuses, bien

au-dessous du récit de Boulainvilliers, et que certains historiens ont le tort de recueillir :

Cujus origo datis, si famæ credere dignum est,
Claruit indiciis. Superorum pendulus orbis
Insonuit tonitru, fremuit mare, terra tremiscit,
Æthera flammavit; mundus sua signa paravit
Lætitiæ, novus ardor agit formidine mixta
Mirantes populos, et carmina dulcia cantant,
Et dant compositos motus, signando salutem
Venturam generi Franco virtute supernâ.

Comme Boulainvilliers, il nous dit que, commise à la garde du troupeau, l'enfant, par sa présence, le préserva des loups et des brigands.

Non lupus insidias pecori, non latro paravit,
Dum custodit oves.

Il la peint aimant la solitude, les mains et les yeux vers le Ciel ; elle sollicite la paix pour la terre, et les joies du Paradis à la suite.

La première manifestation céleste se fit entendre de bonne heure. Nuit et jour durant cinq ans l'ordre du Ciel retentit à son oreille :

Sed visio quinque per annos,
Vocibus illatis, jam noctu, jamque diebus
Sollicitat pavidæ purgatas virginis aures.

Le commandement devient plus impérieux. Dans le discours par lequel la voix répond aux objections de la Vierge se trouvent indirectement annoncées et le supplice qui doit rendre la Vierge au Ciel,

O flammis Cœlo remeanda Puella,

Et les merveilles plus grandes que celles de son existence terrestre qu'elle doit accomplir dans sa glorieuse vie des Cieux; heureux présage de ce que nous prépare peut-être sa Béatification. Voici la prédiction : après avoir annoncé le sacre et d'autres triomphes, la voix ajoute :

Et miranda dabis majora futuris
Temporibus, quandò vitâ potiere secundâ.

La partie qui regarde l'entrevue de la Vierge et de Baudricourt est plus que manquée; car l'accueil prêté à Baudricourt est le contraire de celui que nous raconte l'histoire. Le poète passe sur le séjour à Vaucouleurs et les périls du voyage. Après avoir mentionné l'habit masculin et l'escorte, il montre la Vierge arrivant à Chinon. C'est un tableau de l'impuissance et de l'anxiété du roi et de son conseil ; un contraste entre la grandeur passée de la Maison de France et l'état où elle est présentement réduite.

L'arrivée de la Pucelle et la mission qu'elle se donne, son costume viril, font naître à la cour les sentiments les plus divers ; c'est un mélange de crainte et d'espérance; les uns sont trop prompts, les autres trop lents à croire. Plusieurs pensent que c'est le démon qui la pousse, d'autres en font le sujet de leurs dérisions ; la partie la plus saine croit que Dieu peut faire plus grande merveille encore :

Posse Deum majora tamen pars optima credunt.

La jeune fille, sur l'ordre du roi, est examinée par les maîtres les plus habiles. Voici ce que constate l'examen; je traduis :

« C'est une paysanne, mais de mœurs austères, nul vice, elle est simple, droite, honnête, sa vie est en tout conforme aux enseignements de la Foi, très sobre dans le manger, elle l'est plus encore dans le boire; elle parle très peu ; requiert avec grande ferveur l'aide de son confesseur; c'est avec une extraordinaire piété qu'elle assiste aux cérémonies de la messe ; elle cherche avant tout le règne de Dieu.

« Cette Vierge parle avec la plus grande sagesse de la guerre, du relèvement du roi et du royaume; elle sait mettre la jeunesse en armes, préparer les batailles, promulguer les lois de la guerre et conclure les traités de paix, rompre les rangs d'une armée ennemie, donner l'assaut aux remparts, et se montrer clémente envers ceux qui demandent spontanément la paix. »

Le poète introduit alors un prophète du nom de Pierre, Normand d'origine, dont il est le seul à parler; mais qu'il soit un personnage réel ou fictif, il tient un remarquable discours. « Si la Pucelle arrive à la maturité de l'âge, quels coups portés au perfide ennemi, quels flots de sang vomis par l'Anglais expirant! Mais si le Ciel, O Vierge, jaloux de ton éclat, t'enviant à notre terre, ne veut pas que tu remédies aux maux du peuple de France; et parce que le poids du corps est un fardeau, veut que tu y pénètres par le feu, libre de la poussière de la chair, tu monteras plus pure au-dessus des astres. Tu les verras à tes pieds et tu seras pour les Anglais eux-mêmes vaincus et frémissants un objet de vénération ; nous t'offrirons nos supplications et nos vœux dans les rangs des saints où tu seras assise. Ton crédit auprès de Dieu te fera opérer pour le monde de nombreuses merveilles, si mon regard n'est pas trop indigne de pénétrer l'avenir. » Il faut citer ces vers, qui semblent une prophétie de ce que nous voyons en voie de se réaliser.

His visis, senior vates, qui nomine Petrus
Dictus erat, dulci Normanna gente creatus,
In medium tales producit pectore voces:
Hic sexus fragilis annos si forte viriles

Vividus attigerit, quot vulnera subdolus hostis
Accipiet, quantasque vomet miser Anglicus undas
Sanguinis ! At si te Cœlorum gloria nobis
Invideat, virgo, prohibens curare labores
Francisci generis, quia moles corporis olim
Impedit, et Cœlos jubeat penetrare per ignem,
Purior astra petes, carnali pulvere pulso,
Sub pedibusque videns nubes et sidera, fractis
Et licet iratis aderis venerabilis Anglis ;
Sed tibi, conjunctæ superis, pia vota feremus,
Quæ, fautore Deo, facies miracula mundo
Plurima, si mea mens verum præscire meretur.

Charles VII reconnaît la mission de la Pucelle au milieu d'une nombreuse assemblée. Le poète prête à l'héroïne un long discours dans lequel elle fait plusieurs demandes en parfaite conformité avec celles dont nous parlent les chroniques.

« Je porterai un étendard sur lequel brillera l'image du Roi du Ciel, lui fait-il dire. Tout autour fleuriront les lis. »

Vexillumque feram cœlestis imagine Regis
Signatum : circum florebunt lilia regni.

De nombreux vices règnent en France ; Dieu a choisi Charles VII pour les arracher, et faire croître à la place les semences des vertus.

Ut vitiis igitur multis à stirpe revulsis,
Semina virtutum spatiosius undique crescant
Te Deus assumpsit, quasi per sua rura colonum.

Il doit combattre pour le nom du Christ, procurer à l'Église la paix et la liberté.

Altera bella geres Christi pro nomine sacro,
Ecclesiæ pacem libertatemque daturus.

Qu'il ceigne l'épée, qu'il passe courageusement le bouclier à son cou; que maître de lui-même, ami de la vertu et de l'équité, il soit bienveillant pour les bons, l'ennemi redouté des méchants.

Cinge femur, scutumque tuum cape, strenue, collo ;
Atque potens animi, virtutis amator et æqui,
Esto bonis facilis, pravis metuendus et hostis.

Le poète suppose que cette scène se passait le soir à la nuit; en quoi il est d'accord avec l'héroïne qui nous a dit dans son interrogatoire que l'heure était avancée.

Obscurà radiabant sidera nocte.

C'est là le premier livre du poète anonyme. Il se compose de trois cent quarante-six vers.

II

Le second livre commence par une description d'Orléans, la sommation faite aux habitants de reconnaître l'Anglais, leur fière réponse. Les Anglais viennent assiéger la ville; ils établissent sept camps fortifiés en face des sept portes. Après une longue suite de combats, la famine fait sentir ses horreurs à Orléans.

> Insidiosa fames, consumptis omnibus escis,
> Irruit.

Pas d'espérance de secours; les assiégés le demandent au Ciel par d'instantes supplications; ils font connaître leur extrémité au roi; le roi fait un appel désespéré à ses rares hommes d'armes sans solde. La Vierge se présente. Elle dit que la délivrance d'Orléans est de sa mission. Le poète lui prête un discours dans lequel elle demande un cheval que le frère du roi (*le dernier était mort en 1417*) avait donné à Pierre de Beauveau, — sénéchal d'Anjou et de Provence, — et douze cents hommes bien armés; elle veut que chacun d'eux ait une croix sur son bouclier et le nom du Christ sur ses armes.

> Quisque super scutum signum crucis, et super arma
> Nomen, Christe, tuum feret.

Aucun document ne parle du cheval dont il est ici question, ni du signe de la croix, ni du nom du Christ gravé sur les armes. Il n'y a pourtant là rien que de très vraisemblable; et l'on ne voit pas pourquoi le poète aurait inventé l'incident du cheval.

Au moment où elle part à la tête de sa troupe, un jeune libertin, nommé *Furtivolus*, s'échappe en la voyant en un propos obscène. Saisi soudainement de tremblement, il tombe et expire. Nous avons vu que Pâquerel dans sa déposition raconte un fait semblable, si ce n'est pas le même, avec quelques légères variantes; Pancrace Justigniani écrit de Bruges (III, p. 574), que des morts soudaines frappent les contempteurs de la Vierge-Libératrice.

Le poète veut que l'on cesse de chanter les femmes célébrées par les poètes, Penthésilée, Sémiramis, Camille. Minces sont les exploits des héros comparés à ceux de la Pucelle; Les Géants, Énée, Ulysse, Hercule et ses travaux pâlissent devant elle. C'est la Pucelle qu'il faut chanter.

> Nam labor unius per gallica rura Puellæ,
> Istis major erit, majoraque monstra domabit.
> Hanc decantemus ; illi nova carmina demus.

Et joignant l'exemple au précepte, il s'échappe en accents lyriques et s'écrie :

« O gloire, ô éclat des hommes des champs! O déesse de la campagne! O Vierge empourprée de toutes les couleurs de la rose mariées à la blancheur des lis! O fille parfumée des senteurs de la violette! O arche de salut pour tes concitoyens, tu leur rends le sens, tu verses la consolation sur leurs douleurs! O terreur des Anglais! O la foudre éclatant sur les pervers! O capitaine de la nation guerrière! O gloire immense du roi des lis! Qui donc t'a rendue digne de tant de louanges, comment, quand? Ni la chair, ni le sang, ni un ancêtre rejeton d'ancêtres, ne t'ont donné pareil éclat; ce n'est pas la série de tes années longtemps prolongées, ce n'est pas l'expérience des affaires, ce n'est pas l'opulence des rois, ce n'est pas celle de ta famille, ce ne sont pas les leçons des sages; c'est le Dieu éternel, c'est la vertu qui ne fuit personne, mais a d'égales faveurs pour les grands, pour les petits et pour ceux qui ne sont ni grands ni petits. La Pucelle, la puissante Pucelle, mérita les honneurs des grands cœurs en vivant sous le chaume, dans l'étroit domaine d'un pauvre laboureur, père qui éleva fille si grande. Gardienne de brebis, elle errait dans les champs jusqu'au jour où sur elle se leva le quinzième été. Est-ce là notre conviction, ou est-ce un rêve que nous faisons? Or, je ne rapporte que des choses vraies, bien connues. C'est alors que délaissant les fleurs de son pauvre jardin, le troupeau laineux, elle se mit à dompter des troupeaux d'hommes de guerre, d'une grande armée capitaine plus grande encore, elle mit au service du roi une artillerie docile. O heureuse femme, dont le nom célèbre sera, tant qu'il y aura des guerres, honoré dans tous les âges. »

O decus! ô speculum campestribus! O Dea ruris!
O variis redimita rosis et murice rubro,
Purpureis pulchrè per candida lilia mixtis!
O violis redolens! O civibus arca salutis,
Consilium tribuens, mœstis solatia fundens.
O timor Angligenis! ô fulmen missile pravis!
O dux belligeræ gentis, sed gloria grandis
Regi liligero! miror quis, quomodo, quandò
Te tam pulchrarun pretiavit munere laudum.
Non caro, non sanguis, nec avus numerator avorum,
Tale decus tibi contulit; hoc non limite longo
Annorum series, non experientia rerum,
Non regum, non gentis opes, non turba sophorum;
Sed Deus æternus, et virtus omnibus æqua
Quæ magnos, humiles, mediocres diligit omnes.
Namque Puella, potens, generosæ mentis honorem
Promeruit, subtùs fenilia prædiolumque
Pauperis agricolæ, tantæ genitoris alumnæ;
Quæ pecudum custos, vacuis errabat in agris,

Donec post decimam sibi quinta resurgeret æstas.
Credimus hoc vel somnia fingimus? Atqui
Vera relata fero. Tunc flores pauperis horti
Lanigerumque pecus linquens, armenta virorum
Armigerum domuit, magni capitanea major
Agminis, et regi famulantia tela ministrans.
O felix mulier, cujus memorabile nomen,
Prælia dum fuerint, toto venerabitur ævo.

Le poète raconte ensuite l'introduction des vivres, et la délivrance d'Orléans en des vers qui rappellent la Pharsale de Lucain. Il ne pousse pas plus loin son poème, encore que, comme on l'a vu, il fasse indirectement allusion à deux reprises au supplice qui devait terminer la carrière mortelle de la Libératrice.

Le poème s'inspire manifestement de la lettre de Boulainvilliers au duc de Milan, et de la lettre d'Alain Chartier à un prince inconnu. Nous avons émis la conjecture que, d'après le style, le secrétaire du roi, Alain Chartier, était l'auteur de l'une et de l'autre. Ne serait-il pas aussi l'auteur du poème? Cela ne nous semble pas invraisemblable, le poète maniant également le vers latin et le vers français

CHAPITRE IV

MARTIN LE FRANC. — GEORGES CHASTELLAIN. — VILLON.

SOMMAIRE : I. — Martin Le Franc. — Son livre : *le Champion des Dames.* — Ce qu'a fait la Pucelle. — C'est un stratagème inventé par un ami des Orléanais. Élevée auprès d'un écuyer, elle a contrefait la bergère pour qu'on la crût divinement envoyée. — Elle n'aurait pas pu faire ce qu'elle a accompli si la vertu divine ne l'avait remplie. — Raisons de l'habit masculin. — Elle fut justement brûlée. — Combien de saints ont subi une mort ignominieuse, le Roi des saints le premier. — Qu'on ne parle pas d'elle ; c'est à faire tourner la tête. — On doit au contraire la célébrer par-dessus les femmes non françaises ; chacun lui doit d'immortelles actions de grâces. — Exhortation à la noblesse de marcher sur ses traces.
II. — Les strophes de Georges Chastellain sur la Pucelle.
III. — Deux vers de Jean Villon.

I

MARTIN LE FRANC.

Martin Le Franc, né d'après les uns à Aumale, d'après les autres à Arras, vers le commencement du XVe siècle, mérita les bonnes grâces d'Amédée VIII, duc de Savoie. Les schismatiques de Bâle ayant tiré le duc de sa retraite de Ripailles pour en faire l'antipape Félix V, Martin Le Franc resta attaché à la personne de son protecteur, et reçut de lui le titre de protonotaire apostolique. Ce titre lui fut conservé lorsque, avec son maître, il se rangea sous l'obéissance de Nicolas V. Martin Le Franc mourut à Rome en 1460.

Il est l'auteur d'un poème de vingt-quatre mille vers intitulé : LE CHAMPION DES DAMES. L'œuvre est sous forme de plaidoyer. Le champion, et son second, Franc-Vouloir, réfutent les accusations que Malebouche, Vilain-Penser, Faux-Semblant, entassent contre la seconde moitié du genre humain, et font valoir les mérites des filles d'Ève. Le livre avait son à-propos ; et il n'est pas le seul de son espèce dans le XVe siècle. Les femmes avaient été si atrocement attaquées dans le fameux roman de *la Rose* de Jean de Meung, que Gerson, Christine de Pisan, les prédicateurs, avaient combattu l'immonde composition, dans des écrits, ou du haut de la chaire. C'est dans cet esprit qu'a écrit Martin Le Franc. Il vise l'écrivain orléanais.

Tu sces comment estoit aprise
A porter lance et harnois;
Comment par sa grande entreprise
Abatus furent les Anglois,
Comme de Bourges ou de Blois
Le roy sailly sous sa fiance,
En un très grand ost de Franchois
Ala devant Paris en France.

Dont vint, et pourquoy et comment,
Tu le scez bien; si men veulx tère (*taire*),
Mais, que en livre ou en comment
Vouldra ses miracles retraire,
On dira qu'il ne se pust faire
Que Jhenne neust divin esprit
Qui à telle chose parfaire
Ainsi l'enflamma et lesprit (*l'apprit*).

COURT-ENTENDEMENT.

Court-Entendement commence par citer l'histoire de frère Thomas Connecte, un soi-disant carme, dont les prédications excitèrent un incroyable enthousiasme et qui, mandé à Rome, y fut brûlé, entre autres choses parce que, sans être ni prêtre ni sous-diacre, il se donnait comme prêtre. Il en conclut :

Que une grande fraude conchue
Et conduite par ung vif sens,
Au temps qui cuert, n'est aperchue
Ne congnue de toutes gens.

Sans parler de manière mainte
Comment la Pucelle s'arma,
Peut pas (*ne put-il pas?*) aviser cette sainte
Aucun qui Orlyens ama,
Qui l'enhardy et enflamma
Et enseigna (*ce*) qu'elle diroit?
Mais, par Dieu, comme dit-on ma (*comme on m'a dit*)
Mieulx autrement il se feroit.

L'en m'a dit pour chose certaine
Que, comme ung page elle servit
En sa jeunesse ung capitaine,
Où l'art de porter harnas vit ;
Et quand Jonesse le ravit
Et voulut son sexe monstrer,
Conseil eut qu'elle se chevit (*s'appliqua*)
A harnas et lance porter

Puis force [1], avisant sa manière,
Qu'à Orlyens elle vendroit
Et, comme simplette bergière,
Demanderoit et répondroit,

Et comment enseignes rendroit[2]
Au roi et à son parlement
Par lesquelles on entendroit,
Qu'elle venist divinement

Force aussi cil qui luy disoient
Qu'elle usast de ceste pratique.
Plusieurs des Anglois avisoient
User de l'art nigromantique,
Et ainsi leur foy qui se fie
Tantôt en flebe fondement,
Leur hardyesse fantastic
Abuseroit diversement.

En temps après comment on crut
En celle farce controuvée,
Tantôt que (*dès que*) la fortune acrut
Les faiz; velà la voix levée,
Or sera la guerre achevée
Se Dieu nous ait (*aide*) et saincte Avoie,
Certes la chose est bien prouvée;
Dieu la Pucelle en France envoie.

LE CHAMPION.

Elle n'eust peu faire les signes,
Dit le Champion franchement,
Se Dieu par ses puissances dignes
Ne lui eust fait avancement;
Aussi fit-elle en ung moment
Ce qu'on ne fit vingt ans devant.
A cui Dieu donne hardement,
Il vaint toujours et tire avant.

Ainsi je crois en bonne foi
Que les Anges l'accompagnassent;
Car ilz, comme en Jherusalem voy,
Chasteté ayment et embrassent,
Et tien pour vrai qu'ils lui aidassent
A gaigner les fors bolvers,
Et à Patay les yeux crevassent
Aux Anglois ruez à l'envers.

1. *Peut-être, forsan.*

2. Signes feindrait.

ʀeille ne te soit,
ue chose inusitée,
le se vestoit
ɑt et robe escourtée ;
estoit redoutée
et aperte, et légière,
ʒ fier prince contée,
ur simplette bergière.

Armes propres habits requièrent ;
Il n'est si fol qu'il ne le sache.
Aultres pour estre en ville affièrent (*convien-*
Aultres pour porter lance ou hasche. [*nent*),
Quand à proie faulcon on lasche
Ses longues pendans on luy oste.
Aussy qui ses ennemis cache (*chasse*)
Il n'a mestier de longue cote.

de faultre elle portoit,
ppée et robes courtes :
:, aussi aultre estoit
ıe cil des femmes toutes.
:ote (tu n'as doutes),
uerre n'est pas boine,
t souvent tu escoutes,
ıe fait pas le moine.

Dient (*qu'ils disent*) d'elle ce que vouldront,
Le parler est leur et le taire ;
Mais ses loenges ne fauldront,
Pour mensonge qu'ilz sachent faire.
Que t'en faut-il oultre retraire ?
Par sa vertu, par sa vaillance,
En despit de tout adversaire,
Couronné fut le roy de France.

L'ADVERSAIRE.

ʀole ce langage,
s Dieu ne l'envoia,
aire au faulx visage,
ıne ennoya.

Ha, ce dit, trop le (*la*) desvoia
Oultrecuidance, quoiqu'on die !
Raison aussi le (*la*) convoia
Ardre à Rouen en Normandie.

LE CHAMPION.

ntendu, grosse teste,
·anc-Vouloir prestement.
aints faisons-nous la feste
·ent honteusement !
:sus premièrement,
·s martirs benois ;
évidamment
it tu ne te congnois.

Guère ne font tes arguments
Contre la Pucelle innocente,
Ou que des secrets jugements
De Dieu sur elle pis on sente.
Et droit est que chacun consente,
A lui donner honneur et gloire,
Pour sa vertu très excellente,
Pour sa force et pour sa victoire.

L'ACTEUR.

·rsaire fachié
Jeanne sermonner,
Tu en as trop preschié,
e aultre blasonner.

On ne porrait pire amener
Pour accomplir ce que tu veulx ;
Car c'est assez pour forsener (*devenir fou*),
Ou soy arracher les cheveulx.

FRANC-VOULOIR.

:ourage légier,
·t se monstre opiniâtre,
'ouloir, qui fait dangier
·r ceulx de son atre,
è trois ou quatre
ı, pourquoy tairay
. voulu combattre
e; certes non feray.

Mesmement (*surtout*) quand elle a fait telles
Vertus, et en poy de saison,
Que chacung luy doit immortelles
Graces. Nai je bonne occhasion
De dire bien d'elle foison,
Ou pour ma possibilité.
Se tu dis que je nay raison,
Tu es de parcialité

Car quoyquon en dise, elle estoit
En bataille grandement duite,
Et vaillamment se combattoit,
Et estoit de sage conduite.

Sy lay à memoire reduite
Avec les chevaleresses,
Car entresuy en la poursuite
De loer les batailleresses.

Voici l'apostrophe du poète à la noblesse française :

Or pleust à Dieu que vous, barons,
Vous, princes, vous seigneurs de France,
Sous lesquels coudre espérons
A veoir nostre délivrance,
Eussiez le cœur et la souffrance
De cette femme seulement,
Pour destruire et mettre à oultrance
Nos ennemis hâtivement.

Sy souvent vous ne danseriez,
Comme vous faites le menant,
Et plus souvent et plus vivement penser
A bien faire et tirer avant;
Sans vous-même entregrevant
Et vostre peuple déchirer,
Qui en mangeant ou en buvant
Ne fait jamais que soupirer.

II

GEORGES CHASTELLAIN.

Ce n'est pas seulement dans sa chronique que Georges Chastellain a parlé de la Pucelle; il lui a consacré quelques vers dans deux de ses poésies. Les voici :

Recollection des Merveilles advenues en notre temps.

Qui veult ouyr merveilles
Estranges raconter ?
Je sais les non pareilles
Qu'homme sçauroit chanter.
Et choses advenues
Depuis long-temps en çà,
Je les ai retenues
Et scay comme il en va.

Les unes sont piteuses
Et pour gens esbahir,
Les autres sont doubteuses
De meschiefs advenir;
Les tierces sont estranges
Et passent sens humain,
Aucunes en louanges,
Aultres par aultre main.

En France la très belle,
Fleur de crestienté,
Je vis une Pucelle
Sourdre en autorité,
Qui fit lever le siège
D'Orliens en ses mains,
Puis le roi, par prodiège,
Mena sacrer à Reims.

Sainte fut aourée
Pour les œuvres que fit;
Mais puis fut rencontrée
Et prise à bon proufit;
A Rouen arse en cendre
Au grand deuil des François,
Donnant puis à entendre
Son revivre aultre fois.

(CHASTELLAIN, *Œuvres complètes*, édition de M. de LETTENHOVE, t. VII, p. 18-78

Complainte de Fortune.

Souviengne-nous de la Pucelle
Qui si très haut fut eslevée,
Comme si fust de Dieu ancelle,
Et des François tant honourée,

Et des Anglois tant redoubtée,
Comme par foule fina (*finit par oppression*) :
Ainsi la fortune la paya.

(IBIDEM, *Œuvres*, t. VIII, p. 328.)

III

JEAN VILLON.

oète des rues, Jean Villon, qui naquit l'année du martyre de la ble, 1431, a fait entrer le nom de Jeanne dans une de ses ballades ; connues, LES DAMES DU TEMPS JADIS.

La royne Blanche comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine (*sirène*),
Berthe au grant pié, Biétrix, Allyx,
Harembourges qui tint le Maine,
Et Jehanne la bonne Lorraine,
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen,
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan?

CHAPITRE V

MARTIAL D'AUVERGNE. — OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS. VALERAN DE LA VARENNE.

SOMMAIRE : I. — MARTIAL D'AUVERGNE. — *Les Vigiles de Charles VII : Citations :* le désespoir et la prière de Charles VII. — Étonnement des clercs admirateurs de Jeanne. — Indications. -- Troyes. — La Pucelle ne souffre pas que les Anglais emmènent les prisonniers français. — Soudain changement de fortune de Charles VII. — Le siège de Paris. — La Pucelle contrariée dans ses plans. — Les Anglais n'auraient pas donné la Pucelle pour Londres. — Procès et supplice de la Pucelle. — La réhabilitation.
II. — OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS. — Le Champ d'honneur : passage sur la Pucelle.
III. — VALERAN DE LA VARENNE. — Son poème : *de Gestis Johannæ Virginis Franciæ.* — Appréciation. — La mère de la Pucelle aux pieds de Charles VII. — Prodiges opérés à la mort de la Pucelle.

I

MARTIAL D'AUVERGNE.

Martial d'Auvergne, dit probablement d'Auvergne à cause de l'origine de sa famille, naquit à Paris vers 1440 et y mourut en 1508. Il fut procureur au Châtelet et greffier au Parlement. Il composa, sous le titre de *Vigiles de Charles VII,* l'histoire rimée de ce roi. C'est un poème calqué sur les matines de l'office ecclésiastique des morts. Il y a un invitatoire. Dans ce qu'il intitule les psaumes, — il y en a neuf, — se trouve racontée l'histoire de Charles VII, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Les leçons, au nombre de neuf aussi, sont chantées par la France, la noblesse, le labour, par les marchands, par le clergé, par Pitié, chapelain des dames, par dame Justice, par la Paix, par l'Église. Chacun de ces personnages célèbre les bienfaits particuliers dont il se dit redevable au monarque défunt.

C'est au quatrième psaume que se trouve longuement rapportée l'histoire de la Pucelle. L'antienne est celle-ci :

En peu d'heure Dieu labeure,
Ne jamais au besoin ne fault,
La chose qu'il veut faire est seure
Et sait bien toujours (*ce*) qu'il nous fault.

Ce n'est pas sous Louis XI, si contraire à son père, que Martial d'Auvergne aurait pu impunément publier son poème. Il le présenta à Charles VIII en 1484. L'œuvre eut sa vogue, depuis bien perdue. Les *Vigiles* eurent plusieurs éditions.

D'après Quicherat, Martial d'Auvergne n'aurait fait que mettre Jean Chartier en rimes. Cela n'est pas exact; l'on trouve dans le rimeur plusieurs faits que l'on chercherait inutilement dans l'historiographe.

Ce n'est d'ailleurs qu'une chronique rimée, plate, sans élan et sans feu. Elle n'apprend rien de nouveau; mais on peut y voir la confirmation de ce qui est rapporté ailleurs, et était universellement admis dans la seconde partie du xve siècle.

Après avoir raconté l'ignominieuse journée des Harengs, Martial nous parle ainsi de la désolation et de la prière du roi :

Le feu roy oyes les nouvelles,
Voyant qu'il avait eu du pire,
En fut tant dolent à merveille,
Qu'il ne savoit que faire ou dire.

Et dit-on que alors pria Dieu
Qu'il le ostat de cette misère,
Et qu'il eust pitié en ce lieu
De son royaulme et populaire

Et désirait mieulx à mourir,
Que de veoir cette pestilence
Et tant de gens de bien périr
Pour lui et pour son alliance.

En ceste saison de douleur
Vint au roy une bergerelle
Du villaige dit Vaucoulleur
Qu'on nommait Jeanne la Pucelle.

C'estoit une povre bergière
Qui gardoit les brebis ès champs,
D'une doulce et humble manière,
De l'aage de dix-huit ans.

Le poète décrit sa présentation au roi, qui lui dit par jeu : « *Ah! ma mye, ce ne suis-je pas* », et auquel elle répond : « *Sire, c'estes-vous, ne je ne faulx pas.* » Elle est grandement interrogée par clercs et docteurs :

Chascun d'elle s'esmerveilla,
Et pour à vérité venir
De plusieurs grans choses parla,
Qu'on a veues depuis advenir.

Elle dit tout publiquement
Que le feu roy recouvreroit
Tout son royaume entièrement,
Et que Dieu si luy aideroit.

Martial raconte ensuite le rassemblement des troupes à Blois, l'invention de l'épée de Fierbois, l'introduction du convoi à Orléans, la prise des diverses bastilles, l'acharnement du combat aux Tourelles, le départ des Anglais dès le lendemain; rien qui n'ait été déjà maintes fois rappelé par les chroniqueurs. Il n'y a rien de nouveau ni de saillant non plus, dans le récit rimé de la prise de Jargeau, de la campagne de la Loire. La surséance accordée aux habitants d'Auxerre causa de grands

mécontentements : *De cest appointement ilà, Trémoulle se fut fort blamé, et puis Richemont s'en alla, car entre eulx y avoit discort.*

Le roi reste devant Troyes six ou sept jours : « Les bourgeois vouloient *bien eulx rendre entièrement, mais les Anglois les empeschoient tant qu'ils povoient incessamment.* » Le conseil résolu à rétrograder à cause du manque de vivres, l'intervention de la Pucelle, ses promesses, sa diligence pour forcer la ville, la chronique rimée n'omet rien.

Après le conseil, *elle monta*
Sur ung beau grand courcier en main,
Et en l'ost si se transporta
Atout (avec) *un baston en sa main.*

Ilà fut dresser et porter
Tables, fagots, huys et chevrons,
Pour faire taudiz à gecter
Une bombarde et deux canons.

D'après Martial d'Auvergne la convention aurait autorisé les Anglais à emmener leurs prisonniers. Voici en quels termes il peint l'intervention de la Pucelle :

Les Anglois vouloient au partir
Leurs prisonniers François mener;
Mais la Pucelle consentir
N'y voult, ne souffrir emmener.

Elle-même vint à la porte
Ès mains des Anglois les oster,
En leur disant de bonne sorte
Que ne les laisroit transporter.

Les François s'agenouillèrent,
Luy priant qu'elle leur aydast,
Et sa grâce là implorèrent
Afin que de ce les gardast.

Les Anglois vouldrent soustenir
Que c'estoit grant fraude et malice
De contre traictié venir,
Requérant qu'on leur feist justice.

Le roy, qui en sceut la nouvelle,
Si commença à soy soubzrire
Du débat et de la querelle,
Et en fut joyeux à vrai dire.

Brief convint pour les prisonniers
Qu'il payat aux Anglois comptant
Tout leur rançon de ses deniers;
Ainsi chascun si fut content.

Quand les Anglois selon l'accord,
Eurent leur argent et rançon,
Ils louèrent le feu roy fort,
L'appelant prince de façon.

Il fut prisé pour sa justice
Qu'il gardoit à ses ennemis,
Et qu'il avoit en l'exercice
De son ost tous abuz postmis (*supprimé*).

Martial raconte l'entrée à Châlons, le sacre et fait à la suite les réflexions suivantes :

Notons ici comment fortune
Gouverné par le veil (*vouloir*) de Dieu,
Après grant mal et desfortune,
Si donne grand joie en ce lieu.

Veu le cas et empeschement
La chose n'estoit pas facille
D'y advenir si promptement;
Mais à Dieu rien n'est difficile
. . . .

Qui eust cuidé ne (*ou*) espéré
Qu'en si très petit mouvement,
Le roy eust ainsi prospéré
Ne venu au couronnement?

Se fortune au commencement
Si donne persécution,
C'est pour après plus haultement
Octroyer consolation.

Boèce dit en son tiers livre
Que fortune adverse est plus seure
Pour congnoistre Dieu et bien vivre,
Et preuve que c'est la meilleure.

Elle impartist humilité
Elle soustient tous aspres deulx,
Et après par prospérité
Ung seul bien si fait valoir deux.

Le feu roy Charles trespassé
Eut de grands harts terriblement,
Et se trouva fort bas perssé (*pressé*)
Sans nul espoir d'alleigement.

Il advint mesme en ung an
Qu'il perdit à dommage et deuil
Le siège et journée de Cravant
Et la bataille de Verneuil.

Et puis au siège d'Orléans
Où tout devoit être conclus,
La journée nommée des harans;
Et par ainsi n'en povoit plus.

Depuis Fortune à cap tourna,
Pour au résidu luy pourveoir,
Et Dieu donna la victoire
A cil qui la devoit avoir.

Les François lors se rallièrent,
En prenant couraige terrible,
Et de plus en plus prospérèrent,
Ne riens leur estoit impossible.

Ne fut-ce pas moult grant merveille
D'avoir réveillé tant de gens,
Au bruit d'une simple Pucelle
Et bergière nourrie aux champs?

L'Antienne!

Las! en peu d'heures Dieu labeure
N'au besoing jamais ne déffault,
La chose qu'il veult faire est seure,
Et sçait bien toujours qu'il nous fault.

La campagne qui suivit le sacre est narrée avec tous les détails, et, à la rime près, avec le ton d'une bien simple chronique. Voici les strophes qui ont trait au siège de Paris. Le poète, après avoir dit que le roy vint à Paris, continue en ces termes :

Oultre, en procédant plus avant
Son ost tira à La Chapelle,
Et de là au Molin-à-Vent,
Ou y eust escarmouche belle.

Les Anglois qu'estoient à Paris
Tous ensemble se retirèrent,
Afin qu'ils ne fussent péris,
Et les murs s'y fortifièrent.

Le lendemain grant compaignie,
De l'ost des François à Monceaulx
S'en vindrent faire une assaillie
Jusques au marché des pourceaulx.

Soubs la montaigne s'embuschèrent
Pour illec être à couvert,
Et de là gaigner s'en allèrent
D'assault ung petit bollevert.

D'un costé et d'autre canons
Et coullevrines si ruoient,
Et ne voyoit-on qu'empanons
De flesches qui en l'air tiroient.

Adonques Jehanne la Pucelle
Se mist dans l'arrière-fossé,
Où fist de besongner merveilles,
D'un couraige en ardeur pressé.

Ung vireton que l'en tira
La vint en la jambe assener
Et si point n'en désempara,
Ne ne s'en voulut oncques tourner.

Boys, huys, fagots faisoit gecter,
Et ce qu'estoit possible au monde,
Pour cuyder sur les murs monter;
Mais l'eau y estoit trop profonde.

Les seigneurs et gens de façon
Lui mandèrent de s'en revenir,
Et y fut le duc d'Alençon
Pour la contraindre à s'en venir.

L'Ost à Saint-Denys retourna,
Ou par humbles et dévots termes,
Elle offrit, laissa et donna
Le harnaiz dont avoit fait armes.

Atant le roy se despartit,
Et ès pays redduiz çà là
Mit de ses gens, et puis partist
Vers Berry, où lors s'en alla.

Un peu après son partement
Plusieurs Anglois se assemblèrent,
Pour eulx tirer diligemment
A Saint-Denis où ils entrèrent.

Les armes de la Pucelle
Y là vindrent prendre et saisir
Par une vengeance cruelle,
Et en fisrent à leur plaisir.

Martial confirme, en l'attribuant au roi, le dessein qu'avait la Pucelle d'aller combattre en Normandie. La Trémoille et la cour traversèrent le projet :

Au retour du sacre à Gien,
Le roy si voulut envoyer
La Pucelle devant Rouen,
Pour conquester et besongner.

Trémoille et autres oppinèrent
Qu'il n'en estoit point de mestier,
Ains d'Albret et elle envoyèrent
Devant Saint-Pierre-Le-Moustier.

Illà devant la ville furent
En belle ordonnance et arroy,
Faisant si grant devoir qu'ilz l'eurent
Et qu'il fut rendue au Roy.

Après à la Charité vindrent
Afin de l'assiéger et prandre,
Où l'espace d'un mois se tindrent,
Sans l'avoir ou faire rendre.

Du retour de la Pucelle aux bords de la Marne, du siège et de la prise de Choisy, du siège de Compiègne, de la prise de l'héroïne, de la vente que, « *pour argent comptant* », Luxembourg en fit aux Anglais, qu'il suffise de citer ces deux vers :

Et ne l'eussent donnée pour Londres,
Car cuidaient avoir tout gaigné.

Encore que le procès de condamnation et le supplice soient bien pauvrement exposés, toutes les strophes vont en être transcrites. Les Anglais, dit Martial, à Rouen emmenèrent la Pucelle pour prisonnière.

Elle estoit très douce, amyable,
Moutonne, sans orgueil n'envie,
Gracieuse, moult serviable,
Et qui menoit bien belle vie.

Souvent elle se confessoit,
Pour avoir Dieu en protecteur,
Ne guères festes se passoit
Que ne receust son Créateur.

Mais ce non obstant les Anglois
Aux vertus et biens ne pensèrent,
Ainçoys, en haine des François,
Très durement si la traictèrent.

Après plusieurs griefs et excès,
Inferez en maintes parties,
Luy firent ung tel quel procès
Dont les juges estoient parties.

dernier la condampnèrent
r douloureusement,
l'ardirent et brullèrent
ı tout publiquement.

là le jugement
tence ben cruelle
lonnée trop asprement
celle povre Pucelle.

mal ou aultrement
ult à Dieu rapporter,
ılz cas peut seullement
ognoistre et discuter.

Toutes voyes, avant son trespas,
Dist aux Anglois qu'ung temps vendroit
Qu'un pié en France n'auroient pas,
Et qu'on les dehors chaceroit.

Que le feu roy prospéreroit,
Et qu'au dernier, sans contredit,
Son royaulme recouvreroit,
Et atant l'esprit rendit.

Brief plusieurs choses si narra
Qu'on a veu depuis advenir,
Tout ainsi qu'elle déclaira,
Dont à aucuns peut souvenir.

rès Quicherat, Martial d'Auvergne serait le seul écrivain du :le qui aurait parlé du procès de réhabilitation. Il oublie que Thoasin, édité par lui, le mentionne assez longuement. Voici les :s du rimeur.

temps après ce jugement
ıère, aussi les frères d'elle,
esdrent au roy vengement
ı mort et sentence d'elle.

›n seigneur considérant
voit été en son service
ıit beaucoup en l'honorant,
›mist le cas en justice.

ıit envoya le procès
›me, devers le Saint-Père,
à sans faveur ne accès,
bien veue au long la matière.

ıit, il bailla mandement
· lors citer les commissaires
utenir leur jugement,
ppeler parties contraires.

Anglois furent appellez
·s parties solempnellement,
nens faits et recollez
la vie d'elle entièrement.

·nel, de Reims arcevesque,
ıds gens de justice et de bien,
rtier, de Paris lors evêque,
utres y ouvrèrent bien.

A Rouen se transportèrent
Où le jugement estoit fait,
Et gens de bien examinèrent
Pour savoir vérité du fait.

Après, le procès fut porté
Au saint Père et aux Cardinaulx,
Et fut bien veu et visité
En grant diligence et travaulx.

Et le tout veu finalement,
Fut dit par sentence autentique,
Le procès et le jugement
Fait contre la Pucelle, inicque,

Estre abusif, défectueux,
Et qu'à tort si fut condampnée,
Par non juges suspectueux,
Disant leur sentence erronée.

Ou (*au*) procès, de son innocence
Y a des choses singulières,
Et est une grande plaisance
De veoir toutes les matières.

Le dit procès est enchesné
En la librairie de Notre-Dame
De Paris, et fut là donné
Par l'évêque, dont Dieu ait l'âme.

II

OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS.

Octavien de Saint-Gelays, né à Cognac en 1466, mourut à trente-six ans évêque d'Angoulême. La faveur de Charles VIII lui avait fait obtenir ce siège, auquel l'avait fort mal préparé une jeunesse désordonnée. Il changea de vie, et c'est comme expression de ce changement qu'il composa peut-être son poème : LE SÉJOUR D'HONNEUR. Il est dans le goût du temps, allégorique. Il fut imprimé en 1514, plus de dix ans après la mort de l'auteur.

Dans la troisième partie, il passe en revue les rois de France, qu'il est censé rencontrer dans une forêt. Après un pompeux éloge de Charles VII, il parle en ces termes de la Pucelle :

Près Luy je vy sur cheval fier marchant
Femme qui fut d'harnoys luysant armée,
Pas ne sembloit escollier ou marchant,
Mais robuste, par prouesse affamée;
Dont mesbahis de voir femme fermée (*formée?*)
De si grand cœur; qui les gens incitoit
Donner dedans, et un chacun citoit (*excitait*)
A guerroyer; comme si tousjours elle
Tint en seurté les souldarts soubz elle.
Pas n'eust quenouille attachée au costé,
Mais épée poignante et deffensible,
Fuyant repos et longue oysiveté,
Ou volontiers cœur de femme est duysible.
A autre affaire elle nest entendible
Quordonner gens pour bataille mouvoir,
Dont je congneu que c'estoit, pour tout voir,
Selon sa geste et manière approuvée,
La Pucelle par miracle trouvée.

III

VALERAN DE LA VARENNE.

En 1516 paraissait à Paris un poème latin en vers héroïques sous le titre suivant : *Valerandi Varanii De Gestis Joanne Virginis France egregie Bellatricis libri quattuor.* Les exploits de Jeanne la Pucelle, la grande guerrière française, poème en quatre livres par Valeran de la Varenne. La Varenne est, ce semble, la meilleure tradition de *Varanius.* De la Varenne était docteur en théologie de l'Université de Paris, humaniste certainement distingué, chose encore encore rare parmi ses pareils ; il avait

déjà composé plusieurs poèmes, sur la victoire de Fornoue, la prise de Gênes, le mariage de Louis XII en 1514.

L'ouvrage porte une double dédicace, l'une à Charles de Genlis, évêque de Noyon, l'autre à Georges d'Amboise, archevêque de Rouen. Dans cette dernière l'auteur remarque qu'on trouverait encore quelques survivants parmi ceux qui ont vu la Pucelle : *Sane et in hunc usque diem superstites sunt plusculi qui Virginem viderunt inter vivos agentem.* Il y avait quatre-vingt-cinq ans que la Pucelle avait été brûlée; ce qui nous permet de juger de leur âge et de leur nombre.

L'auteur a eu en mains durant quelque temps les manuscrits du double procès, que lui avait prêtés l'abbé de Saint-Victor; ce qui lui a permis de traiter les diverses phases de la merveilleuse existence, jusques et y compris la réhabilitation.

Le poème fut goûté lors de son apparition. Dès 1521, Ravisius Textor le faisait entrer dans son volume *de Claris Mulieribus*. Il a été édité en 1889 par M. Prarond, qui l'a annoté et l'a dédié à sa ville natale, Abbeville.

L'ouvrage avait tout ce qu'il faut pour plaire à un siècle qui n'est autre que celui de Léon X; car ce Pontife occupait alors la chaire de Saint-Pierre. Les hexamètres sont façonnés d'après les meilleures règles de la poésie dite classique. Ce qui n'était pas alors un défaut, les faits mythologiques y sont très fréquemment rappelés, et la Pucelle est rapprochée des personnages de la fable. L'antiquité profane y est mise à côté des faits bibliques; les comparaisons sont développées richement, épiquement, le vers est solennel : toutes choses qui contrastent avec la simplicité de l'héroïne telle que nous sommes aujourd'hui heureux de la connaître et de l'admirer; mais à l'époque de la Varenne on brisait ces moules pour en fabriquer sur le modèle de l'art antique. Le poète d'Abbeville y coula l'héroïne, qui en sort déformée.

D'après Quicherat, l'histoire y est suivie *très exactement*, mais *travestie par l'emphase de la rhétorique*. Elle l'est encore par les actes prêtés à la Pucelle. C'est ainsi que, d'après le poète, Jeanne aurait de ses mains plongé la tête de Molyns dans les eaux jusqu'à le noyer, en lui adressant des paroles d'ironie qui sont un vrai contresens pour ceux qui connaissent le réel caractère de la Pucelle. Il lui fait fendre la tête aux Anglais, etc. La Varenne est plus virgilien que le poète anonyme dont l'œuvre a été analysée plus haut; il est moins exact et moins vrai. L'analyse du poète d'Abbeville nous entraînerait trop loin; qu'il suffise de relever les particularités suivantes. D'après le poète, les habitants de Compiègne auraient appelé Jeanne à leur secours; cela ne fut nullement nécessaire, et la Vierge-Guerrière vint bien spontanément à leur aide.

Le premier mouvement des Anglais maîtres de leur victime aurait été de vouloir la tuer ou la noyer; Warwick dit que ce serait peu aux yeux de la multitude; il faut la brûler sans doute, mais la brûler comme coupable d'hérésie; ce sera le moyen de lui enlever son prestige, et de diffamer Charles, qui a voulu appeler l'enfer à son secours.

Puellam
Dicemus pravæ hæreseos sordere veneno:
Sic et Valesium (quem dicit femina regem)
Participem tanti vulgabimus esse reatûs, etc.

Un vieux docteur résume en beaux vers les diverses accusations portées contre la Pucelle. Celle-ci, dans sa réponse, condense ce qui se trouve épars dans le procès de condamnation.

Le poète introduit la mère de la victime aux pieds de Charles VII, et lui fait demander la revision du procès de Rouen. Elle termine une harangue d'ailleurs froide par ces vers :

Vir meus audito dilectæ funere prolis
Oppetiit, mortis causam execratus et ignes.
Me quoque non dispar (si non miserebere) vitæ
Exitus involvet, sed mors pergrata futura est
Si prius elatum gnatæ cognovero nomen.

C'est la seule preuve que Jacques d'Arc soit mort de la douleur causée par le supplice de sa fille. Elle n'est pas suffisante pour donner le fait comme certain, encore qu'il ne soit pas invraisemblable.

La seule lettre de Charles VII à Calixte III pour demander la revision, connue jusqu'ici, est celle que lui attribue le poète. Il est cependant moralement certain qu'il a dû écrire à Rome pour presser une affaire qui lui était incontestablement à cœur.

Le poète est mal inspiré en choisissant pour justifier la Pucelle devant la commission apostolique, celui qui, d'après Quicherat, fut le bras droit de Cauchon, Courcelle, l'âme du brigandage de Bâle, le père de l'hérésie gallicane. Le poète lui fait terminer l'apologie de sa victime par le récit des miracles qui signalèrent le trépas de la martyre : le cœur conservé intact dans le brasier, la colombe sortant des flammes, et enfin l'exposé des châtiments qui frappèrent les principaux auteurs du drame scélérat. Il y intercale le récit de la résurrection de l'enfant de Lagny :

Postremo enituit pietas in morte Puellæ,
In cinerem cunctos dum flamma resolveret artus,
Illæsas cor habet venas (mirabile dictu),
Nec sinceri animi temerant incendia sedem ;
Albaque tum visa est igni prodire columba,
Et petere Æthereos multis spectantibus orbes.

Nec superi voluère ignes impune relictos.
Medeius (*Midi*) si quidem longo sermone profatus
Astruit esse scelus flammis et morte piandum,
Multaque, adulandi studio, confingit ut Anglos
Sic sibi conciliet, sed paucis inde diebus
Corpus tabifico respergitur ulcere lepræ;
Alter (*d'Estivet*) in immundo revolutus stercore vitam
Finiit; arguerat plerumque in carcere ficti
Criminis insontem, pendenti lite, Puellam ;
Sic et Calceonus (*Cauchon*), qui censuit esse cremandam,
Pendula dum tonsor secat excrementa capilli,
Expirans cadit, et gelida tellure cadaver
Decubat. Ultrices sic pendunt crimina pœnas.
Tandem, collatis patres ultroque citroque
Articulis, flammas sub iniquo judice passam
Darcida concordi decernuit ore, modumque
Angligenas violasse fori, jurisque tenorem.

Tout est aussi froid, en dépit de la belle latinité, qui ne se dément jamais.

C'est donc douze poètes au moins qui ont essayé de célébrer la Pucelle dans le siècle de son apparition. Qui comptera ceux qui ont surgi dans la suite ? ceux qui surgissent chaque jour? Pourquoi faut-il que l'on pût mettre souvent au bas de ces productions le vers suivant relevé sur le cahier des visiteurs de Domrémy :

Son image est partout, et sa foi est nulle part.

Seule cependant sa foi explique ce beau et juste résumé d'une telle carrière.

Mares hæc femina vincit :
Aucun homme ne vaut cette femme.

LIVRE V

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS LES LIVRES DE COMPTES.
SA CONSTITUTION PHYSIQUE.
ÉCLAIRCISSEMENTS. — LA CARRIÈRE DE LA VÉNÉRABLE.

LIVRE V

LA VIERGE-GUERRIÈRE
D'APRÈS LES LIVRES DE COMPTES.
SA CONSTITUTION PHYSIQUE.
ÉCLAIRCISSEMENTS. — LA CARRIÈRE DE LA VÉNÉRABLE.

Près de cinq siècles se sont écoulés depuis le martyre de l'héroïne. Que de titres précieux ont été emportés par le temps, les incendies, les révolutions et les hommes! Cependant, à mesure que les archives du xv[e] siècle sont explorées, l'on voit apparaître, là où l'on n'était pas en droit de l'attendre, le nom de la merveilleuse jeune fille. Ce sont des livres de comptes mentionnant les légères dépenses faites pour rendre grâce à Dieu de ses exploits, pour l'assister, pour lui faire honneur; des registres de délibérations qui la mentionnent; ce sont des traditions locales. Tout ce qui se rattache au plus sympathique et au plus glorieux des noms de notre histoire a son intérêt. Aussi voudrions-nous réunir ici ce qui est signalé non seulement dans des ouvrages universellement connus, mais encore dans les revues de province, justement jalouses de recueillir le moindre mot qui a trait à la Libératrice.

Nous sommes heureux de l'occasion de témoigner notre reconnaissance à ceux qui nous ont facilité ce travail, principalement à MM. les archivistes et bibliothécaires des villes où nous nous sommes présenté. Ils se sont généralement montrés les dignes collègues de ceux qui, dans les grands dépôts littéraires de la Capitale, se mettent avec tant de courtoisie à la disposition des travailleurs qui veulent en explorer les trésors.

CHAPITRE PREMIER

COMPTES DU ROI ET DU DUC D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Ce qui nous reste des comptes royaux pour les années 1429-1430. — Don à Jean de Metz en vue de la Pucelle. — Sommes données pour couvrir les dépenses, les frais de l'équipement et de l'étendard de la Pucelle ; — pour solder le voyage de Reims, pour l'achat d'un cheval à Soissons, d'un autre à Senlis ; — pour son père. — Pension à ses frères, à son neveu.
II. — Achat par le duc d'Orléans de riches vêtements pour la Pucelle.

I

Nous n'avons jusqu'à l'année 1444 que des fragments de comptes du règne de Charles VII, dit M. Loyseleur dans son érudit travail : *Compte des dépenses faites pour secourir Orléans*[1]. Lorsque Jeanne était sur la scène, Hémon Raguier était le trésorier des guerres. Les comptes ne furent apurés qu'en 1441, et ce travail lui-même n'existe pas. L'on n'en possède que des copies, et des copies incomplètes. Denys Godefroy, dans son *Histoire de Charles VII*, de Laroque, dans son *Traité de la noblesse*, nous ont conservé des fragments dans lesquels l'on trouve diverses sommes données à la Pucelle, ou en sa considération.

Telle la suivante : « A Jean de Metz la somme de cent livres pour le deffray de lui et autres gens de la compagnie de la Pucelle n'aguères venue par devant le roy nostre sire du pays de Barrois, des frais qu'ilz ont faiz en la ville de Chinon, et qu'il leur convient faire ou (*au*) voiage qu'ilz ont entencion de faire pour servir icelluy seigneur en l'armée par luy ordonnée pour le secours d'Orléans ; laquelle somme a esté aux dessusditz octroiée par lettres du roy du XXIe jour d'avril mil CCCCXXIX[2]. »

De Laroque, au chapitre XLIII de son *Traité de la noblesse*, relève aussi la dépense suivante qu'il donne comme tirée du 13e et dernier compte d'Hémon Raguier.

« Aux personnes cy après nommées : la somme de 450 livres tournois

1. *Mémoires de la Société archéol. de l'Orléanais*, t. XI.
2. GODEFROY, p. 907. Denys Godefroy dit tenir ces lignes de sire Yvon d'Hérouval, auditeur des comptes, qui les a relevées au huitième compte de Guillaume Charrier.

qui ou (*au*) mois d'avril MCCCCXXIX après Pasques, de l'ordonnance et commandement du roy nostre sire, a esté payée et baillée par ledit trésorier; c'est à savoir :

« A Jean de Mès, pour la despence de la Pucelle, 200 livres tournois ; — à maistre armeurier pour ung harnois complet pour laditte Pucèle, 100 livres; — au dit Jean de Mès et son compagnon, pour luy aidier à avoir des harnois pour eulx armer et habiller pour être en la compaignie de ladittc Pucelle, 125 livres tournois, — et à Hauves Poulnoir, paintre demeurant à Tours, pour avoir paint et baillié estoffes pour ung grant estendart, et ung petit pour la Pucelle, 25 livres tournois ; — comme il appert par lettres patentes du roy nostredit seigneur, données à Chinon le Xe jour de mai oudit (*audit*) an MCCCCXXIX, adressantes (*adressées*) à maistre Regnier de Boullegny, général conseiller sur le fait et gouvernement de toutes les finances, et par luy expédiées le XVe jour dudit mois de May oudit an, aux capitaines et chiefs de guerre ci-après nommés. Lettres patentes du dit seigneur, données au château de Gien-sur-Loire le vingt-deuxième jour du mois de septembre ou (*au*) dit an 1429, adressées à maître René de Boulégny, général conseiller sur le fait et gouvernement de toutes finances.

« A Jeanne la Pucelle, la somme de 243 livres tournois forte monnoye, et trente ducats d'or, qui ès moy d'aout et septembre 1429, de l'ordonnance et commandement du roy nostre seigneur, lui a été plusieurs fois baillée et délivrée par le dit trésorier, pour commettre (*pourvoir*) au fait de la despense ordonnée par elle faire au voyage fait par le dit seigneur à Reims pour le fait de son sacre et couronnement; comme il appert par lettres patentes d'icelui seigneur, données au châtel de Gien le 22e jour dudit mois de septembre au dit an 1429, adressantes à maître Jean Regnier de Boullégny, général conseiller sur le fait et gouvernement de toutes finances, et par lui expédiées le 23e jour du dit mois de septembre cellui an ; par lesquelles il est procédé par le dit seigneur, que en les rapportant ou (*à la*) quittance sur ce de Mathelin Raoul ordonnè à faire la dépense de la dite Jeanne tant seulement, la dite somme soit allouée ès comptes et rabattue de la recette du dit trésorier par messieurs des comptes, sans aucun contredit ou difficulté; nonobstant que la dite quittance précède en date lesdites lettres, et quelsconque ordonnances, mandements et défenses à ce contraires. Pour ce, par vertu des dites lettres et quittances ci-rendus, la dite somme de 242 livres tournois et trente ducats d'or, dont faut rabattre 151 livres tournois, forte monnaie, trente ducats d'or.

« A Jehanne la Pucelle la somme de 236 livres tournois forte monnoye, qui ès mois d'août et de septembre 1429, du commandement et ordonnance du roi nostre seigneur lui a été baillée et payée par le dit trésorier. C'est

à savoir pour un cheval que le dit seigneur lui fit bailler et délivrer à Soissons ou dit mois d'août trente-huit livres dix sols tournois; pour un autre cheval que semblablement le dit seigneur lui fit bailler et délivrer à Senlis ou dit mois de septembre, six vingts dix-sept livres dix sols tournois.

« Et à Reims que icelui seigneur lui fit bailler et délivrer pour bailler à son père soixante livres tournois, comme il appert par lettres patentes du dit seigneur données au chastel de Gien le 22e jour du dit mois de septembre, ou dit an 1429, adressantes à maître Regnier de Boullegny, général conseiller sur le fait et gouvernement de toutes finances, et par lui expédiées le 23e jour du mois de septembre cellui an, etc., deux cent trente-six livres forte monnoye. »

Ce n'est là qu'une faible partie des sommes allouées à la Pucelle. Elles eussent été insuffisantes pour soutenir le train de sa maison, et pourvoir aux nécessités auxquelles elle avait à faire face. On a vu comment, interrogée, dans la séance du 10 mars, sur ce qu'elle avait reçu du roi, elle répondit en tenir dix ou douze mille écus; ce qui, ajoutait-elle, était peu pour mener la guerre.

Charles VII, sur les dernières années de son règne, et Louis XI ont payé une pension aux deux frères de la Pucelle, et même après la mort de Pierre, à Jean, fils de ce dernier.

Cela résulte des citations suivantes empruntées à Quicherat[1].

Extrait d'un registre de la chambre des comptes de Paris, et imprimé par de Laroque au chapitre XLIII de son *Traité de la noblesse* :

« A messire Pierre du Lis, chevalier, frère de la Pucelle, six vingt et une livres pour sa pension de l'an MCCCCLIV.

« A Jehan du Lis, frère de la Pucelle, escuier, bailly de Vermandois et capitaine de Chartres, pareille somme pour sa pension de l'an MCCCCLIV. »

Extrait d'un compte de l'an 1468, conservé dans le manuscrit 772-3 de Gaignières :

« A Jehan du Lys, frère de feue Jehanne la Pucelle, 25 livres en récompense de la capitainerie de Vaucouleurs, que le roy a bailliée à Mgr de Calabre. »

Extrait d'un compte de Gilles Coron, changeur du trésor, et cité par Godefroy (*Histoire de Charles VII*, p. 890) :

« A Jehan de la Pucelle, filz de feu Pierre du Lis, en son vivant chevalier, frère de feue Jehanne la Pucelle, la somme de six vingt et cinq livres tournois, sur la recette ordinaire de Vitri, pour sa pension, pour l'année CCCCLXXIII (1473), ainsi que l'a eue le dit feu Pierre du Lis jadis, son père. »

1. *Procès*, t. V, p. 279.

Extrait du registre original des comptes du 1er janvier au 31 décembre 1476 (*Arch. nat.*, p. 290) :

« A Jehan de la Pucelle, filz de feu Pierre du Lis, en son vivant chevallier, frère de feue Jehanne la Pucelle, la somme de six vint et cinq liv. tournois, à lui ordonnée par le roy nostre sire, pour sa pension de l'année, finissant à la feste de la Magdeleine CCCCLXXVIII (1478). »

II

M. le mareschal de Beauvais possédait en 1846 les originaux en parchemin des deux pièces suivantes. Communication en fut donnée à Jules Quicherat qui les publia dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (2e série, t. I), avant de les insérer dans le *Double Procès.* Il les accompagne de plusieurs remarques dont on trouvera ici la substance.

La Pucelle portait constamment des vêtements virils, soit qu'elle fût parmi les hommes d'armes, soit qu'elle fût dans sa demeure privée. Le costume viril, chez les hommes des hautes classes, comprenait un long vêtement assez semblable par sa forme aux robes de chambre modernes. La huque était une cotte plus courte, plus ou moins ample, que l'on portait par-dessus l'armure, ou quelquefois sous le vêtement. Le mois de juin 1429 est le mois de la campagne de la Loire. Le cadeau a-t-il été fait avant ou après la bataille de Patay? La pièce ne le dit pas. Il est certain que l'enthousiasme inspiré par l'envoyée du Ciel était alors au comble. Une des expressions de ce sentiment, ce furent les riches habits dont on crut que l'héroïne devait être revêtue, et que nous avons vu lui avoir été reprochés au procès de Rouen. D'après Quicherat, les sommes qui vont être énumérées représenteraient 600 francs de notre monnaie actuelle. La Libératrice crut devoir accepter et porter ces vêtements; Notre-Seigneur, dont elle était l'envoyée, loua Magdeleine du parfum si précieux répandu sur sa tête. L'incrimination des Pharisiens de Rouen est la reproduction des murmures de Judas et de ses complices, plusieurs inconscients.

En délivrant Orléans, elle délivrait la capitale de l'apanage du duc Charles, prisonnier à Londres, et elle donnait, nous l'avons vu, la délivrance du captif comme l'un des objets de sa mission. Jacques Boucher, trésorier du duc, interprète des intentions de son maître, fit faire le riche vêtement aux couleurs de la maison d'Orléans, qui étaient le vermeil, ou cramoisi, et le vert. Après l'assassinat de la rue Barbette, le vert, d'abord clair, se rapprocha du brun, et après Azincourt fut plus sombre encore, il fut le vert *perdu*. La maison d'Orléans avait des orties dans

ses armes. Les Orléanais en ornèrent les vêtements de la Pucelle, comme on le verra au chapitre suivant.

Voici, à l'orthographe près, avec la quittance des fournisseurs, la pièce par laquelle le duc ratifie le présent de son trésorier.

« Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à nos amés et féaux les gens de nos comptes, salut et dilection. Nous vous mandons que la somme de treize écus d'or viez (*vieux*) du poids de soixante et quatre au marc qui par notre amé et féal trésorier général Jacques Boucher a été payée et délivrée ou (*au*) mois de juin derrenier (*dernier*) passé, à Jehan Luillier, marchand, et Jehan Bourgois, taillendier (*tailleur*), demeurants à Orléans, pour une robe et une huque que les gens de notre conseil firent lors faire et délivrer à Jeanne la Pucelle, étant en notre dite ville d'Orléans, ayant considération aux bons et agréables services que ladite Pucelle nous a faits à l'encontre des Anglais, anciens ennemis de Monseigneur le roi et de nous ; c'est à savoir au dit Jean Luillier, pour deux aunes de fine brucelle vermeille [1], dont fut faite la dite robe, au prix de quatre écus d'or, l'aune, huit écus d'or ; pour la doublure d'icelle, deux écus d'or ; et pour une aune de vert perdu, pour faire la dite huque, deux écus d'or, et au dit Jean Bourgois, pour la façon des dites robe et huque, et pour satin blanc, sandal [2], et autres étoffes, pour tout un écu d'or : vous, icelle somme allouez ès comptes de notre dit trésorier et rabattez de sa recette, sans aucun contredit ou difficulté, par (*en*) rapportant ces présentes et quittance sur ce dessusdits tant seulement, nonobstant ordonnances, restrincions, mandements, ou défenses quelconques à ce contraire. Donné au dit lieu d'Orléans, le dernier jour de septembre, l'an de grâce mil CCCC vingt et neuf.

« Par Monseigneur le Duc à la relation de vous à ce par lui commis. *Signé* Labbé : »

« Jean Lullier, drapier et bourgeois d'Orléans, et Jehan Bourgois, taillandier du dit lieu, confessèrent avoir eu et reçu de Jacques Boucher, trésorier général de Mgr le duc d'Orléans, la somme de treize écus d'or viez du poids de soixante et quatre au marc, pour une robe et une huque que les gens du conseil de mondit seigneur le duc firent faire et délivrer, dès le mois de juin CCCC vingt-neuf, à Jehanne la Pucelle, étant lors au dit lieu d'Orléans ; c'est assavoir, le dit Luillier pour deux aunes de fine Bruxelles vermeille, dont fut faite ladite robe, huit écus ; pour la doublure d'icelle deux écus ; et pour une aune de vert perdu pour faire ladite huque, deux écus d'or ; et ledit Bourgois, pour la façon des dites robe et

1. Drap cramoisi superfin de Bruxelles (Quicherat).
2. Étoffe fine, précieuse et légère (Lacurne, voy. CENDAIL).

huque et pour satin blanc, sandal et autres étoffes, pour tout un écu d'or ci comme, etc., et s'en tinrent à bien contents, etc., et quittes Fait le Ve jour d'août l'an mil CCCC et trente. *Signé :* Cormier[1]. »

L'on verra dans le chapitre suivant des libéralités du duc d'Orléans envers les frères de la Pucelle.

1. *Procès*, t. V, p. 112 et suiv.

CHAPITRE II

EXTRAIT DES COMPTES DE LA VILLE D'ORLÉANS.

Nous avons déjà dit, d'après le docte chanoine Dubois, que les dépenses de la ville d'Orléans étaient inscrites sur un double registre ; l'un, les comptes de forteresse, relatait les dépenses faites pour la défense militaire ; le second, les comptes de commune, les autres dépenses municipales. Les comptes de forteresse sont encore conservés ; les comptes de commune des années 1429-1430 ont disparu ; mais on possède un grand nombre de mandements de paiement et de quittances. Le receveur désigné, Jean Hillaire, en 1429 et 1430, ne faisait de dépense que de l'avis des procureurs. Ce consentement était constaté par un représentant de l'autorité royale en présence de la municipalité tout entière, et à la suite les dépenses étaient acquittées sur reçu. Le chanoine Dubois fouilla tous ces stocks, et laissa dans ses manuscrits un état des dépenses faites en 1429-1430. Il n'est que juste de lui en faire honneur. Nous possédions dans nos cartons de nombreux extraits, lorsque MM. Charpentier et Cuissart, à la suite du *Journal du siège*, ont édité à leur tour les comptes de la ville d'Orléans pour les années 1429 et 1430. Ce sont près de deux cents pages petit in-octavo pour la gestion de Jean Hillaire. Nous y prenons ce qui regarde la Pucelle, et quelques autres indications qui peuvent aider à mieux se rendre compte des exploits de Jeanne à Orléans et aux bords de la Loire.

LA PUCELLE DANS LES COMPTES DE LA VILLE D'ORLÉANS.

SOMMAIRE : I. — Présents, vins, mets, diverses dépenses, frais pour chevaux, autres frais payés par les Orléanais à la Pucelle, à ses frères, à ses compagnons. — Messages. — Le service anniversaire de la mort. — Présents à ceux qui en 1452, 1456, viennent pour instruire et proclamer la réhabilitation. — Les indulgences. — Le monument du pont.

II. — La mère de la Pucelle à Orléans avec une partie de sa famille. — Pension mensuelle payée par la ville. — L'année de sa mort. — Pierre du Lys. — Bail emphytéotique de la métairie des Baigneaux. — Don de l'Ile-aux-Bœufs. — Honneurs rendus à Pierre du Lys. — Les noces de son fils, *Jean de la Pucelle.* — Don fait par le duc d'Orléans.

III. — Nombreuses processions à Orléans en 1429. — La procession du 8 mai.

IV. — Détails sur la délivrance d'après les comptes. — Part prise par Orléans au recouvrement de Jargeau, de Beaugency, à l'attaque contre La Charité. — Jean le Canonnier, compatriote de la Pucelle.

I

Voici comment, le 14e jour d'octobre 1429, le délégué de l'autorité royale constatait la régularité des dépenses qui vont être énumérées.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Jehan le Prestre, licencié en lois, garde de la prevoté d'Orliens, salut. Sachent tous que Jean Martin, Charlot L'Uillier, Jaquet Compaing, Pierre Baratin, Jean Morchoasne, Raoulet de Recourt, Jean Boillève et Jaquet l'Argentier, procureurs de la ville d'Orliens, établis pardevant nous... d'un accord et consentement ont voulu, consenti et accordé que Jehan Hillaire, procureur et receveur des deniers appartenans à la ville d'Orliens, paie et baille des deniers de sa recette aux personnes qui s'ensuivent la somme cy après déclarée, c'est à savoir :

A lui (*Jehan Volent*) pour un demi-muid d'avoine donné à Jehanne la Pucelle. . . . . CVIII s. p. [1].

A lui (*Jacquet le Prestre*) pour 7 pintes de vin présentées le dit jour (*1er mai*) à la Pucelle, à II s. p. la pinte, vallent. . . . . . . XIIII s. p. [2].

A lui pour VII pintes de vin présentées le IIe jour de mai à la Pucelle à XIV d. la pinte, vallent. IX s. IIII d. p. [3].

A Raoulet de Recours pour une alose présentée à la Pucelle, le IIIe jour de mai. . . . . XX s. p. [4].

A lui pour VII pintes de vin à elle présentées le dit jour. IX s. IIII d. p. [5].

A lui (*Jaquet Compaing*) pour demie aune de deux vers achatée pour faire les orties des robes à la Pucelle. . . . . XXXVI s. p. [6].

A Jehan Morchaisne pour la vente d'un tonneau de vin qui fut envoyé à Jehanne la Pucelle à Baugency, par Jehan Mahy et Jehan Boillève procureur, et coûta XVI écus d'or, à LXIIII s. p. pour chacun écu, valent. . . . . LI l. t. IIII s. p. [7].

A lui pour l'achat de XII XIInes de pains envoyés semblablement à la dite Jeanne. . . . . IX l. XII s. p. [8].

1. Charpentier et Cuissart, p. 210.
2. Page 218.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*
6. Page 219.
7. Page 220.
8. *Ibid.*

A Marsot Bariaut, pour avoir tiré à clair un tonneau de vin pris chez Jean Morchaisne, donné à la Pucelle. . . . . VI s. p. [1].

A Jehan Mahy pour dépense faite par lui et Jehan Boillève pour avoir été de par la ville à Baugency présenter à Jeanne un tonneau de vin et XII XIInes de pain, et pour le salaire du nottonnier . . . . LXIII s. p. [2].

A Jean Morchoasne, pour argent baillé pour l'achat de six chappons, IX perdrix, XIII congnins (*lapins*) et un faisan présentés à Jehanne la Pucelle, maître Jean de Vally, maître Jean Rabateau, et Mons[r] de Mortemar, le XIX[e] jour de janvier. . . . . VI l. XII s. III d. p. [3].

A Guillot le Brun, sellier, pour l'achat d'un bat à bahu et pour un bahu, serrure, courroies, sangle et pour toile pour le garnir par dedans, sans la couverture, donné à Jeanne la Pucelle, pour tout. LXXVI s. p. [4].

A Jean Pillas, pour dépense faite en son hôtel par les chevaux de Jehanne la Pucelle, laquelle a été ordonne payer. Pour ce. XX l. p. [5].

A Jaquet Compaing pour argent baillé pour la dépense de Jeanne la Pucelle, dernièrement qu'elle fut en cette ville. . . . . . . VIII l. p. [6].

A Jaquet Compaing pour bailler à Orliens le Hérault, pour avoir été à Selles devers la Pucelle, le IIII[e] jour de juin, donner des nouvelles des Anglais. . . . , ... VI l. VIII s. p. [7].

A lui, pour argent baillé à Jehan le Clerc qui fut avec François Jehannin devers la Pucelle de par la ville . . . . XII d. p. [8].

A Pierre Baratin pour bailler à Chauvin et à Thomas d'Yvoy, maçons, qui furent leur VI[e] à Jargeau quand la Pucelle y fut, qui font XII jours. Pour chacun jour VI s. IIII d. p. vallent . . . . LXXVI s. p. [9].

A Jacques Bouchier, trésorier, pour certaine quantité de pics et pelles baillés en la chambre de la ville dont il demandoit XI l. t. qu'il avait pour ce payés, et pour aucune dépense faite par Jehanne la Pucelle en son hôtel, et pour l'amendement de environ XX francs de monnaie qu'il avait bailliés en bois et aux charpentiers ponr la ville, pour tout ce. . . . . XXX l. p. [10].

A Jehan Morchoasne pour argent baillé à Thevenin Villedart pour la dépense qu'ont faite en son hôtel les frères de la Pucelle. VI l. VIII s. p. [11].

1. Charpentier et Cuissart, p. 221.
2. Page 221.
3. Page 232.
4. Page 238.
5. *Ibid.*
6. Page 236.
7. Page 310.
8. Page 311.
9. Page 338.
10. Page 364.
11. Page 220.

A lui pour argent baillé auxdits frère pour don à eux fait, trois écus d'or qui ont coûté chacun LXIIII s. p. vallent....... IX l. XII s. p.[1].

A Charlot le Long pour trois paires de housseaux et trois paires de souliers, dus à lui pour les frères de la Pucelle....... LXXII s. p.[2].

A Isambart Bocquet, cousturier, pour un pourpoint baillé au frère de la Pucelle.................................. XXIX s. p.[3].

A Jehan, frère de Jeanne la Pucelle, pour don à lui fait par la ville, pour lui aider à vivre et soutenir son état............. XL l. p.[4].

A Jean Le Camus pour bailler à trois compagnons qui étaient venus avec Jehanne, qui n'avaient qué manger........... 4 sols parisis[5].

A Robin le Bocaut, sergent, pour la dépense de lui et d'un cheval, d'être venu de Baugency à Orliens par l'ordonnance de Jeanne quérir des poudres, quand le siège y était................... XVI s. p.[6].

Toutes ces libéralités ont été faites pendant que Jeanne était sur la scène. Après son martyre, les Orléanais ont continué à honorer sa mémoire. Ils ont manifesté leur reconnaissance par le service qu'ils célébraient au jour de sa mort, la veille de la fête du Saint-Sacrement, par la part prise à sa réhabilitation, par les secours donnés et les honneurs rendus aux membres de sa famille, par la fête du 8 mai, jusque par l'accueil fait à la fausse Jeanne d'Arc.

On lit dans l'*Inventaire des Archives communales*, par M. Doinel : « A Jehan Moynet, cirier, pour neuf livres de cire, mises et employées en quatre cierges, douze tortils et un flambeau, pour l'anniversaire de feue Jehanne la Pucelle, célébré en l'église Saint-Sanson d'Orliens, les surveille et veille de la Fête-Dieu mil CCCCXXXV, huit religieux des quatre Ordres mendiants chantent (*sans doute dans leurs couvents respectifs*) huit messes des morts durant celle de l'Anniversaire[7].

« 1436. A Jaquet Leprestre pour bailler aux douze procureurs, pour offrir à la messe du dit anniversaire, à chacun 4 d. p., comme on a acoustumé.............................. Pour ce, 4 s. p. »

L'année suivante : « A Étienne le Peintre pour quatre écussons peints aux armes de la dite Jehanne la Pucelle, qui furent attachés aux quatre cierges[8].

1. Charpentier et Cuissart, p. 220.
2. Page 239.
3. Page 254.
4. Page 243.
5. *Ibid.*, p. 185, registre 550.
6. *Ibid.*, p. 99.
7. *Inventaire*, p. 140, registre 654.
8. *Ibid.*, p. 141, *Procès*, t. V, p. 274.

« 1439. A Gilet Morchoasne, pour neuf livres et demie de cire pour faire quatre cierges et ung flambeau pour l'obsèque de feue Jehanne la Pucelle, la surveille de la Fête-Dieu. . . . . Pour ce, 22 s. 2 d. p. »

Dès que l'on pensa à engager pratiquement l'affaire de la réhabilitation, Orléans fut aussitôt interrogé. Les comptes de la ville accusent, par un vin d'honneur qui leur fut offert le 26 mai 1452, la présence de Guillaume Bouillé et de l'Inquisiteur de la foi, *lesquels avaient mandé les procureurs pour le procès de feue Jeanne la Pucelle*[1].

Le cardinal d'Estouteville, légat en France, qui les avait mis en mouvement, ne tardait pas à venir lui-même à Orléans. Les comptes de la ville de 1452 relatent la note suivante : « Le 8 juin payé VIII l. VIII s. pour l'achat de trois grands carreaux, et trois bars (*barbeaux*) présentés le 9e ensuivant à Mgr le Cardinal Légat d'Estouteville.

« Item payé II s. à Jehan Pascault, portefaix, pour avoir porté ledit poisson pour présenter à Mgr le Légat.

« Item payé IV l. VIII s. pour la vente d'un traversin de vin clairet lequel fut présenté à Mgr le Légat.

« Item payé IX l. XVIII s. pour deux traversins de vin, c'est à savoir un vermeil, l'autre blanc, lesquels furent présentés audit Mgr le Légat. »

Les procureurs, c'est-à-dire la municipalité, eurent un double entretien avec le légat ; cela résulte de la note suivante :

« Item payé XX s. à Louis Boilleau pour poisson acheté la journée que fut présenté ledit poisson audit Mgr le Légat, pour donner à dîner aux procureurs afin de les entretenir pour retourner après dîner devers Mgr le Légat[2]. »

C'est dans cette visite que le cardinal accorda cent jours d'indulgence à ceux qui assisteraient à la fête du 8 mai.

« Item payé XXVII s. 4 d. à Jehan Le Jeune, notaire apostolique, pour avoir un pardon de Mgr le Légat pour la procession des Torelles. »

Et l'année suivante 7 mai, on trouve la mention de XVI d. donnés à Simon, crieux d'eschelette (*avec clochette*) pour avoir crié le pardon que les précédents procureurs avaient impétré de Mgr le cardinal d'Estouteville[3].

Cette première visite de 1452 n'a laissé aucune trace dans le procès de réhabilitation, soit que les informations se soient faites seulement d'une manière orale, soit que les délégués apostoliques n'aient pas jugé à propos de les joindre au procès, comme ils y ont ajouté les informations écrites, reçues à Rouen quelques jours auparavant.

La commission apostolique une fois instituée par Calixte III, les

1. *Inventaire*, p. 146, registre 662.
2. Manuscrits de l'abbé Dubois, t. III, p. 116.
3. Dubois, *ibid.*, Cf. Doinel, p. 146, 147, registres 662, 663.

comptes de la ville, par les dons faits à son président l'archevêque de Reims, attestent sa présence à Orléans le 15 et le 16 mars.

La réhabilitation amena à Orléans, au mois de juillet 1456, l'inquisiteur Bréhal et l'évêque de Coutances.

L'abbé Dubois a relevé dans ses manuscrits les dépenses suivantes : « A Bertrand Fournier, poulailler, pour douze poissons, deux lapereaux, douze pigeons et un levrat, achetés de lui le mardi 20 juillet, et qui le dit jour furent présentés de par ladite ville à Mgr l'évêque de Cotences (*Coutances*) . . . . 22 s. 8 d. [1].

« Payé 8 s. 9 d. à Jean Pichon pour 10 pintes et chopines de vin par lui présentées le dit jour, au souper, au susdit Mgr l'évêque de Cotences et l'Inquisiteur de la foi au susdit prix.

« Payé 8 s. 9 d. au dit Pichon pour 10 pintes et chopines de vin par lui pareillement présentées le mercredi 21 juillet au dit Mgr l'évêque et à l'Inquisiteur de la foi.

« Payé 8 s. 9 d. au dit Pichon pour 10 pintes et chopines de vin par lui pareillement présentées le dit jour, au souper, aux susdits Mgr l'évêque et Inquisiteur de la foi.

« Payé 4 sols à six hommes qui le dit 21 juillet portèrent les torches de la ville à une procession qui fut faite le dit jour en l'église Saint-Samson d'Orléans par l'ordonnance de mesdits l'évêque de Cotences et l'Inquisiteur de la foi pour le fait de Jeanne la Pucelle [2]. »

Une autre indication de l'abbé Dubois prouverait que Louis XI, ainsi que le rapportent certains auteurs, serait revenu sur le procès de Jeanne d'Arc. La note a été reproduite p. 267.

« Peu après ce célèbre jugement (*de la réhabilitation*), dit Symphorien Guyon, les Orléanais (*les dames orléanaises*) érigèrent sur le bord du pont, à l'entrée de leur ville, l'image de bronze de Notre-Dame de Pitié représentée au pied de la croix, tenant le corps du Sauveur en son giron, d'un côté la statue du roi Charles VII, et de l'autre celle de la Pucelle, pareillement de bronze, le roi et la Pucelle représentés à genoux comme suppliants pour donner à entendre que ce roi persécuté par les Anglais, et cette généreuse Vierge envoyée pour le secourir, avaient obtenu secours par la vertu de la croix, et par l'intercession de la Vierge des vierges; et de plus pour représenter que la Pucelle avait su par esprit de prophétie la dévote prière faite par le roi Charles devant l'image de Notre-Dame de Pitié [3]. »

1. Dubois, t. III, p. 113.
2. M. Doinel, p. 147, indique le registre 664, comme renfermant mention de ces dépenses.
3. Page 256.

D'après Le Maire aussi, ce fut auprès de Notre-Dame de Pitié q
Charles VII aurait fait sa prière[1].

Les protestants renversèrent le monument lorsque, en 1562, ils s'e parèrent d'Orléans. Il fut rétabli quelque temps après, et subsista ju qu'à ce que leurs logiques héritiers, en août 1792, l'abattirent de no veau, parce que, disaient-ils, il insultait *à la liberté du peuple frança* et qu'ils voulaient en couler des canons. Le chef de ces barbares, dont l Iroquois auraient rougi, était l'ancien pédagogue Léonard, ou mieu comme on disait à Orléans, Léopard Bourdon.

Il semble qu'au lieu de tenir son divin Fils dans ses bras, la Mère des douleurs, dans le nouveau monument, était debout au pied de la Croix.

II

Les Orléanais portèrent justement sur les membres de la famille de la Pucelle la reconnaissance et l'amour qu'ils avaient pour la Libératrice elle-même. M. Boucher de Molandon dans sa brochure : *la Famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*[2], a donné là-dessus d'intéressants détails complétés par ses courtes pages : *un Oncle inconnu de Jeanne d'Arc*.

La mère de l'héroïne vint s'y établir vers 1440, et y resta jusqu'à sa mort, le 28 ou 29 novembre 1458. Les honneurs dont la mémoire de sa glorieuse fille y était l'objet, plusieurs fois par an, auraient suffi pour l'y attirer. Elle y assistait au service annuel célébré la veille de la Fête-Dieu, anniversaire du martyre, à la procession du 8 mai ; elle vit en mai et juin 1452 Bouillé, Bréhal, d'Estouteville se préparer à engager la grande cause de la réhabilitation. En novembre 1455, elle quittait Orléans pour se rendre à Paris, escortée vraisemblablement de plusieurs notables bourgeois et sympathiques matrones ; elle allait présenter à la commission apostolique le rescrit que lui avait adressé Calixte III, pour l'autoriser à faire revoir le procès ; en mars 1456, elle voyait le président de cette commission, l'archevêque de Reims, avec ses assesseurs, engager l'enquête juridique ; la réhabilitation y était solennellement proclamée le 21 juillet de la même année. Isabeau avait auprès d'elle sa petite-fille, Marguerite du Lys, fille de Jean d'Arc, prévôt de Vaucouleurs, qui se maria à l'écuyer Jean de Brunet, son fils Pierre, auquel le duc d'Orléans avait donné l'Ile-aux-Bœufs ; sa belle-fille était une Barroise, Jeanne Baudot. La dernière découverte de M. de Molandon[3], a établi que

1. *Histoire et antiquités de la ville et du duché d'Orléans*, p. 187.
2. Herluison, 1878, in-8° de 166 pages, extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.
3. *Un Oncle de Jeanne d'Arc*, Herluison, 1891, et *Mémoires archéologiques*, t. XXIII.

Mangin de Vouthon, son frère, était venu lui aussi se fixer aux bords de la Loire.

Les comptes de la ville établissent que la municipalité faisait à la glorieuse mère une pension mensuelle de 48 sols, ou d'un sou 7 deniers par jour, annuellement 28 liv. 8 sols. Cette redevance est fidèlement relatée à partir de 1440.

A son arrivée la digne mère fit une maladie. Cela résulte des comptes suivants :

« A Henriet Anquetil et Guillemin Bouchier, pour avoir gardé et gouverné Isabeau, mère de Jeanne la Pucelle, tant en sa maladie comme depuis, et y a esté depuis le VII[e] jour de juillet jusques au dernier jour d'août, c'est à savoir au dit Henriet. . . . . IX l. XII s. p. Et au dit Guillaume Bouchier LVII s. II d. p. pour pain et vin. Pour ce. . . . . XII l. IX s. II d. p.

« A la chambrière, qui était à feu messire Bertran, physicien, qui avait gardé la dite malade. Pour ce. . . . . III s. p.

« A Henriet Anquetil, pour la dépense de la dite Isabeau, et de marché fait à lui de quarante-huit solz parisis par mois; pour ce, pour demi-mois de septembre. . . . . XXIII s. p. »

Dans la suite de cette même année on trouve : « A Ysabeau, mère de Jeanne, pour sa nourriture, pour le mois de décembre (*1440*) et par l'ordonnance de la chambre, pour ce. . . . . XLVIII s. p.[1]. »

La mort d'Isabelle Romée se trouve relatée dans le registre des comptes de 1458 de la manière suivante :

« A messire Pierre Dulis, chevalier, frère de feu Jehanne la Pucelle, la somme de XLVIII s. p. qui par les procureurs a été ordonné lui estre baillée, pour le don que la ville faisait chacun mois à feu Isabeau, leur mère, pour lui aider à vivre, et pour le mois de novembre derrenier passé, ouquel mois elle trespassa le XXVIII ou XXIX[e] jour ; pour laquelle cause ladite somme a esté ordonné estre baillée audit messire Pierre, son filz, pour faire du bien pour l'âme d'elle et accomplir son testament. Pour ce. . . . . XLVIII s.[2]. »

La Pucelle étant née en 1412, la quatrième ou la cinquième des cinq enfants d'Isabelle Romée, on est fondé à conclure avec M. de Molandon, qu'elle devait être à peu près octogénaire.

Pierre du Lys est-il venu à Orléans avec sa mère? Il ne le semble pas, puisque ce sont des mains étrangères qui ont soigné la digne femme dans sa maladie de 1440; mais il n'a pas tardé à la rejoindre.

1. *La Famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, p. 12-13.
2. *Ibid.*, p. 42.

Cela résulte d'un acte que M. Doinel découvrit dans une étude de notaire à Orléans, et qui est daté du dernier jour de janvier 1442; M. de Molandon en avait trouvé copie dans les registres du chapitre de Sainte-Croix d'Orléans. C'est un bail emphythéotique par lequel les chanoines louent au frère de la Pucelle leur domaine des Baigneaux.

Voici le début : « Mestaierie de Baigneaux.

« Le mercredi, dernier jour de janvier 1441 (a. st.) (*1442*).

« Messire Pierre du Lis, chevalier, chambellan du roy nostre sire, et dame Jehanne sa femme, du pays de Bar, à présent demeurant à Orléans,... confessèrent avoir pris à (*pour*) la vie d'eulx deux et de Jehan du Lys leur fils, et au survivant d'eux trois, du chapitre de l'Église d'Orléans... à commencer du jour de la Toussaint qui sera en l'an mil CCCC quarante et trois, la mestaierie, terres et appartenances de Baigneaux, assise au vau de Loire (*val de Loire*), et d'icelle mestaierie, terres et appartenances, feront les proufis leur vie durant, pour la quantité de sept muids de grains, c'est assavoir quatre muids de blé seigle, et trois muids avene. »

La métairie des Baigneaux, à deux lieues à l'est d'Orléans, comprenait, d'après M. de Molandon, de 170 à 180 arpents de terres labourables baignées par les eaux de la Loire.

La redevance était légère; encore, durant les quatre premières années, le preneur était tenu de fournir quatre muids de seigle seulement. On lui faisait grâce de l'avoine.

Le chevalier Pierre du Lys n'était pas riche. Jean Bourdon, qui exploitait les îles Bourdon dans le voisinage des Baigneaux, se porta caution; il allait faire davantage encore. Remarquons, avant de le constater, que Pierre du Lys, ou d'Arc, est dit chevalier, chambellan du roi. Il était marié à une femme de son pays, et déjà père.

Les Baigneaux se trouvent sur la rive gauche de la Loire, dans la paroisse de Sandillon, en face de Chécy sur la rive droite. Un vaste réseau d'îles, les unes soudées maintenant au val de gauche, les autres amoindries ou emportées par la rivière qui s'est jetée vers le nord, existait entre les deux bords, et subdivisait les eaux en plusieurs bras de faible largeur. On pouvait par des passerelles, dont quelques vestiges ont été retrouvés, communiquer facilement d'une rive à l'autre. L'Ile-aux-Bœufs, à proximité des Baigneaux, d'une contenance de plus de deux cents arpents de terre, était une de ces îles. Jean Bourdon la possédait en fief moyennant une redevance annuelle de six livres parisis. Il proposa de renoncer à son fief, et y renonça en effet, le XXVI juillet 1443, à condition que le duc d'Orléans donnerait l'île au chevalier Pierre du Lys; ce qui fut fait deux jours après, par l'acte dont voici quelques extraits rajeunis.

« Charles, duc d'Orléans et de Valois..., avons reçu l'humble supplication de notre bien aimé messire Pierre du Lys, chevalier, contenant que pour acquitter sa loyauté envers monseigneur le roi et nous, il partit de son pays et vint au service de mondit seigneur le roi et de nous, en la compagnie de Jehanne la Pucelle sa sœur, avec laquelle jusques à son absentement (*disparition*), et depuis jusques à présent, il a exposé son corps et ses biens audit service, et au fait des guerres de mondit seigneur le roi, tant..... devant notre cette ville d'Orléans comme..... en plusieurs et divers lieux, et par fortune desdites guerres, il a été prisonnier desdits ennemis; et à cette cause, il a vendu les héritages de sa femme, et perdu tous ses biens, tellement qu'il a peine de quoi vivre, et à avoir la vie de sa femme et de ses enfants, nous requérant très humblement que pour lui aider à ce, il nous plaise lui donner pour son vivre, la vie durant de lui et de Jean du Lys, son fils naturel et légitime, les usufruits, profits, revenus et émoluments d'une île appelée l'Ile-aux-Bœufs à nous appartenant, assise en la rivière de la Loire, près de Lasalle, au droit (*en face*) de Chécy, ainsi comme elle se poursuit et comporte..... C'est pourquoi nous, en considération aux choses dessus dites, en faveur et contemplation de ladite Jeanne la Pucelle sa sœur germaine (*propre*), et des grands, hauts et notables services qu'ELLE et ledit messire Pierre, son frère, ont faits à mondit seigneur le roi et à nous,.... avons donné et donnons, de notre science certaine et grâce spéciale, par ces présentes, audit messire Pierre, et lesdits usufruits, profits, revenus et émoluments de ladite île, et choses dessus dites, pour iceux être pris et perçus dorénavant par lui et sondit fils, la vie durant d'eux deux, et de chacun d'eux, tant que le survivant d'eux deux vivra et aura la vie au corps... etc.....

« Donné à Orléans le XXVIIIe de juillet de l'an de grâce mil CCCC quarante et trois. Ainsi signé par Monseigneur le duc [1]. »

Pierre du Lys et son fils Jean jouirent paisiblement de la concession. Jean du Lys, dit *de la Pucelle*, renouvelait son accession au bail des Baigneaux, comme le contrat le lui enjoignait, le 8 janvier 1467. Ce qui suppose que son père venait de mourir [2]. Jean du Lys, dit *de la Pucelle*, mourut lui-même sans postérité, en 1501, et l'Ile-aux-Bœufs passa à sa cousine, Marguerite du Lys, femme de Jean de Brunet [3].

Pierre du Lys occupait une place d'honneur à la procession du 8 mai. Il précédait immédiatement le clergé, un serviteur portant un cierge à ses côtés.

1. DE MOLANDON, *opere citato*, résumé du paragraphe VI, p. 24.
2. *Ibid.*, p. 46.
3. *Ibid.*, p. 54-57.

Jean de la Pucelle s'allia à une des nobles familles de l'Orléanais, à damoiselle Macé de Vézines. Le mariage eut lieu le 18 juillet 1457, et la ville profita de l'occasion pour donner au neveu de la Pucelle une nouvelle marque de gratitude envers sa glorieuse tante. On lit dans les comptes de la ville :

« A Symon le Mazier, demeurant à l'Ange, le lundi XVIII[e] jour du mois de juillet, pour LI (*51*) pintes de vin tant blanc que vermeil, pris ledit jour en son hostel, et présenté par la ville au dîner et souper aux nôces du fils de messire Pierre du Lys, chevalier, frère de feue Jehanne la Pucelle; pour ce qu'il était venu faire sa fête du village en cette ville, et n'avait point de bon vin vieil de provision, pour pouvoir festoyer et faire plaisir à messeigneurs de la justice et autres notables gens de ladite ville et de dehors, qui étaient venus auxdites nôces, LII s. p.; c'est à savoir pour XV pintes de vin blanc, X s. p. et XXVI pintes de vin vermeil à XIV d. la pinte, XLII (*42*) s. p. Pour ce payé au dit Simonnet par l'ordonnance des dits procureurs, LII s. p.

« A Michel Filleul, l'un des procureurs, la somme de vingt livres tournois qui, par l'ordonnance desdits procureurs, a été par lui présentée au nom de la ville au fils du dit messire Pierre du Lys, chevalier, le mardi XIX[e] jour dudit mois, en augmentation de son mariage, pour considération des grands biens, bons et agréables services que fit durant le siège feue Jehanne la Pucelle, sœur du dit messire Pierre du Lys, à cette cité d'Orléans. Pour ce audit Michelet, le dit jour. . . . XVI l. p.

« Au dit Michelet, ledit jour, pour une bourse achatée par lui, en quoi il a présenté la somme dessus dite en monnaie. . . . . . . II s. IV d.[1] »

M. Salmon trouva au Vatican, dans le manuscrit n° 733, f° 21 (*de la Reine Christine*) la note suivante reproduite par Quicherat (t. V, p. 280) : « A messire Pierre du Lys, chevalier, frère de feue Jehanne la Pucelle, la somme de dix livres tournois, laquelle mondit seigneur le duc lui a donnée en souvenance des bons et notables services que ladite feue Jehanne a faits à tout ce royaume, au recouvrement d'icelui, et mêmement (*surtout*) durant le siège, mis par les Anglais devant la ville d'Orléans; à (*pour*) icelle somme avoir et prendre des deniers des ventes du bois de ses forêts, comme il appert par lettres patentes dudit seigneur, données en son chastel de Blois, le onzième jour de juin mil CCCC[e] LXIII (1463)[2]. »

La ville fit aussi, en 1436, plusieurs manifestations de gratitude envers Jean du Lys, autre frère de la Pucelle. Les dons inscrits au regis-

1. De Molandon, p. 41 ; Doinel, p. 148, registre 665.
2. Cf. de Molandon, p. 45-46.

tre 654 sont ainsi résumés dans l'*Inventaire sommaire des Archives communales d'Orléans* :

« A Jacques le Prêtre, pour six pintes et choppine de vin, pour donner au frère (*de*) feue Jeanne la Pucelle le jeudi XII[e] jour de janvier (*1436*)... à Jean du Lilz, frère de la dicte feue Jehanne la Pucelle, pour don fait à lui le XIII[e] jour de janvier ensuivant, LXIIII sols parisis[1].... Mardi 21 août, 12 livres tournois en don à Jean du Lys, frère de Jeanne la Pucelle, pour s'en retourner, disant qu'il venait de devers le roy, et que le roy lui avoit ordonné cent francs, et commandé que on les lui baillast, dont on ne fist rien, et ne lui en fut baillé que XX, dont il avait despendu les XII, et ne lui en restoit plus que VIII francs, qui estoit peu de chose pour s'en retourner, vu qu'il estoit son cinquième à cheval... on lui offre X pintes et chopine de vin[2]. »

Orléans ne se lassait donc pas d'honorer la sœur dans la personne de ses frères; mais le plus permanent des monuments, celui qui a survécu à toutes les transformations, c'est la procession du 8 mai : action de grâces envers le Ciel, il est aussi une hymne de reconnaissance envers celle qui servit d'instrument à sa miséricorde.

III

Satan est parfaitement dans son rôle en faisant interdire les processions partout où il est le maître. Puisque les autres cérémonies du culte se font dans l'intérieur des églises, il supprime avec les processions le plus beau des spectacles qui ait lieu en plein soleil. Qu'est une procession ? L'humanité chrétienne en marche vers le Ciel à la suite de la Croix, faisant monter vers l'Église triomphante, dont souvent elle porte dans ses rangs les restes mortels, ses cris suppliants, faisant monter vers elle ses gémissements, ses pressants appels, et ses actions de grâce. Aussi les processions étaient multipliées dans les âges de foi. On avait recours aux processions pour obtenir la cessation des fléaux; on remerciait par les processions; on éternisait par des processions annuelles le souvenir des grands jours d'une cité ou d'un royaume. Drame vivant; personne qui ne fût appelé à y jouer son rôle, à en emporter un enseignement réconfortant pour la conduite de la vie.

Aussi les processions se multiplièrent à Orléans durant les jours que l'héroïne fut sur la scène. Les livres de comptes en font foi.

Le 3[e] jour de mai 1429 fut un jour de procession à cause des Rogations, et aussi de la fête patronale de la cathédrale. Elle eut, d'après les

1. Doinel, p. 140.
2. *Idem.*, p. 141.

livres de compte, une solennité exceptionnelle. On y porta la vraie croix; Quicherat cite les extraits suivants :

« Pour ceux qui portèrent les torches de la ville, à la procession du III[e] de may dernier, présents Jehanne la Pucelle et autres chiefs de guerre, pour implorer Notre-Seigneur pour la délivrance de la dicte ville d'Orléans. . . . . Pour ce, 2 s. p. [1]. »

« A Jean Mahy, pour un religieux carme qui fit sermon quand on porta la vraie croix [2]. . . . . XVI s. p. »

Non seulement, il y eut procession le jour de la Délivrance, le 8 mai; mais aussi le 10, c'est la signification de cette mention :

« A maistre Robert Baignart pour un autre sermon par lui fait le X[e] de mai ensuivant [3]. . . . . XVI s. p. »

Il y a procession le 16 juin, sans doute pour la prise de Jargeau. De là cette mention : « A maistre Robert Baignart, jacobin, pour 1 sermon par lui fait le XVI[e] jour de juin que on fit procession. . . . XVI s. p. »

Cela n'empêcha pas la procession qui eut lieu pour la victoire de Patay, le 19 juin : « A frère Estienne Avolle, carme, pour 1 sermon par lui fait le XIX[e] jour de juin que on fist procession. . . . . XVI s. p. [4]. »

La nouvelle de la reddition de Troyes, et peut-être l'annonce que le sacre devait avoir lieu à Reims le 17 juillet, expliquent cette mention que l'on trouve dans les comptes :

« A Jaquet le Prestre pour bailler à ceulx qui portèrent les torches le dimanche XVII[e] jour de juillet que on fit procession. . . . IIII s. p. »

La nouvelle du sacre arrive à Orléans. Le 23 juillet, un samedi, procession plus solennelle, puisqu'on y porte le Saint-Sacrement :

« Au dit Jacquet pour despence faite par les procureurs et autres bourgeois, présens le XXIII[e] jour de juillet que on porta *Corpus Domini* par la ville d'Orléans. . . . . XIIII (14) s. p.

« A Frère Loys, augustin, pour ung sermon par lui fait ledit XXIII[e] jour de juillet. . . . . XVI s. p. [5]. »

Il y a procession le XXV[e] juillet, ainsi que cela résulte des lignes suivantes :

« A maistre Robert Baignard, pour un sermon par lui fait le XXV[e] jour de juillet que fut faite procession. . . . . XVI s. p. [6] »

On en trouve encore au 5 août, au 14, au 15 août, très vraisemblablement comme action de grâces pour les merveilleuses conquêtes qui

1. *Procès*, t. V, p. 259.
2. Charpentier et Cuissart, p. 216.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 221.
5. *Ibid.*, p. 225.
6. *Ibid.*.

suivirent le sacre. Procession le 12 octobre. Elle est ainsi indiquée : « A lui (Jaquet) pour ceux qui portèrent les torches de la dite ville à la procession générale faicte le XII° jour d'octobre, pour mémoire du jour que les Anglois misdrent le siège devant Orléans, XXVI d. p.; valent VIII s. p. » C'est encore maître Robert Baignart qui fait le sermon [1].

Pour ne pas trop prolonger cette nomenclature, citons la procession du 28 mai. et celle du 5 juin 1430, où les deux fois le sermon est fait par frère Loys de Richeville, augustin. La nouvelle de la prise de Jeanne d'Arc était arrivée à Orléans; des bourgeois de Beauvais et de Senlis s'y trouvaient ce même jour ; la ville leur offre six pintes et chopine de vin [2]. Il est moralement certain que ces supplications avaient pour objet la délivrance de la captive.

De toutes ces processions, celle qui devait se prolonger à travers les âges, qui se faisait avec plus de solennité, que les documents désignent sous le nom de procession de la ville, est celle du jour même de la délivrance, du 8 mai.

Elle commença après la fuite des Anglais. On possède à Orléans la quittance de Louis de Ruscheville, prieur des Augustins, qui fit le premier sermon que tant d'autres devaient suivre; elle est en latin : l'abbé Dubois en a inséré le texte dans ses manuscrits [3]. En voici la traduction : « Sachent tous que moi, frère Louis de Richeville, prieur des Frères augustins, j'ai reçu de vénérable et honnête personne, Jean Hillaire, receveur de la ville d'Orléans, la somme de XVI sous, à l'occasion de la prédication faite par moi, au cloître de Sainte-Croix, lorsque, le dimanche après l'Ascension, la procession se fit à Saint-Paul. En témoignage, j'ai signé la présente cédule de ma main et de mon sceau manuel, l'an du Seigneur MCCCCXX9, ainsi que ci-dessus.

« LUDOVICUS DE RU. »

L'église de Saint-Paul renferme la chapelle de Notre-Dame-des-Mirales; le logis de la Pucelle, l'hôtel de Jacques Boucher, est presque attenant; il n'en est séparé que par une petite rue. C'est bien justement que l'on rapportait à Notre-Dame des Miracles le miracle que tant d'autres miracles allaient suivre. Ce n'est que l'année suivante, semble-t-il, que la procession a pris la forme qu'elle a gardée durant des siècles, d'une visite aux principaux endroits où le siège était assis, et surtout où fut remportée la victoire décisive. En 1429, la place n'était

1. CHARPENTIER et CUISSART, p. 228.
2. *Ibid.*, p. 242.
3. T. II, f° 332 v°.

pas dégagée, et en particulier, le pont était difficilement praticable. Mais dès l'année suivante, d'un commun accord, les autorités de la ville arrêtèrent que la procession commémorative se ferait tous les ans. Il semble qu'elle eut lieu d'abord le 7 mai. C'est la date donnée par les comptes de commune dans les articles suivants.

« A Jehan Martin, pour l'achat de XXVI l. de cire neufve pour faire XII cierges qui furent portez à la procession le VIIe jour de may et donnez à Monsr saint Mamert, Monsr saint Euvertre et Monsr saint Aignan, à II s. p. la livre, valent............................ CVIII s. p.

« A Jaquet le prêtre pour paier ceulx qui portèrent les torches de ladite ville à ladite procession............................ IIII s. p.

« ... Audit Jaquet pour bailler à ceulx qui portèrent les châsses de Monsr Saint-Aignan, Saint-Mesmin, de Bonneval et autres corps saints, pour payer quatre sergents qui furent à la dicte procession pour arrengier le peuple et pour paier ceulx qui portèrent des eschiellettes (*clochettes*), pour tout.................................. XLVIII s. p.

« A Raoulet de Harcourt, pour despence faite par lui et Jehan Mohy, un varlet en leur compagnie, à aller à Jargueau quérir Monsr l'evesque d'Orliens pour estre à ladicte procession, pour louaige de chevaulx et sallaire de varlet, pour tout...................... LXVIII s. p.[1] »

Quand on parcourt l'inventaire sommaire des comptes de la commune d'Orléans par M. Doinel, on y trouve des détails tels que ceux-ci, pour l'année 1434 : Procession du 8 mai : les 12 procureurs de la ville portent chacun un cierge, ayant chaque cierge un écusson aux armes d'Orléans; sonnerie à Sainte-Croix et chant; on porte les châsses de saint Aignan, saint Mamert, saint Euverte ; Robert Baignart, prédicateur, reçoit 16 sols parisis[2]. Le sermon est fait par un des religieux des quatre ordres mendiants, dominicain, franciscain, augustin ou carme. On peut voir les détails de la solennité, telle qu'elle se pratiquait au XVIIe siècle, dans l'*Histoire d'Orléans*, par Symphorien Guyon.

IV

Le chanoine Dubois se félicitait d'avoir entrepris le dépouillement si laborieux des registres de sa ville natale. Il avait raison. Ces comptes, d'un abord si vulgaire, donnent d'intéressants détails sur les diverses circonstances de la délivrance, et, rapprochés de la marche des événements, les mettent sous les yeux.

Des bourgeois sont envoyés à Blois pour surveiller l'arrivage des blés

1. CHARPENTIER et CUISSART, p. 240-241.
2. Page 140.

que la belle-mère du roi, Yolande, y fait venir de divers côtés. Tel Geoffroy Drion. Il y passe vingt jours[1]. Si l'on pouvait douter que le premier convoi soit descendu par eau de Chécy jusqu'à Orléans, on en trouverait la preuve dans les gardes qui couchent aux chalands qui l'ont amené jusqu'au pied de la tour Neuve, dans les chariots payés pour l'apporter dans le grenier qui a été loué[2], et jusque dans les informations faites par Jean Caseau, notaire du châtelet, contre ceux qui, pressés sans doute par la disette, sont venus de nuit embler (*voler*) du blé dans les chalands amarrés à l'aumône, sous le pont[3].

Les détails abondent sur les achats de traits, d'arbalètes, de salpêtre, de poudre, sur la solde payée aux canonniers. Des villes alors fort lointaines ont envoyé des quantités considérables de provisions de guerre. Alby a donné 325 livres, tant salpêtre que soufre[4], Montpellier cinq balles de soufre et de salpêtre pesant sept cents livres[5], plus quatre arbalètes d'acier[6]. En 1436 la ville achète à Naudin Bouchard un *long canon très bel et long; et le fit durant le siège pour getter de dessus le pont aux Anglois qui passoient la rivière de la bastille qui estoit en l'isle, à la bastille du champ Saint-Privé, pour ce qu'il n'y avoit canon en la ville qui y peust jetter*[7]. *On met le feu au boulevard des Tourelles au moyen de fagots et de haillons graissés;* un chaland chargé de matières inflammables fétides est mis sous le pont des Tourelles.

Des guetteurs sont toujours en observation au haut des tours de Notre-Dame et de Saint-Pierre-en-Pont. Le jour de l'assaut des Tourelles, des bateliers sont sans cesse occupés à passer d'une rive à l'autre ceux qui prennent part à la bataille. En ville l'on cuit en maints endroits les pains que l'on se hâte de faire passer aux combattants. La ville en a payé de quatre à cinq cents douzaines; elle a soldé pour ce jour dix-huit tonneaux de vin, des porcs cuits à point, qui leur ont été expédiés.

Orléans ne s'est pas contenté de solder les frais de sa propre délivrance. Il a voté trois mille livres pour débusquer les Anglais de Jargeau[8]. Il y a envoyé ses pièces de canon, ses canonniers, sa grosse bombarde, à laquelle sont attelés vingt-deux chevaux. Même coopération à la délivrance de Beaugency[9]. La grosse bombarde a été amenée jusqu'à Gien à

1. Charpentier et Cuissart, p. 327.
2. *Ibid.*, p. 216.
3. *Ibid.*, p. 262.
4. *Ibid.*, p. 325.
5. *Ibid.*, p. 340.
6. *Ibid.*, p. 325.
7. Doinel, p. 100.
8. *Ibid.*, p. 98, et Charpentier et Cuissart, p. 305.
9. Charpentier et Cuissart, p. 257.

destination de La Charité. Il semble que le siège a été levé avant qu'elle fût arrivée, et aussi avant que fussent arrivés les cinq cents compagnons qui y étaient dirigés, et qu'Orléans fit habiller *de huques de draps pers à croix de blanchet*[1].

On trouve dans les comptes de la ville les noms de tous les capitaines accourus à la défense d'Orléans. La ville ajoute aux gratifications trop légères, et, ce semble, tardivement acquittées, que leur donne l'indigence du roi de Bourges.

Parmi ces défenseurs, aucun n'est plus intéressant que Jean le Lorrain, ou maître Jean le Canonnier, le Coulevrinier, ainsi que le désignent les documents du temps. Maître Jean était du pays même de la Libératrice, puisque Montesclère, son lieu d'origine, est le château-fort qui dominait Andelot, la prévôté dont relevait la partie française de Domrémy. Le lieu et les antécédents de l'habile et jovial pointeur sont ainsi désignés dans les comptes du trésorier des guerres, Hémond Raguier : « A maistre Jean de Montesclère, canonnier demeurant à Angiers, la somme de sept vingts (140) escus d'or, que le roi notre sire, par ses lettres patentes, données à Chinon le II[e] jour de février de l'an 1428 (a. st.) a ordonné lui estre baillée et délivrée, et laquelle le mois d'octobre précédent... il lui promit, alors qu'il le manda d'Angiers, pour l'envoyer à Orliens le servir de son fait, industrie et mestier ; lequel y alla, et servit bien grandement ledit seigneur[2]. »

Maître Jean, né à Montesclère, résidait donc à Angers, lorsque, dès le commencement du siège, le roi l'envoya à Orléans. Son nom revient plusieurs fois dans les comptes de la ville. On y lit : « A maître Jean Canonnier, pour don à lui fait par les procureurs pour lui aider à vivre, pour ce qu'il n'a nuls gages de la ville, 24 livres[3]. »

Il fut blessé, ainsi que cela est formellement affirmé dans la note suivante : « A Geffroy Drion, apothicaire, pour avoir gouverné maître Jean le coulevrineur, quand il fut blécié, et un sien varlet, par composition faite à luy. . . . . VII l. IIII s. p.[4] »

Ce valet reçut lui-même la gratification suivante : « Pour bailler au Moine, varlet de maistre Jehan, le canonnier, pour don à luy fait par les procureurs pour ce qu'il estoit blécié[5]. . . . . XXXII s. p. »

On procure à maître Jean du plomb dont il faisait si bon usage[6].

1. Doinel, p. 99.
2. Charpentier et Cuissart, p. 183.
3. *Ibid.*, p. 302.
4. *Ibid.*, p. 256.
5. *Ibid.*, p. 298.
6. *Ibid.*, p. 300.

Maître Jean quitta Orléans après la campagne de la Loire, le 23 juin, et reçut un don de 8 livres à son départ[1].

Il fut au siège de Compiègne ainsi que l'indique la mention suivante : « Pour dépense faite à donner à souper à maistre Jean le Coulevrineux, qui estoit venu de Compiègne.................... XLVIII s. p.[2]. »

Cinquante sous furent donnés à celui qui apporta la nouvelle de la délivrance de cette cité, et le 3 décembre 1430, un vin d'honneur est offert aux procureurs de la ville[3]. Les comptes attestent que les maires, les bourgeois de Beauvais, de Senlis, de La Rochelle, reçurent à diverses occasions semblables honneurs.

V

M. Doinel publiait en 1876, dans les *Annales de la Société archéologique de l'Orléanais* (t. XV), une pièce qui mérite d'attirer l'attention des historiens de la Vénérable. Elle est tirée d'un registre de notaire du chapitre de Sainte-Croix (*série G*).

Si la Pucelle avait l'intuition qu'elle ne durerait guère qu'un an, l'acte qui va être cité paraît établir qu'elle avait pensé qu'une plus longue carrière mortelle pourrait s'ouvrir devant elle. C'est peut-être le cas où, trouvant un parfait acquiescement à la direction qu'elle apportait au nom de Dieu, elle aurait pu accomplir sa mission tout entière. Nouvelle Judith, elle aurait alors vécu jusqu'à une longue vieillesse au milieu de son peuple. Elle aurait choisi Orléans pour lieu de retraite et en aurait fait comme sa seconde patrie. L'acte suivant en effet semble indiquer qu'elle avait loué pour soixante ans une maison à Orléans.

Voici le texte découvert et publié par M. Doinel :

« Le mardi XXVII[e] de février 1432 (a.st.) Jehan Feu, huilier, et Philippe sa femme, demeurans à Orléans, en la paroisse de Saint-Malo, confessent avoir pris à rente, ferme ou pencion, dujourd'huy jusques à la fin de cinquante-neuf ans après ensuivans, des doyen et chapitre de l'Église d'Orléans, en la présence de messire Jehan Ferron, chanoine d'icelle Église, ung hostel qu'ilz ont, assis en la rue des Petiz-Souliers d'Orléans, et QUE TENOIT PAR AVANT LA PUCELLE, dont estoit pleige[4] Guillot de Guienne, qui audit bail a renoncié au prouffit desdis bailleurs; — tenant d'une part à l'ostel dudit preneur et d'autre part aux hoirs feu Jehan Bellevoie. Cette prise faicte pour la somme de siz escuz d'or

1. CHARPENTIER et CUISSART, p. 325.
2. *Ibid.*, p. 250.
3. *Ibid.*, p. 250.
4. *Pleige*, caution.

fin, dont les LXIIII font le marc, de rente, ferme ou pencion, chacun an durant ledit temps, à paier desdis preneurs et de chacun d'eulx pour le tout auxdis bailleurs, à leur bourcier et procureur, ou au porteur, etc., franches et quictes, aux termes de Saint-Jean-Baptiste et de Noël, et à chacun terme la moitié, commençant le premier paiement à Noël prouchain venant, et seront tenuz de soustenir et maintenir ledit hostel bien et suffisamment en bon et suffisant estat, ledit temps durant, et en la fin dudit temps laisser en bon et suffisant estat; et aussi seront tenuz de paier de leur propre toutes tailles d'Église, de puis, de pavé et autrement qui pourroient estre imposées sur ladite maison, ledit temps durant, sans faire aucun rabat de ladite rente, etc. »

[illegible]cheur de l'escuirie du roy, notre sire, la [illegible] qui, par ordonnance des gens d'église, [illegible] ville, lui ont esté ordonnez estre baillez [illegible] et joyeuses nouvelles par lui apportées en [illegible] juing (*lisez* : mai) derrier passé, de la prinse [illegible] seigneur de Rays et les gens de leur compaignie, [illegible] faites les Anglois devant Orléans, où ilz ont [illegible] siège, et de la bataille et déconfiture par elle [illegible]glois. Pour ce, paié audit Jehan Colez par mande[illegible] donné le IIIe jour de juillet IIIIc XXIX, et quittance [illegible] *Registre des comptes*, XXIV, f° 106 v°.)

[illegible] été évidemment rédigée bien postérieurement à l'ar[illegible] qui en explique les fautes grossières. La Libératrice [illegible] le 12 ou 13 mai; elle a dû y être devancée par Colet; [illegible] pas pour quelle raison on a différé jusqu'au 3 juillet [illegible] sa gratification.

[illegible] prise de Jargeau, le roi remercie les habitants de Tours des [illegible] ont faites et qu'ils font pour le succès de ses armes. Dans [illegible] qu'il écrit on lit :

[illegible] avons ferme confiance, à cause des prières et dévotes oraisons [illegible] gens d'Église, bourgeois et habitants, et autres nos loyaux sujets, [illegible] faites et feront pour nous à Dieu notre Créateur, que il nous a moult [illegible] et il nous aidera, tant pour le fait d'Orléans, de Jargeau pris [illegible] assaut en cette semaine sur les Anglais, que autrement. » (Archives de Tours, *Registre des comptes*, XXIV, f° 106 v°.)

Voici la mention de la victoire de Patay représentée comme remportée devant Meung.

« A Estienne de la Fontaine, chevaucheur de l'escuirie du roy notre sire, la somme de VI livres tournois à lui baillez et paiez par l'ordonnance des gens de ladite ville [*pour lettres*] envoiées par le roi notredit seigneur, faisans mencion de la bataille dont était chef monseigneur le duc d'Alençon, monseigneur le comte de Vendosme et la Pucelle contre les Anglois, ses ennemis anciens, en eulx en fuiant et désemp[ar]ant de Mehun ; et fut le XVIII° jour de ce présent mois. Desquelx Anglois en fut que mors que prins II^{m} V° (*2500*) ; et fut prins Tallebot, Fastot, Hongrefort, Rameston, Escalles, et autres cappitaines et Anglois qui nouvellement estoient venuz audit Mehun. Et pour cestes bonnes nouvelles a esté donné audit chevaucheur ladite somme de VI livres. Pour ce, paié par mandement desdiz esleuz donné le XXII° jour de juin [mil] IIII^{c} XXIX (1429), et quittance sur ce cy rendue. »

On lit à gauche, en marge : « Nouvelle de la deffaite des trouppes des

Anglois devant Mehun-sur-Loire. Par mandement et quittance cy rendue avec lettres closes dont l'article fait mencion. » (*Registre des comptes*, XXIV, f° 106 v°.)

Un message du duc d'Alençon à sa femme, à Orléans, annonçait la soumission de Troyes. La duchesse se hâtait d'envoyer copie de la lettre reçue à sa belle-mère à Tours et aux habitants de cette ville, qui se trouvaient ainsi informés le 20 juillet, dix jours après la reddition de la capitale de la Champagne. Cela résulte du passage suivant du registre des comptes :

« A Jehan Ortie, chevaucheur de l'escurie de monsieur d'Orléans, la somme de C (*cent*) sols tournois à lui baillez et paiez par l'ordonnance des gens de la dite ville, pour les bonnes nouvelles qu'il a aportées à la dite ville, pour la copie d'unes letres clouses, envoiées par monseigneur d'Alençon à ma dame sa femme estant à Orléans, desquelles lettres il a apporté la copie en ceste ville, le XXe jour de juillet derrenier passé, à ma dame d'Alençon l'aisnée et aux gens de la dite ville, faisans mencion de l'entrée et récepcion faite par le (*lire faite au*) Roy, notredit seigneur, à mon dit seigneur d'Alençon, la Pucelle et toute leur compaignie ès villes d'Ausserre, de Trois en Champaigne et autres villes, en alant de Gien à Reins pour y estre sacré et couronné ; dont de ce, après lesdites letres vues, a esté faite grant sollempnité en ladite ville, tant ès églises d'icelle comme autrement. Pour ce, par mandement desdiz esleuz, donné le premier jour d'aoust [mil] IIIIe XXIX (1429) et quittance sur ce cy rendue. » (*Registre des comptes*, XXIV, f° 107.)

C'est aussi dix jours après le sacre que Tours apprenait l'heureux événement ainsi mentionné dans les comptes :

« A Thomas Scot (*Écossais*), chevaucheur de l'escuirie du Roy notre sire, la somme de VIII livres tournois, à lui baillez et paiez par l'ordonnance des gens de ladite ville, pour les bonnes nouvelles par lui apportées le XXVIIe jour de juillet derrenier passé, par lettres envoiées aux gens de la dite ville, cy attachées, faisans mencion du sacrement et couronnement fait au Roy, notre dit seigneur, en sa ville de Reins, et l'entrée de lui, monseigneur d'Alençon, la Pucelle et leur compaignie ; dont pour ce a esté fait grant joye et sollempnité en ladite ville. Pour ce, par mandement desdits esleuz, donné le premier jour d'aoust [mil] IIII^c XXIX (1429), et quittance sur ce cy rendue. » (*Registre des comptes*, f° 107 v°.)

La volontaire interruption par Charles VII du recouvrement du royaume se trouve aussi consignée dans le livre des comptes, encore que le greffier tourangeau ne comprît pas vraisemblablement les dessous du néfaste recul. C'est à propos de la convocation à Angers pour le 26 septembre 1429 des trois États par Charles d'Anjou. Le 24, les élus envoient un

messager à pied payé 78 sols, pour s'excuser d'y prendre part; parce que *le roy s'en venoit du pais d'amont devant Paris où il a esté pour aucun temps*, ET ÇA ESTOIT DE BON GRÉ DE SON RETOUR (f° 108).

La Vénérable avait au plus haut degré la mémoire du cœur. Très désintéressée pour elle-même, elle ne l'était pas pour ceux qui lui avaient rendu quelque service, l'avaient secondée dans sa mission. Elle voua une particulière affection, nous a-t-elle dit elle-même, aux dames de Luxembourg, ses bienveillantes geôlières de Beaurevoir, elle demanda exemption d'impôts pour Domrémy et Greux, des fondations pieuses pour les âmes de ceux qui étaient morts au service de la cause nationale. Les livres de comptes nous fournissent un autre trait de sa gratitude.

Pendant qu'elle faisait confectionner sa bannière à Tours, elle avait connu la fille de l'artiste qui avait fait l'œuvre, Hennes Polnoir[1]. La fille s'appelait Héliote, et elle se mariait en février 1430. Jeanne, tant pour honorer celui qui avait fait le Labarum français que pour satisfaire son amitié pour la jeune fille, écrivit aux élus de Tours, leur demandant de faire à la nouvelle mariée un don de cent écus. Quatre passages des registres urbains nous disent ce qu'il en fut de cette demande. Encore que la misère fût extrême, l'on n'en éprouve pas moins un sentiment pénible en voyant combien fut réduit le don sollicité :

Voici le premier passage qui nous fait connaître la demande de la Vénérable:

« Le XIXe jour de janvier l'an mil IIII^{c} XXIX (n. st. 1430) au tablier de ladite ville, présent Guion Farmeau, juge de Touraine, se sont assemblez, sire Jehan Dupuy[2], conseiller de la royne de Secille, les esleuz de ladite ville :

« Maistre Lionnart Champenois, chanoine de l'église de Tours, commis pour ladite église;

« Maistre Jehan Chevrier et Rigaut de Beillon, chanoines de l'église de Tours, pour [*le*] chappitre de Tours.

« Maistre Jehan Deslandes, chanoine de monseigneur saint Martin, Pierre Briçonnet, Olivier Duboillon, Estienne Garnier;

« Pour délibérer sur unes lettres closes envoiées par Jehanne la Pucelle

1. D'autres lisent Huves Poulvoir, James Power, et d'autre manière encore. L'on a cherché sa nationalité. L'on noircit trop de papier, croyons-nous, à propos de ces insignifiants détails, qui font perdre de vue les grands traits de l'incomparable figure. Au lieu de contempler le divin monument, l'on s'arrête au grain de sable qui est à ses pieds.

2. Jean Dupuy, conseiller à la cour des comptes de Charles VII, était en même temps un des agents de la reine Yolande. C'était le mari d'Éléonore de la Pau ou de Paul, suivante de la reine Marie d'Anjou. La Pucelle durant son séjour à Tours reçut l'hospitalité dans leur maison; de Coutes désigne la dame, et Pâquerel le mari.

aux quatre esleuz de la ville et [*à*] sire Jehan Dupuy, faisant mencion que on baille à Hennes Polnoir, paintre, la somme de Ct (*cent*) escuz pour vestir sa fille et que on lui garde.

« Appointé que sur ce on parlera audit Hennes et rescripra len à sire Jehan de Ponchier [et à] maistre Jehan Picart, estans à Bourges[1].

« Le XVIII[e] jour de janvier mil IIII[c] XXIX (1429) en l'ostel de la ville, présent Jehan Godeau, lieutenant à Tours pour monseigneur le bailli. » (*Registre des délibérations*, VI, f° 250 v°.)

La question fut débattue le 7 février ainsi que le porte le cahier des délibérations.

« Le VII[e] jour de février, l'an mil IIII[c] XXIX (n. st. 1430), au lieu de la Massequière, présens Jehan Godeau, lieutenant juré, Guyon Farmeau, juge de Touraine, se sont assemblez les esleuz, maistre Pierre Lermite, official de Tours, pour monseigneur Larcevesque; maistre Jehan Chevrier, chanoine et arceprestre de l'église de Tours, pour ladite église; maistre Jehan Deslandes, dit Bouandry, pour [le] chappitre de monseigneur saint Martin; Jehan de Brion, Marc de la Bretonnière, Pierre Briçonnet, Jehan Vesautier, Guillaume de Montbason, Jehan Hermen, Jehan Peslieu, Roulet Berthelot, Gillet de Brion, Guillaume de Montbason et autres.

« Par lesquels a esté délibéré que à la fille de Hennes Polnoir, paintre, qui de nouvel est mariée, pour lonneur de Jehanne la Pucelle, venue en ce royaume devers le Roy pour le fait de sa guerre, disant à lui avoir esté envoyée, de par le Roy du Ciel, *pour le fait de sa guerre*, contre les Anglois ennemis de ce royaume, laquelle a rescript à la ville que, pour le mariage de ladite fille, icelle ville lui paie la somme de cent escuz; que de ce, rien ne lui sera paié, ne baillé, pour ce que les deniers de ladite ville convient emploier ès réparacions de ladite ville, et non ailleurs; mais, pour lamour et lonneur de ladite Pucelle, iceulx gens d'église, bourgois et habitans ferons honneur à ladite fille à sa bénédicion qui sera jeudi prouchain, et d'icelle feront prier ou nom de ladite ville; et pour ce faire ladite prière aux hommes notables d'icelle ville, est ordonné Michau Hardoin, notaire de ladite ville; et à icelle fille sera donné du pain et du vin le jour de sadite bénédicion : ce est assavoir le pain d'un sextier de froment et quatre jalayes de vin. » (*Registre des délibérations*, IV, f° 251.)

Qui *de nouvel est mariée* doit signifier la cérémonie des fiançailles. Le registre des comptes et celui des délibérations font foi de l'exécution de cet arrêté. Voici l'un et l'autre passages.

1. Jean Pontchier appartenait à une notable famille de Tours. Jean Le Picart, secrétaire de Charles VII, jouissait auprès de Charles VII d'une grande faveur. L'un et l'autre géraient à la cour de Bourges les intérêts de la ville de Tours.

« Dons et présens faiz par ladite ville.

« A Colas de Montbason, pour lui et Hennes Polnoir, paintre, baillé par mandement desdiz esleuz donné le XIX[e] jour de février, l'an mil IIII[c] XXIX (n. st. 1430), cy rendu avec quittance sur ce, la somme de IIII livres X sols tournois qui deue leur estoit. C'est assavoir aud. Colas XL sols tournois pour IIII jalayes de vin blanc et claret, donné de par ladite ville, le IX[e] jour de ce mois à Héliote dud. sieur Hennes fille qui cellui jour fut espousée ; et audit Hennes L (50) sols tournois pour être convertiz en pain pour les noces dicelle fille, pour lonneur de Jehanne la Pucelle qui avoit recommandée (ladite) fille à lad. ville par ses lettres clouses cy rendues. » En marge : « Par mandement et quittance cy rendue avec les lettres de la Pucelle. » (*Registre des comptes*, XXIV, f° 195 v°.)

« A Colas de Montbason, pour lui [et] Hennes Polnoir, paintre, la somme de IIII livres X sols tournois à eulx deue. C'est assavoir aud. Colas X sols pour l'achat de IIII jalayes de bon vin blanc et claret, achaté chacune pinte X deniers, qui, par délibéracion des gens d'église, bourgois et habitans faicte le VII[e] jour de ce moys, ont esté données et présentées le IX[e] jour dud. moys à la fille dud. Hennes, qui celui jour a esté espousée; et aud. Hennes L (50) sols tournois pour l'achat d'un sextier de froment qu'il nous a juré, affirmé avoir achaté; icelle somme qui, par lad. délibéracion, a esté donné à sad. fille pour convertir en pain, pour les nopces dicelle fille, à laquelle on a fait led. don de par lesdiz gens d'église, bourgois et habitans, pour lonneur de Jehanne la Pucelle, estant avec le Roy notre sire, qui pour lad. fille dicelui Hennes avoit rescript à lad. ville ; et par rapport à ce. » (*Registre des délibérations*, f° 212.)

La lettre de Jeanne d'Arc aux habitants de Tours n'a pas été retrouvée. Il a été dit ailleurs (I, 80-81) comment, à la nouvelle de la captivité de la Pucelle, on avait fait à Tours des processions auxquelles parurent nu-pieds les membres du clergé séculier et régulier.

II

La Rochelle. — On a vu précédemment (III, p. 202 et suiv.) le récit inséré par le greffier de la municipalité dans les registres de la commune. Il n'y a pas jusqu'à l'aventurière Catherine qui ne prouve l'impression produite dans cette ville patriotique par la céleste envoyée.

Poitiers. — Poitiers, si secourable à Orléans, donna le nom de Jeanne d'Arc à une de ses tours bâtie en 1430, et démolie depuis[1].

Périgueux. — En 1887, M. Michel Hardy trouvait dans les livres de

1. *Revue poitevine et saintongeoise*, 15 mars 1891, p. 75.

comptes de l'hôtel de ville de Périgueux une note dont voici la traduction :

« Item, nous avons payé le treizième jour de décembre que nous fîmes dire une messe chantée, parce que maître Helie Bodant était venu dans cette ville et prêchait à tout le peuple les grands miracles accomplis en France par l'intermédiaire d'une Pucelle qui était venue trouver le roi notre sire de par Dieu ; et à ladite messe, nous avons fait mettre deux cierges du poids de un quart et demi, et donné deux sols à l'officiant, Mᵉ Jehan de Lascoutz. Monta le tout à la somme de trois sols, 4 deniers et une maille[1]. »

M. Hardy nous apprend que maître Bodant était un frère prêcheur, dont il raconte brièvement l'histoire, qui n'est pas sans péripéties.

CAHORS. — Les docteurs de Poitiers trouvaient un motif de croire à la Pucelle dans les prières qu'au milieu des épouvantables calamités du temps les peuples faisaient monter vers le ciel. Le R. P. Deschamps, dans un volume qui a reçu de hautes et chaleureuses approbations, L'APÔTRE SAINT MARTIAL, a observé que la première apparition avait lieu, lorsque l'ostension du chef de saint Martial attirait les foules autour des reliques de l'apôtre de l'Aquitaine[2].

La déposition de frère Pâquerel nous a donné lieu de rappeler qu'au moment où la Vénérable était examinée et approuvée à Poitiers, les peuples se pressaient au sanctuaire qui fut le Lourdes du moyen âge, à Notre-Dame du Puy ; que Jeanne y était représentée par sa mère et par ses guides. Un autre sanctuaire attirait les foules priantes au moment où la jeune fille se présentait à Baudricourt ; c'était le sanctuaire de Roc-Amadour dans les solitudes et les gorges du Quercy ; sanctuaire pittoresque entre tous, dont les origines traditionnelles, comme celles de Notre-Dame du Puy, se rattachent au disciple du Christ, à saint Martial. Il y avait grand pardon à Notre-Dame de Roc-Amadour en 1428, de Pâques au troisième jour après la Pentecôte, c'est-à-dire du 4 avril au 25 mai. Or Jeanne se présentait à Baudricourt vers le 13 mai. Le livre consulaire de Cahors, dit *le livre tané*, a consigné et l'affluence des pèlerins, et à la suite l'apparition de la Pucelle. Voici traduit en français le passage qu'on lit au folio CLXIII : « Le samedi et trois d'avril en 1428, qu'étaient les (*premières*) vêpres de Pâques, commença le pardon (*jubilé*) que notre seigneur le Pape avait octroyé et donné pour la peine et la coulpe en la chapelle et oratoire de Notre-Dame de Roc-Amadour, et y allèrent

1. Item beylem, lo XIII jorn de dezembre, que fezem dire una messa am nota, per so que Mᵉ Hélie Bodant era vengut en esta vila et prediquet à tot lo poble les grans miracles que eran estat fach en Fransa per la venguda d'una piouccla qui era venguda a nostre sier le rey de part Diou ; e nos fezem metre a la dicha messa dos siris qui pesavan un quart et demi quart, e donem à mosser Joh. de Lascout que dizia la dicha messa dos s. ; monta III s. p. IIII d. 1ᵐᵉ.

2. *L'Apôtre saint Martial et Jeanne d'Arc*, p. 242 et suiv.

tant de gens de toutes parts, Français et Anglais et autres, que quelquefois il y avait de vingt à trente mille personnes étrangères à Roc-Amadour. Ledit pardon dura de Pâques jusqu'au troisième jour après Pentecôte; nul homme n'y éprouva ni trouble ni dommage.

« A la mi-carême environ de l'an susdit (a. st.) vint vers le roi de France, notre sire, une Pucelle qui se disait envoyée par le Dieu du Ciel pour jeter les Anglais hors du royaume de France[1]. »

Encore que l'on admettrait que les chiffres sont passablement gonflés, l'affluence des pèlerins est indubitable. La foi faisait cesser un moment la haine et la discorde dans un temps où la violence était partout; Français et Anglais se trouvaient rapprochés par la foi, bien que l'on puisse entendre ici par le mot Anglais les Français soumis à la domination anglaise.

C'est justement que le greffier rapproche l'arrivée de la Libératrice des solennelles supplications qu'il relate. Il parle comme les docteurs de Poitiers. La prière est le grand levier avec lequel les âmes croyantes remuent le monde, parce qu'elles mettent en mouvement le bras de Dieu. C'est l'enseignement de l'Évangile, et l'historien chrétien doit être heureux de constater des coïncidences qui laissent entrevoir la réalisation de ce que sa foi lui fait un devoir de croire.

III

TOULOUSE. — Les délibérations des capitouls de Toulouse étaient rédigées en latin. On possède le registre de 1428-1430. Le R. P. Léonard Cros a bien voulu le compulser à mon intention. Il se compose de 46 folios, et comprend 27 délibérations. Il y est question de la Pucelle dans les délibérations du 25 mai, du 2 juin, du 26 juillet.

Le 25 mai, après délibération sur d'autres sujets, Gilles de Burruco (?) propose d'envoyer vers le roi, tant pour lui soumettre les affaires débattues que pour connaître les faits de la Pucelle[2]. Beaucoup adhèrent à son avis.

Le 2 juin, la délibération roule sur une altération des monnaies pres-

1. Lo dissabde e tres d'abrial lan MIIIICXXVIII, que era la vespra de Pascas, comenset lo perdo que nre senhor lo papa auia autrejact et donat a pena e culpa en la cappela e oratori de nrà dona de Roquamador, et ly aneron tantas de gens de totas pts, frances et angles et autres, q moltas regadas auia XX et XXX milia psonas strangieras à Roquamador. Duret lo diche perdo de Roquamador entro lo ters jorn âps Pantacosta, ni home no ly pres desturbi ni dampnatge. Environ miech careme lan dessus ven al rey de Fransa nrê shor una piusela q se dizia estre tramesa allrey p Dio del cel, p gitar los angles del realme de Fransa. (*Communiqué par M. Georges Martin, docteur en droit.*)

2. *Tam pro præmissis quam pro sciendo* ea quæ fuerunt facta per Puellam (f° 17 v°).

crite par Charles VII. La mesure déplaisait souverainement. Charles VII avait d'ailleurs fait connaître la délivrance d'Orléans. On s'arrête à l'avis de Bertrand Deubérart. On députera au roi pour le remercier des nouvelles sur Orléans, *regraciando de novis civitatis Orliens*, et on lui exposera les inconvénients qui résulteraient de l'adoption de la nouvelle mesure.

Pierre Flamenche émet un avis qui prouve la haute idée que l'on se faisait de la Pucelle. Il veut la faire intervenir dans cette mesure fiscale. *Qu'on écrive, dit-il, à ladite Pucelle, qu'on lui explique les inconvénients résultant de ce changement dans les monnaies, peut-être pourra-t-elle y apporter remède*[1].

Le mot *ladite Pucelle*, rapproché des nouvelles d'Orléans, prouve que dans le conseil l'on avait déjà parlé de la Libératrice.

D'après la rédaction du greffier, la Pucelle tient une plus large place dans les délibérations du 26 juillet. C'était après le sacre. Chaque jour avait amené et amenait un heureux événement. Sans aucun doute on en avait connaissance à Toulouse; mais on voulait avoir quelque chose de précis. C'est la signification de ce que dit messire Jean de Balaguer. « Qu'on envoie, dit-il, au roi, pour savoir les nouvelles choses qui se passent dans ce royaume[2] ».

Jean Ynard veut que l'on fasse davantage. L'on avait à se plaindre des exactions du comte de Foix. Il veut que la ville se mette sous la protection du roi et *de la Pucelle*, et que cette mission soit confiée à un homme d'autorité : « Qu'un personnage notable, dit-il, soit envoyé au roi et à la Pucelle pour qu'ils aient la ville en recommandation[3]. »

Le peuple toulousain était avide de savoir tout ce qui regardait la Libératrice. Il se plaignait de ce que messieurs les capitouls ne donnaient pas satisfaction à sa juste curiosité. Les plaintes étaient assez fortes pour en faire délibérer les messieurs du Capitole. On ne doutait pas que la Vierge ne fût divinement envoyée pour relever et recouvrer le royaume. C'est en termes bien exprès dans les registres consulaires. En voici la traduction: « On a aussi délibéré sur ce que les gens se plaignent de ce que les messieurs du conseil n'ont pas envoyé vers le roi *pour savoir les miracles et les faveurs nouvelles qui se multiplient de jour en jour par le moyen de cette pucelle, venue pour relever et récupérer le royaume, ainsi que le public le dit et le croit, vu les susdits miracles*. On s'est donc demandé si l'on enverrait une ambassade, de combien de personnes elle

1. Scribatur dicte puelle, scilicet explicando inconvenientia quæ eveniunt propter mutationem monetarum, et forsan apponeret remedium (f° 20 r°).

2. Dominus Johannes de Balaguerio : Mittatur homo regi pro sciendo nova quæ evenerunt (ou eveniunt) in præsenti regno (f° 23 v°).

3. Dominus Johannes Ynardi : Mittatur regi et puicelle, ut habeant villam recommendatam, unus homo notabilis (*Ibid.*).

se composerait, comment on en couvrirait les frais. Le conseil a décidé conformément à l'avis de sire Jean Ynard [1].

IV

ALBY. — Alby avait fait à Orléans assiégé un large envoi de poudre et de salpêtre. Aussi la nouvelle de l'intervention de la Pucelle y causa-t-elle une telle admiration que le greffier de la municipalité en consigna le récit dans ses registres. Ce récit se lit au cartulaire n° 4 de l'hôtel de ville, d'où M. Compayré l'a tiré et imprimé en 1841 dans les *Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois*. Quicherat, qui l'a reproduit, ajoute qu'on en trouve une copie dans les manuscrits de Doat (t. IX, f° 287) à la Bibliothèque nationale. Il est rédigé en langue romane. Voici la traduction [2] :

1. Item fuit propositum qualiter gentes loquuntur, quia domini non miserunt regi pro sciendo miracula et nova bona, quæ eveniunt de die in diem, mediante illâ Pucellâ quæ venit pro reparando et recuperando regnum, ut dicitur publicè et credunt, attentis dictis miraculis. Ideò fuit questio si mittent, et in quo numero, et de quibus expensis solverent... Prædictum consilium recepit conclusionem ut in in opinione domini Johannis Ynardi. (F° 25.)

Les passages qui viennent d'être cités avaient été publiés dans les *Annales du Midi*, avril 1889.

2. Memorial sia a totz presens et endevenidors d'una mirabilhoza cauza que nostre senhor Dieus Jehsus-Christ mostret al noble prinsep et nostre sobiran senhor lo rey de Franssa, Karles, filh de Karles. So es assaber que en lo mes de mars, l'an mil CCCC XXVIII (a. st.) venc al dich noble rey de Franssa una filha, Puzela Jobe, de l'atge de quatorze a quinse ans, la cal era del pais et del dugat de Loreyne, local pais es en las partidas d'Alamanha. Ed era la dicha Puzela una pastorela ignossen, que tos tems avia gardadas las hobelhas. Et venc al rey ellos tems dessudithz en la viala de Chino, accompanhada de sos dos frayres; et d'autres ela companhian en petita companhia.

Et cant ela foc de par dela, ela va dire que ela volia parlar am lo rey, local no l'apelaba pas rey mas dalfi per so car non era coronat. Don ly foron mostratz d'alqus cavaliers, disen ly que aquo era lo rey ; es ela disia totzjorn que non era ; e can ela lo vigra, ela lo conoyra be, es adonc lo rey ba benir, ed ela, tantost que ela lo vic, se ba aginolhar et ly ba dire que Dieus la tremetia a luy, et lo nouminaba gential rey de Fransa, et que se el volia creyre que ela era vienguda aqui per mandamen de Dieus, e recobrira tot so que los Engleses, enemicx ancias del rey, li avian pres et asurpat.

So es que tenian tots loz pais de Normandia et de Picardia, fora Tornay, Bria, de Beubezi, de Mayna et d'Artois, de Bria, de Beussa et tota la campanha, Paris et tota la dolsa Franssa, lo pais d'Aynaut et de Combrazis, fins a la rebieyra de Leyre. Car en aquel tems los Englezes tenian assetiada lo viala d'Orlhenx en que avia dendins cinq cens homes d'armas, mas aquel seti era talament fort, que los homes d'armas, ni las gens de la viala, ni encara tot lo poder del rey, no era abastan de lo levar; ans eron en prepaus los d'endedins des se se redre à la merssi dels Englezes; don lo rey era ben torbat se perdes tan bona viala coma es aquella.

Et vezen la Piusela que lo rey era torbat, li ba dire aquestas paraulas : « Gential rey de Franssa, que avete vos? Vos etz corossat de vestra viala d'Orlhenx. Ieu lour voli trametre une lettera local fara mencio que Dieus lor manda que se levon d'avant la viala et s'en ano; car se non ho fazian, els calria que s'en levesso per forssa » et cant los capi-

« Qu'il soit mémoire à tous dans le présent et l'avenir d'un merveilleux it que Dieu Notre Seigneur Jésus-Christ a accompli en faveur du noble rince, notre souverain le roi de France, Charles, fils de Charles. Il faut avoir qu'au mois de mars, l'an 1428 (a. st.), vint vers ledit roi de France, une fille, une Pucelle, jeune, de l'âge de quatorze à quinze ans. Elle était du pays et du duché de Lorraine, pays qui est des côtés d'Allemagne. Cette Pucelle était une pastourelle innocente, qui tout le temps de sa vie avait gardé les brebis. Elle vint vers le roi, dans le temps susdit, en la ville de Chinon, accompagnée par ses deux frères ; quelques autres aussi en petit nombre l'accompagnaient. Et quand elle fut par là, elle se prit à dire qu'elle voulait parler au roi, qu'elle n'appelait pas roi, mais Dauphin parce qu'il n'était pas couronné. Alors lui furent montrés quelques chevaliers, en lui disant que c'était le roi ; et elle dit toujours que ce n'était pas le roi, et que quand elle le verrait, elle le connaîtrait bien.

« Et enfin le roi de venir ; et sitôt qu'elle le vit, elle de se jeter à genoux (devant lui) et de lui dire que Dieu l'envoyait vers lui, et elle l'appelait légitime roi de France, et que s'il voulait croire qu'elle était venue vers lui par commandement de Dieu, qu'il recouvrerait tout ce que les Anglais, anciens ennemis du roi, lui avaient pris et usurpé.

« Le fait est qu'ils occupaient tous les pays de Normandie et de Picardie, excepté Tournay, les pays de Beauvaisis, de Maine et d'Artois, de Brie, de Beauce et toute la Champagne, Paris et toute la douce France, les pays du Hainaut et de Cambrésis, jusqu'à la rivière de Loire. En ce temps, en effet, ils tenaient la ville d'Orléans assiégée. Dans la ville se trouvaient cinq cents hommes d'armes ; mais le siège était si fortement assis que ni les hommes d'armes, ni les habitants de la ville, ni toute la puissance du roi, n'étaient pas capables de le faire lever ; aussi les assiégés étaient-ils en délibération de se rendre à la merci des Anglais ; ce dont le roi était fort inquiet, à la pensée de perdre une aussi bonne ville que l'est Orléans.

« La Pucelle, voyant l'inquiétude du roi, vint lui parler en ces termes : « Gentil roi de France, qu'avez-vous ? Vous êtes inquiet sur votre ville « d'Orléans : je veux envoyer aux ennemis une lettre dans laquelle je leur « dirai que Dieu leur ordonne de lever le siège de devant Orléans, et de

tanis agro legida la letra que la Puzela lor trames, li diseron grans vituperis es enjurias.
Es aguda la resposta de la dicha letra, la Piuzela va dire al rey que hages gens d'armas et de trach ; et sis fes et fec son mandemen ; es ela se mes tota premieyra sus, armada de fer blanc tota de cap a pe ; et te son estandart en que era Nostra Dona, et s'en va al seti am tota aquela companhia en que era Layra et lo bastar d'Orlhenx et d'autres capitanis ; mas non pas en tan gran companhia coma eran los Englezes a X per I ; es avian gran paor de metre se sus els, mas la Piuzela lor mes tal cor et se mes d'avas la plus forte part del seti, que davant que fosse XXIV oras, agro levat lodich seti et mort grant multitut d'Englezes, et grant cop d'aprionatz.

« s'en aller; car s'ils ne le font pas, il faudra qu'ils s'en aillent par force. » Quand les capitaines anglais eurent lu la lettre que la Pucelle leur envoyait, ils dirent contre elle de grandes insultes et injures.

« Quand la Pucelle connut la réponse faite à sa lettre, elle vint dire au roi de rassembler des hommes d'armes et de trait; ainsi fit-il, il fit son mandement; la Pucelle se mit la première sur pied, armée de fer-blanc des pieds à la tête; elle leva un étendard sur lequel Notre-Dame était représentée; elle vint au siège avec toute la compagnie dans laquelle se trouvaient La Hire, le bâtard d'Orléans, et d'autres capitaines qui n'étaient pas en aussi grand nombre que les Anglais qui étaient dix contre un. Aussi avaient-ils grand peur de les attaquer; mais la Pucelle leur donna un tel cœur, que se mettant elle-même devant la partie la plus forte du siège, avant vingt-quatre heures, le siège était levé, une multitude d'Anglais tués, beaucoup d'autres prisonniers. »

Le greffier a probablement fait cette digression dans ses procès-verbaux à la première nouvelle de la levée du siège d'Orléans, et il a couché le fait tel que la renommée le publiait. Il n'a voulu donner que la substance de l'événement; il y aurait mauvaise grâce d'observer que si la Libératrice était Lorraine, elle n'était pas du duché de Lorraine, qu'Orléans n'a pas été délivré en vingt-quatre heures, à moins qu'on ne s'en tienne au fait décisif de la prise des Tourelles, et que l'on ne regarde la prise de Saint-Loup et de la Bastille des Augustins que comme des engagements d'avant-poste.

V

Carcassonne. — Le *Courrier de l'Aude* de la première quinzaine de juin 1894, dans une suite d'articles dus à la plume de M. l'abbé Baichère, a fait revivre les sentiments qui animèrent une cité, où s'étaient réfugiés de nombreux concitoyens d'Eustache de Saint-Pierre, de nombreux habitants de Calais expulsés par Édouard III.

On possède les livres de comptes de l'église Saint-Michel; ils sont rédigés en langue romane; on y lit sous la date de l'année 1429:

« Mardi 17 mai fut faite une procession générale pour les bonnes nouvelles du siège d'Orléans. Monseigneur de Carcassonne a dit la messe à l'église Saint-Michel. La quête a produit sept sols ».

Les nouvelles de la victoire de Patay firent renouveler les actions de grâces. On lit à la date du 28 juin: « Jeudi 28 juin fut faite une procession générale à cause des bonnes nouvelles reçues du roi notre souverain seigneur. La quête a donné cinq sols[1]. »

1. Dimarz a XVII de May foue faita professio general per las bonas novelhas del seti de Orliens, et ditz la messa mossenhor de Carcassona à la glieyza de Mossenhor Sant

Narbonne, à laquelle Charles VII se hâtait de faire écrire, dans la lettre citée dans le volume précédent, les bonnes nouvelles à mesure qu'elles lui arrivaient d'Orléans, n'a pas dû rester en arrière. Il a été dit ailleurs comment Montpellier éleva une chapelle au lieu même où le courrier qui venait annoncer qu'Orléans était libre, dut attendre l'ouverture des portes jusqu'au lever du jour [1].

Si le temps avait respecté les écrits de l'époque, nous trouverions certainement des mentions semblables à celles qui viennent d'être relevées dans toutes les villes qui obéissaient au roi de Bourges, devenu en moins de trois mois le roi de France.

Brignolles. — Une découverte de ces dernières années nous montre que de publiques actions de grâces pour les victoires de la Pucelle furent rendues à Dieu bien au delà des possessions de Charles VII. Brignolles, ville de la Provence, relevait de l'Empire; on conserve un livre de comptes, où le trésorier a inscrit :

« *Item :* Le trésorier déclare avoir payé un gros par ordre des syndics aux ménétriers qui parurent à la fête, lors de la procession dé reconnaissance qui fut faite, à la suite des nouvelles ici arrivées de cette Pucelle qui était dans les contrées de France. »

Quoique le livre ne marque pas la date du jour, on est en droit de conclure du contexte que la solennité eut lieu entre le 15 mai et le 20 juin, plutôt en mai qu'en juin, pensons-nous. De nombreux documents établissent que la nouvelle des miracles de la Pucelle se répandit avec une singulière rapidité. On connaissait à Avignon la victoire de Patay, dès le 27 juin, huit jours après. La belle-mère du roi, Yolande, était comtesse de Provence. Elle y faisait d'assez longs séjours. Elle a dû promptement transmettre la nouvelle que Dieu relevait miraculeusement le trône de son gendre.

Il est vraisemblable que Brignolles ne fut pas la seule ville de Provence où de solennelles actions de grâces furent rendues à Dieu [2].

Miquel : Vale lo acapte VII s. — Dijaus a XXVII de jun que foue fayta professio general per las bonas novehas del rey nostre subrian senhor : Vale lo acapte V s. — *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, t. II, p. 311. — M. l'abbé Baichère pense qu'une procession fixée au second dimanche de mai, que l'on retrouve encore au XVIIIe siècle, était destinée à perpétuer à Carcassonne comme à Bourges le souvenir de la délivrance d'Orléans. Bien plus, ce serait l'origine d'une procession qui se fait encore dans plusieurs parties du diocèse.

1. *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 8.

2. Item ponit idem thesaurarius solvisse ex precceptò sindicorum menestriis qui fecerunt festum, dum fecerunt processionem ad amorem Dei, dum venerunt nova illius Puiselle que erat in partibus Francie, videlicet grossum unum (f° 128v°). — *Procession d'action de grâces à Brignolles*, par M. Mirex.

CHAPITRE IV

LA PUCELLE D'APRÈS LES REGISTRES DES VILLES DU CENTRE ET DU NORD.

SOMMAIRE : I. — CLERMONT. — Envoi pour le siège de La Charité par les habitants de Clermont. — Bourges a célébré jusqu'à la Révolution par une procession la délivrance d'Orléans. — Moulins : le livre des comptes. — Nevers. — Les comptes de la ville de Decize. — Le château d'Aspremont. — Quelques particularités sur Perrinet Gressart.
II. — REIMS : Les alarmes des Rémois à la nouvelle que Charles VII voulait cesser la poursuite de ses conquêtes. — Lettres au roi et à la Pucelle. — Dons au père de la Pucelle.
III. — LE BEAUVAISIS. — Séjour au château de Borenglise. — La Pucelle aux portes de Senlis, le 24 avril 1430. — Le chemin de la demoiselle à Montépilloy. — La Pucelle et les registres de Compiègne.
IV. — TOURNAY. — Combien la ville de Tournay était française. — Lettre de la Pucelle aux habitants de Tournay. — Processions, spécialement pour le sacre. — Les députés présents au sacre rendent compte de leur mission. — Envoyés de Tournay aux conférences d'Arras de 1429. — Correspondance avec la Pucelle. — Secours d'argent à la Pucelle dans les fers.

I

CLERMONT. — Les États d'Auvergne s'étaient imposés en novembre 1428 à trente mille livres, et ils s'imposèrent à treize mille écus en avril pour secourir Orléans, mais l'impôt ne fut levé qu'en très petite quantité; et ce qui avait été prélevé fut détourné à d'autres destinations[1].

La Pucelle et le sire d'Albret firent appel à Clermont et à Riom pour le siège de La Charité. Les registres de Clermont font foi que cet appel fut entendu. Buchon d'abord, et Quicherat ensuite, ont publié l'extrait suivant tiré du *Livre des mémoires et diligence de la ville de Clermont*, appelé encore le *papier du chien*. Voici le passage à l'orthographe près:

« Mémoire soit que la Pucelle Jeanne, message (*messagère*) de Dieu, et Mgr de Lebret (*d'Albret*), envoyèrent à la ville de Clermont le VIIe jour de novembre, l'an mil quatre cent vingt et neuf, une lettre faisant mention que la ville leur voulsit (*voulut*) aider de poudre de canon et de trait et d'artillerie pour le siège de La Charité. Et (*il*) fut ordonné par Messeigneurs

1. *Titres de la maison de Bourbon*, par M. LECOY DE LA MARCHE, t. II, p. 240-241.

Église, élus et habitants de ladite ville, de leur envoyer les choses qui ensuivent ; lesquelles leur furent envoyées par Jehan Merle, fourrier de gr le Dauphin, comme appert (*c'est constant*) par sa quittance, laquelle t en ce papier : et premièrement deux quintaux de saupestre (*salpêtre*), n quintal (*de*) souffre, deux caisses de trait, contenant un malher (*un illier*) ; et pour la personne de ladite Jehanne, une épée, deux dagues, et ne hache d'armes. Et fut écrit à messire Robert Andrieu, qui était devers dite Jehanne, qu'il présentât le dit arnoys à la dite Jehanne et (*au*) eigneur de Lebret. »

Il est très vraisemblable que Riom ne resta pas en arrière et fit aussi on envoi.

Bourges. — Bourges avait à plusieurs reprises envoyé des secours à Orléans. Jeanne y séjourna durant trois semaines à la suite du sacre. La chronique de l'établissement de la fête du 8 mai à Orléans nous a dit que l'on y célébrait la délivrance d'Orléans par une procession annuelle, le dimanche dans l'octave de l'Ascension. La délivrance avait eu lieu, en effet, à pareil jour de l'année ecclésiastique, jour nécessairement mobile. Il est établi que la ville fut fidèle à cette institution jusqu'à l'année 1793. Un rituel imprimé en 1746 par ordre de Mgr Roye de Larochefoucauld porte : « Processions générales de la ville de Bourges : *Le dimanche dans l'octave de l'Ascension pour rendre grâces à Dieu de ce qu'en 1429 les Anglais furent mis en fuite par la Pucelle d'Orléans. On va de l'église métropolitaine en celle des Carmes* » (p. 20)[1]. Le clergé séculier et régulier devait y assister. Les archives de Bourges ne sont pas encore dépouillées. Elles semblent riches ; il est à croire que l'on y fera d'autres découvertes sur la Pucelle.

Moulins. — Les comptes de la ville de Moulins ont été conservés. On y lit que la ville a envoyé deux cents livres de poudre à canon à Orléans.

On donne six écus d'or à un chevaucheur, appelé *Le Singe*, qui de la part du duc de Bourbon apporta la nouvelle de la prise de Jargeau.

Un fouage fut octroyé le 18 juillet pour chasser les ennemis du roi ; il ne fut pas levé pour certaines causes... L'argent fut rendu à quelques-uns qui avaient payé.

Les habitants sont ajournés le 25 octobre 1429 pour asseoir et imposer deux fouages et demi pour la délivrance de Saint-Pierre-le-Moustier.

La ville de Saint-Pierre était conquise peu de jours après, et Jeanne d'Arc était à Moulins le 9 novembre. On n'a pas encore trouvé, à ma connaissance, de pièce officielle qui mentionne sa présence.

Nevers. — On possède aux archives de Nevers le livre des comptes de

1. Voy. *Jeanne d'Arc en Berry*, par MM. Jeny et Lanéry d'Arc.

la petite ville de Decize. M. l'archiviste de Flamard m'y a fait lire à l'année 1429 la mention suivante, qui nous apprend que Jeanne était à Saint-Pierre-le-Moustier au jour de la Toussaint.

« *Item :* Vous mandons que vous paiez à Guiot Regnier, pour le voyage de son valet du jour de la feste de Toussaint dernier passée qu'il fut envoyé au lieu de Saint-Pierre-le-Moustier, pour assentir et savoir novelles des gens de la Pucelle qui y tenaient ledit siège. Pour ce accordé à luy dix sols tournois. »

Une tradition veut qu'en se rendant à La Charité Jeanne soit passée devant le château d'Apremont. Le possesseur étant anglo-bourguignon, Jeanne d'Arc aurait fait tirer un coup de canon contre le château. On l'y montrerait encore. Les bateliers en passant chanteraient : « Voici le château d'Apremont; Jeanne d'Arc lui cracha au front, un boulet pour affront. » L'on montre le boulet, qui est en fer : ce qui est une objection. L'on ne fondait pas encore de boulets en fer, dit M. Louis Noubet [1]. L'auteur, en disant qu'ils ne datent que de François Ier, se trompe certainement. Le père Daniel prouve qu'on en fabriquait longtemps avant.

D'après l'article cité, Jeanne d'Arc était à La Charité le 24 novembre. Cette expédition reste toujours le point le plus obscur de l'histoire de la Libératrice. Quel jour précis commence le siège ? Quel jour fut-il levé et par suite de quelles circonstances ? On l'ignore jusqu'à présent.

Dans un mémoire que Perrinet fait remettre au duc de Bourgogne, vers 1435, il écrit que lorsque « La Charité fut assiégé, à la requête du seigneur de la Trémoille et de ses gens, Mgr Claude Chastellux, gouverneur du Nivernais, et Mgr de Villarnot firent défendre et crier par toutes les bonnes villes des marches de par ici, et par les foires et par les marchés que nul ne personne ne donnât secours, confort, ni aide à moi, ni à nul de mes compagnons ». Perrinet s'étant emparé du château de Veauche, le frère de La Trémoille, Jonvelle, le réclama comme étant son bien. Dans ce même mémoire, Perrinet écrit « qu'il en fut fait pleine obéissance à Mgr de La Trémoille, comme à lui appartenant, lorsque le roi et la Pucelle furent devant Auxerre [2] ». Nouvelle preuve qu'en étant des personnages des plus en vue dans des partis opposés, La Trémoille et Jonvelle se rappelaient qu'ils étaient frères.

Moins d'un an après que Perrinet eut défendu La Charité contre la Pucelle, le roi d'Angleterre, « par considération des grands, notables et loyaux services » que lui avait rendus et lui rendait « le dit capitaine », lui donnait la seigneurie de Loigny à perpétuité, avec droit de transmis-

1. *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 2e série, t. VIII : Le boulet de Jeanne d'Arc.
2. *Archives de la Côte-d'Or* : 11918.

sion à son neveu, Pierre Larragonais, bailly de Saint-Pierre-le-Moustier. La pièce est du 4 novembre 1430 [1].

Les comptes de la ville de Nevers pour 1429 ont disparu.

II

M. H. Jadard, dans sa brochure : *Jeanne d'Arc à Reims*, a tiré des registres de la ville plusieurs passages qui, outre quelques particularités sur le père de la Libératrice, nous montrent combien Jeanne d'Arc, en demandant que Charles VII continuât ses conquêtes, était en communauté de sentiments avec les pays nouvellement soumis. La première annonce de la retraite du roi vers la Loire jeta l'alarme à Reims. Les habitants prévirent que c'était les abandonner à la fois aux attaques des Anglo-Bourguignons, et aux exactions des troupes royales elles-mêmes.

C'est ce qui résulte des textes du livre des conclusions prises par le conseil de la ville. Les voici légèrement rajeunis.

Du 3 août 1429 : « Il a été délibéré de réécrire à Monseigneur de Reims qu'on a entendu que le roi veut délaisser son chemin sur Paris et aussi sa poursuite (*la poursuite de ses conquêtes*) ; ce qui pourrait être la destruction du pays, attendu que ses ennemis, comme on dit, sont forts, et aussi que les gens d'armes étant ès-forteresses de par deçà se vantent de faire la guerre. Le supplier de faire (*des démarches*) devers Mgr de Bourgogne et Mgr de Luxembourg, qu'ils leur défendent de faire la guerre, et qu'il tienne la main à ce que sa poursuite se fasse. » (F° 122vo.)

Ils veulent que les villes voisines joignent leurs instances à leurs instances. C'est ce qui résulte de la conclusion prise le 4 août :

« Il a été délibéré de rescrire à Laon et à Châlons qu'on a entendu que le roi veut prendre son chemin à (*vers*) Orléans et Bourges, en éloignant et délayant (*différant*) sa poursuite ; et que pour cette cause on envoie Mgr Saint-Thierri pour lui remontrer l'inconvénient qui s'en pourrait ensuivre, et que on leur envoie copie des lettres du roi et que on prie ceux de Châlons qu'ils rescrivent à Troyes afin que pareillement à Troyes l'on rescrive par devers icelui seigneur. » (F° 122vo.)

Par sa lettre du 5 août, Jeanne, tout en rassurant les habitants de Reims, ne laissait pas de leur faire comprendre combien pareil dessein lui était pénible et était contraire à ses vues.

Aussi les bourgeois de Reims insistent-ils encore auprès du roi lui-même. Ils faisaient de nouvelles instances à la date du 11 août. Le registre porte :

1. Arch. nat. J.-J. 174, f° 149.

« Il a été délibéré de rescrire au roi que quelques-uns lui conseillent de délaisser sa poursuite, le supplier de la continuer diligemment pour le bien de lui et du royaume. » (F° 123.)

Salutaires conseils : les villes, la plus saine partie de l'armée s'unissaient à la céleste envoyée pour dire au monarque abusé de ne pas se lasser de recevoir la soumission des villes et des provinces qui se donnaient à lui. Les intrigues de cour devaient l'emporter.

La discipline imposée par la Pucelle fut promptement mise en oubli : cela ressort de la délibération du conseil de Reims du 31 août :

« Il a été délibéré d'écrire au roi et à Mgr le chancelier sur les apatissements que font les gens de Poton étant à Châtel-Thierry, afin qu'il lui plaise y pourvoir, et qu'on y envoie un homme suffisant pour poursuivre la provision, et est élu Jean Gouvion. » (F° 125.)

Les apatissements étaient des contributions imposées par les hommes d'armes à une contrée pour être préservée du pillage, de l'incendie et des autres violences dont les capitaines du temps étaient coutumiers.

La Pucelle avait défendu sous peine de la vie, écrit Justigniani (p. 585) de rien enlever dans les pays de l'obéissance du roi. Ses prescriptions étaient mises en oubli lorsqu'elle était éloignée.

Une délibération du 5 septembre est ainsi résumée :

« Du lundi V^e jour de septembre, l'an (mil) IIII^cXXIX, par Antoine de Hellande, capitaine, présents.... jusqu'au nombre de 80 personnes, a été délibéré de payer les dépens du père de la Pucelle, et de lui bailler un cheval pour s'en aller.

« *Item* a été délibéré de rescrire au roi et à Mgr de Reims sur les appatis que font ceux de Chastel-Thierry et autres garnisons, et qu'il lui plaise y pourvoir.

« Et pareillement à la Pucelle, et qu'on y pourvoie. »

La Pucelle était devant Paris, nul doute qu'elle ne fut navrée de pareils excès. Ils ne devaient faire que s'accroître après l'interruption de la campagne.

Ils devaient favoriser les menées de ceux qui restaient attachés à la domination anglaise. Reims en comptait un certain nombre. Un complot pour livrer la ville fut formé en décembre. Il fut découvert et réprimé.

Le roi avait établi, à la place de Guillaume de Châtillon capitaine de la ville pour les Anglais, le neveu de l'archevêque, Antoine de Hellande, seigneur d'Hercauville; mais il avait maintenu comme son lieutenant Thomas de Bazoches, qui l'était précédemment du commandant anglais.

Le père de la Pucelle était, ce semble, à Reims le 5 septembre. Y était-il resté depuis le 16 juillet, où il y était arrivé avec sa glorieuse fille;

l'avait-il suivie dans la campagne après le sacre? C'est ce que l'on se demande.

Le livre des comptes fait foi que la ville paya sa dépense à Reims, elle est ainsi mentionnée :

« A Alix, veuve de feu Raulin Moriau, hôtesse de l'Ane rayé, pour dépenses faits en son hôtel par le père de Jeanne la Pucelle, qui était en la compagnie du roi, quand il fut sacré en cette ville de Reims, ordonnés être payés des deniers communs de ladite ville, la somme de XXIV livres parisis, comme il appert plus à plein par le mandement dudit lieutenant, donné le XVIII[e] jour du mois de septembre, l'an mil CCCCXXIX, et par quittance de ladite Alix, au dos d'icelui mandement. . . . . pour ce XXIII l. p. »

L'Ane rayé, dit M. Jadard auquel tout ce qui regarde Reims est emprunté, était une hôtellerie importante. Il en est souvent question dans les comptes, à raison de ses vastes écuries qui donnaient sur la rue des Fusilliers [1].

III

En Beauvaisis. — Une histoire manuscrite de Beauvais par M. Hermant (*Bibl. nationale, supp. Fr. n° 5-2, t. III*) nous a conservé la tradition suivante : « L'on tient par une ancienne tradition, dans l'extrémité de ce diocèse (*de Beauvais*), que la Pucelle Jeanne a demeuré quelque temps au château de Borenglise, de la paroisse d'Elincourt, entre Compiègne et Ressons. » Cette créance populaire est tout à fait vraisemblable. Quicherat, que nous reproduisons, ajoute en note que la paroisse d'Élincourt étant dédiée à sainte Marguerite, c'était pour la Pucelle un motif de rechercher le voisinage de cette église.

Jeanne d'Arc a dû séjourner à Borenglise lorsqu'elle cherchait à arrêter le duc de Bourgogne qui s'emparait de Gournay-sur-Aronde, de Choisy, et des autres avant-postes de Compiègne.

En ce même temps, le 24 avril, elle se présentait aux portes de Senlis, et demandait à y être admise avec mille chevaux. Le livre des délibérations du conseil de la ville, qui existe encore, nous fait connaître la douloureuse réponse qui lui fut faite. « Vu la pauvreté de la ville en fourrages, grains, avoine, vivres et vin, il lui sera offert d'entrer dans la ville avec 30 ou 40 hommes des plus notables et non plus [2]. »

Le pays devait en effet avoir été appauvri par les armées de Charles VII et de Bedford, qui s'étaient durant deux jours tenues sous ses murailles, au milieu du mois d'août précédent. C'était le lieu de résidence

1. Page 48, note.
2. Comité archéol. de Senlis, *Mémoires*. Article de M. Vatin, année 1866, p. 53.

de Louis de Bourbon-Vendôme, qui y gagna chevance, dit Monstrelet. On devait cependant tout tenter pour seconder celle qui ne venait que pour épargner de plus grands malheurs. La jalousie des capitaines n'était-elle pour rien dans cette réponse ? L'héroïne allait en recevoir une semblable devant Soissons quelques jours après.

Montépilloy, à deux lieues de Senlis, présente les ruines du château où Charles VII coucha le 14 août 1429. Une tour, des pans de murs s'encadrent dans la maison du propriétaire actuel. Les fossés sont encore conservés, un des chemins qui y conduisent porte encore le nom de chemin de la *demoiselle*, m'a-t-il été dit sur les lieux, et s'est appelé autrefois, a-t-il été dit encore, chemin de la Pucelle. Dans la plaine qui s'étend entre Senlis et Montépilloy, les travaux pour le chemin de fer ont fait découvrir en plein champ de nombreux cadavres ; c'étaient vraisemblablement les trois cents morts des escarmouches que se livrèrent les armées de la Pucelle et de Bedford.

Albert d'Ourches a déposé avoir vu devant Senlis Jeanne communier deux fois de suite (*le 14 août, dimanche, et le 15, fête de l'Assomption*), en compagnie des ducs de Clermont et d'Alençon[1]. N'était-ce pas dans l'église de Montépilloy ? Desservie par un prêtre qui a plusieurs paroisses à sa charge, dans une petite localité peu religieuse, de toutes les églises livrées au culte, il en est probablement peu en France aujourd'hui d'aussi délabrées à l'intérieur.

Il n'est pas de ville à laquelle la Libératrice ait témoigné plus d'affection qu'à Compiègne. C'est au moins quatre fois qu'elle est entrée dans ses murs, aux pieds desquels devait commencer la carrière de son martyre. Elle y entrait le 18 août 1429 avec Charles VII[2]. Elle y revenait le 13 mai 1430. Les comptes de la ville attestent qu'un vin d'honneur lui fut offert : on y lit : « *Item* le XIIII[e] jour du dit mois de mai présentés à A LA PUCELLE IIII pots de vin, contenant X los au dit prix valent X s. [3]. Le los contenait 1 litre, 50 centilitres. Elle fit alors la tentative de dégager Choisy-le-Roi par le détour sur Soissons[4] ; rentrant à Compiègne d'où elle était partie, elle quitte la ville pour aller à Lagny et Crépy, d'où elle repart dans la nuit du 22 au 23 mai.

Le 23 au soir elle était faite prisonnière. On regrette de ne trouver sur ce douloureux événement, dans les archives de Compiègne, d'autre trace que l'insignifiante mention suivante :

1. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 228.
2. Voir le beau livre de M. ALEXANDRE SOREL, *la Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne*, chap. VII.
3. *Ibid.*, p. 145.
4. *Ibid.*, p. 151 et suiv.

« A Jean le Borgne, tonnelier, pour lui et ses aides, pour trente-deux pavais, par lui faits et ses dits aides, au mois de mai IIII[e] et trente, *quand la Pucelle fut prinse*, pour la deffense d'icelle ville[1]. »

IV

Tournay. — Aucune ville n'était plus française que Tournay. Elle se maintint fidèle au roi de Bourges, quoiqu'elle fût entourée de pays bourguignons, et qu'elle comptât dans son sein de puissants adhérents au traité de Troyes. Thoisy, son évêque, était chancelier du duc de Bourgogne, et dévoué à sa cause. Le peuple de Tournay, qui, avec ses bannières, c'est-à-dire ses corps de métiers, ses consaux ou conseillers, jouissait de la constitution la plus largement démocratique et faisait lui-même ses propres affaires, témoignait d'un attachement inviolable aux successeurs de Clovis dont Tournay fut la première capitale. Quelques citations des extraits analytiques des registres des *consaux de Tournay*, par M. Vandenbroech, vont nous montrer combien dans la période de la Pucelle les communications avec la Libératrice et le roi furent fréquentes et cordiales.

Les registres ont conservé le texte d'une lettre de la Pucelle et en ont mentionné plusieurs autres. Les processions pour le bien du roi et le recouvrement du royaume s'y font le 22 juin, le 5 et 3 août 1429[2].

Le livre des comptes porte cette gratification : A Théry de Maubray, qui le VI[e] jour de juillet apporta nouvelles du roy notre seigneur, et de ses victoires et recouvrement du royaume, *avecq lettres* de la Pucelle et du confesseur d'icelle.

7 juillet. La lettre adressée aux Tournaisiens est communiquée aux consaux.

9 juillet : résolution de donner connaissance aux bannières de la lettre de la Pucelle[3].

12 juillet : mise en délibération si la ville enverra des députés vers le roi et la Pucelle. Les consaux s'en rapportent à ce que les chefs de roi (*les magistrats*) en décideront[4].

Le samedi XVI[e] jour de juillet, de l'an CCCXXIX, disent les registres, le roy Charles de France VII[e] de ce nom, fit son entrée en la cité de Reims, et le lendemain XVII[e] jour du dit mois reçut son sacre, couron-

1. A. Sorel, *op. cit.*, p. 349.
2. *Extraits anal. des reg. des consaux*, p. 332.
3. *Ibid.*, p. 333.
4. *Ibid.*, p. 336.

nement, grand honneur et liesse. Le 20, procession d'action de grâces, où l'on porte la châsse de saint Éleuthère[1].

Le 29 juillet, Biethemieu Carlier, grand doyen, Jacques Queval, juré, et maître Henri Romain, conseiller, sont de retour du voyage qu'ils ont fait pour assister au sacre et couronnement du roi à Reims. Ils ont vu les entrées faites à Auxerre, à Troyes, à Châlons et dans d'autres villes. Le lendemain, ils rendent compte de leur mission à la pierre de dessus les degrés de l'entrée de la halle du conseil, et exhibent les lettres du roi adressées aux consaux et à la communauté. Ces lettres qui renferment la réponse que le roi fait à cette ambassade sont lues en présence du peuple. — Dans une note M. Vandenbroech nous apprend que les députés étaient partis de Tournay le 3 juillet et que les frais de cette députation s'élevèrent à 336 liv. 19 s.[2].

Monstrelet nous a parlé des conférences tenues à Arras entre les ambassadeurs du roi de France à la tête desquels se trouvait Régnault de Chartres, et le duc de Bourgogne. Les Tournaisiens avaient député à ces conférences, et cela pour ne pas être détachés de la soumission immédiate au roi de France, ainsi que cela résulte de ces lignes de M. Vandenbroech :

« 20 août 1429 : Sire Jean Haccart, juré, et maître Henri Romain, conseiller, font rapport aux consaux de leur voyage à Arras auprès de l'archevêque de Reims, chancelier de France, de M. de Gaucourt, de Christophe de Harcourt, de M. de Dampierre, du doyen de Paris, et d'autres ambassadeurs étant en cette ville touchant le traité avec le duc de Bourgogne. Ces deux députés ont, en conformité de leurs instructions, exposé au chancelier que la ville de Tournay était notablement privilégiée par les roys de France... que pour quelconque chose, ils ne mettraient la ville hors de leurs mains, ne la disjoindraient pas de la couronne de France... Le chancelier donna réponse suffisante. »

Il semble que des courriers de Tournay étaient sans cesse en chemin pour savoir des nouvelles du royaume ; en preuve cette double citation :

« A Tassart du Tielt, pour avoir allé en la ville de Compiègne et ailleurs devers le roy notre S^r pour savoir et enquerre (*enquérir*) des nouvelles, dont il rapporta lettres de la Pucelle qui estoit devers le roy ; auquel voyage il vaqua XV jours finans (*finissant*) le XXVIe jour du dit mois d'août. . . . . CV s. »

Il était donc parti le 11 août, et il dut repartir le lendemain de son arrivée d'après l'indication suivante : « Au même pour avoir allé à Saint-

1. *Extraits anal. des reg. des consaux*, p. 337.
2. *Ibid.*, p. 338. S'ils n'étaient partis que le 3 juillet, ils n'avaient pas pu voir le roi à Auxerre, encore moins à Bourges et à Gien, ainsi que le dit l'extrait.

Denys et autres villes devers le roy nostre S[r] pour enquerre et savoir de ses nouvelles, dont il rapporta lettres du dit seigneur, et aussi de la Pucelle, auquel voyage il vacqua XVIII jours finans le XIV[e] jour de septembre ensuivant. . . . . CV s. IX d. [1]. »

L'on ne possède malheureusement pas ces deux dernières lettres de la Pucelle. Un autre passage du livre des comptes est intéressant à plus d'un point de vue ; il est tiré du registre qui commence au 1[er] avril 1430 et finit au 30 septembre. On y lit :

« A Jehan Naviel, clerc, pour baillier et porter à Jehanne la Pucelle, estant prisonnière à la ville d'Aras, sur la resqueste par elle faite par ses lettres et seur message que, en la faveur du roy nostre S[r] et des bons services qu'elle l'y avoit fais, que ladite ville lui vosist (*voulut*) envoier de XX à XXX escus d'or, pour emploier en ses nécessitéz. Sur quoi fu, par la délibéracion et ordonnance de messieurs les quatre consaulx, baillié et délivré audit Naviel, ou (*au*) nom que dessus la somme de XXII couronnes d'or, qui vallent XXXI liv. XIIII s. 7 d. T[2]. »

L'on ne trouve pas dans les registres des délibérations consulaires trace de cette allocation. On aura craint peut-être que cette mention ne fût l'occasion de tracasseries contre ceux qui témoignaient ainsi de leur pitié effective à celle que le Bourguignon se disposait à livrer, sitôt que le prix d'achat aurait été versé.

M. l'abbé Debout est le premier qui ait attiré l'attention sur cette mention des livres de comptes de Tournay. Il en résulte que le séjour à Beaurevoir a été moins long qu'on ne l'imagine généralement. Déjà au chapitre de la captivité de la Pucelle (*suprà*, p. 107), nous nous sommes efforcé de déterminer la durée probable du séjour de Jeanne à Beaulieu, Beaurevoir, Arras, Le Crotoy.

Il n'est pas jusqu'aux livres de comptes de l'Allemagne qui ne témoignent de l'enthousiasme provoqué par la Libératrice. Dans un registre des dépenses de la ville de Ratisbonne, M. de Hormayr trouva une mention ainsi traduite dans le *Double Procès* de Quicherat (t. V, p. 270) : « *Item*, nous avons donné pour voir le tableau qui représente comment la Pucelle a combattu en France, 30 deniers. »

On observe qu'à cette époque, en 1429, l'empereur Sigismond visitait Ratisbonne.

1. *Extraits anal. des reg. des consaux*, p. 335.
2. M. Debout, *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, in-18, p. 14.

CHAPITRE V

LA CONSTITUTION PHYSIQUE DE LA PUCELLE.

SOMMAIRE : Ni portraits, ni statues authentiques de la Vénérable. — Elle était forte, belle. — Cheveux. — Signes particuliers. — Sa parole. — Don des larmes. — Costume.

Aucun pinceau, aucun ciseau du temps ne nous a transmis de la Vierge-Guerrière ni tableau, ni statue qui soient arrivés jusqu'à nous. Le portrait montré à Jeanne dans la prison d'Arras a disparu. Nous en sommes réduits aux éléments incomplets que nous ont laissés les écrits du temps.

Personne ne peut mieux nous renseigner que Jean d'Aulon, maître d'hôtel de la Vénérable : il nous dit qu'elle était : « *belle et bien formée* » (*suprà*, p. 215); d'après Cousinot, qui doit l'avoir vue : « *elle était bien compassée de membres et forte* » (III, p. 66). Le chambellan de Charles VII, Perceval de Boulainvilliers, doit avoir conversé avec la Vénérable. Il la dépeint ainsi dans sa lettre au duc de Milan : « *Cette Pucelle a la beauté qui convient, elle a une attitude virile... L'on ne vit jamais pareille force à supporter la fatigue et le poids des armes; c'est au point qu'elle peut rester six jours et six nuits sans détacher une seule pièce de son armure* (II, p. 245). »

Ces trois témoins, qui parlent *de visu*, sont unanimes pour affirmer que Jeanne était forte.

L'auteur des *Annales de Bretagne*, Alain Bouchard, écrivait près d'un siècle après le martyre ; d'après lui elle était *grande et belle.*

L'Italien Sabadino la dit *forte et robuste*, *belle, de visage un peu brun*, *avec des cheveux blonds* (*suprà*, p. 260).

Philippe de Bergame nous l'a ainsi dépeinte : « Elle était de petite taille, avait une physionomie de paysanne, les cheveux noirs, et une très grande force musculaire » (suprà, p. 265). Le livre de Pluscardin la dit petite de taille, et faible de corps (*suprà*, p. 302).

Tous, ce dernier excepté, s'accordent pour la dire bien prise et douée d'une grande force corporelle. Seuls Philippe de Bergame et le moine de Pluscardin la disent petite de taille. Les erreurs relevées chez l'un et l'autre

enlèvent toute valeur à leur témoignage, quand il est, comme dans le cas présent, en opposition avec des auteurs français plus compétents et mieux informés.

D'après Philippe de Bergame les cheveux de la Pucelle étaient noirs, tandis que Sabadino les dit blonds. Le moine augustin est ici d'accord avec le Greffier de la Rochelle (III, p. 202).

Une prophétie que Jean Bréhal donne comme s'étant réalisée annonçait que la Libératrice aurait le cou bref, un léger signe rouge à l'extrémité de l'oreille droite en arrière, le parler lent (I, p. 497).

Il est certain qu'elle parlait peu, mais avec beaucoup de justesse et d'à-propos. Sa voix était flûtée comme celle des femmes, disait Boulainvilliers (II, p. 245); elle avait une bonne voix de femme, écrivaient les seigneurs de Laval (III, p. 315). Cette voix était parfois si doucement pénétrante que ceux qui la visitaient et l'entretenaient à Poitiers, même les hommes venus incrédules, se retiraient en jetant des larmes (III, p. 70). C'était une grande consolation de converser avec elle (*suprà*, p. 168). Le ton, comme la parole elle-même, variaient selon l'occurrence. Empreint d'élévation quand elle rendait compte des apparitions, il devait avoir quelque chose de terrifiant vis-à-vis des blasphémateurs pour leur inspirer la terreur dont parlent les documents, vif et enlevant quand elle s'adressait aux hommes d'armes qu'il fallait mener à l'assaut.

Elle avait le don des larmes. Il semble, d'après Perceval de Boulainvilliers, que ses yeux en étaient pleins habituellement, ou du moins souvent, puisqu'il emploie l'expression : *lacrymis manat;* ses yeux laissent échapper des larmes ; ce qui n'est pas inconciliable avec ce qu'il ajoute immédiatement : *Hilarem gerit vultum*, sa figure reflète la joie. Les larmes ont été données par Dieu comme un soulagement de l'âme sous l'impression d'un sentiment qui la pénètre et la remplit pour ainsi dire au delà de ses capacités. Les larmes sont un épanchement de son trop-plein. La joie les fait couler comme la tristesse. Que ne renfermait pas l'âme de cette jeune fille de dix-sept ans ! Rien d'étonnant par suite que les historiens aient constaté une foule de circonstances dans lesquelles Jeanne a pleuré. Elle pleurait quand les Anges la quittaient pour remonter vers les cieux, elle aurait voulu qu'ils l'eussent amenée avec eux (II, p. 140) ; elle pleurait en se confessant (*suprà*, p. 222); elle pleurait à la vue des saintes espèces (*suprà*, p. 171, p. 198); elle pleura lorsque la flèche traversa son cou pour ressortir derrière l'aisselle (*suprà*, p. 230); les grossières insultes de Glacidas la firent pleurer (*suprà*, p. 228), ce qui ne l'empêcha de pleurer et de sangloter en le voyant s'abîmer dans les flots (*suprà*, p. 230) ; elle pleurait dans la prière (*suprà*, p. 201). Ce don des larmes a été celui de la plupart des saints. Dans les âges de foi, les mul-

titudes entières nous sont représentées comme pleurant; et ce ne sont pas le plus souvent des larmes de tristesse, de douleur, de dépit, encore moins de rage. Les peuples sans foi ne connaissent guère que cette dernière sorte de pleurs. Les réprouvés pleureront, et ne seront pas soulagés par leurs pleurs.

Nous savons que lorsque Jeanne arriva à Vaucouleurs, elle portait des vêtements de paysanne de couleur rouge; le Greffier de la Rochelle nous a décrit son vêtement quand elle arriva à Chinon (III, p. 202). Il a été traité dans ce volume des vêtements de sa vie publique (*suprà*, p. 43).

L'attention des modernes se porte beaucoup sur ces infiniment petits de la divine histoire. Ces efforts n'ont pas abouti à nous donner le portrait authentique de la Vénérable. Il y a eu parfois des déconvenues comme lorsqu'on a pris pour une Jeanne d'Arc du xve siècle le Saint-Georges de Montargis. Nous sommes riches pour tout ce qui a trait à l'âme de la Vénérable, pauvres pour ce qui regarde son extérieur. N'en est-il pas ainsi de son Seigneur et du nôtre?

Jeanne, qui ne savait ni A ni B, signait ses lettres, soit qu'on lui conduisît la main, soit qu'elle fût parvenue à aligner grossièrement les lettres de son nom. La signature apposée au bas de la lettre aux habitants de Riom est une preuve manifeste de son inexpérience en calligraphie. Les caractères sont tracés d'une manière pénible et irrégulière.

CHAPITRE VI

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Les points les plus importants de la vie guerrière ont été discutés, spécialement à la suite des réponses données par la Vénérable sur cette partie de son histoire. Il en reste cependant quelques-uns, la plupart secondaires, sur lesquels les documents produits présentent des divergences réelles ou apparentes. Il ne saurait en être autrement. Cinq témoins observant un même fait en rapporteront différemment les menus détails. Ils ne l'auront pas considéré du même point de vue, leurs dispositions personnelles auront été différentes ; tout en étant de bonne foi ils auront mal démêlé leurs souvenirs. Loin que ces divergences atteignent la vérité du fait sur le fond duquel ils sont d'accord, elles ne font que l'établir d'une manière plus indubitable ; elles écartent toute pensée de collusion ; le rôle de la critique est alors de concilier ce qui ne s'exclut pas, de démêler ce qui est vrai ou tout au moins plus vraisemblable, d'avouer parfois son ignorance, sans trop s'attarder à ce qui est de minime ou de nulle importance. C'est l'objet du présent chapitre.

I

1. Examens de Chinon et de Poitiers. — Perceval de Boulainvilliers affirme que Jeanne n'attendit pas trois jours avant d'être admise auprès du roi (II, p. 244). Simon Charles dépose que le prince se décida plus tôt qu'il ne se l'était d'abord proposé (*suprà*, p. 147). La Pucelle nous a donné les détails suivants : les voix lui avaient promis que le roi ne tarderait pas trop à la recevoir (*suprà*, p. 7), qu'il aurait bon signe pour la croire (*suprà*, p. 13) ; que ce signe lui fut donné lorsqu'elle était logée chez

une bonne femme près du château et qu'elle partit aussitôt vers le roi (*suprà*, p. 20); il y avait plus de trois cents chevaliers présents et plus de cinquante torches allumées, ce qui suppose que c'était le soir (*suprà*, p. 9); et cependant, quand Jeanne montrait le signe, le roi était seul, encore qu'il y eût beaucoup de gens qui n'étaient pas loin (*suprà*, p. 11). — Circonstances qui s'accordent parfaitement avec le récit d'Alain Bouchard (III, p. 287).

Il en résulte que la première entrevue a eu lieu dans la soirée du mardi 8. Depuis l'après-midi du dimanche, la mystérieuse jeune fille avait été fortement pressée de questions; elle avait d'abord fait difficulté de répondre, et demandé à parler au roi. Elle s'était cependant décidée à faire certaines ouvertures sur sa mission.

La date du 8 est confirmée par la déposition du duc d'Alençon. Il était à Saint-Florent-lès-Saumur, lorsqu'un courrier lui annonça l'arrivée de la Pucelle. Il partit le lendemain, et cependant à son arrivée la première entrevue avait eu lieu (*suprà*, p. 192). Elle est aussi confirmée par la déposition du page de Coutes. Avant d'avoir donné le signe, c'est-à-dire avant l'entrevue avec le roi, Jeanne est logée chez une bonne femme; mais après la révélation des secrets elle est logée à la tour du Coudray. C'est là, avant le départ pour Poitiers, que l'enfant est à son service, et qu'il est témoin des allées et des venues qu'il nous fait connaître (*suprà*, p. 201). La déposition du duc d'Alençon suppose aussi qu'il a vu Jeanne à Chinon, durant plusieurs jours, avant qu'elle partît pour Poitiers.

Quand eut lieu ce départ? Jeanne était certainement à Poitiers le 22 mars. Quel jour y arriva-t-elle, et quel jour en partit-elle? Rien de précis, à ma connaissance. La Vénérable a dit qu'elle fut examinée pendant trois semaines à Chinon et à Poitiers. Cela nous porte au 28 mars. C'était le lendemain de Pâques qui tombait cette année le 27. Elle nous dit encore qu'elle était à Chinon durant la semaine de Pâques, où ses paroles semblent établir qu'il y eut une solennelle promulgation de son acceptation. La sentence dit que durant six semaines le roi n'a cessé de la montrer à toutes gens (I, p. 60). C'est qu'encore que l'on se soit occupé au retour de Poitiers d'équiper la céleste Envoyée, de réunir les vivres pour ravitailler Orléans, les hommes d'armes qui devaient escorter la jeune fille, l'on n'a pas cessé de l'observer.

Le bruit de son arrivée s'est répandu au loin. Dès le 22 avril Rosethlaer l'annonçait de Lyon à Bruxelles (III, p. 539); Pancrace Justigniani nous apprend qu'avant cette date on en parlait à Bruges (III, p. 574). Pour couvrir sa responsabilité, Charles VII a dû répandre la sentence de Poitiers; et pour faire connaître sa mission, l'Envoyée du Ciel ne se sera peut-être pas opposée à ce que l'on connût la lettre aux Anglais :

cela expliquerait comment nous avons si souvent rencontré l'une et l'autre pièces. Datée du 22 mars, la fière sommation a été expédiée plus d'un mois après.

2. Découverte de l'épée de Fierbois. — Jeanne affirme que l'épée de sainte Catherine de Fierbois lui a été révélée par ses voix. D'Estivet, dans l'article XXIX de son réquisitoire, l'accuse de l'avoir découverte par la voie de la divination, ou de l'y avoir frauduleusement, malicieusement, artificieusement fait cacher, pour se prévaloir ensuite auprès des peuples de l'avoir découverte par des voies surnaturelles et divines. L'école naturaliste, si souvent d'accord avec l'accusation qu'elle anathématise pour la forme, admet, au fond, pareille donnée. Jeanne, dit-elle, s'est arrêtée à Fierbois avant d'arriver à Chinon. Elle a vu alors l'épée dont elle a feint dans la suite ne savoir l'existence que par la révélation de ses voix. On est heureux d'avoir à opposer à ce démenti infligé à la Vénérable ces paroles de Quicherat : « Quand on a le procès tout entier sous les yeux, et qu'on y voit de quelle manière l'accusée met sa conscience à découvert, c'est son témoignage qui est fort, et l'interprétation des raisonneurs qui est faible. » L'éditeur du *Double Procès* ajoute que la découverte de l'épée produisit sur le peuple l'effet que la révélation des secrets avait produit sur le roi.

3. Saint-Florent. — Tours. — Blois. — Le duc d'Alençon, récemment sorti de captivité, était alors avec sa mère et sa femme, fille de Charles d'Orléans prisonnier à Londres, à l'abbaye de Saint-Florent près Saumur. Quand la Vénérable vint-elle faire visite à la fille du prince qu'il était dans sa mission de délivrer, sans les empêchements qu'elle rencontra ? Les paroles du duc (*suprà*, p. 195) sembleraient supposer que ce fut après la délivrance d'Orléans, lorsqu'elle promit à la jeune duchesse de lui ramener son mari sain et sauf; mais le texte de Cagny, qui nous dit qu'elle ne fut pas longtemps à Chinon sans faire cette visite, nous porte à croire que ce fut à son retour de Poitiers, avant de partir pour Tours, ou même durant son séjour dans cette ville.

A son retour du Jubilé du Puy-en-Velay, Pâquerel, qui chercha d'abord Jeanne à Chinon, la trouva à Tours où elle faisait confectionner sa bannière. Le Jubilé se clôturait le jour de Pâques, 27 mars. Ce n'était pas trop à cette époque de huit jours pour se rendre du sanctuaire d'Anis au tombeau de Saint-Martin, et ce n'est guère que vers le 4 ou 5 avril que le moine augustin a dû être de retour au lieu de sa résidence. C'est donc dans les premiers jours d'avril que la Pucelle sera venue à Tours. Elle a pu s'en absenter pour revenir à Chinon et pousser jusqu'à Saint-Florent.

D'après la *Chronique de Tournay*, elle est partie de Chinon pour Blois

le 21 avril, elle y sera arrivée le 22. Elle y a fait un arrêt de quelques jours, pendant que l'on formait le convoi et que les hommes d'armes arrivaient; non seulement elle y a fait bénir son étendard, elle a ordonné aux hommes de guerre d'avoir à laisser leur bagage de péché, et à mettre leur conscience en bon état; ce qui nous porte vers le 26 avril.

4. Marche vers Orléans. — Pâquerel nous a dit que dans cette marche ils avaient couché deux fois en rase campagne, et nous savons par le *Journal du siège* que, pour l'entrée dans la ville, l'on *attendit* le soir du vendredi 29, afin d'éviter le tumulte. Cela nous donne droit de conclure que l'on est parti de Blois dans la matinée du 27 et que dans la soirée du 28, l'on était assez près d'Orléans, vers Olivet peut-être. Dès le matin du 29, on s'est mis en mesure de faire entrer le convoi. La pénible surprise de Jeanne, trompée sur la direction qu'elle avait ordonné de prendre, le vent qui empêchait les chalands de remonter, ont dû amener des tâtonnements; ce qui expliquerait que les chroniqueurs nous parlent du voisinage de Saint-Jean-le-Blanc, du port situé en face de Saint-Loup, comme de points où l'on aurait abordé. Il n'est pas douteux cependant que l'on ait chargé le convoi de vivres à l'Ile-aux-Bourdons, en face de Checy. C'est attesté par trois documents d'origine orléanaise : le *Journal du siège*, le *Mystère de la délivrance*, le *Récit de l'établissement de la fête du* 8 *mai*. Des écrivains orléanais n'ont pas pu se tromper sur pareil fait. Les vivres, promptement embarqués, sont descendus par la rivière, ont passé sous Saint-Loup, pendant que les Orléanais faisaient contre la garnison une vigoureuse attaque, qui ne permettait pas de surveiller la rivière (III, p. 118). Quant à la Pucelle, elle a débarqué sur la rive droite, à Checy, d'où elle s'est rendue au château de Reuilly, ainsi que c'est constaté par les lettres d'anoblissement de son hôte Guy de Cailly (III, p. 331). Elle y a attendu assez longtemps pour faire son entrée à Orléans à la tombée de la nuit, escortée par la suite dont nous ont parlé divers documents.

Pendant ce temps, le plus grand nombre de ses gens de guerre étaient sur le chemin de Blois. Ce n'était pas seulement pour y trouver un pont que l'on pût librement franchir; c'était aussi pour en ramener un second convoi de provisions. Il était nécessaire, alors surtout que la population s'accroissait du nombre des guerriers venus pour seconder la Libératrice (III, p. 57). Il est probable aussi que, le 27 avril, tous les guerriers convoqués à Blois n'étaient pas encore rendus.

Et cependant, d'après Cousinot (III, p. 77), il y eut des hésitations. Elles prirent fin par les lettres pressantes et par l'arrivée du Bâtard; car les chroniques indiquent et des lettres et la venue du lieutenant général. La déposition de d'Aulon nous a fait connaître que la Pucelle protégea non seulement la rentrée, mais aussi la sortie du Bâtard.

II

5. Prise de Saint-Loup. — L'on concilie les divers récits sur la prise de Saint-Loup, en supposant qu'après la rentrée dans la ville des troupes de Blois, la Pucelle aura recommandé de se tenir prêt à attaquer les bastilles anglaises, et qu'elle aura peut-être parlé de Saint-Loup. Son intention n'était cependant pas que l'on commençât sans elle; mais marcher au combat sous la conduite d'une enfant de dix-sept ans a toujours été un acte d'humilité coûteux pour des guerriers; voilà pourquoi on se sera porté à l'attaque sans lui en donner avis. Il est impossible d'avoir des témoins plus irrécusables que ceux qui nous attestent qu'elle a été surnaturellement prévenue de ce qui se passait. Ce sont ceux qui l'ont entendue s'éveiller soudainement, et lui ont fourni les armes qu'elle réclamait : d'Aulon, de Coutes, son hôtesse ; c'est Pâquerel son aumônier. Ils parlent de ce qu'ils ont vu et entendu.

6. Prise des Augustins. — Il est plus difficile de coordonner ce qui est dit de la prise des Augustins. Voici, ce semble, ce qui résulte des divers récits. Le soir de l'Ascension, 5 mai, se tient un conseil auquel Jeanne n'assiste pas, mais auquel elle est appelée, quand tout est conclu (III, p. 151). Après quelques hésitations, on lui dévoile le plan dont elle se dit contente, encore que le lendemain elle n'en ait rien exécuté. L'on devait commencer par une diversion sur la rive droite. Jeanne dirige immédiatement l'attaque sur la rive gauche; ce qui explique la phrase de Perceval de Cagny : *Tous ne la suivirent pas, ainsi qu'elle s'y attendait* (III, p. 177). En dégageant la rive gauche, l'on assurait les communications avec les pays du Midi et de la domination française; mais l'entreprise était difficile; il fallait toucher la rive non loin de la bastille que l'ennemi avait rendue comme imprenable, la bastille des Tourelles que couvrait celle des Augustins, aussi très fortifiée. L'on passa partie directement en bateaux, partie en abordant dans l'Ile-aux-Toiles. Les bateaux faisaient défaut (III, p. 80) jusqu'à ce qu'on fît un pont de bateaux de l'île à la terre ferme. L'on se proposait d'assaillir la bastille Saint-Jean-le-Blanc, bastille isolée des Augustins et des Tourelles; mais le passage franchi, l'on constata que les Anglais avaient abandonné Saint-Jean-le-Blanc pour renforcer d'autant les Augustins (*suprà*, p. 210).

D'Aulon (*Ibid.*), la *Chronique de la fête du 8 mai* (III, p. 303), nous disent que les seigneurs, ne croyant pas possible d'emporter les Augustins, repassèrent dans l'Ile-aux-Toiles : c'était donner le signal d'une retraite confuse sous les yeux de l'ennemi. La Pucelle, qui essaie de protéger le mouvement, voit les rangs s'éclaircir autour d'elle. Les Anglais poussent

de grands cris, sortent des Augustins, et insultent les Français et l'héroïne. C'est alors que la Pucelle, prenant dans l'Ile-aux-Toiles le cheval dont parle d'Aulon, suivie de La Hire, fait volte-face et marche droit contre les Anglais. Nombre d'hommes d'armes reprennent courage et marchent sur ses pas; les Anglais sont refoulés dans leur bastille; on attaque le boulevard qui la protège; boulevard et bastille sont emportés. Jeanne ordonne d'y mettre le feu, en même temps qu'elle indique les Tourelles, privées de leur défense avancée, comme objectif pour le lendemain; si bien que les vainqueurs en grand nombre passèrent la nuit sur les nouvelles positions conquises (III, p. 305), et que l'on eut grand'peine à décider Jeanne, blessée aux pieds par une chausse-trappe et très fatiguée, à venir reposer à son hôtel. D'après quelques chroniqueurs, la Pucelle avait feint la retraite pour attirer les Anglais hors de leurs bastilles; c'était un stratagème.

7. Prise des Tourelles. — L'opposition des capitaines royaux à l'attaque des Tourelles est attestée par Cousinot (III, p. 81), par Pâquerel (*suprà*, p. 229), par Simon Charles (*suprà*, p. 148), par Louis de Coutes (*suprà*, p. 204). La *Chronique de l'établissement de la fête* suppose cette opposition quand elle cite cette parole de Jeanne : *Qui m'aimera, qu'il me suive* (III, p. 306). Pour bien comprendre les chroniques, il est nécessaire de se rappeler que la partie du pont sur la rive droite était au pouvoir des Orléanais, tandis que celle de gauche était au pouvoir des Anglais. Plusieurs arches rompues séparaient les deux camps ennemis, qui avaient fortifié chacun la partie qu'ils occupaient: les Orléanais, le boulevard de la Belle-Croix; les Anglais, les Tourelles. Les Tourelles étaient séparées de leur boulevard établi au Portereau sur la terre ferme par un bras de la Loire, au-dessus duquel était jeté un pont-levis. Le pont-levis en s'écroulant précipita Glacidas dans la rivière. Comment fut déterminé l'écroulement? Était-ce par le poids de ceux qui s'y précipitaient pour passer du boulevard dans les Tourelles, qui pourtant commençaient à être envahies, grâce à la gouttière mise en travers, sur laquelle s'était élancé le hardi chevalier de Rhodes, de Giresmes? Était-il en partie consumé par les flammes du brûlot infect que les Orléanais avaient dirigé par-dessous? Les Anglais, comme l'indique le *Mystère du siège*, l'avaient-ils en partie scié pour que les assaillants, venant à s'emparer du boulevard et voulant s'y élancer, subissent le sort qu'ils se préparaient à eux-mêmes? Autant le fait de l'écroulement est certain, autant il semble difficile d'en préciser la cause.

Pourquoi Talbot et les Anglais de la rive gauche n'ont-ils pas fait mine de porter secours à Glacidas durant cette longue journée du samedi 7 mai? Cela semblait facile de la bastille Saint-Laurent. Ils avaient une

bastille au milieu de la rivière dans l'île Charlemagne, en aval du pont, et sur la terre ferme, ils possédaient la bastille Saint-Privé. Craignaient-ils en diminuant leurs forces d'exposer les positions de la rive droite? Mais les Orléanais étaient occupés sur la rive gauche, et il semble que c'eût été le moment de tenter de pénétrer dans la ville, ne fût-ce que pour faire une diversion qui aurait diminué le nombre des ennemis auxquels Glacidas devait tenir tête. Rien ne fut tenté. N'est-ce pas un effet de la terreur noire qui saisit les assiégeants à la suite de la sommation de l'Envoyée du Ciel?

D'après le Greffier de La Rochelle, Jeanne, à la suite de la prise des Tourelles, signifia à Talbot d'avoir à se retirer, et que, si elle le trouvait le lundi, il lui en prendrait mal. Le lundi il n'y avait à Orléans d'autres Anglais que les prisonniers.

III

8. Blois. — Tours. — Loches, etc. — Après la délivrance, les hommes d'armes venus à la suite de la Pucelle se hâtèrent de se retirer, par défaut de vivres, dit Cousinot (III, p. 85); ce qui indique combien la pénurie était grande avant l'arrivée du double convoi.

Elle partit elle-même le lundi 9 d'après le *Journal du siège*, le mardi 10 d'après Cousinot. Elle passa deux ou trois jours à Blois, dit Simon Beaucroix (*suprà*, p. 162). Sûrement elle était à Tours le 13, et peut-être le 12 au soir, puisqu'elle alla au-devant de Charles VII, qui, le vendredi 13, vint de Chinon à Tours. Charles, et la Pucelle avec lui, firent à Tours un séjour de dix jours[1]. Ils étaient à Loches le 23.

La lettre des seigneurs de Laval nous la montre à Selles le lundi 5 juin. Elle était là dans une des seigneuries de La Trémoille. Le favori l'avait achetée en 1426 des deux sœurs Jeanne et Marguerite de Châlons[2]. Elle en partit le jour même pour Romorantin; le rendez-vous de l'armée était près de cette ville. Elle a dû entrer à Orléans vers le 9.

9. Prise de Jargeau. — C'est le samedi 11 que l'armée est partie d'Orléans pour Jargeau. En l'absence de la Pucelle, le Bâtard et quelques autres chevaliers avaient tenté d'en débusquer les Anglais. La tentative fut malheureuse, et, d'après le *Mystère* (*suprà*, p. 333), ils y avaient laissé plusieurs des leurs dont les corps, à l'arrivée de Jeanne, gisaient dans les fossés. Serait-ce la raison pour laquelle certains chroniqueurs, joignant les deux tentatives, font durer le siège huit jours au lieu de deux?

1. M. de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 215.
2. *Histoire manuscrite de Notre-Dame de Celles*, par le P. Pierre de Sainte-Marguerite (Bib. de Blois).

Encore ici Jeanne engagea l'assaut malgré l'avis des capitaines qui entraient en pourparlers avec Suffolk (*suprà*, p. 51 et 195); d'après le *Mystère du siège*, ils auraient même commencé la retraite (*suprà*, p. 333).

D'après le Greffier de La Rochelle, Suffolk se serait rendu à la Pucelle, *comme à la plus vaillante femme du monde*, tandis que, d'après les chroniqueurs, il se serait rendu à un gentilhomme français qu'il fit chevalier. Quicherat propose de concilier ainsi ces divergences : Suffolk se serait rendu à la Pucelle, et son frère Jean au gentilhomme.

Grand nombre de prisonniers furent massacrés à cause de différends survenus entre les Français leurs possesseurs. L'on prétend que c'est parce que les nobles se faisaient la part trop belle. Encore que l'on n'allègue pas de texte, cela semble assez vraisemblable; la Libératrice a trouvé son plus grand appui dans les milices populaires.

Pour préserver Suffolk, Jeanne le fit descendre en bateau jusqu'à Orléans, et descendit elle-même de nuit.

10. Beaugency. — Patay. — C'est dans l'après-midi du mercredi 15 qu'elle part pour Meung, et emporte le pont qui est séparé de la ville. Elle y met des défenseurs, couche dans les champs, et le jeudi 16, laissant la ville de Meung, elle se rend à Beaugency. Beaugency, que Talbot avait quitté pour aller à la rencontre de Fastolf amenant une armée de Paris, capitule sur le minuit, dans la nuit du vendredi au samedi. La garnison sortit dans la matinée du samedi.

La veille, Talbot s'était présenté, avait offert la bataille, et sur la réponse qu'on se verrait le lendemain, s'était rendu à Meung, où il avait commencé durant la nuit à bombarder le pont. Il espérait, en franchissant la Loire, venir secourir Beaugency par la rive gauche. Comme il se disposait à continuer l'attaque commencée, il apprend que Beaugency est perdu. C'est alors qu'avec la garnison de Meung, il se retire pour couvrir Janville et les autres places anglaises.

La Pucelle avertie se met à sa poursuite. La bataille appelée de Patay s'est livrée au village de Lignerolles, dans une dépression de terrain qui, avec les bois depuis disparus, explique que l'on n'ait vu l'armée anglaise que lorsque l'on s'est trouvé en face. L'attaque impétueuse de l'avant-garde commandée par La Hire empêcha Talbot d'ordonner son armée. Les hérauts comptèrent 2300 Anglais morts sur le champ de bataille, mais parmi les fuyards beaucoup furent égorgés dans les champs, notamment aux portes de Janville qui se fermèrent devant les Anglais, qui en avaient fait une de leurs meilleures places de la Beauce.

Lignerolles est entre Patay et Coinces, l'un et l'autre sur des hauteurs opposées. Le champ de bataille du xve siècle s'étend sensiblement jusqu'au champ de bataille de Loigny, illustré par la glorieuse défaite de

de Sonis et de ses zouaves. En 1870 des obus ont endommagé le clocher de Patay : la Libératrice y coucha la nuit du samedi 18 au dimanche 19; par suite elle y a rendu grâces à Dieu de sa miraculeuse victoire — elle ne perdit que deux ou trois hommes — et elle y a communié avant de repartir pour Orléans.

11. De Patay jusqu'a Reims. — Charles VII, venu à Sully, frustra l'attente des Orléanais, qui avaient fait des préparatifs pour le recevoir. Dès le 20 Jeanne allait le rejoindre et, par Benoît-sur-Loire, le ramenait jusqu'à Château-Neuf, où il se trouvait le 22. Le roi étant reparti pour Gien, la Libératrice de son côté quittait Orléans le 24 de bon matin, et le rejoignait le même jour. Les tergiversations de la Cour ne finissaient pas. Pour y mettre un terme, dès le 27 la Libératrice se mettait aux champs avec la majeure partie de l'armée; le roi suivait avec la noblesse dès le 29, et le 1er juillet l'on campait devant Auxerre. Dès le 5, l'on campait devant Troyes. Les lettres d'amnistie octroyées à Châlons, étant datées du 13, de Bussy-Lestrées[1], l'armée a dû quitter Troyes le 11 juillet, et non pas le 12, comme le disent quelques chroniqueurs. Le 14 et le 15 ont dû se passer à Châlons, sauf que le roi, comme l'indique de Cagny (III, p. 186) est allé, le 15, coucher au château de Sept-Saulx, possession de l'archevêque de Reims.

La cérémonie du sacre s'étant faite le 17, l'on se demande comment tout a pu être préparé dans un si court espace de temps. Déjà, à la date du 4, Charles VII avait écrit de Brienon-l'Archevêque pour que l'on se disposât à le recevoir *selon la manière accoutumée pour ses prédécesseurs* (III, p. 357). A la réception de la lettre, Reims était fort peu disposé à lui ouvrir ses portes, ainsi que le prouvent les mémoires de Rogier. Le Dauphin y comptait cependant des partisans ; ils ont dû faire secrètement des préparatifs; à partir de la reddition de Troyes, dès le 9, les dispositions ont changé, et, autant que le permettait la présence de la garnison anglaise, l'on s'est occupé de l'auguste cérémonie.

IV

12. Du sacre a la tentative contre Paris. — Dans l'expédition du sacre et dans celle qui suivit, Jeanne se détachait parfois du gros de l'armée pour sommer les châteaux et les forteresses qui ne se rendaient pas à ses hérauts de *se rendre au Roi du Ciel et au gentil roi Charles VII* (III, p. 185 et 440). L'on voudrait connaître les lieux qu'elle a ainsi visités. Les chroniqueurs ne les indiquent pas.

1. *Histoire de Châlons*, par M. le Comte de Barthélemy.

S'il fallait en croire une Histoire manuscrite de Laon, cotée à la bibliothèque de cette ville sous le n° 481, que nous avons consultée, Jeanne serait venue à Laon, et aurait repris les châteaux de Coucy, La Fère, Guyse, Marle, occupé le fort Saint-Vincent[1]. Laon avait apporté ses clés à Vailly, et l'on attendait Charles VII; ses registres municipaux en font foi. A la date du 22 juillet, on y lit que la ville a acheté *VII poinsons de vin vieilz de Croy... en intention de donner et en faire présens au roy nostre sire à sa venue à Laon, lequel n'y vint point*, etc. Ces mêmes registres mentionnent *VIII los de vin présentez à Guyenne hérault de notre roy*[2]. Guyenne était à Orléans le héraut de Jeanne. Il faudrait accuser les greffiers de la ville, si Jeanne y était venue, de s'être contentés de mentionner le héraut et d'avoir passé sous silence la Libératrice.

13. De Vailly, ville fortifiée qui appartenait à l'archevêque de Reims, Charles VII se rendit directement à Soissons où il séjourna trois jours. Encore qu'avec l'enthousiasme pour la Libératrice qui remplit toutes les âmes, il faille se méfier de revendications tardives et souvent sans preuves, on peut regarder comme fondée la tradition qui fait arrêter Jeanne au village de Sainte-Marguerite, paroisse de Bucy, dans une chapelle dédiée à sa sainte maîtresse, chapelle qui existe encore. Si, comme il a été affirmé, le village se trouve sur la route, Jeanne ne sera pas passée sans faire une halte dans le sanctuaire dédié à sa bien-aimée sœur du Ciel.

D'après l'Histoire manuscrite de Soissons, par Rousseau-Desfontaines, l'armée aurait campé près de Soissons, dans la prairie d'Ambleguy, dans un camp d'une rondeur tirée au cordeau[3].

14. — Encore que Bedford, par ses lettres du 7 août, eût provoqué Charles VII au combat, il n'a jamais osé engager la bataille, et s'est contenté d'une démonstration sans mêlée sérieuse, qui n'empêchait nullement l'armée française de marcher de conquêtes en conquêtes. Il vient à Mithry au-devant de Charles VII qui occupe les hauteurs de Dammartin; mais il se cantonne dans une position où il serait imprudent de vouloir le forcer. L'armée française descend jusqu'à Thieux où l'on montre une porte par laquelle Jeanne se serait rendue du château à l'église qui en est tout près. Quelques légers engagements sans signification ont lieu aux bords de la petite rivière de la Biberonne, et le soir l'Anglais rentre à Paris laissant Charles VII se diriger vers Senlis. Bedford, il est vrai, vient encore pour défendre la ville; l'on s'attendait à une bataille décisive. Bedford, fortement cantonné à la Victoire, protégé par des marais et par les fortifications qu'il a fait élever, se tient durant tout le jour de l'As-

1. Page 53.
2. Comptes des deniers de la ville de Laon, f° 80.
3. III[e] partie, p. 145.

somption dans son inexpugnable retranchement, sourd à toutes les propositions, à toutes les provocations armées, par lesquelles on le presse de venir se mesurer en rase campagne.

Laquelle des deux armées quitta la première cette position d'expectative? Les chroniqueurs ne sont pas d'accord. Il certain que Charles VII, le soir du 15, vint coucher à Crépy; mais l'armée passa la nuit dans le camp qu'elle occupait depuis deux jours. D'après Perceval de Cagny, la Pucelle et le duc d'Alençon attendirent le lendemain jusqu'à midi, et n'allèrent rejoindre le roi que lorsqu'ils apprirent que Bedford rentrait par Senlis à Paris (III, p. 189). Ce serait le contraire, d'après la chronique de Le Fèvre de Saint-Remy (III, p. 509). Ce qui est certain, c'est que, par là, le Régent anglais n'arrêta pas les conquêtes de Charles VII. Ce que ne pouvaient pas les armes, une stupide ou perfide négociation le fit.

V

15. La Pucelle autour de Paris. — Partie de Compiègne le 23 août, elle recueille sur son passage une partie de ceux qui avaient occupé Senlis (III, p. 190); elle a dû, en continuant sa marche, sommer, ainsi que c'était son habitude, les places et les forteresses de rendre obéissance *au Roi du Ciel et au gentil roi Charles.* Saintines, Chantilly, étant indiqués par Monstrelet comme ayant fait leur soumission (III, p. 423), il semble de toute vraisemblance que la Libératrice sera passée par Chantilly. L'armée arrivait à Saint-Denis, d'après Chuffart, le 25 août, d'après de Cagny, le 26 (III, p. 190).

Elle s'installa dans les villages environnants, parmi lesquels Monstrelet cite Aubervilliers et Montmartre (III, p. 423). Des escarmouches avaient lieu autour de la ville d'après de Cagny (III, p. 190); ce que confirme Chuffard (III, p. 520). M. Germain Le Fèvre Pontalis a découvert que les troupes de la Pucelle s'étaient emparées des châteaux de Béthemont et Montjoie-Saint-Denys entre Saint-Germain et Poissy (III, p. 520, note).

De l'ensemble des chroniques, il résulte que La Chapelle-Saint-Denys, village à moitié chemin de Saint-Denys et de Paris, était comme un point de ralliement.

« Il ne se passait pas de jours que la Pucelle ne vînt faire les escarmouches; elle se plaisait beaucoup à considérer la situation de la ville, et par quel endroit il lui semblerait convenable de donner un assaut » (III, p. 190). Il est, par suite, moralement certain qu'elle a dû, plus d'une fois, aller à Montmartre, où l'attiraient sa dévotion, les troupes qui y campaient, et la facilité d'observer Paris. Elle devait donner l'assaut à la descente de Montmartre, dit la *Chronique des Cordeliers* (III, p. 442).

Parfois les escarmouches avaient lieu à un moulin à vent devers la porte Saint-Denys et La Chapelle (III, p. 190). D'après la chronique latine de Jean Chartier, ce moulin touchait aux faubourgs (III, p. 167). Il devait être vers Saint-Laurent où la *Chronique des Cordeliers* prétend que la Pucelle aurait éprouvé un échec manifestement exagéré (III, p. 442).

Pendant ce temps l'on faisait arriver aux Parisiens des lettres écrites *en beau langage*, dit Chuffart. Elles portaient le sceau du duc d'Alençon; c'étaient sans doute des promesses d'amnistie telles que la Pucelle en faisait à toutes les villes du *saint royaume*, promesses fidèlement tenues. On répandait dans Paris des bruits bien contraires, puisque, d'après Fauquembergue, l'on disait que Charles VII voulait détruire la ville et y faire passer la charrue (III, p. 479). Le bon greffier ajoute avec raison que c'est chose difficile à croire. Les Anglo-Bourguignons exploitaient ainsi l'antique haine des Parisiens contre le Dauphin viennois et surtout contre les Armagnacs. Que le sentiment de la vengeance. notamment des massacres de 1418, se réveillât au cœur de ces derniers, et surtout au cœur du fils du connétable d'Armagnac, si atrocement assassiné, cela n'est pas impossible; mais rien n'était plus contraire aux dispositions de la Pucelle et à sa conduite.

D'après Chuffart (III, p. 520) et les registres du chapitre (*ibid.*, p. 531), une première attaque, et comme un essai de la journée du lendemain, eut lieu le 7 septembre. La cause de l'échec du 8 a été expliquée (*suprà*, p. 67 et *seq.*); bornons-nous à exposer le matériel des faits. Le gros de l'armée passa la nuit à La Chapelle. Il a été observé comment une réponse de la Pucelle suppose que l'on satisfit d'abord aux devoirs religieux imposés par la fête (*suprà*, p. 70). Sur les huit heures, l'armée, bien pourvue de tout ce qui était nécessaire pour un assaut, quitta La Chapelle (III, p. 191). L'armée s'établit sur la butte du Marché-aux-Pourceaux, entre la porte Saint-Honoré et Saint-Denys (III, p. 521). Elle se divise en deux parts; l'une qui attaquera, l'autre qui empêchera que les Parisiens, sortant, comme on le supposait, par la porte Saint-Denys, ne viennent tomber sur les derrières des assaillants. Une butte, ou petite élévation, qui, d'après la chronique latine de Chartier, semble aussi un foirail, devait cacher ceux qui étaient en observation. « *Non procul retro glebam fori pecudum agmen residere nec introneis apparere statuerunt*[1]. » Les canons et coulevrines furent ainsi installés sur le marché aux pourceaux. Il y avait, ce semble, un premier fossé entre le marché aux pourceaux et les défenses extérieures de la ville, notamment entre les barrières et les

1. Manuscrit de Cheltenan.

boulevards qui protégeaient la porte Saint-Honoré. Ce premier fossé était à sec.

La Pucelle et ceux qui l'accompagnent s'emparent après un fier assaut qui commença sur le midi, mais dura plusieurs heures, du boulevard qui défend la porte Saint-Honoré; ils avaient mis le feu aux barrières. Les Parisiens sont forcés de rentrer dans la ville (III, p. 108, 140, 191). La rentrée des Anglo-Bourguignons a vraisemblablement produit dans Paris la panique signalée par Fauquembergue (III, p. 478), par le Greffier de La Rochelle (p. 213) et implicitement par Chuffart, qui raconte que les Parisiens reprirent courage un peu après quatre heures.

Un second fossé, profond, rempli d'eau, courait le long des remparts. La Pucelle, montant sur le dos d'âne, se mit à sonder *en divers lieux la profondeur de l'eau et de la vase et y passa un grand espace de temps* (III, p. 140); elle cherchait l'endroit plus facile à combler; *mais elle était courroucée d'être peu secondée* (III, p. 227). Le succès déjà obtenu en refoulant les Parisiens dans la ville était un gage qu'elle allait mettre le roi dans Paris, ainsi qu'elle n'avait cessé de le promettre. *Le roi dans Paris*, comment le concilier avec les trêves du 28 août, d'après lesquelles le duc de Bourgogne était autorisé à défendre Paris, ET RÉSISTER A CEUX QUI VOUDRAIENT FAIRE LA GUERRE OU PORTER DOMMAGE A CETTE VILLE (III, p. 445); bien plus, durant ces trêves, L'ON NE POURRA PRENDRE, ACQUÉRIR, GARDER AUCUNE DES VILLES QUI Y SONT COMPRISES, MÊME QUAND ELLES VOUDRAIENT SE RENDRE A L'UNE DES PARTIES (*Ibid.*, p. 446). Le roi dans Paris, c'était l'apogée du triomphe de la Pucelle, ses envieux rejetés dans l'ombre, la céleste Envoyée toute puissante pour opérer les réformes qu'elle demandait.

Aussi c'est en vain qu'elle ordonne de combler les fossés avec cette abondante provision de grandes bourrées à trois liens dont les chariots ont été chargés : elle est *très peu secondée*. Les registres du chapitre attestent qu'on n'en jeta QU'UN PETIT NOMBRE (III, p. 532). L'on n'utilise pas les quatre mille claies dont on était pourvu. Il eût été facile, le fossé comblé quelque part, de dresser les six cent soixante échelles qu'on avait amenées (*Ibid.*, p. 532). On devait faire circuler que les fossés étaient trop profonds, qu'il fallait se retirer. Les conseillers de la trêve de Compiègne, — et l'on a vu combien ils étaient nombreux, — ont dû faire rétrograder leurs hommes d'armes.

L'heure avançait, lorsque la blessure de l'héroïne fournit à ses envieux un nouveau motif de presser la retraite. Cette blessure à la cuisse était moins grave que celle qu'elle avait reçue avant la prise des Tourelles. Moins encore qu'aux Tourelles la Guerrière y voit un motif de cesser l'attaque; elle demande avec plus de force que l'on comble les fossés. Au lieu de lui obéir, on la somme elle-même de se retirer. Elle refuse,

assurant que l'on prendra la ville; il faut que le duc d'Alençon vienne, et l'enlève, ce semble, de force contre son vouloir. Il est vraisemblable qu'on lui promit de recommencer le lendemain de bonne heure; de Cagny nous apprend qu'elle donna en effet le signal d'une nouvelle attaque (III, p. 192); c'était l'ordre de ses voix; des ordres venus de Saint-Denys, où Charles VII s'était tenu constamment, arrêtèrent tout. Cette intention de la Pucelle, qui le 9, malgré sa blessure, se leva de très bon matin, explique que le matériel de guerre ait été laissé sur le champ de bataille.

Refoulés dans la ville par la porte Saint-Honoré, les Parisiens n'osèrent plus se montrer en dehors des murailles : mais les chroniqueurs des deux partis sont unanimes pour dire que des remparts leur artillerie faisait rage. Chuffart rapporte que les projectiles non seulement atteignaient la porte Saint-Denys, mais dépassaient Saint-Lazare, c'est-à-dire atteignaient la *Villette*, qui alors portait le nom de Villette Saint-Lazare, ou Saint-Ladre[1].

D'accord pour constater le bruit des engins de guerre des deux côtés, les documents diffèrent profondément sur le nombre des blessés et des morts. D'après de Cagny, personne du côté de la Pucelle ne fut tué, pas même blessé au point de ne pouvoir se retirer sans aide (III, p. 191). Le Greffier de La Rochelle va jusqu'à dire que les assiégeants ramassaient les pierres pour les montrer à ceux qui les avaient lancées. D'après lui, un seul homme fut tué; et comme c'était précisément un Rochellois, on peut supposer quelque exagération de sa part (III, p. 213). Monstrelet, au contraire, dit qu'il y eut un très grand nombre de tués et de blessés (III, p. 424). D'après Chuffart, le héraut envoyé le lendemain de Saint-Denys aurait avoué quinze cents blessés, parmi lesquels cinq cents tués ou blessés à mort. L'on peut croire ici que le haineux universitaire exagère, comme il le fait dans la suite en parlant de la sortie de Compiègne où il met quatre cents tués ou noyés, lorsque les autres documents se contentent de nous parler de quatre ou cinq hommes pris avec la Pucelle, et ne mentionnent ni tués, ni noyés.

Si le héraut venu de Saint-Denys a donné pareil chiffre, c'est vraisemblablement d'après les bruits intéressés qu'ont dû faire courir ceux qui, après avoir fait échouer l'entreprise du 8, auraient été désolés de la voir reprendre. Il importait d'outrer les pertes subies la veille, afin d'agir sur l'opinion, et obtenir d'opérer la retraite sur la Loire, à laquelle s'opposaient la Pucelle et ceux qui suivaient ses inspirations.

Quant à la crémation des corps dans la grange des Mathurins, Chuffart

1. Lebeuf, édition Cocheris, t. IV, p. 167.

est le seul qui en parle, avec le registre capitulaire, à la rédaction duquel il n'a pas dû être étranger, vu la place qu'il occupait dans le chapitre. Le registre canonial n'ose pas l'affirmer ; il le présume de ce que l'on trouva plus de cent roues sans les chariots qu'elles devaient monter. La raison paraît très futile. Les roues pouvaient être destinées à traîner des claies, ou autres instruments de guerre, qu'on aurait montés sur le champ de bataille. Cela ne prouve nullement que l'on se soit servi des chariots pour en faire un brasier. Des ossements, des débris de corps humains auraient été trouvés si l'on avait fait une crémation hâtive, si contraire aux idées du temps. Il semble plus vrai de dire que les Parisiens ne trouvant pas de cadavres ni de débris humains, on aura forgé ce conte pour en expliquer l'absence.

En quel endroit la Pucelle fut-elle blessée ? Est-ce à la porte Saint-Honoré comme on l'imprime généralement ? Cela ne semble nullement prouvé. *Elle plongea sa lance en divers lieux... et y passa un grand espace de temps* (III, p. 148). Pour sonder les eaux en divers lieux, elle a dû s'écarter de la porte Saint-Honoré ; en quel point a-t-elle été atteinte par le trait vulnérateur ? Rien, à ma connaissance, ne l'indique.

D'après M. Wallon, l'ancienne porte Saint-Honoré était dans la rue de ce nom, un peu à l'ouest de la place actuelle du Palais-Royal. La rue des Remparts près du Théâtre-Français indiquait le voisinage des remparts en cet endroit.

16. Du retour a Gien a la captivité. — La Pucelle arrivait à Gien le 21 septembre avec l'armée. De Gien elle écrivit aux habitants de Troyes une lettre qui fut lue le 2 octobre dans l'assemblée du peuple à la suite d'une lettre du roi datée de la même ville. Cela résulte des lignes suivantes que l'on trouve dans les registres des assemblées : « Furent en la dicte assemblée publiées certaines lectres de Jehanne la Pucelle, escriptes à Gien, XXIIe jour du dict mois (*septembre*), par lesquelles elle se recommande à MM., leur fait sçavoir de ses nouvelles, et qu'elle a été bléciée devant Paris[1]. »

D'après Vallet de Viriville, le roi était à Sully le 26 septembre, à Amboise le 27, à Selles le 1er octobre. Il y serait resté jusqu'au 3[2]. A Selles, comme à Sully, il était l'hôte du favori auquel il abandonnait toute sa puissance. Il lui abandonna aussi la Pucelle. A y regarder de près, la Libératrice a été plus que jamais sous la main du tout-puissant favori.

La campagne commencée dans la dernière quinzaine d'octobre et terminée par l'échec contre La Charité dans la première quinzaine de dé-

1. *Ap.* Quicherat, t. V, p. 145.
2. *Cabinet des titres*, 1859, IIe partie, p. 111.

cembre, est sous la direction du sire d'Albret ; c'est le frère utérin de Georges La Trémoille.

Encore que nous ne possédions que des indications fort rares sur les lieux où Jeanne a séjourné durant les trois premiers mois de 1430, les dates de la lettre aux Hussites, de ses deux lettres aux habitants de Reims nous la montrent résidant au moins en mars, à Sully, d'où elle s'échappe à la fin de ce mois.

A l'ordre des événements indiqués au chapitre V du premier livre de ce volume ajoutons les remarques suivantes. Le 24 avril Jeanne demande à entrer dans Senlis avec mille chevaux; il lui est répondu que l'on ne peut en recevoir que trente ou quarante. En admettant qu'à la suite, elle se soit rendue au château de Borenglise, elle n'a dû y séjourner que peu de jours. Quels sont ses mouvements pour arrêter le Bourguignon jusqu'à la tentative contre Pont-l'Évêque? Aucun document, à ma connaissance, ne nous renseigne. La défaite de Franquet d'Arras a dû précéder, a-t-il été dit.

Monstrelet, la *Chronique des Cordeliers*, le Fèvre de Saint-Remy sont unanimes pour nous dire que la tentative contre Pont-l'Évêque a eu lieu pendant que le duc de Bourgogne assiégeait Choisy. Or, le siège, commencé le 10 mai, a été fini le 16. C'est donc vers le 11 ou le 12 que Jeanne est partie de Compiègne pour venir avec deux mille hommes, dit Monstrelet, quatre mille d'après la *Chronique des Cordeliers*, s'efforcer de couper ainsi les communications du duc. Le 13, Compiègne lui offre un vin d'honneur. Aussitôt après, c'est l'essai du passage de l'Aisne par Soissons. Jeanne n'a pu rentrer à Compiègne que le 15 ; elle y est rentrée sans armée ; et Choisy était ruiné dès le 16. Le siège de Compiègne allait commencer, et de fait il commença le 20. C'est vers le 18 ou le 19 que l'héroïne a dû courir à Lagny, à Crépy, quérir les hommes avec lesquels le 23, elle rentrait de très bon matin dans la ville qu'elle voulait préserver.

Voici maintenant la carrière de la Vénérable jusqu'à son arrivée à Rouen, le nom des lieux où elle a posé son pied, la date tantôt certaine, tantôt seulement probable du jour, où, en les foulant, elle y indiquait le monument dû à sa mémoire.

CHAPITRE VII

LA CARRIÈRE DE LA VÉNÉRABLE.

1412

6 JANVIER. — Naissance (II, p. 113, 242, 278, etc.).

1424

Vers le 31 MAI. — Première apparition (II, p. 278).

1425

JUIN OU JUILLET. — Fuite à Neufchâteau (II, p. 95, 288)[1].

1428

Vers les premiers jours de MAI. — Burey-la-Côte (II, p. 169, 234).
Vers le 13. — Vaucouleurs (II, p. 234).
Vers le 15. — Domrémy (*ibid.*)[2].
Fin de DÉCEMBRE. — Burey-la-Côte, Vaucouleurs (II. p. 222, 224, 293).

1429

JANVIER. — Vaucouleurs (II, 224, 293).

FÉVRIER : premiers jours. — Toul, Nancy, Saint-Nicolas (II, p. 232, 293).
12. — Vaucouleurs (II, p. 232; III, p. 67, 68, 114; IV, p. 327).
23. — Départ de Vaucouleurs (II, p. 235, 298). — Saint-Urbain (II, p. 173). — Auxerre (II, p. 174; III, p. 67).

1. GEOFFROY DE FOUG nous apprend que Jeannette allait quelquefois à Maxey-sur-Vaise (II, p. 217).
2. D'après un petit-cousin de l'héroïne, Jeanne aurait visité ses parents à Sermaize dans l'année 1427 ou 1428 (II, p. 263).

MARS.	
Vers les premiers jours.	Gien (IV, p. 178, 154).
4, 5.	Sainte-Catherine de Fierbois (II, p. 174).
5, 6.	L'Ile-Bouchard (IV, p. 7).
6.	Chinon (III, p. 174, 272).
8.	Première entrevue avec le roi. — Séjour à Chinon (*chapitre précédent*, n° 1).
Avant le milieu du mois.	Poitiers (*ibid.*).
Vers la fin du mois.	Retour à Chinon (*ibid.*).
AVRIL.	
Premiers jours.	Saint-Florent. — Tours (*chapitre précédent*, n° 3).
Le 21 ou le 22.	Blois (*ibid.*).
27, 28.	En marche vers Orléans, Olivet (*chapitre précédent*, n° 4).
29.	Ile-aux-Bourdons, Chécy, Reuilly, Orléans (*ibid.*).
30.	Sommation aux Anglais du boulevard Belle-Croix (III, p. 121).
MAI.	
1er	Chevauchée dans la ville, sommation de la Croix-Morin (III, p. 121).
2.	Fait la conduite à Dunois (IV, p. 208), observe les positions anglaises, vêpres à Sainte-Croix (III, p. 122 et 304).
3.	Assiste à la procession (IV, p. 382).
4.	Va au-devant du convoi de Blois, emporte Saint-Loup (III, p. 78, 122, etc.; IV, p. 209, etc.).
5.	Ascension, sommation aux Anglais de la Belle-Croix (III, p. 80, 150, 305; IV, p. 226, etc.).
6.	Prise des Augustins (III, p. 80, 124, 305, etc.; IV, p. 210, 229, etc.; *chapitre précédent*, n° 6).
7.	Prise des Tourelles (*Presque tous les documents; chapitre précédent*, n° 6.)
8.	Départ des Anglais (*ibid.*). — Procession (IV, p. 383).
9, *alias* 10.	Départ de la Pucelle d'Orléans pour Blois (III, p. 128, 85).
11, 12.	Blois (*chapitre précédent*, n° 8).

MAI.	
13 jusqu'au 22.	Tours (*ibid.*; III, p. 86, 225).
23.	Loches (*chapitre précédent*, n° 8, IV, p. 182).
JUIN.	
4-5	Selles-en-Berry (III, p. 314).
5 au soir.	Départ pour Romorantin (*ibid.*).
9 ou 10.	Orléans (III, p. 131).
11 et 12.	Jargeau (III, p. 86, 131, 181).
13.	Orléans (III, p. 133, 181).
15.	Meung (III, p. 89, 134, 182; IV, p. 196).
16, jusqu'au matin du 18.	Beaugency (III, p. 134, 182, etc.).
18.	Bataille de Patay (III, p. 91, 135, 183, etc.; IV, p. 197).
19.	Retour de Patay à Orléans (III, p. 183).
20.	Sully-sur-Loire (III, p. 92, 136).
21 ou 22.	Saint-Benoît-sur-Loire (IV, p. 148).
22.	Châteauneuf-sur-Loire (III, p. 92).
24.	Départ d'Orléans et arrivée à Gien (III, p. 184).
27.	La Pucelle se met aux champs (III, p. 159, 185, 591).
JUILLET.	
1er.	Devant Auxerre (III, p. 96, 160, 412).
3, au soir.	Brienon-l'Archevêque (III, p. 357).
4.	Brienon-l'Archevêque, Saint-Florentin, Saint Phal (III, p. 96, 357; IV, p. 53).
5 au matin.	Devant Troyes (III, p. 354-5).
Arrêt; le 9.	Composition de la ville (III, p. 98, 359; IV, p. 185).
10.	Entrée dans Troyes (III, p. 99, 185).
11.	Départ (III, p. 211, 366).
13.	Bussy-Lestrées (*chapitre précédent*, n° 11).
14 et 15 jusqu'au soir.	Châlons (III, p. 185, 366).
15-16.	Sept-Saulx (III, p. 186, 361).
16.	Entrée à Reims (*tous unanimement*).
17.	Sacre (*item*).
18-19-20-21.	A Reims (III, p. 102, 186; IV, p. 56, 253).
21.	Corbigny (III, p. 102).
22.	Vailly (III, p. 102).
23.	Soissons (III, p. 102, 187).
29.	Château-Thierry (III, p. 187).

AOUT.	
1er.	Montmirail-en-Brie (III, p. 187).
2.	Provins (III, p. 187). — Sortie du côté de Lamothe-Nangis. — Vers Bray-sur-Seine (III, p. 103, 458).
5.	Retour vers Paris (III, p. 187; IV, p. 62).
7.	Coulommiers-en-Brie (III, p. 187).
9-10.	Château-Thierry ; La Ferté-Milon (III, p. 103, 188).
11.	Crépy-en-Valois (III, p. 188).
12.	Lagny-le-Sec (III, p. 188).
13.	Auprès de Dammartin. — Thieux (III, p. 103, 188, 250, 458). — (Excursions de la Vénérable pour hâter la soumission, III, p. 188).
14.	Baron, Montépilloy (III, p. 104, 188, 250, 419).
15.	Montépilloy (*ibid.*).
16.	Montépilloy. — Rentrée à Crépy (III, p. 189).
18.	Compiègne (III, p. 189).
23.	Départ de Compiègne (III, p. 190). — Senlis, Chantilly (III, p. 190, 423).
25 *aliàs* 26.	Saint-Denys (III, p. 190, 520).
26, 27, 28, 30, 31.	Escarmouches autour de Paris. — La Chapelle (*chapitre précédent*, n° 15).
SEPTEMBRE.	
1, 2, 3, 4, 5, 6.	Escarmouches, La Chapelle, Moulin (*chapitre précédent*, n° 15).
7.	Attaque plus vive, coucher à La Chapelle (*ibid.*).
8.	Porte Saint-Honoré, préparatifs de l'assaut, retraite à La Chapelle (*chapitre précédent*, n° 15).
9.	Ordre de revenir à Saint-Denys (III, p. 192).
10, 11, 12.	Saint-Denys (III, p. 109, 141, 192-193).
13.	Départ de Saint-Denys (III, p. 193).
13, 14, 15, 16, 17, 18, 20.	Retraite par Lagny, Provins, Bray-sur-Seine, Sens, Courtenay, Châteaurenard, Montargis (III, p. 142, 250).
21.	Arrivée à Gien (III, p. 193).
22, 23, 24, 25.	Séjour à Gien (*chapitre précédent*, n° 16).
26.	Sully (*ibid.*).
27.	Amboise (*ibid.*).

OCTOBRE.	
1-3.	Selles-en-Berry (*ibid.*; IV, p. 175).
3.	Bourges (IV, p. 175).
Jusque vers la fin du mois.	Bourges (IV, p. 175). — Meung-sur-Yèvre (IV, p. 213). — Montfaucon-en-Berry (IV, p. 76, 77).
NOVEMBRE.	
1er.	Saint-Pierre-le-Moustier (IV, p. 253, 404).
9.	Moulins (IV, p. 74).
2e quinzaine jusqu'aux premières semaines de DÉCEMBRE.	La Charité (III, p. 164, 195, 252).
Fin de DÉCEMBRE.	Meung-sur-Yèvre (III, p. 346).
25.	Jargeau (III, p. 529).

1430

JANVIER.	???
19.	Orléans (IV, p. 372).
FÉVRIER.	
Tout le mois.	???
MARS.	
Durant la dernière quinzaine.	Sully-sur-Loire (III, p. 195; IV, p. 80, 81, 83).
AVRIL.	
1re quinzaine.	Lagny (III, p. 195. — Résurrection de l'enfant (IV, p. 83). — Prise de Franquet d'Arras (III, p. 164, 195, 429)[1].
Semaine de Pâques. Cette année 16 avril.	Melun, révélation de la captivité (IV, p. 84).
24.	Devant Senlis (IV, p. 407).
	Borenglise (IV, p. 407).
MAI.	
Premiers jours.	???
Vers le 10, 11, 12.	Compiègne et tentative contre Pont-l'Evêque (*chapitre précédent*, n° 16; et III, p. 429, 451, 510).

1. Jean Chartier, de Cagny, placent la rencontre avec Franquet d'Arras, presque aussitôt après le retour de la Pucelle à Lagny, tandis que, d'après Monstrelet, elle aurait eu lieu dans les premiers jours de mai. A la page 84, nous l'avons avancée jusque vers le 20 ou 22 avril. Il nous semble plus vraisemblable que c'est même avant Pâques, cette année 16 avril.

13.	Compiègne (IV, p. 408).
Jours suivants.	Tentative sur Soissons (III, p. 253).
Vers le 15.	Rentrée à Compiègne (*ibid.*).
Vers le 18.	Sortie vers Lagny et Crépy pour chercher secours (IV, p. 88).
23.	Rentrée matinale (IV, p. 88). — Sa prise le 23 (III, p. 534).
Jusqu'à la fin de mai.	Château de Beaulieu (III, p. 197 ; IV, p. 96) [1].
JUIN.	
Vers le 6.	Noyon (III, p. 459, et IV, p. 97) [1].
JUIN. JUILLET. AOUT. SEPTEMBRE.	Beaurevoir (IV, p. 91).
Avant le 29	Arras (IV, p. 106 et 111).
OCTOBRE.	
Fin d'octobre.	Le Crotoy, par Drugy (III, p. 379, 381 ; IV, p. 106).
NOVEMBRE.	Le Crotoy (IV, p. 106).
DÉCEMBRE.	Rouen par Saint-Valéry, Eu, Dieppe (III, p. 380).

1431

JANVIER. FÉVRIER. MARS. AVRIL. MAI jusqu'au 30.	LE MARTYRE Toutes les tortures du corps et de l'âme.

Le 30 mai 1431, la Vénérable était âgée de DIX-NEUF ANS, quatre mois, vingt-quatre jours.

DIES PLENI INVENIUNTUR IN EA.

1. Dans le trajet de Beaulieu à Beaurevoir, la captive aurait, d'après une tradition locale, passé une nuit au château de Wiège, dont Jean de Luxembourg s'était emparé en 1424. — Avant la démolition, qui n'a eu lieu que vers le milieu de ce siècle, on y montrait un cachot de six pieds de long, sur quatre de large, éclairé seulement par une meurtrière, comme le lieu où la Vierge aurait été renfermée. Sur une pierre, on lisait l'inscription suivante, gravée peut-être par un prisonnier venu après la sainte fille : *Vive le roi et le Dauphin-Jeanne.* Le mot dauphin était représenté par un dauphin. (LA THIÉRACHE, *Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, 5 novembre 1875, p. 163). — Wiège est dans le canton de Sains (Aisne).

LIVRE VI

LE SURNATUREL DANS LA GUERRIÈRE-LIBÉRATRICE

LIVRE VI

LE SURNATUREL DANS LA GUERRIÈRE-LIBÉRATRICE.

Le présent volume et le précédent renferment tous les documents qui peuvent nous faire connaître la Libératrice et la Guerrière. On voit s'ils sont nombreux, variés, empruntés à des témoins bien renseignés, non suspects. Chroniques, registres judiciaires arrivés intacts jusqu'à nous, lettres particulières, pièces de chancelleries, livres de compte, poètes, théologiens, tous ces témoins du passé nous ont parlé de la merveille, qui, en l'an 1429, jeta dans la stupeur la chrétienté tout entière, *stupebant omnia regna christianitatis.* Avant de suivre la Vénérable sur son suprême champ de combat, le champ du martyre, il convient de s'arrêter, et de se demander ce qui ressort des pièces si nombreuses qui remplissent les deux derniers volumes de *la Vraie Jeanne d'Arc*.

L'histoire cesserait d'être la maîtresse de la vie, s'il n'en ressortait pas une lumière pour l'esprit, un réconfort pour le cœur, une direction pour la conduite. Sans la lumière supérieure projetée sur les faits et les événements, elle reste une suite de récits bons seulement à servir de pâture aux oisifs, et à tromper leurs ennuis. Le but de la publication des volumes : *la Vraie Jeanne d'Arc*, n'est pas seulement de mettre bien à nu toutes les sources de l'histoire, d'en faciliter l'accès à quiconque sait lire ; c'est aussi de montrer comment le surnaturel la pénètre tout entière, en est la seule explication, de faire voir par quels procédés le naturalisme, dont elle est le désespoir, s'efforce de faire disparaître cette manifestation indéniable du surnaturel chrétien qui l'anéantit.

Léon XIII a bien daigné louer le plan et l'exécution, nous dire de continuer allègrement l'œuvre, toute autre occupation cessante, nous présenter un motif particulier de la poursuivre dans l'introduction même de la cause auprès du Saint-Siège.

Ce ne sera donc pas manquer à la déférence due à l'auguste tribunal auquel cette cause est remise, que de présenter quelques-unes des considérations sur lesquelles il lui appartient de porter un jugement irréfra-

gable. Celui qui va être émis est le jugement d'un simple particulier qui rapproche les faits des principes de la raison et de la foi, et en tire des conclusions qui, quelque évidentes qu'elles lui paraissent, peuvent le paraître moins aux juges régulièrement établis. L'auteur espère bien ne jamais se départir de la règle donnée par son bienheureux père saint Ignace : si l'Église déclare noir ce qui me paraît blanc, je dois prononcer que c'est noir. La ridicule prétention de vouloir dicter la sentence est donc bien loin de sa pensée. Il serait heureux de rendre l'examen qui la précède plus facile et plus prompt, et si l'oracle infaillible doit confirmer d'ardentes espérances, d'en hâter l'heure si désirée par Léon XIII lui-même, qui, après en avoir, dès 1885, pronostiqué l'heureuse issue, n'a cessé de lui donner de particulières marques de faveur.

Le surnaturel divin ressort de toute l'histoire de la Vierge-Libératrice. Il éclate dans ce qui est le point culminant de la mission, la royauté de Jésus-Christ sur les nations; dans la sainteté de la vie de la céleste envoyée ; dans les prophéties qui l'ont annoncée et bien plus encore dans les prophéties qu'elle a semées à tous les pas de sa carrière; dans les dons surnaturellement conférés pour l'exécution de la mission; dans la parfaite conformité de la mission avec l'enseignement théologique, et ses convenances avec les besoins du temps où parut la merveille.

Pour établir chacune de ces assertions, il suffit de rappeler et de grouper les faits et les paroles épars dans les documents précédents. Le lecteur s'expliquera que ce qui semble une répétition ne l'est pas en effet; ce qui faisait partie d'un récit devient l'appui d'une thèse.

CHAPITRE PREMIER

LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST, POINT CULMINANT DE LA MISSION DE LA VÉNÉRABLE.

SOMMAIRE : I. — Jésus-Christ roi des nations. — Ce point de la doctrine catholique rajeuni par le miracle de la Pucelle. — Elle n'a cessé de le proclamer dans les termes les plus explicites, à tous les pas de sa carrière, à Baudricourt, Jean de Metz, Charles VII, aux ennemis. — Ses sommations au nom de Jésus-Christ. — Jésus-Christ Roi, signification de son étendard. — Hommage féodal.

II. — Obligation de reconnaître le suzerain, d'appliquer la loi du suzerain, spécialement ses deux préceptes préférés.

III. — Le patriotisme de la Pucelle différent de celui de Sparte et de Rome. — Elle voulait la paix, pour quelle fin? — Ce qui fût arrivé si elle avait été suivie.

IV. — Combien il était opportun de mettre en lumière ce point capital, au moment de la déviation.

I

Roi des rois, Maître des dominateurs, Souverain des nations, l'Écriture, l'Église, l'enseignement catholique proclament à l'envi que ces titres conviennent au Fils de Dieu, devenu le Fils de l'homme. Venez, dit l'Église, venez, mes fils, adorons le Roi des rois, commandant aux nations [1]. Dans une de ses maîtresses encycliques, *Immortale Dei*, Léon XIII expose comment la loi du Christ, d'après le plan divin, doit être la constitution fondamentale des nations baptisées, et Jésus-Christ leur premier souverain. Ce ne sont pas seulement les particuliers, ce sont les nations, que les Apôtres ont reçu la mission d'enseigner, et de plier au joug des commandements de leur Maître [2]. C'est ici-bas le point culminant, le plus glorieux, et le plus fécond de la manifestation du VERBE dans notre chair.

C'est aussi le point culminant de la mission de la Vénérable. Elle est venue afin de rajeunir par le miracle cet enseignement capital : JÉSUS-CHRIST Roi. Rien qu'elle ait affirmé avec plus d'insistance, avec plus de constance, sous des formes plus multiples. C'est Jésus-Christ Roi qui

1. Regem regum dominantem gentibus venite adoremus. (*Invit. de la Fête-Dieu.*)
2. Euntes docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis, et ecce vobiscum sum omnibus diebus. (MAT., XXVIII.)

agit en elle et par elle, à Jésus-Christ doit être rapporté l'honneur de ses victoires et de tout ce qu'il y a de bon en elle ; elle est Jésus-Christ manifestant sa royauté sur les peuples par un instrument si faible, si impuissant par lui-même, que s'y arrêter révolte toute raison, et, avant toutes les autres, la raison de celle qui aurait préféré être tirée à quatre chevaux qu'être venue en France, autrement que par l'ordre de son Seigneur.

Son Seigneur, MON SEIGNEUR, MESSIRE, NOTRE SIRE, NOTRE SEIGNEUR, cette appellation revient à chaque instant sur ses lèvres, comme le nom de Jésus sous la plume de saint Paul. Pourquoi cette différence? C'est que saint Paul veut présenter le Sauveur des âmes, tandis que Jeanne veut montrer le Roi des nations.

Pour mettre en lumière un aspect trop voilé, même dans les histoires réputées les moins défectueuses, encore qu'il soit le soleil même du divin poème, rapprochons quelques-uns des textes épars dans les pièces précédentes.

La voilà devant Baudricourt; elle fait sa première apparition. Quelle est la première parole qui tombe de ses lèvres? La proclamation la plus énergique de la royauté de son Seigneur. « *Le royaume ne regarde pas le Dauphin, il regarde mon Seigneur, cependant mon Seigneur veut que le Dauphin soit fait roi, et tienne le* ROYAUME EN COMMENDE... *il sera fait roi, malgré tous ses ennemis, et c'est moi qui le conduirai recevoir son sacre.* » (II, p. 234.) Impossible de mieux exprimer la toute-puissante suzeraineté de son Seigneur, et la vassalité du futur roi. N'étant encore que désigné pour la royauté, mais n'étant pas investi, le royaume ne le regarde pas. Il n'a, ainsi que le disait la jeune paysanne, qu'à bien se tenir, à ne pas engager de bataille, jusqu'à ce que le suzerain prenne sa cause en mains, ce qui sera après la mi-carême.

Il sera fait roi, ainsi le veut le suzerain ; il lui donnera le royaume *en commende*. Il possédera le fief comme un dépôt sacré, temporaire; c'est là le sens du mot *commende*, terme par lequel on désignait un bien d'Église confié à la garde, à la sollicitude d'un puissant qui devait le défendre. C'est la signification de la première institution devenue dans la suite un des plus criants abus que mentionne l'histoire de l'Église.

La prophétie était le sceau mis à cette idée de la royauté. L'avis ne fut pas transmis, ou il n'en fut tenu aucun compte. La défaite de Rouvray subie le 12 février, premier samedi de carême, vint démontrer avec combien de raison Jeanne avait averti le Dauphin de ne pas engager de bataille avant d'avoir reçu le secours promis. Le secours vint à son heure; et la jeune paysanne, ainsi qu'elle l'avait annoncé, avait, moins de quinze mois après cette première entrevue, fait couronner le Dauphin à Reims.

Sous une autre forme elle répète la même pensée à Jean de Metz. Quand elle lui disait : « *Ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Écosse ne peuvent recouvrer le royaume, il n'y a de salut qu'en moi* » : ces paroles seraient toute démence, si elles étaient séparées de ce qui les termine : « *Ainsi le veut mon Seigneur, encore que ce ne soit pas œuvre des personnes de ma condition, et que je préférasse filer auprès de ma mère. Il le veut, et il faut que je le fasse.* » (II, p. 231.) Ainsi le veut mon Seigneur, qui peut ce que ne peuvent ni les rois, ni les ducs : il le veut ; et parce qu'il le veut, il fera, avec celle qui ne sait manier que le fuseau, ce que ne peuvent les rois et leurs guerriers.

C'est en mettant son Seigneur en avant qu'elle répond à ceux qui, à Vaucouleurs, lui représentent les périls de la route, et qu'elle rassure ses guides. « *Je suis née pour ce faire ; mon Seigneur me met sur ce chemin, il me fraiera la route.* » (II, p. 225.) « *Il y a cinq ans que mon Seigneur et mes frères du Ciel m'entretiennent du salut que je dois apporter au royaume de France.* » (II, p. 233.) C'est à Vaucouleurs, au seuil de la carrière, qu'elle tient ce langage. Elle ne fera pas un pas sans le répéter.

La voilà arrivée à Chinon, en présence du Dauphin. Elle aimait à redire à son confesseur Paquerel les premières paroles tombées de ses lèvres. La profonde signification en a été longuement développée. « *Gentil Dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et vous mande le roi des Cieux que vous serez sacré et couronné à Reims,* ET QUE VOUS SEREZ LIEUTENANT DU ROI DES CIEUX QUI EST ROI DE FRANCE. » C'est le commencement du long entretien terminé par la même pensée : « *Je te dis* DE LA PART DE MESSIRE *que tu es vrai héritier de France et fils du roi ; il m'envoie pour te conduire à Reims y recevoir ta couronne et ton sacre, si tu le veux* » (*suprà*, p. 220). C'est le suzerain qui, par la plus débile des mains, conduira le vassal au saint baptistère.

Les clercs de Chinon et de Poitiers objectent-ils à l'enfant qu'ils n'ont trouvé dans aucun livre rien de semblable à ce qu'elle promet d'accomplir ; elle répond avec un charme exquis : « *Il y a ès livres de notre Seigneur plus qu'ès vôtres* » (*suprà*, p. 175), ou encore : « *Mon Seigneur a un livre dans lequel ne lit aucun clerc, quelque parfait qu'il soit en cléricature* » (*suprà*, p. 232).

Est-ce que les lettres aux Anglais, aux habitants de Troyes, ne sont pas pleines de la royauté *du souverain et droiturier Seigneur, du fils de sainte Marie* ?

Qu'elle menace les Anglais, c'est au nom de son Seigneur : « *Je suis envoyée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France ; et croyez fermement que le roi du Ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous*

ne sauriez lui en opposer par tous vos assauts, et aux horions on verra qui aura meilleur droit du roi du Ciel » (*suprà*, p. 45).

Si elle exhorte et invite les habitants de Troyes à ouvrir leurs portes, c'est au nom de son Seigneur : « *Jeanne la Pucelle vous mande* DE PAR LE ROI DU CIEL, SON DROITURIER ET SOUVERAIN SEIGNEUR, AU SERVICE ROYAL DUQUEL ELLE EST UN CHACUN JOUR, *que vous fassiez vraie obéissance au gentil roi qui sera bien brief à Reims et à Paris, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume,* A L'AIDE DU ROI JÉSUS » (*suprà*, p. 52). C'est au nom de son Seigneur qu'elle supplie le duc de Bourgogne de faire une paix ferme qui dure, et lui *fait savoir de par le roi du Ciel, son droiturier et souverain Seigneur... que tous ceux qui guerroient au dit saint royaume de France, guerroient contre le roi Jésus, roi du Ciel et de tout le monde*, son *droiturier et souverain Seigneur* (*suprà*, p. 58).

« Amis, sus, *sus, notre Sire a condamné les Anglais* » (*suprà*, p. 196): c'est en ces termes, qu'à Jargeau, elle commande l'assaut suprême.

« RENDEZ-VOUS AU ROI DU CIEL, et au gentil roi Charles », telle était, dit Perceval de Cagny (III, p. 185), la sommation qu'elle adressait aux villes et aux places fortes : un chroniqueur bourguignon nous en décrit ainsi la toute-puissante efficacité : « Elle admonestait les gens au nom de Jésus... et, quelque volonté qu'ils eussent auparavant de n'obéir ni au Dauphin, ni à elle, ils étaient tous changés, sans courage, privés de toute puissance pour se défendre, et se rendaient aussitôt. » (III, p. 440.)

Son étendard lui était quarante fois plus cher que son épée pourtant miraculeusement découverte. Elle nous a dit que c'était par l'ordre de Notre-Seigneur qu'il avait été confectionné et disposé. Rien ne s'y trouvait qui ne fût de par son commandement. Or, qu'était ce nouveau Labarum ? L'expression de la souveraineté du Fils de l'homme. Il y était représenté tel qu'il viendra à la fin des temps, porté sur les nuées, d'une main tenant le globe de la terre, de l'autre bénissant des lis que deux anges lui présentaient. Les chroniques répètent à l'envi que la guerrière s'avançait au combat sa bannière en mains ; elles nous disent l'effroi que cette simple vue inspirait aux ennemis. C'était Jésus-Christ Roi conduisant son armée à la bataille. On connaît le signe donné par Jeanne lors de la prise des Tourelles ; *la queue de l'étendard touchant l'invincible forteresse*. C'était Jésus-Christ la livrant aux soldats de son envoyée. Aussi au mot : « *Jeanne, la queue y touche* », elle répond sans hésiter : « *Tout est vôtre* » ; et il en fut ainsi. Au sacre il ombrageait la tête du Dauphin miraculeusement conduit à Reims : *Il avait été à la peine, il devait être à l'honneur*. N'y avait-il pas signification plus profonde? Ne faut-il pas y voir le suzerain couvrant, intronisant le vassal, miraculeusement tiré

des mains de ceux qui prétendaient lui ravir le fief? Les paroles de la Vénérable peuvent fort bien se prêter à ce sens.

Que fut pour Charles VII l'obligation de se laisser conduire jusqu'à la basilique de Reims, par la main d'une enfant, la dernière de ses sujettes, à travers cent lieues de pays ennemis, en face de la chrétienté et de la postérité ébahies? Un hommage de vassalité vis-à-vis du suzerain, le Seigneur de l'enfant ainsi choisie. Qui ne sait qu'au moyen âge l'hommage féodal aimait à revêtir des formes qui nous paraissent aujourd'hui singulières et bizarres, mais qui, par leur singularité même, ne faisaient que rendre sensible à tous la dépendance et la subordination qu'elles signifiaient? Le vrai roi de France, Jésus-Christ, exigea semblable hommage du fils de l'infortuné Charles VI. Pour mettre le *locum tenens* en possession du fief, il prit au dernier rang de ces petits, de ces faibles, pour la protection desquels il a avant tout établi la royauté chrétienne. Il exigeait cet hommage du vassal, sous peine de refus de l'investissement du fief; au point que l'enfant pouvait dire : « *Il n'y a de salut qu'en moi, ainsi le veut mon Seigneur.* » Et rien n'exprimait mieux et sa souveraineté, et l'usage qu'il entendait que le vassal fît de l'autorité et de la puissance dont il l'investissait.

Ce que Jeanne avait dit durant tout le cours de sa vie guerrière, elle l'a répété sous maintes formes durant l'inique procès. Nous avons été amenés à citer ces paroles : « *La victoire de moi ou de l'étendard, tout était à notre Seigneur*; *mon espérance de vaincre était en notre Seigneur et pas ailleurs* » : combien de fois, excédée des calomnies du réquisitoire, n'a-t-elle pas répondu : « *Je m'en attends à notre Seigneur, je m'en rapporte à notre Seigneur.*

II

La dépendance du vassal emportait l'obligation de régir le fief conformément à la loi du suzerain, c'est-à-dire de veiller à ce que dans l'ordre politique fût appliquée la loi que Jésus-Christ est venu donner au monde. C'est sur bien des points que la Vénérable appela l'attention du futur roi. (On a vu que jusqu'au sacre Charles VII ne fut pour elle que le gentil Dauphin.)

Le duc d'Alençon nous a parlé d'un entretien de Jeanne et du Dauphin dans le cabinet du prince, en sa présence et en présence de La Trémoille, un des jours qui suivirent la révélation des secrets. Cet entretien fut long; il se prolongea depuis la sortie de la messe jusqu'à l'heure du dîner. La Pucelle, dit-il, fit au roi plusieurs requêtes. Entre autres, elle lui prescrivit de donner son royaume au Roi du Ciel, lui promettant qu'en retour le Roi du Ciel ferait pour lui ce qu'il avait fait pour ses

prédécesseurs. Elle demanda BEAUCOUP D'AUTRES CHOSES, dont j'ai perdu le souvenir, dit le témoin (*suprà*, p. 193).

Le trésorier de Sigismond, Ebérhard de Windecken, qui écrivait sur des relations venues de la cour de Chinon, après avoir mentionné cette donation, ajoute que la Vénérable exigea l'oubli complet du passé vis-à-vis de ceux qui viendraient à soumission, et l'engagement de se rendre accessible sans acception de personnes, aux petits comme aux grands (*suprà*, p. 270).

Pancrace Justigniani nous apprend que la Vénérable insista sur cet oubli du passé, demandant que solennelle promulgation en fût faite, et cela en toute sincérité, sous peine d'être rejeté par Dieu, et sans retour. Il nous dit encore que Jeanne exigeait ferme foi à sa mission, un amendement général, et l'exécution des commandements qu'elle transmettrait de la part de Dieu. Il n'est pas le seul à rapporter que Jeanne faisait confesser les personnes de la cour et les exhortait à la communion (III, p. 584-585, cf. 205).

Gerson était intimement lié avec Machet, Jordan Morin, Pierre de Versailles et les examinateurs de Jeanne. Il n'est pas douteux que c'est sur les renseignements qui lui arrivaient de si bonne source qu'il a composé son traité. Il est daté du 14 mai, six jours après la délivrance d'Orléans. La mention expresse de ce premier exploit ne s'y trouve pas, encore qu'il soit parlé des triomphes de la merveilleuse jeune fille. Il est à croire que le célèbre théologien répondait à des consultations transmises bien avant l'entrée de Jeanne à Orléans, et que les divers coups si heureusement frappés par la Vierge-Guerrière lui auront fait hâter la composition du court traité que nous possédons. On y voit que les réformes demandées par la Vénérable s'étendaient aux princes du sang, aux milices royales, communales, au clergé, au peuple; la manière dont il fallait recevoir cet immense bienfait du Ciel y est particulièrement spécifiée. Il s'ensuit que les réformes embrassaient le royaume tout entier; elles n'étaient que la loi du suzerain, c'est-à-dire l'Évangile appliqué dans l'ordre politique (I, p. 28, et III, p. 590, note).

Les deux préceptes les plus chers au cœur du Maître y sont surtout recommandés : par l'oubli des injures, c'est la charité dans ce qu'elle a de plus élevé, par l'amour des humbles et des petits, par la condescendance à les entendre et à leur rendre justice, c'est l'humilité. « *Je suis envoyée pour la consolation des pauvres et des indigents* », disait la Libératrice ; et en écartant de tout son pouvoir les ovations des multitudes indiscrètes, elle faisait une exception; elle n'a jamais voulu qu'on éloignât les pauvres de sa personne.

III

Le patriotisme de la Vierge-Guerrière n'a rien de commun avec le patriotisme sauvage et barbare de Rome et de Sparte. Elle ne veut pas assurer à son pays une prépondérance égoïste, fille de l'orgueil et mère des injustes oppressions. Rien n'est plus loin de sa pensée ; c'est la noircir que de peindre sous de pareils traits l'amour qu'elle porte à la France ; car c'est l'ériger en patronne des droits de la force et des guerres d'extermination de peuple à peuple.

Le but qu'elle poursuit, nous a dit Gerson, c'est, en faisant cesser une injuste tyrannie, d'amener la paix dans les foyers, pour que l'on y serve Dieu dans la sainteté et la justice.

Elle voulait la paix avec les Anglais, dès qu'ils seraient rentrés dans leur île, et auraient abandonné un pays sur lequel elle aimait à répéter qu'ils n'avaient aucun droit. Ce n'est qu'après leur avoir signifié à trois reprises d'avoir à repasser la mer, qu'elle en vient aux armes pour les y contraindre. Elle avait ordre de leur faire cette triple monition ; en combinant ce qui est épars dans les divers documents, il semble que c'est plus de trois fois qu'elle leur a fait entendre son ultimatum.

Même lorsqu'elle frappe, ou mieux qu'elle ordonne de frapper, son cœur saigne de la nécessité à laquelle la réduit l'obstination des ennemis à mépriser ses menaces. Après sa première victoire à Saint-Loup, elle pleure, a dit Paquerel, sur les âmes de ceux qui sont morts sans se confesser (*suprà*, p. 226). Quelle touchante objurgation à Glacidas d'avoir à se rendre ! A Patay, le massacre des fuyards lui cause la plus profonde douleur : elle descend de cheval pour consoler et faire confesser un prisonnier près d'expirer sous les coups (*suprà*, p. 204).

Sa compassion, ont déposé son page et son aumônier, s'étendait surtout à ces pauvres hommes d'armes que l'on faisait passer d'Angleterre en France pour les y faire mourir, a dit Monstrelet (III, p. 410, *suprà*, p. 232).

La guerre entre l'Angleterre et la France, nous a-t-il été dit dans de nombreux documents du temps, laissait la chrétienté sans défense, et l'infidèle en profitait pour étendre les frontières de la barbarie. Il frappait aux portes de Byzance, et allait dans vingt ans y établir cette domination opprobre du monde civilisé, qui, depuis près de cinq siècles, même de nos jours, se signale par des massacres périodiques tels que ceux de Syrie, d'Arménie, de Crète.

Il n'est pas douteux qu'en amenant la paix entre les deux peuples, la Vierge-Guerrière ne se proposât de prévenir des siècles si pleins de honte

et de carnage. C'est indubitablement le sens de la dernière phrase de la lettre aux Anglais. Les stances de Christine de Pisan, plusieurs lettres de la *Chronique Morosini* prouvent qu'on le comprit ainsi, dès l'entrée de l'envoyée du Ciel sur la scène.

Ce n'était pas un rêve sans fondement. Que d'inqualifiables machinations ne l'eussent pas empêchée de prendre Paris, l'expulsion de l'envahisseur s'opérait sans coup férir. Les villes de Picardie, nous a dit Monstrelet, Amiens, Abbeville ne demandaient qu'à acclamer le parti national. Combien le mouvement se serait accéléré par la soumission de la capitale! « C'est de Paris que dépend cette seigneurie », écrivait Bedford au conseil d'Angleterre à la date du 16 juillet (III, p. 549); Talbot fait prisonnier à Patay se serait écrié que Charles VII était maître de tout (III, p. 329).

On accourait déjà des diverses parties de la chrétienté pour combattre à la suite de la Vierge-Guerrière. Quel n'eût pas été le mouvement, si on lui avait permis de prendre Paris! C'était une croisade sans pareille.

Que n'aurait pas fait la chrétienté soulevée par une si miraculeuse intervention de son Dieu! Il n'est rien qu'on n'en pût attendre. On pouvait espérer de voir dans les faits l'idéal théoriquement accepté dans les âges de foi, encore que la réalité l'ait presque toujours pratiquement démenti de bien des manières.

IV

L'idéal accepté dans les âges de foi est celui que Léon XIII a exposé dans la constitution chrétienne des États. La loi chrétienne était en droit la constitution fondamentale des peuples, des nations du Christ. Il en résultait qu'avec des différences accidentelles toutes les nations chrétiennes avaient un fond de législation identique ; qu'elles formaient entre elles ce que l'on appelait la Chrétienté, la République chrétienne, à peu près comme les États du Nord de l'Amérique, malgré leurs législations particulières, forment la République des États-Unis.

C'est à cet idéal même bien imparfaitement appliqué que le genre humain a dû d'échapper aux serres d'une poignée de possesseurs qui, par la force, l'astuce, s'étaient rendus ses maîtres, et l'exploitaient au profit de leur ambition, de leur cupidité, de leurs convoitises sans frein. Cet idéal a créé le monde civilisé en face des horreurs païennes. Déposé au sein de l'humanité comme le levain au sein de la pâte, il y a fait naître le respect de la dignité humaine, la compassion pour les faibles, et bien de saintes choses prônées même par ceux qui en méconnaissent le principe et la source. Sans cesse rappelé par l'Église, comme le prouve de nos

jours l'encyclique *Immortale Dei*, appliqué par les saints dans leur vie personnelle et dans la sphère de leur action, il ramènerait le Paradis terrestre, si ceux qui ont l'autorité à tous les degrés en faisaient la règle de leur vie et de leur gouvernement.

Or, au moment où parut la Pucelle, la politique tendait à le bannir de sa sphère, pour y substituer le principe de l'intérêt personnel voilé du mot si mal défini, complice de tant d'attentats : LA RAISON D'ÉTAT. Prôné dans l'ordre politique, le principe destructeur devait descendre dans l'ordre social, devenir la règle des individus, et se traduire enfin de nos jours par le cri : ni Dieu, ni maître ; c'est-à-dire tout aux plus forts et aux plus habiles. C'est le principe d'où sortirent les sociétés païennes ; il régissait le Dahomey avant notre conquête, il régit au fond les peuples de l'Islam, et parmi nous produit la bande des exploiteurs qui soutirent habilement la fortune des simples, et sont comblés d'honneurs, jusqu'à ce que quelque faux pas les cloue au pilori de l'opinion, pas encore assez pervertie pour applaudir publiquement.

Par le miracle de la Pucelle, le Dieu descendu au milieu des multitudes pour les arracher à l'oppression et plus encore à la dégradation que font peser sur elle les forts et les habiles qui ne l'adorent pas, rappelait, marquait de nouveau de son sceau divin la constitution politique qu'il est venu donner au monde. L'égoïsme politique, que la Pucelle confondait, ne permit pas de donner la démonstration dans sa plénitude. Il arrêta l'envoyée du Christ roi des nations, et fit subir à l'envoyée le sort qu'il avait infligé au Maître.

Il y a plus, l'égoïsme, qui a interrompu la mission, a obscurci l'histoire de la Libératrice pour ne pas avoir à en entendre les leçons. C'est pour voiler les torts de la politique que l'on a fait finir la mission à Reims ; c'est pour couvrir les attentats d'un clergé ivre de schisme, destructeur de la constitution divine de l'Église, auteur des doctrines gallicanes, de l'Université de Paris, que l'on a travesti la scène du 24 mai au cimetière de Saint-Ouen, qu'on a publié que la Vénérable s'était infligée un démenti avant d'aller au supplice, et qu'à partir de Reims on a obscurci toute son histoire.

Dieu ne fait pas un miracle tel que celui de la Pucelle sans vouloir faire entendre de grands enseignements. Il y aura lieu de montrer un peu plus loin avec quelle justesse le cardinal Pie a dit que la Vénérable était *le type*, c'est-à-dire l'exposé par un fait, *le type le plus large et le plus complet de la religion*; comment le dogme et la morale s'y trouvent démontrés et exposés. Est-ce bien ce que nous laissent voir les histoires même les moins défectueuses ? N'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'on laisse de côté, ou que l'on rapetisse ce qui, d'après les docu-

ments, peut fournir d'irréfragables preuves pour la défense de la foi ? L'on s'attarde aux infiniment petits de cette existence, jusqu'à la couleur des cheveux de la jeune fille ; on détourne les yeux des sommets.

Parmi les histoires, même réputées les meilleures, y en a-t-il beaucoup qui mettent en lumière ce qui nous semble évidemment le centre de la mission auquel tout se rapporte, Jésus-Christ Roi ? Avec quel à-propos viendra la canonisation ! en tirant la Vénérable du cadre étroit où elle a été renfermée, elle nous montrera l'unique solution des questions qui agitent le monde : Jésus-Christ. Seul, l'Homme-Dieu peut concilier les extrêmes, la richesse et la pauvreté, la force et la faiblesse, la grandeur et la bassesse, comme dans l'unité de sa personne il concilie la nature divine et la nature humaine, l'incréé et le créé, le fini et l'infini. Plus que dans sa vie mortelle, Jeanne sera la Libératrice, si par elle son Seigneur devient le Seigneur de tous.

CHAPITRE II

LE SURNATUREL MANIFESTÉ PAR LA SAINTETÉ DE LA VIERGE-GUERRIÈRE.

SOMMAIRE : I. — La vertu héroïque. — La foi de la Pucelle dans sa vie privée et dans sa mission. — Espérance de la Pucelle pour elle-même et pour l'accomplissement de sa mission. — Sa charité. — Son zèle.
II. — Sa prudence pour la conservation de sa vertu et l'exécution de sa mission. — Vertu de justice, sa religion, son obéissance à Dieu, son amour pour ses parents, son pays, son roi ; l'aveu de ses fautes. — Miracles de force. — Les caractères de cette force. — Tempérance. — Son incroyable sobriété. — Les privilèges de sa pureté. — Regardée, présentée comme une sainte.

I

Si les vertus chrétiennes pratiquées dans un degré commun et ordinaire suffisent pour le salut, l'Église ne leur décerne pas les honneurs des autels. Elle les réserve aux vertus pratiquées dans un degré héroïque, c'est-à-dire constamment, promptement, malgré les difficultés et les obstacles. Nous le répétons ; en affirmant que telles turent celles de la Vénérable, nous n'entendons nullement devancer les décrets du Siège apostolique. Nous parlons en historien qui, conformément au plan approuvé par Sa Sainteté, tire des faits une conclusion qui lui semble en ressortir ; jugement essentiellement privé, que l'autorité divinement assistée peut seule rendre irréfragable.

Les vertus chrétiennes sont avant tout les vertus théologales de Foi, d'Espérance et de Charité, et ensuite les vertus morales de prudence, de justice, de force et de tempérance. Le saint doit avoir pratiqué ces dernières selon que c'était réclamé par son état, sa position, par les circonstances dans lesquelles l'ont placé les événements de la vie. Quel personnage dans une existence bien courte a vécu dans des situations aussi différentes, aussi opposées que notre Vénérable?

On a vu dans le volume *la Paysanne et l'Inspirée* (p. 328-334), ce que fut à Domrémy l'élève de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Jetée soudain sur un théâtre bien différent, passant de l'obscurité la plus profonde sur une scène où elle est en spectacle à la chrétienté entière, sa

sainteté ne fait que jeter un éclat plus vif, éclat resplendissant comme le lieu même où elle attire les regards du monde ébahi.

La foi de la guerrière brille dans son amour des lieux consacrés par la piété, dans son amour des longs offices, dans son maintien qui semble celui de la piété personnifiée, dans les larmes brûlantes qui sillonnent son visage à la vue des divines Espèces. Les témoins sont unanimes. Mais sa foi paraît peut-être plus grande encore en ce qu'elle a cru que Dieu pouvait se servir d'un instrument aussi infime qu'elle sentait l'être, pour opérer ce que ne pouvaient ni les armées, ni la politique, pour ressusciter la France. Après l'Incarnation, la Propagation de l'Évangile et les autres miracles fondements de notre Foi, quoi de plus humainement impossible? Elle a cru avec une foi inébranlable que rien n'était impossible à Dieu, et, toute proportion gardée, nous pouvons dire à la Vierge de Domrémy comme à la Vierge de Nazareth: « *Heureuse parce que vous avez cru, car tout ce qui vous a été dit sera accompli* » (Luc., I, 45).

Pour elle-même, elle n'a voulu d'autre récompense que le Ciel, et elle a assez compté sur la grâce pour espérer que, telle étant la volonté de Dieu, elle pourrait garder sa vertu à la cour, dans les camps, au milieu des ovations et des ignominies, au midi d'une gloire unique et dans l'abîme d'abjections proportionnées. Cette espérance n'a pas été trompée. Dans l'accomplissement de sa mission, les obstacles se sont dressés devant elle, plus nombreux, plus infranchissables que les pics ne succèdent à d'autres pics dans la chaîne des Alpes. Elle a espéré que Dieu était assez puissant pour les lui faire franchir; elle a poursuivi infatigablement sa marche. En entrant à Orléans, elle prêchait à tous la confiance en Dieu (*suprà*, p. 164), et au duc d'Alençon lui représentant à Jargeau que les travaux ne lui paraissaient pas assez avancés pour tenter un assaut, elle répondait : « *Pas d'hésitation, l'heure est prête quand tel est le plaisir de Dieu; il faut ouvrer quand Dieu le veut ; agissez et Dieu agira* » (*suprà*, p. 195).

Quel pur foyer de charité que son cœur! Elle repousse tout ce qui pourrait en ternir la flamme. En dépit de la douleur que lui cause la blessure qui lui transperce le cou de part en part, elle repousse des remèdes qui lui paraissent empreints de superstition et déclare qu'elle préfère mourir. Elle tient à la transparence de son âme au point de se confesser presque chaque jour, ordinairement avec larmes, disant que l'on ne saurait trop *nettoyer sa conscience*. Quelles paroles empreintes de la piété la plus vraie et la plus simple sortent de cette âme si limpide !

Un motif de charité s'ajoute au motif d'obéissance qui lui a fait entreprendre et poursuivre sa mission. Motif de charité envers Dieu: plutôt que de ne pas lui obéir, elle s'userait les genoux pour se rendre là où son

Seigneur l'envoie ; mais c'est pour la délivrance des opprimés que le Ciel l'a suscitée. Il faut faire sortir Anglais et Français du labyrinthe d'enfer où leurs âmes se perdent, et les mettre en état de poursuivre paisiblement leur fin dernière dans la justice et la sainteté. Voilà pourquoi elle pleure sur ses ennemis morts sans confession, et adresse à Glacidas de si touchantes objurgations.

Quand Siméon Luce a écrit que les remontrances de Jeanne au duc de Lorraine étaient un fait pour ainsi dire unique dans son histoire, il s'imaginait sans doute que personne ne saurait ou ne voudrait lire les preuves si multiples de la guerre constante qu'elle a faite au péché sous toutes ses formes. Le péché, disait-elle, fait perdre les batailles (*suprà*, p. 227). C'est au péché d'abord qu'elle a fait la guerre, à la cour, à l'armée, dans les camps, toujours, partout. Blasphème, libertinage, déprédations, elle les a tous poursuivis avec le zèle le plus ardent. On l'a vue prendre au collet un des grands du royaume qui avait blasphémé, et exiger une réparation immédiate (*suprà*, p. 173). Le duc d'Alençon dépose que la crainte d'être entendu par elle arrêtait le mot coupable sur ses lèvres habituées à outrager l'infinie Majesté. Quelle guerre sans trêve aux femmes de mauvaise vie! Elle menaçait de quitter l'armée, si l'on ne mettait pas la conscience en règle ; et le jour de l'Ascension, 5 mai, elle fait publier un cri que personne ne fût assez hardi pour venir à la bataille du lendemain sans s'être confessé (*suprà*, p. 226). Elle ménage et des facilités et des attraits pour l'accomplissement de ce devoir.

Comment parler plus vigoureusement contre l'hérésie qu'elle ne l'a fait dans sa lettre aux Hussites ?

II

Sa prudence est exquise, soit qu'il s'agisse de sa conduite personnelle, soit qu'il s'agisse de la conduite de l'œuvre dont le Ciel l'a chargée.

Sa pudeur jalouse s'entoure des plus minutieuses précautions. S'il fallait s'en rapporter à la *Chronique Morosini*, elle aurait défendu à tout homme, sous peine de la potence, de pénétrer dans ses appartements avant qu'elle fût entièrement habillée. Elle choisit pour demeure une maison renommée pour son honnêteté, fait coucher avec elle des personnes de son sexe, de préférence d'innocentes petites filles, et ne se produit que pour les besoins de la mission. Si elle est forcée de coucher en rase campagne, c'est étroitement serrée dans ses vêtements, jusque dans son armure, au risque d'en être blessée (*suprà*, p. 109, 202).

« *Aide-toi, Dieu t'aidera ; ouvrez et Dieu ouvrera ; les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire* » (*suprà*, p. 97, 156, 195) ; autant

de paroles tombées de ses lèvres, et qui prouvent qu'elle apportait à l'exécution de sa mission la prudence qu'elle apportait à la sauvegarde de sa vertu. Le portrait de la guerrière tracé par Alain Chartier (II, p. 254), par Cousinot (III, p. 98), par Jean Chartier (III, p. 158); tout ce que l'on nous dit de ses qualités de capitaine accompli, prouvent qu'elle ne négligeait aucune des précautions commandées par la prudence militaire.

Quelle partie de la justice chrétienne envers Dieu, envers le prochain et elle-même qu'elle n'ait parfaitement pratiquée? Que l'on se rappelle ce que son hôtesse de Poitiers (*suprà*, p. 142), ce que son page (*suprà*, p. 201), ce que son confesseur et aumônier (*suprà*, p. 232), ce que la dame de Bouligny nous ont dit de son esprit de prière de jour et de nuit. Le soleil de la vie chrétienne, du culte chrétien, c'est la sainte messe. Dans la vie guerrière, elle s'en montrait avide, encore plus qu'à Domrémy, si c'était possible. Les témoins ont été particulièrement frappés de sa dévotion à la sainte messe. Elle se confessait pour mieux y assister (I, p. 57). Elle y communiait souvent, de préférence avec les enfants donnés aux couvents des ordres mendiants (*suprà*, p. 222). « Icelle Pucelle, nous a dit d'Aulon, était très dévote créature, et très dévotement se maintenait en oyant le service de notre Seigneur, lequel continuellement elle vouloit oyr, c'est assavoir aux jours solempnels la grant messe du lieu où elle estoit, avecque les heures subséquentes, et aux autres jours une basse messe, et elle estoit accoustumée de tous les jours oyr messe, s'il lui estoit possible » (*suprà*, p. 214).

Telle était son obéissance à Dieu que pour faire sa volonté elle eût quitté cent pères et cent mères, eût-elle été fille de rois (II, p. 118); tous ses pas dans la carrière prouvent la sincérité de cette parole.

Le rétablissement de la justice était l'objet de sa mission. Les Anglais n'ont aucun droit en France, disait-elle. Ce que cette capitale injustice entraînait de violences et d'iniquités défie toute description.

Dans la gloire elle n'oublie pas les siens. A l'apogée de son triomphe, son cœur la ramène vers sa famille (*suprà*, p. 186). Elle porte fidèlement l'anneau, cadeau de son père et de sa mère, et *par plaisance* pour eux, elle le regarde si souvent que ses ennemis veulent y voir un talisman et un engin de superstition.

Elle n'a jamais vu couler sang français sans que les cheveux ne lèvent sur sa tête.

Tout en restant la simple paysanne, elle est si fidèle à l'étiquette de la cour que l'on croirait qu'elle y a été nourrie (III, p. 147) ; le roi miraculeusement sacré est pour elle l'objet d'un religieux respect. L'on ne peut s'expliquer l'intérêt si vif qu'elle porte au duc d'Orléans, prisonnier à

Londres, que parce qu'elle voyait en lui la seconde tige des Valois. Elle envoie un anneau d'or à la duchesse douairière de Laval, la veuve de Duguesclin, en s'excusant que ce soit si peu pour son mérite. Son ton se proportionne à la condition des personnes auxquelles elle parle ; et encore qu'il soit très menaçant pour les envahisseurs et les filles de mauvaise vie, il serait facile de montrer que le châtiment est au-dessous de la menace. On sourit d'aise en la voyant persuader à Lahire de jurer par son Martin, au lieu d'exhaler sa bile gasconne en y mêlant le nom divin.

On a vu comment elle rapporte tout à son Seigneur. Elle avoue avec ingénuité qu'elle a mal fait en se laissant choir de la tour de Beaurevoir, qu'elle a contristé ses Saintes, ajoutant que si parfois elle leur a manqué de respect, elle leur en a crié merci, regrettant d'ailleurs de ne pouvoir pas leur rendre tout l'honneur qui à elles est dû.

Qu'est toute sa vie guerrière, sinon une suite de miracles de force chrétienne? Miracle de force pour quitter une famille tendrement aimée, miracle de force pour endurer sans se laisser rebuter les mépris de Baudricourt et de son entourage, miracle de force pour entreprendre à travers un pays ennemi, plein de périls de toute sorte, un voyage de 130 ou 150 lieues, miracle de force pour affronter ces longs et minutieux examens de Chinon et de Poitiers, miracle de force pour attaquer et emporter les bastilles d'Orléans, pour les attaquer malgré l'avis des chefs, emporter la plus imprenable, quand l'ordre de la retraite a été donné; miracle de force pour rester sur le champ de bataille après la profonde blessure qu'elle y a reçue, miracle de force pour supporter des fatigues qui auraient fait fléchir les guerriers les plus robustes, miracle de force pour traîner jusqu'à Reims le roi et sa cour, miracle de force pour continuer sa mission alors qu'elle est contrecarrée, trahie par ceux qui devaient en recevoir le bénéfice ; elle redoute plus que la mort de tomber entre les mains de ses ennemis, ses Saintes l'assurent que ce sort lui est réservé avant deux mois, et elle fait ce miracle de force de marcher dans la carrière divinement tracée sans jamais penser en sortir, et elle trouvera moyen de se surpasser elle-même dans la période de sa passion et de son martyre! Et cette suite d'actes héroïques de force d'âme est accomplie par ce qu'il y a naturellement de plus faible, une adolescente, une paysanne, une enfant de dix-sept à dix-huit ans !

D'ailleurs, non seulement rien de farouche, de cruel, mais rien de raide : tout y est simple, naturel, plein de candeur, s'alliant avec la tendresse la plus vraie. Qui donc ne reconnaîtrait dans ce chef-d'œuvre le sceau inimitable de Celui qui, dans ses créations, sait si bien unir les extrêmes, qui arrête la fureur des flots avec des roseaux et des brins d'herbe, et dans ses saints fond si bien la force et la suavité, l'énergie du

commandement sans rudesse, l'humilité de l'obéissance sans bassesse, la prudence et la simplicité, partout enfin, dans les œuvres de la nature et de la grâce, marie si bien la force et la douceur!

La tempérance dans la Vénérable ne fut pas moins héroïque que la force. Ce qui est dit de sa sobriété serait au-dessus de toute créance s'il y avait moins de témoins irrécusables. Jamais personne vivante ne la surpassa sur ce point, nous a dit Dunois; elle ne buvait pas, dit le greffier de la Rochelle, et mangeait comme rien; deux onces de nourriture, écrit Pancrace Justigniani, un peu de vin mêlé de trois quarts d'eau; une bouchée, ou un morceau de pain, *morsum panis*, dépose Louis de Coutes, son page; c'était tout. Et avec cela les fatigues qui viennent d'être indiquées!

Plus miraculeuse encore est sa chasteté. Il n'y en eut jamais de plus exposée, il n'en est pas de plus à l'abri de tout soupçon, de plus pénétrante, si ce n'est celle dont la pureté fit sortir le Verbe du sein de son Père. La chasteté de Jeanne eut le privilège de celle de la Mère de Dieu. Nous avons entendu les nombreux témoins, il y en a au moins huit ou dix, qui nous ont affirmé par serment qu'elle chassait les miasmes impurs, calmait les sens, et faisait évanouir jusqu'à la simple pensée troublante. Parole licencieuse, regard lascif, sens réprouvé, en sa présence tout expirait, et faisait momentanément place à la sérénité de l'Eden. Aussi la Virginité a-t-elle donné à la Vénérable son nom préféré. La Libératrice du genre humain est, pour toute langue, la *Vierge* sans épithète et sans complément, la Libératrice française fut *la Pucelle* sans épithète et sans complément. Ainsi la nomma son siècle, jusqu'à ses ennemis qui le constatent non sans un violent dépit; *Johanna quæ puella vociferatur*, écrivent-ils ; ainsi elle doit être nommée par ceux qui sont jaloux de la parer de tout l'éclat du plus beau de ses joyaux.

L'écrin de la chasteté, dit saint Augustin, c'est l'humilité. Celle de la Vénérable triompha d'un péril sans égal. A l'âge qui est celui de l'éblouissement, à dix-sept ans, la jeune béguine, sujet des railleries des gars de Domrémy, passe soudainement au brûlant midi d'une gloire inouïe. Toute la chrétienté l'acclame ; ses ennemis disaient que les hommages dont elle était l'objet allaient jusqu'à l'idolâtrie; ils effrayaient jusqu'à ses amis. La preuve en est ce que nous a raconté le grave Seguin :

Un jour à Loches, Pierre de Versailles, en voyant les foules se précipiter pour baiser ses pieds et ses mains, arrêter pour cela son cheval par les pieds, crut devoir lui dire de se tenir en garde. La réponse qu'elle fit montre qu'elle savait bien où pour elle à cette heure se trouvait le péril : « En vérité, dit-elle, si Dieu ne me gardait, je ne saurais me garantir moi-même contre telles manifestations. » Elle se garantissait le plus qu'elle le pouvait. Les témoins entendus à Orléans sont unanimes.

pour attester que jamais un signe ne manifesta qu'elle s'attribuât la gloire de ses exploits ; elle rapportait tout à Dieu, résistait autant qu'elle le pouvait aux honneurs et aux louanges dont elle était l'objet. Voilà pourquoi, tant que les besoins de la guerre ne demandaient pas le contraire, elle préférait la solitude aux compagnies (*suprà*, p. 168). Est-ce que l'humilité la plus vraie et la plus charmante ne respire pas dans les paroles par lesquelles elle se défendait à Bourges de toucher les objets de piété qu'on lui présentait : « Touchez-les vous-même, disait-elle à son hôtesse la dame de Bouligny, ce sera tout aussi bon? » (*suprà*, p. 176).

Tous les traits de ce tableau de l'héroïcité des vertus de la Vénérable sont strictement historiques ; la chrétienté, en dehors du parti anglo-bourguignon, a salué une sainte dans la Vierge-Libératrice. Les documents de tout genre de nos quatre volumes en sont la preuve. Quel portrait en ont tracé en deux lignes les docteurs de Poitiers : « *Aucun mal, mais tout bien, humilité, virginité, dévotion, honnêteté, simplesse* ». Ils faisaient écho à M. Front, curé de Domrémy, qui disait : « *Elle n'a pas sa pareille dans la paroisse, je n'en connus jamais de si bonne* » ; à ce que déposait le chanoine Arnolin : « *Je l'ai entendue deux ou trois fois en confession ; j'ai trouvé en elle les signes de la chrétienne parfaite* ». Le grand canoniste de l'époque, Jean de Macon, après l'avoir observée à Orléans, aimait à répéter qu'il n'avait pas l'ombre d'un doute sur la divinité de sa mission ; c'était merveille de l'entendre parler et répondre ; il n'avait vu dans sa vie que bonté et sainteté (*suprà*, p. 166). Paquerel, de Queuville, tous ceux qui comme confesseurs avaient savouré les parfums de son âme, en restaient embaumés pour le reste de leur vie. C'était une grande consolation de converser avec elle, déposaient plus tard les bourgeois d'Orléans (*suprà*, p. 168). L'auteur du poème anonyme prédisait il y a plus de quatre cents ans que les Anglais l'honoreraient dans les rangs des saints, d'où elle ferait tomber les grâces les plus signalées (*suprà*, p. 338-9).

Ce n'est certes pas la nature qui peut produire une telle merveille ; c'est l'œuvre de Celui qui, admirable dans toutes ses œuvres, l'est surtout dans ses saints. La sainteté était rehaussée dans la Vénérable par des dons gratuits, *miraculeusement infus*, dit la théologie. Ils sont ainsi appelés, soit parce que par leur nature ils surpassent toute puissance humaine et créée, soit parce qu'ils sont conférés soudain, sans l'expérience et la formation préalable qui peuvent les faire acquérir. Ils sont aussi éclatants que nombreux dans la Vierge-Guerrière. Ils lui ont été conférés tant pour faire accepter sa mission que pour lui donner les moyens de l'accomplir : Un don de ce genre, ce sont les prophéties qui l'ont annoncée et plus encore les prophéties si étonnantes qu'elle a faites en si grand nombre.

CHAPITRE III

LA VIERGE-LIBÉRATRICE PROPHÉTISÉE, ET PROPHÉTESSE TRÈS ÉMINENTE.

SOMMAIRE : I. — Observations sur la prophétie.
II. — La Pucelle a été prophétisée. — Prodiges à sa naissance et durant son enfance.
III. — Énumération des prophéties de la Vénérable jusqu'au procès de Rouen. —
IV. — Pourquoi certaines prophéties de la Pucelle qui ne se sont pas accomplies ne devaient pas l'être ?
V. — Passage de Benoit XIV sur la Pucelle. — Intention que l'on peut prêter au Pontife.

I

La prophétie a principalement pour objet des événements futurs, par leur nature au-dessus de toute prévision humaine, ou même dans un sens plus élevé, au-dessus des prévisions de toute intelligence créée. Cependant, ainsi que le remarque Benoit XIV, on peut donner le nom de prophétie à la manifestation de tout fait qui, dans le passé, le présent ou l'avenir, dépasse la portée naturelle de celui qui le fait connaître. Telles la manifestation de pensées intimes dont rien d'extérieur ne fournit l'indice ; l'annonce d'un événement qui se passe au loin, et dont aucune de nos inventions modernes n'a pu porter la nouvelle; l'indication d'un objet si bien caché que rien n'a pu révéler le lieu où il se trouve déposé. C'est dans ce sens plus étendu que le mot est pris ici.

Il faut ajouter, pour prévenir de fausses interprétations, que le don de prophétie n'est pas un don permanent chez celui auquel il est conféré; il ne s'étend pas à tout ce que peut désirer connaître une curiosité indiscrète. Il est intermittent; il ne s'étend qu'à quelques points particuliers, selon que Dieu le juge bon pour manifester sa Providence, préparer les esprits à certains événements, détourner des malheurs, autoriser certains de ses serviteurs, concilier faveur à leur ministère ou à leur mission, ou pour semblable raison. Qu'il suffise de rappeler ces points de l'enseignement catholique, sans aborder les détails ardus que demanderait l'exposition complète de la question. (Voy. saint Thomas, 2ª 2ª, q. 171-2-3-4.)

Encore que les démons possèdent bien des connaissances au-dessus de

l'intelligence humaine, ils ne connaissent cependant ni les secrètes pensées du cœur que l'on ne veut pas leur révéler et qui n'impriment aucun signe sur le corps, ni les événements à venir dépendants des causes libres. Il ne répugne pas que dans certains cas, Dieu se serve des démons pour manifester ce qui n'est connu que de lui seul; il s'est bien servi de Balaam, de Caïphe, des Sibylles ; mais ces cas sont rares; les devins, contrefaçon des prophètes de Dieu, se reconnaissent à la nature des manifestations, souvent vaines, quand elles ne sont pas immorales et nuisibles ; à la manière dont ils les font, usant de signes d'une signification occulte ; à l'aspect tourmenté de leur extérieur; aux motifs intéressés qui les font agir, etc.

Une, ou plusieurs prophéties, même divines, ne sont pas un titre à la canonisation, dit Benoit XIV, tant que l'on n'a pas constaté l'héroïcité des vertus; mais dès qu'elle est établie, on doit tenir le plus grand compte du don de prophétie pour conclure à la sainteté[1]. L'héroïcité des vertus est-elle établie dans le chapitre précédent? Le devoir d'historien rempli, il faut abandonner à plus irréfragable tribunal la décision suprême et dernière ; mais avec semblable restriction, il sera bien permis de grouper les documents historiques qui établissent l'immense place occupée par la prophétie dans l'histoire de la Vierge-Libératrice. Elle a été prophétisée, et elle a eu à un rare degré le don de prophétie. On serait peut-être embarrassé pour trouver dans l'histoire depuis les Apôtres un personnage qui ait fait des prophéties aussi étonnantes, aussi nombreuses, d'une aussi indubitable authenticité, en aussi peu de temps.

II

La Vénérable a été prophétisée. Pour se faire accepter de Durand Laxart (II, p. 222), de Catherine Leroyer (II, p. 224), et par les habitants de Vaucouleurs, elle citait la prophétie antique, d'après laquelle la France perdue par une femme serait relevée par une Vierge des frontières de Lorraine.

Le grand avocat du temps, Barbin, nous a fait connaître la prophétie si explicite de Marie d'Avignon, surnommée la Gasque ; et Gobert Thibault nous a dit que le grave Machet, le confesseur du roi, aimait à répéter que Jeanne était la Vierge promise par plusieurs écrits (*suprà*, p. 151).

Dunois (*suprà*, p. 188), dépose que Suffolk était prisonnier depuis quinze jours quand il reçut une prophétie annonçant que du bois chênu sortirait une Vierge qui marcherait sur le dos des Archers. Au procès

1. De eâ (*prophetiâ*) maxima habenda est ratio pro sanctitate arguendâ. (*De Canoniz.*, lib. III, c. 47, § 2).

de Rouen, cette prophétie fut citée à l'accusée, qui, tout en disant ne l'avoir connue que depuis sa venue en France, avoua qu'il y avait dans son pays un bois chênu qui se voyait de la porte de la maison de son père (II, p. 122).

Bréhal cite dans son mémoire de nombreuses prophéties concernant la Vénérable (I, p. 494 et seq.). Il nomme Montalcin, astrologue de Florence, auquel il faut joindre un Barbin, différent du juriste qui vient d'être cité, astrologue de Genève (III, p. 385).

Pancrace Justigniani écrivait de Bruges qu'avant la délivrance d'Orléans couraient à Bruges des prophéties dont on se moquait, et en particulier d'une Pucelle, gardeuse de brebis, originaire de vers la Lorraine (III, p. 574).

Dieu ne se serait-il pas manqué à lui-même, si après avoir fait ainsi annoncer de tant de manières la Vierge-Libératrice, il n'avait pas marqué par des signes et sa naissance et ses premières années? Les docteurs de Poitiers, Gerson affirment l'existence de ces signes; Boulainvilliers les raconte; et il n'y a pas jusqu'au haineux Chuffart qui ne les mentionne, tout en leur donnant un démenti qu'il n'appuie que sur sa haine pour la Vierge.

Ces prophéties ne préparaient que d'une manière fort éloignée les esprits à attendre la Libératrice. Elles se perdaient presque au milieu des prophéties de toute nature que font naître les moments de grande crise. La manière dont Laxart et Catherine Leroyer parlent de celle que la Vénérable leur allégua prouve qu'ils n'en avaient gardé qu'un vague et confus souvenir. Les signes de la naissance et de l'adolescence, tout en attirant l'attention, restaient mystérieux et obscurs, mais au fur et à mesure que se déroulèrent les événements, la lumière se fit. Prophéties et signes restaient pour prouver qu'il est une Providence maîtresse des événements. N'est-ce pas ce que l'on remarque dans les prodiges observés à la naissance de certains saints, ou même d'hommes destinés à imprimer sur la terre de profondes traces de leur passage? Peu de saints pourraient se glorifier d'avoir été annoncés par autant de prophéties que l'a été la Pucelle; il en est peu dont la venue au jour et l'enfance aient été marquées par des signes aussi gracieux que ceux qui sont racontés de la Vénérable; mais, je le répète, il n'en est pas, à ma connaissance, qui ait fait autant et de si étonnantes prophéties que la Vierge française.

III

La prophétie a ouvert la voie à la Libératrice; elle s'y est avancée la prophétie sur les lèvres; devant l'inique tribunal de Rouen, le greffier a

parsemé les pages de son procès-verbal de prophéties menaçantes pour les bourreaux et dont l'histoire a enregistré l'accomplissement. Elles sont réservées, a-t-il été dit, au volume suivant. A l'étranger surtout, Jeanne fut connue comme prophétesse plus encore peut-être que comme guerrière, a-t-il été déjà observé.

A Domrémy, Jean Watterin et Michel Lebuin, probablement parce qu'ils s'étaient prêtés au rôle des fiançailles ourdi par les parents, déposent, le premier, que plusieurs fois Jeanne lui a confié qu'elle relèverait la France et le sang royal, le second, qu'une fois, la veille de saint Jean qui précéda son départ, elle lui avait dit qu'entre Coussey et Vaucouleurs, il y avait une jeune fille qui avant un an (*dans l'année qui allait suivre*) ferait couronner le roi de France (II, p. 207). Elle avait été plus explicite encore quelque cinq ou six semaines auparavant, lorsque vers l'Ascension, cette année le 13 mai, elle avait abordé Baudricourt pour la première fois. « *Je conduirai le Dauphin au sacre, malgré ses ennemis* », avait-elle dit. Elle avait été plus loin : elle avait chargé Baudricourt de lui mander de ne pas engager de combat, et de se contenter de garder ses positions, que Dieu lui enverrait secours après la mi-carême (II, p. 234). Le message ne fut pas transmis, ou l'on n'en tint aucun compte, a-t-il été observé. L'armée de Charles engageait la journée de Rouvray le premier samedi de carême, et l'on sait quelle en fut l'issue ignominieuse. Le secours arrivait le dimanche après la mi-carême, 6 mars, ainsi que Jeanne l'avait dit à Jean de Metz, alors qu'elle ignorait comment elle sortirait de Vaucouleurs : « *Il faut que je sois en chemin vers le roi avant la mi-carême* » (II, p. 231.) Elle était réellement en chemin ; mais elle n'arriva que trois jours après.

Le 12 février elle annonçait la défaite de Rouvray, subie en ce moment même à cent lieues de distance (III, p. 67, 114, et *suprà*, p. 327).

Le voyage de Vaucouleurs à Chinon était semé de périls tels que les guides craignaient de s'y engager. Jeanne leur prédit, ce qui arriva effectivement (III, p. 87, 115, et II, p. 225), que l'on ne trouverait pas de sérieux obstacle, et l'on a vu que des brigands, s'étant postés pour détrousser la petite troupe, furent comme cloués au sol, impuissants à faire un mouvement.

A Chinon, non seulement elle reconnaît le roi qui se dissimule au milieu des courtisans, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, elle lui révèle des secrets qui n'étaient connus que de Dieu et du prince, puisque c'était une prière mentale dont il n'avait parlé à personne (*suprà*, p. 2, 327).

Comme elle sortait du château, un libertin ayant prononcé des paroles de blasphème outrageantes pour la pudeur de la Vierge, celle-ci s'écrie :

« *Tu blasphèmes et tu es si près de la mort* ». Il se noyait une heure après (*suprà*, p. 219).

Introduire un grand convoi de vivres à Orléans passait pour presque impossible ; à Poitiers, un mois à l'avance elle disait : « *Nous les mettrons dedans à notre aise, sans qu'un Anglais saille de ses bastilles.* » (III, p. 71.) L'événement justifia la prophétie.

Toutes les histoires signalent l'indication de l'épée de Fierbois, la description qu'elle en donna sans l'avoir jamais vue. Non seulement elle prédit comme début et signe de sa mission la délivrance d'Orléans ; mais que de prophéties à cette occasion !

Celle de la grave blessure qu'elle devait recevoir à l'assaut des bastilles, sans pour cela cesser de besogner, était connue au loin plusieurs semaines à l'avance, puisque de Lyon le seigneur de Rosethlaer l'écrivait à Bruxelles, dès le 22 avril (III, p. 540).

Elle prédit que soudainement le vent qui s'opposait à la montée des bateaux qui devaient recevoir les vivres du convoi deviendrait favorable, et il en fut ainsi (III, p. 75, et *suprà*, p. 180).

Elle envoie son héraut d'Ambleville réclamer son compagnon que les Anglais retenaient pour le brûler, lui annonçant qu'il n'aurait aucun mal et le ramènerait (*suprà*, p. 160 et *aliàs*). Ce que l'événement vérifia. A Glacidas, qui répond à sa sommation par des insultes, elle prédit que les Anglais de sa bastille mourront et qu'il ne le verra pas (III, p. 517), ou même qu'il mourra sans saigner (III, p. 306).

Le mercredi 4 mai, lorsque les Français subissaient de rudes pertes au fort Saint-Loup, elle est soudainement éveillée et avertie du péril (*suprà*, p. 168, 173, 203, 209, etc.).

Le soir de la même journée, elle disait qu'avant cinq jours il n'y aurait pas un seul Anglais devant les murs d'Orléans délivré (*suprà*, p. 226).

Le vendredi soir 6, elle annonce qu'après un grand assaut, les Tourelles seront prises, et qu'elle reviendra par le pont ; ce qui semblait impossible, et fut pourtant réalisé (*suprà*, p. 168 et *aliàs*).

Lorsque, le soir de cette même journée, Dunois, désespérant d'emporter la forteresse, donnait le signal de la retraite, elle le supplie d'attendre en promettant le succès (III, p. 81, 125, etc. ; *suprà*, p. 182). Elle donne comme signe que les Anglais seront perdus du moment où la queue de son étendard touchera la forteresse, et il en fut ainsi (III, p. 82, 125, etc.).

Elle avait su ce que les capitaines avaient délibéré en un conseil auquel elle n'assistait pas, et qu'on voulait lui cacher (III, p. 151).

A Jargeau, elle fait donner l'assaut contre l'avis des capitaines en promettant le succès, et, précipitée à bas des échelles par une grosse pierre,

elle se relève en s'écriant : « *Sus, sus, Messire a condamné les Anglais* », et la ville fut emportée (III, p. 88, 133; *suprà*, p. 196).

Précédemment, elle venait de dire à d'Alençon de se retirer de la place qu'il occupait, sans quoi il y serait tué. Quelques moments après, le sire de Ludes, qui s'y était mis, était emporté (*suprà*, p. 196, et III, p. 87).

Avant la bataille de Patay, elle annonce de la manière pittoresque que l'on sait la merveilleuse victoire réservée aux Français (*suprà*, p. 197, et III, p. 91).

Contre l'avis du conseil, elle prédit qu'elle mènerait sûrement et facilement le roi à Reims ; ce qui fut justifié par l'événement (III, p. 185).

A Troyes, non seulement elle se présente au conseil lorsqu'on était sur le point de rétrograder : elle prédit que si l'on s'en remet à elle, Troyes aura fait obéissance dans deux ou trois jours, ainsi qu'il arriva (*suprà*, p. 185, et III, p. 88). Au roi toujours hésitant et craintif, même après la reddition de Troyes, elle annonce que les habitants de Reims viendront spontanément à sa rencontre (*suprà*, p. 149). Elle prédit, au moment le plus désespéré, que Saint-Pierre-le-Moustier serait emporté (*suprà*, p. 214).

Jeanne savait que sa mission pouvait être entravée, et elle prophétisait encore, puisqu'elle disait que si elle devait mourir avant que fût accompli ce pour quoi elle était envoyée, nonobstant sa mort, tout ce pour quoi elle était venue s'accomplirait (III, p. 266). Les événements justifièrent sa prophétie : Paris se rendit en 1436, cinq ans après la prédiction ; le duc d'Orléans sortit de prison en 1440 ; en 1450 la Normandie et la Guienne faisaient retour à la couronne de France.

IV

Encore qu'en traitant de l'étendue de la mission que se donnait la Vénérable, il ait été expliqué pourquoi certaines de ses prophéties ne se sont pas accomplies, il peut être utile d'insister. Non seulement cette non-réalisation n'a pas lieu de surprendre, mais alors qu'au lieu de suivre la direction de l'envoyée du Ciel, on la contrariait, c'eût été leur accomplissement qui devrait nous étonner. Le succès, en agissant au rebours de ses inspirations, eût donné lieu de nier les miraculeux triomphes dus à son initiative ; il eût été en opposition avec le but que Dieu se proposait.

Lorsque la Vierge disait : ni roi, ni duc, ni fille du roi d'Écosse ne peuvent sauver la France, il n'y a de salut qu'en moi, elle se présentait comme le signe sensible dans lequel son Seigneur, le roi des nations, avait déposé sa vertu et par lequel il voulait agir. Ainsi l'expliquait

l'archevêque Gelu, quand il écrivait : « Il faut que le roi se laisse gouverner par la sagesse divine qui le conduit par cette fille envoyée pour être comme son Ange » (I, p. 33), et encore quand il terminait son Traité de la Pucelle par ces conseils : « Lorsque la sagesse divine veut agir principalement par elle-même, la prudence humaine doit s'anéantir, s'humilier... Voilà pourquoi nous disons que c'est le conseil de la Pucelle qui doit être demandé, cherché principalement avant celui de tous les autres... Alors même qu'il paraîtrait invraisemblable, le roi doit s'y conformer comme à un avertissement inspiré par Dieu pour l'exécution de la mission confiée. » (I, p. 51.)

Nous ne disconviendrons pas qu'ici, non moins que dans les plus hauts mystères de la foi, c'était comme un anéantissement de la raison que Dieu exigeait. Une fois de plus il choisissait l'infirmité même pour abattre la force, l'ignorance pour confondre la sagesse, ce qui n'était pas pour renverser ce qui est. Ces guerriers si fiers de la force de leurs bras devaient suivre une enfant; la diplomatie devait se taire devant celle qui ne savait ni A ni B; cette noblesse, qui outrait si fort les privilèges de la naissance, devait s'effacer devant une vachère, une serve peut-être, sûrement devant une jeune béguine objet, il y a quelques mois, des dérisions des jeunes gens de son hameau. Il n'y avait de regards, d'attention que pour elle; et alors même qu'elle les entraînait à la seconder, on les laissait dans l'ombre pour ne parler que d'elle.

Bien plus, elle demandait des réformes qui contrariaient des intérêts, des ambitions, des passions; si, dans un premier moment des sacrifices avaient été faits, on trouvait dur de persévérer. Lorsque la destruction de l'armée anglaise aux champs de Patay devait lui faire tout obtenir, on lui refuse d'admettre le Connétable dans l'armée. Si elle refréna les pillages tant qu'elle fut dans l'armée, aussitôt que, bien malgré elle, elle fut revenue sur la Loire, les capitaines laissés à la garde des pays récemment soumis se livrèrent aux déprédations les plus effrénées.

Une suite de textes rapprochés dans le chapitre suivant nous montreront que tout échouait sans elle, que tout réussissait par elle. Toujours elle eut des résistances à surmonter. Tant qu'elles finirent par se laisser vaincre, ce fut le triomphe. Dès que l'opposition alla directement à l'encontre, lorsqu'on interrompait le succès remporté à la porte Saint-Honoré en faisant retirer les hommes d'armes, et en l'enlevant elle-même comme de vive force, lorsqu'au lieu de l'envoyer en Normandie, ou dans l'Ile-de-France, on l'envoyait contre les places anglo-bourguignonnes des bords de la Loire, le succès ne devait plus couronner ses efforts. Si Paris avait été recouvré par la diplomatie, si l'Anglais avait été entièrement expulsé par les conseils de la cour, en opposition avec ceux de la

Vénérable, l'on se serait attribué les miracles de la délivrance d'Orléans, de la victoire de Patay, de la récupération de la Champagne, de la Brie, du Valois et des autres conquêtes.

Il fallut attendre plus de vingt ans l'expulsion totale de l'Anglais. Le recouvrement de la Normandie et de la Guyenne se fit avec une rapidité qui le fit regarder comme miraculeux. Il est permis de penser que la martyre de la place du Vieux-Marché ne fut pas d'un mince poids dans la balance des divines miséricordes, et contre-balança les infidélités qui viennent d'être rappelées.

V

C'est à propos de la prophétie, au chapitre 45 du III[e] livre *de Beatorum Canonizatione*, que Benoît XIV a inséré un passage sur la Pucelle. Il constate que c'est l'esprit de prophétie qui a fait accepter la jeune fille ; il emprunte à Pie II le résumé de ses exploits ; il affirme qu'il n'y a pas lieu de douter de la sincérité de sa piété, de la bonté de ses mœurs, qu'elle n'ait gardé au milieu des camps une intacte virginité, et il tire une conclusion qui nous semble signifier autre chose que ce que les mots expriment. « Puisque, dit-il, loin de prononcer l'héroïcité des vertus de la Pucelle, il n'en a pas même été question, il faut en conclure que la prophétie peut être séparée de la sainteté ». Mais ce que le Pontife dit des vertus de la Libératrice prouve parfaitement que la question méritait d'être traitée; cette conséquence n'a pas pu échapper à pareil génie; voilà pourquoi il faut, pensons-nous, y voir autre chose qu'un exemple que l'esprit de prophétie peut être séparé de la sainteté. L'exemple serait mal choisi, alors surtout que le même Pontife assigne dans la sainteté un rang si élevé à la virginité. Gardée si intacte dans les camps, elle était déjà, ce semble, héroïque. Aussi, à mon avis, il faut y voir une invitation indirecte à ceux que cela regardait d'étudier la cause pour la présenter au Saint-Siège. L'invitation ne fut pas entendue, et ne pouvait guère l'être au siècle d'Arouet, du jansénisme et de l'idolâtrie monarchique; elle l'a été après la disparition de ces pestes, et le Saint-Siège a fait à la cause un accueil qui n'est pas pour affaiblir l'interprétation donnée aux paroles de Benoît XIV.

CHAPITRE IV

TOUTES LES QUALITÉS MILITAIRES SURNATURELLEMENT INFUSES DANS LA VIERGE-GUERRIÈRE.

SOMMAIRE : La résurrection de l'enfant de Lagny. — Les qualités militaires surnaturellement conférées à la Pucelle, miracle unique.
I. — La Pucelle devenue soudainement parfait cavalier, capitaine accompli, en conservant la simplicité de la paysanne, en tout ce qui était hors de sa mission.
II. — La terreur noire causée aux ennemis. — Effet surnaturel.
III. — *Item.* — L'étendue des conquêtes faites en quatre mois par la Pucelle.
IV. — Les hésitations de la cour lui ont fait perdre une partie de ces quatre mois ; ce qu'elle aurait pu faire, si sa direction avait été promptement suivie.
V. — Presque toujours elle a trouvé dans son parti des obstacles dont elle a dû commencer par triompher.
VI. — Rien de semblable dans l'histoire. — Différence radicale entre la Vierge-Libératrice et les femmes que l'on a vues quelquefois prendre part à la guerre.

La résurrection de l'enfant de Lagny prouve qu'au don de prophétie la Vénérable a joint, même dans le degré le plus élevé, le don des miracles, puisque ressusciter les morts n'a été concédé qu'à un petit nombre de saints; mais il est un don qui n'a été concédé qu'à elle. Celui qui aime à se dire le Dieu des armées, des mains duquel tout bien émane, a fait soudain un capitaine accompli d'une créature que tout rendait absolument impropre à la guerre : l'âge, le sexe, la vie et les occupations antécédentes.

Après les mystères fondements de la foi, après le miracle de la Pentecôte qui des bateliers de Galilée fit des hommes sondant le fond des Écritures, parlant toutes les langues, doués d'une force de persuasion à laquelle rien ne pouvait résister, en un mot fit des Apôtres, y a-t-il plus étonnant miracle? Rien de mieux constaté cependant. Une *paysannelle* de dix-sept ans, qui n'avait jusque-là manié que la houlette, la quenouille et le fuseau, paraît sans transition cavalier parfait, général consommé, soldat intrépide, sème une incurable terreur parmi les ennemis, accomplit les plus merveilleux exploits, fait avec une incroyable rapidité les plus magnifiques conquêtes, et cela malgré les obstacles qu'elle trouve dans son propre parti, où l'on finit par la combattre perfidement et l'empêcher de réaliser des œuvres plus grandes encore.

Pour établir chacune de ces assertions, il suffit de rappeler quelques-uns des témoignages qui ont passé sous nos yeux ; l'on n'a que l'embarras du choix.

I

Celle qui s'excusait auprès de saint Michel de ne pas accepter la mission proposée en disant qu'elle ne savait pas aller à cheval, qui, d'après Alain Chartier, y monta pour la première fois en quittant Vaucouleurs, y parut quelques jours après, avec une telle bonne grâce que le duc d'Alençon, ravi de voir comment elle maniait son destrier, lui faisait présent d'un cheval (*suprà*, p. 193).

« Elle montait sur son coursier tout armée aussi prestement que chevalier qui fut en la cour du roi ; ce dont les gens de guerre étaient ébahis et courroucés. » (Jean Chartier, III, p. 159.) « Elle chevauche et va armée de toutes pièces comme un homme d'armes et bien mieux encore. » (Pancrace Justigniani, III, p. 585). « Elle chevauchait coursiers noirs et si malicieux qu'il n'était nul qui bonnement osât les chevaucher. » (Le Greffier de la Rochelle, III, p. 204.) A lire le portrait que les seigneurs de Laval en traçaient à leurs mères, ne croirait-on pas que la chevalerie avait pris chair et sang et s'était incarnée dans sa personne? (III, p. 315.)

Quel rapport entre le maniement de la quenouille et du fuseau, la garde des animaux domestiques, et la maîtrise des chevaux les plus malicieux, comme dit le Greffier de la Rochelle? La Vénérable nous a dit qu'elle ne gardait les bestiaux qu'exceptionnellement; que le plus souvent elle était occupée aux soins du ménage dans la maison (II, p. 116); que surtout après les songes prophétiques de son père, elle était suivie de très près et tenue en grande sujétion (II, p. 127).

Cependant, de même qu'à Domrémy elle aimait beaucoup le fuseau et l'aiguille, travaux de sa condition d'alors, appelée divinement à conduire la guerre, elle aima les instruments de son nouveau métier. Nous l'avons entendue avouer qu'elle demandait à son roi de bons chevaux et de bonnes armes (*suprà*, p. 111) ; Boulainvilliers écrit qu'elle se complaît à cheval et sous une belle armure (II, p. 245). L'amour de la profession en fait naturellement aimer les instruments, redirons-nous encore.

Dès son arrivée à la cour, elle montra qu'elle avait la science d'un métier qu'elle n'avait jamais exercé, ni appris. Cousinot écrit de la nouvelle venue : « Elle traitait merveilleusement des manières de faire évacuer les Anglais du royaume; il n'y avait pas chef de guerre qui sût tant proprement remonter les manières de faire la guerre aux ennemis ; ce dont le roi et son conseil furent émerveillés ; car en toutes

autres matières elle était autant simple qu'une pastourelle. » (III, p. 72-73.)

L'on a entendu le chevalier Thermes, qui avait combattu à ses côtés, nous dire : « En dehors de la guerre, elle était simple et innocente; mais pour ce qui est de conduire une armée, d'ordonner la bataille, d'animer les combattants, c'était le capitaine le plus habile du monde, tel que pourrait être celui qui aurait passé toute sa vie dans le métier des armes (*suprà*, p. 191).

Qui pouvait mieux la connaître que le duc d'Alençon? il avait le titre de généralissime dans l'armée dont la Pucelle devait avoir et avait en effet la conduite. On a entendu sa déposition : « Dans toute sa conduite, en dehors de la guerre, elle était simple comme une jeune fille; mais elle était très experte au fait de la guerre, soit à porter la lance, soit à masser l'armée et à préparer la bataille; ELLE EXCELLAIT A TIRER PARTIE DE L'ARTILLERIE; c'était pour tous un sujet d'admiration que tant d'habileté et de prévoyance dans l'art militaire; on eût dit un capitaine ayant vingt ou trente ans du métier; et SURTOUT DANS LA DISPOSITION DE L'ARTILLERIE; ELLE EXCELLAIT EN CE POINT (*suprà*, p. 198).

Ce contraste entre sa supériorité militaire et son ignorance en tout ce qui était étranger à sa mission, est universellement constaté. Son hôtesse de Bourges, la dame de Bouligny, nous l'a exprimé en ces termes : « Elle était très simple et ignorante, et en dehors du métier de la guerre, elle ne savait, à mon avis, absolument rien » (*suprà*, p. 176).

Combien de témoignages semblables épars dans nos volumes! Contentons-nous de renvoyer au magnifique portrait de la Guerrière tracé par Alain Chartier, qui cherche inutilement la qualité du général accompli que ne possède pas la Vierge-Guerrière. (II, p. 254.)

II

Un don que n'eut jamais capitaine, c'est qu'avant d'avoir paru sur le champ de bataille, la Vierge-Guerrière, par une simple sommation, a rempli ses ennemis d'une mystérieuse terreur. C'est un fait indéniable : par une lettre, une fillette de dix-sept ans, une vachère, *une béguine*, qui était peut-être de condition servile, a inspiré une terreur noire à une armée jusqu'alors victorieuse, se croyant sûre de l'avenir; bien plus, à la nation entière, à la nation tenace entre toutes, la moins susceptible d'être dominée par l'impression, à la nation anglaise. La terreur a été telle que du vivant de la Guerrière, rien n'a pu la dissiper.

« Du moment que la lettre de la Pucelle fut envoyée à Talbot, dit Dunois, j'affirme que les Anglais, qui, auparavant, ne fussent-ils que deux cents, mettaient en fuite huit cents ou mille Français, ont été tellement

effrayés, que quatre ou cinq cents Français pouvaient faire face quasi à toute la puissance anglaise. Ils faisaient une telle impression sur les Anglais que ceux-ci n'osaient plus sortir de leurs lieux de retraite et de leurs bastilles » (*suprà*, p. 181).

Combien de témoignages pareils dans les pièces produites! Que l'on se rappelle les édits rendus contre les hommes d'armes que la terreur de la Pucelle empêchait de franchir le détroit pour venir en France, et contre ceux que le même sentiment en faisait clandestinement sortir pour rentrer dans l'île. (III, p. 550 et suiv.)

Quel meilleur juge que le régent Bedford. Que l'on relise son mémoire sur la cause des revers anglais en France (III, p. 563). Il faut les attribuer avant tout à la peur du suppôt d'enfer nommé la Pucelle. C'est à la peur qu'elle sema parmi les Anglais, au courage qu'elle donna aux Français que sont dus tous les malheurs des Anglais. Tout avait prospéré pour eux jusqu'à l'arrivée de la sorcière.

III

En quatre mois les Anglais perdirent ce qu'ils avaient mis dix ans à conquérir. Dans une énumération d'ailleurs incomplète, Bedford, dans le mémoire déjà cité, énumère Reims, Troyes, Châlons, Laon, Sens, Provins, Senlis, Lagny, Creil, Beauvais, les principales contrées champenoises, la Brie, le Beauvaisis, une partie de la Picardie; il ne parle pas de l'Orléanais, ni d'une partie de la Beauce. Les conquêtes de la Vierge-Guerrière en quatre mois ne le cèdent pas à celles que le vainqueur de Marengo fit dans le même espace de temps. L'historiographe officiel, Jean Chartier, nous a dit : « Il ne se fit pas chose dont il faille parler que ce ne fut sur l'entreprise de Jeanne la Pucelle. » (III, p. 151.)

C'est à elle qu'il faut attribuer la délivrance d'Orléans : « Ma persuasion et celle de tous les habitants de la ville, dit Luillier, c'est que si la Pucelle n'eût pas été envoyée par Dieu à notre secours, la ville et ses habitants allaient être prochainement contraints de subir la domination des ennemis. Ni les habitants, ni les hommes d'armes ne pouvaient tenir longtemps contre leur puissance, tant ils avaient de supériorité sur nous » (*suprà*, p. 165). Les vingt-trois bourgeois qui ont déposé à la suite se sont approprié la déposition que l'on vient d'entendre.

Dunois, interrogé expressément sur la campagne de la Loire, répond que les succès en furent dus à la Pucelle (*suprà*, p. 183). La manière dont il raconte la reddition de Troyes parle assez d'elle-même. — De Cagny nous la représente le long de la route envoyant ses hérauts sommer des deux côtés du chemin les villes et les places de se soumettre *au roi du*

Ciel et au gentil roi Charles... Quant à ceux qui refusaient, elle s'y rendait en personne et tous obéissaient. (III, p. 185.)

Le Bourguignon auteur de la *Chronique des Cordeliers* fait la même constatation. « Il n'y avait pas de forteresse qui, sur sa simple parole et sommation, ne voulût se rendre... L'on disait que lorsqu'elle venait devant une forteresse, les gens du dedans, quelque volonté qu'ils eussent avant de n'obéir ni au Dauphin ni à elle, étaient tous changés, sans courage, privés de toute puissance de résister. » (III, p. 440.)

Tout ce qui était tenté sans elle échouait. Le 30 avril, La Hire, Florent d'Illiers et d'autres capitaines font une sortie contre les Anglais, sans que la Pucelle y prenne part. Il n'y eut d'autre résultat que plusieurs tués et blessés de part et d'autre (III, p. 120). L'assaut contre Saint-Loup entreprit sans la Pucelle devient une défaite jusqu'à ce que la Vierge-Guerrière, en paraissant dans la mêlée, en fasse sa première victoire. Après la délivrance d'Orléans, les capitaines veulent essayer de recouvrer Jargeau en son absence. Ils rentrent après avoir laissé de leurs morts dans les fossés, (III, p. 129, et *suprà*, 333). A Troyes, tant que Jeanne est laissée de côté, l'insuccès est tel que l'on pense sérieusement à rétrograder.

Les conquêtes s'arrêtent dès qu'elle ne conduit plus la guerre, c'est-à-dire à partir de l'assaut contre Paris; ou l'on ne fait que des conquêtes intermittentes. Paris, il est vrai, sera recouvré en 1436, comme elle l'a prédit; mais avant la conquête de la Normandie et de la Guyenne, il faudra traverser la période des écorcheurs, et une alternative de succès et de revers. On ne lui avait pas permis de *bouter* l'envahisseur *hors de toute France*. Même les chroniqueurs bourguignons constatent qu'avant la stupide trêve du 28 août, la Picardie, la Normandie appelaient le roi national.

IV

Les conquêtes étaient lentes au moyen âge. Les sièges de Cherbourg, de Rouen, de Meaux, de Melun ont duré six ou sept mois chacun. L'artillerie n'était pas encore assez perfectionnée pour détruire les remparts derrière lesquels s'abritaient les populations de cette époque; ce n'était guère que par la famine que l'on pouvait avoir raison des places fortes. Les Anglais étaient depuis sept mois devant Orléans. Nulle part ils n'avaient déployé plus d'habileté dans l'art des sièges, disent les chroniques. Les assiégés n'avaient pas pu les arrêter dans leurs travaux de circonvallation; c'était comme une ville élevée contre une autre ville. Il n'a fallu que quatre mois à la Vierge-Guerrière pour leur enlever beaucoup plus qu'ils n'avaient conquis depuis le traité de Troyes. En trois jours elle brise

la ceinture de pierres, de terre, de fer, élevée si péniblement et si dispendieusement; elle frappe son premier coup le 4 mai, le second le 6 ; le 7 c'est le coup décisif; le 8 au soir il ne restait d'Anglais à Orléans que les prisonniers.

La campagne de la Loire, commencée le 11 juin, se terminait le 18 par la défaite de Patay. Ce fut un jour de merveilles; car, comme de Cagny nous l'a dit, je crois bien que jamais homme vivant ne vit la pareille, telle que de mettre en un jour en l'obéissance du roi trois notables places, à savoir : la ville et le château de Meung, la ville et le château de Beaugency, la ville et le château de Yenville en Beauce, et de gagner une journée telle que celle de Patay (III, p. 184). A Troyes, on lui permet de se mettre à l'œuvre dans la soirée du vendredi 8; le samedi 9, la ville vient à composition. Il lui suffit désormais de se présenter ou d'envoyer ses hérauts pour que les villes s'ouvrent d'elles-mêmes.

Que de temps durant ces mois lui ont fait perdre les tergiversations de la cour! Ne parlons pas des six semaines qu'elle a dû attendre avant d'être mise à l'œuvre, depuis son arrivée à Chinon le 6 mars jusqu'à son entrée à Orléans le 29 avril. En la conduisant par la rive gauche au lieu de la conduire par la rive droite, comme elle l'avait demandé, droit aux Anglais, on la force d'attendre jusqu'au 4 mai le retour des hommes d'armes rentrés à Blois. Orléans est délivré ; ce sont des conseils sans fin; c'est presque un mois d'inaction, durant lequel les Anglais se fortifient au bord de la Loire et réparent les pertes subies. C'est seulement le 5 juin que Jeanne put quitter la cour. Après Patay, il n'y a plus d'armée anglaise en France. Talbot lui-même, fait prisonnier, disait que Charles était maître de tout, et qu'il n'y avait plus de remède (III, p. 329). Le bruit que Paris avait chassé les Anglais courut à Lyon (*ibid.*) et dans le midi de la France, ainsi que le prouvent les lettres de Molins citées dans la *Chronique Morisini* (III, p. 578 et 580). A Paris même, on attendait l'arrivée des Armagnacs dans la nuit du 21 juin, écrit Chuffart (III, p. 518).

L'aigle n'a pas les yeux sur sa proie plus que la guerrière ne l'avait sur Paris; il semble cependant qu'elle ne voulait y faire entrer le roi que sacré ; mais il était fort possible, même en passant par Reims, d'y arriver avant la nouvelle armée anglaise, qui n'y entra que le 25 juillet. Il aurait fallu suivre l'Ange visible que Dieu envoyait à la France, et ne pas ralentir par des tergiversations incessantes la marche qu'il voulait imprimer. L'armée, victorieuse à Patay, rentrait le 19 à Orléans, où Charles VII était attendu. Il était à Sully, et Jeanne doit parlementer durant quatre jours pour obtenir qu'il se mettra en route pour Gien. Elle arrive à Gien le 24 au soir avec l'armée qui la suit : nouvelles tergiver-

sations; elle doit se mettre en campagne sans le roi pour l'amener à tenter le voyage de Reims. Il s'ébranle le 29. Trois jours se passent en négociations intéressées devant Auxerre, qu'un assaut aurait emporté.

Le 5, vers neuf heures du matin, l'on campe devant Troyes. Cinq jours se perdent parce qu'on veut laisser de côté celle qui porte le salut. Simon Charles nous a dit que jusqu'aux portes de Reims, Charles VII fut hésitant (*suprà*, p. 149). Enfin le roi est sacré le 17. Même alors, en se mettant en marche sur Paris, on pouvait y arriver avant l'armée anglaise qui, recrutée contre les Hussites, est détournée contre la France par le cardinal de Winchester. Il ne fallait pas, au mécontentement de Jeanne, se laisser leurrer par des négociations trompeuses. Quatre jours sont perdus; on en perd plus encore en ramenant l'armée vers le Midi, lorsque les Anglais eux-mêmes commettent la faute de l'arrêter à Bray. *On eut grand peur à Paris,* même après le sacre, *car il n'y avait nul seigneur dans la ville.* C'est Chuffart qui l'atteste (III, p. 549). Bedford écrivait, à la date du 16 juillet : « *Paris et tout le remanent s'en allait à ce coup; car c'est de Paris que dépend toute la seigneurie* (III, p. 549).

On accourait sous la bannière de la Pucelle, non seulement de toutes les parties de la France, mais encore des contrées voisines. C'est attesté par Jean Chartier (III, p. 167); par le secrétaire de la ville de Metz (*suprà*, p. 278); par Kœnigshoffen (*suprà*, p. 292). L'on ne demandait d'autre solde que l'honneur de combattre à la suite de l'envoyée du Ciel. Ebérhard de Windecken écrit qu'il y avait toujours assez de provisions avec elle, et que tout le temps qu'elle chevaucha dans cette chevauchée, les vivres ne manquèrent pas (*suprà*, p. 274).

Que n'aurait-elle pas accompli, si elle n'avait pas été traversée? Toute la chrétienté, d'abord ébahie, se serait rangée à la suite de sa bannière, qui était celle du Christ-Roi. Le plus beau fait qui eût été fait pour la chrétienté aurait été une réalité; et Christine de Pisan, exprimant dans ses vers l'attente commune, n'aurait pas exagéré. Mais d'elle, comme du Sauveur du monde, il devait être vrai de dire que les siens ne l'ont pas reçue ; elle devait être traversée par les passions meurtrières entre toutes : la jalousie et l'ambition qu'elle venait combattre et dont elle réparait les ruines.

V

Non seulement la cour a traversé la Libératrice par ses hésitations et ses délais ; mais dans l'action même, Jeanne a eu à combattre ceux qui devaient naturellement la seconder, et que, jusqu'à l'assaut contre Paris, elle avait fini par entraîner à sa suite.

L'historiographe officiel, Jean Chartier, écrit : « Bien souvent le Bâtard

et les autres seigneurs s'abouchaient pour aviser à ce qu'il y avait à faire; et quelques conclusions qu'ils prissent, quand Jeanne la Pucelle arrivait, elle concluait tout à l'opposite et toute autre chose à faire, et quasi contre toutes les oppositions des chefs de guerre qui se trouvaient réunis; de quoi toujours lui en prenait bien. » (III, p. 151.)

« Les conclusions des chefs n'étaient jamais mises à exécution, si elle-même n'en avait fait l'ouverture; ce dont les capitaines s'émerveillaient fort; et si ce n'eût été que toutes ses entreprises venaient à l'honneur du roi et du royaume, on eût grandement murmuré contre elle, et elle eût été renversée par envie. » (III, p. 289.) C'est en ces termes discrets que, presque un siècle après les événements, en 1514, l'auteur des *Annales de Bretagne*, Alain Bochard, exprimait ce qui fut une trop fatale réalité.

Elle devait avoir l'initiative de tout, pour qu'il fût bien constant qu'il n'y avait de salut qu'en elle, c'est-à-dire dans son Seigneur auquel elle n'a cessé de redire que tout devait être rapporté. Pour que cela fût plus constant, Dieu s'est servi des passions des chefs. Presque partout, elle a remporté ses victoires malgré leur opposition.

Vient-elle à Orléans, elle est conduite par la rive gauche, lorsqu'elle a demandé à être conduite par la rive droite, et l'on sait les difficultés qui en résultèrent. L'assaut contre Saint-Loup commence sans qu'elle soit prévenue. Jusqu'à quel point Dunois, qui commandait à Orléans, avait-il connaissance de cette attaque? les documents ne le disent pas. Il venait cependant d'entendre la Libératrice lui dire quelques heures avant, à propos de Fastolf, dont on disait l'arrivée prochaine : « Bâtard, Bâtard, au nom de Dieu, je te commande qu'aussitôt que tu sauras la venue de Fastolf, tu me le fasses savoir; car s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête » (*suprà*, p. 209). Il était difficile de revendiquer plus énergiquement qu'elle entendait avoir la conduite de la délivrance; et, par suite, que l'on ne devait rien entreprendre sans elle.

Le lendemain, jour de l'Ascension, l'on délibère sans l'inviter au conseil, encore qu'elle fût dans la maison où il se tenait; elle est appelée pour recevoir communication partielle des résolutions prises, finit par extorquer communication plus entière, témoigne être contente du plan, en recommandant qu'il soit exécuté (III, p. 151). Parole qui semble une représaille du mystère qu'on avait voulu lui faire de ce qui s'était passé, car rien ne se fit comme il avait été délibéré. Le lendemain, le fort des Augustins fut emporté, alors que les chefs, en voyant que Saint-Jean-le-Blanc était évacué, avaient déclaré, plusieurs du moins, qu'il était ingagnable, et qu'ils amenaient la retraite (*suprà*, p. 211, et III, p. 305).

Nous savons, par Paquerel, comment, le soir de cette victoire, les capitaines envoyèrent dire qu'il ne fallait pas attaquer le lendemain les Tou-

relles, devant lesquelles campaient cependant bien des Orléanais et des guerriers. Paquerel nous a dit la ferme réponse de l'envoyée de Dieu (*suprà*, p. 229). Elle ébranla si peu l'opposition des capitaines que, le lendemain, Gaucourt se trouvait à la porte de Bourgogne pour empêcher la sortie. Nous savons par Simon Charles les paroles sévères que lui adressa la Guerrière (*suprà*, p. 148). De Coutes raconte le même fait (*ibid.*, p. 204). L'on voit combien Cousinot a raison d'écrire : « D'accord avec les bourgeois d'Orléans, mais contre l'opinion et la volonté de tous les chefs et capitaines qui se trouvaient là de par le roi, la Pucelle partit à tout son effort et passa la Loire. » (III, p. 81.) « Ce ne fut qu'en voyant de quelle fière manière l'assaut était mené que les chefs, qui étaient dans Orléans, vinrent y prendre part », dit-il un peu plus loin (p. 82). La décisive journée, commencée malgré l'opposition si accentuée des capitaines, fut couronnée de succès comme malgré eux. Dunois, avec une franchise qui l'honore, dépose qu'il avait donné le signal de la retraite et l'ordre de ramener les machines en ville : l'on se mettait en devoir de lui obéir, lorsque les supplications de la Guerrière arrêtèrent le mouvement. C'est qu'*à merveille ils lui obéissaient*, dit le *Journal du siège* (III, p. 125). Le mot *à merveille ils lui obéissaient* ne se rapporte pas évidemment aux capitaines, encore que dans cette circonstance ils aient secondé le mouvement de la multitude.

A Jargeau, l'annonce que Fastolf arrivait fait à demi lever le siège ; la Pucelle arrête la retraite générale et ramène ceux qui fuyaient déjà (III, p. 132). On traite avec Suffolk contre son gré ; d'Alençon, tout en se conformant aux vues de Jeanne, ne croyait pas le moment de l'assaut arrivé, nous dit-il lui-même.

C'est sur son initiative que, Jargeau conquis, l'on se porte contre Meung et Beaugency, que l'on se met à la poursuite de l'armée anglaise pour l'anéantir à Patay.

Elle a dû faire plus d'efforts pour triompher de l'opposition qu'elle a trouvée dans son parti que pour mettre l'ennemi en fuite.

Sans revenir sur ce qui a été dit de l'échec contre Paris, qu'il suffise de rappeler ces paroles de Perceval de Cagny : « Elle fit des choses incroyables à ceux qui ne les avaient pas vues, et l'on peut dire qu'elle en aurait fait encore, si le roi et ses conseillers se fussent bien conduits et bien maintenus envers elle. » (III, p. 194.)

VI

Voilà les faits. Ils sont indéniables. Qui oserait dire que la nature peut s'élever jusque-là. La libre-pensée en sent si bien la force que nous

allons voir qu'elle n'ose pas même les faire connaître, et qu'elle n'a d'autres ressources que de les dissimuler et de les travestir.

Que l'on déroule les annales de l'histoire, et que l'on cherche un capitaine de dix-sept ans, fût-il le fils d'un roi conquérant, qui ait fait preuve des talents militaires de la Pucelle, ait inspiré à l'ennemi l'effroi que lui inspira la Pucelle, fait les conquêtes de la Pucelle, avec la rapidité de la Pucelle, malgré les obstacles qu'a rencontrés la Pucelle.

Que peut bien signifier la réponse d'un Michelet nous disant qu'au moyen âge l'on voyait souvent les femmes monter et mourir sur le rempart assiégé? Qu'est-ce à dire? L'on a vu, et l'histoire du siège d'Orléans en présente des exemples, l'on a vu, non sans admiration, des femmes s'élever jusqu'à égaler leurs maris et leurs frères en courage militaire. Expliquer la Libératrice par de pareils exemples, c'est expliquer Alexandre ou Napoléon par les soldats qui se faisaient tuer à leur suite.

Michelet cite les deux Jeanne de Bretagne, qui ont donné leurs noms à la guerre des maisons de Blois et de Montfort. Le fait qui excite le plus l'admiration est celui de Jeanne de Montfort assiégée dans Hennebon. Du haut d'une tour, elle voit que l'ennemi a déserté le camp pour emporter la place par un suprême effort. Elle sort par une poterne avec une poignée de serviteurs, met le feu au camp, et rentre sans avoir été aperçue. Quel rapport y a-t-il entre cet heureux coup d'audace et les exploits de la Pucelle? Il ne tiendrait qu'une fort mince place dans l'histoire de la Vierge-Guerrière.

Les deux Jeanne avaient grandi entourées de proches, de chevaliers, dont la guerre était le métier; elles avaient été bercées au bruit des récits militaires. Ainsi en fut-il des capitaines dont on admire la précocité guerrière. Alexandre, jeune homme, se plaignait de ce que Philippe, son père, ne lui laisserait rien à conquérir; Condé, écolier, se plaisait à élever des redoutes de neige avec ses camarades et à simuler des batailles; Napoléon, à Brienne, s'abîmait dans la lecture des Vies des grands capitaines de Plutarque; il a eu ses années de garnison avant de faire la première campagne d'Italie.

Rien de semblable dans la Vierge-Guerrière. Non seulement elle paraît général consommé à un âge où adolescent ne le fut jamais; elle le paraît soudain, sans transition, sans préparation, en passant de l'extrême d'une vie entièrement différente. Que l'on se rappelle le portrait que nous en ont tracé les témoins de la vie de Domrémy. C'est la fille si pudique que ses joues se colorent de rougeur quand ses compagnes lui disent qu'elle est trop dévote; elle est la *béguine* dont se moquent les jeunes esprits forts de Domrémy. Chose merveilleuse! Nous avons entendu de nombreux témoins affirmer qu'en dehors de sa mission, elle

conserva toujours cette même simplicité de la paysanne. « Était chose merveilleuse de son fait, dit Cousinot, et pour ce qu'elle disait être de sa charge, comme elle parlait grandement et notablement, vu qu'en autres choses, elle était *la plus simple bergère qu'on vît oncques.* » (III, p. 68.)

Et cette fille si simple, parlant peu, savait, lorsque sa charge le demandait, trouver le mot réclamé par la situation, le variant selon la conjoncture. Seguin nous a dit qu'à Poitiers elle avait quelque chose de grand et d'imposant, quand elle racontait sa céleste vocation. Qui n'admirerait la fermeté de son ton quand elle répondait aux capitaines : « Vous avez été à votre conseil, et moi j'ai été au mien, et le conseil de Messire prévaudra. » Terrible quand elle tonnait contre le blasphème ; habile lorsqu'elle disait au Connétable venu contre les ordres de la cour : « Vous n'êtes pas venu par moi, vous ne vous en irez pas par moi » ; enlevante quand, à Jargeau, en se relevant du fossé, elle s'écriait : « Amis ! sus, sus, Dieu a condamné les Anglais » ; piquante, alors qu'elle annonçait la victoire de Patay par ces mots : « Avez-vous de bons éperons », et qu'elle dissipait l'anxiété produite par cette question en disant : « Nous les aurons, quand ils seraient pendus aux nues. » Son histoire est pleine de paroles semblables.

Qui ne reconnaîtrait là ce que la théologie appelle les dons infus, c'est-à-dire des dons accordés par un miracle de la libéralité divine à un sujet, ou incapable de l'acquérir naturellement, ou qui ne pourrait y parvenir que par un long travail, des exercices, une formation, par lesquels il n'est pas passé. Ces préliminaires sont la condition du génie, du talent ici-bas. Dans quelque genre que ce soit, quelque riche que soit le génie, il n'arrive à son plein épanouissement que successivement, par l'exercice. Les qualités militaires de la Vierge-Guerrière furent des dons miraculeusement infus, parce que tout manque au sexe féminin pour y exceller, et que même le sexe fort n'y arrive jamais, fût-il naturellement doué, que graduellement, à la suite d'exercices auxquels la Libératrice ne se livra jamais. Seule, la théologie catholique explique la Pucelle et les merveilles qu'elle a accomplies

CHAPITRE V

LA PUCELLE DEVANT LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE.

Sommaire : La Pucelle est tout ensemble la preuve et l'exposé de l'Évangile tout entier.

I. — La négation de la possibilité du miracle, absurde devant la raison, est historiquement insoutenable devant le fait de la Pucelle. Jésus-Christ présent dans son corps mystique, l'Église, y manifeste constamment sa présence par le miracle. — Éclat du miracle de la Pucelle. — La vie extérieure de la Pucelle calquée sur la vie extérieure du Sauveur.

II. — Le ciel tout entier manifesté par la Pucelle.

III. — Par la Pucelle, Jésus-Christ comme dans l'Évangile intervenait en faveur des opprimés, des petits et des faibles. — Comment il intervenait en faveur des humbles sans rien dénier aux puissants de ce qui leur est dû.

IV. — Le miracle de la Pucelle était pour le bien de la chrétienté et du monde.

V. — Le miracle de la Pucelle était directement opposé au naturalisme, s'infiltrant au sein de la chrétienté.

VI. — Il est l'exposé, par un fait, de la morale et du culte catholique. — La Pucelle modèle de tous les états.

VII. — Pour ne pas entendre les enseignements du miracle de la Pucelle, l'on a mutilé son histoire. — Dieu en réservait les enseignements comme remède aux maux de notre époque. — La faveur qui a accueilli la cause de la Pucelle enfin portée à Rome.

La théologie catholique se trouve à l'aise en face de la Vénérable. Seule, elle n'est pas offusquée par semblable lumière. Loin d'en être offusquée, elle trouve dans ce fait la plus large et la plus vaste confirmation de tous ses enseignements. C'est la pensée que, dans le plus beau des discours inspirés par la fête du 8 mai, émettait, en 1844, le jeune prêtre qui devait être le cardinal Pie!... Il saluait, dans Jeanne d'Arc, *le type le plus complet et le plus large, au point de vue de la religion: un modèle à offrir aux conditions les plus diverses, à la fille des pâtres et à la fille des rois, à la femme du siècle et à la vierge du cloître, aux prêtres et aux guerriers, aux heureux du monde et à ceux qui souffrent, aux grands et aux petits, une douce et chaste apparition du Ciel, un parfum de l'Éden dans notre triste exil, et, pour parler le langage de saint Augustin:* DIEU VENANT ENCORE A NOUS PAR UN SENTIER VIRGINAL.

Qu'est-ce à dire, sinon que c'est tout à la fois une nouvelle preuve et un nouvel exposé de l'Évangile tout entier.

I

En face de pareil fait, si bien établi, que devient la négation du surnaturel, la négation du miracle? Aussi absurde au point de vue rationnel que la négation de l'existence de Dieu, elle devient insoutenable au point de vue historique, et condamne une fois de plus les négateurs à l'absurde. Admettre l'existence de Dieu, et admettre la possibilité du miracle, c'est tout un : admettre la Pucelle et admettre le fait d'un immense miracle, c'est tout un. Le fait corrobore ce qui est tout ensemble une vérité de raison et de foi.

La théologie enseigne que, tandis que Dieu a créé une multitude de purs esprits sortis parfaits de ses mains, des intelligences en possession de la science, il a voulu que l'homme, intelligence inférieure, n'y arrivât que graduellement, par une suite de tâtonnements, d'expériences. C'est la condition du génie lui-même, venons-nous de dire. Il a, dans l'ordre ordinaire, donné à l'homme plus de force musculaire, le sang-froid, qui le rendent plus apte aux entreprises laborieuses et périlleuses. Mais en établissant ces lois, s'est-il enlevé le droit de conférer soudainement ce qui, dans l'ordre de sa providence, ne s'acquiert que graduellement et moyennant son concours? Celui qui donne à l'homme, dans l'ordre ordinaire, plus de vigueur de corps et d'esprit, ne peut-il pas, par exception, combler la distance, et conférer au sexe faible ce qu'il départ au sexe plus fort?

Dira-t-on qu'il renverse les lois de la nature? Quelle meilleure manière de montrer qu'il en est le maître et que c'est lui qui les a établies? Objectera-t-on que dès lors elles cessent d'être constantes? Depuis quand un chef d'empire, en faisant grâce à un condamné aux galères sur cent mille malfaiteurs qui les subissent, détruit-il le code qui y condamne les violateurs de la morale? La proportion des dérogations aux lois de la nature par le miracle est incomparablement moindre. Et cependant, des esprits, par ailleurs non vulgaires, se laissent arrêter par une objection que, par égard pour eux, nous n'appellerons pas puérile, nous contentant de le penser. Que devient l'axiome : l'exception confirme la règle? La Pucelle est une de ces exceptions ; c'est Dieu manifestant sa présence dans le monde moral et politique, où, tout en laissant aux activités humaines leur libre jeu, il est aussi souverain que dans l'ordre physique.

La Pucelle, c'est Dieu venant encore à nous par un chemin virginal, a dit l'éloquent panégyriste de 1844. Il a promis d'être avec son Église jusqu'à la consommation des siècles. Elle est sa continuation à travers

les âges; il lui a promis des miracles, et des miracles plus grands que ceux qu'il faisait lui-même : *Quæ ego facio faciet, et majora horum faciet.* Le don des miracles est dans l'Église en permanence. Les canonisations en sont une preuve éclatante : l'on n'y procède qu'après des miracles minutieusement constatés. Combien, par lesquels Notre-Seigneur manifeste sa vertu théandrique, ne sont pas soumis à l'examen, et ne sont connus que de ceux en faveur desquels ils ont été opérés, ou du groupe d'amis qui les ont aidés à les obtenir!

Il en est de la vie de Jésus-Christ dans son Église comme de sa vie dans une chair mortelle. L'Évangile ne nous a fait connaître que le petit nombre des miracles qu'il a opérés : la résurrection de Lazare, la guérison de l'aveugle-né, du paralytique. Il désigne par des expressions générales cette multitude d'aveugles, de boiteux, de malades rendus par sa parole à la pleine santé. Jésus-Christ opère toujours de ces miracles pour ainsi dire privés dans son Église; et l'on ne serait peut-être pas téméraire en disant que, à considérer le corps mystique de Jésus-Christ dans son universalité, la vertu théandrique s'en échappe à chaque instant; mais il lui plaît de la manifester quelquefois d'une manière plus éclatante, en sorte qu'on ne puisse pas ne pas remarquer et voir. Tel fut l'événement qui, au commencement du XVe siècle, jeta dans la stupeur tous les royaumes de la chrétienté : le miracle de la Pucelle. Miracle à part, inouï jusqu'alors, et par lequel, ainsi que le remarque Mgr Pie, il semble avoir voulu accumuler tous les dons divins sur la tête de l'enfant de son choix, sans qu'il manque une pierrerie à ajouter à sa couronne.

C'est qu'en effet, c'était lui qui se manifestait au sein de cette humanité qu'il a épousée au jour de son Incarnation, et dont il ne veut jamais se séparer. Combien de fois la Vénérable a-t-elle répété : tout ce qu'*il y a de bon en moi est à notre Seigneur!* Elle n'a cessé de le redire; on ne saurait trop insister, c'est à tout propos qu'elle ramène le nom de son Seigneur. Son Seigneur, l'ayant faite pour se manifester par elle, a taillé sur le modèle de sa vie mortelle jusqu'au cadre de sa vie extérieure. Si tous les saints et tous les élus ne sont tels que par l'imitation des vertus de l'éternel Modèle, il n'en est pas ainsi des phases de leurs jours terrestres. Les trois phases de la vie de la Pucelle reproduisent les trois phases de la vie mortelle de Notre-Seigneur.

Quoi de plus semblable à la vie de Nazareth et à ses obscurs travaux que la vie de Domrémy et ce que les témoins nous ont dit des occupations de l'adolescente? Elle a pu la résumer elle-même, a-t-il été observé, par les paroles de l'Évangile résumant cette première partie de la vie de l'Homme-Dieu. Je leur obéissais en tout, excepté au cas des fiançailles à Toul. N'est-ce pas l'*erat subditus illis*, excepté lorsqu'il demeure trois

jours au temple, l'obéissance au Père du Ciel devant passer avant l'obéissance aux parents de la terre? C'était le motif de celle qui disait hautement que pour obéir à Dieu elle aurait quitté cent pères et cent mères.

Soudain, l'Homme-Dieu sort des ténèbres où il s'était volontairement enseveli. Pour exprimer le sentiment produit par les merveilles qu'il sème sur ses pas, les évangélistes emploient identiquement le même mot que les chroniqueurs pour exprimer le sentiment produit par les merveilles de son Envoyée. *Stupebant turbæ; stupebant omnia regna christianitatis.* L'affectation avec laquelle les chroniqueurs font observer que la Libératrice avait été pastoure, et en conservait la simplicité, ne rappelle-t-elle pas cette parole de l'Évangile : « *N'est-ce pas un artisan, et un fils d'artisan?* »

Mais c'est surtout la passion qui, comme il sera démontré dans le volume suivant, reproduit minutieusement la Passion de Notre-Seigneur.

Il n'y a pas jusqu'aux paroles de celle qui ne savait ni A ni B, qui ne soient parfois les mêmes que celles de son Seigneur; quelques exemples ont été cités : le volume suivant nous fournira l'occasion d'en signaler un bien plus grand nombre. A ceux qu'étonnerait le rapprochement qui vient d'être fait, Mgr Pie a répondu que la ressemblance du disciple n'est pas une injure pour le maître.

Dans le miracle de la Pucelle, la théologie voit une preuve sensible de la permanence de Jésus-Christ dans son Église, et de la vertu divine dont il la pénètre.

II

Jésus-Christ n'y apparaît pas seul, et c'est avec autant de profondeur que de vérité que le cardinal Pie appelle la Vénérable une douce et chaste apparition du Ciel. « *Je suis venue au roi*, disait-elle, *de par Dieu, la Vierge Marie, et tous les benoits saints et saintes du Paradis.* » Le Ciel tout entier s'ouvre au-dessus de la fille d'élection.

Le nom de l'auguste Mère de Dieu figure à côté de celui de son divin Fils sur l'anneau et l'étendard de la Vénérable. La Pucelle aime à visiter tous les lieux où se font sentir les particulières influences du Ciel. Les oratoires, les autels dédiés à Notre-Dame ont ses préférences, témoin la chapelle de Notre-Dame à Domrémy, la chapelle de Notre-Dame de Bermont, de Notre-Dame de Vaucouleurs, de Notre-Dame des Miracles à Orléans, l'autel de Notre-Dame dans la basilique de Saint-Denys. C'est le samedi qu'elle faisait son pèlerinage à Bermont; c'est le samedi qui sera le jour de ses grands triomphes : le samedi 7 mai, conquête des Tourelles; le samedi 18 juin, victoire de Patay; le samedi 9 juillet, soumission de

Troyes ; le samedi 16 juillet, entrée à Reims. Le samedi 12 février, elle avait annoncé la défaite de Rouvray ; elle avait passé le samedi 5 mars, à Sainte-Catherine de Fierbois, d'où elle s'était annoncée au roi. Le jour ecclésiastique commence avec les premières vêpres du lendemain ; Jeanne entrant à Orléans sur les huit heures du soir, le vendredi 29 avril, y entrait liturgiquement le samedi. Par là encore, l'histoire de la Vénérable se trouve en parfaite harmonie avec l'enseignement catholique qui, au Fils Éternel du Père, associe toujours la divine Mère qui l'a fait Fils de l'homme.

Rien que de parfaitement conforme à la doctrine catholique, dans ce qu'elle dit de saint Michel qui l'a suscitée, qui est son gouverneur, est à la tête du conseil qui la dirige, lui apparaît escorté d'un grand nombre de purs esprits. Elle se dit assistée par les Anges, qu'elle voit parmi les hommes qui ne les voient pas. Qu'est-ce à dire ? Elle voit sensiblement ce que les croyants à l'enseignement catholique ne voient que des yeux de la foi. C'est l'enseignement catholique, que Dieu associe les purs esprits au gouvernement du monde ; l'enseignement catholique, qu'il y a subordination entre ces saintes milices, et que saint Michel en est le prince : *Michael princeps militiæ angelorum*, dit l'Église dans sa liturgie. Elle nous fait dire encore : « *Toutes les fois que s'opère une œuvre de merveilleuse efficacité, c'est Michel qui est dit être envoyé*[1]. » La jeune fille, qui n'avait pas lu cet enseignement de saint Grégoire, emploie pourtant les mêmes termes, quand elle dit que l'Ange venait pour grande chose (*suprà*, p. 23) : une grande chose, certes, que de ressusciter la France, et cependant cette résurrection avait pour fin des choses plus hautes encore. Toutes les Écritures sont pleines de l'intervention des saints Anges ; c'est une vérité théologique, que chaque homme a son Ange gardien. Ici encore l'accord est parfait.

Jeanne voyait saint Louis et saint Charlemagne intercéder auprès du trône de Dieu ; elle a été au pied de la lettre élevée par sainte Catherine et sainte Marguerite, et a vécu dans leur intime familiarité. Le dogme de l'intercession des saints est un dogme de foi ; l'Église militante vit dans les rapports les plus intimes avec l'Église triomphante. Chaque jour, elle offre le saint sacrifice pour remercier Dieu des victoires de ces frères aînés ; elle les implore ; ce n'est qu'une seule et même Église ; une partie est rentrée victorieuse dans la patrie, et du haut de ses remparts, anime, soutient les bataillons qui luttent encore, leur transmet des secours réconfortants. L'enseignement théologique est confirmé, lorsque des frères, que leurs vertus et leurs œuvres rendent aussi dignes de foi

1. Quoties miræ virtutis aliquid agitur, Michael mitti perhibetur (29 sep., VIe leçon).

que la Vénérable, nous affirment avoir vu durant de longues années, vu de leurs yeux, venir à leur secours et à leur aide, ceux que par la foi nous invoquons sans les avoir vus.

III

C'était bien la vertu de l'Homme-Dieu qui s'échappait encore de celle qu'il remplissait de ses influences. Il a pris une chair pour compatir, compatir sur les foules surtout, sur les multitudes, *misereor super turbam*. Durant cinq ans, saint Michel fit passer dans le cœur de la fille de Jacques d'Arc ce sentiment du cœur de Jésus. « Que vous disait l'Ange? lui demandait-on à Rouen. — *Il me racontait la pitié qui était au royaume de France.* » La calamité était au-dessus de toute description. Il n'y a rien à retrancher au tableau qui en a été tracé ailleurs (I, p. 417; II, p. 52 et seq.).

Les documents sont unanimes : combien de fois, au Nord et au Midi, on lit qu'en tel village la taille n'a rien produit parce que les habitants se sont enfuis ! Que d'églises sans prêtres ! Sept cent mille clochers sur dix-sept cent mille furent détruits dans cette horrible guerre de Cent-Ans, pendant laquelle les meilleures provinces de France se couvrirent de forêts et de bois. L'oppression pesait principalement sur les habitants des campagnes, sur les laboureurs. Monstrelet nous a conservé leur complainte (édit. Buchon, IV, p. 387).

Il n'y a pas d'exagération dans ce couplet :

Vin ne (*ni*) froment, ne autre blé
Pas seulement du pain d'avoyne,
N'avons notre saoul la moitié
Une seule fois la sepmaine ;
Les jours nous passons à grand'peine,
Et ne savons que devenir ;
Chacun s'en veult de nous fuyr.

L'ambition et les compétitions des grands avaient déchaîné ce déluge de maux. La multitude mourait des discordes provoquées par leurs querelles. Les dilapidations de la cour avaient amené, principalement à Paris, des plaintes et des mouvements populaires, dont Jean sans Peur s'était fait une arme pour disputer le pouvoir à la maison d'Orléans, ou aux Armagnacs, réputés le parti des seigneurs et des nobles. Si l'on sait comment les révolutions commencent, il est bien impossible d'en prévoir l'issue et les complications. Nous avons exposé, dans un autre volume, comment le Bourguignon avait livré la France à l'étranger, et travaillait avec l'envahisseur à faire de la France une province anglaise. Si les

Armagnacs avaient l'honneur d'être le parti national, ils avaient le tort d'être, par leurs déprédations, leurs excès de tout genre, aussi redoutables aux populations que les Anglais eux-mêmes. Les maux de la multitude comptaient peu dans leurs appréciations. Chez eux se trouvait principalement cette noblesse qui, à Azincourt, avait refusé les six mille hommes que Paris se proposait de leur envoyer, en disant « Qu'avons-nous à faire de ces hommes de boutique? » Du haut de leurs dextriers, ils regardaient avec mépris cette « piétaille », composée des hommes du commun, qui, n'ayant pas de quoi se monter, combattaient à pied, avec des haches, des guisarmes, des frondes, tout ce qui leur tombait sous la main. Charles V, a-t-il été dit d'après M. Boutaric (III, p. 13), pour former des archers, avait ordonné que l'on se livrât le dimanche au jeu de l'arc. L'on s'y porta avec une ardeur qui alarma la noblesse. Craignant d'être supplantée, elle obtint que le roi réduisît à un homme par paroisse le nombre de ceux qui pourraient s'adonner à pareil exercice.

Si la Vierge-Guerrière fut avec les Armagnacs, puisqu'ils étaient la vraie France, elle avait pour mission de relever aux yeux de son parti les foules broyées et dédaignées. Elle rappelait, à ceux qui l'oubliaient trop, ce que les laboureurs disaient dans leur complainte :

Chrétiens sommes-nous voirement,
Et en Dieu sommes tous vos frères.

Ce n'est pas seulement en faisant cesser la guerre par l'expulsion de l'envahisseur, en rajeunissant l'idée du pouvoir chrétien qu'elle venait en aide aux multitudes; Jésus-Christ, en prenant au dernier rang l'instrument de ses miséricordes, en faisant ressusciter la France par celle qui était néant aux yeux des grands, continuait le plan des premiers jours. Si le choix des Apôtres parmi les pêcheurs de Galilée est une manifestation de sa puissance, il est aussi une manifestation de ses prédilections pour les petits, parmi lesquels il a voulu naître, au milieu desquels il a passé les jours de sa vie mortelle, dont il a voulu être entouré depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Ce qui a été déjà dit à plusieurs reprises du cortège préféré de la Vénérable, des objets particuliers de sa compassion, prouve comment la vertu de son Seigneur la pénétrait tout entière.

Elle aussi a trouvé, parmi les foules, non-seulement ses constants approbateurs, mais aussi des soutiens qui ne lui firent jamais défaut. A sa suite, les milices populaires, et généralement ceux qui étaient plus bas, eurent l'honneur de travailler à la libération du pays. Les Chroniques observent que, dès la première heure, on voyait parmi ceux qui la suivaient des hommes à pied, armés comme le permettait leur condition. C'est

grâce à eux qu'à Orléans, malgré l'opposition des capitaines royaux, elle attaque les Tourelles; c'est parce qu'ils lui obéissaient à merveille que l'imprenable forteresse fut emportée, alors que, comme il l'avoue lui-même, Dunois avait donné le signal de la retraite. « Elle avait avec elle une grande quantité de gens du pays à pied, qui faisaient très bien leur devoir, et l'avaient fait ès batailles contre les Anglais. » (III, p. 471.) Ainsi parle à la fin des pages qu'il lui consacre le notaire Pierre Cochon. La noblesse pauvre consentait à combattre avec elle dans un rang qui semblait une déchéance. « Plusieurs gentilshommes, n'ayant pas de quoi s'armer et se monter, venaient comme archers et coutilliers, montés sur de petits chevaux, convoitant de la servir et de connaître ses faits comme chose venant de Dieu. » (III, p. 94.) La Trémoille et d'autres seigneurs du conseil étaient courroucés de voir tant de gens venir de toutes parts servir le roi à leurs dépens (III, p. 189). N'était-ce pas parce qu'ils voyaient le *commun* grandir par ses services et son désintéressement? N'était-ce pas là pour la Vénérable, comme pour son Seigneur, la cause de l'envie qui s'attacha à ses pas? Ce n'est nullement sans vraisemblance.

Les préférences de la céleste envoyée pour les petits, l'appui qu'elle trouva parmi eux, ne lui firent jamais oublier les égards les plus exquis envers les grands. Les sentiments qu'elle exprime vis-à-vis du roi, de la reine, du duc d'Orléans prisonnier, bien des traits rapportés par les Chroniques et les témoins de sa vie, prouvent combien elle était fidèle à rendre l'honneur à qui l'honneur est dû. Boulainvilliers écrit d'elle qu'elle aime les nobles. Ils sont dignes d'amour lorsqu'ils sont nobles par l'âme, non moins que par les titres et par le sang. L'idéal de la noblesse, c'était la chevalerie dans sa primitive institution. Quand elle tend à se rapprocher de cet idéal, elle est dans un pays ce que les ossements sont dans le corps : elle en maintient et défend les droits et les traditions; elle en est tout à la fois la force et l'ornement; elle justifie des privilèges qui sont ruineux et très justement odieux, quand elle en réclame les bénéfices et en répudie les charges. Née dans les derniers rangs des classes populaires, venue pour la défense des opprimés et des humbles, apparaissant cependant comme la personnification de la chevalerie chrétienne, la Pucelle unissait parfaitement les extrêmes dans sa personne.

IV

Par les miracles de la Pucelle, l'Homme-Dieu faisait plus que relever la France, il ménageait un immense secours aux nations chrétiennes et au monde tout entier. Aux yeux du comte de Maistre, la vocation de la France est aussi évidente que le soleil, et le grand penseur ne craignait pas

d'écrire, au moment où notre pays était en proie au paroxysme le plus aigu d'impiété qui déshonore ses annales, le 28 octobre 1794 : « Je vois dans la destruction de la France... l'abrutissement irréparable de l'espèce humaine, et même, ce qui vous étonnera beaucoup, une plaie mortelle pour la Religion. » Ce témoignage du génie est-il isolé? Il serait facile d'en recueillir de semblables sous la plume des Papes, depuis saint Anastase ou saint Hormisdas, jusqu'à l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens* de Léon XIII. Grégoire IX appelait le royaume de France *l'exécuteur spécial des divins desseins, le carquois que le Dieu Rédempteur s'est passé autour des reins.* Le soudan d'Égypte parlait comme les Papes, alors que, quelque temps avant l'arrivée de la Pucelle, il disait : « *Le roi de France dort; je crains les autres comme rien.* » Au moment même où ce livre s'imprime, un des plus fermes esprits de notre temps, dans une allocution qui a été un événement, n'a pas craint de dire, après avoir visité l'Italie et l'Amérique : « Partout où j'ai passé, j'ai pu constater que le Catholicisme c'était la France, et la France c'était le Catholicisme[1]. » A cinq siècles près de distance, ce sont les belles paroles de Thomassin, citées dans le volume précédent (p. 262) : « Sache un chacun que Dieu a montré et montre un chaque jour qu'il a aimé et aime le royaume de France. Il l'a spécialement élu pour son propre héritage; et par le moyen de lui, entretenir la sainte foi catholique, et la remettre du tout sus ; et pour ce, Dieu ne le veut pas laisser perdre. »

Infidèle, la France est exemplairement châtiée. Elle voulut, durant le xive siècle, faire de la Papauté son instrument, au lieu d'en être le bouclier et le bras. Après l'avoir fixée à Avignon, dans une honorable captivité, elle fit le grand schisme, pour ne pas la laisser échapper. Les désastres de la guerre de Cent-Ans furent le châtiment; mais, comme l'observe Thomassin, Dieu ne veut pas *la laisser perdre*. Par suite de cette gratuite vocation, il lui ménage de ces soudains relèvements que Pie II, nous l'avons vu, se plaisait à constater. Aucun de plus merveilleux que celui qui lui fut octroyé par la vénérable Jeanne.

Relever la France, c'était donc, comme l'observaient Jacques Gelu (I, p. 43), l'auteur du *Breviarium historiale* (I, p. 57), Cybole (p. 277), ménager un appui à la chrétienté tout entière ; bien plus, selon la parole de Joseph de Maistre, prévenir l'irréparable abrutissement du monde. Encore que Charles VII ait peu compris la signification du miracle de la Pucelle, il eut cependant le mérite d'empêcher la réouverture du grand schisme, en refusant de reconnaître l'antipape Félix V; il eut le mérite d'amener son abdication, acte excellent qui lui valut les éloges les plus

1. M. Brunetière à Besançon, *l'Univers*, samedi 19 février 1898.

pompeux de Nicolas V, acte que Dieu récompensait immédiatement, en lui donnant, moins d'un an après, la Normandie et la Guyenne.

V

Ne pourrait-on pas dire plus encore ? Par ce miracle d'un genre si particulier qu'il n'a pas son semblable dans l'histoire et que Dieu ne l'a fait qu'une fois, entouré d'un tel luxe de preuves que le nier c'est ne vouloir rien savoir du passé, placé si bien en plein courant de l'histoire que l'on ne peut passer sans le voir, l'Homme-Dieu, en même temps qu'il répondait aux erreurs naturalistes qui s'infiltraient dans l'édifice chrétien et en préparaient la ruine, jetait un défi au naturalisme des siècles qui allaient suivre. Il lui préparait une démonstration qui le rend inexcusable s'il ne la considère pas, puisqu'elle est si frappante; plus inexcusable encore s'il la considère, car il ne peut en nier la force qu'en se jetant dans la plus patente déraison.

Le miracle de la Pucelle frappe le naturalisme en politique. Nous l'avons vu. Jésus-Christ, sa loi règle première des souverains et des sujets, telle est la vraie base des institutions sociales; en dehors, ce sera la tyrannie ou l'anarchie. Il n'y a pas d'autre nom de salut sous le Ciel; c'est vrai de la vie de l'éternité, c'est vrai de la vie du temps.

Le naturalisme renaissait dans les beaux-arts. Une admiration effrénée pour l'antiquité païenne allait inonder la littérature, la peinture, la sculpture, de la reproduction d'une mythologie sensuelle, grossière; par amour pour la forme plastique, elle allait reléguer parmi les œuvres de la barbarie les œuvres où le sentiment chrétien transformait si divinement la matière et la nature elle-même dans ce qu'elle a de bon et de beau. Les impures fables de l'Olympe allaient devenir beaucoup plus familières que les vies des saints. Ces vies allaient, dans leur ensemble, être dépouillées de leur merveilleux, et en attendant de rejeter entièrement tout surnaturel, même celui de l'Évangile, on allait se faire gloire de n'admettre que les miracles de l'Évangile. Mais l'Évangile promet le miracle à son Église, et ne fût-ce que par la foi à l'Eucharistie, le chrétien admet la réalité de miracles invisibles bien au-dessus de tous ceux qui se trouvent dans la vie des saints.

Il n'y a pas de vie de saint plus merveilleuse que celle de la Pucelle; et il n'y a pas d'histoire entourée de plus de preuves d'authenticité. Pourquoi, si, sans renverser toute histoire, l'on ne peut rejeter l'histoire de la fille de Jacques d'Arc, refuser d'admettre les vies moins merveilleuses que l'Église, dans sa liturgie, raconte à la piété de ses fidèles, dont elle glorifie les faits miraculeux, jusque dans les oraisons du saint sacrifice? Elle

n'est pas plus atteinte du mal d'une imbécile crédulité que coupable du crime d'imposture. Elle sait bien que Dieu n'est pas honoré par le mensonge. Le plus grand de ses docteurs pose en principe qu'il n'y a pas d'autorité plus élevée que celle de sa coutume ; qu'en tout, un catholique doit s'y conformer avec un soin jaloux : *Maximam habet auctoritatem Ecclesiæ consuetudo, quæ semper est in omnibus æmulauda* (2ª 2, qª X, a. 12).

La force de l'Église est dans son unité, et son unité ressort de ce qu'elle est bâtie tout entière sur la pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir. C'est par son Vicaire que l'Homme-Dieu en unit toutes les parties, et en maintient la solidité. Or, au moment où paraissait la Pucelle, se faisaient jour des doctrines qui déplaçaient le fondement divinement établi, énervaient, annulaient l'autorité de celui qui doit paître le troupeau, agneaux et brebis ; faisaient du confirmateur de la Foi un confirmé, non seulement par ses frères dans l'épiscopat, mais encore par ceux qui s'attribuaient l'honneur du savoir et se disaient les hommes *en ce* connaissant. C'était le Gallicanisme tel que le professaient les bourreaux de la Pucelle, qui, après le brigandage de Rouen, allaient perpétrer le brigandage de Bâle, ainsi que cela a été largement démontré dans le premier volume de *la Vraie Jeanne d'Arc* (Voy. le livre II et spécialement le chap. VII).

Le martyre de la Pucelle met au front des pères du Gallicanisme la tache de sang qui marqua le front de Caïn. Rejetant les appels réitérés de la victime au Pape de Rome, ils la livrèrent au bras séculier en vertu des principes par lesquels, moins de dix ans après, ils livraient le Pape Eugène IV au même pouvoir, cette fois révolté de la sentence parricide. Ils osèrent bien prononcer, qu'en dehors de leur sanhédrin, la sainte fille avait donné le vertige à toute l'Église d'Occident, que l'admiration, par laquelle elle élevait les peuples vers le Ciel, était une iniquité et un scandale, que tant et de si pures vertus, tant de divines merveilles qui brillaient en elle, devaient être attribuées aux esprits infernaux. Vendus à l'envahisseur, ou tremblants devant ses menaces, complices de quelques courtisans mitrés, fléaux de l'Église dans tous les âges, ils disent ce que doit attendre l'innocence, la sainteté, entre les mains de la fausse science, de la science infatuée d'elle-même, en révolte contre l'autorité divinement établie.

Le rationalisme et le naturalisme de notre âge, l'impiété du XVIIIe siècle, les hérésies du XVIe siècle, ont eu pour puissants précurseurs, conscients ou inconscients, les pères des doctrines dites gallicanes, qui furent les bourreaux de la Libératrice.

Le Seigneur de Jeanne, Notre-Seigneur Jésus-Christ, par son envoyée, manifestait, avec un éclat nouveau, et peut-être d'une manière plus vive

qu'il ne l'a fait depuis les Apôtres, sa présence au sein de l'humanité régénérée; il condamnait les erreurs qui tendaient à détruire son œuvre, en substituant un naturalisme corrupteur et oppresseur à l'ordre surnaturel et divin qu'il est venu établir parmi les hommes. La Pucelle est une démonstration nouvelle dans sa forme, convaincante par ses multiples aspects, de la divinité du Christianisme et de l'Église catholique. Elle est un exposé célestement attrayant de sa morale et de son culte.

VI

Que l'on se rapporte au tableau qui a été tracé de ses vertus dans un de nos derniers chapitres. Ne l'avons-nous pas vue embrasser, avec un indicible amour, toutes les pratiques qui les nourrissent? Amour des sanctuaires consacrés par la piété, insatiable désir de ce qui est la partie la plus vive de la religion, de l'assistance à la sainte messe, la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, le besoin de la prière, les pratiques les plus humbles: faire brûler des cierges, tresser des guirlandes pour la statue de Notre-Dame et de ses Saintes, se jeter à genoux au son de l'Angelus; les longs offices, les chants pieux; les sources les plus diverses de la divine histoire nous ont appris combien toutes ces saintes choses furent chères à la fille de Jacques d'Arc.

Le cardinal Pie a justement dit qu'elle était un modèle à proposer à toutes les conditions, à la fille des pâtres et à la fille des rois. Imagine-t-on un idéal plus parfait de la jeune fille dans un ménage de pauvres cultivateurs, que celui que nous ont retracé les témoins de Domrémy? En restant la paysanne, ses procédés vis-à-vis de la reine, sa manière de traiter avec le roi, les princes du sang et les grands en général sont si pleins de vraie courtoisie, elle a si bien vis-à-vis de chacun le ton qui convient, que l'on peut la proposer comme modèle à la fille des rois.

Le centre de la vie du prêtre, c'est l'autel et l'offrande de l'auguste Victime. C'est bien lui qui doit s'approprier la parole de la Vénérable, que l'on ne saurait trop purifier sa conscience. Quel prêtre ne s'estimerait heureux d'avoir, en présence des saintes Espèces, les sentiments de brûlant amour qui faisaient qu'à cette vue le visage de la sainte fille était inondé de ruisseaux de larmes. Le prêtre doit quitter l'autel et l'Église pour courir après les âmes et les y ramener avec lui. Quel zèle que celui de la Pucelle! Combien actif! Combien étendu! Après avoir converti ses hommes d'armes et la cour, remis la France dans les voies chrétiennes, la dernière phrase de la lettre aux Anglais nous prouve qu'elle avait en vue un fait sans pareil en faveur de la chrétienté. La Pucelle s'offre au guer-

rier, nous l'avons vu, comme le modèle accompli du soldat et du général; elle est encore plus le modèle de la noble fin pour laquelle il doit tirer son épée et verser son sang, des sommations auxquelles il doit avoir recours avant d'en venir à cette redoutable extrémité de la guerre, des égards qu'il doit avoir pour les vaincus.

La Pucelle est le modèle des âmes contemplatives. Avec quel respect, et cependant quelle intime familiarité, elle traite avec ses saintes et ses frères du Ciel ! Quelles marques vraies et solides elle donne pour discerner les visions divines des ruses par lesquelles l'esprit des ténèbres cherche à les contrefaire, en se transfigurant en ange de lumière! Et cependant où trouver vie plus fécondement active?

Elle est le modèle à offrir aux heureux du siècle. Est-ce que jamais homme mortel passa soudain des ténèbres d'une vie obscure au midi d'une gloire comparable ? Quand le soleil de la gloire, si dangereux par ses feux, darda-t-il soudainement sur une tête des rayons si embrasés ? Et la jeune fille les supporte sans le moindre éblouissement! Elle reste la jeune fille simple, candide, sans ombre d'orgueil comme sans timidité. Fallait-il que son esprit fût soumis à Dieu pour qu'il communiquât à sa chair, avec un charme divinement virginal, les émanations angéliques qui faisaient qu'autour d'elle même les libertins étaient rendus momentanément au calme de l'Éden primitif! Elle est le modèle à offrir à ceux qui souffrent. Sous quel pressoir elle a vécu depuis le jour où elle reçut son annonciation, jusqu'au jour où son âme s'envolait vers le Ciel au milieu des feux du bûcher! Quel accablant secret pour l'enfant de douze ans, que l'incroyable mission dont l'entretiennent, durant cinq ans, les anges et les saintes! Quel cœur ne frémirait à la vue d'une faible partie des obstacles franchis par la jeune fille! Quelle accablante douleur de sentir le peu de foi, l'insouciance, la trahison paralyser d'ineffables libéralités, empêcher d'arrêter des fleuves de larmes et de sang, de prévenir d'immenses malheurs! Même dans son année de triomphe, la Vénérable dut porter poids si accablant. Et elle ne succombe pas, son ardeur n'en est pas ralentie ! Que n'est-ce pas de sa passion et de son martyre ? Fort de l'observation du cardinal Pie que la ressemblance du disciple n'est pas une injure pour le maître, nous espérons bien établir qu'à s'en tenir aux contours extérieurs, jamais la passion et la mort du Rédempteur n'ont été plus minutieusement reproduites et pour ainsi dire calquées.

C'est donc bien justement que le futur cardinal Pie appelait la Vénérable le type, ou l'exposé par un fait, le plus étendu et le plus large de la Religion. C'est bien justement aussi que la sainte fille, parlant de l'Ange qui la conduisait devant Charles VII, disait qu'il venait pour grande chose.

La sagesse de Dieu faisant la paysanne de Domrémy si belle, si sainte, si immaculée, accumulant sur sa tête tous les dons divins, au point que le panégyriste de 1844, auquel ces expressions sont empruntées, disait chercher en vain une pierrerie à joindre à sa couronne, la sagesse divine ne se devait-elle à elle-même de se proposer des fins proportionnées au déploiement de tant de ravissantes libéralités?

N'est-il pas dans l'ordre que nous cherchions à les pénétrer pour admirer la splendeur de ses voies? Ne voulait-il pas que ses disciples pénétrassent le sens de ses paraboles, de ses œuvres, de ses miracles, et ne l'a-t-on pas entendu leur dire : « *Et vous aussi vous êtes sans intelligence. — Adhuc et vos sine intellectu estis* » ? N'est-ce pas mériter ce reproche que de se contenter du fait matériel de l'histoire de la Pucelle ? Tout doit y être plein d'harmonie; et il n'y a pas jusqu'aux dates des principaux événements qui ne nous paraissent avoir leur signification. La Vénérable naquit au jour de l'Épiphanie, c'est-à-dire au jour des trois grandes manifestations de Notre-Seigneur; la Vénérable aussi devait être une grande manifestation de l'Homme-Dieu. Les principaux événements de sa vie se rattachent à la fête de l'Ascension; l'Homme-Dieu, qui a été au nom de ses fidèles prendre possession du Ciel, ne veut-il pas nous faire palper par sa fiancée qu'il n'en est pas moins présent avec les siens, ainsi qu'il l'a promis, et que sa vertu théandrique pénètre son corps mystique qui est son Église? La martyre subit son supplice la veille de la fête du Sacrement du corps du Christ; la Pucelle n'a-t-elle pas du Sacrement de l'amour du Christ ce caractère qu'elle est un signe sensible de l'amour infini qu'il porte aux hommes, et de l'alliance indissoluble qu'il a conclue avec la race d'Adam?

Et parce qu'il plaira à l'impiété, ou même au timide chrétien de sourire, de laisser tomber le mot de *mysticisme*, faudra-t-il se priver de la joie d'admirer Dieu dans ses œuvres, et mériter de sa part le reproche : « *Adhuc et vos sine intellectu estis* »?

VII

Et pourtant, dira-t-on, les erreurs naturalistes contre lesquelles la Pucelle fut suscitée n'ont pas été arrêtées; elles ont continué leur marche progressive, et nous en contemplons aujourd'hui avec terreur l'évolution extrême. D'accord ; les erreurs nées de la passion ne meurent que malgré elles. La royauté ne fut pas plus chrétienne après Charles VII qu'elle ne l'avait été sous les premiers Capétiens ou les deux races qui l'avaient précédée. C'est vrai. Tout en voulant rester chrétienne et catholique, — ce n'est que justice de le dire, — elle le fut moins ; elle finit

même par concilier son christianisme avec des prétentions semi-idolâtriques. Elle en est morte.

L'Université de Paris, les Parlements ne renoncèrent pas à la doctrine gallicane parce que la Libératrice avait été condamnée au bûcher en vertu de ces doctrines, et par ceux qui les formulèrent et les implantèrent parmi nous ; c'est vrai. Le Gallicanisme est mort avec l'absolutisme politique qui l'imposait, qu'il étayait, et dont en réalité il a été la ruine. L'anathème du Concile du Vatican l'a pour jamais scellé dans la tombe ; mais il était déjà si profondément atteint que, dans l'auguste assemblée, ses derniers tenants n'osaient pas franchement l'avouer et se contentaient de soutenir qu'il était inopportun de lui porter ce coup suprême.

Tant que prévalurent l'absolutisme royal et le Gallicanisme, il fut impossible de présenter l'histoire de la Libératrice dans tout son jour, d'en déduire les leçons et les enseignements. Il en ressortait une trop éclatante condamnation de ces deux erreurs, à la suite desquelles le naturalisme a remporté ses funestes triomphes. Combien on a arrêté d'écrits moins accusateurs de ce que l'on voulait mettre au nombre des dogmes intangibles ! L'on s'est habitué à ne présenter qu'une Jeanne d'Arc de tout point incomplète, défigurée, mutilée. L'on taisait ses paroles les plus significatives sur la royauté de Jésus-Christ ; l'examen préalable de Chinon et de Poitiers était à peine indiqué, ou ridiculisé ; on estompait les prophéties, les talents militaires, l'on taisait les oppositions qu'elle avait trouvées dans son parti. La fin de la mission à Reims en faisait un personnage énigmatique. Pour couvrir le rôle à jamais odieux de la schismatique université de Paris, diminuer l'horreur qu'inspire le Caïphe de Beauvais, l'on courait sur le procès de Rouen, et l'on en altérait les incidents. Une école historique avait prévalu qui ne consentait pas à avouer, même en histoire, les prévarications de prélats indignes. Pie IX, rapporte-t-on, aurait finement caractérisé cette école en disant que si elle avait écrit l'Évangile, elle aurait passé sous silence la chute de Saint-Pierre, si longuement racontée par les quatre évangélistes, et dissimulé la trahison de Judas. La divinité de l'Église ressort sans doute des vertus héroïques des saints, spécialement dans l'ordre ecclésiastique, pépinière toujours féconde d'incomparables bienfaiteurs du genre humain, mais ne ressort-elle pas aussi des défaillances de ses ministres dans tous les âges ? Quelle autre main que la main de Dieu peut la maintenir à travers les siècles, alors qu'un si grand nombre de ceux qui devaient en être le soutien et l'appui l'ont si souvent déchirée, et tantôt ouvertement, tantôt secrètement, par crainte, par ambition, ou pour des motifs pires encore, ont fait cause commune avec ses ennemis ? Toutes ces causes, et d'autres encore, par exemple la crainte de trop accorder au surnaturel et d'en-

courir les moqueries du naturalisme, l'habitude de ne pas remonter aux sources, ont empêché de voir dans sa magnifique ampleur l'œuvre divine. L'on acceptait et l'on transmettait à son tour une Jeanne d'Arc amoindrie, sujet d'admiration sans doute, mais à laquelle l'on ne demandait pas les enseignements si complets, si divins, dont l'Homme-Dieu a renouvelé par son envoyée la preuve et le ravissant exposé.

Sa Providence réservait cette ressource à nos temps. C'est le trésor ancien et nouveau que présente le Père de famille. Pour l'amener au jour, la sagesse a employé plus d'un travailleur inconscient de l'œuvre qu'il accomplissait. Les études historiques sont une des passions de notre époque, et l'on ne consent pas à accepter un passé de commande, arrangé pour le besoin des causes en faveur desquelles l'on veut qu'il vienne déposer. L'on veut remonter aux sources, et juger sur pièces.

Quel personnage historique peut y gagner plus que la Vénérable? Il faut le répéter, il n'en existe pas un seul qui en compte d'aussi nombreuses, d'aussi pures, et en somme d'aussi concordantes. Pour quiconque consent à voir, la Pucelle se dresse dans sa vraie lumière.

Par elle c'est le surnaturel, c'est l'Homme-Dieu qui se dresse devant notre génération. L'Homme-Dieu par la Pucelle se dresse devant la démocratie triomphante. Par la Pucelle, il dit aux multitudes qu'elles furent toujours, qu'elles sont l'objet de ses prédilections. Quatorze cents ans après qu'il avait dérobé à la terre sa présence visible, il lui disait par le miracle de la Pucelle ce qu'il lui avait dit par les miracles de son Évangile ; il le lui dit aujourd'hui par la résurrection historique de l'ineffable figure. C'est dans les rangs du peuple qu'il l'a choisie. La mission qu'il lui a donnée était pour le peuple ; l'idéal social qu'elle venait rajeunir, c'était la justice, mais la justice touchée par la charité du Christ, et mettant au service d'autrui, des plus humbles, les biens qu'elle peut légitimement revendiquer. N'est-ce pas là la solution des questions brûlantes qui nous divisent?

Notre âge, si justement épris de la Pucelle, saura-t-il remonter à son Seigneur, auquel la sainte fille ne cesse de nous renvoyer? Saura-t-il proclamer que le Seigneur de Jeanne est aussi le sien, et comme tel en faire la règle de la vie individuelle, sociale, politique? C'est alors que la mission de Jeanne s'accomplirait totalement, et qu'en sa compagnie les Français, les Anglais, et non seulement les Anglais, mais tous ceux qui voudraient accepter pareil idéal, feraient, pour la chrétienté, *le plus beau fait qui encore ait été fait.*

Est-il permis de l'espérer? Serait-ce la signification de ce tressaillement universel qu'excite le nom de Jeanne la Pucelle ? de la faveur que la cause de sa canonisation trouve auprès de Léon XIII et de la cour de

Rome ? Si pareilles espérances sont trop ravissantes pour que nous puissions nous y abandonner, c'est un devoir d'en appeler la réalisation, puisqu'elles ne seraient que la venue du règne de Dieu, que nous sommes obligés de demander dans la prière enseignée par le Maître : « *Adveniat regnum tuum.* » Combien la canonisation contribuerait à l'avancer !

On a dit pendant longtemps que Rome n'avait pas canonisé Jeanne d'Arc pour ne pas déplaire à l'Angleterre. C'est une erreur. Benoît XIV nous a dit que Rome n'avait jamais été mise en demeure d'examiner la cause. Elle ne procède à pareil examen que lorsqu'elle en est sollicitée par le pays que le héros intéresse de plus près, et qu'à la demande soient jointes les preuves en établissant le bien fondé. La France, jusqu'à ces derniers temps, n'avait jamais demandé qu'on instruisit la cause de la Libératrice ; l'on a vu que ceux qui devaient parler en son nom ne l'auraient pas pu, sans porter un coup mortel à des erreurs que l'on ne voulait pas abjurer.

Rome, qui avait relevé la sainte fille de l'opprobre de la condamnation de Rouen, reçoit, avec une faveur sans pareille, la demande de mettre le couronnement à ce premier acte réparateur, en décernant à l'innocente victime les honneurs des autels. C'est vers la fin de 1885 que Mgr Couillé présentait à Léon XIII le procès dit de l'ordinaire, c'est-à-dire les preuves qu'il y avait lieu d'examiner la cause. Elles furent pesées avec le soin réclamé par une mémoire qui, sans être oubliée, avait été trop négligée durant plus de quatre siècles, que tant de passions avaient cherché à altérer et à obscurcir. Les objections furent nombreuses ; elles furent pulvérisées, et, dès le 27 janvier 1894, Léon XIII signait l'introduction de la cause. La suite des procédures exige parfois des demi-siècles, ou des siècles entiers ; deux ans après, Léon XIII signait le procès *de non cultu*, il dispensait du procès *de virtutibus in genere*, et ordonnait d'instruire le procès *de virtutibus in specie et de miraculis*. C'est le procès capital entre tous. Le successeur de Mgr Couillé, ravi par Lyon à la ville de la Pucelle, Mgr Touchet, y procédait avec le soin et l'empressement d'un esprit supérieur qui comprend qu'il prépare un des grands événements du siècle. Le Ciel, assure-t-on, répond par d'éclatants miracles aux désirs des fidèles.

Léon XIII accueille avec joie la nouvelle enquête si laborieusement et si promptement conduite. Je refais cette page pour y consigner ce que je lis dans le journal catholique *l'Univers*. A l'évêque postulateur qui lui demandait quel cardinal il pourrait choisir pour presser la cause, Sa Sainteté a répondu de la manière la plus délicate : « Prenez le Pape. » Les causes soumises à la Congrégation des Rites sont examinées selon l'ordre de leur inscription ; près de trois cents étaient inscrites avant celle de la Pucelle, Léon XIII a voulu que d'un bond elle vînt

se placer à la tête. Léon XIII occupait la chaire de saint Pierre depuis près de huit ans lorsque Mgr Couillé lui soumettait le procès préliminaire. Pourquoi ne pas espérer que le soleil de son pontificat aura pour couchant la Béatification de la Vierge-Libératrice? Quel acte pourrait mieux le terminer, en montrer l'harmonie, en assurer les fruits?

A ceux qui appellent le règne du Christ de hâter par leurs prières le jour où, en célébrant la Bienheureuse et la Sainte, il sera permis de confondre le naturalisme par un fait aussi écrasant qu'indéniable ! Les procédés auxquels il a recours, quand il prétend expliquer naturellement la Pucelle, prouvent quelle force renferme, pour le réduire à néant, l'histoire vraie de la sainte fille.

Dans *la Paysanne et l'Inspirée*, il a été longuement démontré comment, pour expliquer les origines de la mission, la libre-pensée tait et altère les faits, outrage la raison, et s'inflige à elle-même le déshonneur de la contradiction. Il faut montrer brièvement comment elle s'efforce de travestir la Vierge-Guerrière et ses exploits.

LIVRE VII

LA GUERRIÈRE-LIBÉRATRICE TRAVESTIE ET SON HISTOIRE FALSIFIÉE PAR LA LIBRE-PENSÉE.

LIVRE VII

LA GUERRIÈRE-LIBÉRATRICE TRAVESTIE
ET SON HISTOIRE FALSIFIÉE PAR LA LIBRE-PENSÉE.

CHAPITRE PREMIER

LA PUCELLE SIGNE DE CONTRADICTION.

Sommaire : I. — Les explications naturalistes de la Pucelle rapprochées de celles que l'impiété a données de l'Homme-Dieu.

II. — L'explication kantiste de Siméon Luce. — Elle est dérivée de celle de Michelet, qui est celle de l'enseignement d'État. — Quelques-unes des absurdités d'attribuer l'hallucination de l'enfant à une pitié purement naturelle. — Combien touchante la parole : « *L'Ange me racontait la pitié qui était en royaume de France!* » — Quelle incomparable source de patriotisme. — M. Fabre et la fête nationale.

I

Il est né pour être un signe de contradiction : Le saint vieillard Siméon fit cette prédiction sur l'Homme-Dieu à son apparition dans le monde. L'impiété, par ses blasphèmes mêmes, réalise inconsciemment cette prophétie, comme bien d'autres encore.

Notre Vénérable possède aussi ce trait de ressemblance avec son Seigneur. Les siècles en s'écoulant ne font que rendre toujours plus vraie cette parole de Pasquier citée déjà plusieurs fois : « Grand pitié, jamais personne ne secourut la France si à propos et si heureusement que cette femme; et jamais mémoire de femme ne fut si déchirée. »

Ils déchirent sa mémoire tous ceux qui ne l'admettent pas telle qu'elle s'est donnée et que l'ont vue les contemporains. Tous les ennemis du surnaturel catholique sont condamnés à pareil sacrilège. Combien longue la série des attentats! Combien variée la forme de l'injure! Beaucoup rappellent celles dont le Maître fut ou reste l'objet.

Pour Bedford et les Anglais, la céleste Vierge fut un limier d'enfer,

revêtu de la force des puissances infernales. Les Juifs n'avaient-ils pas dit du Maître : « Il est possédé du démon ; c'est par la vertu de Belzébut, prince des démons, qu'il chasse les démons[1]. »

Baudricourt, ou tout autre Armagnac avisé, inventa le stratagème d'une envoyée du Ciel pour relever le parti aux abois par ses divisions. Pie II nous a dit que le parti bourguignon avait donné cette explication. Michelet l'insinue, en disant que la jeune fille, par son hallucination, avait donné l'idée au capitaine royal et à Yolande de tirer ce parti de son état mental. Cela fait penser au bruit répandu par les Juifs que les disciples, un moment abattus par le supplice du Maître, avaient enlevé son corps du tombeau, et répandu le bruit qu'il était ressuscité.

D'après Monstrelet et d'Estivet, Jeanne s'était exercée à Neufchâteau à manier les chevaux et les armes, et à faire d'autres *apertises* que les jeunes filles n'ont pas coutume de faire. Elle s'était ensuite présentée au roi auquel elle avait fini par persuader qu'elle lui rendrait son royaume et sa couronne. Si ma mémoire n'est pas en défaut, d'illustres oubliés ont avancé, dans notre siècle, que le prophète de Nazareth avait d'abord commencé par s'initier aux doctrines des sages de l'Inde, et était venu ensuite les répandre en Judée, comme sa propre doctrine.

Ce que la nymphe Égérie fut pour Numa Pompilius, la Pucelle le fut pour Charles VII. Le malheureux prince, afin de donner crédit à ses plans, feignait les tenir du Ciel par l'intermédiaire de la Pucelle. Des esprits atrophiés par la renaissance païenne donnèrent cette explication. N'a-t-on pas dit que Jésus de Nazareth avait fait un syncrétisme des doctrines philosophiques de son temps, les avait épurées, et les avait présentées comme étant celles de l'Infinie Sagesse, incarnée dans sa personne?

Dans la seconde partie du XVIe siècle, l'infâme du Haïllan osa bien écrire, dans son *Histoire de France*, que l'on avait trouvé des documents nouveaux, établissant que la sainte fille avait été dans ses rapports avec Dunois ce que la disait l'insulteur Glacidas. Le Talmud n'a-t-il pas osé dépasser sur ce point ce que n'avaient pas osé les déicides, porter contre le Dieu de toute pureté une accusation infamante, devant laquelle avaient reculé ses sataniques ancêtres, les rabbins?

L'on sait comment le plus vil des fils de la femme, Arouet, a fait de ces élucubrations toute lubricité et tout blasphème.

Un Allemand, qui eut son jour de renommée, a rêvé que Jésus de Nazareth était un personnage mythique, créé par les Évangélistes. Nous avons certainement lu que la Pucelle était un personnage imaginaire, autour de laquelle on avait groupé tout ce qui peut recommander la femme.

1. *Beelzebut habet, et quia in principe dœmoniorum ejicit dœmonia* (MARC., III, v. 22).

A quoi bon citer le nom des auteurs de ces insanités, tantôt infâmes, tantôt puériles ?

La libre-pensée n'admet aujourd'hui aucune de ces explications. Elle rejette toutes celles qui entacheraient la vertu de la Vierge. Ne s'est-il pas fait pareille évolution autour de l'adorable Personne de l'Homme-Dieu? N'admet-on pas qu'il est le Sage et le Saint entre tous les humains, à condition toutefois qu'on ne le dira pas Dieu, ni au sens rigoureux du mot, Fils de Dieu; ou que si on lui applique cette appellation, ce sera en tant qu'il est la plus belle manifestation d'un Dieu, qui n'est autre chose que le monde, hors duquel il n'existe plus rien?

II

Une idée, empruntée au Kantisme, se trouve, en termes plus ou moins formels, au fond des explications que le naturalisme essaie aujourd'hui de donner de la Libératrice. Son principal souci étant d'exclure celle qu'a donnée la Vénérable, il s'attache, dans son effarement, à toutes celles que peut trouver le parti pris de rejeter la seule vraie. La contradiction, la suppression, la transposition des faits, les hypothèses dénuées de tout fondement lui coûtent peu, pourvu qu'il parvienne à voiler à ses yeux, et aux yeux de ses lecteurs, le spectre qu'il redoute par-dessus tout : le surnaturel chrétien.

Nous n'avons relevé qu'une bien faible partie des rapsodies dont la *Jeanne d'Arc à Domrémy* de Siméon Luce est un tissu. C'est bien le Kantisme qui est au fond. Tout se réduit à une manière de concevoir les choses; le ciel est tout entier dans l'idéal, c'est-à-dire en nous-même, sans rien d'objectif en dehors de nous. C'est du fond de son être que partaient les voix qu'entendait la Pucelle ; car pour un héros ou pour un saint, comme pour un artiste créateur, obéir au devoir, à l'inspiration, c'est entendre en quelque sorte des voix divines. Le mode plus ou moins spiritualisé sous lequel on perçoit ces voix est affaire de milieu, d'éducation et de génie[1].

Siméon Luce s'est appliqué à créer le milieu, le génie et même l'éducation. Ici nous sommes pleinement dans le subjectif, car tout cela est sorti de la fantaisie du paléographe, est en opposition avec les documents ; bien plus, il n'est pas rare qu'une page soit en opposition avec celle qui précède ou celle qui suit. La démonstration en a été faite dans *la Paysanne et l'Inspirée*, encore que la matière n'ait pas été épuisée. N'importe; le clan rationaliste est fidèle à lui-même, et des hommes tels que MM. Lavisse et Rambaud écrivent, dans leur *Histoire générale*, que Siméon Luce a

1. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCCX.

montré tout ce que la Libératrice a dû aux circonstances locales qui ont entouré son enfance. Les mêmes auteurs proclament que Michelet est excellent pour ce qui regarde Jeanne d'Arc.

C'est qu'en effet Siméon Luce n'a fait que donner un appareil de fausse érudition à l'idée de celui qui a écrit : « *La jeune fille, à son insu, créait, pour ainsi dire, et réalisait ses propres idées, et leur communiquait une splendide et touchante existence.* » C'est le Kantisme passant de la philosophie dans l'histoire. Telle est l'histoire de la Libératrice enseignée dans l'Université césarienne. Le manuel d'histoire usité dans les lycées n'est-il pas celui de Duruy ? Les pages qui sont consacrées à la Vierge ne sont que Michelet en un autre style, et Michelet est l'unique auteur auquel l'élève est renvoyé.

Telle est l'idée que l'on veut insinuer au premier âge. Dans des *Éléments d'histoire de France*, condamnés par l'Église, MM. Aulard et Debidour présentent Jeanne d'Arc comme uniquement inspirée par son patriotisme : « C'était une jeune paysanne des Marches de Lorraine, ignorante, extatique ; elle adorait la France et voulait la sauver. »

C'est donc de l'enseignement du premier âge à l'enseignement supérieur que l'on donne le patriotisme de la Libératrice comme l'unique source de son inspiration, et l'explication des merveilles qu'elle a accomplies.

A un âge où les fillettes qui, comme Jeannette, n'ont appris ni A ni B, ignorent presque les noms des clochers du voisinage, la fille de Jacques d'Arc contemple les malheurs de la France, et médite d'y mettre un terme. Elle s'exalte au point que, dès le commencement de sa treizième année, elle se figure voir saint Michel, les Anges, sainte Catherine et sainte Marguerite venir l'y inviter, la presser de réaliser pareil dessein. Elle voit, elle entend ces personnages imaginaires ; elle leur répond ; elle va jusqu'à embrasser les genoux de ces fantômes créés par sa surexcitation cérébrale. Les évocations ont lieu plusieurs fois par semaine. Jeannette jouit délicieusement de ses fantastiques visions ; quand elles cessent, elle n'a qu'un regret profond, c'est que ces êtres créés, à son insu, par elle, ne l'amènent pas aux lieux où ils vont s'évanouir ; elle n'a pas le moindre soupçon qu'elle est dupe d'une hallucination ; sa conviction, à la suite du rêve, est aussi inébranlable que pendant sa durée. L'enfant est, par ailleurs, très pondérée, et jamais l'on ne connut fille plus exemplaire. Pour expliquer le phénomène, la libre-pensée nous dit que la guerre était en permanence dans la vallée de la Meuse ; or l'enfant avait un cœur exquis ; sa pitié pour les maux dont elle était témoin peuplait son cerveau d'un monde imaginaire *qu'elle créait à son insu*, et auquel *elle donnait*, d'une manière inconsciente, *une splendide existence* ; mais, phénomène étrange, elle n'a jamais eu la pensée de faire cesser d'abord les maux, point de

départ d'une pitié qu'elle étendait à tout le royaume ; jamais elle ne s'arma contre ces bandes pillardes qui enlevaient les troupeaux du hameau, incendiaient les chaumières, jusqu'à l'église elle-même. Elle n'a jamais témoigné le désir d'aller se joindre aux braves qui, avec Baudricourt, défendent Vaucouleurs et profitent de toutes les occasions pour rendre aux dévastateurs coup pour coup. Il lui faut la grande armée anglaise qui est à 150 lieues de Domrémy. Son âme, pourtant si compatissante, voit succomber Beaumont et Mouzon et d'autres petites places des bords de la Meuse, sans qu'elle manifeste velléité d'aller, parmi les défenseurs, accomplir quelques-uns des prodiges que, dans moins d'un an, elle accomplira à Orléans. Bien plus, s'il faut s'en rapporter à la libre-pensée, qui place à l'an 1428 la fuite vers Neufchâteau, sa pitié ne lui inspire pas de se mettre à la tête des villageois et de faire front aux dévastateurs. Il lui faut, pour coup d'essai, les bastilles que les Anglais élèvent avec tant d'art à Orléans ; Talbot, Suffolk, Glacidas, ce sont les seuls ennemis dignes d'elle ; et en méditant semblable dessein, en laissant l'incendie consumer ce qui est indispensable aux siens, pour aller l'éteindre à 150 lieues, ELLE CONNAIT SON DEVOIR. L'expression est du plus grave des rationalistes interprètes de Jeanne d'Arc, du directeur de l'École des chartes, de Jules Quicherat lui-même (*Aperçus nouveaux*, p. 10).

Telle est, dépouillée des tirades de Michelet et d'Henri Martin, de l'appareil de la menteuse érudition de Siméon Luce, des variations propres à chaque écrivain, telle est l'explication de la libre-pensée. La libre-pensée n'admettant ni dérogation aux lois de la nature, ni mystère, ne doit voir ni mystère, ni miracle dans la donnée qui vient d'être exposée, et qui est bien la sienne. Quel homme de bon sens ne trouvera pas là un double mystère? L'explication donnée, d'abord, et en second lieu que des hommes, qui ne sont pas d'ailleurs sans talent, trouvent pareille explication conforme aux lois de la nature.

La pitié qui était au royaume de France passant dans le cœur de la paysanne, telle est la cause des hallucinations incurables de la jeune fille et des merveilles uniques accomplies par suite des troubles de ce cerveau créant *à son insu, réalisant ses propres idées, et leur donnant une touchante et splendide existence* ; mais c'est le mystère entassé sur le mystère. La pitié est à rebours : elle laisse la cause d'où elle vient pour courir à celle qu'elle ne connaît que par induction ; le devoir est à rebours : il ferme les yeux sur les besoins de ceux qui touchent de plus près, pour aller soulager des inconnus qui souffrent à cent lieues et plus ; tout est à rebours : ce qui affaiblit le corps et l'esprit, une hallucination permanente, ne laissant de repos ni jour ni nuit, donne une immense vigueur de corps et d'esprit ; la folie est la cause d'une sagesse qui confond amis et enne-

mis ; et ce ne sont pas là des mystères ! La foi chrétienne n'en admet pas d'aussi torturants pour la raison.

« *La pitié qui était en royaume de France* : » le texte se trouve sous toutes les plumes, sur toutes les lèvres, quand il s'agit de Jeanne d'Arc. C'est par là que la libre-pensée explique la Libératrice ; il est le point de départ de la longue suite d'incohérences qu'il lui plaît d'aligner, quand elle parle de la Vierge-Guerrière. Le mot est tronqué ; la phrase est dépouillée des trois mots qui en font la plus belle phrase des annales de l'histoire de France, le fondement du plus enivrant patriotisme.

« Que vous disait l'Ange ? » demandaient à l'accusée les tortionnaires de Rouen ? La question, plusieurs fois renouvelée, amena, entre autres réponses, cette divine parole : « L'ANGE ME RACONTAIT LA PITIÉ QUI ÉTAIT EN ROYAUME DE FRANCE. » Le Dieu qui a pris un cœur de chair afin de pouvoir donner à sa compassion une forme sensible comme la nôtre, le cœur qui, avant de ressusciter Lazare, a pleuré sur celui qu'il aimait, faisait passer, par le prince de ses milices, les flots de sa compassion dans le cœur de l'enfant de son élection. Il agrandissait ce cœur naturellement si étroit ; il le purifiait ; il le fortifiait ; il le rendait apte à recevoir, avec sa toute-puissante vertu, les dons, dont la simple énumération jette dans la stupeur. Ce n'était pas trop du grand Archange, des saintes, pour former les lèvres par lesquelles Jésus devait dire encore : « *Je suis la résurrection et la vie ; il n'y a de salut qu'en moi : nouveau Lazare, France toujours aimée, sors du tombeau ; debout ! reprends ton rang dans le monde.* » Ce n'était pas trop de cinq ans des leçons de sainte Catherine et de sainte Marguerite pour former les mains par lesquelles l'HOMME-DIEU devait, avec les bastilles anglaises, rompre les liens qui rivaient au tombeau le peuple qu'il aime. La Vierge disait : « *Je n'ai jamais vu couler le sang de France sans que les cheveux ne me dressent sur la tête.* » Elle prononçait cette parole en courant à Saint-Loup, au moment même où elle allait effectivement commencer l'œuvre de la Résurrection. N'est-ce pas là, au vif, la reproduction de ce que l'Évangile nous raconte comme ayant précédé la résurrection de Lazare : *Infremuit spiritu... Lacrymatus est Jesus... Rursùm fremens in semetipso venit ad monumentum* (Joan., c. XI, v. 33-38).

Dans la jeune fille d'élection, quelle source de patriotisme que de sentir l'amour du saint royaume lui venir du Roi des rois, et, comme elle le disait, de toute l'Église triomphante de là-haut. L'affectation avec laquelle elle l'appelle le saint royaume suffirait à prouver que saint Michel lui révélait ce qu'il était dans le plan divin, et il y en a bien d'autres preuves.

Oui ! certes, la Vierge-Libératrice est le symbole, la personnification du patriotisme ; sa fête, la fête du patriotisme ; mais d'un patriotisme à part,

infiniment pur dans sa source, incomparablement bienfaisant dans ses effets. Aucun Français n'a les motifs, n'a le devoir d'aimer son pays autant que ceux qui admettent Jeanne d'Arc telle qu'elle s'est donnée, que ceux qui adorent avec elle le Seigneur, dont elle est l'évidente manifestation. A tous les motifs que peuvent avoir d'aimer la France ceux de leurs concitoyens qui ont le malheur de méconnaître l'Homme-Dieu, s'ajoute pour nous, catholiques, un motif incomparablement supérieur : notre pays est le privilégié de son cœur ; il nous a donné Jeanne d'Arc ; par Jeanne d'Arc, sa divine figure devient transparente dans nos annales.

Vouloir séparer la Libératrice du Libérateur est aussi impossible que séparer l'aurore du soleil qui lui donne ses couleurs. La libre-pensée s'acharne à cette impossibilité. M. Joseph Fabre s'est fait le promoteur d'une fête nationale, d'une fête civile en l'honneur de Jeanne d'Arc. Tout le camp catholique lui a fait écho. Des millions de signatures de femmes françaises ont sollicité les corps de l'État de nous réunir tous, un jour, autour de l'image de l'ineffable figure. Voilà douze ans que le sénateur de l'Aveyron déploie toute son activité pour faire aboutir son projet ; les législatures expirent, et, si le projet est voté au Sénat, la seconde chambre le laisse dormir dans les cartons, ou l'écarte sournoisement.

Et, cependant, quelles tortures M. Fabre fait subir à l'héroïne dans ses livres ? Existe-t-il de prétendues histoires de Jeanne d'Arc plus fausses que le volume qu'il a intitulé : *Jeanne d'Arc libératrice de la France* ? Nous l'ignorons ; car, n'eût été la position prise par M. le sénateur dans la question, nous nous fussions promptement épargné le dégoût de parcourir une élucubration si en opposition avec les documents que l'on ne nous accusera pas d'ignorer. A la suite de cette histoire prétendue, autour de laquelle la libre-pensée fit quelque fracas, M. Fabre a donné trois autres volumes de traductions du double procès. Il les a accompagnés de remarques, sur lesquelles seules s'est portée notre attention.

Défenseur de la Vierge telle qu'elle s'est donnée, telle que l'ont vue les contemporains, le lecteur, M. Fabre lui-même, ne seront pas surpris si, malgré de constants efforts pour rester dans les bornes de la modération, nous repoussons, avec quelque vivacité, l'odieuse caricature qu'en trace M. le sénateur aveyronnais. Pour M. Fabre, Jeanne d'Arc est un thème de diatribe contre l'Église. On aurait tort de s'étonner de trouver dans nos réponses quelque chose du ton ému d'un fils qui venge une mère indignement méconnue et outragée.

CHAPITRE II

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC, ET LA MANIÈRE DONT ELLE EST PRÉSENTÉE PAR M. JOSEPH FABRE.

SOMMAIRE : I. — M. Joseph Fabre, promoteur d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. — — L'idée a trouvé ses adhérents dans le parti opposé à M. Fabre; ses adversaires dans le parti du promoteur. — Outrageants rapprochements faits par M. Fabre. — Rapprochements que provoque l'injure.

II. — Loin d'être condamnée par l'Église, la Pucelle a été condamnée par des hommes chers à la libre-pensée; malgré l'approbation de l'Église. — C'est à l'Église que l'histoire doit d'avoir conservé la plus belle de ses figures.

III. — L'Église et les catholiques ont toujours honoré la mémoire de la Libératrice encore que la sainte fille ne fût pas canonisée. — M. Fabre fait dire au P. de Marolles ce qu'il n'a pas dit. — Rage de la Révolution contre Jeanne d'Arc et ses fêtes.

IV. — M. Fabre surfait les mérites de Michelet, Henri Martin et Quicherat dans la popularité de Jeanne d'Arc. — Ils n'ont eu d'influence qu'auprès des voltairiens. — Les catholiques l'ont toujours mise plus haut que ne la portent Henri Martin et Michelet. — L'historique du mouvement qui nous porte vers Jeanne d'Arc. — Il vient des catholiques.

V. — C'est calomnier Jeanne que de la dire rebelle aux théologiens *orthodoxes*, d'en faire la personnification de la liberté de conscience, de la nouveauté du culte du *sol national.* — Les préférences de M. Fabre pour le tribunal de Rouen. — Ses assertions contradictoires à ce sujet. — Ses rigueurs pour les théologiens de la réhabilitation. — Le bien fondé de ses diatribes contre eux. — Les emportements de M. Fabre contre les gens d'Église.

VI. — Spécimens de la manière d'écrire l'histoire de Jeanne sur documents. — La jeunesse autour du beau Mai. — Les discours des paysans de Domrémy. — Impressions de Jeannette. — Origine de la vocation. — Jeanne physiquement prédisposée à l'hallucination.

I

D'après M. Fabre : « C'est depuis la Révolution que Jeanne est devenue populaire. Les Hoche, les Marceau nous ont fait comprendre la grande héroïne... Ce sont des républicains qui ont, petit à petit, fait pénétrer dans le pays le culte de Jeanne d'Arc. » (*Officiel* du 8 juin 1894.) L'on ne conteste pas à M. Fabre l'honneur d'avoir le premier saisi les pouvoirs publics de l'institution d'une fête nationale en l'honneur de l'héroïne. Cet honneur lui a été reconnu, en termes éloquents, dans une des dernières sessions du conseil de l'instruction publique. Dans un rapport dont les

conclusions adoptées ont toutes les sympathies des catholiques, l'*établissement d'une fête scolaire en l'honneur de Jeanne d'Arc*, l'éloge ne lui a pas été ménagé par le rapporteur, M. Évellin :

« L'heure paraissait venue de s'adresser aux pouvoirs publics, dit le rapporteur, et de chercher à obtenir du Parlement l'institution d'une fête que nous appelons de tous nos vœux. Le succès dans de pareilles conditions pouvait-il faire doute? Il semblait d'autant mieux assuré que le pays avait trouvé, pour se faire entendre, un interprète digne de lui. Jamais noble mission n'avait rencontré, pour la mener à bien, âme plus haute. Orateur autant que philosophe, M. Joseph Fabre appartenait à l'élite de l'Université de France, et, dans cette élite même, il s'était toujours distingué par une flamme d'ardeur, une soif de justice, un besoin passionné de dévouement que faisait valoir encore, avec une parole chaude, un don de sympathie entraînante. Il s'éprit pour l'héroïne d'un sentiment d'admiration mêlé de piété, qu'il voulut exprimer dans d'émouvantes conférences, traduire dans de nobles pages d'histoire et jusqu'en un drame plein de vérité et de pathétique, toujours applaudi[1]. »

Non seulement le succès a fait doute; mais il n'est pas venu. En vain, dans le parti de M. Fabre, M. Charles Dupuy, alors président du conseil, dans un langage très élevé, avait demandé que l'on donnât promptement satisfaction aux désirs du pays; qu'on lui ouvrît, par la fête de la Pucelle, la région de cet incomparable idéal qu'elle met sous nos yeux; en vain la majorité du Sénat a émis un vote favorable; en vain, à la dernière heure, M. de Mahy est venu faire écho à la voix de la France; en vain il a demandé que la législature ne finît pas sans faire au pays et au Sénat l'honneur de discuter et d'approuver un projet si opportun; la majorité a trouvé une subtilité parlementaire pour enterrer la question. MM. Dupuy et de Mahy honorent le parti de M. Fabre par leurs revendications; mais n'est-ce pas dans ce même parti que le sénateur aveyronnais trouve opposition à son projet? De quel côté sont partis les cent votes qui, au Sénat, rejetaient son vœu? N'est-ce pas des rangs dans lesquels siège M. Fabre? A la seconde chambre, seraient-ce les députés catholiques qui ont fait échouer la motion de M. de Mahy? L'opposition n'est-elle pas venue de la part de ceux qui veulent une république comme l'entend M. Fabre, une république avec la loi scolaire, la loi militaire, la loi dite d'accroissement? S'est-il trouvé un seul opposant parmi les catholiques et parmi ceux qui, avec Léon XIII, demandent une république respectueuse des droits de tous? Avant de faire honneur à la république de l'institution d'une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc, M. Fabre devrait dire de quelle république il

1. *Revue Bleue*, 5 février 1898.

entend parler. Ce n'est certes pas la république dans laquelle il fait à l'héroïne l'injure de la placer. M. Fabre a bien osé dire, en plein Sénat, que Jeanne d'Arc était le Hoche et le Danton de son siècle, et quelque chose de plus (*Officiel*, 8 juin 1894, p. 490, 3e col.). Dans un de ses livres, il donne Kléber comme le fils spirituel de la sainte fille.

De tels rapprochements sont profondément révoltants pour les amis de la vraie Jeanne d'Arc. M. Wallon a fort bien répondu que, tandis que la vue du sang français faisait dresser les cheveux sur la tête de la sainte fille, le tribun était couvert du sang des victimes de septembre et du tribunal révolutionnaire qu'il a institué. L'assimilation à laquelle M. Fabre a eu recours pour faire voter la fête qui doit glorifier la Libératrice fait penser à celle par laquelle Pilate voulut sauver le Juste. Il le mit en ligne, bien inutilement comme M. Fabre, avec un insigne brigand.

Il y avait beaucoup moins de sang sur les mains de Barrabas que sur celles de Danton, ou même du bourreau qui, avec ses colonnes infernales, massacra en Vendée tant de sœurs de Jeanne d'Arc, coupables de vouloir adorer le Seigneur auquel Jeanne a tout rapporté. Qui peut douter un instant que la sainte fille ne se fût trouvée dans leurs rangs, si le Ciel l'avait fait naître en Vendée à la fin du XVIIIe siècle? Que vient faire Kléber, le renégat du Christ, dans la postérité intellectuelle de celle qui voulait relever la France pour la conduire contre le Croissant? Ailleurs, M. Fabre rapproche Jeanne d'Arc de Socrate : *Horrescunt aures*; et l'on pense à cet empereur païen, Tibère, je crois, qui voulut mettre le Prophète de Judée au nombre des dieux de l'Olympe de Rome. Il échoua, lui aussi. Ce n'est pas la seule injure que M. Fabre inflige à l'héroïne. La Vénérable est un thème de diatribe contre cette Église dont elle disait, le 17 mars : « J'aime l'Église et je voudrais la soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne. »

II

Dans le camp de la libre-pensée, on répète sur tous les tons, et c'est bien la pensée de M. Fabre, que Jeanne d'Arc a été brûlée par l'Église. La vérité est que, brûlée par les Anglais, elle a été abandonnée au bras séculier par une catégorie d'ecclésiastiques pour laquelle la libre-pensée a toujours témoigné ses préférences; non sans raison, car ils ont été ses précurseurs et restent encore ses soutiens. La sainte Pucelle a été livrée au bras séculier contre le sentiment de l'Église, dont les ecclésiastiques bourreaux n'étaient qu'une imperceptible minorité. L'Église a toujours reconnu dans Jeanne une de ses glorieuses filles. Elle en a conservé la mémoire à l'histoire ; elle l'a défendue contre les pères de la libre-pensée et l'incrédulité ; elle l'a honorée sans attendre d'y être excitée par ceux qui

voudraient aujourd'hui accaparer l'honneur de la popularité dont sa mémoire est plus que jamais l'objet.

La sainte fille a été abandonnée au bras séculier par un évêque de cour, pour lequel les canons ecclésiastiques passaient après la volonté du roi. A la victime qui le récusait comme son juge, Cauchon répondait : « Le roi a ordonné que je fasse votre procès et je le ferai. » La libre-pensée aime de tels évêques; elle en cherche qui aient pour premier Évangile ce qu'elle appelle les lois de l'État. La libre-pensée triomphante et maîtresse a envoyé à l'échafaud les évêques rebelles au serment de la constitution civile du clergé; elle a comblé d'honneurs les Talleyrand, les Grégoire, qui disaient : « La *loi* ordonne *que je jure* et *je jurerai.* » L'Église de Jésus-Christ ne compte pas d'ennemis qui lui aient porté des coups aussi funestes que pareils faux pasteurs selon le cœur de la libre-pensée.

La martyre a été livrée au bras séculier par les pères des doctrines gallicanes, par ceux-là mêmes qui allaient à Bâle prononcer une sentence identique contre le pape Eugène IV. La libre-pensée a toujours eu des faveurs à part pour les fauteurs de ces doctrines destructrices de la divine constitution de l'Église. Un instinct qui n'était pas trompeur lui révélait qu'elle n'avait pas de meilleurs auxiliaires, qu'ils lui ouvraient la voie par laquelle elle devait s'avancer au cœur de la place.

La martyre a été abandonnée au bras séculier par des prêtres terrorisés qui disaient : « Je vois bien que, sous peine d'être jetés à la Seine, il faut entrer dans les vues des Anglais. » Les plus courageux, tels que les canonistes, Lohier Fontaine, quittèrent Rouen pour toujours; le chanoine Houppeville fut jeté en prison. Est-ce que la libre-pensée maîtresse n'emploie pas les moyens d'intimidation pour faire fléchir les consciences? Les pontons de Rochefort, les déserts de la Guyane, sont là pour répondre. Ces moyens sont-ils rejetés par le régime qui supprime les traitements des curés, chasse les religieux de leurs maisons, ou fait descendre de leurs sièges les magistrats indépendants?

Les prêtres qui livrèrent Jeanne au bras séculier méprisaient le sentiment de toute l'Église, en dehors de leur clan. Ils l'avouent eux-mêmes; ils écrivent que le virus de cette femme a infecté le bercail très fidèle de presque tout l'Occident. Ils constatent ainsi, ce qui est certain par ailleurs, que tout ce qui n'était pas de leur bord, c'est-à-dire l'Église universelle, avait le tort d'admirer la Libératrice, de saluer en elle l'envoyée du Ciel. Qu'étaient, relativement à tout l'Occident, ceux qui ont émis l'opinion qu'il fallait abandonner la Pucelle au bras séculier? Une très faible minorité. La proportion ne peut pas être rapprochée de celle des députés et sénateurs sur lesquels pèse la responsabilité du Panama, encore moins de la majorité qui a voté les lois assassines de la Révolu-

tion et la mort de Louis XVI. Irons-nous dire par suite que les législatures françaises sont toutes composées d'hommes tarés et meurtriers?

La vérité est que la vénérable Pucelle est tout entière à l'Église catholique, qu'elle a été nourrie de ses enseignements, de ses pratiques; et, ainsi qu'il a été démontré dans le livre précédent, qu'elle est la preuve de son dogme, de sa morale, de son culte, et cela par le fait le plus indéniable et le plus émouvant tout ensemble. La vérité est que l'Église lui a ouvert la voie à Poitiers, lui a rendu le magnifique témoignage cité maintes fois dans nos pages, dont Jeanne se prévalait fort justement à Rouen.

La vérité est que l'Église, par la réhabilitation appréciée par M. Fabre de la manière que l'on va voir, l'a relevée de l'opprobre qu'avaient voulu accumuler sur sa tête les hommes selon le cœur de la libre-pensée. C'est l'élite des docteurs du temps : Gerson, Jacques Gelu, Cybole, Bourdeilles, Basin, Bochard, Bréhal, saint Antonin, Pie II, bien d'autres qui l'ont glorifiée dans leurs écrits.

La sentence de réhabilitation a conservé la mémoire de la Libératrice. Sans l'immense enquête qu'elle a provoquée, sans les mémoires apologétiques qu'elle a suscités, sans la solennelle réparation qui en a été le couronnement, ce que nous apprennent les autres documents, obscurci par la sentence de condamnation et les actes incomplets du procès, n'aurait été mentionné que comme un monument de la crédulité du moyen âge. L'on n'aurait pas parlé de Jeanne d'Arc, ou l'on n'en aurait parlé qu'en la peignant des couleurs du prévaricateur qui voulut la flétrir. C'est à l'Église romaine que l'histoire doit la plus belle de ses figures, après celles que la foi impose au chrétien d'excepter.

Si l'Église romaine a tardé quatre siècles à lui élever les autels qu'elle lui prépare, nous l'avons dit, c'est que personne ne le lui a demandé jusqu'à ces derniers temps. On ne le lui a pas demandé, parce que les doctrines chères à la libre-pensée, les doctrines gallicanes, les doctrines de l'ABSOLUE suprématie de l'État, comptaient parmi ceux qui devaient adresser la demande des partisans plus ou moins mitigés, mais influents, qui n'auraient pas voulu attirer sur ces erreurs la condamnation dont les frappe l'histoire vraie de la Pucelle.

III

Pour ne pas honorer l'incomparable mémoire d'un culte solennel et public, le camp catholique ne l'a pas laissée dans un total oubli; M. Evellin a dit dans son rapport : « Quatre siècles d'oubli à peu près complet avaient pesé sur la sainte mémoire dont nous saluons le réveil. »

Ce n'est vrai que du camp ennemi de l'Église ; il est sorti de ce côté des attaques sans nom. Tous les historiens catholiques, au contraire, l'ont saluée avec amour et respect. Dans les collèges catholiques, élèves nous adressions à nos maîtres la question qui nous a été adressée à notre tour, quand nous sommes devenus maîtres. « Est-elle sainte, c'est-à-dire canonisée ? Pourquoi n'est-elle pas sainte? » Cette seule question dit assez quelle idée de la Libératrice se transmettaient les générations catholiques.

Si elle n'était pas canoniquement sur les autels, le sentiment catholique la haussait presque à cette hauteur. Témoin le martyrologe gallican de La Saussaye, évêque de Toul, qui, comme il a été dit, l'inscrit à la suite des saints canonisés, parmi les personnages morts en odeur de sainteté.

La Libératrice est l'objet principal de la fête du 8 mai à Orléans. Plusieurs légats du Saint-Siège ont accordé des indulgences à ceux qui y prendraient part. Le discours qui y est prononcé chaque année est, par le fait, comme le panégyrique de l'héroïne. Le panégyriste de 1672 excédait même le permis, lorsqu'il donnait la Pucelle comme l'objet d'un culte public régulièrement sanctionné par l'Église.

A propos de ces panégyristes, M. Fabre a attribué au Jésuite Claude de Marolles la phrase suivante : « Bénissons ici les décrets de la divine Providence qui a voulu, en envoyant Jeanne au bûcher, la châtier de son indocilité. » Le sénateur a composé de toutes pièces la phrase guillemettée à l'*Officiel.* Elle ne se trouve pas dans le discours du P. de Marolles, discours d'ailleurs fort rare, mais que l'on peut lire au tome LXIV des *Orateurs sacrés* de Migne. La prétendue citation pervertit complètement la pensée du Jésuite. Dans la seconde partie du discours, il veut justifier les voies de Dieu qui a permis le supplice de Jeanne. Une des raisons, dit-il, a pu être quelque infidélité bien légère, comme l'on en trouve dans les saints, comme on en trouve dans un prophète dont parle l'Écriture, dit le P. de Marolles. Mais écoutons le religieux : « Et que peut-on, dites-vous, reprocher à cette fille si sage, si délicate sur les vertus de son sexe, si respectueuse à l'égard de tous les objets de la religion, si prompte à suivre la voix de son Dieu, si généreuse à s'élever au-dessus des difficultés, si intrépide dans les combats, si patiente dans ses blessures, si modeste dans ses triomphes ?... Au tribunal des hommes, Jeanne d'Arc est innocente ; à celui de Dieu, elle n'est coupable d'aucun crime... Mais qui oserait assurer qu'aux yeux de ce juge sévère elle fût exempte de toute faiblesse... Qu'il n'ait pas été en droit de punir, quoi ? Peut-être de nous avoir trop aimés ; peut-être un excès de zèle pour la France, un peu trop de facilité à se rendre aux sollicitations empressées de ceux qui la

prièrent de continuer les services à l'État, après le sacre du roi, qui semblait être le terme de sa mission. » On le voit, le Jésuite parlait d'après l'idée reçue de son temps sur l'étendue de la mission ; et il n'admettait pas que, dans cette hypothèse, d'instantes prières eussent justifié la présence de la jeune fille dans les armées. C'est la seule faute qu'il imagine, et il veut qu'on adore (sans le comprendre) *ce terrible éclat de la colère d'un Dieu jaloux*. Cela ne l'empêche pas de conclure en ces termes : « Elle jouit maintenant de son divin époux, plus heureuse mille fois que si les feux l'eussent épargnée comme les *enfants de la captivité*; elle en jouit couronnée d'une splendeur éternelle, etc... »

Après la canonisation, que Rome seule peut prononcer, en quels termes plus expressifs glorifier la douce mémoire? Il serait facile de citer des centaines de semblables passages dans l'école catholique. Orléans, avons-nous vu, n'était pas la seule ville où la Libératrice recevait d'annuels hommages.

La Révolution, dont, par un sacrilège inconscient, je l'admets, le sénateur aveyronnais veut unir la glorification à celle de la sainte fille, a fait cesser presque partout ces solennités religieuses et patriotiques ; elle veille d'un œil jaloux à ce qu'elles ne renaissent pas; en preuve les menaces que la franc-maçonnerie a fait entendre par ses messages anonymes aux députés et aux sénateurs, appelés à délibérer sur la proposition de M. Fabre. La franc-maçonnerie se déclare ainsi l'héritière légitime des huguenots qui, en s'emparant d'Orléans en 1562, n'eurent rien de plus pressé que d'abattre le monument élevé sur le pont, plus d'un siècle auparavant, par les dames orléanaises. Elle est l'héritière du minotaure révolutionnaire qui dépassa à Orléans le vandalisme antipatriotique des reitres allemands, venus en 1562 au secours de leurs coreligionnaires français. Orléans, rendu à lui-même, avait relevé le monument de bronze. La Révolution le fondit pour en faire des canons dirigés peut-être contre les frères et les sœurs de Jeanne d'Arc, ces milliers de chrétiens et de chrétiennes mis à mort pour être restés fidèles au Seigneur de Jeanne d'Arc, pour avoir porté l'emblème du Cœur divin dont la plaie figurait sur la bannière de Jeanne d'Arc. Un des premiers usages qu'Orléans fit de la liberté de prier hors de l'église, que le parti de M. Fabre interdit aujourd'hui en tant de lieux, fut de rétablir la procession en souvenir de Jeanne d'Arc. Orléans a relevé la statue renversée par les huguenots et les révolutionnaires, statue que les Prussiens vénérèrent à leur entrée dans la ville. Mais comment retrouver une des rares reliques que gardaient les Oratoriens de cette ville, un des chapeaux de la Vénérable ? Les révolutionnaires se montrèrent les dignes héritiers des bourreaux de Rouen. Ils ne pouvaient plus brûler la Libératrice ; ils

s'acharnèrent à la recherche de sa coiffure, obtinrent, à force de menaces, que le dépôt leur fût livré, et la livrèrent aux flammes au milieu d'une infernale sarabande. Le fait est-il assez significatif? Le chef était le pédagogue-législateur déjà cité, le sinistre Léonard Bourdon, justement appelé Léopard Bourdon.

IV

Mais, dira-t-on peut-être, *la Vraie Jeanne d'Arc* a relevé avec quelque vigueur des erreurs accréditées jusqu'à ces derniers temps, même parmi les catholiques; par exemple, la fin de la mission à Reims, et l'obscurcissement de l'attitude de la martyre devant ses bourreaux. C'est ce qui prouve que l'auteur va devant lui sans autre souci que de faire ressortir la vérité. C'est ce à quoi il aspire de toutes ses puissances; et voilà pourquoi il ne saurait admettre l'idée exprimée en ces termes par M. Fabre : « Michelet, Henri Martin, Quicherat sont des fils de la Révolution, et à eux est due cette immense popularité de Jeanne d'Arc, dont ils ont en quelque sorte retrouvé les titres. »

Que ces trois écrivains aient fait disparaître, sous l'universel mépris, l'infamie voltairienne intitulée *la Pucelle* : peut-être; mais auprès de qui ont-ils eu cette influence? Seulement auprès de ceux qui se donnaient comme les fils intellectuels de l'infâme insulteur de la Pucelle, du peuple qui pour lui est la *canaille*, de la France et de l'Homme-Dieu. Ceux-là n'étaient pas catholiques.

Les catholiques, avant Michelet et Henri Martin, avaient écrit, dans ce siècle, des histoires de Jeanne d'Arc qui n'ont peut-être pas été surpassées. Telles l'histoire de Guido Goerrès, de Lebrun des Charmettes. L'éloquence, répétons-nous, n'a pas atteint, en parlant de Jeanne d'Arc, la hauteur à laquelle elle s'élevait en 1844 par le panégyrique dû au futur cardinal Pie. Le jeune ecclésiastique s'était uniquement inspiré de Lebrun des Charmettes.

Il est parfaitement vrai que, dans Michelet et Henri Martin, la Vénérable n'est plus l'innomable conception sortie des fanges du plus odieux des génies qui ont parlé la langue française; elle est une hallucinée, rendue telle par un sentiment très respectable; mais pour être rendues folles par la perte d'un fils ou d'un époux, une mère, une épouse, n'en seraient pas moins un légitime objet de pitié. Que si, après cela, elles accomplissaient pratiquement des merveilles dans la conduite, quelle serait la conclusion à tirer, sinon qu'il ne reste plus de raison humaine; qu'hallucination et raison sont synonymes? Il est inutile de parler, car les mots n'ont plus de signification.

Avant Quicherat, l'on avait commencé à réunir ce que M. Fabre appelle

les titres de l'histoire de Jeanne d'Arc. De L'Averdy, que son travail n'a pas sauvé de la hache révolutionnaire, avait, en 1790, consacré un gros in-quarto de sept ou huit cents pages à l'étude du double procès. La Société de l'histoire de France a été fondée pour exhumer les titres de notre passé. Elle ne se compose pas que de libres-penseurs, Quicherat l'a bien secondée dans un travail entrepris sous ses auspices. Toute incomplète qu'elle est, la collection de Quicherat fournit des armes victorieuses pour réfuter les *Aperçus nouveaux* du paléographe rationaliste, les prétendues histoires de Michelet, d'Henri Martin, et tout particulièrement celle de M. Joseph Fabre.

Ce n'est ni M. Fabre ni son parti qui ont créé le courant si intense qui nous porte vers Jeanne d'Arc. Mgr Dupanloup, en prenant possession de son siège, chercha heureusement à augmenter l'éclat de la fête du 8 mai. En 1855, il y racontait, avec une éloquence qui eut grand retentissement, l'histoire de l'héroïne; en 1857, il appelait un évêque anglais, Mgr Gillis, à prononcer le discours. Mgr Gillis s'en acquitta avec la plus grande dignité : par là, le préjugé que la crainte de mécontenter l'Angleterre arrêtait la canonisation de la Vierge-Libératrice recevait un grand coup.

Le mouvement proprement dit commençait, lorsque, en 1867, celui qui allait être bientôt Mgr Freppel consacra son discours du 8 mai à prouver qu'il y avait dans Jeanne d'Arc tout ce qui peut motiver une demande en canonisation. Les honneurs des autels sont les seuls dignes de celle qui est la grande manifestation du Christ dans nos annales. En 1869, Mgr Dupanloup rédigeait une supplique signée par douze de ses collègues, par laquelle il demandait à Pie IX de lui soumettre la cause. Elle fut bien accueillie; les procédures, — l'on sait si elles sont longues, — furent ouvertes, et les informations commencèrent. Un incident vint révéler de quel œil la libre-pensée voyait cet accroissement du culte de Jeanne d'Arc. Le 30 mai 1878 ramenait le premier centenaire de la comparution, au tribunal de la Souveraine Justice, de l'insulteur de tout ce qui tient le premier rang au cœur d'un Français et d'un catholique. La libre-pensée voulut célébrer le centenaire de la mort de son Arouet. C'était un soufflet en plein visage à tous les amis de la Pucelle. Ils répondirent de la manière la plus inoffensive ; ils se disposèrent à couvrir de fleurs la statue de la victime couronnée dans le Ciel, le 30 mai, le jour même où Arouet alla rendre compte de sa longue vie de blasphèmes. La libre-pensée venait de mettre la main sur le pouvoir; elle défendit pareil hommage; une noble duchesse emporta les couronnes à Domrémy. Voilà le premier acte public du parti cher à M. Fabre afin de promouvoir la popularité de Jeanne d'Arc.

Il y a contribué cependant, comme le rocher jeté au milieu du torrent contribue à accroître la voix et la rapidité de ses eaux.

Les catholiques devinrent d'autant plus désireux de voir Jeanne d'Arc sur les autels, que l'impiété, par ses chefs les plus autorisés, se montrait plus effrayée des honneurs qu'on lui rendait.

C'est alors que M. Fabre a lancé son projet de fête nationale. Qu'il soit guidé par le désir de glorifier l'héroïne, personne, je crois, ne l'a contesté. S'il fallait cependant accepter l'idée qu'il en donne, rien ne serait plus propre à arrêter la cause de la Béatification. M. Evellin lui fait la part incomparablement trop belle, en le présentant comme le principal auteur du mouvement qui nous porte vers la sainte fille. Ce qu'il a fait par ses conférences et ses écrits est bien au-dessous de tout ce qu'ont fait et font les catholiques. Conférences dans les réunions publiques, discours dans les églises, monuments, églises, confréries, articles de journaux, brochures, volumes, qui les comptera? Il en faut moins pour provoquer l'enthousiasme en faveur d'une figure qui, par sa vue, excite les transports de quiconque garde une molécule de sang français, chrétien, ou tout simplement qui n'est pas fermé à tout sentiment du beau et du bon par un irréductible esprit de secte. Même les étrangers, indifférents au sentiment religieux, s'éprennent d'admiration et d'amour pour la merveille unique dans les annales du genre humain. Il faut avoir une âme profondément satanisée par le plus pur esprit maçonnique pour grimacer et rester froid. A ce point de vue, la fête de Jeanne d'Arc aurait pu, un jour de l'année, unir tous les cœurs dans un même sentiment, et préparer une réconciliation générale. Encore faudrait-il ne pas en faire un thème d'insultes pour tout ce que Jeanne aima, et pour Jeanne elle-même, en substituant à l'héroïne des documents une Jeanne sans réalité, de tout point fantastiques; encore ne faudrait-il pas la dépouiller du mérite de ses exploits. Or, c'est ce que fait M. Fabre. Les sacrilèges rapprochements, déjà cités, en sont une preuve ; mais le sénateur aveyronnais en fournit bien d'autres.

V

« Terrible aux Anglais et rebelle aux théologiens, écrit-il, Jeanne avait personnifié en soi deux nouveautés suspectes : le culte du sol national et la liberté de conscience. » (*Préface*, p. x.)

Et un peu plus haut :

« Ici, une bergerette qui ne sait pas même lire ; là, les plus savants hommes d'Église. Dans la paysanne apparaît un monde de sublimité : dans les docteurs, un monde de bêtise (*sic*). »

Personne, certes, n'accusera l'écrivain de dissimuler sa pensée sous les artifices du style. Jeanne rebelle aux théologiens? Lesquels? Ceux de

l'Université de Paris, qui ont mené le brigandage de Rouen? d'accord; mais elle était dès lors rebelle à des théologiens si rebelles à l'autorité du Pape qu'il n'a pas tenu à eux qu'il ne subît le sort de la martyre du Vieux-Marché. En refusant d'accepter leur insolente prétention d'être l'Église, le droit qu'ils s'arrogeaient de la juger au mépris de toutes les lois canoniques; en réitérant comme elle l'a fait son appel à l'autorité du Pape, elle défendait la vraie notion de l'Église, si complètement pervertie par leurs doctrines schismatiques; elle défendait la législation ecclésiastique, qui, à une multitude de points de vue, privait de toute juridiction pour la juger ceux qui, d'après M. Fabre, étaient les plus savants hommes d'Église. S'est-elle montrée rebelle aux théologiens de Poitiers? Elle s'est à plusieurs reprises justement prévalue de l'approbation qu'ils lui avaient donnée, pour décliner l'autorité d'un tribunal qui n'était pas même l'égal du premier. Rebelle aux théologiens? Mais elle n'a cessé de demander un tribunal où il y aurait des théologiens des deux partis; ce qui était la justice même et en parfaite conformité avec les saints canons, qui ne veulent pas qu'on soit jugé par ses ennemis; elle en a appelé surtout au juge de tous les théologiens, au Vicaire de Jésus-Christ, auquel, pour de multiples raisons, la cause devait être soumise, même quand elle n'aurait pas fait cet appel.

Celle qui, durant toute sa carrière, a déclaré une guerre si persévérante au blasphème, au libertinage, au péché sous toute forme, celle qui a envoyé aux Hussites la lettre la plus terrible peut-être qui ait été écrite contre des hérétiques, personnification de la liberté de conscience!!!

Personnification de la liberté de conscience? mais dès les premiers mots par lesquels on a introduit dans le procès la soumission à l'Église, elle a répondu par ces magnifiques paroles : « *Je vous certifie que je ne voudrais rien faire ou dire contre la foi chrétienne; et si j'avais rien fait ou dit que les clercs sussent dire que ce fût contre la foi chrétienne que notre Sire a établie, je ne le voudrais soutenir, mais le bouterais dehors.* » (*Procès*, p. 166.) Par cette profession de foi, elle indiquait ce qui, dans les révélations particulières, fait l'objet principal ou unique de l'examen de l'Église. Dieu ne pouvant pas être contraire à lui-même, tout ce qui, dans ces sortes de communications, est en opposition avec la révélation chrétienne, ou met obstacle aux fruits qu'elle doit porter dans les âmes, est évidemment faux. Tout ce qui, au contraire, lui est parfaitement conforme, favorise l'extension du règne de Dieu, comme c'était le cas pour la Vénérable, porte le signe d'une révélation divine. L'Église, dans ce second cas, sans en faire un article de foi, déclare qu'il est de la piété de la foi d'en regarder l'origine comme divine. C'est là que se bornent en ces matières ses décisions les plus favorables quand elle juge devoir se prononcer.

D'après M. Fabre, Jeanne, personnification de la liberté de conscience, c'est-à-dire libre-penseuse, Jeanne était idolâtre, puisqu'elle personnifie le *culte du sol national.* Elle renouvelait ainsi l'idolâtrie de Rome païenne qui s'adorait elle-même. Était-ce le sol qu'elle aimait dans ce qu'elle appelle avec insistance le *Saint Royaume*? N'était-ce pas le peuple aimé de son Seigneur, du Christ qui a choisi ce peuple pour la défense de ses causes? N'était-ce pas en considération de cette destinée providentielle que la Vénérable ne pouvait pas voir, sans frissonner, que le sang en fût répandu dans des guerres fratricides, comme le sont les guerres entre chrétiens? Si M. Fabre entend dans un sens matériel l'expression *sol national*, on peut lui accorder que le *culte*, non l'amour raisonnable du sol national, est une nouveauté; il peut en faire honneur au régime qui voulait affubler les citoyens français des noms de carotte, navet, chiendent, pissenlit; s'il entend par là les hommes qui l'habitent, en continuent les traditions, la gloire, les mœurs, l'esprit, Jeanne d'Arc venait pour maintenir, confirmer, raviver ce qui datait du règne de Clovis. L'Homme-Dieu était l'âme de ces saintes choses qui rendent le sol national sacré. Elles disparaissent à mesure que le Christ disparaît de la loi et des mœurs. Quel est donc le siècle de notre histoire qui a vu le *sol national* aussi souvent profané par les invasions que le siècle écoulé depuis la Révolution, à laquelle M. Fabre veut sacrilègement rattacher la Libératrice? Quand le *sol national* porta-t-il des frères aussi profondément divisés qu'ils l'ont été dans ce même siècle et qu'ils le sont aujourd'hui?

Citera-t-on un siècle de notre histoire où le *sol national* ait bu, comme il l'a fait dans le siècle révolutionnaire, le sang des fils qu'il a nourris, s'égorgeant dans des luttes fratricides? Rois, empereurs, présidents de république, aucun des chefs qui commandent *sur le sol national* ne finit régulièrement sa tâche. Attrayante est la fraternité, étroite est l'unité produites par cette nouveauté du *culte du sol national*!!

M. Fabre, comme toute l'école libre-penseuse, a des sympathies secrètes pour le tribunal de Rouen. Admettons que les cent gradués qui y ont — paru, — [l'Église comptait alors certainement près de dix mille clercs en possession des mêmes titres] — étaient les plus savants hommes d'Église. Il est vrai que, selon l'attique expression de M. Fabre, ils formaient un *monde de bêtise*; ce qui nous dit assez ce que devaient être les autres.

Les développements de M. Fabre ne nous laissent pas le soin de le conjecturer. Du *monde de la bêtise* (style du sénateur) est sorti « un *procès qui est conduit et écrit magistralement* » (p. 231), et encore : « L'exposé officiel du procès de réhabilitation mal ordonné et diffus ne supporte pas la comparaison avec l'exposé officiel du procès de condam-

nation, *chef-d'œuvre de méthode et de précision.* » Le *chef-d'œuvre* est sorti du *monde de la bêtise*, *formé des plus savants hommes de l'Église.*

On le voit bien, à la manière dont sont jugés les docteurs qui ont écrit pour la réhabilitation : « Ces pédants, est-il dit, se bornent à ergoter dogmatiquement sur l'orthodoxie de la Pucelle, et à montrer à coups de *distinguo* l'illégalité de sa condamnation. » ... Et encore : « tout y est jurisprudence et théologie. » (*Procès de réhabilitation,* t. II, p. 185.)

Que leur demandait-on autre chose, sinon de démontrer, au nom de la théologie et de la jurisprudence, l'illégalité de la condamnation, c'est-à-dire les vices de fond et de forme du procès que M. Fabre proclame *magistralement conduit et écrit*, de ce qu'il appelle un *chef-d'œuvre de méthode et de précision*? Il est bien plus aisé de procéder par assertions ironiques et tranchantes que d'avoir recours au *distinguo*; de dire par exemple comme M. Fabre : « *Ils pérorent sur la foi*, *sur la soumission à l'Église*, *et sur le surnaturel*, *parlent volontiers de la magie comme d'une science qui a ses règles.* » M. Fabre pense manifestement que la foi, la soumission à l'Église, le surnaturel, et même la magie, sont des questions aussi tranchées et résolues que la querelle des antipodes. Il serait moins absurde de soutenir qu'il n'existe plus sur le globe de chaînes de montagnes, et que des plaines, unies comme la main, s'étendent là où les anciens atlas mettaient les Pyrénées et les Alpes.

Il est étonnant que le *distinguo* et l'*ergo* soient si odieux à celui que M. Evellin insinue être un philosophe encore plus qu'un orateur. M. Fabre n'a-t-il pas été professeur de philosophie? Diviser, *c'est-à-dire distinguer* est, ou était du moins dans le vieux temps, la première opération que l'on prescrivait aux jeunes logiciens, d'après le vers bien connu :

Divide, defini, concede, negato, probato.

Si M. Fabre s'était mieux souvenu de ces règles, le présent travail serait sans objet, ce qui aurait autant d'agrément pour lui que pour celui que les énormités du sénateur aveyronnais ont contraint de l'entreprendre.

Le bon sens vulgaire, justement loué par M. Fabre, a une expressive comparaison pour caractériser ceux qui ne savent pas distinguer. Il dit : « C'est un bœuf au milieu de la porcelaine. » Pour le lourd ruminant, il n'y a pas de différence entre la porcelaine et le caillou ; il ne sait pas *distinguer*. Des pédants ! les Bréhal, les Bourdeilles, les Pontanus, les Lellis, les Basin, et tous ces hommes d'un savoir si éminent, oracles de leur époque, et cela parce que, dans une question toute de théologie et de jurisprudence, ils écrivent des pages où, d'après le sénateur aveyronnais, « tout est jurisprudence et théologie » ! ! M. Fabre ne prête-

rait-il pas un peu ses qualités aux autres? Son histoire : *Jeanne Libératrice de la France*, est un petit in-12 de 220 pages, composé d'alinéas de deux ou trois lignes, plus 140 pages de notes. Le volume est dédié aux femmes de France. Or, dans une longue note : *les Voix de Jeanne et la Voix de Socrate*, c'est peu de citer à ses lectrices Platon, Xénophon; l'ennemi du pédantisme fait défiler sous leurs yeux Maxime de Tyr, Apulée, Proclus, Clément d'Alexandrie, etc., et, parmi les modernes, Chaignet, Lélut, etc., etc. Il y a plus fort, il repose leur attention en leur citant dans le texte des phrases grecques!!!

M. Fabre en a contre les hommes d'Église. Quand il les trouve devant sa plume, il perd tout sang-froid, et, selon l'expression moderne, il s'emballe. Parlant des examens auxquels Jeanne fut soumise avant d'être mise à l'œuvre, il écrit : « Les gens d'Église étaient scandalisés de la présomption de cette fille qui prétendait communiquer avec Dieu sans leur intermédiaire. L'archevêque de Reims et autres prêtres disaient : « C'est une sorcière. Où a-t-elle pris sa mission? Quelle autorité sacerdotale a-t-elle consultée? »

Où M. Fabre a-t-il pris que telle est la doctrine des gens d'Église? Sur l'autorité de quels documents s'appuie-t-il pour prêter à l'archevêque de Reims et aux docteurs de Chinon et de Poitiers le langage qu'il leur fait tenir? On serait curieux de les connaître.

L'Église se scandaliserait que le fidèle communique avec Dieu sans intermédiaire? Mais toute la discipline ecclésiastique tend à mettre l'âme en communication immédiate avec Dieu par les vertus de foi, d'espérance, de charité, préparation à la vision intuitive. Où a-t-il trouvé que le prêtre se scandaliserait de ce qu'un fidèle, ou un homme quelconque, demanderait à Dieu sans intermédiaire l'esprit de justice, de charité, de modération, en un mot les vertus? Où a-t-il trouvé que, d'après la doctrine des gens d'Église, Dieu ne peut pas communiquer avec ses créatures, même par des révélations privées, sans passer par ses ministres? Toute l'histoire ecclésiastique, jusqu'aux communications de Lourdes et de la Salette, proteste contre ce que M. Fabre attribue aux gens d'Église.

Mais, lorsqu'au lieu d'avoir reçu des communications divines qui ne regardent qu'elle seule, l'âme ainsi favorisée se donne comme investie d'une mission, ne fût-ce que de fonder un pèlerinage, comme à Lourdes, à plus forte raison lorsque, comme la Pucelle, elle prétend avoir des hommes d'armes à commander, le prêtre lui demande les signes de sa mission. Est-ce que M. Fabre voudrait laisser le champ libre à tous les exploiteurs de la crédulité publique, à tous les fanatiques, à tous les illuminés? Pour savoir si une pierre précieuse est vraie ou fausse, on

s'adresse aux joailliers; pour éclairer une question de droit, l'on soumet le litige aux jurisconsultes, et pour éclaircir une question de conduite chrétienne, l'on s'adresse aux prêtres de Jésus-Christ. Tous les ricanements de l'impiété n'y feront rien; il y a des esprits de ténèbres; ils ont leurs ministres aussi, des magiciens, et jusqu'à des sorciers; ils se transforment en Anges de lumière. C'est l'enseignement catholique, contre lequel M. Fabre ne prévaudra pas. Il a usé, il usera de plus forts que lui. Or, il y a des signes pour discerner les vrais esprits de lumière des esprits de ténèbres qui cherchent à les contrefaire. Les docteurs de Chinon et de Poitiers demandèrent à la paysanne de Domrémy les signes de sa mission, sans trancher la question de prime abord, avec la désinvolture que M. Fabre leur prête gratuitement. Après examen, ils rendirent à l'Inspirée le splendide témoignage que l'on connaît, et que M. Fabre atténue étrangement.

Mais c'en est assez du second monde que M. Fabre prétend nous montrer. Le lecteur jugera de quelle manière il y a réussi. Passons au *monde de sublimité*. Un coup d'œil, car il est impossible de tout montrer.

VI

Une halte dès l'entrée, pour entendre les discours qu'au sortir des vêpres s'adressent les jeunes gens et les jeunes filles de Domrémy. « Voici le printemps. Le hêtre est beau comme un lis,... fillettes et garçons, allons nous égayer à l'ombre de son vert feuillage,... nous chanterons, et puis nous danserons. Qui aura faim et soif ira, à la source voisine, boire de la bonne eau fraîche, et mordre à belles dents sur les grappes des groseilliers qui l'ombragent. » (P. 17.)

M. Fabre prétend écrire d'après les documents. Il devrait les faire arriver aux géographes, qui n'avaient pas jusqu'ici soupçonné que Domrémy fût si tropical, que les groseilliers y étalaient leurs grappes à l'entrée du printemps. « *Voici le printemps.* » Et quelles grappes! les grains en sont si gros qu'on peut y *mordre à belles dents*, comme dans une pomme rainette ou une poire duchesse.

On voudrait bien savoir aussi sur quels documents s'appuie M. Fabre pour nous dire que les paysans de Domrémy connaissaient l'enchanteur Merlin, et lui attribuaient une prophétie qui n'est pas de lui, et que M. Fabre rapporte mal. On serait plus curieux encore de savoir d'après quelle pièce il prête à la fillette qui les entendait l'impression que, d'après lui, faisaient sur l'enfant de pareilles conversations. Une citation. Voici le langage des paysans qui n'ont pas perdu toute espérance.

« Quelque chose se prépare. Écoutez ce qui est annoncé dans des

prophéties anciennes : « *Quand les hommes auront tout perdu, une « femme viendra tout sauver.* » Le vieil enchanteur Merlin a dit que cette femme serait une pucelle ; qui sait si cette pucelle ne sera pas une Lorraine? »

« En écoutant les entretiens de cette sorte, Jeanne devenait toute rêveuse. « Pourquoi ne serais-tu pas celle qu'on attend? » lui disait une voix intérieure. « L'attente du prodige allait enfanter le prodige. » (P. 20-21.)

La voix intérieure qui tenait pareil langage à une *paysannelle* de dix à douze ans n'était certes pas celle de l'humilité. Elle entrait mal dans les sentiments vrais de celle qui protestait qu'elle aurait préféré être tirée à quatre chevaux qu'être venue en France sans l'ordre de Dieu.

Mais l'attente du prodige allait enfanter le prodige. Voici comment: L'enfant, la jeune fille que les paysans de Domrémy ont vue si active, si amie du travail, soit à la maison, soit aux champs, M. Fabre la contemple rêveuse, toujours d'après des documents dont il se réserve le secret.

A force d'entendre parler de la Libératrice promise par Merlin, « *la petite Jeanne avait fini par se remplir la tête de cette idée : la Libératrice, ce sera moi... En ce temps-là, tout le monde croyait au fréquent commerce des esprits avec les hommes, et bien des fois, dans les veillées,* Jeanne *avait entendu le récit de visions miraculeuses.* IL ÉTAIT NATUREL *que les ardentes aspirations de sa jeune âme lui apparussent comme un appel venant du dehors et d'En Haut* »... On connaît les objections que l'enfant faisait à l'Archange. M. Fabre, après les avoir signalées à sa manière, en explique la nature, et nous dit l'acquiescement de Jeanne dans les termes suivants: « *Ainsi dans Jeanne, comme dans chacun de nous, il y avait une lutte des instincts inférieurs contre les puissances supérieures; de la chair contre l'esprit; de la jeune fille contre l'héroïne. Sous l'apparence des célestes visions, c'était l'héroïne qui triomphait.* « *Faut-il gémir? Faut-il pleurer* », *se disait Jeanne.* « *Non, il faut agir et combattre : soyons la Libératrice* », *et la modeste enfant prenait le cri sublime de son cœur pour le commandement des saints et des saintes du Paradis.* » (P. 22-23.)

Il est à craindre que le lecteur ne relègue ces contes, appelés *documents*, dans un monde tout différent de celui de la sublimité où M. Fabre a promis de nous conduire. Ce que l'on peut affirmer, c'est que M. Fabre soutient son genre. Qu'il suffise d'en donner, comme spécimen, le passage suivant, tiré de la note déjà citée : « *Les Voix de Jeanne d'Arc et la Voix de Socrate* ». Laissons la parole à celui qui, d'après M. Evellin, est aussi orateur que philosophe :

« J'imagine que (*lisez* : supposons que), comme on l'a prétendu, Socrate et Jeanne aient été des malades, et qu'on puisse décrire, sous le nom de somnambulisme cataleptique ou sous tout autre nom, la maladie qui suscitait leurs hallucinations. Après ? — Ce n'est pas comme visionnaires que Socrate et Jeanne ont été grands. — Qu'on y voie ou non des affections morbides ; qu'on les appelle « hallucinations physiologiques », avec M. Brière de Boismont, ou « hallucinations pathologiques », avec M. Despine, les visions de Jeanne n'ont rien d'exceptionnel ;... les illuminés sont de tous les temps. Mais, dans toute la suite des temps, il n'y a eu qu'une Jeanne d'Arc.

« Donc, que Jeanne ait été physiquement prédisposée à avoir des visions, JE L'ADMETS VOLONTIERS. Mais c'est son cœur qui a déterminé le caractère de ses visions. C'est de son cœur qu'ont procédé ses dits et ses faits. C'est dans son cœur qu'est le secret de son héroïsme. » (P. 252.)

M. Fabre donne ici le plus complet démenti à celle qu'il croit glorifier. Elle n'a cessé de protester qu'elle n'agissait que par suite de ses visions. Les faits lui sont inspirés par son conseil surnaturel. A Rouen, elle diffère maintes fois ses réponses pour en référer à son conseil ; à la dix-septième séance, elle affirmait n'avoir rien pris dans sa tête, mais n'avoir donné de réponse qu'avec l'approbation de sainte Catherine. Faits et paroles ont donc bien les visions comme cause immédiate, c'est-à-dire, d'après M. Fabre, l'hallucination ; c'est pour s'être abandonnée à ce que l'insulteur inconscient appelle de ce nom que la Libératrice est grande.

M. Fabre ADMET VOLONTIERS que l'héroïne a été physiquement prédisposée à avoir des visions, à ses yeux des hallucinations. Celui qui prétend écrire d'après les documents *admet volontiers* le contraire des documents, unanimes pour nous dire que Jeanne était forte, bien conformée, c'est-à-dire que physiquement elle n'était pas prédisposée à avoir des hallucinations.

Il ADMET VOLONTIERS, ce qui rend l'explication de l'héroïne incomparablement plus difficile ; car si, dans une personne saine d'esprit et de corps, tant de faits et de paroles défient toute explication naturelle, que ne serait-ce pas si, à ces impossibilités de nature, il fallait ajouter les difficultés d'un tempérament vicié, réagissant sur l'esprit, au point de le faire vivre, mouvoir dans un monde de perpétuelles et incurables hallucinations ?

Il ADMET VOLONTIERS une insulte pour l'héroïne, qu'il aurait fallu livrer aux médecins aliénistes au lieu de la soumettre aux théologiens. Supposons que les médecins aliénistes, imbus des idées de M. Fabre, eussent vu des hallucinations dans toute vision, auraient-ils pu conclure, comme les docteurs de Poitiers, qu'il fallait mettre Jeanne à l'œuvre ? N'auraient-ils pas dû, comme ceux des guides de Jeanne, qui, à l'entrée du voyage, la croyaient folle, penser à la renfermer dans quelque enceinte ? Personne

n'aurait plus loué pareil parti que Jeanne elle-même si, comme M. Fabre, elle avait cru que toute vision est une hallucination.

M. Fabre ADMET VOLONTIERS pour la Libératrice une insulte qu'aucun père ne supporterait si elle s'adressait à sa fille. Supposons un instant qu'un médecin imbu des idées de M. Fabre ait le bonheur de posséder une fille douée des qualités que le seigneur d'Ourches admirait dans la Pucelle, et qui lui faisaient dire : « Que je voudrais avoir pareille fille ! » Si quelqu'un venait vanter à l'heureux père le trésor qu'il possède, s'extasiait sur les qualités de l'adolescente et terminait le panégyrique par les paroles de M. Fabre : « *J'admets volontiers que Mademoiselle est physiquement prédisposée aux hallucinations physiologiques, pathologiques, à la catalepsie, à l'hystérie,* etc. », quelle serait la réponse du père à l'insolent complimenteur? Encore que l'inconscience de ce dernier fût manifeste, ne devrait-il pas être estimé heureux qu'il lui fût permis de détaler par la porte, au lieu de se trouver dans la rue par une voie plus courte ? Serait-ce parce qu'à toutes les qualités qui font la jeune fille parfaite la Vénérable a joint le service de ressusciter la France qu'il sera permis de lui attribuer l'infirmité qui remplit les Salpêtrières et classe les malheureuses victimes au dernier rang de l'espèce humaine, après le crime qui remplit les bagnes et les prisons? Un des confrères de M. Fabre en libre-pensée, Vallet de Viriville, mieux inspiré, ne veut pas même discuter pareille assertion « *par respect pour le lecteur et pour la dignité humaine* » (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 135).

Pour M. Fabre, toutes les visions surnaturelles sont des hallucinations. Il y a des perles fausses, donc il n'existe pas de vrai rubis; certains sophistes sont qualifiés du nom de philosophes, donc il n'existe pas de vrai philosophe ; les pages de certains écrivains suintent la contradiction et l'ineptie, donc il n'est pas un seul livre lisible.

Pour M. Fabre, nos docteurs catholiques sont des *pédants*, et forment le monde que l'on sait. L'Église et ses institutions lui donnent l'horripilation : le *surnaturel* est une *chape*. « *Sauver leurs âmes est l'idée fixe des mystiques, sauver la France l'idée fixe de Jeanne.* » « *Ayez des convictions de dévot ou de philosophe, mais ayez des convictions.* » Et un peu plus loin : « *Soyez grands : sauvez la patrie, et croyez ce que vous voudrez.* »

A quoi bon insister? Le lecteur peut juger si pareilles conceptions appartiennent au *monde de sublimité* ou à celui que l'éloquent écrivain lui oppose.

La libre-pensée a ses procédés pour éliminer le surnaturel du récit de la vie guerrière. Elle dissimule, elle omet, quelque bien attestés, quelque importants qu'ils soient, les faits et les paroles qui le manifestent avec évidence ; elle altère les faits qu'elle raconte et en ajoute de toutes pièces. Rien de plus facile à établir sans épuiser la matière.

CHAPITRE III

CAPITALES MUTILATIONS DE LA LIBRE-PENSÉE DANS L'HISTOIRE DE LA VIERGE-GUERRIÈRE.

SOMMAIRE : I. — La libre-pensée aussi empressée à parler de Merlin que soigneuse de faire disparaître le nom du Seigneur auquel la Vénérable rapportait tout. — Biffé de nombreuses histoires. — Procédés particulièrement odieux de Vallet de Viriville et de M. Joseph Fabre. — Aveux arrachés par l'évidence à Siméon Luce et à Quicherat. — Silence sur les réformes étendues demandées par Jeanne. — Travestissements.

II. — Comment, tout en avouant que Jeanne était pieuse, la libre-pensée court sur ce qui met ce côté en lumière et s'efforce d'obscurcir jusqu'au privilège octroyé à sa pureté.

III. — Comment la libre-pensée supprime, amoindrit, falsifie ce qui regarde l'esprit de prophétie de la Vénérable.

IV. — Ses artifices pour dissimuler le merveilleux de la terreur semée parmi les Anglais.

V. — Comment elle dissimule le merveilleux de ses talents militaires, ou en donne des explications insoutenables. — Combien pareils procédés sont antihistoriques. — Réaction qui s'annonce.

Le surnaturel a été déduit dans le livre précédent de faits et de paroles attestés par des témoins irrécusables et nombreux. Nos renvois ne les indiquent pas tous. Que fait la libre-pensée? Elle supprime le plus souvent faits et paroles, ou si elle en glisse quelquefois un mot, c'est un mot atténué, enchâssé de manière qu'il soit peu remarqué par le lecteur ou que la portée lui en échappe. Michelet est passé maître en cet art perfide. Dissimuler jusqu'à l'ombre des arguments de l'adversaire, c'est en avouer la force inéluctable. Pareil aveu est manifeste pour quiconque étudie dans ses sources l'histoire de la Vierge-Guerrière; de là, la nécessité de les rendre accessibles à quiconque sait lire.

I

Si, au lieu de se prévaloir constamment de son Seigneur le roi Jésus, la Vierge avait allégué seulement une fois, même de loin, une divinité celtique ou païenne, quels longs développements, quelles hypothèses la libre-pensée bâtirait sur ce texte unique! Parce qu'on parlait quelque-

fois des fées autour d'elle, quel est l'historien libre-penseur qui ne les mêle à l'origine de la vocation, encore que la sainte fille ait dit qu'elle ne savait pas ce que c'est, qu'elle n'ait jamais donné aucune attention aux contes que débitaient à ce propos les vieilles femmes du village? Rien ne prouve que le nom de Merlin soit arrivé à son oreille; il faut répéter encore qu'elle affirme n'avoir connu qu'en France, sans y ajouter foi, la prophétie du bois chênu attribuée à l'hypothétique enchanteur. N'importe; ce n'est pas M. Fabre seul qui fait large place à Merlin dans les origines de la mission. Les fées et Merlin tiennent la première place dans les explications d'Henri Martin. Pas un seul historien qui ne dise qu'elle avait enseigné à La Hire de jurer par son bâton.

De celui qui est constamment sur ses lèvres, du Seigneur auquel elle rapporte tout, Duruy, MM. Lavisse, Rambaud, ne soufflent pas un mot, décapitant par suite l'héroïne qui ne cesse d'affirmer qu'elle n'est rien sans lui.

Vallet est particulièrement odieux. Aux paroles si expressives de la jeune fille sur la souveraineté du roi Jésus, il substitue de creuses déclamations, telles que celle-ci : « La force prodigieuse que portait en elle la sublime enfant peu à peu faisait explosion. Cette crise du XVe siècle était de celles qui ouvraient aux esprits les plus durs les portes de l'extraordinaire et du merveilleux. » (*Histoire de Charles VII*, II, p. 49.) Encore faudrait-il dire sous quelle forme le concevait « *la sublime enfant* ». Vallet préfère nous parler des pronostics accrédités sous le nom celtique de Merlin.

Les paroles si profondes, la double prophétie de la jeune paysanne, lors de sa première entrevue avec Baudricourt, deviennent la banalité suivante : « Elle lui dit qu'elle voulait aller trouver le roi, lui porter secours. »

Le dialogue avec Jean de Metz est supprimé. Au lieu de rapporter ce qu'il y a de vif dans la double déposition des guides, l'on trouve cinq ou six pages sur le costume de la voyageuse, les aiguillettes, l'égide morale qui la protégeait, le demi-jour de la légende, tout ce qu'il y a de plus usé dans le répertoire de la libre-pensée.

Il croit plus digne de l'attention du lecteur de lui apprendre que la salle où Jeanne fut reçue à Chinon était longue de 90 pieds sur 50 (*sic*), que de souffler un mot du *eris locum tenens Regis cœlorum qui est rex Franciæ*; ce mot est cependant toute la mission de Jeanne d'Arc. S'il se résout à écrire : « Je vous dis de la part *de Messire* », il met entre parenthèses (Dieu), mot qui peut s'appliquer au Dieu des Juifs et des Mahométans, aussi bien qu'au Dieu Incarné, dont parlait la Vénérable.

Dans la lettre aux Anglais, plusieurs points remplacent le membre de phrase où il est parlé de Dieu, *Fils de sainte Marie*; des lettres aux habi-

tants de Troyes et au duc de Bourgogne, si pleines de la royauté de notre Seigneur, pas un mot.

N'est-ce pas pour détourner la pensée de l'Homme-Dieu qu'il nous dit que sur la bannière l'on voyait le Père Éternel? N'est-ce pas pour insinuer que nous faisons de Notre-Dame une personne de la très sainte Trinité qu'il écrit : « La cour céleste, Dieu le Père, Notre-Dame, Dieu le Fils, la sainte Trinité, les Archanges, les saints et les saintes du paradis, tels furent les premiers confidents, les premiers témoins auxquels Jeanne communiqua son sublime dessein? »

Ces plates bouffonneries sont dans le goût de celui qui a recours à ce que le bestiaire raconte de la licorne, afin d'expliquer le respect du moyen âge pour la virginité ; qui dérive du mot *Malcou* (mal au cou) la croyance des fidèles que saint Marcoul avait le privilège, qu'il n'a pas perdu, de guérir du mal des écrouelles.

La même préoccupation d'effacer l'Homme-Dieu de l'histoire de la Libératrice se manifeste chez M. Fabre. Le ton, l'allure prêtés à la Vierge, s'il consent à citer des phrases où intervient le nom de son Seigneur, sont pires qu'une suppression. Le premier entretien avec Baudricourt est ainsi rendu : « Capitaine, sachez que mon Seigneur m'a com« mandé d'aller vers le Dauphin; je mènerai sacrer le Dauphin en dépit « de ses ennemis. — Et quel est ton Seigneur? — Le Roi du Ciel. » — Baudricourt rit et la fit sortir. » (P. 28.)

Les paroles de Jeanne, lors de l'entretien des secrets, se réduisent à celles-ci : « Très noble seigneur, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et je vous viens en aide de par Dieu, pour faire la guerre aux Anglais. » (P. 36.) M. Fabre, dans un volume subséquent, consacre un article à ce qu'il appelle *la Légende des secrets*. Après avoir reproduit plusieurs passages des Chroniques, il conclut : « Si on me demande mon avis, je répondrai qu'il me suffit de croire que Jeanne dit au Dauphin : « Vous êtes vrai roi, « et je vous ferai sacrer »; sans imaginer tant de mystères. »

Charles VII aurait été bien difficile de ne pas se rendre à un tel signe, entièrement à la portée de toutes les têtes folles de son royaume. Mais on ne s'explique pas, dès lors, pourquoi l'accusée de Rouen a si énergiquement protesté qu'elle ne dirait pas le signe donné au roi. Elle a dit maintes fois ce à quoi, d'après M. Fabre, se serait réduit l'entretien ; c'est bien le cas de se demander pourquoi elle imaginait tant de mystères.

Non seulement le récit de M. Fabre ne laisse pas soupçonner la part faite à l'Homme-Dieu par la Vierge-Guerrière, il va jusqu'à altérer une citation du *Mystère du siège* pour ne pas écrire le mot *chrétien*. Le dramaturge nous montre Jeanne après la victoire de Patay, recommandant aux siens de donner une sépulture honorable aux Anglais morts dans la

bataille. Il lui fait dire : « *Crestiens sont comme vous estes.* » M. Fabre substitue : « *Ils sont hommes comme vous êtes.* »

Michelet lui-même, encore que son récit ne laisse pas soupçonner la part que, dans l'esprit de la Vierge, l'Homme-Dieu avait dans sa mission, n'a pas cependant osé faire, dans les entretiens avec Baudricourt et avec le roi, les mutilations des auteurs qui viennent d'être cités. L'idée de Jésus-Christ-Roi occupe une telle place dans l'histoire de la Libératrice que Siméon Luce la constate dans une phrase qui, à elle seule, vaut beaucoup plus que tout ce qu'il a écrit sur Jeanne d'Arc. « Le nom de Jésus, dit-il, ne figure pas seulement en tête de ses lettres, dans les plis de son étendard, et jusque sur l'anneau mystique qu'elle porte au doigt : il est surtout au plus profond de son cœur. Elle ne se borne pas à adorer Jésus comme son Dieu, elle reconnaît en lui le véritable roi de France, dont Charles VII est le seul légitime représentant. » La remarque est si capitale pour se faire une idée de la Libératrice, que Quicherat n'a pu s'empêcher de la consigner dans ses *Aperçus nouveaux*, où, comme dans *Jeanne d'Arc à Domrémy*, il aurait été facile de la passer sous silence. « Elle regardait la France comme le royaume de Jésus, dit l'éditeur du double procès, et dès lors les ennemis du saint royaume étaient, pour elle, les ennemis de Dieu. » Une note nous renvoie à la lettre aux habitants de Troyes si unanimement dissimulée par l'école naturaliste. Quicherat ajoute fort justement encore : « Cette opinion de la suzeraineté de Dieu explique pourquoi Jeanne, à son arrivée auprès de Charles VII, l'engagea à faire la donation, c'est-à-dire la recommandation de son royaume à Dieu. »

Ces idées étaient si loin de la génération de 1830 que Quicherat a la naïveté de s'étonner qu'elles n'aient pas été relevées au procès de condamnation. Mais c'est l'idéal chrétien, et encore que, au temps de la Pucelle, il fut miné par les doctrines et les actes des bourreaux de Rouen, le naturalisme n'avait pas fait assez de progrès pour que cet idéal fût ostensiblement contesté : en tout cas, l'histoire se compose de faits. Sous peine de n'être pas l'histoire, mais une fantaisie qui se décore de ce nom, elle doit reproduire les traits essentiels des figures qu'elle prétend faire revivre. Or, parmi les traits de la Libératrice, aucun n'est aussi essentiel, aussi caractéristique que celui par lequel elle se donnait comme l'instrument de l'Homme-Dieu, Roi des nations.

L'on a vu que la réforme réclamée par elle était loin de se borner à ses hommes d'armes ; elle embrassait le royaume tout entier ; elle voulait que tout fût réformé selon la loi de son Seigneur. Ce point de vue si étendu est passé sous silence par tous les historiens, à plus forte raison par l'école naturaliste. L'on nous dit bien quelque chose de la réforme

des hommes d'armes, mais aussi peu que possible. D'après Michelet, ce fut un spectacle *touchant et risible que la conversion des vieux brigands Armagnacs*. C'est surtout le côté risible qu'il s'efforce de faire ressortir, et que fait ressortir après lui l'école entière dont il est l'inspirateur. Il outre les traits historiques; la prière faite par La Hire avant son vaillant et heureux coup de main de Montargis devient son unique formule de prière. A l'entendre, tous les compagnons de Jeanne d'Arc étaient jeunes comme elle; de Gaucourt, Culan, Louis de Vendôme, et d'autres comptaient cependant de nombreuses années de chevauchées militaires.

Aucun de ceux qui passent ainsi sous silence l'idée que Jeanne se formait et affirmait hautement du *saint royaume de France*, ne manque de nous parler de la fontaine des groseilliers, de l'exorcisme du curé Fournier, du costume de la guerrière, de la couleur de ses cheveux. Autant vaudrait prétendre raconter l'histoire du Premier Consul en insistant sur sa capote grise, son petit chapeau, et quelques menues anecdotes de sa vie à l'École militaire et de ses campagnes d'Italie.

II

La nature même de l'explication que la libre-pensée donne des visions de Jeanne exige qu'elle la dise pieuse. L'assertion générale une fois émise, elle est très sobre de détails sur les pratiques de sa piété. Les énumérer, ce serait recommander presque toutes les pratiques catholiques. Tous les contemporains nous parlent de son amour du saint sacrifice de la messe, de l'angélique dévotion avec laquelle elle y assistait. Que l'on cherche à la table générale de Quicherat, d'ailleurs fort bien faite, le mot *Messe* : on ne l'y trouvera pas; mais on y trouvera le mot *Cloches*, la libre-pensée transférant au son matériel de la cloche l'amour que la Vénérable avait pour les exercices qu'annonce la cloche. Ce que Jeanne abhorrait par-dessus tout, c'était le péché; l'on sait bien que la libre-pensée s'interdit le mot comme s'il devait faire voler sa plume en éclats. Ce n'est pas par la libre-pensée que l'on saura que la Vierge-Guerrière se confessait presque chaque jour, ordinairement avec larmes. Elle nous laisse ignorer que la sainte fille, même durant sa vie guerrière, donnait de longues heures à la prière.

Vallet de Viriville remplace tout cela par des pages de déclamations. Alors que depuis plus d'un siècle les œuvres de Pétrarque, de Dante avaient paru, que depuis trois demi-siècles saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure étaient morts, que l'Europe possédait ses cathédrales, et avec les cathédrales le plus bel ornement que l'art ait donné à la terre, le paléographe dauphinois nous dit « que la religion suppléait à la

science et que là où manquaient les lumières rationnelles, l'imagination et le sentiment y pourvoyaient. La Pucelle lui apparaît comme une femme profondément religieuse et d'une insigne piété, mais nullement comme une mystique et une thaumaturge... Elle n'était pas adonnée à de petites pratiques. Elle ne macérait point ses sens dans une idée de perfection solitaire et d'édification mystique » (p. 128 et suiv.). C'est probablement la pensée qu'a voulu rendre M. Fabre, quand il a écrit : « *Sauver leurs âmes* EST L'IDÉE FIXE *des mystiques*, *sauver la France* l'IDÉE FIXE *de Jeanne d'Arc* » ; comme si Jeanne n'avait pas maintes fois protesté que si elle était venue sauver la France, c'était pour obéir à Dieu qui lui en faisait un commandement, et par suite ne pas compromettre le salut de son âme.

L'inspection à laquelle Jeanne fut soumise, encore qu'on y ait procédé avec tous les égards possibles, révolte la libre-pensée. Il ne serait pas impossible de voir sous cette indignation extérieure le secret dépit de l'angélique privilège constaté par tant de témoins. La libre-pensée fait plus que le passer sous silence ; elle l'attaque sournoisement : on pourrait citer telle expression de Michelet qui en est la négation, et le lubrique écrivain a trouvé le moyen de souiller la vie populaire de l'héroïne en y insérant dans un tableau rapide l'énumération des turpitudes des grands d'un siècle appelé le tombeau des mœurs chrétiennes. Proudhon l'a bien défini un paon et un bouc.

D'Estivet a rapporté un propos grivois de Baudricourt à la jeune fille, en prêtant à celle-ci une réponse qui est une impiété. Jeanne nia le propos ; et généralement les historiens le passent sous silence. Non seulement M. Fabre le rapporte ; mais, sans tenir compte de la négation de Jeanne, il lui attribue l'impie réponse, puisqu'il la donne comme une preuve que Jeanne était *gaillarde et de belle humeur* (p. 33). Plus loin (p. 55), il en fait une duelliste; car, parlant des Anglais qui l'appelaient ribaude, il écrit : « Poussée par la colère, Jeanne somma ceux qui l'insultaient de venir en champ clos se mesurer avec elle. »

Vallet de Viriville, tout en disant qu'il ne veut pas insister, consacre deux pages (136-137) à ce qu'il appelle le côté mondain de la Pucelle. Il amplifie l'inculpation que d'Estivet tira des riches habits que portait la Guerrière au milieu des armées. En même temps qu'ils contribuaient à dissimuler son sexe, ils rendaient la subordination plus facile aux gentilshommes parce qu'ils dissimulaient aussi la paysanne. Vallet n'y voit que la manifestation de goûts féminins. A propos du désir exprimé à Dunois de reprendre, si Dieu l'y autorisait, ses occupations précédentes au sein de sa famille, Vallet écrit hardiment : « Non, elle ne regrettait pas les humbles occupations de son enfance, qu'elle avait

oubliées pour de plus grands travaux » (p. 109), et il souligne *oubliées*. Elle était donc grisée par son nouveau rôle au point d'en avoir oublié les occupations qu'elle avait quittées depuis moins de dix mois ; elle tenait un langage hypocrite. Plus loin, il y a une insinuation plus odieuse encore, puisque le paléographe, qui s'était voilé la face en rappelant l'inspection présidée par Yolande, laisse entendre que la captive de Beaurevoir ne tenait pas à rester toujours la Pucelle. Ces prétendus admirateurs de la Vénérable et ces fureteurs de documents contredisent impudemment les documents et outragent plus impudemment la Vierge, pour ternir l'auréole dont elle était jalouse par-dessus tout. Par ce côté, comme par beaucoup d'autres, ils sont les émules de d'Estivet. Vallet affirme, comme l'insulteur de Rouen, que Jeanne s'était exercée à Domrémy à monter les chevaux, et, dit-on, au maniement des armes (p. 136).

III

Quicherat ayant essayé, dans ses *Aperçus nouveaux*, d'expliquer rationnellement l'héroïne, a consacré de longues pages à ses visions et à ses prophéties. Encore qu'il se soit engagé dans une série de contradictions et d'incohérences qui ont été relevées dans le volume *la Paysanne et l'Inspirée* (p. 397 et suiv.), il est beaucoup moins odieux que ses collègues en rationalisme. Ceux-ci ont trouvé un moyen facile de se tirer du mauvais pas où s'est jeté le directeur de l'École des chartes, c'est de ne pas s'y engager. Ils suppriment les prophéties dans l'histoire de celle que les Allemands connaissaient sous le nom de : *la Sibylle française*. Si nos souvenirs ne nous trompent pas, l'on n'en trouve pas trace dans les pages consacrées à l'héroïne par MM. Duruy, Lavisse, Rambaud.

Celles que Vallet ne supprime pas — et il y en a peu — sont facilement expliquées sans aucun caractère surnaturel par la manière dont il les rapporte.

Voici comment il raconte l'annonce de la défaite de Rouvray, faite au moment même de l'ignominieux désastre : « Au mois de février, instruite de la bataille des Harengs, elle (*Jeanne*) retourna une troisième fois à Vaucouleurs. » Elle avait sans doute pour son usage exclusif un télégraphe ou un téléphone qui lui permettait de renseigner Baudricourt sur ce qui se passait à cent cinquante lieues. Après avoir jeté un doute sur la révélation des secrets par le tour suivant : « *Si l'on en croit le concert de témoignages très notables* », une note nous dit : « La Pucelle avait pu être guidée sur ce point par le confesseur du roi. » (P. 58.) Le *digne et pieux docteur*, ainsi que le qualifie Vallet, se serait donc prêté à une indigne supercherie, si ce n'est pas à une violation du secret de la con-

fession ; et c'est vainement que les Chroniques affirment que Charles VII n'avait dit à personne, pas même en confession, la prière que la jeune fille lui révéla.

On a vu avec quelle désinvolture M. Fabre traite la révélation des secrets. D'après Quicherat, cette révélation repose sur des bases si solides qu'on ne peut la rejeter sans rejeter le fondement même de l'histoire (*Aperçus nouveaux*, p. 61). Après avoir cité les sources historiques, il conclut : « Tant de versions puisées à des sources si pures... me semblent mettre à l'abri du doute l'authenticité de la révélation. » (*Ib.*, p. 66.) Henri Martin, si fantastique pour la vie de Domrémy et les origines de la mission, l'est beaucoup moins dans le récit de la vie guerrière, et il dit justement : « Le secret entre Jeanne et le roi est un des points capitaux de l'histoire de la Pucelle. »

L'entretien, d'après les documents, dura longtemps : plus de deux heures, selon Basin, qui dit le tenir de Dunois. Michelet insinue, encore qu'il ne le dise pas formellement, que l'entretien fut court ; car il écrit : « Le roi la prit alors à part, et, *après un moment d'entretien, tous deux changèrent de visage.* » Dans une note, il écrit : « Selon un *récit moins ancien, mais très vraisemblable, elle lui rappela une chose qu'il savait seul.* » D'après Michelet, la *première prédiction qui lui échappa* fut celle qu'elle fit au blasphémateur libertin. Il oublie que, même à s'en tenir aux paroles de la première entrevue avec Baudricourt, telles qu'il les a rapportées, il y avait là plusieurs prophéties fort étonnantes. Les preuves matérielles les plus palpables ne triomphent pas du parti pris de MM. Duruy, Lavisse, Vallet. On sait comment l'on possède à Bruxelles le registre où a été consignée, en date du 22 avril, la prédiction de la blessure que l'héroïne devait recevoir le 8 mai. Les auteurs cités sont aussi muets que M. Fabre.

Vallet dit, avec une grotesque assurance : « La Pucelle ne prophétisait pas en vue de signes », alors que c'est par la prophétie qu'elle s'est fait accepter de Baudricourt, du roi, et que c'est par la prophétie qu'elle semait la terreur parmi les Anglais et relevait le courage des Français. Le paléographe supposerait-il qu'elle les faisait pour amuser son entourage ? Il en cite une, des moindres, qu'il explique par une manifeste fausseté. Le pont d'Orléans était, le matin du samedi, en tel état que l'on jugeait qu'il fallait plusieurs semaines de travail pour que l'on pût y passer. Avant de partir, la Vénérable promit qu'elle rentrerait par le pont. Vallet nous dit que, pour vérifier la prophétie, les vainqueurs, harassés de la fatigue d'un assaut qui avait duré du lever au coucher du soleil, y ajoutèrent celle d'ajuster le pont. Or, cela n'était pas nécessaire ; car on vit une faveur de la Providence en ce que, avant la fin du combat, on avait assez rejoint les arches brisées pour qu'à la suite du commandeur de

Giresmes plusieurs Français soient parvenus à se loger dans les Tourelles.

Les mêmes libres-penseurs qui biffent ainsi les prophéties les plus avérées inspirées par le vrai Dieu, attestées par les documents les plus irréfragables, s'étendent longuement sur les prophéties problématiques du problématique Merlin. On a déjà signalé les nombreuses pages dans lesquelles M. Fabre rapproche les prophéties si claires, si nombreuses de Jeanne, des prévisions fort restreintes de Socrate.

Les libres-penseurs ne savent pas que par pareils procédés ils réalisent des prophéties vieilles de plusieurs milliers d'années. Nos saints livres ne disent-ils pas que le châtiment des révoltés contre la vérité sera qu'ils se mettront à la suite des esprits de mensonge et d'erreur?

IV

Quoi de plus avéré que la terreur qui glaça les Anglais à la suite de la sommation que leur adressa la Pucelle? Un fait qui eut de telles suites n'est pas mentionné par la libre-pensée, ou il est expliqué par l'appareil religieux déployé par la petite armée de Jeanne entrant à Orléans. Henri Martin écrit: « En tête de l'armée marchait la cohorte des prêtres chantant pour chant de guerre le *Veni sancte spiritus*, cette hymne sublime de l'esprit de vie, qui semble n'être d'aucun temps, ni d'aucune secte... Ces prêtres, ces chants, ces bannières inconnues, cet appareil inusité, frappèrent les Anglais d'une crainte superstitieuse: les généraux, voyant la disposition de leurs troupes, les tinrent enfermées dans leurs parcs et leurs bastilles. » (P. 40.)

Le *Veni creator n'est d'aucun temps*, ni *d'aucune secte*. Il paraît qu'en tout temps, et dans toutes les religions, on a adoré, on adore le Père, le Fils et le Saint-Esprit, si expressément désignés par la strophe: *Per te sciamus da Patrem noscamus atque Filium, teque utriusque Spiritum credamus omni tempore*. C'est à ce point de déraison que conduit la frayeur du surnaturel chrétien? Les Anglais catholiques n'avaient donc jamais entendu des prêtres chantant l'hymne qui est de tout temps et de toute religion; ils n'avaient jamais vu de bannières portant des insignes religieux!!!

L'explication a été du goût d'Auguste Vallet, qui la reproduit à sa manière et nous dit que « ce spectacle INOUÏ glaça les assiégeants. Étonnés, stupéfaits, ils n'osèrent tirer sur cette phalange inoffensive; ils n'osèrent immoler une légion de martyrs. Cette femme venue de Dieu, *ou pour eux de l'enfer*, faisait succéder à la terreur du sacrilège un autre genre d'épouvante ». (P. 71.) *Une légion de martyrs conduite par une femme venue de l'enfer!* comment mieux montrer que l'on ne sait pas ce que l'on dit.

V

Tous les documents sont unanimes pour nous dire que dès son apparition sur la scène la jeune fille se montra capitaine accompli. Ils ratifient le portrait qu'en traçait Alain Chartier quelques jours après la victoire de Patay (II, p. 254). Dunois, Thermes, de Gaucourt, d'Alençon, il n'y a qu'une voix pour l'attester. Elle excellait surtout à tirer parti de l'artillerie. Avec quelle complaisance la libre-pensée s'étendrait si une princesse russe, protestante, Élisabeth ou Catherine II avaient donné de telles preuves de talents militaires. La langue manquerait d'expressions si c'était une musulmane ou quelque libre-penseuse. Il ne s'agit que de la Libératrice de la France : silence complet ; ou bien, si Vallet rappelle ces témoignages, c'est pour ajouter : « Leurs éloges sur ce point, comme sur tous les autres, aboutissent à exalter en sa personne un être surnaturel, le miracle. » (P. 86.) Or le rationalisme le veut ainsi : le surnaturel, le miracle n'existent pas ! Tout est naturel, et le paléographe a trouvé l'explication naturelle des qualités militaires de la vénérable jeune fille ; la voici : « Jeanne d'Arc, évidemment, était une de ces intelligences neuves et puissantes qu'on remarque surtout parmi les personnes illettrées. Aidée d'une observation précoce, patiente, d'une mémoire excellente, elle s'était assimilé avec un merveilleux succès les notions pratiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission. » (P. 85-86.) Le paléographe a beau regimber, son explication ne fait pas disparaître le miracle ; elle ne fait que le grossir et le multiplier. C'est un miracle que Vallet de Viriville voie à quatre siècles de distance ce que n'ont pas vu les contemporains. Aucun des contemporains n'a vu dans Jeannette, en dehors de ce qui était de sa mission, cette intelligence puissante que l'on rencontre surtout parmi les illettrés, ce qui n'est pas à l'honneur de la culture des lettres. L'on n'a pas vu la précoce observation ; encore moins l'assimilation dont il parle. L'assimilation intellectuelle suppose un enseignement extérieur ; Jeanne n'en a jamais reçu sur le métier de la guerre. Il est parfaitement vrai que les contemporains les mieux en état d'observer ont trouvé que les exploits militaires de la Libératrice étaient chose au-dessus de la nature ; ceux qui lui ont rendu ce témoignage n'étaient pas sans avoir conçu quelque sentiment de jalousie de se voir ainsi éclipsés par une vachère de dix-sept ans. Vallet juge qu'ils se trompaient. C'est un miracle que tant de perspicacité chez un personnage enfoncé dans les vieilles écritures, qui, à la distance de quatre siècles, redresse les hommes d'un métier qu'il n'a jamais exercé. N'est-ce pas encore un fait entièrement en dehors de la nature que toute

une génération, qui voit et entend, se trompe sur ce qu'elle voit et entend !

Les preuves de supériorité militaire fournies par la Pucelle, ses prophéties, la mystérieuse terreur des Anglais, ce que la Vierge disait de son Seigneur, ne sont pas des phénomènes internes, connus seulement du sujet qu'ils affectent ; ce ne sont pas des faits qui se sont passés dans quelque coin obscur. Cela s'est accompli en plein soleil, sous les yeux de milliers de témoins. Il est aussi facile de constater que la Pucelle conduisait l'armée que si la direction était partie de Boussac ou de Gaucourt. Il n'est pas plus difficile de comprendre un futur qu'un présent ou un passé. « Je serai blessée à Orléans sans cesser de besogner » est aussi intelligible que « Je fus blessée à Orléans sans cesser de besogner ». La Pucelle a dit maintes fois la première phrase avant d'avoir mis les pieds à Orléans ; elle disait la seconde à Rouen. Pourquoi la libre-pensée supprime-t-elle la première, tandis qu'elle ne fait aucune difficulté d'admettre la seconde ? Rien de plus anti-historique que pareille méthode ; rien de plus opposé à la rénovation de l'histoire par les documents, vantée comme un progrès de notre siècle. En réalité, c'est la destruction de l'histoire que ces suppressions arbitraires. Ne pas souffler un mot, par exemple, du Seigneur de Jeanne, passer sous silence ses paroles les plus expressives sur pareil sujet, ce n'est pas écrire l'histoire de Jeanne d'Arc ; et nous venons de voir bien d'autres mutilations semblables. Aussi pensons-nous qu'il n'existe pas d'histoires de l'héroïne aussi fausses que celles dont la critique fait l'objet du présent livre. Ce sont cependant celles dont se fait gloire le camp de la libre-pensée. Que serait-ce si l'on voulait relever ce qui se lit dans les livres écrits par la plèbe qui jure par Michelet, Henri Martin, etc. ? Nous nous rappelons qu'ayant ouvert une histoire de Lagny, nous y avons lu que Jeanne d'Arc *mangeait bien, buvait bien*, juste le contraire de ce qu'attestent les documents, unanimes pour dire qu'elle mangeait comme rien, et buvait moins encore. L'historien de Troyes, Boutiot, ne représente-t-il pas la guerre au XVe siècle comme un choc d'où toute tactique était bannie ? Rien qui ne soit permis pour faire litière du surnaturel.

Le temps n'est pas éloigné où il sera fait litière des histoires écrites avec cette préoccupation. Voici comment l'annonce le penseur dont une phrase a été déjà citée, M. Brunetières : « Nous n'admettons plus aujourd'hui, dit-il, comme on le faisait il y a vingt-cinq ans seulement, et même moins, que l'incroyance ou l'incrédulité sont une preuve de liberté, de largeur, d'étendue d'esprit. La négation du surnaturel passait en ce temps-là pour la condition même de l'esprit scientifique. Enivré d'en savoir un peu plus que nos pères, on se vantait d'avoir anéanti, supprimé

le mystère... Si quelques vieux hommes sont encore tout gonflés de l'orgueil rationaliste, ils sont aujourd'hui d'un autre âge! Mais ce n'est pas eux qui arrêteront le mouvement[1]. » Les histoires de la Libératrice par Michelet et son école seront bientôt aussi vieilles que la philosophie de l'archaïque Victor Cousin, ou l'histoire déjà fossile de la Révolution par Thiers.

C'est peu de supprimer, plus encore que n'a fait le maître, tout ce qui accuse le surnaturel ; le maître et son école altèrent les faits matériels qu'ils rapportent et en ajoutent de toute pièce.

1. L'*Univers*, 19 février 1898.

CHAPITRE IV

QUELQUES-UNS DES FAITS ALTÉRÉS OU CONTROUVÉS PAR LA LIBRE-PENSÉE DANS L'HISTOIRE DE LA VIERGE-GUERRIÈRE.

Sommaire : I. — Fantaisies de Michelet et Henri Martin sur les deux partis qui, avant l'arrivée de la Pucelle, divisaient la cour à son sujet. — Réfutation des assertions sur ce qui l'aurait fait admettre. — Du ridicule que la libre-pensée s'efforce de jeter sur les examinateurs de Poitiers et de Chinon. — Faussetés accumulées dans quelques lignes de Michelet. — Une de ses burlesques et odieuses inventions. — Colossale contre-vérité. — Pourquoi la libre-pensée tient tant à dissimuler la portée de l'approbation de Poitiers.
II. — Une suite de fausses assertions sur les Anglais et les Français pour diminuer la gloire de la délivrance d'Orléans. — Le fait donné comme naturel.
III. — Comment la libre-pensée pallie la gloire de la campagne de la Loire.

I

Il serait bien long de relever toutes les altérations, toutes les fantaisies de la libre-pensée. Ce serait peu utile. Quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, diront au lecteur le degré de confiance qu'il faut accorder au récit tout entier.

D'après Michelet, que Henri Martin amplifie encore, Jeanne n'était pas arrivée à Chinon que la cour était divisée à son sujet. Les uns voulaient la mettre à l'œuvre, les autres ne voulaient pas même qu'elle arrivât jusqu'au roi.

« L'opposition était si forte contre elle que lorsqu'elle fut arrivée, le conseil discuta encore pendant deux jours si le roi la verrait. Heureusement elle avait aussi des amis, les deux reines et surtout le duc d'Alençon, qui, sorti récemment de prison, était fort impatient de porter la guerre en Normandie pour recouvrer son duché. Les gens d'Orléans, à qui, depuis le 12 février, Dunois promettait ce merveilleux secours, envoyèrent au roi et réclamèrent la Pucelle[1]. » (P. 21.)

A peu près autant de fantaisies ou de faussetés que le passage compte

1. Tant pour Henri Martin que pour Michelet, les citations sont prises dans l'édition populaire de leur *Jeanne d'Arc*. Pour Vallet de Viriville, c'est dans le tome II de son *Histoire de Charles VII*.

de mots. La déposition de Simon Charles, d'autres documents supposent que la Pucelle ne fut connue à la cour que lors de son arrivée; ce que la *Chronique Morosini* raconte du bruit qui se faisait déjà autour de son nom avant qu'elle quittât la Lorraine rend assez plausible que ce bruit sera peut-être parvenu jusqu'à la cour du roi de Bourges; mais l'on ne connaît pas l'ombre d'un document indiquant qu'un double parti fût formé à l'endroit de la jeune Lorraine.

C'était sagesse de la part de Charles VII, de ne vouloir pas ajouter, au discrédit dont il était l'objet, le ridicule d'avoir prêté l'oreille à une *paysannelle* qui promettait des choses naturellement si insensées. Le délai de l'audience fut court; Jeanne n'attendit que deux jours. Une paysanne des Alpes qui se présenterait aujourd'hui à l'Élysée dans les conditions de la Pucelle, promettant de nous rendre l'Alsace et la Lorraine, arriverait bien plus difficilement à avoir une audience du chef de l'État; elle devrait s'estimer heureuse de parvenir jusqu'au chef de bureau de quelque ministère. On fut étonné du changement soudain de Charles VII, qui avait d'abord refusé de voir la jeune fille. L'on sait qu'il ne se détermina que sur le récit des guides et après avoir pris connaissance des lettres de Baudricourt.

Les deux reines intervinrent-elles en faveur de la nouvelle arrivée? Ce n'est pas impossible; cependant l'on n'en a pas encore fourni la moindre preuve. Yolande n'est mentionnée que lorsqu'il est question de s'assurer que le personnage si extraordinaire qui frappe aux portes du château appartient bien à notre nature et au sexe qu'il s'attribue. La reine de Sicile s'employa à organiser le convoi qui se forma à Blois, mais ce ne fut que plusieurs semaines après l'arrivée de Jeanne à Chinon.

Le duc d'Alençon, d'après sa déposition, contribua si peu à ménager l'audience donnée à Jeanne, qu'à son arrivée il trouva la jeune fille en colloque avec le roi. N'ayant pas encore fini de payer sa rançon, loin de songer à porter la guerre en Normandie, il ne put pas prendre part à la délivrance d'Orléans, et la Pucelle eut de la peine à le déterminer à l'expédition de la Loire.

Il est encore plus faux que Dunois promît le merveilleux secours aux Orléanais depuis le 12 février. Il nous dit lui-même n'avoir entendu parler de Jeanne que lorsqu'elle passa à Gien dans les premiers jours de mars. Les Orléanais ne comptèrent pas, durant ce mois, sur le merveilleux secours, puisque c'est dans le mois de mars et au commencement d'avril qu'ils proposèrent de mettre la ville en séquestre entre les mains du duc de Bourgogne. Dunois lui-même, tout en se faisant renseigner sur ce que l'on augurait à Chinon et à Poitiers de la merveilleuse jeune fille, comptait si peu sur elle qu'il commence par la décevoir en la faisant

diriger par la rive gauche, au lieu de la rive droite, ainsi qu'elle l'avait demandé. Il nous dit que sa confiance date du changement de vent si opportunément arrivé selon la prédiction de Jeanne.

M. Fabre est plus fantaisiste encore, quand il représente la première audience comme accordée sous la pression du peuple triomphant de l'opposition des courtisans. Le peuple, qui devait dans la suite si bien seconder la céleste envoyée, ne la connaissait pas encore, du moins à Chinon. Ce n'est pas en deux jours qu'il pouvait se prononcer et exercer une pression sur la cour. Tous les documents sont d'accord pour affirmer que Charles VII voulut s'éclairer de ce que l'Église et l'État comptaient de plus éminent; il n'y a pas trace d'intervention de la multitude avant la formation à Blois de la troupe guerrière destinée à escorter Jeanne.

Toute l'école libre-penseuse s'exerce à ridiculiser les interrogateurs de Poitiers qui ouvrirent la voie à la Libératrice en rendant un si magnifique témoignage à ses vertus, à son passé, et en déclarant que Charles VII s'était entouré de toutes les précautions prescrites par la prudence chrétienne. On a vu, dans *la Pucelle devant l'Église de son temps*, que la commission se composait de ce que le parti national présentait de plus docte et de plus sage. La conclusion fut que non seulement Charles VII pouvait, mais devait, sous peine de résister au Saint-Esprit, s'aider du secours qui s'offrait. Jeanne s'est justement et à plusieurs reprises prévalue du jugement des docteurs de Poitiers et de Chinon contre le sanhédrin de Rouen. Sans rapporter tous les lazzis des historiens libres-penseurs sur cette légitime introduction de la Vénérable, qui les gêne, comme elle gênait leurs précurseurs de Rouen, contentons-nous de quelques citations du maître.

D'après Michelet, les docteurs conclurent que l'on pouvait licitement mettre Jeanne à l'œuvre, et douze lignes plus loin il écrit que, les docteurs ne sachant que dire, les dames décidèrent. L'on se demande comment ceux qui déclarent que l'on peut licitement agir, confessent en même temps qu'ils ne savent que dire ; or, les docteurs déclarèrent non seulement que l'on pouvait, mais que l'on devait mettre la Pucelle à l'œuvre.

D'après Michelet, les docteurs consultèrent Gelu, archevêque d'Embrun, qui conclut qu'il fallait s'assurer si Jeanne était vierge. Une note nous apprend que cette conclusion est exprimée dans le traité *de Puellâ Aurelianensi* de Jacques Gelu. Des références nous renvoient à Lenglet-Dufresnoy et aux manuscrits de la Bibliothèque aujourd'hui nationale, alors royale (p. 27).

L'auteur de *la Vraie Jeanne d'Arc*, grâce à la complaisance de M. l'abbé Guillaume, a pu le premier faire connaître la correspondance de Jacques Gelu au sujet de Jeanne d'Arc. Elle était conservée dans l'histoire manuscrite des Alpes-Maritimes par le P. Fornier, un Jésuite de la première

partie du XVIIe siècle. Cette histoire a été depuis imprimée par le docte M. Guillaume. Avec cette correspondance inédite et inconnue jusqu'à *la Pucelle devant l'Église de son temps*, on trouve dans le même volume la traduction des passages importants du traité *de Puellâ* et l'analyse de tout le travail. Or : 1° nulle part il n'est question de l'examen donné, par le lubrique auteur de *la Sorcière*, comme le signe décisif; 2° Jacques Gelu, un des soutiens du parti national, un des conseillers intimes du roi de Bourges, était en correspondance habituelle avec la cour; ses correspondants lui ont parlé de la jeune Lorraine vis-à-vis de laquelle il a d'abord conseillé la défiance. Rien ne prouve qu'il ait eu une part quelconque dans la décision dernière; l'on ne prouverait pas qu'une consultation lui ait été adressée par quelqu'un de ceux qui sont cités comme examinateurs de Chinon ou de Poitiers; 3° le traité *de Puellâ*, le seul écrit de Gelu dont Michelet soupçonna l'existence, a été composé deux mois après la décision que, d'après le prétendu historien, il aurait inspirée. Il est intitulé *de Puellâ*, et ne porte pas l'addition *Aurelianensi* que le XVe siècle ne connut pas. Même les auteurs orléanais n'ont pas alors appelé Jeanne la Pucelle d'Orléans, mais simplement la Pucelle; 4° Si Gelu avait intitulé son traité *de Puellâ Aurelianensi*, il n'aurait pu lui donner ce titre qu'après la délivrance de la ville; ce qui aurait dû avertir Michelet de sa méprise; 5° Lenglet-Dufresnoy, dans les courtes lignes consacrées à Gelu, ne dit rien de ce que lui attribue Michelet.

L'on peut voir par là ce que valent les références de Michelet, remarque qu'il faut étendre à celles de Vallet de Viriville. Son *Histoire de Charles VII* en est chargée; elles portent sur des alinéas entiers justifient quelques assertions, mais parfois nullement celles qui en auraient le plus besoin. Leur multitude, les renvois aux manuscrits, rendent la vérification si difficile que cela devient une réelle impossibilité; mais cet appareil, facile à un professeur de l'École des chartes, en impose au vulgaire, et surtout à celui qui le déploie. Mais là aussi il y a réaction, et c'est justement que l'on commence à se moquer du ton péremptoire et superbe d'hommes qui ne savent « qu'entasser au bas d'une page étonnamment vide de pensées, ou pleine de faits minuscules, les références superflues, parfois contestables, mais que nul ne leur fera l'honneur de contrôler ». Si, comme l'affirme le courageux M. Jules Delahaye qui vient d'être cité, « il y a autour de l'École des chartes une sorte de savants sans idées, ni lettres, n'ayant d'autres aptitudes que celles de la fourmi, incapables de découvrir un horizon, n'ayant que des yeux de taupe[1] », Auguste Vallet est certainement du nombre.

1. LÉON GAUTIER, *la Libre Parole*, 2 septembre 1897. Le publiciste rend un hommage très mérité au savant que regrettent les lettres, l'érudition, l'enseignement, et plus encore l'Église, dont Léon Gautier fut le chevaleresque champion.

Rien n'égale l'outrecuidance de la libre-pensée vis-à-vis des hommes d'Église, sinon les contradictions qu'ils s'infligent les uns aux autres. Michelet juge ainsi le mémoire de Gerson sur la Pucelle : « Six jours après le siège (*d'Orléans*), Gerson publia et répandit un traité où il prouvait qu'on pouvait bien, sans offenser la raison, rapporter à Dieu ce merveilleux événement », et en note : « Il n'est pas sûr que ce pamphlet soit de Gerson. »

Il est de tout point incontestable que le mémoire est de Gerson. Si le lecteur veut bien lire le traité traduit dans le premier volume de *la Vraie Jeanne d'Arc* (p. 20 et suiv.), il se convaincra que le résumé donné par Michelet en fausse entièrement l'idée. Il appelle ces pages du fameux chancelier *un pamphlet*; d'après Aug. Vallet, « *ce mémoire tout hérissé des épines de la scolastique se ressent peut-être un peu de l'affaissement intellectuel que cause le poids des années* » (p. 94). Les deux appréciations se valent. Le traité de Gerson est inséré au procès de réhabilitation. Il a été dit qu'il était surtout remarquable en ce qu'il fait connaître combien étaient étendues les réformes réclamées par la céleste envoyée, et aussi parce qu'il presse son parti de ne pas arrêter par ses infidélités le cours des faveurs divines. Il est très inexact de dire, avec M. Fabre, que c'est le meilleur des traités composés sur l'héroïne. Mort avant le sacre, Gerson n'avait pas, comme les docteurs qui ont écrit pour la réhabilitation, à réfuter les inculpations des bourreaux, ni par suite à mettre en lumière les vertus et les signes si nombreux de la mission divine de la Vénérable.

S'il fallait une nouvelle confirmation du jugement porté par Proudhon[1] sur celui que la libre-pensée reconnaît comme le maître interprète de la Vierge-Guerrière, il suffirait de ce qu'il a vu dans les réponses de Jeanne sur le signe donné au roi. Ces réponses qui, à elles seules, prouveraient l'inspiration de la Vénérable, sont ainsi interprétées par Michelet : « Il semble résulter des réponses, du reste fort obscures, de la Pucelle à ses juges que cette cour astucieuse abusa de sa simplicité, et que, pour la confirmer dans ses visions, on fit jouer devant elle une sorte de mystère où un ange apportait la couronne. »

Voilà celui qui, dans l'histoire de Jeanne d'Arc, est l'oracle de la libre-pensée, qui, en surpassant les autres, s'est surpassé lui-même. C'est vrai; il est impossible d'assigner les limites de ses impudentes fantaisies : c'est l'histoire racontée par un pitre de la foire.

La Pucelle est donc un stratagème inventé par la cour! La jeune fille a besoin d'être confirmée dans ses visions!! la cour trouve ce grossier stratagème, et celle que l'on donne ailleurs comme si intelligente s'y laisse

1. Voir *la Paysanne et l'Inspirée*, p. 345.

prendre; elle est confirmée dans ses visions par semblable exhibition !! Michelet en aurait remontré à d'Estivet et à Loyseleur. Mais cela a été dit fort justement, il trouve toujours moyen de se surpasser lui-même. N'écrit-il pas plus loin : « Le roi marcha sur Paris, ce n'était pas l'avis de la Pucelle? » Autant vaudrait dire que les Anglais ajoutèrent à Patay une nouvelle victoire à celles de Verneuil et d'Azincourt.

N'importe, d'après Duruy, il n'y a pas d'autre auteur à consulter sur Jeanne d'Arc ; d'après MM. Rambaud et Lavisse, il est excellent pour cette partie, et M. Joseph Fabre nous dit que pour délirer comme Michelet il faut du génie. Proudhon en a justement décrit les éléments[1].

L'on voit ce que, sous la plume de la libre-pensée, deviennent ces six semaines durant lesquelles la cour s'entoura sagement de tant de précautions pour savoir ce qu'il fallait penser de la mystérieuse jeune fille. Tout y est falsifié, ridiculisé à plaisir. Il fallait dissimuler ce point capital que Jeanne d'Arc ne s'est avancée dans la carrière que bien dûment autorisée par l'Église, que l'Église reconnut que sa mission, tout inouïe qu'elle était, portait cependant les signes d'une mission divine. Seul le Pape pouvait infirmer pareil jugement; tout autre tribunal était incompétent.

Après avoir travesti l'entrée dans la carrière, il faut falsifier les exploits de la Libératrice, et les réduire à rien. Voici comment s'y prend le maître pour la délivrance d'Orléans; les disciples répètent fidèlement, ou mieux enchérissent sur ses erreurs.

II

Michelet écrit : « Les Anglais s'étaient bien affaiblis dans ce long siège d'hiver. Après la mort de Salisbury, beaucoup d'hommes qu'il avait engagés se crurent libres et s'en allèrent. D'autre part, les Bourguignons avaient été rappelés par le duc de Bourgogne... Il est probable qu'en tout ils (les Anglais) étaient deux ou trois mille. Sur ce petit nombre, tout n'était pas Anglais; il y avait aussi quelques Français, dans lesquels les Anglais n'avaient pas sans doute grande confiance! S'ils avaient été réunis, cela eut fait un corps respectable ; mais ils étaient divisés dans une douzaine de bastilles ou boulevards, qui, pour la plupart, ne communiquaient pas entre eux... Il était évident que chacune de ces petites places isolées serait faible contre la grande et grosse ville qu'elles prétendaient garder; que cette nombreuse population aguerrie par un long siège finirait par assiéger les assiégeants. Quand on lit la liste formidable des capitaines qui se jetèrent dans Orléans, la délivrance d'Orléans semble moins miraculeuse[2]. »

1. *La Paysanne et l'Inspirée*, p. 345.
2. P. 29-30.

Tout cela se trouve reproduit dans l'histoire classique de Duruy, et il y ajoute les observations suivantes : « Que fallait-il pour réduire de si faibles ennemis (les Anglais !) ? De la discipline, de l'union chez ceux qui les attaquaient. »

D'après l'ancien ministre de l'instruction publique, cela n'existait pas avant l'arrivée de Jeanne. « Rien de plus désordonné que ces bandes et capitaines d'aventuriers qui s'étaient jetés dans la ville pour la défendre, et qui ne cherchaient dans la guerre que les profits et les plaisirs qui s'y trouvaient. » (P. 483.) D'après Duruy, ils changèrent à la voix de Jeanne « et cette armée ainsi métamorphosée était invincible... ». « Toute l'armée, tout le peuple se portèrent contre les Tourelles. »

D'après Michelet : « Le peuple était hors de lui ; il n'avait plus peur de rien, il était ivre de religion et de guerre, dans un de ces formidables accès de fanatisme où les hommes peuvent tout faire et tout croire, où ils ne sont guère moins terribles aux amis qu'aux ennemis. »

Ne dirait-on pas que depuis la mort de Salisbury les Anglais n'avaient pas reçu de renforts ; mais dès le 30 décembre, deux mille hommes leur étaient arrivés (III, p. 43). Fastolf, avec le convoi des harengs, amenait quinze cents hommes, d'armes sans compter mille hommes des communes (III, p. 44). Il vint d'autres renforts encore. Les Bourguignons, rappelés par leur duc, étaient peu nombreux, encore que, sans aucune preuve, Aug. Vallet porte le chiffre à quinze cents (III, p. 48). Le *Mystère du siège* fait dire par Talbot au héraut envoyé par le duc de Bourgogne pour rappeler ses hommes :

« Sonne, sonne, tu n'amèneras rien qui vaille. »

A l'exception des bastilles de Saint-Loup et de Fleury-aux-Choux, toutes les bastilles étaient reliées entre elles par des fossés souvent doubles (III, p. 50) ; celles de la rive droite communiquaient à celles de la rive gauche par la bastille de l'île Charlemagne. Les sièges de Calais, de Rouen, de Meaux, de Melun prouvent combien les Anglais s'entendaient à l'art des sièges ; ils s'étaient surpassés à Orléans. Loin que la grosse ville dût l'emporter contre les assiégeants, amis et ennemis étaient convaincus qu'elle ne pouvait plus tenir longtemps ; les Anglais s'en considéraient déjà comme les possesseurs, et les Orléanais eux-mêmes avaient fait des démarches auprès du duc de Bourgogne pour qu'il la reçut en séquestre (III, p. 47-51).

Malgré leur bravoure, les assiégés, par leur sortie, n'avaient pas arrêté les assiégeants qui avaient continué à faire fossés doubles pour empêcher toute entrée de vivres, dit Jean Chartier (III, p. 51).

Dès le 18 février, deux mille défenseurs avaient quitté la ville, au grand désespoir des Orléanais (III, p. 46). En dehors des milices communales,

il ne restait, croyons-nous, qu'un faible nombre d'hommes d'armes autour de Dunois. C'est ce qui résulte de la lecture attentive du *Journal du siège*.

Il est vrai que pour seconder le nouvel effort, qui ne fut tenté que sous l'inspiration de Jeanne, l'on vit Alain Giron, Florent d'Illiers et quelques autres se jeter dans la place ; mais le renfort semble moindre que celui qui accourut pour arrêter Fastolf au commencement du carême. Tout aboutit à la journée des Harengs.

Les mœurs que Duruy prête aux hommes d'armes qui s'étaient jetés dans Orléans ne leur étaient que par trop habituelles. Voilà pourquoi les Orléanais ne voulaient pas d'abord les recevoir dans leur ville ; mais, soit que l'extrémité du péril les eût changés, soit pour toute autre cause, le *Journal du siège* fait observer que l'entente régna constamment entre les citadins et leurs auxiliaires. « Ils étaient très unis pour défendre la cité. Les bourgeois se partageaient entre eux les hommes d'armes dans leurs maisons et les nourrissaient des biens que Dieu leur donnait aussi familièrement que s'ils avaient été leurs propres enfants. » (III, p. 129.)

Il est très vrai que la multitude se montra très docile vis-à-vis de l'envoyée du Ciel; mais il a été établi plus haut que la Vénérable avait trouvé de l'opposition dans les capitaines royaux, qui, de prime abord, n'avaient pas pris part à l'assaut décisif des Tourelles, improuvé par eux.

Encore que les bourgeois et le peuple obéissent merveilleusement à la Vierge-Guerrière, ou plutôt parce qu'ils lui obéissaient, c'est les noircir que de les peindre avec les couleurs de Michelet. Ils ne méritent pas d'être assimilés aux hordes sanguinaires de la Révolution ou de la Commune. Si Gaucourt fut menacé parce que, le 7 au matin, il voulait empêcher l'assaut contre les Tourelles, il ne tomba pas un seul cheveu de sa tête. Il y a un abîme entre les soldats du Christ et la plèbe enivrée de fanatisme. Si les premiers ont le courage des lions, ils en ont la noble attitude. Les seconds ont la férocité du tigre. L'armée de la Pucelle, terrible aux Anglais dans la bataille, les laissa le lendemain se retirer sans les inquiéter ; Jeanne l'avait ainsi ordonné.

Tous les contemporains, bourgeois, capitaines, les historiens, tous ceux qui furent témoins de l'événement regardèrent la délivrance d'Orléans comme miraculeuse. L'étude des faits leur donne pleinement raison. L'on n'échappe pas au ridicule en venant les démentir après quatre siècles. Cela supposerait que les hommes de plume qui écrivent des histoires voient mieux les faits que Dunois, Thermes, et les hommes de guerre qui jugeaient en ayant sous les yeux les difficultés de l'œuvre, telles qu'elles résultaient du temps et de la situation. Michelet avait dit que cette *délivrance paraît moins miraculeuse* : il n'a osé tenter qu'un

diminutif : M. Fabre n'a pas de ces atténuations, et il écrit avec assurance : « *Certes, la délivrance d'Orléans était naturelle : tant et tant d'hommes vaillants s'y étaient réunis.* » (P. 65.) Après avoir constaté comment M. le sénateur de l'Aveyron unit le coup d'œil militaire à ce qui constitue le philosophe et l'orateur vantés par M. Evellin, qu'il soit permis en le quittant de lui exprimer un vœu : Puisse ce représentant du pays de Frayssinous, de de Bonald, dire un jour :

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe.

D'après Henri Martin, les profondes blessures donnent des extases qui rendent la vigueur ; qu'on lise plutôt : « Quand Jeanne vit couler son sang, le cœur lui faillit, et elle pleura. Mais l'émotion qu'elle ressentait provoqua bientôt une extase qui lui rendit toute son énergie. » A signaler aux médecins militaires.

Il serait trop long de relever les fades réflexions par lesquelles Vallet de Viriville remplace le récit des faits dans les longues pages qu'il semble consacrer à Jeanne d'Arc. Elles ont la profondeur de celle-ci : « Lorsque la Pucelle renvoyait les filles de mauvaise vie, proscrivait l'indiscipline et la violence, elle ne s'inspirait pas d'une dévotion mesquine. » (P. 75.) Il y a donc des cas où proscrire le libertinage, le vol et le meurtre est l'effet d'une dévotion mesquine. Et encore : « Quand la Pucelle fit entendre sa voix dans la lettre à Bedford, les populations tressaillirent à cet écho de leur âme, à cet écho divinisé de leur propre voix. »

Ses pages sont partout étonnamment vides d'idées, pleines de faits minuscules, et chargées de références.

Qu'on ajoute aux procédés de falsification qui viennent d'être signalés l'omission d'une foule de faits et de circonstances caractéristiques, et l'on verra comment la délivrance d'Orléans devient chose « CERTES BIEN NATURELLE ». Découronnée presque du mérite de la délivrance d'Orléans, la Libératrice l'est de la manière suivante de celui de la campagne de la Loire.

III

D'après le maître, ce fut une guerre toute fortuite. Laissons-lui la parole : « Chose étrange qui peint et l'état du pays et cette guerre toute fortuite. On ne savait où trouver l'armée anglaise dans le désert de la Beauce alors couverte de taillis et de broussailles. Talbot voulait seul se battre, enragé qu'il était depuis Orléans d'avoir montré le dos aux Français ; Fastolf, au contraire, qui avait gagné la bataille des Harengs, n'avait pas besoin d'une bataille pour se réhabiliter ; il disait en homme sage qu'avec une armée découragée il fallait rester sur la défensive. Les gens

d'armes n'attendirent pas la fin de la dispute. » (P. 45-46.) D'après Henri Martin, « les capitaines discutaient si oui ou non ils recevraient la bataille... ; la discussion durait encore quand on vit la tête de la colonne française qui arrivait au grand trot » (p. 60).

Guerre fortuite que cette campagne de la Loire où la Pucelle déploya la splendide stratégie qui, d'après les écrits du temps, ravit tous les hommes de guerre ! Elle était parfaitement avisée en pressant l'assaut de Jargeau avant que Fastolf, qui plus tard s'en arrachait les cheveux, fût arrivé pour renforcer Suffolk. La prise de Jargeau privait l'armée anglaise d'un corps important et de capitaines de renom, tels que les trois frères de Pole. La Guerrière ne fut pas moins habile alors que, profitant de l'absence de Talbot qui a été à la rencontre de l'armée amenée par Fastolf, elle court à Beaugency, après s'être assurée du pont de Meung qui aurait permis à l'armée anglaise de venir par la rive gauche renforcer la garnison de Beaugency retranchée dans le château, à l'entrée du pont de cette dernière ville. Elle manœuvre si bien que les assiégés ignorent que l'armée anglaise venue à leur secours est dans le voisinage, et que, ne comptant pas être secourus, ils proposent dans la nuit une capitulation honorable que la Guerrière s'empresse d'accepter. La nouvelle de la reddition de Beaugency déconcerta Talbot, qui avait, dès la nuit, commencé l'attaque du pont de Meung. Il s'empresse de quitter les bords de la Loire pour couvrir Janville et les places anglaises de la Beauce.

Jeanne sait profiter de la victoire aussi bien que la remporter. Aussitôt qu'elle apprend que Talbot bat en retraite, son parti est pris. Les capitaines hésitent, elle n'hésite pas. Elle dispose l'armée de manière que l'on puisse en venir aux mains dès que l'on aura rejoint l'ennemi. Il n'était pas en vue ; il ne pouvait pas l'être : une distance de 8 à 10 kilomètres sépare Beaugency de Meung, que l'armée anglaise venait de quitter. Jeanne assure qu'on aura *bon conduit*, et l'on se met à la poursuite. Talbot, averti qu'il est suivi, ordonne de faire halte aux haies de Lignerolles, parce que le lieu lui paraît propice. L'armée de la Pucelle est si bien disposée qu'il n'a pas même le temps de prendre ses arrangements. L'avant-garde fond sur lui avant que ses archers aient eu le temps d'enfoncer leurs pieux en terre. C'est la déroute la plus complète, la déroute d'hommes qui n'ont pas pu faire leurs préparatifs de défense, et cette guerre est fortuite ! Comment la sagesse la plus consommée aurait-elle mieux pu la conduire ? Comment enlever plus habilement à l'ennemi tous ses points d'appui, l'affaiblir en battant successivement ses corps d'armée disséminés à la garde des places, mieux semer le découragement parmi ses troupes ? Si tout autre qu'un général divinement inspiré avait fait pareille campagne, l'on ne tarirait pas d'éloges. Le surnaturel apparaît :

tout est fortuit. C'est le contraire qui est vrai : rien n'est fortuit.

Il est exact que le jeudi, dans un conseil tenu à Janville, Fastolf avait été d'avis de ne pas aller à la rencontre de l'armée de Jeanne ; il aurait voulu qu'on attendît à Janville ou dans les places anglaises; il renouvelle ses instances le vendredi matin ; mais rien ne prouve qu'au moment où la bataille s'engagea, la discussion continuât. Elle ne pouvait pas continuer; l'on était poursuivi, l'on allait être atteint, il fallait voir en quel lieu la défense semblait offrir plus de ressources. Il est vrai qu'il s'enfuit ; mais Wavrin de Forestel, qui donne le plus de détails sur l'événement, fait remarquer que ce ne fut qu'à son corps défendant, parce qu'on lui fit observer qu'il irait inutilement se faire tuer ou prendre au milieu de l'armée française, qui déjà était maîtresse du reste de l'armée, tant l'attaque avait été rapide et bien concertée. Talbot, par son rapport, lui fit enlever l'ordre de la Jarretière ; il faut bien qu'il se soit justifié, puisque l'on ne tarda pas à le lui rendre. Les modernes l'excusent aujourd'hui et le plaignent ; sans trancher la question, il est manifeste que les contemporains ne cédèrent pas à un enthousiasme sans raison en exaltant jusqu'aux nues la guerrière qui, en un jour, enlevait aux Anglais trois places fortes et anéantissait leur armée. Ils avaient raison de dire que l'on ne vit jamais la pareille. Ce que Michelet appelle une guerre fortuite fut l'effet d'un conseil tout divin.

L'on a peine à imaginer l'appareil machiné par le naturalisme pour enlever à l'héroïne le mérite de la reddition de Troyes. Comme il semble avoir fait illusion à pas mal d'esprits, il faut montrer quelle est la valeur de chaque pièce.

CHAPITRE V

LES FAUSSES ET FANTAISISTES INVENTIONS DU NATURALISME SUR LA SOUMISSION DE TROYES.

SOMMAIRE : I. — La prétention d'Auguste Vallet de faire disparaître le merveilleux dans la reddition de Troyes. — Contre-vérité affirmée par Siméon Luce que le traité de Troyes était odieux en Champagne.

II. — Notice sur le frère Richard. — Pourquoi il dut quitter Paris. — Pourquoi il se sépara de la Pucelle. — Interné à Poitiers par l'autorité ecclésiastique et séculière. — Assertions fantaisistes de Siméon Luce sur les prédications du cordelier à Troyes, à Paris. — Assertion fausse de Monstrelet. — La Vénérable et le Cordelier se sont vus pour la première fois sous les murs de Troyes. — C'est là que Jeanne l'a conquis.

III. — Jean L'Aiguisé, évêque de Troyes. — Les mesures du gouvernement anglais au sujet de son élection ne supposent rien de personnel contre l'élu. — Rien n'indique que, jusqu'à l'arrivée de la Libératrice, il ait eu des sentiments politiques différents de ceux de ses diocésains. — Assertions absolument gratuites sur l'influence prépondérante qu'il aurait exercée au concile de Paris, sur les plaintes du clergé contre les mesures fiscales de Bedford. — Gagné à la cause nationale à l'arrivée de l'armée; la part qu'il a prise aux négociations suffit pour expliquer les lettres de noblesse concédées à sa famille. — Briève conclusion.

I

Auguste Vallet revendique l'honneur de présenter sous un jour nouveau le mérite qui revient à la Pucelle dans cette campagne, dont, d'après lui, l'on avait, jusqu'à présent, fait connaître seulement le *résultat*. Or, le silence et le mystère prêtent au merveilleux [1], ajoute-t-il, non sans quelque complaisance. C'est par le fameux frère Richard et par l'évêque L'Aiguisé qu'il prétend dissiper le merveilleux. Siméon Luce a exploité la trouvaille de son collègue en surenchérissant encore. Dans *la Paysanne et l'Inspirée*, il a été fait justice des ridicules inventions d'après lesquelles Jeanne tenait la dévotion au saint nom de Jésus des prédications de frère Richard à Troyes durant l'Avent de 1428. Pour être plus complet, signalons une cause nouvelle que Vallet n'avait pas osé mettre en avant, et que Luce allègue à l'encontre de tous les documents.

D'après Siméon Luce, le traité de Troyes aurait eu pour effet en Cham-

1. Page 90.

pagne de frapper le parti d'Isabeau et du duc Philippe, son allié, d'une impopularité immédiate... Les femmes surtout rougirent en pensant qu'une personne de leur sexe avait pu méconnaître à ce point ses devoirs d'épouse et de mère[1].

Or, il n'est pas de province où le traité de Troyes ait été aussi bien accueilli qu'en Champagne et à Troyes. Le jour même de la conclusion, quinze cents bourgeois en jurèrent l'observation à la cathédrale. La Champagne vota des fonds pour réduire les quelques places qui tenaient pour Charles VII. L'attachement ne se démentit pas durant les années qui suivirent, puisque, peu de temps avant l'arrivée de la Pucelle, Troyes, Châlons, Reims, renouvelèrent sur le corps du Christ le serment d'y être fidèles, et de repousser le Dauphin viennois et sa Pucelle. Les mémoires de Rogier, écrits sur les documents originaux, nous montrent ces trois villes échangeant constamment des messages, à mesure qu'approche l'armée de Charles VII, pour s'animer à la résistance. Le chanoine Cocault, dans son histoire manuscrite de Reims, écrit que « *les Rémois étaient Anglais au possible*[2] ». Aussi la soumission de Troyes causa-t-elle un grand ébahissement, constaté à l'envi par les Chroniques bourguignonnes. On lit dans celle des Cordeliers : « Toutes gens fut ébahies de la soumission de Troyes qui avait toujours tenu le parti de Bourgogne et avait promis de ne pas s'en séparer. » (III, p. 440.) Le chroniqueur, à son insu, parle comme Jeanne d'Arc elle-même, qui, en promettant contre toute espérance la reddition de Troyes, avait ajouté : « Et la fausse France sera ébahie. » (*Déposition de Dunois.*) Il n'y a pas jusqu'à Vallet lui-même qui n'écrive : « La ville de Troyes s'était façonnée au joug de l'étranger. » (P. 89.)

L'assertion de Siméon Luce est donc une de ces contre-vérités dont *Jeanne d'Arc à Domrémy* est un composé.

II

Le rôle que depuis quelques années l'on a attribué à frère Richard demande qu'avant de discuter ses relations avec Jeanne nous présentions un ensemble de ce que l'on sait de l'histoire du prêcheur.

On ignore sa nationalité, son lieu d'origine, la date de sa naissance. Il était cordelier, et, s'il faut l'en croire, il revenait de Terre Sainte lorsqu'il vint prêcher l'Avent à Troyes. Cousinot nous apprend qu'il disait tous les jours : « Semez des fèves largement, celui qui doit venir viendra bientôt. » On sema des fèves si largement que ce fut merveille, ce dont

1. Page LXI.
2. Manuscrits de la bibliothèque de Reims.

l'armée du roi se nourrit quelques jours, ET TOUTEFOIS LE DIT PRÊCHEUR NE SONGEAIT POINT A LA VENUE DU ROI (III, p. 96).

Frère Richard allait prêchant par le pays. Chuffard nous dit qu'il arriva à Paris vers le 12 avril. Il commença ses prédications le samedi 16 avril, et les continua jusqu'au 26 du même mois. « Il commençait son sermon à cinq heures du matin et le terminait entre dix et onze heures. » Il y avait toujours de cinq à six mille personnes à son sermon. Les fruits répondirent à cet empressement, puisque l'on vit les femmes brûler publiquement leurs atours.

Il disait avoir vu en Terre Sainte une foule de Juifs aller par troupes à Babylone pour y voir leur Messie, c'est-à-dire l'Antechrist qui venait d'y prendre naissance. Il annonçait pour 1430 les plus grandes merveilles qu'on eût encore vues.

Il devait prêcher à Montmartre le dimanche 1er mai. Pour être certains d'avoir bonne place au sermon, cinq ou six mille Parisiens allèrent le samedi soir coucher dans les masures de la montagne, ou en plein champ. Grand fut le désappointement universel quand on sut que frère Richard ne prêcherait point. Quelle en était la cause? Chuffart, auquel sont empruntés tous ces détails[1], dit s'en taire; mais un contemporain nous la fait connaître. Thomas Basin, réfutant l'ouvrage d'un chartreux de Ruremonde qui annonçait que l'Antechrist, né en 1472, ferait son apparition en 1504, écrit ces lignes : « Il y a près de soixante ans que, faisant nos études à Paris, nous vîmes frère Richard, de l'ordre de Saint-François, qui annonçait que l'Antechrist était né, et que le jour du Jugement était proche. Il trouva tant de créance auprès du peuple qu'il comptait jusqu'à soixante mille auditeurs; mais comme il semait cette erreur et quelques autres, il comprit que la Faculté de théologie allait procéder contre lui et il se déroba secrètement[2]. »

Chuffart nous dit qu'il s'en alla vers les parties de Bourgogne; d'après Rogier, il aurait d'abord dénoncé au duc de Bourgogne quelques habitants de Reims favorables au parti de Charles VII (III, p. 353); les habitants de Châlons furent ébahis quand ils apprirent qu'il s'était rangé du côté des Armagnacs (III, p. 356). Jeanne d'Arc nous a raconté sa première entrevue avec Richard sous les murs de Troyes. Il s'attacha dès lors aux pas de l'héroïne jusque vers la fin de décembre ou de janvier qu'il la quitta, irrité de ce que la Vénérable ne voulait pas accepter le concours de la visionnaire Catherine de La Rochelle.

1. Édition Tuetey, p. 233 et suiv.

2. Cum autem et hunc et nonnullos alios seminasset errores, sentiret que facultatem Theologiæ contra se procedere velle, clam aufugit (*Histoire de Charles VII et Louis XI*, t. IV, p. 104).

Tandis que Jeanne d'Arc s'échappait furtivement de Sully et de la cour pour aller sur le théâtre de la guerre, frère Richard prêchait à Orléans, ainsi que cela résulte des livres de comptes de la ville :

A Jean Mahy, l'un des procureurs de la ville, pour une partie de la dépense que a faicte frère Richard qui a prêché en la dite ville 33 jours. . . . . 10 l, 14 s, 4 d p.

Et un peu plus loin : A Jean Mahy pour le demeurant de la dépense que a faicte le dit frère Richard tant en boisson, beurre comme autres choses. . . . . 70 s, 8 d p.

Les mêmes comptes portent aussi des dépenses faites pour la reliure d'un livre de frère Richard et un Jésus de cuivre (*médaille du saint nom de Jésus*) pour le même frère Richard.

On trouve encore la mention suivante : A maître Guillaume Greslier pour payer la dépense faicte par frère Richard en l'hostel Jean Greslier son père depuis la veille de Pasques Fleuries (*les Rameaux*) jusques au mercredi de Quasimodo . . . . 9 l. 6 s p.

Richard se plaisait à Orléans : il y vint en mai 1430, à la suite de la reine, alors que la Pucelle essayait de dégager Compiègne et allait tomber entre les mains de ses ennemis. Les comptes d'Orléans portent en effet :

A maître Guillaume Greslier pour despense faicte par le frère Richard le XVIe jour de May qu'il vint avec la royne. . . . . 34 s p.

Il y revint en juillet, comme le prouve la mention suivante :

A maître Greslier pour despense faicte par frère Richard, son frère et ses compagnons, en l'hostel du père du dit Greslier en Juillet dernier. . . . . 6 l. 17 s p.

Il y avait une maison de Cordeliers à Orléans; frère Richard, paraît-il, lui préféra l'hôtel Greslier. Ce qui n'est pas une preuve de son amour de la discipline religieuse.

Enfin, M. Bougenot a découvert à la Bibliothèque impériale de Vienne (m^s 6957, n° 77) sur frère Richard une dernière particularité qui n'est pas sans intérêt. Le passage a été publié dans la *Revue bleue* du 13 février 1892, par les soins de M. Luce lui-même, qui fait de bien vains efforts pour amortir le coup porté à ses fantaisies sur le rôle de frère Richard auprès de la Pucelle. Voici ce passage :

« Le vendredi vingt-troisième jour de mars 1431 (n. sty.), les vicaires de l'évêque de Poitiers et l'Inquisiteur de la foi ont dit à la cour séant à Poitiers qu'ils avaient ordonné et donné leurs lettres pour faire défense à frère Richard, de l'ordre des frères mineurs, de s'entremettre de quelque fait de prédication, et pour qu'il soit arrêté en l'hôtel du couvent dudit ordre à Poitiers, et ont les dits vicaires et inquisiteur requis à la cour qu'elle y donne son aide et confort; et aussi pour ce que icellui frère

Richard n'est venu devers la cour qui l'a mandé, cette cour a ordonné qu'après les dites défenses et arrêts faits, il en soit donné lecture au dit frère Richard, et en confirmant les dites mesures, il lui sera également défendu, de par la cour, de faire fait de prédication et de partir dudit couvent, où il sera tenu en arrêt jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. »

Ainsi donc, celui qui n'avait pas été saisi dans le parti anglo-bourguignon l'a été en plein pays armagnac. Les autorités ecclésiastiques réclament main-forte de l'autorité civile pour empêcher le moine franciscain de prêcher, ou de sortir de la maison de son ordre. Quel motif aura provoqué cette inhibition? A défaut de document positif, il est à croire que ce sont les erreurs dont s'émut la Faculté de théologie de Paris. Supposer, avec Siméon Luce, que c'est pour avoir parlé favorablement de la prisonnière de Rouen, c'est toute erreur. Comment aurait-on pu trouver mauvais qu'il fît l'éloge de la Pucelle alors que l'on faisait des prières pour sa délivrance? D'où serait venu à frère Richard son zèle pour la Pucelle qu'il avait quittée, irrité de ce qu'elle n'approuvait pas Catherine de La Rochelle?

Siméon Luce consacre à frère Richard le chapitre x tout entier de sa *Jeanne d'Arc à Domrémy*. Il s'agirait d'un prédicateur dont le membre de l'Institut aurait suivi tout le carême que son portrait ne serait pas plus complet. Tout s'y trouve : physique du prédicateur, genre de prédication, sujets traités, disposition de l'auditoire. Par d'habiles allusions, est-il dit, par des citations à double entente, Richard réveillait le patriotisme et faisait de la propagande en faveur du roi. Il s'adressait à des populations qui, impatientes du joug anglais, comprenaient à demi-mot; on savait l'ordre franciscain attaché à Charles VII; l'évêque de Troyes et celui de Châlons sont donnés comme acquis au parti armagnac.

La fantaisie de M. Luce a créé tout cela, ou sans fondement historique, sauf pour l'évêque de Châlons, ou contre les assertions les plus avérées de l'histoire. L'on vient de voir que la Champagne était fort attachée au parti anglo-bourguignon; il n'y a pas de raison pour affirmer que l'ordre franciscain fût dans son ensemble attaché au parti armagnac; on pourrait ajouter aux raisons données dans un autre volume, qui insinueraient plutôt le contraire; nous allons démontrer que rien ne prouve que l'évêque de Troyes fût alors Armagnac. Cousinot, qui nous a conservé le refrain : « *Semez, semez des fèves, celui qui doit venir viendra* », ajoute que frère Richard ne pensait pas à Charles VII. Il annonçait l'Antechrist comme devant venir prochainement, et de grands bouleversements pour 1430; c'était vraisemblablement à ces événements qu'il pensait, encore que la Providence eût d'autres vues en lui faisant répéter ces paroles. S'il faisait des allusions, elles devaient être incomprises, et par suite non avenues, puisque, dans un pays entièrement bourguignon,

il ne fut pas inquiété, et que lorsque, en juillet, il passa du côté de la Pucelle, on fut stupéfait et qu'on le disait sorcier.

D'après Siméon Luce, l'évêque de Troyes l'appela *sans doute* à se faire entendre dans la capitale. Ce *sans doute* est le doute même, car rien ne l'appuie. Dans ses prédications à Paris, Richard faisait-il aussi des allusions politiques, ou même faisait-il de ces prédications enflammées, comme dit M. Luce, dont le gouvernement anglais prît ombrage? Les Parisiens alors n'auraient pas compris, puisque, à sa voix, ils laissèrent dés, cartes, etc., prirent des médailles sur lesquelles était gravé le saint nom de Jésus, et que, deux mois après, à la nouvelle que Richard était avec la Pucelle, ils reprirent tout ce qu'ils avaient quitté, et allèrent jusqu'à se défaire des médailles frappées au nom de Jésus? Ils étaient fort anglo-bourguignons, et Chuffart aussi. Rien, dans les pages qu'il consacre au Cordelier, ne laisse soupçonner que le prêcheur ait montré de la sympathie pour le Dauphin.

Monstrelet seul, dans un passage fourmillant d'erreurs reproduit au tome III (p. 412), parlant de l'expédition du sacre, écrit : « En la compagnie de Jeanne se trouvait un prêcheur, nommé frère Richard, de l'ordre de Saint-Augustin, qui naguère avait été chassé de Paris et de plusieurs lieux de l'obéissance des Anglais, où il avait fait plusieurs prédications dans lesquelles il se montrait trop ouvertement favorable aux Français et être de leur parti. » D'après Vallet de Viriville, Richard, s'évadant de Paris, — ce qui dut se passer dans la nuit du 30 avril au plus tôt, — se rendit immédiatement dans l'Orléanais, et devint un des aumôniers de la Pucelle (p. 91).

C'est tout simplement donner un formel démenti à la Vénérable. Elle a affirmé n'avoir vu frère Richard que sous les murs de Troyes; à son avis, les habitants l'avaient envoyé à sa rencontre pour savoir ce qu'elle était, si elle venait de la part de Dieu ou du démon. D'Estivet, à l'article LII de son réquisitoire, n'a su rien ajouter aux déclarations de l'accusée (*suprà*, p. 54). Si frère Richard était venu joindre la Libératrice à sa sortie de Paris, c'eût été un fait si patent que Jeanne, n'eût-elle pas été retenue par sa conscience, se serait bien gardée d'avancer une fausseté qui lui eût attiré aussitôt un patent démenti.

Auguste Vallet donne donc à la phrase de Monstrelet un sens que le chroniqueur n'a pu vouloir lui attribuer qu'en commettant une erreur manifeste. L'on peut excuser Monstrelet en disant qu'il n'a pas suffisamment distingué l'attitude de frère Richard avant et après la reddition de Troyes, et qu'il a mêlé le tout dans sa phrase. Vallet a profité de cette obscurité pour diminuer le rôle de Jeanne dans la reddition de Troyes et satisfaire sa haine du surnaturel.

Il résulte des paroles de Jeanne que frère Richard fut à la rencontre de la Libératrice; et qu'alors eut lieu la scène de l'eau bénite. La Vénérable gagna assez la confiance du religieux pour que celui-ci se chargeât de porter sa lettre aux Troyens, ainsi que le raconte Rogier (III, p. 356); mais, d'après ce même récit, les habitants de Troyes, du moins les dépositaires de l'autorité, n'en firent aucun cas. Ces choses se passaient le mardi 5.

La résistance des Troyens se prolongeant, le vendredi eut lieu la fameuse délibération sur le parti à prendre racontée par Cousinot. Jeanne commença dans la soirée les préparatifs du siège, préparatifs qui suffirent à amener la soumission de la ville. Le greffier de la Rochelle, qui se trompe manifestement en plaçant la soumission de Troyes au lendemain de l'arrivée de l'armée du roi, nous dit que, pendant que l'évêque parlementait avec le bailly et les seigneurs pour les engager à ouvrir les portes de la cité, frère Richard avait un long entretien avec la Pucelle. Ce devait être le samedi 9. Rentré dans la ville, frère Richard a dû faire au peuple le discours dont le greffier rapporte quelques particularités (III, p. 249). C'est de ce sermon vraisemblablement que voulaient parler les interrogateurs de Rouen. Dès lors, frère Richard s'attacha aux pas de la Pucelle jusqu'à ce que, à propos de Catherine de La Rochelle, il s'en sépara tout irrité et parcourut les étapes qui ont été déjà signalées. Aucun fondement historique n'autorise à dire qu'il a été Armagnac avant l'arrivée de Jeanne à Troyes. Lui aussi a été conquis par la Pucelle, à laquelle il n'a pas su rester fidèle.

III

L'école naturaliste exploite l'évêque de Troyes pour diminuer ou annuler la part de la Vierge-Guerrière dans la reddition de Troyes. L'évêque était alors Jean L'Aiguisé. Fils d'un marchand drapier de la ville, le chapitre l'avait donné unanimement, le 12 juin 1426, comme successeur à Jean de Givry, mort le 26 avril de la même année.

Or, à la date du 5 juillet, le gouvernement anglais ordonnait de saisir le temporel du chapitre et le temporel des chanoines présents à ladite élection. Siméon Luce suppose que la raison était que l'élu était suspect au duc de Bedford. Il en conclut qu'après son élection L'Aiguisé a favorisé le mouvement armagnac, qu'il avait des griefs personnels contre les envahisseurs. « *Nul*, dit-il, *ne saurait en douter*[1]. » Tous ceux qui veulent en histoire autre chose que des assertions gratuites, partant de faux supposés, doivent en douter : 1° le mouvement national qu'il suppose avoir été produit à Troyes par le traité conclu en cette ville n'a pas existé; L'Aiguisé

1. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCXXV.

ne l'a donc pas favorisé; 2° ce n'était pas par antipathie contre l'élu que le gouvernement anglais fit saisir le temporel du chapitre et des chanoines; mais uniquement parce que le chapitre avait procédé à l'élection sans avoir demandé et obtenu « *congé et licence de ce faire*, dit le roi; *contre nosdits droits, et prérogatives dont nous et nos prédécesseurs rois de France avons joy et usé de tout temps*[1] ». Qui donc nous fait connaître que telle est bien l'unique raison de la mesure prise par le gouvernement? M. Luce lui-même, en insérant, d'après les *Archives de l'Aube*, à ce qu'il appelle *Preuves*, les lettres royaux du gouvernement anglais (p. 180). La preuve se corrobore de ce qui se passa presque en même temps dans un diocèse voisin, celui d'Auxerre. Le siège épiscopal étant venu à vaquer, le gouvernement anglais, par lettres du 31 octobre 1426, intimait au chapitre l'ordre de ne procéder à l'élection qu'après en avoir demandé et obtenu l'autorisation ; ce à quoi le chapitre se conformait[2].

En 1429, les évêques de la province de Sens se réunirent en concile à Paris, non pas le 19 janvier, comme le dit Siméon Luce, pour se terminer le 10 mai[3], ce qui aurait donné à ce concile provincial une durée fort inusitée, si elle n'est pas inouïe; mais bien du 1er mars au 23 avril[4]. D'après le membre de l'Institut, L'Aiguisé prit dans ce concile une attitude hostile au Régent, et sous son influence l'archevêque de Sens et ses suffragants protestèrent de la manière la plus énergique contre les mesures fiscales concertées entre Bedford et le Pape. Bien plus, les chaires et les places publiques retentirent de prédications enflammées dont le gouvernement anglais prit bientôt ombrage[5].

Il n'y a qu'un mot pour qualifier ces assertions, c'est uniquement de la fantaisie. Pas trace dans les documents connus du rôle attribué à L'Aiguisé dans le concile; constatation seulement de sa présence; il est nommé le dernier des quatre suffragants de Sens présents à l'assemblée. Pas trace dans les actes cités du concile de protestations contre les mesures fiscales concertées entre le Régent et Martin V.

Il est vrai qu'à la suite d'accords entre Martin V et Bedford, accords dont le récit, hors du sujet, nous entraînerait fort loin, certaines mesures fiscales furent prises qui provoquèrent les remontrances du clergé; mais les assemblées qui eurent lieu à ce sujet sont en dehors de celles du concile. Aucune des pièces alléguées n'établit que L'Aiguisé en fit partie; encore moins qu'il y ait exercé une influence prépondérante.

1. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Preuves, p. 180.
2. *Histoire du diocèse d'Auxerre*, par LEBŒUF, édit. de Challes et Quentin, t. II, p. 185.
3. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, Preuves, p. 239.
4. LABBE, t. XII, col. 392, 405.
5. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CCXXV.

En résumé, il n'y a pas de preuve qu'avant la campagne du sacre, L'Aiguisé se soit montré hostile au gouvernement anglais, qu'il ait été d'un sentiment différent de celui de ses diocésains, qui renouvelèrent leur serment de fidélité à l'Anglais quelques jours seulement avant l'arrivée de l'armée de Charles VII.

L'intervention de l'évêque en faveur du parti national ne commence qu'à l'arrivée du roi. Tout le reste est jusqu'à présent sans preuves. Quel que soit le jour où l'évêque s'est abouché avec Charles VII, une chose est certaine. L'armée française, arrivée le mardi 5 au matin, n'avait rien obtenu le vendredi 8. Il était question de rétrograder. Le fait est attesté par Dunois, de Gaucourt, Simon Charles, raconté au long par la *Chronique de Cousinot*, par le *Journal du siège*. C'est uniquement lorsque la charge de forcer la ville à la soumission est remise sur sa demande à la Vénérable que les Troyens, effrayés, demandent à traiter; L'Aiguisé est médiateur, et obtient l'honorable et sage composition acceptée par Charles VII. C'était bien suffisant pour que, dans la suite, des lettres de noblesse fussent octroyées à sa famille.

C'est à la Libératrice qu'est due la soumission de la capitale de la Champagne. Le changement soudain produit dans les esprits, dès que lui est confiée la conduite des opérations du siège, présente quelque chose de surnaturel, semblable à l'effroi produit sur l'armée anglaise par sa lettre de sommation d'avoir à lever le siège d'Orléans.

Les efforts de Vallet de Viriville, de Siméon Luce, du récent historien de Troyes, Boutiot, pour détruire le fait, ne prouvent qu'une chose : l'arbitraire, pour ne rien dire de plus, des procédés auxquels ils ont recours pour détruire ce qui leur enlève vraiment le sens : l'apparition du surnaturel.

Nota. — Ce chapitre allait être mis sous presse lorsque, ouvrant le récent ouvrage de M. Marcellin Fournier : *le Cartulaire de la Faculté de décret de Paris*, nous avons lu, à la date de 1426, la mention suivante :

« Aujourd'hui 26 octobre, a comparu dans la chapelle, après la messe, maître Jean L'Aiguisé, professeur du matin, élu et confirmé évêque de Troyes. Il a remercié la Faculté des honneurs que lui avait valus sa chaire, spécialement de sa promotion à l'épiscopat. Il n'avait, disait-il, que ce seul et unique titre. »

« *Hodie XXVI^a^ octobris, in capellà post missam comparuit mag. Joannes Acuti, legens de mane, electus et confirmatus in episcopum Trecensem, et regratiatus est facultati de honoribus sibi impensis occasione dicte lecture, et specialiter de promotione ad episcopatum, occasione cujus lecture, et non alià, prout dicebat, fuerat electus.* » (P. 274.)

Or, en 1426, l'Université entière était totalement dévouée à l'Anglais ; aucune des Facultés ne l'était plus que celle de décret, toujours distinguée par son attachement au parti bourguignon. Pour que L'Aiguisé y ait enseigné, il a dû partager les sentiments de ses collègues. Personnellement, il devait donc être agréable au Régent, et les mesures de rigueur prises contre les électeurs devaient se rapporter uniquement au mode dont ils avaient procédé à l'élection.

CONCLUSION

Pourquoi continuer et s'arrêter à faire justice de phrases telles que celle-ci, d'Auguste Vallet : « On sait, par les accusations de Rouen, que l'enthousiasme public se manifestait en l'honneur de l'héroïne sous la forme du culte religieux. Nous possédons en effet, parmi d'autres preuves comparables, le texte d'une collecte ou prière finale de l'office, dans laquelle son nom figure avec les honneurs qu'on rendait aux saints. A cette époque, toute personne recommandée à la haute estime publique par d'éminentes qualités de l'ordre moral, toute personne vivant, comme on disait, « en odeur de sainteté », se voyait adresser de semblables hommages. » (P. 132-133.)

C'est en effet une source bien pure que celle du réquisitoire de l'odieux d'Estivet! Encore que le peuple poussât à l'extrême son enthousiasme envers la Libératrice, comme on le ferait aujourd'hui si une Jeanne d'Arc nous était donnée, jamais, du vivant de l'héroïne, son nom n'a été invoqué dans le culte public avec celui des saints. Vallet de Viriville renvoie à l'oraison composée pour le succès des armes de Charles VII ; on en trouvera le texte même aux pièces justificatives de *la Pucelle devant l'Église de son temps* (p. 687), la traduction page 78. Il n'y a pas l'ombre d'une invocation à la Vénérable, encore que l'allusion aux merveilles que Dieu opérait par son intermédiaire y soit manifeste. Une troisième référence est une de ces bouffonneries sournoises fréquentes chez le paléographe; elle nous renvoie aux achats de vin, de lapins, etc., faits par la municipalité d'Orléans pour festoyer la Libératrice à sa visite du 19 janvier. Cette bouffonnerie le cède à l'assurance avec laquelle Auguste Vallet nous dit qu'à cette époque l'on adressait de semblables hommages aux personnes recommandées *par de hautes vertus morales*, l'expression *en odeur de sainteté*, étant, d'après le paléographe, bannie de la langue moderne. Donc, à cette époque, de leur vivant, ces personnages étaient invoqués avec les saints dans les offices publics! L'on serait curieux de connaître quelques documents plus probants que ceux allégués en faveur de Jeanne d'Arc, pour constater une pratique si contraire à tout ce que l'on connaît des usages ecclésiastiques et à l'enseignement catholique. Qui donc ignore parmi les fidèles que jusqu'à la mort le plus saint peut déchoir?

Vallet de Viriville, Siméon Luce sont des professeurs de l'École des chartes ; ils appartiennent à l'école qui prétend refaire l'histoire à l'aide des documents ; Michelet renvoie souvent aux manuscrits ; Henri Martin fait sonner bien haut qu'à l'aide des documents on a renouvelé l'histoire de la martyre de Rouen. L'on voit ce que deviennent les vrais documents entre les mains de ces chefs d'école. Ne feignent-ils pas de s'en inspirer pour dissimuler les fantaisies, les incohérences qu'ils y substituent? L'artifice est si connu qu'il a donné lieu au proverbe : « *Grand jureur, grand menteur*. »

N'est-ce pas le motif qui fait que la libre-pensée se pâme d'admiration devant la Vierge-Libératrice ? Admettons, je le veux bien, que le sentiment est sincère. Ce qui est indubitable, — la preuve vient d'en être faite, — c'est que la libre-pensée dépouille la céleste figure de ses plus purs rayons, vide son histoire de ses exploits les plus merveilleux.

Quand on compare la Jeanne d'Arc de la libre-pensée avec celle que les contemporains nous ont transmise, avec celle qui se peint elle-même dans les interrogatoires de Rouen, l'on croit voir une splendide cathédrale du moyen âge que des barbares lettrés auraient dévastée de parti pris, tant parce qu'ils étaient offusqués par les souvenirs qu'elle rappelle, que pour la convertir à leurs usages utilitaires.

Les tours et les clochetons ont été rasés, comme trop féodaux ; les verrières ont été brisées : « Qu'a-t-on à faire de cette lumière bariolée, de ces saints qui resplendissent dans un monde imaginaire? L'on n'a aujourd'hui aucune envie d'aller se perdre dans les nuages. Le terre à terre *du sol natal*, voilà ce qu'il nous faut. Qu'un de nos élégants plafonds modernes dissimule ces voûtes où l'œil se perd. Que l'on badigeonne ces murs ! Que nous font ce saint Laurent avec son gril, cette sainte Catherine avec sa roue? Nous n'avons que faire de ces spectacles du fanatisme. Que l'on maçonne tous ces pourtours par où les prêtres faisaient leurs évolutions; que l'on mure ces chapelles, ces niches où la superstition avait logé ses adeptes : que l'on érafle ces délicates arêtes ; que ces solides murailles ne renferment plus qu'un vaste carré où le peuple tiendra ses assemblées, où il pourra même, à certains jours, se livrer à ses divertissements et organiser ses bals. »

C'est la plus splendide des cathédrales, la plus ravissante des basiliques que Jeanne la Pucelle, car tout y est divinement vivant. Encore qu'elle repose sur la terre, sur les assises d'une inébranlable histoire, tout s'élance vers le ciel par une ascension harmonieuse, ferme, rapide. Le Ciel l'a créée, l'a faite tout entière, dans un des regards les plus amoureux qu'il ait jetés sur la race d'Adam ; et dans ce regard il nous redit, sous une autre forme, tout ce qu'il nous dit par son Église ; il s'y montre

tout entier. Au plus intime de ce temple vivant qui est la Pucelle, dans le sanctuaire réside et vit le roi du Ciel, l'Homme-Dieu. C'est si patent que Siméon Luce, malgré son kantisme, n'a pas pu s'empêcher de le constater dans une phrase déjà citée. Là où est le roi, là est la cour; La Pucelle se meut au milieu des anges et des saints.

Celui dont il est dit : « *Il a tout bien fait — Bene omnia fecit* », donne à celle qu'il possède, dont il est la vie, cette idéale perfection dans les situations les plus contraires, que nous admirons dans la paysanne, dans la guerrière. Ces vertus si exquises sont les reflets de ses vertus; il y vit avec sa puissance pour laquelle l'impossible n'existe pas; avec sa science pour laquelle l'avenir n'a pas de secrets; avec tous ses enseignements burinés, non en lettres mortes, mais dans les traits d'une vie qui nous les montre en action.

L'on a dit qu'une cathédrale était une somme théologique écrite en pierres. C'est vrai : la Pucelle aussi est une somme de l'enseignement chrétien, écrite par le Saint-Esprit sur la chair vive d'un cœur virginal; elle en incruste les articles dans autant de diamants qu'elle prononce de paroles; elle les sculpte comme dans autant de tables d'airain qu'elle a accompli d'œuvres merveilleuses.

Laisserons-nous les vandales des lettres ensevelir ces tables et ces diamants sous le gravier et le limon de leurs contes impossibles, de leurs absurdes fantaisies? Les laisserons-nous pratiquer leurs dégradations dans la vivante basilique? Ils veulent qu'elle soit comme le temple du patriotisme. Nous aussi, certes, incomparablement plus qu'eux; mais avec l'héroïne nous puisons le patriotisme à la plus sublime des sources, au cœur de l'Homme-Dieu qui a aimé et aime les Francs. Il est souverainement vivifiant pour la France et le monde; car il nous est inspiré par celui qui s'est défini et est la vie.

Au lieu de cela, ils nous présentent un patriotisme bas et terrestre comme le sol natal d'où ils prétendent qu'il a jailli; absurde dans son origine; immoral dans ses effets, puisque c'est l'hallucination, la folie; désordonné dans ses manifestations, puisqu'il porte à ne rien faire pour des proches afin de voler au secours d'inconnus; impuissant dans ses résultats comme le sera toujours l'illusion et l'affaiblissement des facultés mentales.

Ils le sentent si bien qu'ils sont en train de détruire sournoisement tous les exploits de l'héroïne : *la délivrance d'Orléans est toute naturelle*, la campagne de la Loire est une *guerre fortuite et de hasard*; il n'y a plus de surnaturel dans la reddition de Troyes; la Libératrice n'y est pour rien; frère Richard et l'évêque L'Aiguisé ont tout fait.

Arrière les profanateurs. Quiconque aime, avec la France, le beau,

le vrai et le bien, doit s'employer à arrêter leurs mutilations, à les empêcher de déchirer les pages du livre ou de les maculer. Que l'on ne se laisse pas plus prendre par leurs miévreries que par l'appareil d'une fausse érudition. Que tous ceux qui peuvent se faire entendre des multitudes leur révèlent Jeanne, leur sœur, telle que Dieu l'a faite. Avec la Vénérable ils communiqueront et le Seigneur qui l'a faite, et le ciel tout entier, et le catholicisme intégral, car, comme l'a dit Mgr Pie : « Jeanne la Pucelle est DIEU VENANT A NOUS ENCORE UNE FOIS PAR UN CHEMIN VIRGINAL. »

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II (p. 31-43).

L'ÉPÉE. — LA BANNIÈRE. — LE VÊTEMENT.

CHAPITRE III (p. 44-55).

LA LETTRE AUX ANGLAIS. — ORLÉANS. — JARGEAU. — LETTRE AUX HABITANTS DE TOURNAY, DE TROYES. — FRÈRE RICHARD.

CHAPITRE IV (p. 56-72)

DEPUIS LE SACRE JUSQU'AU RETOUR SUR LA LOIRE.

CHAPITRE V (p. 73-95).

DU RETOUR DE PARIS A LA PRISE DE LA VÉNÉRABLE.

CHAPITRE VI (p. 96-107).

LA CAPTIVITÉ DE LA VÉNÉRABLE JUSQU'A L'ARRIVÉE A ROUEN.

CHAPITRE VII (p. 108-117).

LA PUCELLE DANS SON PARTI.

CHAPITRE VIII (p. 118-136).

ÉTENDUE DE LA MISSION QUE SE DONNAIT LA PUCELLE.

LIVRE II

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LES TÉMOINS DE SA VIE GUERRIÈRE

CHAPITRE PREMIER (p. 141-158).

LES TÉMOINS DE LA VÉNÉRABLE DE CHINON AU DÉPART POUR ORLÉANS.

CHAPITRE II (p. 159-176).

LA VIERGE-GUERRIÈRE A ORLÉANS ET A BOURGES. — TÉMOINS OCULAIRES : SIMON BEAUCROIX ; 24 BOURGEOIS ; 6 ECCLÉSIASTIQUES ; 9 BOURGEOISES ORLÉANAISES ; MARGUERITE DE LA TOUROULDE, DAME DE BOULIGNY.

CHAPITRE III (p. 177-189).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS DUNOIS ET DE GAUCOURT.

CHAPITRE IV (p. 190-199).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LE SEIGNEUR DE THERMES ET LE DUC D'ALENÇON.

CHAPITRE V (p. 200-215).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS SON PAGE ET LE MAITRE DE SON HÔTEL.

CHAPITRE VI (p. 216-234).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS SON CONFESSEUR ET AUMÔNIER.

LIVRE III

LA VIERGE-GUERRIÈRE DANS LA CHRÉTIENTÉ

CHAPITRE PREMIER (p. 239-246).

ITALIE.

RAYMOND DE CRÉMONE. — SAINT ANTONIN. — LORENZO BUONINCONTRO. GUERNERI BERNI.

CHAPITRE II (p. 247-257).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS PIE II.

CHAPITRE III (p. 258-267).

LA PUCELLE D'APRÈS GIOVANNI SABADINO ET PHILIPPE DE BERGAME.

DOCUMENTS ALLEMANDS.

CHAPITRE IV (p. 268-278).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS EBÉRHARD DE WINDECKEN ET DEUX LETTRES ÉCRITES AU COURS DES ÉVÉNEMENTS.

CHAPITRE V (p. 279-295).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LES CONTEMPORAINS HERMANN CORNERIUS, JEAN NIDER, LE DOYEN DE SAINT-THIBAUD DE METZ, ET QUELQUES AUTRES.

CHAPITRE VI (p. 296-307).

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LES CHRONIQUES ÉCOSSAISES ET LES DOCUMENTS D'AUTRES NATIONS.

LIVRE IV

LA PUCELLE D'APRÈS LES POÈTES DE SON TEMPS

CHAPITRE PREMIER (p. 312-319)

CHRISTINE DE PISAN. — ANTONIO BECCADELLI. — BALLADE DAUPHINOISE. ANTONIN ASTÉSAN.

CHAPITRE II (p. 320-335).

LA PUCELLE D'APRÈS LE « MYSTÈRE DU SIÈGE D'ORLÉANS ».

CHAPITRE III (p. 336-343).

POÈME ANONYME.

LIVRE V

LA VIERGE-GUERRIÈRE D'APRÈS LES LIVRES DE COMPTES. — SA CONSTITUTION PHYSIQUE.
ÉCLAIRCISSEMENTS. — LA CARRIÈRE DE LA VÉNÉRABLE

CHAPITRE II (p. 370-388).

EXTRAIT DES COMPTES DE LA VILLE D'ORLÉANS.

CHAPITRE III (p. 389-401).

LA PUCELLE ET SES VICTOIRES, D'APRÈS LES REGISTRES DE LA VILLE DE TOURS ET DE DIVERSES VILLES DU MIDI.

CHAPITRE IV (p. 402-411).

LA PUCELLE, D'APRÈS LES REGISTRES DES VILLES DU CENTRE ET DU NORD.

CHAPITRE V (p. 412-414).

LA CONSTITUTION PHYSIQUE DE LA PUCELLE.

CHAPITRE VI (p. 415-430).

ÉCLAIRCISSEMENTS.

CHAPITRE VII (p. 430-436).

LA CARRIÈRE DE LA VÉNÉRABLE (p. 430-436).

LIVRE VI

LE SURNATUREL DANS LA GUERRIÈRE-LIBÉRATRICE

CHAPITRE PREMIER (p. 441-450).

LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST, POINT CULMINANT DE LA MISSION.

CHAPITRE II (p. 451-457).

LE SURNATUREL MANIFESTÉ PAR LA SAINTETÉ DE LA VIERGE-GUERRIÈRE.

CHAPITRE III (p. 458-465).

CHAPITRE IV (p. 466-476).

TOUTES LES QUALITÉS MILITAIRES SURNATURELLEMENT INFUSES DANS LA VIERGE-GUERRIÈRE.

CHAPITRE V (p. 477-494).

LA PUCELLE DEVANT LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE.

LIVRE VII

LA GUERRIÈRE-LIBÉRATRICE TRAVESTIE ET SON HISTOIRE FALSIFIÉE PAR LA LIBRE-PENSÉE

CHAPITRE PREMIER (p. 497-503).

LA PUCELLE SIGNE DE CONTRADICTION.

CHAPITRE II (p. 504-521).

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC, ET LA MANIÈRE DONT ELLE EST PRÉSENTÉE PAR M. JOSEPH FABRE.

CHAPITRE III (p. 522-533).

CAPITALES MUTILATIONS DE LA LIBRE-PENSÉE DANS L'HISTOIRE DE LA VIERGE-GUERRIÈRE.

CHAPITRE IV (p. 534-544).

QUELQUES-UNS DES FAITS ALTÉRÉS OU CONTROUVÉS PAR LA LIBRE-PENSÉE DANS L'HISTOIRE DE LA VIERGE-GUERRIÈRE.

CHAPITRE V (p. 545-553).

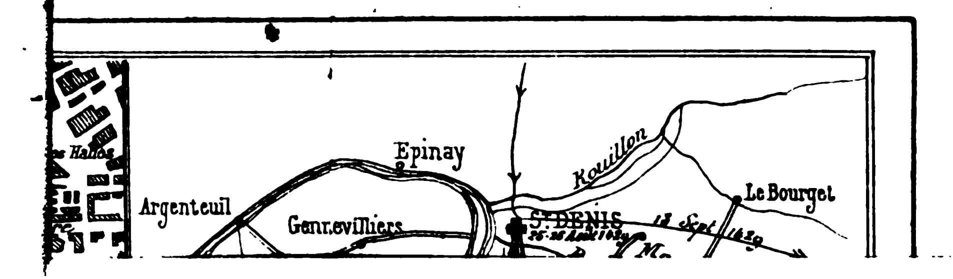
LES FAUSSES ET FANTAISISTES INVENTIONS DU NATURALISME SUR LA SOUMISSION DE TROYES.

10 134-97. — CORBEIL. Imprimerie ÉD. CRÉTÉ.

ERRATA

Page 66, ligne 18. *Il élut un personnage si obscur, etc.* Lire : Il se nomma lui-même et resta un personnage si obscur que l'on ne sait guère de lui, etc. — Martène (*Thesaurus anedoctorum*, t. II, c. 1714 et seq.) a publié une burlesque encyclique par laquelle Carrère, sous le nom de Jean de Turenne, raconte ce qui se serait passé à la mort de Pierre de Lune, et à la suite de quelles aventures il se serait qualifié de Benoît, XIV[e] du nom. Il n'aurait même notifié son élection que le 6 janvier 1430, plus de cinq ans après qu'il l'avait faite en sa faveur. On trouve à la suite, dans dom Martène, un ordre du comte de Foix au seigneur d'Anduse de poursuivre et d'appréhender à Puylaurens ou ailleurs un nommé Carrière, se disant cardinal. L'ordre est du 14 février 1433.

Pages.	Lignes.	Fautes.	Corrections.
105	13	*Abréviations,*	Abréviateur.
217	4	*Aurait voulut.*	Voulu.
246	Note.	*Sar, a.*	Sara.
253	1 note.	*Delibatus.*	Delibutus.
263	4	*Correrius.*	Cornerius.
300	14	*Abbé Dumferling.*	Abbé de Dumferling.
304	30	*Près du château.*	Près du castrum.
314	Dernière ligne.	*Saéré.*	Sacré.
513	26	*Fantastiques.*	Fantastique.
515	32	*Qui y ont-paru-.*	Qui y ont paru.



Epinay
Argenteuil
Genr.evilliers
Rouillon
Le Bourget
St DENIS







Stanford University Libraries
3 6105 013 444 984
DC
103
.A98
v.4
DATE DUE
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305